1. 3. 28

COLLECTION

Complette

DES

ŒUVRES

DE

Mr. DE ***.

TOME VINGT-DEUXIEME.



QUESTIONS

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE,

PAR

DES AMATEURS.

TOME SECOND.

GENEVE.

M. DCC. LXXIV.

QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE.

SOUVERAIN BIEN.

LE bien-être eſt rare. Le ſouverain bien en ce monde ne pourait-il pas être regardé comme ſouverainement chimérique ? Les philoſophes Grecs diſcutèrent longuement à leur ordinaire cette queſtion. Ne vous imaginez-vous pas, mon cher lecteur, voir des mendians qui raiſonnent ſur la pierre philoſophale ?

Le ſouverain bien ! quel mot ! autant aurait-il valu demander ce que c'eſt que le ſouverain bleu, ou le ſouverain ragoût, le ſouverain marcher, le ſouverain lire, &c.

Chacun met ſon bien où il peut, & en a autant qu'il peut à ſa façon, & a bien petite meſure.

Quid dem, quid non dem, renuis tu quod jubet alter.
Caſtor gaudet equis, ovo prognatus eodem
Pugnis &c.

Caſtor veut des chevaux, Pollux veut des lutteurs :
Comment concilier tant de goûts, tant d'humeurs !

Le plus grand bien eſt celui qui vous délecte avec tant de force, qu'il vous met dans l'impuiſſance totale de ſentir autre choſe, comme le plus grand mal eſt celui qui va juſqu'à nous priver de tout ſentiment. Voilà les deux extrêmes de la nature humaine, & ces deux momens ſont courts.

Il n'y a ni extrêmes délices, ni extrêmes tourmens qui puiſ-

ſent durer toute la vie : le ſouverain bien & le ſouverain mal ſont des chimères.

Nous avons la belle fable de *Crantor ;* il fait comparaître aux jeux olympiques la richeſſe, la volupté, la ſanté, la vertu ; chacune demande la pomme : la richeſſe dit, c'eſt moi qui ſuis le ſouverain bien, car avec moi on achète tous les biens : la volupté dit, la pomme m'appartient, car on ne demande la richeſſe que pour m'avoir : la ſanté aſſure que ſans elle il n'y a point de volupté, & que la richeſſe eſt inutile : enfin la vertu repréſente qu'elle eſt au-deſſus des trois autres, parce qu'avec de l'or, des plaiſirs & de la ſanté, on peut ſe rendre très miſérable ſi on ſe conduit mal. La vertu eut la pomme.

La fable eſt très ingénieuſe ; elle le ſerait encor plus ſi *Crantor* avait dit que le ſouverain bien eſt l'aſſemblage des quatre rivales réunies, vertu, ſanté, richeſſe, volupté : mais cette fable ne réſout ni ne peut réſoudre la queſtion abſurde du ſouverain bien. La vertu n'eſt pas un bien : c'eſt un devoir ; elle eſt d'un genre différent, d'un ordre ſupérieur. Elle n'a rien à voir aux ſenſations douloureuſes ou agréables. Un homme vertueux avec la pierre & la goutte, ſans appui, ſans amis, privé du néceſſaire, perſécuté, enchaîné par un tyran voluptueux qui ſe porte bien, eſt très malheureux ; & le perſécuteur inſolent qui careſſe une nouvelle maîtreſſe ſur ſon lit de pourpre eſt très heureux. Dites que le ſage perſécuté eſt préférable à ſon indigne perſécuteur ; dites que vous aimez l'un, & que vous déteſtez l'autre ; mais avouez que le ſage dans les fers enrage. Si le ſage n'en convient pas, il vous trompe, c'eſt un charlatan. *a*)

BIENS D'ÉGLISE.

SECTION PREMIÈRE.

L'Evangile défend à ceux qui veulent atteindre à la perfection, d'amaſſer des tréſors & de conſerver leurs biens temporels. *Nolite theſauriſare vobis theſauros in terra.* — *Si*

Matth. ch. VI. v. 19.

a) Cet article eſt un de ceux qu'on retrouve ailleurs, mais il eſt ici plus complet.

vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus. —— *Et omnis qui reliquerit domum vel fratres, aut sorores, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit.* ibid. v. 25. ibid. v. 29.

Les apôtres & leurs premiers successeurs ne recevaient aucun immeuble, ils n'en acceptaient que le prix; & après avoir prélevé ce qui était nécessaire pour leur subsistance, ils distribuaient le reste aux pauvres. *Saphire* & *Ananie* ne donnèrent pas leurs biens à *St. Pierre*, mais ils le vendirent & lui en apportèrent le prix. *Vende quæ habes & da pauperibus.*

L'église possédait déja des biens-fonds considérables sur la fin du troisiéme siécle, puisque *Dioclétien* & *Maximien* en prononcèrent la confiscation en 302.

Dès que *Constantin* fut sur le trône des Césars, il permit de doter les églises comme l'étaient les temples de l'ancienne religion; & dès-lors l'église acquit de riches terres. *St. Jérôme* s'en plaignit dans une de ses lettres à *Eustochie;* » Quand vous » les voyez, dit-il, aborder d'un air doux & sanctifié les » riches veuves qu'ils rencontrent, vous croiriez que leur » main ne s'étend que pour leur donner des bénédictions, » mais c'est au contraire pour recevoir le prix de leur hy- » pocrisie. «

Les saints prêtres recevaient sans demander. *Valentinien I* crut devoir défendre aux ecclésiastiques de rien recevoir des veuves & des femmes par testament, ni autrement. Cette loi, que l'on trouve au *Code Théodosien*, fut révoquée par *Martien* & par *Justinien.*

Justinien, pour favoriser les ecclésiastiques, défendit aux juges par sa novelle XVIII. chap. II. d'annuller les testamens faits en faveur de l'église, quand même ils ne feraient pas revêtus des formalités prescrites par les loix.

Anastase avait statué en 491, que les biens d'église se prescriraient par quarante ans. *Justinien* inséra cette loi dans son code; mais ce prince qui changea continuellement la jurisprudence, étendit cette prescription à cent ans. Alors quelques ecclésiastiques, indignes de leur profession, supposèrent de faux titres; ils tirèrent de la poussière de vieux testamens, nuls selon les anciennes loix, mais valables suivant les nouvelles. Cod. tit. *de fund. patrimon.* Cod. loi XXIV. *de sacro sanctis ecclesiis.*

Les citoyens étaient dépouillés de leur patrimoine par la fraude. Les possessions qui jusques-là avaient été regardées comme sacrées, furent envahies par l'église. Enfin, l'abus fut si criant, que *Justinien* lui-même fut obligé de rétablir les dispositions de la loi d'*Anastase* par sa novelle CXXXI. chap. VI.

Les tribunaux français ont longtems adopté le chap. XI. de la novelle XVIII, quand les legs faits à l'église n'avaient pour objet que des sommes d'argent, ou des effets mobiliers; mais depuis l'ordonnance de 1735 les legs pieux n'ont plus ce privilège en France.

Pour les immeubles, presque tous les rois de France depuis *Philippe le hardi*, ont défendu aux églises d'en acquérir sans leur permission. Mais la plus efficace de toutes les loix, c'est l'édit de 1749, rédigé par le chancelier d'*Aguesseau.* Depuis cet édit, l'église ne peut recevoir aucun immeuble, soit par donation, par testament, ou par échange, sans lettres-patentes du roi enrégistrées au parlement.

SECTION SECONDE.

Les biens d'église pendant les cinq premiers siécles de notre ère, furent régis par des diacres qui en faisaient la distribution aux clercs & aux pauvres. Cette communauté n'eut plus lieu dès la fin du cinquiéme siécle; on partagea les biens de l'église en quatre parts; on en donna une aux évêques, une autre aux clercs, une autre à la fabrique, & la quatriéme fut assignée aux pauvres.

Bientôt après ce partage, les évêques se chargèrent seuls des quatre portions; & c'est pourquoi le clergé inférieur est en général très pauvre.

Le parlement de Toulouse rendit un arrêt le 18 Avril 1651, qui ordonnait que dans trois jours les évêques du ressort pourvoiraient à la nourriture des pauvres, passé lequel tems saisie serait faite du sixiéme de tous les fruits que les évêques prennent dans les paroisses dudit ressort, &c.

En France l'église n'aliéne pas valablement ses biens sans de grandes formalités, & si elle ne trouve pas de l'avantage dans l'aliénation, on juge que l'on peut prescrire sans titre, par une

poſſeſſion de quarante ans, les biens d'égliſe; mais s'il paraît un titre, & qu'il ſoit défectueux, c'eſt-à-dire, que toutes les formalités n'y ayent pas été obſervées, l'acquéreur, ni ſes héritiers ne peuvent jamais preſcrire. Et de-là cette maxime, *melius eſt non habere titulum, quam habere vitioſum.* On fonde cette juriſprudence ſur ce que l'on préſume que l'acquéreur dont le titre n'eſt pas en forme eſt de mauvaiſe foi, & que ſuivant les canons, un poſſeſſeur de mauvaiſe foi ne peut jamais preſcrire. Mais celui qui n'a point de titres ne devrait-il pas plutôt être préſumé uſurpateur? Peut-on prétendre que le défaut d'une formalité que l'on a ignorée ſoit une préſomption de mauvaiſe foi? Doit-on dépouiller le poſſeſſeur ſur cette préſomption? Doit-on juger que le fils qui a trouvé un domaine dans l'hoirie de ſon père, le poſſède avec mauvaiſe foi, parce que celui de ſes ancêtres qui acquit ce domaine n'a pas rempli une formalité?

Les biens de l'égliſe néceſſaires au maintien d'un ordre reſpectable, ne ſont point d'une autre nature que ceux de la nobleſſe & du tiers-état; les uns & les autres devraient être aſſujettis aux mêmes règles. On ſe rapproche aujourd'hui autant qu'on le peut de cette juriſprudence équitable.

Il ſemble que les prêtres & les moines qui aſpirent à la perfection évangélique, ne devraient jamais avoir des procès; *& ei qui vult tecum judicio contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium.* (Matth. ch. V. v. 40.)

St. Baſile entend ſans doute parler de ce paſſage, lorſqu'il dit, qu'il y a dans l'Evangile une loi expreſſe, qui défend aux chrétiens d'avoir jamais aucun procès. *Salvien* a entendu de même ce paſſage. *Jubet Chriſtus ne litigemus nec ſolum jubet, ſed in tantum hoc jubet ut ipſa nos de quibus lis eſt, relinquere jubeat, dummodo litibus exuamur.* (Homel. *de legend. græc.* — *De gubern. Dei lib.* III. pag. 47. édit. de Paris 1645.)

Le quatriéme concile de Carthage a auſſi réïtéré ces défenſes. *Epiſcopus nec provocatus de rebus tranſitoriis litiget.*

Mais d'un autre côté il n'eſt pas juſte qu'un évêque abandonne ſes droits; il eſt homme, il doit jouir du bien que les hommes lui ont donné; il ne faut pas qu'on le vole parce qu'il eſt prêtre.

(*Ces deux ſections ſont de* Mr. Chriſtin *célèbre avocat au par-*

lement de Besançon, qui s'est fait une réputation immortelle dans son pays, en plaidant pour abolir la servitude.)

DE LA PLURALITÉ DES BÉNÉFICES, DES ABBAYES EN COMMANDE, ET DES MOINES QUI ONT DES ESCLAVES.

Section troisiéme.

Il en est de la pluralité des gros bénéfices, archevêchés, évêchés, abbayes, de trente, quarante, cinquante, soixante mille florins d'Empire, comme de la pluralité des femmes ; c'est un droit qui n'appartient qu'aux hommes puissans.

Un prince de l'Empire, cadet de sa maison, ferait bien peu chrêtien s'il n'avait qu'un seul évêché ; il lui en faut quatre ou cinq pour constater sa catholicité. Mais un pauvre curé qui n'a pas de quoi vivre, ne peut guères parvenir à deux bénéfices ; du moins rien n'est plus rare.

Le pape qui disait qu'il était dans la règle ; qu'il n'avait qu'un seul bénéfice, & qu'il s'en contentait avait très grande raison.

On a prétendu qu'un nommé *Ebrouin* évêque de Poitiers, fut le premier qui eut à la fois une abbaye & un évêché. L'empereur *Charles le chauve* lui fit ces deux présens. L'abbaye était celle de St. Germain-des-Près-les-Paris. C'était un gros morceau, mais pas si gros qu'aujourd'hui.

Avant cet *Ebrouin* nous voyons force gens d'église posséder plusieurs abbayes.

Alcuin diacre, favori de *Charlemagne*, possédait à la fois celles de St. Martin-de-Tours, de Ferrières, de Comeri & quelques autres. On ne saurait trop en avoir ; car si on est un saint, on édifie plus d'ames ; & si on a le malheur d'être un honnête homme du monde, on vit plus agréablement.

Il se pourait bien que dès ce tems-là ces abbés fussent commandataires ; car ils ne pouvaient réciter l'office dans sept ou huit endroits à la fois. *Charles Martel* & *Pepin* son fils, qui avaient pris pour eux tant d'abbayes, n'étaient pas des abbés réguliers.

Quelle est la différence entre un abbé commandataire & un abbé qu'on appelle *régulier ?* La même qu'entre un homme qui a cinquante mille écus de rente pour se réjouir, & un homme qui a cinquante mille écus pour gouverner.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit loiſible aux abbés réguliers de ſe réjouir auſſi. Voici comme s'exprimait ſur leur douce joie *Jean Trithême* dans une de ſes harangues, en préſence d'une convocation d'abbés bénédictins.

> *Neglecto ſuperum cultu ſpretoque tonantis*
> *Imperio, Baccho indulgent venerique nefandæ*, &c.

En voici une traduction, ou plutôt une imitation faite par une bonne ame, quelque tems après *Jean Trithême.*

> „ Ils ſe moquent du ciel & de la providence,
> „ Ils aiment mieux Bacchus & la mère d'amour;
> „ Ce ſont leurs deux grands ſaints pour la nuit & le jour.
> „ Des pauvres à prix d'or ils vendent la ſubſtance.
> „ Ils s'abreuvent dans l'or, l'or eſt ſur leurs lambris;
> „ L'or eſt ſur leurs catins qu'on paye au plus haut prix.
> „ Et paſſant mollement de leur lit à la table,
> „ Ils ne craignent ni loix, ni rois, ni dieu, ni diable.

Jean Trithême, comme on voit, était de très méchante humeur. On eût pu lui répondre ce que diſait *Céſar* avant les ides de Mars; *Ce n'eſt pas ces voluptueux que je crains, ce ſont ces raiſonneurs maigres & pâles.* Les moines qui chantent le *pervigilium veneris* pour matines, ne ſont pas dangereux. Les moines argumentans, prêchans, cabalans, ont fait beaucoup plus de mal que tous ceux dont parle *Jean Trithême.*

Les moines ont été auſſi maltraités par l'évêque célèbre du *Bellai* qu'ils l'avaient été par l'abbé *Trithême.* Il leur applique, dans ſon apocalypſe de Méliton, ces paroles d'Oſée: *Vaches graſſes qui fruſtrez les pauvres, qui dites ſans ceſſe, Apportez & nous boirons, le Seigneur a juré par ſon ſaint nom que voici les jours qui viendront ſur vous; vous aurez agacement de dents & diſette de pain en toutes vos maiſons.*

La prédiction ne s'eſt pas accomplie; mais l'eſprit de police qui s'eſt répandu dans toute l'Europe en mettant des bornes à la cupidité des moines, leur a inſpiré plus de décence.

Il faut convenir malgré tout ce qu'on a écrit contre leurs

abus, qu'il y a toûjours eu parmi eux des hommes éminens en ſcience & en vertu; que s'ils ont fait de grands maux ils ont rendu de grands ſervices, & qu'en général on doit les plaindre encor plus que les condamner.

Des biens de l'église.

Section quatriéme.

Tous les abus groſſiers qui durèrent dans la diſtribution des bénéfices depuis le dixiéme ſiécle juſqu'au ſeiziéme, ne ſubſiſtent plus aujourd'hui; s'ils ſont inſéparables de la nature humaine, ils ſont beaucoup moins révoltans par la décence qui les couvre. Un Maillard ne dirait plus aujourd'hui en chaire, *O domina quæ facitis placitum domini epiſcopi &c. O madame qui faites le plaiſir de monſieur l'évêque; ſi vous demandez comment cet enfant de dix ans a eu un bénéfice, on vous répondra que madame ſa mère était fort privée de monſieur l'évêque.*

On n'entend plus en chaire un cordelier Menot criant, *deux croſſes, deux mitres, & adhuc non ſunt contenti. Entre vous, meſdames, qui faites à monſieur l'évêque le plaiſir que ſavez, oh oh! il ſera du bien à mon fils, ce ſera un des mieux pourvus en l'égliſe, iſti protonotarii qui habent illas diſpenſas ad tria, immò in quindecim beneficia, & ſunt ſimoniaci & ſacrilegi: & non ceſſant arripere beneficia, incompatibilia: idem eſt eis. Si vacet epiſcopatus, pro eo habendo dabitur unus groſſus faſciculus aliorum beneficiorum. Primò accumulabuntur archidiaconatus, abbatiæ, duo prioratus, quatuor aut quinque præbendæ, & dabuntur hæc omnia pro recompenſatione.*

Si ces protonotaires qui ont des diſpenſes pour trois, ou même quinze bénéfices, ſont ſimoniaques & ſacriléges, & ſi on ne ceſſe d'accrocher des bénéfices incompatibles, c'eſt même choſe pour eux. Il vaque un bénéfice; pour l'avoir on vous donnera une poignée d'autres bénéfices, un archidiaconat, des abbayes, deux prieurés, quatre ou cinq prébendes, & tout cela pour faire la compenſation.

Le même prédicateur dans un autre endroit s'exprime ainſi: » Dans quatre plaideurs qu'on rencontre au palais, il y a toûjours

» jours un moine ; & ſi on leur demande ce qu'ils font là, un » cléricus répondra, notre chapitre eſt bandé contre le doyen, » contre l'évêque & contre les autres officiers, & je vais après » les queues de ces meſſieurs pour cette affaire. Et toi, maître » moine, que fais-tu ici? Je plaide une abbaye de huit » cent livres de rente pour mon maître. Et toi, moine blanc? » Je plaide un petit prioré pour moi. Et vous, mendians, qui » n'avez terre, ni ſillon, que battez-vous ici le pavé? Le roi » nous a octroié du ſel, du bois & autres choſes : mais ſes officiers » les nous dénient. Ou bien, un tel curé par ſon avarice & » envie nous veut empêcher la ſépulture & la dernière volonté » d'un qui eſt mort ces jours paſſés, tellement qu'il nous eſt » force d'en venir à la cour. «

Il eſt vrai que ce dernier abus, dont retentiſſent tous les tribunaux de l'égliſe catholique romaine, n'eſt point déraciné.

Il en eſt un plus funeſte encor, c'eſt celui d'avoir permis aux bénédictins, aux bernardins, aux chartreux même, d'avoir des mainmortables, des eſclaves. On diſtingue ſous leur domination dans pluſieurs provinces de France & en Allemagne,

Eſclavage de la perſonne,

Eſclavage des biens,

Eſclavage de la perſonne & des biens.

L'eſclavage de la perſonne conſiſte dans l'incapacité de diſpoſer de ſes biens en faveur de ſes enfans, s'ils n'ont pas toûjours vécu avec leur père dans la même maiſon & à la même table. Alors tout appartient aux moines. Le bien d'un habitant du mont Jura mis entre les mains d'un notaire de Paris, devient dans Paris même la proie de ceux qui originairement avaient embraſſé la pauvreté évangélique au mont Jura. Le fils demande l'aumône à la porte de la maiſon que ſon père a bâtie ; & les moines, bien loin de lui donner cette aumône, s'arrogent juſqu'au droit de ne point payer les créanciers du père, & de regarder comme nulles les dettes hypothéquées ſur la maiſon dont ils s'emparent. La veuve ſe jette en vain à leurs pieds pour obtenir une partie de ſa dot. Cette dot, ces créances, ce bien paternel, tout appartient de droit divin aux moines. Les créanciers, la veuve, les enfans, tout meurt dans la mendicité.

L'esclavage réel est celui qui est affecté à une habitation. Quiconque vient occuper une maison dans l'empire de ces moines, & y demeure un an & un jour, devient leur serf pour jamais. Il est arrivé quelquefois qu'un négociant Français, père de famille, attiré par ses affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, & étant mort ensuite dans sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, ses enfans ont été tout étonnés de voir des huissiers venir s'emparer de leurs meubles, avec des paréatis, les vendre au nom de *St. Claude*, & chasser une famille entière de la maison de son père.

L'esclavage mixte est celui qui étant composé des deux, est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, & ce que les brigands n'oseraient pas même imaginer.

Il y a donc des peuples chrêtiens gémissans dans un triple esclavage sous des moines qui ont fait vœu d'humilité & de pauvreté! chacun demande comment les gouvernemens souffrent ces fatales contradictions? C'est que les moines sont riches; & leurs esclaves sont pauvres. C'est que les moines, pour conserver leur droit d'*attila*, font des présens aux commis, aux maîtresses de ceux qui pouraient interposer leur autorité pour réprimer une telle oppression. Le fort écrase toûjours le faible. Mais pourquoi faut-il que les moines soient les plus forts?

Quel horrible état que celui d'un moine dont le couvent est riche! la comparaison continuelle qu'il fait de sa servitude & de sa misère avec l'empire & l'opulence de l'abbé, du prieur, du procureur, du secrétaire, du maitre des bois &c., lui déchire l'ame — à l'église & au réfectoire. Il maudit le jour où il prononça ses vœux imprudens & absurdes: il se désespère; il voudrait que tous les hommes fussent aussi malheureux que lui. S'il a quelque talent pour contrefaire les écritures, il l'employe en faisant de fausses chartes pour plaire au sous-prieur; il accable les paysans qui ont le malheur inexprimable d'être vassaux d'un couvent: étant devenu bon faussaire, il parvient aux charges: & comme il est fort ignorant, il meurt dans le doute & dans la rage.

TOUT EST BIEN.

JE vous prie, messieurs, de m'expliquer le *tout est bien*, car je ne l'entends pas.

Cela signifie-t-il, *tout est arrangé*, *tout est ordonné*, suivant la théorie des forces mouvantes ? je comprends & je l'avoue.

Entendez-vous que chacun se porte bien, qu'il a de quoi vivre, & que personne ne souffre ? vous savez combien cela est faux.

Votre idée est-elle que les calamités lamentables qui affligent la terre sont *bien* par rapport à DIEU & le réjouissent ? Je ne crois point cette horreur, ni vous non plus.

De grace, expliquez-moi le *tout est bien*. Platon le raisonneur daigna laisser à DIEU la liberté de faire cinq mondes, par la raison, dit-il, qu'il n'y a que cinq corps solides réguliers en géométrie, le tetraèdre, le cube, l'exaèdre, le dodécaèdre, l'icosaèdre. Mais pourquoi resserrer ainsi la puissance divine ? pourquoi ne lui pas permettre la sphère, qui est encor plus régulière, & même le cône, la pyramide à plusieurs faces, le cylindre ? &c.

DIEU choisit, selon lui, nécessairement le meilleur des mondes possibles ; ce systême a été embrassé par plusieurs philosophes chrêtiens, quoiqu'il semble répugner au dogme du péché originel. Car notre globe, après cette transgression, n'est plus le meilleur des globes ; il l'était auparavant : il pourait donc l'être encore ; & bien des gens croyent qu'il est le pire des globes, au-lieu d'être le meilleur.

Leibnitz, dans sa *Théodicée*, prit le parti de *Platon*. Plus d'un lecteur s'est plaint de n'entendre pas plus l'un que l'autre ; pour nous, après les avoir lus tous deux plus d'une fois, nous avouons notre ignorance, selon notre coutume : & puisque l'Evangile ne nous a rien révélé sur cette question, nous demeurons sans remords dans nos ténèbres.

Leibnitz qui parle de tout, a parlé du péché originel aussi ; & comme tout homme à systême fait entrer dans son plan

tout ce qui peut le contredire, il imagina que la déſobéiſſance envers DIEU, & les malheurs épouvantables qui l'ont ſuivie, étaient des parties intégrantes du meilleur des mondes, des ingrédiens néceſſaires de toute la félicité poſſible. *Calla calla ſeñor don Carlos : todo che ſe haze e por ſu ben.*

Quoi! être chaſſé d'un lieu de délices, où l'on aurait vécu à jamais, ſi on n'avait pas mangé une pomme? Quoi! faire dans la miſère, des enfans miſérables & criminels qui ſouffriront tout, qui feront tout ſouffrir aux autres? Quoi! éprouver toutes les maladies, ſentir tous les chagrins, mourir dans la douleur, & pour rafraîchiſſement être brûlé dans l'éternité des ſiécles; ce partage eſt-il bien ce qu'il y avait de meilleur? Cela n'eſt pas trop *bon* pour nous; & en quoi cela peut-il être bon pour DIEU?

Leibnitz ſentait qu'il n'y avait rien à répondre; auſſi fit-il de gros livres dans leſquels il ne s'entendait pas.

Nier qu'il y ait du mal, cela peut être dit en riant par un *Lucullus* qui ſe porte bien & qui fait un bon diner avec ſes amis & ſa maîtreſſe dans le ſallon d'*Apollon*; mais, qu'il mette la tête à la fenêtre, il verra des malheureux; qu'il ait la fiévre, il le ſera lui-même.

Je n'aime point à citer; c'eſt d'ordinaire une beſogne épineuſe; on néglige ce qui précède & ce qui ſuit l'endroit qu'on cite, & on s'expoſe à mille querelles. Il faut pourtant que je cite *Lactance*, père de l'égliſe, qui dans ſon chap. XIII. de *la colère de* DIEU, fait parler ainſi *Epicure* : « Ou DIEU „ veut ôter le mal de ce monde, & ne le peut: ou il le peut, „ & ne le veut pas; ou il ne le peut, ni ne le veut; ou enfin „ il le veut & le peut. S'il le veut & ne le peut pas, c'eſt „ impuiſſance, ce qui eſt contraire à la nature de DIEU; s'il „ le peut & ne le veut pas, c'eſt méchanceté, & cela eſt „ non moins contraire à ſa nature; s'il ne le veut ni ne le „ peut, c'eſt à la fois méchanceté & impuiſſance; s'il le veut „ & le peut (ce qui ſeul de ces parties convient à DIEU), „ d'où vient donc le mal ſur la terre? "

L'argument eſt preſſant, auſſi *Lactance* y répond fort mal, en diſant que DIEU veut le mal, mais qu'il nous a donné la ſageſſe avec laquelle on acquiert le bien. Il faut avouer

que cette réponſe eſt bien faible en comparaiſon de l'objection ; car elle ſuppoſe que DIEU ne pouvait donner la ſageſſe qu'en produiſant le mal ; & puis, nous avons une plaiſante ſageſſe !

L'origine du mal a toûjours été un abîme dont perſonne n'a pu voir le fond. C'eſt ce qui réduiſit tant d'anciens philoſophes & des légiſlateurs à recourir à deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. *Typhon* était le mauvais principe chez les Egyptiens, *Arimane* chez les Perſes. Les manichéens adoptèrent, comme on ſait, cette théologie ; mais comme ces gens-là n'avaient jamais parlé ni au bon, ni au mauvais principe, il ne faut pas les en croire ſur leur parole.

Parmi les abſurdités dont ce monde regorge, & qu'on peut mettre au nombre de nos maux, ce n'eſt pas une abſurdité légère, que d'avoir ſuppoſé deux êtres tout-puiſſans, ſe battant à qui des deux mettrait plus du ſien dans ce monde, & faiſant un traité comme les deux médecins de *Molière :* paſſez-moi l'émétique, & je vous paſſerai la ſaignée.

Baſilide, après les platoniciens, prétendit, dès le premier ſiécle de l'égliſe, que DIEU avait donné notre monde à faire à ſes derniers anges ; & que ceux-ci n'étant pas habiles, firent les choſes telles que nous les voyons. Cette fable théologique tombe en pouſſière par l'objection terrible, qu'il n'eſt pas dans la nature d'un DIEU tout-puiſſant & tout ſage, de faire bâtir un monde par des architectes qui n'y entendent rien.

Simon qui a ſenti l'objection, la prévient en diſant, que l'ange qui préſidait à l'attelier eſt damné pour avoir ſi mal fait ſon ouvrage ; mais la brûlure de cet ange ne nous guérit pas.

L'avanture de *Pandore* chez les Grecs, ne répond pas mieux à l'objection. La boëte où ſe trouvent tous les maux, & au fond de laquelle reſte l'eſpérance, eſt à la vérité une allégorie charmante ; mais cette *Pandore* ne fut faite par *Vulcain* que pour ſe venger de *Prométhée*, qui avait fait un homme avec de la bouë.

Les Indiens n'ont pas mieux rencontré ; DIEU ayant créé l'homme, il lui donna une drogue qui lui aſſurait une ſanté permanente ; l'homme chargea ſon âne de la drogue, l'âne eut

ſoif, le ſerpent lui enſeigna une fontaine, & pendant que l'âne buvait, le ſerpent prit la drogue pour lui.

Les Syriens imaginèrent que l'homme & la femme ayant été créés dans le quatriéme ciel, ils s'aviſèrent de manger d'une galette, au-lieu de l'ambroſie qui était leur mets naturel. L'ambroſie s'exhalait par les pores, mais après avoir mangé de la galette, il falait aller à la ſelle. L'homme & la femme prièrent un ange de leur enſeigner où était la garderobe. Voyez-vous, leur dit l'ange, cette petite planète, grande comme rien, qui eſt à quelque ſoixante millions de lieues d'ici, c'eſt-là le privé de l'univers, allez-y au plus vîte : ils y allèrent, on les y laiſſa ; & c'eſt depuis ce tems que notre monde fut ce qu'il eſt.

On demandera toûjours aux Syriens, pourquoi DIEU permit que l'homme mangeât la galette, & qu'il nous en arrivât une foule de maux ſi épouvantables ?

Je paſſe vîte de ce quatriéme ciel à mylord *Bolingbroke*, pour ne pas m'ennuyer. Cet homme, qui avait ſans doute un grand génie, donna au célèbre *Pope* ſon plan du *tout eſt bien*, qu'on retrouve en effet mot pour mot dans les œuvres poſthumes de mylord *Bolingbroke*, & que mylord *Shafisbury* avait auparavant inſéré dans ſes *caractériſtiques*. Liſez dans *Shafisbury* le chapitre *des moraliſtes*, vous y verrez ces paroles :

» On a beaucoup à répondre à ces plaintes des défauts » de la nature. Comment eſt-elle ſortie ſi impuiſſante & ſi „ défectueuſe des mains d'un être parfait ? mais je nie qu'elle „ ſoit défectueuſe . . . ſa beauté réſulte des contrariétés, & „ la concorde univerſelle naît d'un combat perpétuel. . . . Il „ faut que chaque être ſoit immolé à d'autres ; les végétaux „ aux animaux, les animaux à la terre . . . & les loix du pou- „ voir central & de la gravitation, qui donnent aux corps „ céleſtes leur poids & leur mouvement, ne ſeront point déran- „ gés pour l'amour d'un chétif animal, qui tout protégé qu'il „ eſt par ces mêmes loix, ſera bientôt par elles réduit en „ pouſſière. “

Bolingbroke, *Shafisbury*, & *Pope* leur metteur en œuvre, ne réſolvent pas mieux la queſtion que les autres : leur *tout eſt bien*, ne veut dire autre choſe, ſinon que le tout eſt di-

rigé par des loix immuables; qui ne le sait pas? vous ne nous apprenez rien quand vous remarquez après tous les petits enfans, que les mouches sont nées pour être mangées par des araignées, les araignées par les hirondelles, les hirondelles par les pigrièches, les pigrièches par les aigles, les aigles pour être tués par les hommes, les hommes pour se tuer les uns les autres, & pour être mangés par les vers, & ensuite par les diables, au moins mille sur un.

Voilà un ordre net & constant parmi les animaux de toute espèce; il y a de l'ordre partout. Quand une pierre se forme dans ma vessie, c'est une mécanique admirable, des sucs pierreux passent petit-à-petit dans mon sang, ils se filtrent dans les reins, passent par les urètres, se déposent dans ma vessie, s'y assemblent par une excellente attraction newtonnienne; le caillou se forme, se grossit, je souffre des maux mille fois pires que la mort, par le plus bel arrangement du monde; un chirurgien ayant perfectionné l'art inventé par *Tubal-Caïn*, vient m'enfoncer un fer aigu & tranchant dans le périnée, saisit ma pierre avec ses pincettes, elle se brise sous ses efforts par un mécanisme nécessaire; & par le même mécanisme je meurs dans des tourmens affreux; *tout cela est bien*, tout cela est la suite évidente des principes physiques inaltérables, j'en tombe d'accord, & je le savais comme vous.

Si nous étions insensibles, il n'y aurait rien à dire à cette physique. Mais ce n'est pas cela dont il s'agit; nous vous demandons s'il n'y a point de maux sensibles, & d'où ils viennent? *Il n'y a point de maux*, dit Pope dans sa quatriéme épitre sur le tout est bien; *s'il y a des maux particuliers, ils composent le bien général.*

Voilà un singulier bien général, composé de la pierre, de la goutte, de tous les crimes, de toutes les souffrances, de la mort, & de la damnation.

La chûte de l'homme est l'emplâtre que nous mettons à toutes ces maladies particulières du corps & de l'ame, que vous appellez *santé générale*; mais *Shaftsbury* & *Bolingbroke* ont osé attaquer le péché originel; *Pope* n'en parle point; il est clair que leur système sappe la religion chrétienne par ses fondemens, & n'explique rien du tout.

Cependant, ce fyftême a été approuvé depuis peu par plufieurs théologiens, qui admettent volontiers les contraires; à la bonne heure, il ne faut envier à perfonne la confolation de raifonner comme il peut fur le déluge de maux qui nous inonde. Il eft jufte d'accorder aux malades défefpérés, de manger de ce qu'ils veulent. On a été jufqu'à prétendre que ce fyftême eft confolant. DIEU, dit Pope, *voit d'un même œil périr le héros & le moineau*, *un atome*, *ou mille planètes précipitées dans la ruine*, *une boule de favon*, *ou un monde fe former.*

Voilà, je vous l'avoue, une plaifante confolation; ne trouvez-vous pas un grand lénitif dans l'ordonnance de mylord *Shaftsbury*, qui dit que DIEU n'ira pas déranger fes loix éternelles pour un animal auffi chétif que l'homme? Il faut avouer du moins que ce chétif animal a droit de crier humblement, & de chercher à comprendre en criant, pourquoi ces loix éternelles ne font pas faites pour le bien-être de chaque individu?

Ce fyftême du *tout eft bien*, ne repréfente l'auteur de toute la nature, que comme un roi puiffant & mal-faifant, qui ne s'embarraffe pas qu'il en coûte la vie à quatre ou cinq cent mille hommes, & que les autres traînent leurs jours dans la difette & dans les larmes, pourvu qu'il vienne à bout de fes deffeins.

Loin donc que l'opinion du meilleur des mondes poffibles confole, elle eft défefpérante pour les philofophes qui l'embraffent. La queftion du bien & du mal, demeure un chaos indébrouillable pour ceux qui cherchent de bonne foi; c'eft un jeu d'efprit pour ceux qui difputent; ils font des forçats qui jouent avec leurs chaînes. Pour le peuple non-penfant, il reffemble affez à des poiffons qu'on a tranfportés d'une rivière dans un réfervoir; ils ne fe doutent pas qu'ils font là pour être mangés le carême; auffi ne favons-nous rien du tout par nous-mêmes des caufes de notre deftinée.

Mettons à la fin de prefque tous les chapitres de métaphyfique les deux lettres des juges Romains quand ils n'entendaient pas une caufe, *N. L. non liquet*, cela n'eft pas clair. Impofons furtout filence aux fcélérats, qui étant accablés comme nous

nous du poids des calamités humaines, y ajoutent la fureur de la calomnie. Confondons leurs exécrables impoftures, en recourant à la foi & à la providence. Copions la fin de l'épitre en vers fur le défaftre de Lisbonne : *a*)

Mon malheur, dites-vous, eft le bien d'un autre être.
De mon corps tout fanglant mille infectes vont naître :
Quand la mort met le comble aux maux que j'ai foufferts,
Le beau foulagement d'être mangé des vers !
Triftes calculateurs des mifères humaines,
Ne me confolez point ; vous aigriffez mes peines :
Et je ne vois en vous que l'effort impuiffant
D'un fier infortuné qui feint d'être content.
  Je ne fuis du grand *Tout* qu'une faible partie :
Oui ; mais les animaux condamnés à la vie,
Tous les êtres fentans nés fous la même loi,
Vivent dans la douleur, & meurent comme moi.
  Le vautour acharné fur fa timide proie,
De fes membres fanglans fe repaît avec joie :
Tout femble *bien* pour lui, mais bientôt à fon tour
Une aigle au bec tranchant dévore le vautour.
L'homme d'un plomb mortel atteint cette aigle altière ;
Et l'homme aux champs de Mars couché fur la pouffière,
Sanglant, percé de coups, fur un tas de mourans,
Sert d'aliment affreux aux oifeaux dévorans.
Ainfi du monde entier tous les membres gémiffent ;
Nés tous pour les tourmens, l'un par l'autre ils périffent :
Et vous compoferez, dans ce chaos fatal,
Des malheurs de chaque être un bonheur général ?
Quel bonheur ! ô mortel, fuperbe & miférable !
Vous criez, *Tout eft bien*, d'une voix lamentable.
L'univers vous dément, & votre propre cœur
Cent fois de votre efprit a réfuté l'erreur.
  Elémens, animaux, humains, tout eft en guerre.

a) Une partie de cet article fe trouve ailleurs, mais moins étendue ; de plus il eft bon d'inculquer ces vérités au lecteur dans plus d'un ouvrage.

Il le faut avouer, le *mal* eſt ſur la terre :
Son principe ſecret ne nous eſt point connu.
De l'auteur de tout bien le mal eſt-il venu ?
Eſt-ce le noir *Typhon b*), le barbare *Arimane c*),
Dont la loi tyrannique à ſouffrir nous condamne ?
Mon eſprit n'admet point ces monſtres odieux,
Dont le monde en tremblant fit autrefois des dieux.
Mais comment concevoir un Dieu, la bonté même,
Qui prodigua ſes biens à ſes enfans qu'il aime,
Et qui verſa ſur eux les maux à pleines mains ?
Quel œil peut pénétrer dans ſes profonds deſſeins ?
De l'Etre tout-parfait le mal ne pouvait naître :
Il ne vient point d'autrui *d*), puiſque Dieu ſeul eſt maître.
Il exiſte pourtant. O triſtes vérités !
O mêlange étonnant de contrariétés !
Un Dieu vint conſoler notre race affligée ;
Il viſita la terre, & ne l'a point changée ; *e*)
Un ſophiſte arrogant nous dit qu'il ne l'a pu ;
Il le pouvait, dit l'autre, & ne l'a point voulu ;
Il le voudra ſans doute. Et tandis qu'on raiſonne,
Des foudres ſouterrains engloutiſſent Lisbonne,
Et de trente cités diſperſent les débris,
Des bords ſanglans du Tage à la mer de Cadis.
Ou l'homme eſt né coupable, & Dieu punit ſa race,
Ou ce maître abſolu de l'être & de l'eſpace,
Sans courroux, ſans pitié, tranquille, indifférent,
De ſes premiers décrets ſuit l'éternel torrent :
Ou la matière informe à ſon maître rebelle,
Porte en ſoi des défauts *néceſſaires* comme elle ;
Ou bien Dieu nous éprouve ; & ce ſéjour mortel *f*)
N'eſt qu'un paſſage étroit vers un monde éternel.

b) Principe du mal chez les Egyptiens.

c) Principe du mal chez les Perſes.

d) C'eſt-à-dire d'un autre principe.

e) Un philoſophe Anglais a pretendu que le monde phyſique avait dû être changé au premier avénement, comme le monde moral. C'eſt apparemment le philoſophe Anglais de *Rabelais*.

f) Voilà avec l'opinion des deux principes toutes les ſolutions qui ſe préſentent à l'eprit humain dans cette grande difficulté ; & la Révélation ſeule peut en-

Nous essuyons ici des douleurs passagères.
Le trépas est un bien qui finit nos misères.
Mais quand nous sortirons de ce passage affreux,
Qui de nous prétendra mériter d'être heureux ?
  Quelque parti qu'on prenne, on doit frémir sans doute.
Il n'est rien qu'on connaisse, & rien qu'on ne redoute.
La nature est muette, on l'interroge en vain.
On a besoin d'un Dieu, qui parle au genre-humain.
Il n'appartient qu'à lui d'expliquer son ouvrage,
De consoler le faible, & d'éclairer le sage.
L'homme au doute, à l'erreur, abandonné sans lui,
Cherche en vain des roseaux qui lui servent d'appui.
Leibnitz ne m'apprend point, par quels nœuds invisibles
Dans le mieux ordonné des univers possibles,
Un désordre éternel, un chaos de malheurs,
Mêle à nos vains plaisirs de réelles douleurs ;
Ni pourquoi l'innocent, ainsi que le coupable,
Subit également ce mal inévitable ;
Je ne conçois pas plus comment tout serait *bien* :
Je suis comme un docteur, hélas ! je ne sais rien.
  Platon dit qu'autrefois l'homme avait eu des ailes,
Un corps impénétrable aux atteintes mortelles ;
La douleur, le trépas, n'approchaient point de lui.
De cet état brillant qu'il diffère aujourd'hui !
Il rampe, il souffre, il meurt, tout ce qui naît expire ;
De la destruction la nature est l'empire.
Un faible composé de nerfs & d'ossemens
Ne peut être insensible au choc des élémens ;
Ce mêlange de sang, de liqueurs, & de poudre,
Puisqu'il fut assemblé, fut fait pour se dissoudre.
Et le sentiment prompt de ces nerfs délicats

seigner ce que l'esprit humain ne saurait comprendre. Mais qu'il est affreux d'avoir encor à disputer tous les jours sur la Révélation, de voir la société chrétienne insociable, divisée en cent sectes sur la Révélation, de se calomnier, de se persécuter, de se détruire pour la Révélation, de faire des St. Barthelemi pour la Revélation, d'assassiner *Henri III* & *Henri IV* pour la Révélation ? de faire couper la tête au roi *Charles I* pour la Révélation, de trainer un roi de Polo-

Fut ſoumis aux douleurs miniſtres du trépas.
C'eſt-là ce que m'apprend la voix de la nature.
J'abandonne *Platon*, je rejette *Epicure*.
Bayle en ſait plus qu'eux tous : je vais le conſulter :
La balance à la main, *Bayle* enſeigne à douter. *g*)
Aſſez ſage, aſſez grand, pour être ſans ſyſtème,
Il les a tous détruits, & ſe combat lui-même :
Semblable à cet aveugle en butte aux Philiſtins,
Qui tomba ſous les murs abattus par ſes mains.
Que peut donc de l'eſprit la plus vaſte étendue ?
Rien : le livre du ſort ſe ferme à notre vue.
L'homme étranger à ſoi, de l'homme eſt ignoré.
Que ſuis-je ? où ſuis-je ? où vais-je ? & d'où ſuis-je tiré ? *h*)
Atomes tourmentés ſur cet amas de boue,
Que la mort engloutit, & dont le ſort ſe joue,
Mais atomes penſans, atomes dont les yeux
Guidés par la penſée ont meſuré les cieux ;
Au ſein de l'infini nous élançons notre être,
Sans pouvoir un moment nous voir & nous connaître.
Ce monde, ce théatre, & d'orgueil & d'erreur,
Eſt plein d'infortunés qui parlent de bonheur.
Tout ſe plaint, tout gémit en cherchant le bien-être ;
Nul ne voudrait mourir ; nul ne voudrait renaître. *i*)
Quelquefois dans nos jours conſacrés aux douleurs,
Par la main du plaiſir nous eſſuyons nos pleurs.
Mais le plaiſir s'envole, & paſſe comme une ombre,
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes ſont ſans nombre.
Le paſſé n'eſt pour nous qu'un triſte ſouvenir ;
Le préſent eſt affreux, s'il n'eſt point d'avenir,
Si la nuit du tombeau détruit l'être qui penſe.
Un jour tout ſera bien, voilà notre eſpérance ;
Tout eſt bien aujourd'hui, voilà l'illuſion.

gne tout ſanglant pour la Révélation ! O Dieu révélez-nous donc qu'il faut être humain & tolérant !

g) Voyez les notes à la fin du poëme.

h) Voyez les notes à la fin du poëme.

i) On trouve difficilement une perſonne qui voulût recommencer la même carrière qu'elle a courue, & repaſſer par les mêmes événemens.

Les ſages me trompaient, & Dieu ſeul a raiſon.
Humble dans mes ſoupirs, ſoumis dans ma ſouffrance,
Je ne m'élève point contre la providence.
Sur un ton moins lugubre on me vit autrefois,
Chanter des doux plaiſirs les ſéduiſantes loix.
D'autres tems, d'autres mœurs : inſtruit par la vieilleſſe,
Des humains égarés partageant la faibleſſe,
Dans une épaiſſe nuit cherchant à m'éclairer,
Je ne ſais que ſouffrir, & non pas murmurer.
Un calife autrefois à ſon heure dernière,
Au Dieu qu'il adorait dit pour toute prière :
Je t'apporte, ô ſeul Roi, ſeul Etre illimité,
Tout ce que tu n'as point dans ton immenſité,
Les défauts, les regrets, les maux & l'ignorance.
Mais il pouvait encor ajouter l'*eſpérance.*

Des raiſonneurs ont prétendu qu'il n'eſt pas dans la nature de l'Etre des êtres que les choſes ſoient autrement qu'elles ſont. C'eſt un rude ſyſtême, je n'en ſais pas aſſez pour oſer ſeulement l'examiner.

BLASPHÊME.

C'Eſt un mot grec qui ſignifie, *atteinte à la réputation. Blaſphemia* ſe trouve dans *Démoſthène.* De-là vient, dit *Ménage*, le mot de *blâmer. Blaſphême* ne fut employé dans l'égliſe grecque que pour ſignifier *injure faite à* DIEU. Les Romains n'employèrent jamais cette expreſſion, ne croyant pas apparemment qu'on pût jamais offenſer l'honneur de DIEU comme on offenſe celui des hommes.

Il n'y a preſque point de ſynonyme. *Blaſphême* n'emporte pas tout-à-fait l'idée de *ſacrilège.* On dira d'un homme qui aura pris le nom de DIEU en vain, qui dans l'emportement de la colère aura ce qu'on appelle *juré le nom de* DIEU, c'eſt un blaſphémateur ; mais on ne dira pas, c'eſt un ſacrilège.

L'homme facrilège eft celui qui fe parjure fur l'Evangile ; qui étend fa rapacité fur les chofes confacrées, qui détruit les autels, qui trempe fa main dans le fang des prêtres.

Les grands facrilèges ont toûjours été punis de mort chez toutes les nations, & furtout les facrilèges avec effufion de fang.

L'auteur des *Inftituts au droit criminel*, compte parmi les crimes de lèze-majefté divine au fecond chef, l'inobfervation des fêtes & des dimanches. Il devait ajouter l'inobfervation accompagnée d'un mépris marqué ; car la fimple négligence eft un péché, mais non pas un facrilège, comme il le dit. Il eft abfurde de mettre dans le même rang, comme fait cet auteur, la fimonie, l'enlévement d'une religieufe, & l'oubli d'aller à vêpres un jour de fête. C'eft un grand exemple des erreurs où tombent les jurifconfultes, qui n'ayant pas été appellés à faire des loix, fe mêlent d'interprêter celles de l'état.

Les blafphêmes prononcés dans l'yvreffe, dans la colère, dans l'excès de la débauche, dans la chaleur d'une converfation indifcrète, ont été foumis par les légiflateurs à des peines beaucoup plus légères. Par exemple, l'avocat que nous avons déja cité, dit que les loix de France condamnent les fimples blafphémateurs à une amende pour la première fois, double pour la feconde, triple pour la troifiéme, quadruple pour la quatriéme. Le coupable eft mis au carcan pour la cinquiéme récidive, au carcan encor pour la fixiéme, & la lèvre fupérieure eft coupée avec un fer chaud ; & pour la feptiéme fois on lui coupe la langue. Il falait ajouter que c'eft l'ordonnance de 1666.

Les peines font prefque toûjours arbitraires ; c'eft un grand défaut dans la jurifprudence. Mais auffi ce défaut ouvre une porte à la clémence, à la compaffion ; & cette compaffion eft d'une juftice étroite : car il ferait horrible de punir un emportement de jeuneffe, comme on punit des empoifonneurs & des parricides. Une fentence de mort pour un délit qui ne mérite qu'une correction, n'eft qu'un affaffinat commis avec le glaive de juftice.

N'eft-il pas à propos de remarquer ici que ce qui fut blafphême dans un pays, fut fouvent piété dans un autre ?

Un marchand de Tyr abordé au port de Canope, aura pu être fcandalifé de voir porter en cérémonie un oignon, un chat, un bouc; il aura pu parler indécemment d'*Isheth*, d'*Oshireth*, & d'*Horeth*; il aura peut-être détourné la tête, & ne fe fera point mis à genoux en voyant paffer en proceffion les parties génitales du genre-humain plus grandes que nature. Il en aura dit fon fentiment à fouper, il aura même chanté une chanfon dans laquelle les matelots Tyriens fe moquaient des abfurdités égyptiaques. Une fervante de cabaret l'aura entendu; fa confcience ne lui permet pas de cacher ce crime énorme. Elle court dénoncer le coupable au premier shoen qui porte l'image de la vérité fur la poitrine; & on fait comment l'image de la vérité eft faite. Le tribunal des shoen ou shotim condamne le blafphémateur Tyrien à une mort affreufe & confifque fon vaiffeau. Ce marchand était regardé à Tyr comme un des plus pieux perfonnages de la Phénicie.

Numa voit que fa petite horde de Romains eft un ramas de flibuftiers Latins qui volent à droite & à gauche tout ce qu'ils trouvent, bœufs, moutons, volailles, filles. Il leur dit qu'il a parlé à la nymphe *Egerie* dans une caverne, & que la nymphe lui a donné des loix de la part de *Jupiter*. Les fénateurs le traitent d'abord de blafphémateur, & le menacent de le jetter de la roche Tarpeienne la tête en bas. *Numa* fe fait un parti puiffant. Il gagne des fénateurs qui vont avec lui dans la grotte d'*Egerie*. Elle leur parle; elle les convertit. Ils convertiffent le fénat & le peuple. Bientôt ce n'eft plus *Numa* qui eft un blafphémateur. Ce nom n'eft plus donné qu'à ceux qui doutent de l'exiftence de la nymphe.

Il eft trifte parmi nous que ce qui eft blafphême à Rome, à Notre-Dame de Lorette, dans l'enceinte des chanoines de San Gennaro, foit piété dans Londres, dans Amfterdam, dans Stockholm, dans Berlin, dans Copenhague, dans Berne, dans Bâle, dans Hambourg. Il eft encor plus trifte que dans le même pays, dans la même ville, dans la même rue, on fe traite réciproquement de blafphémateur.

Que dis-je, des dix mille Juifs qui font à Rome, il n'y en a pas un feul qui ne regarde le pape comme le chef de ceux qui blafphêment; & réciproquement les cent mille chrêtiens

qui habitent Rome à la place des deux millions de joviens *a*) qui la rempliſſaient du tems de *Trajan*, croyent fermement que les Juifs s'aſſemblent les ſamedis dans leurs ſynagogues pour blaſphêmer.

Un cordelier accorde ſans difficulté le titre de blaſphémateur au dominicain, qui dit que la Ste. Vierge eſt née dans le péché originel, quoique les dominicains ayent une bulle du pape qui leur permet d'enſeigner dans leurs couvens la conception maculée ; & qu'outre cette bulle ils ayent pour eux la déclaration expreſſe de *St. Thomas* d'Aquin.

La première origine de la ſciſſion, faite dans les trois quarts de la Suiſſe & dans une partie de la Baſſe-Allemagne, fut une querelle dans l'égliſe cathédrale de Francfort entre un cordelier dont j'ignore le nom & un dominicain nommé *Vigand*.

Tous deux étaient yvres, ſelon l'uſage de ce tems-là. L'yvrogne cordelier qui prêchait, remercia DIEU dans ſon ſermon de ce qu'il n'était pas jacobin, jurant qu'il falait exterminer les jacobins blaſphémateurs qui croyaient la Ste. Vierge née en péché mortel & délivrée du péché par les ſeuls mérites de ſon fils : l'yvrogne jacobin lui dit tout haut, Vous en avez menti, blaſphémateur vous-même. Le cordelier deſcend de chaire un grand crucifix de fer à la main, en donne cent coups à ſon adverſaire & le laiſſe preſque mort ſur la place.

Ce fut pour venger cet outrage que les dominicains firent beaucoup de miracles en Allemagne, & en Suiſſe. Ils prétendaient prouver leur foi par ces miracles. Enfin ils trouvèrent le moyen de faire imprimer dans Berne les ſtigmates de notre Seigneur JESUS-CHRIST à un de leurs frères laïs nommé *Jetzer* ; ce fut la Ste. Vierge elle-même qui lui fit cette opération ; mais elle emprunta la main du ſous-prieur qui avait pris un habit de femme, & entouré ſa tête d'une auréole. Le malheureux petit frère laï expoſé tout en ſang ſur l'autel des dominicains de Berne à la vénération du peuple, cria enfin au meurtre,

a) Joviens, adorateurs de *Jupiter*.

b) Voyez les *Voyages de Burnet* évêque de Salisbury, l'*Hiſtoire des dominicains de Berne* par *Abraham Ruchat* profeſſeur à Lauſanne, le *Procès verbal de la condamnation des dominicains*, & l'*Original du procès* conſervé dans la bibliothèque de Berne. Le même

meurtre, au sacrilège : les moines, pour l'appaiser, le communièrent au plus vite avec une hostie saupoudrée de sublimé corrosif; l'excès de l'acrimonie lui fit rejetter l'hostie. *b*)

Les moines alors l'accusèrent devant l'évêque de Lausanne d'un sacrilège horrible. Les Bernois indignés accusèrent eux-mêmes les moines, quatre d'entr'eux furent brûlés à Berne le 31 May 1509 à la porte de Marsilly.

C'est ainsi que finit cette abominable histoire qui détermina enfin les Bernois à choisir une religion (mauvaise à la vérité à nos yeux catholiques,) mais dans laquelle ils seraient délivrés des cordeliers & des jacobins.

La foule de semblables sacrilèges est incroyable. C'est à quoi l'esprit de parti conduit.

Les jésuites ont soutenu pendant cent ans que les jansénistes étaient des blasphémateurs, & l'ont prouvé par mille lettres de cachet. Les jansénistes ont répondu par plus de quatre mille volumes, que c'était les jésuites qui blasphémaient. L'écrivain des *gazettes ecclésiastiques* prétend que toutes les honnêtes gens blasphément contre lui; & il blasphéme du haut de son grenier contre tous les honnêtes gens du royaume. Le libraire du gazetier blasphéme contre lui & se plaint de mourir de faim. Il vaudrait mieux être poli & honnête.

Une chose aussi remarquable que consolante, c'est que jamais en aucun pays de la terre chez les idolâtres les plus fous, aucun homme n'a été regardé comme un blasphémateur pour avoir reconnu un DIEU suprême, éternel & tout-puissant. Ce n'est pas sans doute pour avoir reconnu cette vérité qu'on fit boire la cigue à *Socrate*, puisque le dogme d'un DIEU suprême était annoncé dans tous les mystères de la Grèce. Ce fut une faction qui perdit *Socrate*. On l'accusa au hazard de ne pas reconnaître les Dieux secondaires; ce fut sur cet article qu'on le traita de blasphémateur.

On accusa de blasphême les premiers chrêtiens par la même raison; mais les partisans de l'ancienne religion de l'empire,

même fait est rapporté dans l'*Histoire générale de l'esprit & des mœurs des nations*. Puisse-t-elle être partout : personne ne la connaissait en France il y a vingt ans.

les joviens, qui reprochaient le blasphême aux premiers chrétiens, furent enfin condamnés eux-mêmes comme blasphémateurs sous *Théodose II*. Driden a dit :

This side to day and the other to morow burn's
And they are all god's al mithy in their turn's.

Tel est chaque parti, dans sa rage obstiné,
Aujourd'hui condamnant & demain condamné.

BLED ou BLÉ.

SECTION PREMIÈRE.

Origine du mot, & de la chose.

IL faut être pyrrhonien outré pour douter que *pain* vienne de *panis*. Mais pour faire du pain il faut du blé. Les Gaulois avaient du blé du tems de *César*; où avaient-ils pris ce mot de *blé*? On prétend que c'est de *bladum*, mot employé dans la latinité barbare du moyen âge, par le chancelier Desvignes, *de Vineis*, à qui l'empereur *Fréderic II* fit, dit-on, crever les yeux.

Mais les mots latins de ces siécles barbares n'étaient que d'anciens mots celtes ou tudesques latinisés. *Bladum* venait donc de notre *blead*; & non pas notre *blead* de *bladum*. Les Italiens disaient *biada*; & les pays, où l'ancienne langue romance s'est conservée, disent encor *blia*.

Cette science n'est pas infiniment utile : mais on ferait curieux de savoir où les Gaulois & les Teutons avaient trouvé du blé pour le semer? On vous répond que les Tyriens en avaient apporté en Espagne, les Espagnols en Gaule, & les Gaulois en Germanie. Et où les Tyriens avaient-ils pris ce blé? Chez les Grecs probablement, dont ils l'avaient reçu en échange de leur alphabet.

Qui avait fait ce présent aux Grecs? C'était autrefois *Cérès* sans doute; & quand on a remonté à *Cérès*, on ne peut guères

aller plus haut. Il faut que *Cérès* ſoit deſcendue exprès du ciel pour nous donner du froment, du ſeigle, de l'orge, &c.

Mais comme le crédit de *Cérès* qui donna le blé aux Grecs, & celui d'*Isheт* ou *Iſis* qui en gratifia l'Egypte, eſt fort déchu aujourd'hui, nous reſtons dans l'incertitude ſur l'origine du blé.

Sanchoniaton aſſure que *Dagon* ou *Dagan*, l'un des petits-fils de *Thaut*, avait en Phénicie l'intendance du blé. Or ſon *Thaut* eſt à-peu-près du tems de notre *Jared*. Il réſulte de-là que le blé eſt fort ancien, & qu'il eſt de la même antiquité que l'herbe. Peut-être que ce *Dagon* fut le premier qui fit du pain, mais cela n'eſt pas démontré.

Choſe étrange! nous ſavons poſitivement que nous avons l'obligation du vin à *Noé*, & nous ne ſavons pas à qui nous devons le pain. Et, choſe encor plus étrange, nous ſommes ſi ingrats envers *Noé*, que nous avons plus de deux mille chanſons en l'honneur de *Bacchus*, & qu'à peine en chantons nous une ſeule en l'honneur de *Noé*, notre bienfaiteur.

Un Juif m'a aſſuré que le blé venait de lui-même en Méſopotamie, comme les pommes, les poires ſauvages, les chataignes, les neſles dans l'Occident. Je le veux croire juſqu'à ce que je ſois ſûr du contraire; car enfin il faut bien que le blé croiſſe quelque part. Il eſt devenu la nourriture ordinaire & indiſpenſable dans les plus beaux climats & dans tout le Nord.

De grands philoſophes dont nous eſtimons les talens, & dont nous ne ſuivons point les ſyſtêmes, ont prétendu, dans l'*Hiſtoire naturelle du chien*, (pag. 195) que les hommes ont fait le blé; que nos pères à force de ſemer de l'yvraie & du gramen, les ont changés en froment. Comme ces philoſophes ne ſont pas de notre avis ſur les coquilles, ils nous permettront de n'être pas du leur ſur le blé. Nous ne penſons pas qu'avec du jaſmin on ait jamais fait venir des tulipes. Nous trouvons que le germe du blé eſt tout différent de celui de l'yvraie, & nous ne croyons à aucune tranſmutation. Quand on nous en montrera nous nous rétracterons.

Nous avons vu à l'article *Arbre-à-pain*, qu'on ne mange point de pain dans les trois quarts de la terre. On prétend que les Ethiopiens ſe moquaient des Egyptiens qui vivaient de pain.

Mais enfin, puifque c'eſt notre nourriture principale, le blé eſt devenu un des plus grands objets du commerce & de la politique. On a tant écrit ſur cette matière, que ſi un laboureur ſemait autant de blé peſant que nous avons de volumes ſur cette denrée, il pourait eſpérer la plus ample récolte, & devenir plus riche que ceux qui dans leurs ſallons vernis & dorés ignorent l'excès de ſa peine & de ſa miſère.

SECTION SECONDE.

Richeſſe du blé.

Dès qu'on commence à balbutier en économie politique, on fait comme font dans notre rue tous les voiſins & les voiſines qui demandent : Combien a-t-il de rentes, comment vit-il, combien ſa fille aura-t-elle en mariage, &c. ? On demande en Europe : L'Allemagne a-t-elle plus de blés que la France ? L'Angleterre recueille-t-elle (& non pas récolte-t-elle) de plus belles moiſſons que l'Eſpagne ? Le blé de Pologne produit-il autant de farine que celui de Sicile ? La grande queſtion eſt de ſavoir ſi un pays purement agricole eſt plus riche qu'un pays purement commerçant ?

La ſupériorité du pays de blé eſt démontrée par le livre auſſi petit que plein de Mr. *Melon*, le premier homme qui ait raiſonné en France, par la voie de l'imprimerie, immédiatement après la déraiſon univerſelle du ſyſtême de *Laſs*. Melon a pu tomber dans quelques erreurs relevées par d'autres écrivains inſtruits, dont les erreurs ont été relevées à leur tour. En attendant qu'on relève les miennes, voici le fait.

L'Egypte devint la meilleure terre à froment de l'univers, lorſqu'après pluſieurs ſiécles qu'il eſt difficile de compter au juſte, les habitans eurent trouvé le ſecret de faire ſervir à la fécondité du ſol un fleuve deſtructeur, qui avait toûjours inondé le pays, & qui n'était utile qu'aux rats d'Egypte, aux inſectes, aux reptiles & aux crocodiles. Son eau même mêlée d'une bourbe noire ne pouvait déſaltérer ni laver les habitans. Il falut des travaux immenſes, & un tems prodigieux pour dompter le fleuve, le partager en canaux, fonder des villes

dans un terrain autrefois mouvant, & changer les cavernes des rochers en vastes bâtimens.

Tout cela est plus étonnant que des pyramides; tout cela fait, voilà un peuple sûr de sa nourriture avec le meilleur blé du monde, sans même avoir presque besoin de labourer. Le voilà qui élève & qui engraisse de la volaille supérieure à celle de Caux. Il est vêtu du plus beau lin dans le climat le plus tempéré. Il n'a donc aucun besoin réel des autres peuples.

Les Arabes ses voisins au contraire ne recueillent pas un septier de blé depuis le désert qui entoure le lac de Sodome & qui va jusqu'à Jérusalem, jusqu'au voisinage de l'Euphrate, à l'Yemen, & à la terre de Gad; ce qui compose un pays quatre fois plus étendu que l'Egypte. Ils disent : Nous avons des voisins qui ont tout le nécessaire; allons dans l'Inde leur chercher du superflu; portons-leur du sucre, des aromates, des épiceries, des curiosités; soyons les pourvoyeurs de leurs fantaisies, & ils nous donneront de la farine. Ils en disent autant des Babiloniens; ils s'établissent courtiers de ces deux nations opulentes, qui régorgent de blé; & en étant toûjours leurs serviteurs, ils restent toûjours pauvres. Memphis & Babilone jouïssent; & les Arabes les servent; la terre à blé demeure toûjours la seule riche; le superflu de son froment attire les métaux, les parfums, les ouvrages d'industrie. Le possesseur du blé impose donc toûjours la loi à celui qui a besoin de pain. Et *Midas* aurait donné tout son or à un laboureur de Picardie.

La Hollande paraît de nos jours une exception, & n'en est point une. Les vicissitudes de ce monde ont tellement tout bouleversé, que les habitans d'un marais persécutés par l'océan qui les menaçait de les noyer, & par l'inquisition qui apportait des fagots pour les brûler, allèrent au bout du monde s'emparer des isles qui produisent des épiceries devenues aussi nécessaires aux riches que le pain l'est aux pauvres. Les Arabes vendaient de la myrrhe, du baume, & des perles à Memphis & à Babilone; les Hollandais vendent de tout à l'Europe & à l'Asie, & mettent le prix à tout.

Ils n'ont point de blé, dites-vous; ils en ont plus que l'Angleterre & la France. Qui est réellement possesseur du

blé ? C'eſt le marchand qui l'achète du laboureur. Ce n'était pas le ſimple agriculteur de Caldée ou d'Egypte qui profitait beaucoup de ſon froment. C'était le marchand Caldéen ou l'Egyptien adroit qui en faiſait des amas, & les vendait aux Arabes ; il en retirait des aromates, des perles, des rubis, qu'il vendait chérement aux riches. Tel eſt le Hollandais ; il achète partout & revend partout ; il n'y a point pour lui de mauvaiſe récolte ; il eſt toûjours prêt à ſecourir pour de l'argent ceux qui manquent de farine.

Que trois ou quatre négocians entendus, libres, ſobres, à l'abri de toute vexation, exempts de toute crainte, s'établiſſent dans un port ; que leurs vaiſſeaux ſoient bons, que leur équipage ſache vivre de gros fromage & de petite bière, qu'ils faſſent acheter à bas prix du froment à Dantzick & à Tunis, qu'ils ſachent le conſerver, qu'ils ſachent attendre ; & ils feront préciſément ce que font les Hollandais.

Section troisiéme.

Hiſtoire du blé en France.

Dans les anciens gouvernemens ou anciennes anarchies barbares, il y eut je ne ſais quel ſeigneur ou roi de Soiſſons qui mit tant d'impôts ſur les laboureurs, les batteurs en grange, les meuniers, que tout le monde s'enfuit, & le laiſſa ſans pain régner tout ſeul à ſon aiſe. *a*)

Comment fit-on pour avoir du blé, lorſque les Normands, qui n'en avaient pas chez eux, vinrent ravager la France & l'Angleterre, lorſque les guerres féodales achevèrent de tout détruire ; lorſque ces brigandages féodaux ſe mêlèrent aux irruptions des Anglais, quand *Edouard III* détruiſit les moiſſons de *Philippe de Valois*, & *Henri V* celles de *Charles VI* ; quand les armées de *Charles-Quint* & celles de *Henri VIII* mangeaient la Picardie ; enfin tandis que les bons catholiques & les bons réformés coupaient le blé en herbe, & égorgeaient pères, mères & enfans, pour ſavoir ſi on devait ſe ſervir de pain fermenté ou de pain azime les dimanches ?

a) C'était un Chilpéric. La choſe arriva l'an 562.

Comment on faifait? Le peuple ne mangeait pas la moitié de fon befoin; on fe nourriffait très mal; on périffait de mifère; la population était très médiocre; des cités étaient défertes.

Cependant vous voyez encor de prétendus hiftoriens qui vous répètent que la France poffédait vingt-neuf millions d'habitans du tems de la St. Barthelemi.

C'eft apparemment fur ce calcul que l'abbé de *Caveirac* a fait l'apologie de la St. Barthelemi; il a prétendu que le maffacre de foixante & dix mille hommes, plus ou moins, était une bagatelle dans un royaume alors floriffant, peuplé de vingt-neuf millions d'hommes, qui nageaient dans l'abondance.

Cependant la vérité eft que la France avait peu d'hommes & peu de blé; & qu'elle était exceffivement miférable, ainfi que l'Allemagne.

Dans le court efpace du règne enfin tranquille de *Henri IV*, pendant l'adminiftration économe du duc de *Sulli*, les Français en 1597 eurent une abondante récolte; ce qu'ils n'avaient pas vu depuis qu'ils étaient nés. Auffi-tôt ils vendirent tout leur blé aux étrangers, qui n'avaient pas fait de fi heureufes moiffons, ne doutant pas que l'année 1598 ne fût encor meilleure que la précédente. Elle fut très mauvaife; le peuple alors fut dans le cas de Mlle. *Bernard*, qui avait vendu fes chemifes & fes draps pour acheter un collier; elle fut obligée de vendre fon collier à perte pour avoir des draps & des chemifes. Le peuple pâtit davantage. On racheta chérement le même blé qu'on avait vendu à un prix médiocre.

Pour prévenir une telle imprudence & un tel malheur, le miniftère défendit l'exportation; & cette loi ne fut point révoquée. Mais fous *Henri IV*, fous *Louis XIII* & fous *Louis XIV*, non-feulement la loi fut fouvent éludée; mais quand le gouvernement était informé que les greniers étaient bien fournis, il expédiait des permiffions particulières fur le compte qu'on lui rendait de l'état des provinces. Ces permiffions firent fouvent murmurer le peuple; les marchands de blé furent en horreur comme des monopoleurs, qui voulaient affamer une province. Quand il arrivait une difette, elle était toûjours fuivie de quelque fédition. On accufait le miniftère plutôt que la fécherefle ou la pluie.

Cependant année commune, la France avait de quoi ſe nourrir, & quelquefois de quoi vendre. On ſe plaignit toûjours; (& il faut ſe plaindre pour qu'on vous ſuce un peu moins) mais la France depuis 1661 juſqu'au commencement du dix-huitiéme ſiécle fut au plus haut point de grandeur. Ce n'était pas la vente de ſon blé qui la rendait ſi puiſſante; c'était ſon excellent vin de Bourgogne, de Champagne & de Bordeaux, le débit de ſes eaux-de-vie dans tout le Nord, de ſon huile, de ſes fruits, de ſon ſel, de ſes toiles, de ſes draps, des magnifiques étoffes de Lyon & même de Tours, de ſes rubans, de ſes modes de toute eſpèce, enfin des progrès de l'induſtrie. Le pays eſt ſi bon, le peuple ſi laborieux, que la révocation de l'édit de Nantes ne put faire périr l'état. Il n'y a peut-être pas une preuve plus convaincante de ſa force.

Le blé reſta toûjours à vil prix : la main-d'œuvre par conſéquent ne fut pas chère; le commerce proſpéra; & on cria toûjours contre la dureté du tems.

La nation ne mourut pas de la diſette horrible de 1709; elle fut très malade; mais elle réchappa. Nous ne parlons ici que du blé qui manqua abſolument; il falut que les Français en achetaſſent de leurs ennemis mêmes; les Hollandais en fournirent ſeuls autant que les Turcs.

Quelques déſaſtres que la France ait éprouvés; quelques ſuccès qu'elle ait eus; que les vignes ayent gelé, ou qu'elles ayent produit autant de grappes que dans la Jéruſalem céleſte, le prix du blé a toûjours été aſſez uniforme; &, année commune, un ſeptier de blé a toûjours payé quatre paires de ſouliers depuis *Charlemagne*.

Vers l'an 1750 la nation raſſaſiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéra, de romans, d'hiſtoires romaneſques, de réflexions morales plus romaneſques encore, & de diſputes théologiques ſur la grace & ſur les convulſions, ſe mit enfin à raiſonner ſur les blés.

On oublia même les vignes pour ne parler que de froment & de ſeigle. On écrivit des choſes utiles ſur l'agriculture : tout le monde les lut, excepté les laboureurs. On ſuppoſa, au ſortir de l'opéra comique, que la France avait prodigieuſement de blé à vendre. Enfin le cri de la nation obtint

obtint du gouvernement, en 1764, la liberté de l'exportation.

Auſſi-tôt on exporta. Il arriva précifément ce qu'on avait éprouvé du tems de *Henri IV*; on vendit un peu trop; une année ſtérile ſurvint; il falut pour la ſeconde fois que Mlle. *Bernard* revendît ſon collier pour ravoir ſes draps & ſes chemiſes. Alors quelques plaignans paſſèrent d'une extrémité à l'autre. Ils éclatèrent contre l'exportation qu'ils avaient demandée: ce qui fait voir combien il eſt difficile de contenter tout le monde & ſon père.

Des gens de beaucoup d'eſprit, & d'une bonne volonté ſans intérêt, avaient écrit avec autant de ſagacité que de courage en faveur de la liberté illimitée du commerce des grains. Des gens qui avaient autant d'eſprit & des vues auſſi pures, écrivirent dans l'idée de limiter cette liberté; & Mr. l'abbé *Gagliani* Napolitain, réjouït la nation Françaiſe ſur l'exportation des blés; il trouva le ſecret de faire, même en français, des dialogues auſſi amuſans que nos meilleurs romans, & auſſi inſtructifs que nos meilleurs livres ſérieux. Si cet ouvrage ne fit pas diminuer le prix du pain, il donna beaucoup de plaiſir à la nation, ce qui vaut beaucoup mieux pour elle. Les partiſans de l'exportation illimitée lui répondirent vertement. Le réſultat fut que les lecteurs ne furent plus où ils en étaient: la plûpart ſe mirent à lire des romans en attendant trois ou quatre années abondantes de ſuite qui les mettraient en état de juger. Les dames ne furent pas diſtinguer davantage le froment du ſeigle. Les habitués de paroiſſe continuèrent de croire que le grain doit mourir & pourrir en terre pour germer.

Section quatriéme.

Des blés d'Angleterre.

Les Anglais, juſqu'au dix-ſeptiéme ſiécle, furent des peuples chaſſeurs & paſteurs, plutôt qu'agriculteurs. La moitié de la nation courait le renard en ſelle raze avec un bridon: l'autre moitié nourriſſait des moutons & préparait les laines. Les ſiéges des pairs ne ſont encor que de gros ſacs de laine, pour les faire ſouvenir qu'ils doivent protéger la principale denrée

du royaume. Ils commencèrent à s'appercevoir au tems de la reſtauration qu'ils avaient auſſi d'excellentes terres à froment. Ils n'avaient guère jusqu'alors labouré que pour leurs beſoins. Les trois quarts de l'Irlande ſe nourriſſaient de pommes de terre appellées alors *potâtôs*, & par les Français *topinambous*, & enſuite *pommes de terre*. La moitié de l'Ecoſſe ne connaiſſait point le blé. Il courait une eſpèce de proverbe en vers anglais aſſez plaiſans, dont voici le ſens.

Si l'époux d'Eve la féconde
Au pays d'Ecoſſe était né,
A demeurer chez lui Dieu l'aurait condamné,
Et non pas à courir le monde.

L'Angleterre fut le ſeul des trois royaumes qui défricha quelques champs, mais en petite quantité. Il eſt vrai que ces inſulaires mangent le plus de viande, le plus de légumes & le moins de pain qu'ils peuvent. Le manœuvre Auvergnac & Limouſin dévore quatre livres de pain qu'il trempe dans l'eau, tandis que le manœuvre Anglais en mange à peine une avec du fromage; & boit d'une bière auſſi nourriſſante que dégoûtante, qui l'engraiſſe.

On peut encor, ſans raillerie, ajouter à ces raiſons l'énorme quantité de farine dont les Français ont chargé longtems leur tête. Ils portaient des perruques volumineuſes hautes d'un demi-pié ſur le front, & qui deſcendaient juſqu'aux hanches. Seize onces d'amidon ſaupoudraient ſeize onces de cheveux étrangers, qui cachaient dans leur épaiſſeur le buſte d'un petit homme; de ſorte que dans une farce, où un maître à chanter du bel air, nommé Mr. *Des Soupirs*, ſecouait ſa perruque ſur le théatre, on était inondé pendant un quart-d'heure d'un nuage de poudre. Cette mode s'introduiſit en Angleterre, mais les Anglais épargnèrent l'amidon.

Pour venir à l'eſſentiel, il faut ſavoir qu'en 1689, la première année du règne de *Guillaume* & de *Marie*, un acte du parlement accorda une gratification à quiconque exporterait du blé, & même de mauvaiſes eaux-de-vie de grain ſur les vaiſſeaux de la nation.

Voici comme cet acte, favorable à la navigation & à la culture, fut conçu.

Quand une mesure nommée *quarter*, égale à vingt-quatre boisseaux de Paris, n'excédait pas en Angleterre la valeur de deux livres sterling huit shelings au marché, le gouvernement payait à l'exportateur de ce quarter cinq shelings = 6$^{l.}$ de France.

à l'exportateur du seigle quand il ne valait qu'une livre sterling & douze shelings, on donnait de récompense trois shelings & six sous = 3$^{l.}$ 12$^{f.}$ de France.

Le reste dans une proportion assez exacte.

Quand le prix des grains haussait, la gratification n'avait plus lieu; quand ils étaient plus chers, l'exportation n'était plus permise. Ce réglement a éprouvé quelques variations; mais enfin le résultat a été un profit immense. On a vu par un extrait de l'exportation des grains présenté à la chambre des communes en 1751, que l'Angleterre en avait vendu aux autres nations en cinq années pour 7405786 liv. sterling, qui font cent soixante & dix millions trois cent trente-trois mille soixante & dix-huit livres de France. Et sur cette somme que l'Angleterre tira de l'Europe en cinq années, la France en paya environ dix millions & demi.

L'Angleterre devait sa fortune à sa culture qu'elle avait trop longtems négligée; mais aussi elle la devait à son terrain. Plus sa terre a valu, plus elle s'est encor améliorée. On a eu plus de chevaux, de bœufs & d'engrais. Enfin on prétend qu'une récolte abondante peut nourrir l'Angleterre cinq ans, & qu'une même récolte peut à peine nourrir la France deux années.

Mais aussi la France a presque le double d'habitans; & en ce cas l'Angleterre n'est que d'un cinquiéme plus riche en blés, pour nourrir la moitié moins d'hommes: ce qui est bien compensé par les autres denrées, & par les manufactures de la France.

Section cinquiéme.

Mémoire court ſur les autres pays.

L'Allemagne eſt comme la France ; elle a des provinces fertiles en blé, & d'autres ſtériles ; les pays voiſins du Rhin & du Danube, la Bohême, ſont les mieux partagés. Il n'y a guère de grand commerce de grains que dans l'intérieur.

La Turquie ne manque jamais de blé, & en vend peu. L'Eſpagne en manque quelquefois, & n'en vend jamais. Les côtes d'Afrique en ont, & en vendent. La Pologne en eſt toûjours bien fournie & n'en eſt pas plus riche.

Les provinces méridionales de la Ruſſie en régorgent ; on le tranſporte à celles du Nord avec beaucoup de peine ; on en peut faire un grand commerce par Riga.

La Suède ne recueille du froment qu'en Scanie ; le reſte ne produit que du ſeigle ; les provinces ſeptentrionales rien.

Le Dannemarck peu.

L'Ecoſſe encor moins.

La Flandre Autrichienne eſt bien partagée.

En Italie tous les environs de Rome, depuis Viterbe juſqu'à Terracine, ſont ſtériles. Le Bolonois, dont les papes ſe ſont emparés, parce qu'il était à leur bienſéance, eſt preſque la ſeule province qui leur donne du pain abondamment.

Les Vénitiens en ont à peine de leur crû pour le beſoin, & ſont ſouvent obligés d'acheter des *firmans* à Conſtantinople, c'eſt-à-dire, des permiſſions de manger. C'eſt leur ennemi & leur vainqueur qui eſt leur pourvoyeur.

Le Milanais eſt la terre promiſe en ſuppoſant que *la terre promiſe* avait du froment.

La Sicile ſe ſouvient toûjours de *Cérès ;* mais on prétend qu'on n'y cultive pas auſſi bien la terre que du tems d'*Hiéron* qui donnait tant de blé aux Romains. Le royaume de Naples eſt bien moins fertile que la Sicile, & la diſette s'y fait ſentir quelquefois, malgré *San Gennaro.*

Le Piémont eſt un des meilleurs pays.

La Savoie a toûjours été pauvre & le ſera.

La Suiſſe n'eſt guères plus riche ; elle a peu de froment ; il y a des cantons qui en manquent abſolument.

Un marchand de blé peut fe régler fur ce petit mémoire ; & il fera ruiné, à moins qu'il ne s'informe au jufte de la récolte de l'année, & du befoin du moment.

Refumé.

Suivez le précepte d'*Horace* : Ayez toûjours une année de blé par devers vous ; *provifæ frugis in annum.*

B L É,

GRAMMAIRE MORALE.

Section feconde.

On dit proverbialement, *manger fon blé en herbe ; être pris comme dans un blé ; crier famine fur un tas de blé.* Mais de tous les proverbes que cette production de la nature & de nos foins a fournis, il n'en eft point qui mérite plus l'attention des légiflateurs que celui-ci.

Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé.

Cela fignifie une infinité de bonnes chofes, comme par exemple :

Ne nous gouverne pas dans le dix-huitiéme fiécle comme on gouvernait du tems d'Albouin, de Gondebald, de Clodevik nommé en latin *Clodovæus.*

Ne parle plus des loix de Dagobert, quand nous avons les œuvres du chancelier d'Agueffeau, les difcours de Mrs. les gens du roi, Montclar, Servant, Caftillon, la Chalotais, Du Paty, &c.

Ne nous cite plus les miracles de St. Amable, dont les gants & le chapeau furent portés en l'air pendant tout le voyage qu'il fit à pied du fond de l'Auvergne à Rome.

Laiffe pourrir tous les livres remplis de pareilles inepties, fonge dans quel fiécle nous vivons.

Si jamais on affaffine à coups de piftolet un maréchal d'Ancre ; ne fais point brûler fa femme en qualité de forcière fous prétexte que fon médecin Italien lui a ordonné de prendre du

bouillon fait avec un coq blanc, tué au clair de la lune, pour la guérir de ses vapeurs.

Distingue toûjours les honnêtes gens qui pensent, de la populace qui n'est pas faite pour penser.

Si l'usage t'oblige à faire une cérémonie ridicule en faveur de cette canaille, & si en chemin tu rencontres quelques gens d'esprit, averti-les par un signe de tête; par un coup d'œil que tu penses comme eux; mais qu'il ne faut pas rire.

Affaibli peu-à-peu toutes les superstitions anciennes, & n'en introduis aucune nouvelle.

Les loix doivent être pour tout le monde; mais laisse chacun suivre ou rejetter à son gré ce qui ne peut être fondé que sur un usage indifférent.

Si la servante de Bayle meurt entre tes bras, ne lui parle point comme à Bayle; ni à Bayle comme à sa servante.

Si les imbécilles veulent encor du gland, laisse-les en manger; mais trouve bon qu'on leur présente du pain.

En un mot, ce proverbe est excellent en mille occasions.

BŒUF APIS.

IL a été agité si le bœuf *Apis* étai révéré à Memphis comme Dieu, comme symbole, ou comme bœuf. Il est à croire que les fanatiques voyaient en lui un Dieu, les sages un simple symbole, & que le sot peuple adorait le bœuf. *Cambyse* fit-il bien quand il eut conquis l'Egypte, de tuer ce bœuf de sa main? Pourquoi non? Il faisait voir aux imbécilles qu'on pouvait mettre leur Dieu à la broche, sans que la nature s'armât pour venger ce sacrilège. *Hérodote* ajoute qu'il fit bien fouetter les prêtres; il avait tort, si ces prêtres avaient été de bonnes gens qui se fussent contentés de gagner leur pain dans le culte d'*Apis*, sans molester les citoyens. Mais s'ils avaient été persécuteurs, s'ils avaient forcé les consciences, s'ils avaient établi une espèce d'inquisition & violé le droit naturel, *Cambyse* avait un autre tort, c'était celui de ne les pas faire pendre.

On a fort vanté les Egyptiens : il faut pourtant qu'il y ait toûjours eu dans leur caractère, & dans leur gouvernement un vice radical, qui en a toûjours fait de vils esclaves.

Je consens que dans les tems presqu'inconnus, ils ayent conquis la terre ; mais dans les tems de l'histoire ils ont été subjugués par tous ceux qui s'en sont voulu donner la peine, par les Assyriens, par les Grecs, par les Romains, par les Arabes, par les Mammelus, par les Turcs, enfin par tout le monde, excepté par nos croisés, attendu que ceux-ci étaient plus mal avisés que les Egyptiens n'étaient lâches. Ce fut la milice des Mammelus qui battit les Français. Il n'y a peut-être que deux choses passables dans cette nation ; la première, que ceux qui adoraient un bœuf ne voulurent jamais contraindre ceux qui adoraient un singe, à changer de religion, quoique les bœufs-lâtres & les singes-lâtres se haïssent vivement ; la seconde, qu'ils ont fait toûjours éclorre des poulets dans des fours.

On vante leurs pyramides ; mais ce sont des monumens d'un peuple esclave. Il faut bien qu'on y ait fait travailler toute la nation, sans quoi on n'aurait pu venir à bout d'élever ces vilaines masses. A quoi servaient-elles ? A conserver dans une petite chambre la momie de quelque prince ou de quelque gouverneur, ou de quelque intendant que son ame devait ranimer au bout de mille ans, on a dit même au bout de trois mille. Mais s'ils espéraient cette résurrection des corps, pourquoi leur ôter la cervelle avant de les embaumer ? Les Egyptiens devaient-ils ressusciter sans cervelle ? L'observatoire que fit bâtir *Louis XIV*, me paraît un plus beau monument que les pyramides, parce qu'il est plus utile.

BOIRE A LA SANTÉ.

D'Où vient cette coutume ? est-ce depuis le tems qu'on boit ? Il paraît naturel qu'on boive du vin pour sa propre santé, mais non pas pour la santé d'un autre.

Le *propino* des Grecs, adopté par les Romains, ne signifiait

pas, je bois afin que vous vous portiez bien ; mais je bois avant vous pour que vous buviez ; je vous invite à boire.

Dans la joie d'un festin on buvait pour célébrer sa maîtresse, & non pas pour qu'elle eût une bonne santé. Voyez dans Martial,

Nævia sex cyathis, septem Justina bibatur.

Six coups pour Nevia, sept au moins pour Justine.

Les Anglais qui se sont piqués de renouveller plusieurs coutumes de l'antiquité, boivent à l'honneur des dames ; c'est ce qu'ils appellent *toster* ; & c'est parmi eux un grand sujet de dispute si une femme est tostable ou non, si elle est digne qu'on la toste.

On buvait à Rome pour les victoires d'*Auguste*, pour le retour de sa santé. *Dion Cassius* rapporte qu'après la bataille d'Actium le sénat décréta que dans les repas on lui ferait des libations au second service. C'est un étrange décret. Il est plus vraisemblable que la flatterie avait introduit volontairement cette bassesse. Quoi qu'il en soit, vous lisez dans Horace,

Hinc ad vina redit lætus, & alteris
Te mensis adhibet Deum.
Te multa prece, te prosequitur mero
Defuso pateris : & laribus tuum
Miscet numen, uti Græcia Castoris,
Et magni memor Herculis.
Longas ô utinam, dux bone, ferias
Præstes hesperiæ : dicimus integro
Sicci mane die, dicimus uvidi,
Quum sol oceano subest.

Sois le Dieu des festins, le Dieu de l'allégresse,
Que nos tables soient tes autels.
Préside à nos jeux solemnels
Comme Hercule aux jeux de la Grèce.
Seul tu fais les beaux jours ; que tes jours soient sans fin.
C'est ce que nous disons en revoyant l'aurore ;

Ce

Ce qu'en nos douces nuits nous redisons encore
Entre les bras du Dieu du vin. *a*)

On ne peut, ce me femble, faire entendre plus expreffément ce que nous entendons par ces mots, *Nous avons bu à la fanté de votre majefté.*

C'eft de-là probablement que vint, parmi nos nations barbares, l'ufage de boire à la fanté de fes convives; ufage abfurde, puifque vous videriez quatre bouteilles fans leur faire le moindre bien. Et que veut dire *boire à la fanté du roi*, s'il ne fignifie pas ce que nous venons de voir?

Le Dictionnaire de Trévoux nous avertit qu'on *ne boit pas à la fanté de fes fupérieurs en leur préfence.* Paffe pour la France & pour l'Allemagne; mais en Angleterre c'eft un ufage reçu. Il y a moins loin d'un homme à un homme à Londres qu'à Vienne.

On fait de quelle importance il eft en Angleterre de boire à la fanté d'un prince qui prétend au trône; c'eft fe déclarer fon partifan. Il en a coûté cher à plus d'un Ecoffais & d'un Irlandais pour avoir bu à la fanté des *Stuarts.*

Tous les whigs buvaient après la mort du roi *Guillaume*, non pas à fa fanté, mais à fa mémoire. Un tori nommé *Brown*, évêque de Cork en Irlande, grand ennemi de *Guillaume*, dit qu'il mettrait un bouchon à toutes les bouteilles qu'on vidait à la gloire de ce monarque, parce que Cork en anglais fignifie *bouchon.* Il ne s'en tint pas à ce fade jeu de mots; il écrivit en 1702 une brochure (ce font les mandemens du pays) pour faire voir aux Irlandais que c'eft une impiété atroce de boire à la fanté des rois, & furtout à leur *mémoire*; que c'eft une prophanation de ces paroles de JESUS-CHRIST, *Buvez-en tous, faites ceci en mémoire de moi.*

Ce qui étonnera, c'eft que cet évêque n'était pas le premier qui eût conçu une telle démence. Avant lui, le presbytérien *Pryn* avait fait un gros livre contre l'ufage impie de boire à la fanté des chrêtiens.

Enfin, il y eut un *Jean Geré*, curé de la paroiffe de Ste. Foi,

a) *Dacier* a traduit *ficci & uvidi* dans nos prières du foir & du matin.

qui publia *la divine potion, pour conserver la santé spirituelle par la cure de la maladie invétérée de boire à la santé, avec des argumens clairs & solides contre cette coutume criminelle, le tout pour la satisfaction du public ; à la requête d'un digne membre du parlement, l'an de notre salut 1648.*

Notre révérend père *Garasse*, notre révérend père *Patouillet*, & notre révérend père *Nonotte* n'ont rien de supérieur à ces profondeurs anglaises. Nous avons longtems lutté, nos voisins & nous, à qui l'emporterait.

BORNES DE L'ESPRIT HUMAIN.

ON demandait un jour à *Newton* pourquoi il marchait quand il en avait envie ? & comment son bras & sa main se remuaient à sa volonté ? Il répondit bravement qu'il n'en savait rien. Mais, du moins, lui dit-on, vous qui connaissez si bien la gravitation des planètes, vous me direz par quelle raison elles tournent dans un sens plutôt que dans un autre ; & il avoua encor qu'il n'en savait rien.

Ceux qui enseignèrent que l'Océan était salé de peur qu'il ne se corrompît, & que les marées étaient faites pour conduire nos vaisseaux dans nos ports, furent un peu honteux quand on leur repliqua que la Méditerranée a des ports & point de reflux. *Mussenbroek* lui-même est tombé dans cette inadvertence.

Quelqu'un a-t-il jamais pu dire précisément, comment une buche se change dans son foyer en charbon ardent, & par quelle mécanique la chaux s'enflamme avec de l'eau fraîche ?

Le premier principe du mouvement du cœur dans les animaux est-il bien connu ? sait-on bien nettement comment la génération s'opère ? a-t-on deviné ce qui nous donne les sensations, les idées, la mémoire ? Nous ne connaissons pas plus l'essence de la matière que les enfans qui en touchent la superficie.

Qui nous apprendra par quelle mécanique ce grain de blé que nous jettons en terre se relève pour produire un tuyau

chargé d'un épic, & comment le même fol produit une pomme au haut de cet arbre & une chataigne à l'arbre voifin? Plufieurs docteurs ont dit : que ne fais-je pas? *Montagne* difait : que fais-je!

Décideur impitoyable, pédagogue à phrafes, raifonneur fourré, tu cherches les bornes de ton efprit. Elles font au bout de ton nez.

Parle : m'apprendras-tu par quels fubtils refforts
L'éternel artifan fait végéter les corps?
Pourquoi l'afpic affreux, le tigre, la panthère,
N'ont jamais adouci leur cruel caractère;
Et que reconnaiffant la main qui le nourrit,
Le chien meurt en léchant le maître qu'il chérit?
D'où vient qu'avec cent pieds, qui femblent inutiles,
Cet infecte tremblant traine fes pas débiles?
Pourquoi ce ver changeant fe bâtit un tombeau,
S'enterre, & reffufcite avec un corps nouveau;
Et le front couronné, tout brillant d'étincelles,
S'élance dans les airs en déployant fes aîles?
Le fage Dufay parmi fes plants divers,
Végétaux raffemblés des bouts de l'univers,
Me dira-t-il pourquoi la tendre fenfitive
Se flétrit fous nos mains, honteufe & fugitive?
  Pour découvrir un peu ce qui fe paffe en moi,
Je m'en vais confulter le médecin du roi.
Sans doute il en fait plus que fes doctes confrères.
Je veux favoir de lui par quels fecrets myftères
Ce pain, cet aliment dans mon corps digéré
Se transforme en un lait doucement préparé?
Comment toûjours filtré dans fes routes certaines,
En longs ruiffeaux de pourpre il court enfler mes veines,
A mon corps languiffant rend un pouvoir nouveau,
Fait palpiter mon cœur, & penfer mon cerveau?
Il lève au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie :
Demandez-le à ce Dieu, qui nous donna la vie.

Couriers de la phyfique, argonautes nouveaux,
Qui franchiffez les monts, qui traverfez les eaux,
Ramenez des climats foumis aux trois couronnes,
Vos perches, vos fecteurs, & furtout deux Laponnes.
Vous avez recherché, dans ces lieux pleins d'ennui,
Ce que Newton connut fans fortir de chez lui:
Vous avez arpenté quelque faible partie
Des flancs toûjours glacés de la terre applatie.
Dévoilez ces refforts, qui font la pefanteur.
Vous connaiffez les loix qu'établit fon auteur.
Parlez, enfeignez-moi, comment fes mains fécondes
Font tourner tant de cieux, graviter tant de mondes?
Pourquoi, vers le foleil notre globe entraîné,
Se meut autour de foi fur fon axe incliné?
Parcourant en douze ans les céleftes demeures,
D'où vient que Jupiter a fon jour de dix heures?
Vous ne le favez point. Votre favant compas
Mefure l'univers, & ne le connait pas.
Je vous vois deffiner, par un art infaillible,
Les dehors d'un palais à l'homme inacceffible;
Les angles, les côtés font marqués par vos traits;
Le dedans à vos yeux eft fermé pour jamais.
Pourquoi donc m'affliger, fi ma débile vue
Ne peut percer la nuit fur mes yeux répandue?
Je n'imiterai point ce malheureux favant,
Qui des feux de l'Etna fcrutateur imprudent,
Marchant fur des monceaux de bitume & de cendre,
Fut confumé du feu qu'il cherchait à comprendre.

Nos bornes font donc partout, & avec cela nous fommes orgueilleux comme des *paons* que nous prononçons *pans*.

B O U C.

Bestialité, Sorcellerie.

Les honneurs de toute espèce, que l'antiquité a rendus aux boucs, feraient bien étonnans, si quelque chose pouvait étonner ceux qui sont un peu familiarisés avec le monde ancien & moderne. Les Egyptiens & les Juifs désignèrent souvent les rois & les chefs du peuple par le mot de *bouc.* Vous trouvez dans Zacharie : *La fureur du Seigneur s'est irritée contre les pasteurs du peuple, contre les boucs ; elle les visitera : il a visité son troupeau la maison de Juda, & il en a fait son cheval de bataille.* Ch. x.v.3.

Sortez de Babilone, dit Jérémie aux chefs du peuple ; *soyez les boucs à la tête du troupeau.* Ch. I. v. 8.

Isaïe s'est servi aux chapitres X & XIV du terme de *bouc*, qu'on a traduit par celui de *prince*.

Les Egyptiens firent bien plus que d'appeller leurs rois *boucs*, ils consacrèrent un bouc dans Mendès, & l'on dit même qu'ils l'adorèrent. Il se peut très bien que le peuple ait pris en effet un emblême pour une divinité, c'est ce qui ne lui arrive que trop souvent.

Il n'est pas vraisemblable que les shoen ou shotim d'Egypte, c'est-à-dire les prêtres, ayent à la fois immolé & adoré des boucs. On sait qu'ils avaient leur bouc *Hazazel* qu'ils précipitaient orné & couronné de fleurs pour l'expiation du peuple, & que les Juifs prirent d'eux cette cérémonie & jusqu'au nom même d'*Hazazel*, ainsi qu'ils adoptèrent plusieurs autres rites de l'Egypte.

Mais les boucs reçurent encor un honneur plus singulier ; il est constant qu'en Egypte plusieurs femmes donnèrent avec les boucs le même exemple que donna *Pasiphaë* avec son taureau. *Hérodote* raconte que lorsqu'il était en Egypte, une femme eut publiquement ce commerce abominable dans le nome de Mendès : il dit qu'il en fut très étonné, mais il ne dit point que la femme fut punie.

Ce qui eſt encor plus étrange, c'eſt que *Plutarque* & *Pindare* qui vivaient dans des ſiécles ſi éloignés l'un de l'autre, s'accordent tous deux à dire, qu'on préſentait des femmes au bouc conſacré. *a*) Cela fait frémir la nature. *Pindare* dit, ou bien on lui fait dire :

Charmantes filles de Mendès,
Quels amans cueillent ſur vos lèvres
Les doux baiſers que je prendrais ?
Quoi ! ce ſont les maris des chèvres !

Liv. II. Paralip. ch. XI. v. 15. Les Juifs n'imitèrent que trop ces abominations. *Jeroboam* inſtitua des prêtres pour le ſervice de ſes veaux & de ſes boucs. Le texte hébreu porte expreſſément *boucs*. Mais ce qui outragea le plus la nature humaine, ce fut le brutal égarement de quelques juives qui furent paſſionnées pour des boucs, & des juifs qui s'accouplèrent avec des chèvres. Il falut une loi expreſſe pour réprimer cette horrible turpitude. Cette loi fut Levit. ch. XVII. v. 7. donnée dans le Lévitique, & y eſt exprimée à pluſieurs repriſes. D'abord c'eſt une défenſe éternelle de ſacrifier aux velus Ch. XVIII. v. 23. avec leſquels on a forniqué. Enſuite une autre défenſe aux femmes de ſe proſtituer aux bêtes, & aux hommes de ſe Ch. XX. v. 15. & 16. fouiller du même crime. Enfin, il eſt ordonné que quiconque ſe ſera rendu coupable de cette turpitude, ſera mis à mort avec l'animal dont il aura abuſé. L'animal eſt réputé auſſi criminel que l'homme & la femme ; il eſt dit que leur ſang retombera ſur eux tous.

C'eſt principalement des boucs & des chèvres dont il s'agit dans ces loix, devenues malheureuſement néceſſaires au peuple Hébreu. C'eſt aux boucs & aux chèvres, aux aſirim, qu'il eſt dit que les Juifs ſe ſont proſtitués ; *aſiri*, un bouc & une chèvre ; *aſirim* des boucs ou des chèvres. Cette fatale dépravation était commune dans pluſieurs pays chauds. Les Juifs alors erraient dans un déſert où l'on ne peut guères nourrir que des chèvres & des boucs. On ne ſait que trop combien cet excès a été commun chez les bergers de la Calabre &

a) Mr. *Larcher* du collège Mazarin, a fort approfondi cette matière.

dans plusieurs autres contrées de l'Italie. *Virgile* même en parle dans sa troisiéme églogue : Le *novimus & qui te transversa tuentibus hircis*, n'est que trop connu.

On ne s'en tint pas à ces abominations. Le culte du bouc fut établi dans l'Egypte & dans les sables d'une partie de la Palestine. On crut opérer des enchantemens par le moyen des boucs, des égypans & de quelques autres monstres auxquels on donnait toûjours une tête de bouc.

La magie, la sorcellerie passa bientôt de l'Orient dans l'Occident, & s'étendit dans toute la terre. On appellait *sabbatum* chez les Romains l'espèce de sorcellerie qui venait des Juifs, en confondant ainsi leur jour sacré avec leurs secrets infames. C'est de-là qu'enfin être sorcier & aller au sabbat, fut la même chose chez les nations modernes.

De misérables femmes de village trompées par des fripons, & encor plus par la faiblesse de leur imagination, crurent qu'après avoir prononcé le mot *abraxa*, & s'être frottées d'un onguent mêlé de graisse, de bouse de vache & de poil de chèvre, elles allaient au sabbat sur un manche à balai pendant leur sommeil, qu'elles y adoraient un bouc, & qu'il avait leur jouissance.

Cette opinion était universelle. Tous les docteurs prétendaient que c'était le diable qui se métamorphosait en bouc. C'est ce qu'on peut voir dans les *disquisitions* de *Del Rio*, & dans cent autres auteurs. Le théologien *Grillandus*, l'un des grands promoteurs de l'inquisition, cité par *Del Rio*, dit que *Del Rio*
les sorcières appellent le bouc *Martinet*. Il assure qu'une femme pag. 190.
qui s'était donnée à *Martinet*, montait sur son dos & était transportée en un instant dans les airs à un endroit nommé *La noix de Benevent*.

Il y eut des livres où les mystères des sorciers étaient écrits. J'en ai vu un, à la tête duquel on avait dessiné assez mal un bouc, & une femme à genoux derrière lui. On appellait ces livres *grimoires* en France, & ailleurs l'*alphabet du diable*. Celui que j'ai vu ne contenait que quatre feuillets en caractères presque indéchiffrables, tels à-peu-près que ceux de l'almanach du berger.

La raison & une meilleure éducation auraient suffi pour extirper en Europe une telle extravagance ; mais au-lieu de

raison on employa les supplices. Si les prétendus sorciers eurent leur grimoire, les juges eurent leur code des sorciers. Le jésuite *Del Rio* docteur de Louvain, fit imprimer ses *Disquisitions magiques* en l'an 1599 : il assure que tous les hérétiques sont magiciens ; & il recommande souvent qu'on leur donne la question. Il ne doute pas que le diable ne se transforme en bouc & n'accorde ses faveurs à toutes les femmes
Pag. 180. qu'on lui présente. Il cite plusieurs jurisconsultes qu'on nomme *Démonographes*, qui prétendent que *Luther* naquit d'un bouc
Pag. 181. & d'une femme. Il assure qu'en l'année 1595 une femme accoucha dans Bruxelles d'un enfant que le diable lui avait fait, déguisé en bouc, & qu'elle fut punie ; mais il ne dit pas de quel supplice.

Celui qui a le plus approfondi la jurisprudence de la sorcellerie, est un nommé *Boguet*, grand-juge en dernier ressort d'une abbaye de St. Claude en Franche-Comté. Il rend raison de tous les supplices auxquels il a condamné des sorcières & des sorciers : le nombre en est très considérable. Presque toutes ces sorcières sont supposées avoir couché avec le bouc.

On a déja dit que plus de cent mille prétendus sorciers ont été exécutés à mort en Europe. La seule philosophie a guéri enfin les hommes de cette abominable chimère, & a enseigné aux juges qu'il ne faut pas brûler les imbécilles.

B O U F O N, B U R L E S Q U E,

B A S C O M I Q U E.

IL était bien subtil ce scholiaste qui a dit le premier que l'origine de *boufon* est dûe à un petit sacrificateur d'Athènes nommé *Bupho*, qui lassé de son métier s'enfuit & qu'on ne revit plus. L'aréopage ne pouvant le punir fit le procès à la hache de ce prêtre. Cette farce, dit-on, qu'on jouait tous les ans dans le temple de *Jupiter*, s'appella *boufonnerie*. Cette historiette ne paraît pas d'un grand poids. Boufon n'était pas un nom propre, *boufonos* signifie *immolateur de bœufs*. Jamais plaisanterie chez les Grecs ne fut appellée *boufonia*. Cette céré-

cérémonie, toute frivole qu'elle paraît, peut avoir une origine ſage, humaine, digne des vrais Athéniens.

Une fois l'année le ſacrificateur ſubalterne, ou plutôt le boucher ſacré, prêt d'immoler un bœuf s'enfuyait comme ſaiſi d'horreur, pour faire ſouvenir les hommes que dans des tems plus ſages & plus heureux on ne préſentait aux Dieux que des fleurs & des fruits, & que la barbarie d'immoler des animaux innocens & utiles, ne s'introduiſit que lorſqu'il y eut des prêtres qui voulurent s'engraiſſer de ce ſang, & vivre aux dépens des peuples. Cette idée n'a rien de boufon.

Ce mot de *boufon* eſt reçu depuis longtems chez les Italiens & chez les Eſpagnols; il ſignifiait *mimus*, *ſcurra*, *joculator*; mime, farceur, jongleur. Ménage après Saumaiſe le dérive de *bocca infiata*, bourſouflé; & en effet on veut dans un boufon un viſage rond & la joue rebondie. Les Italiens diſent *buſo magro*, maigre boufon, pour exprimer un mauvais plaiſant qui ne vous fait pas rire.

Boufon, *boufonnerie*, appartiennent au bas comique, à la foire, à Gilles, à tout ce qui peut amuſer la populace. C'eſt par-là que les tragédies ont commencé à la honte de l'eſprit humain. *Theſpis* fut un boufon avant que *Sophocle* fût un grand-homme.

Au ſeiziéme & dix-ſeptiéme ſiécle les tragédies eſpagnoles & anglaiſes furent toutes avilies par des boufonneries dégoûtantes. (Voyez l'article *Dramatique.*)

Les cours furent encor plus deshonorées par les boufons que le théatre. La rouille de la barbarie était ſi forte, que les hommes ne ſavaient pas goûter des plaiſirs honnêtes.

Boileau a dit de *Molière :*

C'eſt par-là que Molière illuſtrant ſes écrits,
Peut-être de ſon art eût emporté le prix,
Si moins ami du peuple en ſes doctes peintures,
Il n'eût fait quelquefois grimacer ſes figures;
Quitté pour le boufon l'agréable & le fin,
Et ſans honte à Térence allié Tabarin.
Dans ce ſac ridicule où Scapin s'envelope,
Je ne reconnais plus l'auteur du Miſantrope.

Mais il faut confidérer que *Raphaël* a daigné peindre des grotefques. *Molière* ne ferait point defcendu fi bas s'il n'eût eu pour fpectateurs que des *Louis XIV*, des *Condés*, des *Turenne*, des ducs de *la Rochefoucault*, des *Montaufier*, des *Beauvilliers*, des dames de *Montefpan* & de *Thiange*; mais il travaillait auffi pour le peuple de Paris qui n'était pas encor décraffé; le bourgeois aimait la groffe farce, & la payait. Les *Jodelets* de Scaron étaient à la mode. On eft obligé de fe mettre au niveau de fon fiécle avant d'être fupérieur à fon fiécle; & après tout, on aime quelquefois à rire. Qu'eft-ce que la *Batrachomiomachie* attribuée à *Homère*, finon une boufonnerie, un poëme burlefque?

Ces ouvrages ne donnent point de réputation, & ils peuvent avilir celle dont on jouit.

Le boufon n'eft pas toûjours dans le ftile burlefque. Le *Médecin malgré lui*, les *Fourberies de Scapin* ne font point dans le ftile des *Jodelets* de Scaron. *Molière* ne va pas rechercher des termes d'argot comme *Scaron*. Ses perfonnages les plus bas n'affectent point des plaifanteries de gilles. La boufonnerie eft dans la chofe & non dans l'expreffion. Le ftile burlefque eft celui de *Don Japhet* d'Arménie.

Du bon père Noé j'ai l'honneur de defcendre,
Noé qui fur les eaux fit flotter fa maifon
Quand tout le genre-humain but plus que de raifon.
Vous voyez qu'il n'eft rien de plus net que ma race,
Et qu'un cryftal auprès paraîtrait plein de craffe.

Pour dire qu'il veut fe promener, il dit qu'*il va exercer fa vertu caminante*. Pour faire entendre qu'on ne poura lui parler, il dit,

Vous aurez avec moi difette de loquelle.

C'eft prefque partout le jargon des gueux; le langage des halles; & même il eft inventeur dans ce langage.

Tu m'as tout compiffé, piffeufe abominable.

Enfin, la groffiéreté de fa baffeffe eft pouffée jufqu'à chanter fur le théatre,

Amour nabot
Qui du jabot
De Don Japhet
A fait
Une ardente fournaife :
Et dans mon pis
A mis
Une effence de braife.

Et ce font ces plates infamies qu'on a jouées pendant plus d'un fiécle alternativement avec le *Mifantrope ;* ainfi qu'on voit paffer dans une rue indifféremment un magiftrat & un chiffonnier.

Le *Virgile* traveſti eſt à-peu-près dans ce goût ; mais rien n'eft plus abominable que fa *Mazarinade.*

Notre Jules n'eft pas Céfar,
C'eft un caprice du hazard,
Qui naquit garçon & fut garce,
Qui n'était né que pour la farce.
Tous fes deffeins prennent un rat
Dans la moindre affaire d'état.
Singe du prélat de Sorbonne,
Ma foi tu nous la baille bonne.
Tu n'es à ce cardinal duc
Comparable qu'en aqueduc.
Illuftre en ta partie honteufe,
Ta feule braguette eft fameufe.
. . . .
Va rendre compte au vatican
De tes meubles mis à l'encan ;
D'être caufe que tout fe perde,
De tes caleçons pleins de merde.

Ces faletés font vomir, & le refte eft fi exécrable qu'on

n'ofe le copier. Cet homme était digne du tems de la Fronde. Rien n'eft peut-être plus extraordinaire que l'efpèce de confidération qu'il eut pendant fa vie, fi ce n'eft ce qui arriva dans fa maifon après fa mort.

On commença par donner d'abord le nom de *poëme burlefque* au lutrin de *Boileau ;* mais le fujet feul était burlefque ; le ftile fut agréable & fin, quelquefois même héroïque.

Les Italiens avaient une autre forte de burlefque qui était bieu fupérieur au nôtre, c'eft celui de l'*Arétin*, de l'archevêque *La Caza*, du *Berni*, du *Mauro*, du *Dolce.* La décence y eft fouvent facrifiée à la plaifanterie ; mais les mots deshonnêtes en font communément bannis. Le *Capitolo del forno* de l'archevêque La Caza roule à la vérité fur un fujet qui fait enfermer à Biffêtre les abbés *Desfontaines*, & qui mène en Grève les *Déchaufours.* Cependant il n'y a pas un mot qui offenfe les oreilles chaftes ; il faut deviner.

Trois ou quatre Anglais ont excellé dans ce genre. *Buttler* dans fon *Hudibras*, qui eft la guerre civile excitée par les puritains, tournée en ridicule ; le docteur *Garth* dans la *querelle des apoticaires & des médecins ;* Prior dans fon *hiftoire de l'ame*, où il fe moque fort plaifamment de fon fujet ; *Philippe* dans fa piéce du *Brillant Sheling.*

Hudibras eft autant au-deffus de *Scaron* qu'un homme de bonne compagnie eft au-deffus d'un chanfonnier des cabarets de la Courtille. Le héros d'*Hudibras* était un perfonnage très réel qui avait été capitaine dans les armées de *Fairfax* & de *Cromwell ;* il s'appellait le *chevalier Samuel Luke.* Voici le commencement de fon poëme affez fidélement traduit.

Quand les prophanes & les faints
Dans l'Angleterre étaient aux prifes,
Qu'on fe battait pour des églifes,
Auffi fort que pour des catins ;
Lorfqu'anglicans & puritains
Faifaient une fi rude guerre,
Et qu'au fortir du cabaret
Les orateurs de Nazareth
Allaient battre la caiffe en chaire ;

Que partout sans savoir pourquoi,
Au nom du ciel, au nom du roi,
Les gens-d'armes couvraient la terre;
Alors monsieur le chevalier,
Longtems oisif ainsi qu'Achile,
Tout rempli d'une sainte bile,
Suivi de son grand écuyer,
S'échappa de son poulaillier,
Avec son sabre & l'évangile,
Et s'avisa de guerroyer.
  Sire Hudibras, cet homme rare,
Etait, dit-on, rempli d'honneur,
Avait de l'esprit & du cœur,
Mais il en était fort avare.
D'ailleurs par un talent nouveau,
Il était tout propre au barreau,
Ainsi qu'à la guerre cruelle;
Grand sur les bancs, grand sur la selle,
Dans les camps & dans un bureau;
Semblable à ces rats amphibies,
Qui paraissant avoir deux vies,
Sont rats de campagne & rats d'eau.
Mais malgré sa grande éloquence,
Et son mérite & sa prudence,
Il passa chez quelques savans
Pour être un de ces instrumens,
Dont les fripons avec adresse
Savent user sans dire mot,
Et qu'ils tournent avec souplesse;
Cet instrument s'appelle un *sot.*
Ce n'est pas qu'en théologie,
En logique, en astrologie,
Il ne fut un docteur subtil;
En quatre il séparait un fil,
Disputant sans jamais se rendre,
Changeant de these tout-à-coup,

Toûjours prèt à parler beaucoup
Quand il falait ne point s'étendre.
D'Hudibras la religion
Etait tout comme sa raison,
Vuide de sens & fort profonde.
Le puritanisme divin,
La meilleure secte du monde,
Et qui certes n'a rien d'humain ;
La vraie église militante,
Qui prèche un pistolet en main,
Pour mieux convertir son prochain,
A grands coups de sabre argumente,
Qui promet les célestes biens
Par le gibet & par la corde,
Et damne sans miséricorde
Les péchés des autres chrètiens,
Pour se mieux pardonner les siens ;
Secte qui toûjours détruisante
Se détruit elle-même enfin :
Tel Samson de sa main puissante
Brisa le temple philistin,
Mais il périt par sa vengeance,
Et lui-même il s'ensevelit,
Ecrasé sous la chûte immense
De ce temple qu'il démolit.
Au nez du chevalier antique
Deux grandes moustaches pendaient,
A qui les parques attachaient
Le destin de la république.
Il les garde soigneusement,
Et si jamais on les arrache,
C'est la chûte du parlement ;
L'état entier en ce moment
Doit tomber avec sa moustache.
Ainsi Taliacotius,
Grand Esculape d'Etrurie,

Répara tous les nez perdus
Par une nouvelle induſtrie :
Il vous prenait adroitement
Un morceau du cu d'un pauvre homme,
L'appliquait au nez proprement ;
Enfin il arrivait qu'en ſomme,
Tout juſte à la mort du prêteur
Tombait le nez de l'emprunteur ;
Et ſouvent dans la même bière,
Par juſtice & par bon accord,
On remettait au gré du mort
Le nez auprès de ſon derrière.
Notre grand héros d'Albion,
Grimpé deſſus ſa haridelle,
Pour venger la religion,
Avait à l'arçon de ſa ſelle
Deux piſtolets & du jambon.
Mais il n'avait qu'un éperon.
C'était de tout tems ſa manière ;
Sachant que ſi ſa talonnière
Pique une moitié du cheval,
L'autre moitié de l'animal
Ne reſterait point en arrière.
Voilà donc Hudibras parti ;
Que Dieu béniſſe ſon voyage,
Ses argumens & ſon parti,
Sa barbe rouſſe & ſon courage.

Le poëme de *Garth* ſur les médecins & les apoticaires, eſt moins dans le ſtile burleſque que dans celui du lutrin de *Boileau ;* on y trouve beaucoup plus d'imagination, de variété, de naïveté &c. que dans le lutrin ; & ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'une profonde érudition y eſt embellie par la fineſſe & par les graces : il commence à-peu-près ainſi :

Muſe, raconte-moi les débats ſalutaires,
Des médecins de Londre & des apoicaires.

Contre le genre-humain ſi longtems réunis,
Quel Dieu pour nous ſauver les rendit ennemis?
Comment laiſſérent-ils reſpirer leurs malades
Pour frapper à grands coups ſur leurs chers camara des?
Comment changèrent-ils leur coëffure en armet,
La ſeringue en canon, la pillule en boulet?
Ils connurent la gloire; acharnés l'un ſur l'autre,
Ils prodiguaient leur vie & nous laiſſaient la nôtre.

Prior que nous avons vu plénipotentiaire en France avant la paix d'Utrecht, ſe fit médiateur entre les philoſophes qui diſputent ſur l'ame. Son poëme eſt dans le ſtile d'*Hudibras* qu'on appelle *Dogrel rimes*, c'eſt le *ſtilo Berniesco* des Italiens.

La grande queſtion eſt d'abord de ſavoir ſi l'ame eſt toute en tout, ou ſi elle eſt logée derrière le nez & les deux yeux ſans ſortir de ſa niche. Suivant ce dernier ſyſtême, *Prior* la compare au pape qui reſte toûjours à Rome, d'où il envoye ſes nonces & ſes eſpions pour ſavoir ce qui ſe paſſe dans la chrêtienté.

Prior, après s'être moqué de pluſieurs ſyſtêmes, propoſe le ſien. Il remarque que l'animal à deux pieds nouveau né remue les pieds tant qu'il peut quand on a la bêtiſe de l'emmailloter; & il juge de-là que l'ame entre chez lui par les pieds; que vers les quinze ans elle a monté au milieu du corps; qu'elle va enſuite au cœur, puis à la tête, & qu'elle en ſort à pieds joints quand l'animal finit ſa vie.

A la fin de ce poëme ſingulier, rempli de vers ingénieux & d'idées auſſi fines que plaiſantes, on voit ce vers charmant de *Fontenelle*:

Il eſt des hochets pour tout âge.

Prior prie la fortune de lui donner des hochets pour ſa vieilleſſe.

Give us play things for our old age.

Et il eſt bien certain que *Fontenelle* n'a pas pris ce vers de *Prior*, ni *Prior* de *Fontenelle*. L'ouvrage de *Prior* eſt antérieur de vingt ans, & *Fontenelle* n'entendait pas l'anglais.

Le

Le poëme eſt terminé par cette concluſion.

Je n'aurai point la fantaiſie
D'imiter ce pauvre Caton
Qui meurt dans notre tragédie
Pour une page de Platon.
Car, entre nous, Platon m'ennuie.
La triſteſſe eſt une folie ;
Etre gai c'eſt avoir raiſon.
Ça qu'on m'ôte mon Cicéron,
D'Ariſtote la rapſodie,
De René la philoſophie ;
Et qu'on m'apporte mon flacon.

Diſtinguons bien dans tous ces poëmes le plaiſant, le léger, le naturel, le familier, du groteſque, du boufon, du bas, & ſurtout du forcé. Ces nuances ſont démêlées par les connaiſſeurs, qui ſeuls à la longue font le deſtin des ouvrages.

La Fontaine a bien voulu quelquefois deſcendre au ſtile burleſque.

Autrefois Carpillon Fretin,
Il eut beau faire, il eut beau dire,
On le mit dans la poële à frire.

Il appelle les louveteaux, *meſſieurs les louvats.* Phédre ne ſe ſert jamais de ce ſtile dans ſes fables ; mais auſſi il n'a pas la grace & la naïve molleſſe de *La Fontaine*, quoi qu'il ait plus de préciſion & de pureté.

BOULEVARD, ou BOULEVART.

BOulevard, fortification, rempart. Belgrade eſt le boulevard de l'empire Ottoman du côté de la Hongrie. Qui croirait que ce mot ne ſignifie dans ſon origine qu'un jeu de boule ? Le peuple de Paris jouait à la boule ſur le gazon du rempart ; ce gazon s'appellait le *verd*, de même que le marché

aux herbes. *On boulait fur le verd.* De-là vient que les Anglais, dont la langue eft une copie de la nôtre prefque dans tous fes mots qui ne font pas faxons, ont appellé leur jeu de boule *boulin-green*, le verd du jeu de boule. Nous avons repris d'eux ce que nous leur avions prêté. Nous avons appellé d'après eux *boulingrins*, fans favoir la force du mot, les parterres de gazon que nous avons introduits dans nos jardins.

J'ai entendu autrefois de bonnes bourgeoifes qui s'allaient promener fur le *Bouleverd*, & non pas fur le *Boulevard.* On fe moquait d'elles & on avait tort. Mais en tout genre l'ufage l'emporte; & tous ceux qui ont raifon contre l'ufage font fifflés ou condamnés.

BOURGES.

NOs queftions ne roulent guères fur la géographie; mais qu'on nous permette de marquer en deux mots notre étonnement fur la ville de Bourges. Le Dictionnaire de Trévoux prétend que *c'eft une des plus anciennes de l'Europe, qu'elle était le fiége de l'empire des Gaules, & donnait des rois aux Celtes.*

Je ne veux combattre l'ancienneté d'aucune ville, ni d'aucune famille. Mais, y a-t-il jamais eu un empire des Gaules? Les Celtes avaient-ils des rois? Cette fureur d'antiquité eft une maladie dont on ne guérira pas fi-tôt. Les Gaules, la Germanie, le Nord n'ont rien d'antique que le fol, les arbres & les animaux. Si vous voulez des antiquités, allez vers l'Afie; & encor c'eft fort peu de chofe. Les hommes font anciens & les monumens nouveaux; c'eft ce que nous avons en vue dans plus d'un article.

Si c'était un bien réel d'être né dans une enceinte de pierre ou de bois plus ancienne qu'une autre, il ferait très raifonnable de faire remonter la fondation de fa ville au tems de la guerre des géants. Mais puifqu'il n'y a pas le moindre avantage dans cette vanité, il faut s'en détacher. C'eft tout ce que j'avais à dire fur *Bourges.*

BOURREAU.

IL ſemble que ce mot n'aurait point dû ſouiller un dictionnaire des arts & des ſciences ; cependant il tient à la juriſprudence & à l'hiſtoire. Nos grands poëtes n'ont pas dédaigné de ſe ſervir fort ſouvent de ce mot dans les tragédies ; Clitemneſtre dans *Iphigénie* dit à Agamemnon :

„ Bourreau de votre fille, il ne vous reſte enfin
„ Que d'en faire à ſa mère un horrible feſtin.

On employe gaiement ce mot en comédie : Mercure dit dans l'*Amphitrion :*

Comment ! bourreau, tu fais des cris ?

Le joueur dit :

Que je chante, bourreau.

Et les Romains ſe permettaient de dire :

Quorſum vadis, carnifex ?

Le Dictionnaire encyclopédique, au mot *Exécuteur*, détaille tous les privilèges du bourreau de Paris ; mais un auteur nouveau a été plus loin. Dans un roman d'éducation, qui n'eſt ni celui de *Xénophon*, ni celui de *Télémaque*, il prétend que le monarque doit donner ſans balancer la fille du bourreau en mariage à l'héritier préſomptif de la couronne, ſi cette fille eſt bien élevée, & ſi elle a *beaucoup de convenance avec le jeune prince*. C'eſt dommage qu'il n'ait pas ſtipulé la dot qu'on devait donner à la fille ; & les honneurs qu'on devait rendre au père le jour des noces.

Roman intitulé *Emile*, tom. IV, pag. 177. & 178.

Par convenance on ne pouvait guère pouſſer plus loin la morale approfondie, les règles nouvelles de l'honnêteté publique, les beaux paradoxes, les maximes divines dont cet auteur a régalé notre ſiécle. Il aurait été ſans doute par convenance un des garçons... de la noce. Il aurait fait l'épithalame de

la princesse, & n'aurait pas manqué de célébrer les hautes œuvres de son père. C'est pour lors que la nouvelle mariée aurait donné des baisers acres; car le même écrivain introduit dans un autre roman, intitulé *Héloïse*, un jeune Suisse qui a gagné dans Paris une de ces maladies qu'on ne nomme pas; & qui dit à sa suissesse, *garde tes baisers, ils sont trop acres.*

On ne croira pas un jour que de tels ouvrages ayent eu une espèce de vogue. Elle ne ferait pas honneur à notre siécle si elle avait duré. Les pères de famille ont conclu bientôt qu'il n'était pas honnête de marier leurs fils aînés à des filles de bourreau, quelque *convenance* qu'on pût appercevoir entre le poursuivant & la poursuivie.

Est modus in rebus sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

BRACMANES, BRAMES.

AMi lecteur, observez d'abord que le père *Thomassin*, l'un des plus savans hommes de notre Europe, dérive les bracmanes d'un mot juif *barac* par un C, supposé que les Juifs eussent un C. Ce *barac* signifiait, dit-il, *s'enfuir*, & les bracmanes s'enfuyaient des villes; supposé qu'alors il y eût des villes.

Ou, si vous l'aimez mieux, bracmanes vient de *barak* par un K, qui veut dire *bénir* ou bien *prier.* Mais pourquoi les Biscayens n'auraient-ils pas nommé les brames du mot *bran* qui exprimait quelque chose que je ne veux pas dire? ils y avaient autant de droit que les Hébreux. Voilà une étrange érudirion. En la rejettant entiérement on saurait moins, & on saurait mieux.

N'est-il pas vraisemblable que les bracmanes sont les premiers législateurs de la terre, les premiers philosophes, les premiers théologiens?

Le peu de monumens qui nous restent de l'ancienne histoire, ne forment-ils pas une grande présomption en leur faveur,

puiſque les premiers philoſophes Grecs allèrent apprendre chez eux les mathématiques, & que les curioſités les plus anriques recueillies par les empereurs de la Chine ſont toutes indiennes, ainſi que les rélations l'atteſtent dans la collection de *Du Halde.*

Nous parlerons ailleurs du *Shaſta*; c'eſt le premier livre de théologie des bracmanes, écrit environ quinze cent ans avant leur *Veidam*, & anrérieur à tous les autres livres.

Leurs annales ne fonr mention d'aucune guerre entrepriſe par eux en aucun tems. Les mots d'*armes*, de *tuer*, de *mutiler* ne ſe trouvent ni dans les fragmens du *Shaſta*, que nous avons, ni dans l'*Ezourveidam*, ni dans le *Cormoveidam.* Je puis du moins aſſurer que je ne les ai point vus dans ces deux derniers recueils: & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que le Shaſta qui parle d'une conſpiration dans le ciel, ne fait mention d'aucune guerre dans la grande preſqu'iſle enfermée entre l'Indus & le Gange.

Les Hébreux qui furent connus ſi tard, ne nomment jamais les bracmanes; ils ne connurent l'Inde qu'après les conquêtes d'*Alexandre*; & leurs établiſſemens dans l'Egypte, de laquelle ils avaient dit tant de mal. On ne trouve le nom de l'Inde que dans le livre d'*Eſther*, & dans celui de *Job* qui n'était pas hébreu. (Voyez *Job.*) On voit un ſingulier contraſte entre les livres ſacrés des Hébreux & ceux des Indiens. Les livres indiens n'annoncent que la paix & la douceur; ils défendent de tuer les animaux: les livres hébreux ne parlent que de tuer, de maſſacrer hommes & bêtes; on y égorge tout au nom du Seigneur; c'eſt tout un autre ordre de choſes.

C'eſt inconteſtablement des bracmanes que nous tenons l'idée de la chûte des êtres céleſtes révoltés contre le ſouverain de la nature; & c'eſt là probablement que les Grecs ont puiſé la fable des titans. C'eſt auſſi là que les Juifs prirent enfin l'idée de la révolte de *Lucifer* dans le premier ſiécle de notre ère.

Comment ces Indiens purent-ils ſuppoſer une révolte dans le ciel ſans en avoir vu ſur la terre? Un tel ſaut de la nature humaine à la nature divine ne ſe conçoit guères. On va d'ordinaire du connu à l'inconnu.

On n'imagine une guerre de géants qu'après avoir vu quel-

ques hommes plus robuſtes que les autres tyranniſer leurs ſemblables. Il falait ou que les premiers bracmanes euſſent éprouvé des diſcordes violentes, ou qu'ils en euſſent vu du moins chez leurs voiſins pour en imaginer dans le ciel.

C'eſt toûjours un très étonnant phénomène qu'une ſociété d'hommes qui n'a jamais fait la guerre, & qui a inventé une eſpèce de guerre faite dans les eſpaces imaginaires, ou dans un globe éloigné du nôtre, ou dans ce qu'on appelle le *firmament*, l'*empirée*. (Voyez *Ciel matériel.*) Mais il faut bien ſoigneuſement remarquer que dans cette révolte des êtres céleſtes contre leur ſouverain, il n'y eut point de coups donnés, point de ſang céleſte répandu ; point de montagnes jettées à la tête, point d'anges coupés en deux ainſi que dans le poëme ſublime & groteſque de *Milton.*

Ce n'eſt, ſelon le *Shaſta*, qu'une déſobéiſſance formelle aux ordres du Très-Haut, une cabale que DIEU punit en reléguant les anges rebelles dans un vaſte lieu de ténèbres nommé *Ondéra* pendant le tems d'un manonthour entier. Un mononthour eſt de quatre cent vingt-ſix millions de nos années. Mais DIEU daigna pardonner aux coupables au bout de cinq mille ans, & leur ondéra ne fut qu'un purgatoire.

Il en fit des *Mhurd*, des hommes, & les plaça dans notre globe à condition qu'ils ne mangeraient point d'animaux, & qu'ils ne s'accoupleraient point avec les mâles de leur nouvelle eſpèce, ſous peine de retourner à l'ondéra.

Ce ſont là les principaux articles de la foi des bracmanes, qui a duré ſans interruption de tems immémorial juſqu'à nos jours : il nous paraît étrange que ce fût parmi eux un péché auſſi grave de manger un poulet que d'exercer la ſodomie.

Ce n'eſt là qu'une petite partie de l'ancienne coſmogonie des bracmanes. Leurs rites, leurs pagodes prouvent que tout était allégorique chez eux ; ils repréſentent encore la vertu ſous l'emblême d'une femme qui a dix bras & qui combat dix péchés mortels figurés par des monſtres. Nos miſſionnaires n'ont pas manqué de prendre cette image de la vertu pour celle du diable, & d'aſſurer que le diable eſt adoré dans l'Inde. Nous n'avons jamais été chez ces peuples que pour nous y enrichir, & pour les calomnier.

De la métempsycose des bracmanes.

La doctrine de la métempsycose, vient d'une ancienne loi de se nourrir de lait de vaches ainsi que de légumes, de fruits & de ris. Il parut horrible aux bracmanes de tuer & de manger sa nourrice : on eut bientôt le même respect pour les chèvres, les brebis & pour tous les autres animaux ; ils les crurent animés par ces anges rebelles qui achevaient de se purifier de leurs fautes dans les corps des bêtes, ainsi que dans ceux des hommes. La nature du climat seconda cette loi, ou plutôt en fut l'origine : une atmosphère brûlante exige une nourriture rafraîchissante, & inspire de l'horreur pour notre coutume d'engloutir des cadavres dans nos entrailles.

L'opinion que les bêtes ont une ame fut générale dans tout l'Orient, & nous en trouvons des vestiges dans les anciens livres sacrés. Dieu, dans la Genése, défend aux hommes de manger *leur chair avec leur sang & leur ame*. C'est ce que porte le texte hébreu : *Je vengerai*, dit-il, *le sang de vos ames de la griffe des bêtes & de la main des hommes*. Il dit dans le Lévitique, l'*ame de la chair est dans le sang*. Il fait plus ; il fait un pacte solemnel avec les hommes & avec tous les animaux, ce qui suppose dans les animaux une intelligence. Genèse ch. IX. v. 4. Levit. ch. XVII. v. 14. Genèse ch. IV. v. 10.

Dans des tems très postérieurs, l'Ecclésiaste dit formellement : Dieu *fait voir que l'homme est semblable aux bêtes : car les hommes meurent comme les bêtes, leur condition est égale, comme l'homme meurt, la bête meurt aussi. Les uns & les autres respirent de même : l'homme n'a rien de plus que la bête.* Ecclef. ch. XVIII. v. 19.

Jonas, quand il va prêcher à Ninive, fait jeûner les hommes & les bêtes.

Tous les auteurs anciens attribuent de la connaissance aux bêtes, les livres sacrés comme les prophanes ; & plusieurs les font parler. Il n'est donc pas étonnant que les bracmanes, & les pythagoriciens après eux, ayent cru que les ames passaient successivement dans les corps des bêtes & des hommes. En conséquence ils se persuadèrent, ou du moins ils dirent que les ames des anges délinquans, pour achever leur purgatoire, appartenaient tantôt à des bêtes, tantôt à des hommes : c'est une partie du roman du jésuite *Bougeant* qui imagina que les dia-

bles ſont des eſprits envoyés dans le corps des animaux. Ainſi de nos jours, au bord de l'Occident, un jéſuite renouvelle ſans le ſavoir un article de la foi des plus anciens prêtres Orientaux.

DES HOMMES ET DES FEMMES QUI SE BRULENT CHEZ LES BRACMANES.

Les brames, ou bramins d'aujourd'hui, qui ſont les mêmes que les anciens bracmanes, ont conſervé comme on ſait, cette horrible coutume. D'où vient que chez un peuple qui ne répandit jamais le ſang des hommes, ni celui des animaux, le plus bel acte de dévotion fut-il & eſt-il encor de ſe brûler publiquement ? La ſuperſtition qui allie tous les contraires, eſt l'unique ſource de cet affreux ſacrifice ; coutume beaucoup plus ancienne que les loix d'aucun peuple connu.

Les brames prétendent que *Brama* leur grand prophête fils de DIEU, deſcendit parmi eux, & eut pluſieurs femmes ; qu'étant mort, celle de ſes femmes qui l'aimait le plus ſe brûla ſur ſon bucher pour le rejoindre dans le ciel. Cette femme ſe brûla-t-elle en effet, comme on prétend que *Porcia* femme de *Brutus* avala des charbons ardens pour rejoindre ſon mari ? ou eſt-ce une fable inventée par les prêtres ? Y eut-il un *Brama* qui ſe donna en effet pour un prophête & pour un fils de DIEU ? Il eſt à croire qu'il y eut un *Brama*, comme dans la ſuite on vit des *Zoroaſtres*, des *Bacchus*. La fable s'empara de leur hiſtoire ; ce qu'elle a toûjours continué de faire partout.

Dès que la femme du fils de DIEU ſe brûle, il faut bien que les dames de moindre condition ſe brûlent auſſi. Mais comment retrouveront-elles leurs maris qui ſont devenus chevaux, éléphans, ou éperviers ? Comment démêler préciſément la bête que le défunt anime, comment le reconnaître & être encor ſa femme ? Cette difficulté n'embarraſſe point des théologiens Indous ; ils trouvent aiſément des diſtinguo, des ſolutions, *in ſenſu compoſito*, *in ſenſu diviſo*. La métempſycoſe n'eſt que pour les perſonnes du commun, ils ont pour les autres ames une doctrine plus ſublime. Ces ames étant celles des anges jadis rebelles vont ſe purifiant, celles des femmes qui s'immolent ſont béati-

béatifiées & retrouvent leurs maris tout purifiés: enfin les prêtres ont raifon & les femmes fe brûlent.

Il y a plus de quatre mille ans que ce terrible fanatifme eft établi chez un peuple doux, qui croirait faire un crime de tuer une cigale. Les prêtres ne peuvent forcer une veuve à fe brûler; car la loi invariable eft que ce dévouement foit abfolument volontaire. L'honneur eft d'abord déféré à la plus ancienne mariée des femmes du mort: c'eft à elle de defcendre au bucher; fi elle ne s'en foucie pas, la feconde fe préfente; ainfi du refte. On prétend qu'il y en eut une fois dix-fept qui fe brûlèrent à la fois fur le bucher d'un raya; mais ces facrifices font devenus affez rares: la foi s'affaiblit depuis que les mahométans gouvernent une grande partie du pays, & que les Européans négocient dans l'autre.

Cependant il n'y a guères de gouverneur de Madrafs & de Pondichéri qui n'ait vu quelque Indienne périr volontairement dans les flammes. Mr. *Holwell* rapporte qu'une jeune veuve de dix-neuf ans, d'une beauté fingulière, mère de trois enfans, fe brûla en préfence de madame *Rouffel* femme de l'amiral, qui était à la rade de Madrafs: elle réfifta aux prières, aux larmes de tous les affiftans. Madame *Rouffel* la conjura au nom de fes enfans de ne les pas laiffer orphelins: l'Indienne lui répondit, DIEU *qui les a fait naître aura foin d'eux;* enfuite elle arrangea tous les préparatifs elle-même, mit de fa main le feu au bucher, & confomma fon facrifice avec la férénité d'une de nos religieufes qui allume des cierges.

Mr. *Shernoc* négociant Anglais, voyant un jour une de ces étonnantes victimes, jeune & aimable qui defcendait dans le bucher, l'en arracha de force lorfqu'elle allait y mettre le feu; &, fecondé de quelques Anglais, l'enleva & l'époufa. Le peuple regarda cette action comme le plus horrible facrilège.

Pourquoi les maris ne fe font-ils jamais brûlés pour aller retrouver leurs femmes? pourquoi un fexe naturellement faible & timide a-t-il eu toûjours cette force frénétique? eft-ce parce que la tradition ne dit point qu'un homme ait jamais époufé une fille de *Brama*, au-lieu qu'elle affure qu'une Indienne fut mariée avec le fils de ce Dieu? eft-ce parce que les femmes font plus fuperftitieufes que les hommes? eft-ce parce

que leur imagination eſt plus faible, plus tendre, plus faite pour être dominée ?

Les anciens bracmanes ſe brûlaient quelquefois pour prévenir l'ennui & les maux de la vieilleſſe, & ſurtout pour ſe faire admirer. *Calan* ou *Calanus* ne ſe ferait peut-être par mis ſur un bucher ſans le plaiſir d'être regardé par *Alexandre*. Le chrêtien renégat *Pellegrinus* ſe brûla en public par la même raiſon qu'un fou parmi nous s'habille quelquefois en arménien pour attirer les regards de la populace.

N'entre-t-il pas auſſi un malheureux mélange de vanité dans cet épouvantable ſacrifice des femmes Indiennes ? Peut-être, ſi on portait une loi de ne ſe brûler qu'en préſence d'une ſeule femme de chambre, cette abominable coutume ferait pour jamais détruite.

Ajoutons un mot ; une centaine d'Indiennes tout-au-plus, a donné ce terrible ſpectacle. Et nos inquiſitions, nos fous atroces qui ſe ſont dit juges, ont fait mourir dans les flammes plus de cent mille de nos frères, hommes, femmes, enfans, pour des choſes que perſonne n'entendait. Plaignons & condamnons les brames : mais rentrons en nous-mêmes miſérables que nous ſommes.

Vraiment nous avons oublié une choſe fort eſſentielle dans ce petit article des bracmanes ; c'eſt que leurs livres ſacrés ſont remplis de contradictions. Mais le peuple ne les connaît pas. Et les docteurs ont des ſolutions prêtes, des ſens figurés & figurans, des allégories, des types, des déclarations expreſſes de *Birma*, de *Brama* & de *Viſnou*, qui fermeraient la bouche à tout raiſonneur.

BULGARES, ou BOULGARES.

PUiſqu'on a parlé des Bulgares dans le Dictionnaire encyclopédique, quelques lecteurs feront peut-être bien aiſes de ſavoir qui étaient ces étranges gens qui parurent ſi méchans, qu'on les traita d'*hérétiques*, & dont enſuite on donna le nom en France aux non-conformiſtes qui n'ont pas pour les dames

toute l'attention qu'ils leur doivent ; de ſorte qu'aujourd'hui on appelle ces meſſieurs *Boulgares*, en retranchant *L* & *A*.

Les anciens Boulgares ne s'attendaient pas qu'un jour dans les halles de Paris, le peuple, dans la converſation familière, s'appellerait mutuellement *Boulgare*, en y ajoutant des épithètes qui enrichiſſent la langue.

Ces peuples étaient originairement des Huns qui s'étaient établis auprès du Volga ; & de *Volgares* on fit aiſément *Boulgares*.

Sur la fin du ſeptiéme ſiécle, ils firent des irruptions vers le Danube, ainſi que tous les peuples qui habitent la Sarmatie ; & ils inondèrent l'empire Romain comme les autres. Ils paſſèrent par la Moldavie, la Valachie, où les Ruſſes leurs anciens compatriotes ont porté leurs armes victorieuſes en 1769 ſous l'empire de *Catherine II*.

Ayant franchi le Danube, ils s'établirent dans une partie de la Dacie & de la Mœſie, & donnèrent leur nom à ces pays qu'on appelle encor *Bulgarie*. Leur domination s'étendait juſqu'au mont Hémus, & au Pont-Euxin.

L'empereur *Nicéphore* ſucceſſeur d'*Irène*, du tems de *Charlemagne*, fut aſſez imprudent pour marcher contr'eux après avoir été vaincu par les Sarraſins ; il le fut auſſi par les Bulgares. Leur roi nommé *Crom*, lui coupa la tête, & fit de ſon crâne une coupe dont il ſe ſervait dans ſes repas, ſelon la coutume de ces peuples, & de preſque tous les hyperboréens.

On conte qu'au neuviéme ſiécle, un *Bogoris* qui faiſait la guerre à la princeſſe *Théodora*, mère & tutrice de l'empereur *Michel*, fut ſi charmé de la noble réponſe de cette impératrice à ſa déclaration de guerre, qu'il ſe fit chrêtien.

Les Boulgares qui n'étaient pas ſi complaiſans, ſe revoltèrent contre lui ; mais *Bogoris* leur ayant montré une croix, ils ſe firent tous batiſer ſur le champ. C'eſt ainſi que s'en expliquent les auteurs Grecs du bas empire ; & c'eſt ainſi que le diſent après eux nos compilateurs.

Et voilà juſtement comme on écrit l'hiſtoire.

Théodora était, diſent-ils, une princeſſe très religieuſe, & qui même paſſa ſes dernières années dans un couvent. Elle eut tant d'amour pour la religion catholique grecque, qu'elle fit

Histoire Rom. prétendue traduite de *Laurent Echard*, tom. II. pag. 242.

mourir par divers ſupplices cent mille hommes qu'on accuſait d'être manichéens. » C'était, dit le modeſte continuateur d'*E-» chard*, la plus impie, la plus déteſtable, la plus dangereuſe, » la plus abominable de toutes les héréſies. Les cenſures eccle-» ſiaſtiques étaient des armes trop faibles contre des hommes » qui ne reconnaiſſaient point l'égliſe. «

On prétend que les Bulgares voyant qu'on tuait tous les manichéens, eurent dès ce moment du penchant pour leur religion, & la crurent la meilleure puiſqu'elle était perſécutée; mais cela eſt bien fin pour des Bulgares.

Le grand ſchiſme éclata dans ce tems-là plus que jamais entre l'égliſe grecque ſous le patriarche *Photius*, & l'égliſe latine ſous le pape *Nicolas I.* Les Bulgares prirent le parti de l'égliſe grecque. Ce fut probablement dès-lors qu'on les traita en Occident d'*hérétiques*; & qu'on y ajouta la belle épithète dont on les charge encor aujourd'hui.

L'empereur *Baſile* leur envoya en 871 un prédicateur nommé *Pierre de Sicile* pour les préſerver de l'héréſie du manichéiſme, & on ajoute que dès qu'ils l'eurent écouté ils ſe firent manichéens. Il ſe peut très bien que ces Bulgares qui buvaient dans le crâne de leurs ennemis, ne fuſſent pas d'excellens théologiens, non plus que *Pierre de Sicile*.

Il eſt ſingulier que ces barbares qui ne ſavaient ni lire ni écrire, ayent été regardés comme des hérétiques très déliés, contre leſquels il était très dangereux de diſputer. Ils avaient certainement autre choſe à faire qu'à parler de controverſe, puiſqu'ils firent une guerre ſanglante aux empereurs de Conſtantinople pendant quatre ſiécles de ſuite, & qu'ils aſſiégèrent même la capitale de l'empire.

Au commencement du treiziéme ſiécle, l'empereur *Alexis* voulant ſe faire reconnaître par les Bulgares, leur roi *Joannic* lui répondit qu'il ne ſerait jamais ſon vaſſal. Le pape *Innocent III* ne manqua pas de ſaiſir cette occaſion pour s'attacher le royaume de Bulgarie. Il envoya au roi *Joannic* un légat pour le ſacrer roi, & prétendit lui avoir conféré le royaume qui ne devait plus relever que du St. Siége.

C'était le tems le plus violent des croiſades; le Bulgare indigné fit alliance avec les Turcs, déclara la guerre au pape &

à ses croisés, prit le prétendu empereur *Baudouin* prisonnier, lui fit couper les bras, les jambes & la tête ; & se fit une coupe de son crâne à la manière de *Crom*. C'en était bien assez pour que les Boulgares fussent en horreur à toute l'Europe, on n'avait pas besoin de les appeller *manichéens*, nom qu'on donnait alors à tous les hérétiques. Car manichéen, patarin & vaudois, c'était la même chose. On prodiguait ces noms à quiconque ne voulait pas se soumettre à l'église romaine.

Le mot de *boulgare* tel qu'on le prononçait, fut une injure vague & indéterminée, appliquée à quiconque avait des mœurs barbares ou corrompues. C'est pourquoi, sous *St. Louis*, frère *Robert*, grand inquisiteur, qui était un scélérat, fut accusé juridiquement d'être un *boulgare* par les communes de Picardie.

Ce terme changea ensuite de signification vers les frontières de France ; il devint un terme d'amitié. Rien n'était plus commun en Flandre, il y a quarante ans, que de dire d'un jeune homme bien fait, c'est un joli *boulgare* ; un bon-homme était un bon *boulgare*.

Lorsque *Louis XIV* alla faire la conquête de la Flandre, les Flamands disaient en le voyant, *Notre gouverneur est un bien plat boulgare en comparaison de celui-ci.*

En voilà assez pour l'étymologie de ce beau nom.

B U L L E.

CE mot désigne la boule ou le sceau d'or, d'argent, de cire ou de plomb, attaché à un instrument, ou charte quelconque. Le plomb pendant aux rescrits expédiés en cour romaine porte d'un côté les têtes de *St. Pierre* à droite, & de *St. Paul* à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant, & l'an de son pontificat. La bulle est écrite sur parchemin. Dans la salutation le pape ne prend que le titre de *serviteur des serviteurs de* DIEU, suivant cette sainte parole de JESUS à ses disciples : *Celui qui voudra être le premier d'entre vous sera* Matth. ch.
votre serviteur. XX. v. 7.

Des hérétiques prétendent que par cette formule humble en

apparence, les papes expriment une espèce de syſtême féodal, par lequel la chrêtienté eſt ſoumiſe à un chef qui eſt DIEU, dont les grands vaſſaux, *St. Pierre* & *St. Paul*, ſont repréſentés par le pontife leur ſerviteur ; & les arrière-vaſſaux ſont tous les princes ſéculiers, ſoit empereurs, rois, ou ducs.

Ils ſe fondent, ſans doute, ſur la fameuſe bulle *in Cœna Domini*, qu'un cardinal diacre lit publiquement à Rome chaque année, le jour de la cène, ou le jeudi ſaint, en préſence du pape accompagné des autres cardinaux & des évêques. Après cette lecture, ſa ſainteté jette un flambeau allumé dans la place publique, pour marque d'anathême.

Cette bulle ſe trouve pag. 714. tom. I. du *Bullaire* imprimé à Lyon en 1673, & pag. 118. de l'édition de 1727. La plus ancienne eſt de 1536. *Paul III*, ſans marquer l'origine de cette cérémonie, y dit que c'eſt une ancienne coutume des ſouverains pontifes de publier cette excommunication le jeudi ſaint, pour conſerver la pureté de la religion chrêtienne, & pour entretenir l'union des fidèles. Elle contient vingt-quatre paragraphes, dans leſquels ce pape excommunie :

1°. Les hérétiques, leurs fauteurs, & ceux qui liſent leurs livres.

2°. Les pirates, & ſurtout ceux qui oſent aller en courſe ſur les mers du ſouverain pontife.

3°. Ceux qui impoſent dans leurs terres de nouveaux péages.

10°. Ceux qui, en quelque manière que ce puiſſe être, empêchent l'exécution des lettres apoſtoliques, ſoit qu'elles accordent des graces, ou qu'elles prononcent des peines.

11°. Les juges laïques qui jugent les eccléſiaſtiques, & les tirent à leur tribunal, ſoit que ce tribunal s'appelle *audience*, *chancellerie*, *conſeil*, ou *parlement*.

12°. Tous ceux qui ont fait ou publié, feront, ou publieront des édits, réglemens, pragmatiques, par leſquels la liberté eccléſiaſtique, les droits du pape & ceux du St. Siége ſeront bleſſés, ou reſtraints en la moindre choſe, tacitement ou expreſſément.

14°. Les chanceliers, conſeillers ordinaires ou extraordinaires de quelque roi ou prince que ce puiſſe être, les pré-

fidens des chancelleries, conseils ou parlemens, comme aussi les procureurs-généraux, qui évoquent à eux les causes ecclésiastiques, ou qui empêchent l'exécution des lettres apostoliques; même quand ce serait sous prétexte d'empêcher quelque violence.

Par le même paragraphe le pape se réserve à lui seul d'absoudre les dits chanceliers, conseillers, procureurs-généraux & autres excommuniés, lesquels ne pouront être absous qu'après qu'ils auront publiquement révoqué leurs arrêts, & les auront arrachés des registres.

20°. Enfin le pape excommunie ceux qui auront la présomption de donner l'absolution aux excommuniés ci-dessus; &, afin qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance, il ordonne

21°. Que cette bulle sera publiée & affichée à la porte de la basilique du prince des apôtres, & à celle de St. Jean de Latran.

22°. Que tous patriarches, primats, archevêques & évêques, en vertu de la sainte obédience, ayent à publier solemnellement cette bulle, au moins une fois l'an.

24°. Il déclare que, si quelqu'un ose aller contre la disposition de cette bulle, il doit savoir qu'il va encourir l'indignation de DIEU tout-puissant, & celle des bienheureux apôtres *St. Pierre* & *St. Paul.*

Les autres bulles postérieures appellées aussi *in Cœna Domini*, ne sont qu'ampliatives. L'article 21, par exemple, de celle de *Pie V*, de l'année 1567, ajoute au paragraphe 3 de celle dont nous venons de parler, que tous les princes qui mettent dans leurs états de nouvelles impositions, de quelque nature qu'elles soient, ou qui augmentent les anciennes, à moins qu'ils n'en ayent obtenu l'approbation du St. Siége, sont excommuniés *ipso facto.*

La troisiéme bulle *in Cœna Domini* de 1610, contient trente paragraphes, dans lesquels *Paul V* renouvelle les dispositions des deux précédentes.

La quatriéme & dernière bulle *in Cœna Domini*, qu'on trouve dans le *Bullaire*, est du 1 Avril 1627. *Urbain VIII* y annonce qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, pour maintenir inviola-

blement l'intégrité de la foi, la justice & la tranquillité publique, il se sert du glaive spirituel de la discipline ecclésiastique pour excommunier en ce jour qui est l'anniversaire de la cène du Seigneur :

1°. Les hérétiques.

2°. Ceux qui appellent du pape au futur concile ; & le reste comme dans les trois premières.

On dit que celle qui se lit à présent est de plus fraîche date, & qu'on y a fait quelques additions.

L'*Histoire de Naples* par Giannone, fait voir quels désordres les ecclésiastiques ont causé dans ce royaume, & quelles vexations ils y ont exercées sur tous les sujets du roi, jusqu'à leur refuser l'absolution & les sacremens, pour tâcher d'y faire recevoir cette bulle, laquelle vient enfin d'y être proscrite solemnellement, ainsi que dans la Lombardie Autrichienne, dans les états de l'impératrice-reine, dans ceux du duc de Parme & ailleurs. *a*)

L'an 1580, le clergé de France avait pris le tems des vacances du parlement de Paris pour faire publier la même bulle *in Cœna Domini.* Mais le procureur-général s'y opposa, & la chambre des vacations, présidée par le célèbre & malheureux *Brisson*, rendit le 4 Octobre un arrêt qui enjoignait à tous les gouverneurs de s'informer quels étaient les archevêques, évêques, ou les grands-vicaires qui avaient reçu ou cette bulle ou une copie sous le titre : *Litteræ processûs*, & quel était celui qui la leur avait envoyée pour la publier ; d'en empêcher la publication si elle n'était pas encor faite ; d'en retirer les exemplaires, & de les envoyer à la chambre ; & en cas qu'elle fût publiée, d'ajourner les archevêques, les évêques ou leurs grands-vicaires à comparaître devant la chambre, & à répondre au requisitoire du procureur-général ; & cependant de saisir leur temporel, & de le mettre sous la main du roi ; de faire défense d'empêcher l'exécution de cet arrêt sous peine d'être

a) Le pape *Ganganelli* informé des résolutions de tous les princes catholiques, & voyant que les peuples à qui ses prédécesseurs avaient crevé les deux yeux commençaient à en ouvrir un, ne publia point cette fameuse bulle le jeudi de l'absoute l'an 1770.

d'être puni comme ennemi de l'état & criminel de lèze-majesté, avec ordre d'imprimer cet arrêt & d'ajouter foi aux copies collationnées par des notaires comme à l'original même.

Le parlement ne faisait en cela qu'imiter faiblement l'exemple de *Philippe le bel*. La bulle *Ausculta Fili* du 5 Décembre 1301 lui fut adressée par *Boniface VIII*, qui, après avoir exhorté ce roi à l'écouter avec docilité, lui disait : » DIEU nous » a établi sur les rois & les royaumes pour arracher, détruire, » perdre, dissiper, édifier & planter en son nom & par sa » doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez » point de supérieur, & que vous ne soyez pas soumis au chef » de la hiérarchie ecclésiastique. Qui pense ainsi est insensé ; » & qui le soutient opiniâtrément est un infidèle séparé du » troupeau du bon pasteur. « Ensuite ce pape entrait dans le plus grand détail sur le gouvernement de France, jusqu'à faire des reproches au roi sur le changement de la monnoie.

Philippe le bel fit brûler à Paris cette bulle, & publier à son de trompe cette exécution par toute la ville le dimanche 11 Février 1302. Le pape, dans un concile qu'il tint à Rome la même année, fit beaucoup de bruit, & éclata en menaces contre *Philippe le bel*, mais sans venir à l'exécution. Seulement on regarde comme l'ouvrage de ce concile la fameuse décrétale *Unam sanctam* dont voici la substance.

» Nous croyons & confessons une église sainte, catholique » & apostolique, hors laquelle il n'y a point de salut ; nous re- » connaissons aussi qu'elle est unique, que c'est un seul corps » qui n'a qu'un chef & non pas deux comme un monstre. Ce » seul chef est JESUS-CHRIST & *St. Pierre* son vicaire & le » successeur de *St. Pierre*. Soit donc les Grecs, soit d'autres » qui disent qu'ils ne sont pas soumis à ce successeur, il faut » qu'ils avouent qu'ils ne sont pas des ouailles de JESUS-CHRIST ; » puis qu'il a dit lui-même, (Jean, C. X. ℣. 16.) qu'*il n'y a* » *qu'un troupeau & un pasteur*.

» Nous apprenons que dans cette église & sous sa puis- » sance sont deux glaives, le spirituel & le temporel : mais » l'un doit être employé par l'église & par la main du pon- » tife, l'autre pour l'église & par la main des rois & des » guerriers, suivant l'ordre ou la permission du pontife. Or il

» faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire, la puis-
» sance temporelle à la spirituelle; autrement elles ne seraient
» point ordonnées, & elles doivent l'être selon l'apôtre, (Rom.
» C. XIII. ℣. 1.) Suivant le témoignage de la vérité, la puis-
» sance spirituelle doit instituer & juger la temporelle, & ainsi
» se vérifie à l'égard de l'église la prophétie de Jéremie : (C.
» I. ℣. 10.) *Je t'ai établi sur les nations & les royaumes, &*
» *le reste.*

Philippe le bel de son côté assembla les états généraux ; & les communes, dans la requête qu'ils présentèrent à ce monarque, disaient en propres termes : C'est grande abomination d'ouïr que ce *Boniface* entende malement comme Boulgare (en retranchant *l* & *a*) cette parole d'esperitualité ; (en St. Matthieu C. XVI. ℣. 19.) *Ce que tu lieras en terre sera lié au ciel.* Comme si cela signifiait que s'il mettait un homme en prison temporelle, DIEU pour ce le mettrait en prison au ciel.

BULLES DE LA CROISADE ET DE LA COMPOSITION.

Si on disait à un Africain ou à un Asiatique sensé que dans la partie de notre Europe où des hommes ont défendu à d'autres hommes de manger de la chair le samedi, le pape donne la permission d'en manger par une bulle, moyennant deux réales de plate, & qu'une autre bulle permet de garder l'argent qu'on a volé, que diraient cet Asiatique & cet Africain? Ils conviendraient du moins que chaque pays a ses usages ; & que dans ce monde, de quelque nom qu'on appelle les choses, & quelque déguisement qu'on y apporte, tout se fait pour de l'argent comptant.

Il y a deux bulles sous le nom de la *Cruzada*, la croisade, l'une du tems d'*Isabelle* & de *Ferdinand*, l'autre de *Philippe V.* La première vend la permission de manger les samedis, ce qu'on appelle la *grossura*, les *issues*, les *foies*, les *rognons*, les *animelles*, les *geziers*, les *ris de veau*, le *mou*, les *fressures*, les *fraizes*, les *têtes*, les *cous*, les *haut-d'ailes*, les *pieds*.

La seconde bulle accordée par le pape *Urbain VIII*, donne la permission de manger gras pendant tout le carême, & absout de tout crime, excepté celui d'hérésie.

Non-ſeulement on vend ces bulles, mais il eſt ordonné de les acheter, & elles coûtent plus cher, comme de raiſon, au Pérou & au Mexique qu'en Eſpagne. On les y vend une piaſtre. Il eſt juſte que les pays qui produiſent l'or & l'argent payent plus que les autres.

Le prétexte de ces bulles eſt de faire la guerre aux Maures. Les eſprits difficiles ne voyent pas quel eſt le rapport entre des freſſures & une guerre contre les Africains; & ils ajoutent que JESUS-CHRIST n'a jamais ordonné qu'on fit la guerre aux mahométans ſous peine d'excommunication.

La bulle qui permet de garder le bien d'autrui eſt appellée la *bulle de la compoſition.* Elle eſt affermée & a rendu longtems des ſommes honnêtes dans toute l'Eſpagne, dans le Milanais, en Sicile & à Naples. Les adjudicataires chargent les moines les plus éloquens de prêcher cette bulle. Les pécheurs qui ont volé le roi, ou l'état, ou les particuliers, vont trouver ces prédicateurs, ſe confeſſent à eux, leur expoſent combien il ſerait triſte de reſtituer le tout. Ils offrent cinq, ſix & quelquefois ſept pour cent aux moines pour garder le reſte en ſûreté de conſcience; & la compoſition faite, ils reçoivent l'abſolution.

Le frère prêcheur auteur du *Voyage d'Eſpagne & d'Italie*, imprimé à Paris avec privilège, chez Jean-Batiſte de l'Epine, s'exprime ainſi ſur cette bulle. *N'eſt-il pas bien gracieux d'en être quitte à un prix ſi raiſonnable, ſauf à en voler davantage quand on aura beſoin d'une plus groſſe ſomme?* Tom. V. pag. 210.

BULLE UNIGÉNITUS.

La bulle *in Cœna Domini*, indigna tous les ſouverains catholiques qui l'ont enfin proſcrite dans leurs états; mais la bulle *Unigénitus* n'a troublé que la France. On attaquait dans la première les droits des princes & des magiſtrats de l'Europe; ils les ſoutinrent. On ne proſcrivait dans l'autre que quelques maximes de morale & de piété. Perſonne ne s'en ſoucia hors les parties intéreſſées dans cette affaire paſſagère; mais bientôt ces parties intéreſſées remplirent la France entière. Ce fut d'abord une querelle des jéſuites tout-puiſſans & des reſtes de Port-royal écraſé.

Le prêtre de l'oratoire *Quesnel*, réfugié en Hollande, avait dédié un commentaire sur le nouveau Testament, au cardinal de *Noailles*, alors évêque de Châlons-sur-Marne. Cet évêque l'approuva, & l'ouvrage eut le suffrage de tous ceux qui lisent ces sortes de livres.

Un nommé *le Tellier*, jésuite, confesseur de *Louis XIV*, ennemi du cardinal de *Noailles*, voulut le mortifier en faisant condamner à Rome ce livre qui lui était dédié, & dont il faisait un très grand cas.

Ce jésuite fils d'un procureur de Vire en basse Normandie, avait dans l'esprit toutes les ressources de la profession de son père. Ce n'était pas assez de commettre le cardinal de *Noailles* avec le pape, il voulut le faire disgracier par le roi son maître. Pour réussir dans ce dessein, il fit composer par ses émissaires des mandemens contre lui, qu'il fit signer par quatre évêques. Il minuta encor des lettres au roi qu'il leur fit signer.

Ces manœuvres, qui auraient été punies dans tous les tribunaux, réussirent à la cour; le roi s'aigrit contre le cardinal, Mad. de *Maintenon* l'abandonna.

Ce fut une suite d'intrigues dont tout le monde voulut se mêler d'un bout du royaume à l'autre; & plus la France était malheureuse alors dans une guerre funeste, plus les esprits s'échauffaient pour une querelle de théologie.

Pendant ces mouvemens, *le Tellier* fit demander à Rome par *Louis XIV* lui-même, la condamnation du livre de *Quesnel*, dont ce monarque n'avait jamais lu une page. *Le Tellier* & deux autres jésuites nommés *Doucin* & *l'Allemand*, extrairent cent trois propositions que le pape *Clément XI* devait condamner; la cour de Rome en retrancha deux pour avoir du moins l'honneur de paraître juger par elle-même.

Le cardinal *Fabroni* chargé de cette affaire, & livré aux jésuites, fit dresser la bulle par un cordelier nommé frère *Palerne*, *Elie* capucin, le barnabite *Terrovi*, le servite *Castelli*, & même un jésuite nommé *Alfaro*.

Le pape *Clément XI* les laissa faire; il voulait seulement plaire au roi de France qu'il avait longtems indisposé en reconnaissant l'archiduc *Charles* depuis empereur, pour roi d'Espagne. Il ne lui en coûtait pour satisfaire le roi qu'un mor-

ceau de parchemin ſcellé en plomb, ſur une affaire qu'il mépriſait lui-même.

Clément XI ne ſe fit pas prier, il envoya la bulle, & fut tout étonné d'apprendre qu'elle était reçue preſque dans toute la France avec des ſifflets & des huées. *Comment donc*, diſait-il au cardinal Carpegne, *on me demande inſtamment cette bulle, je la donne de bon cœur, tout le monde s'en moque!*

Tout le monde fut ſurpris en effet de voir un pape qui, au nom de JESUS-CHRIST, condamnait comme hérétique, ſentant l'héréſie, mal-ſonnante, & offenſant les oreilles pieuſes, cette propoſition, *Il eſt bon de lire des livres de piété le dimanche, ſurtout la ſainte Ecriture.* Et cette autre, *La crainte d'une excommunication injuſte ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.*

Les partiſans des jéſuites étaient allarmés eux-mêmes de cette cenſure, mais ils n'oſaient parler. Les hommes ſages & déſintéreſſés criaient au ſcandale, & le reſte de la nation au ridicule.

Le Tellier n'en triompha pas moins juſqu'à la mort de *Louis XIV*; il était en horreur, mais il gouvernait. Il n'eſt rien que ce malheureux ne tentât pour faire dépoſer le cardinal de *Noailles*; mais ce boute-feu fut exilé après la mort de ſon pénitent. Le duc d'*Orléans*, dans ſa régence, appaiſa ces querelles en s'en moquant. Elles jettèrent depuis quelques étincelles, mais enfin elles ſont oubliées & probablement pour jamais. C'eſt bien aſſez qu'elles ayent duré plus d'un demi-ſiécle. Heureux encor les hommes s'ils n'étaient diviſés que pour des ſottiſes qui ne ſont point verſer le ſang humain!

C A L E B A S S E.

CE fruit, gros comme nos citrouilles, croît en Amérique aux branches d'un arbre auſſi haut que les plus grands chênes.

Ainſi *Matthieu Garo* * qui croit avoir eu tort en Europe

* Voyez la fable de Matthieu Garo dans *La Fontaine*.

de trouver mauvais que les citrouilles rampent à terre, & ne ſoient pas pendues au haut des arbres, aurait eu raiſon au Mexique. Il aurait eu encor raiſon dans l'Inde où les cocos ſont fort élevés. Cela prouve qu'il ne faut jamais ſe hâter de conclure. DIEU *fait bien ce qu'il fait ;* ſans doute ; mais il n'a pas mis les citrouilles à terre dans nos climats, de peur qu'en tombant de haut elles n'écraſent le nez de *Matthieu Garo.*

La calebaſſe ne ſervira ici qu'à faire voir qu'il faut ſe défier de l'idée que tout a été fait pour l'homme. Il y a des gens qui prétendent que le gazon n'eſt verd que pour réjouïr la vue. Les apparences pourtant feraient que l'herbe eſt plutôt faite pour les animaux qui la broutent, que pour l'homme à qui le gramen & le tréfle ſont aſſez inutiles. Si la nature a produit les arbres en faveur de quelque eſpèce, il eſt difficile de dire à qui elle a donné la préférence : les feuilles, & même l'écorce, nourriſſent une multitude prodigieuſe d'inſectes : les oiſeaux mangent leurs fruits, habitent entre leurs branches, y compoſent l'induſtrieux artifice de leurs nids, & les troupeaux ſe repoſent ſous leurs ombres.

L'auteur du *Spectacle de la nature* prétend que la mer n'a un flux & un reflux que pour faciliter le départ & l'entrée de nos vaiſſeaux. Il paraît que *Matthieu Garo* raiſonnait encor mieux : la Méditerranée ſur laquelle on a tant de vaiſſeaux, & qui n'a de marée qu'en trois ou quatre endroits, détruit l'opinion de ce philoſophe.

Jouiſſons de ce que nous avons, & ne croyons pas être la fin & le centre de tout. Voici ſur cette maxime quatre petits vers d'un géomètre ; il les calcula un jour en ma préſence : ils ne ſont pas pompeux.

Homme chétif, la vanité te point.
Tu te fais centre : encor ſi c'était ligne !
Mais dans l'eſpace à grand'peine es-tu *point.*
Va, ſois *zero :* ta ſottiſe en eſt digne.

CARACTÈRE.

PEut-on changer de caractère? Oui, si on change de corps. Il se peut qu'un homme né brouillon, inflexible & violent, étant tombé dans sa vieillesse en apoplexie, devienne un sot enfant pleureur, timide & paisible. Son corps n'est plus le même. Mais tant que ses nerfs, son sang, & sa moëlle allongée seront dans le même état, son naturel ne changera pas plus que l'instinct d'un loup & d'une fouine.

L'auteur Anglais du *dispensari*, petit poëme très supérieur aux *capitoli* italiens, & peut-être même au lutrin de *Boileau*, a très bien dit, ce me semble,

Un mélange secret de feu, de terre & d'eau
Fit le cœur de César, & celui de Nassau.
D'un ressort inconnu, le pouvoir invincible
Rendit Slone impudent & sa femme sensible.

Le caractère est formé de nos idées & de nos sentimens: or il est très prouvé qu'on ne se donne ni sentimens ni idées; donc nôtre caractère ne peut dépendre de nous.

S'il en dépendait, il n'y a personne qui ne fût parfait.

Nous ne pouvons nous donner des goûts, des talens; pourquoi nous donnerions-nous des qualités?

Quand on ne réfléchit pas, on se croit le maître de tout; quand on y réflechit, on voit qu'on n'est maître de rien.

Voulez-vous changer absolument le caractère d'un homme; purgez-le tous les jours avec des délayans jusqu'à ce que vous l'ayez tué. *Charles XII*, dans sa fiévre de suppuration sur le chemin de Bender, n'était plus le même homme. On disposait de lui comme d'un enfant.

Si j'ai un nez de travers, & deux yeux de chat, je peux les cacher avec un masque. Puis-je davantage sur le caractère que m'a donné la nature?

Un homme né violent, emporté, se présente devant *François I* roi de France, pour se plaindre d'un passe-droit; le vi-

ſage du prince, le maintien reſpectueux des courtiſans, le lieu même où il eſt, font une impreſſion puiſſante ſur cet homme; il baiſſe machinalement les yeux, ſa voix rude s'adoucit, il préſente humblement ſa requête, on le croirait né auſſi doux que le ſont (dans ce moment au moins) les courtiſans, au milieu deſquels il eſt même déconcerté; mais ſi *François I* ſe connaît en phyſionomies, il découvre aiſément dans ſes yeux baiſſés, mais allumés d'un feu ſombre, dans les muſcles tendus de ſon viſage, dans ſes lèvres ſerrées l'une contre l'autre, que cet homme n'eſt pas ſi doux qu'il eſt forcé de paraître. Cet homme le ſuit à Pavie, eſt pris avec lui, mené avec lui en priſon à Madrid; la majeſté de *François I* ne fait plus ſur lui la même impreſſion; il ſe familiariſe avec l'objet de ſon reſpect. Un jour en tirant les bottes du roi, & les tirant mal, le roi aigri par ſon malheur ſe fâche, mon homme envoye promener le roi, & jette ſes bottes par la fenêtre.

Sixte-Quint était né pétulant, opiniâtre, altier, impétueux, vindicatif, arrogant; ce caractère ſemble adouci dans les épreuves de ſon noviciat. Commence-t-il à jouir de quelque crédit dans ſon ordre? il s'emporte contre un gardien & l'aſſomme à coups de poing: eſt-il inquiſiteur à Veniſe? il exerce ſa charge avec inſolence: le voilà cardinal, il eſt poſſedé *da la rabbia papale:* cette rage l'emporte ſur ſon naturel; il enſevelit dans l'obſcurité ſa perſonne & ſon caractère; il contrefait l'humble & le moribond; on l'élit pape; ce moment rend au reſſort, que la politique avait plié, toute ſon élaſticité longtems retenue; il eſt le plus fier & le plus deſpotique des ſouverains.

Naturam expellas furca tamen ipſa redibit.

Chaſſez le naturel, il revient au galop.

La religion, la morale, mettent un frein à la force du naturel, elles ne peuvent le détruire. L'yvrogne dans un cloître, réduit à un demi-ſeptier de cidre à chaque repas, ne s'enyvrera plus, mais il aimera toûjours le vin.

L'âge affaiblit le caractère; c'eſt un arbre qui ne produit plus que quelques fruits dégénérés, mais ils ſont toûjours de même nature; il ſe couvre de nœuds & de mouſſe, il devient ver-

vermoulu ; mais il eſt toûjours chêne ou poirier. Si on pouvait changer ſon caractère, on s'en donnerait un, on ſerait le maître de la nature. Peut-on ſe donner quelque choſe ? ne recevons-nous pas tout ? Eſſayez d'animer l'indolent d'une activité ſuivie, de glacer par l'apathie l'ame bouillante de l'impétueux, d'inſpirer du goût pour la muſique & pour la poëſie à celui qui manque de goût & d'oreille ; vous n'y parviendrez pas plus que ſi vous entrepreniez de donner la vue à un aveugle-né. Nous perfectionnons, nous adouciſſons, nous cachons ce que la nature a mis dans nous, mais nous n'y mettons rien.

On dit à un cultivateur, Vous avez trop de poiſſons dans ce vivier, ils ne proſpéreront pas ; voilà trop de beſtiaux dans vos prés, l'herbe manque, ils maigriront. Il arrive après cette exhortation que les brochets mangent la moitié des carpes de mon homme, & les loups la moitié de ſes moutons, le reſte engraiſſe. S'applaudira-t-il de ſon œconomie ? Ce campagnard, c'eſt toi-même ; une de tes paſſions a dévoré les autres, & tu crois avoir triomphé de toi. Ne reſſemblons-nous pas preſque tous à ce vieux général de quatre-vingt-dix ans, qui ayant rencontré de jeunes officiers qui faiſaient un peu de déſordre avec des filles, leur dit tout en colère, Meſſieurs, eſt-ce là l'exemple que je vous donne ?

CARÊME.

NOs queſtions ſur le carême ne regarderont que la police. Il paraît utile qu'il y ait un tems dans l'année où l'on égorge moins de bœufs, de veaux, d'agneaux, de volaille. On n'a point encor de jeunes poulets ni de pigeons en Février & en Mars, tems auquel le carême arrive. Il eſt bon de faire ceſſer le carnage quelques ſemaines dans les pays où les pâturages ne ſont pas auſſi gras que ceux de l'Angleterre & de la Hollande.

Les magiſtrats de la police ont très ſagement ordonné que la viande fût un peu plus chère à Paris pendant ce tems,

& que le profit en fût donné aux hôpitaux. C'eſt un tribut preſque inſenſible que payent alors le luxe & la gourmandiſe à l'indigence : car ce ſont les riches qui n'ont pas la force de faire carême ; les pauvres jeûnent toute l'année.

Il eſt très peu de cultivateurs qui mangent de la viande une fois par mois. S'il falait qu'ils en mangeaſſent tous les jours, il n'y en aurait pas aſſez pour le plus floriſſant royaume. Vingt millions de livres de viande par jour feraient ſept milliards trois cent millions de livres par année. Ce calcul eſt effrayant.

Le petit nombre de riches, financiers, prélats, principaux magiſtrats, grands ſeigneurs, grandes dames qui daignent faire ſervir du maigre *a*) à leurs tables, jeûnent pendant ſix ſemaines avec des ſoles, des ſaumons, des vives, des turbots, des eſturgeons.

Un de nos plus fameux financiers avait des couriers qui lui apportaient chaque jour pour cent écus de marée à Paris. Cette dépenſe faiſait vivre les couriers, les maquignons qui avaient vendu les chevaux, les pêcheurs qui fourniſſaient le poiſſon, les fabricateurs de filets (qu'on nomme en quelques endroits les *fileticrs*), les conſtructeurs de bateaux &c., les épiciers chez leſquels on prenait toutes les drogues rafinées qui donnent au poiſſon un goût ſupérieur à celui de la viande. *Lucullus* n'aurait pas fait carême plus voluptueuſemenr.

Il faut encor remarquer que la marée en entrant dans Paris, paye à l'état un impôt conſidérable.

Le ſecrétaire des commandemens du riche, ſes valets de chambre, les demoiſelles de madame, le chef d'office &c. mangent la deſſerte du *Créſus*, & jeûnent auſſi délicieuſement que lui.

Il n'en eſt pas de même des pauvres. Non-ſeulement s'ils mangent pour quatre ſous d'un mouton coriace, ils commettent un grand péché ; mais ils chercheront en vain ce miſérable aliment. Que mangeront-ils donc ? ils n'ont que leurs chataignes, leur pain de ſeigle ; les fromages qu'ils ont preſ-

a) Pourquoi donner le nom de *maigre* à des poiſſons plus gros que les poulardes ? & qui donnent de ſi terribles indigeſtions ?

ſurés du lait de leurs vaches, de leurs chèvres ou de leurs brebis ; & quelque peu d'œufs de leurs poules.

Il y a des égliſes où l'on a pris l'habitude de leur défendre les œufs & le laitage. Que leur reſterait-il à manger ? rien. Ils conſentent à jeûner ; mais ils ne conſentent pas à mourir. Il eſt abſolument néceſſaire qu'ils vivent, quand ce ne ſerait que pour labourer les terres des gros bénéficiers & des moines.

On demande donc s'il n'appartient pas uniquement aux magiſtrats de la police du royaume, chargés de veiller à la ſanté des habitans, de leur donner la permiſſion de manger les fromages que leurs mains ont pêtris, & les œufs que leurs poules ont pondus ?

Il paraît que le lait, les œufs, le fromage, tout ce qui peut nourrir le cultivateur, ſont du reſſort de la police, & non pas une cérémonie religieuſe.

Nous ne voyons pas que JESUS-CHRIST ait défendu les omelettes à ſes apôtres ; au contraire, il leur a dit, *Mangez ce qu'on vous donnera.* St. Luc ch. x. v. 8.

La ſainte égliſe a ordonné le carême ; mais en qualité d'égliſe elle ne commande qu'au cœur ; elle ne peut infliger que des peines ſpirituelles ; elle ne peut faire brûler aujourd'hui, comme autrefois, un pauvre homme qui n'ayant que du lard rance, aura mis un peu de ce lard ſur une tranche de pain noir le lendemain du mardi gras.

Quelquefois dans les provinces, des curés s'emportant au-delà de leurs devoirs, & oubliant les droits de la magiſtrature, s'ingèrent d'aller chez les aubergiſtes, chez les traiteurs, voir s'ils n'ont pas quelques onces de viande dans leurs marmites, quelques vieilles poules à leur croc, ou quelques œufs dans une armoire lorſque les œufs ſont défendus en carême. Alors ils intimident le pauvre peuple ; ils vont juſqu'à la violence envers des malheureux qui ne ſavent pas que c'eſt à la ſeule magiſtrature qu'il appartient de faire la police. C'eſt une inquiſition odieuſe & puniſſable.

Il n'y a que les magiſtrats qui puiſſent être informés au juſte des denrées plus ou moins abondantes qui peuvent nourrir le pauvre peuple des provinces. Le clergé a des occupations

plus ſublimes. Ne ſerait-ce donc pas aux magiſtrats qu'il appartiendrait de régler ce que le peuple peut manger en carême ? Qui aura l'inſpection ſur le comeſtible d'un pays, ſinon la police du pays ?

CARTÉSIANISME.

ON a pu voir à l'article *Ariſtote* que ce philoſophe & ſes ſectateurs ſe ſont ſervis de mots qu'on n'entend point, pour ſignifier des choſes qu'on ne conçoit pas. *Entéléchie*, *formes ſubſtantielles*, *eſpèces intentionnelles*.

Ces mots après tout ne ſignifiaient que l'exiſtence des choſes dont nous ignorons la nature & la fabrique. Ce qui fait qu'un roſier produit une roſe & non pas un abricot, ce qui détermine un chien à courir après un liévre, ce qui conſtitue les propriétés de chaque être a été appellé *forme ſubſtantielle ;* ce qui fait que nous penſons a été nommé *entéléchie ;* ce qui nous donne la vue d'un objet a été nommé *eſpèce intentionnelle ;* nous n'en ſavons pas plus aujourd'hui ſur le fond des choſes. Les mots de *force*, d'*ame*, de *gravitation* même ne nous font nullement connaître le principe & la nature de la force, ni de l'ame, ni de la gravitation. Nous en connaiſſons les propriétés, & probablement nous nous en tiendrons là tant que nous ne ſerons que des hommes.

L'eſſentiel eſt de nous ſervir avec avantage des inſtrumens que la nature nous a donnés ſans pénétrer jamais dans la ſtructure intime du principe de ces inſtrumens. *Archimède* ſe ſervait admirablement du reſſort, & ne ſavait pas ce que c'eſt que le reſſort.

La véritable phyſique conſiſte donc à bien déterminer tous les effets. Nous connaîtrons les cauſes premières quand nous ſerons des Dieux. Il nous eſt donné de calculer, de peſer, de meſurer, d'obſerver ; voilà la philoſophie naturelle ; preſque tout le reſte eſt chimère.

Le malheur de *Deſcartes* fut de n'avoir pas, dans ſon voyage d'Italie, conſulté *Galilée* qui calculait, peſait, meſurait, obſer-

vait, qui avait inventé le compas de proportion, trouvé la pesanteur de l'atmosphère, découvert les satellites de *Jupiter* & la rotation du soleil sur son axe.

Ce qui est surtout bien étrange, c'est qu'il n'ait jamais cité *Galilée*, & qu'au contraire il ait cité le jésuite *Skeiner* plagiaire & ennemi de *Galilée*, qui déféra ce grand-homme à l'inquisition, & qui par-là couvrit l'Italie d'opprobre, lorsque *Galilée* la couvrait de gloire.

Principes de Descartes, 3e. part. pag. 159.

Les erreurs de *Descartes* sont :

1°. D'avoir imaginé trois élémens qui n'étaient nullement évidens, après avoir dit qu'il ne falait rien croire sans évidence.

2°. D'avoir dit qu'il y a toûjours également de mouvement dans la nature, ce qui est démontré faux.

3°. Que la lumière ne vient point du soleil & qu'elle est transmise à nos yeux en un instant, démontré faux par les expériences de *Roëmer*, de *Molineux* & de *Bradley*, & même par la simple expérience du prisme.

4°. D'avoir admis le plein, dans lequel il est démontré que tout mouvement serait impossible, & qu'un pied cube d'air peserait autant qu'un pied cube d'or.

5°. D'avoir supposé un tournoiement imaginaire dans de prétendus globules de lumière pour expliquer l'arc-en-ciel.

6°. D'avoir imaginé un prétendu tourbillon de matière subtile qui emporte la terre & la lune parallélement à l'équateur, & qui fait tomber les corps graves dans une ligne tendante au centre de la terre, tandis qu'il est démontré que dans l'hypothèse de ce tourbillon imaginaire tous les corps tomberaient suivant une ligne perpendiculaire à l'axe de la terre.

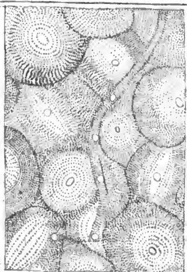
7°. D'avoir supposé que des comètes qui se meuvent d'orient en occident & du nord au sud, sont poussées par des tourbillons qui se meuvent d'occident en orient.

8°. D'avoir supposé que dans le mouvement de rotation les corps les plus denses allaient au centre, & les plus subtils à la circonférence, ce qui est contre toutes les loix de la nature.

9°. D'avoir voulu étayer ce roman par des suppositions encor plus chimériques que le roman même ; d'avoir supposé contre toutes les loix de la nature que ces tourbillons ne se confon-

draient pas enſemble, & d'en avoir donné pour preuve cette figure qui n'eſt pas aſſurément une figure géométrique.

Figure des tourbillons de Descartes



10°. D'avoir donné cette figure même pour la cauſe des marées & pour celle des propriétés de l'aimant.

11°. D'avoir ſuppoſé que la mer a un cours inconnu, qui la porte d'orient en occident.

12°. D'avoir imaginé que la matière de ſon premier élément mêlée avec celle du ſecond, forme le mercure qui, par le moyen de ces deux élémens, eſt coulant comme l'eau & compact comme la terre.

13°. Que la terre eſt un ſoleil encroûté.

14°. Qu'il y a de grandes cavités ſous toutes les montagnes qui reçoivent l'eau de la mer & qui forment les fontaines.

15°. Que les mines de ſel viennent de la mer.

16°. Que les parties de ſon troiſiéme élément compoſent des vapeurs qui forment des métaux & des diamans.

17°. Que le feu eſt produit par un combat du premier & du ſecond élément.

18°. Que les pores de l'aimant ſont remplis de la matière cannelée, enfilée par la matière ſubtile qui vient du pole boréal.

19°. Que la chaux vive ne s'enflamme lorſqu'on y jette de l'eau, que parce que le premier élément chaſſe le ſecond élément des pores de la chaux.

20°. Que les viandes digérées dans l'eſtomac paſſent par une infinité de trous dans une grande veine qui les porte au foie, ce qui eſt entiérement contraire à l'anatomie.

21°. Que le chile, dès qu'il eſt formé, acquiert dans le foie la forme du ſang, ce qui n'eſt pas moins faux.

22°. Que le ſang ſe dilate dans le cœur par un feu ſans lumière.

23°. Que le pouls dépend de onze petites peaux qui ferment & ouvrent les entrées des quatre vaiſſeaux dans les deux concavités du cœur.

24°. Que quand le foie eſt preſſé par ſes nerfs, les plus ſubtiles parties du ſang montent incontinent vers le cœur.

25°. Que l'ame réſide dans la glande pinéale du cerveau. Mais comme il n'y a que deux petits filamens nerveux qui aboutiſſent à cette glande, & qu'on a diſſéqué des ſujets dans qui elle manquait abſolument, on la plaça depuis dans les corps cannelés, dans les *natès*, les *teſtes*, l'*infundibulum*, dans tout le cervelet. Enſuite *Lanciſi*, & après lui *la Peyronie*, lui donnèrent pour habitation le corps calleux. L'auteur ingénieux & ſavant qui a donné dans l'Encyclopédie l'excellent paragraphe *Ame* marqué d'une étoile, dit avec raiſon qu'on ne ſait plus où la mettre.

26°. Que le cœur ſe forme des parties de la ſemence qui ſe dilate, c'eſt aſſurément plus que les hommes n'en peuvent ſavoir ; il faudrait avoir vu la ſemence ſe dilater & le cœur ſe former.

27°. Enfin, ſans aller plus loin, il ſuffira de remarquer que

ſon ſyſtême ſur les bêtes n'étant fondé ni ſur aucune raiſon phyſique, ni ſur aucune raiſon morale, ni ſur rien de vraiſemblable, a été juſtement rejetté de tous ceux qui raiſonnent & de tous ceux qui n'ont que du ſentiment.

Il faut avouer qu'il n'y eut pas une ſeule nouveauté dans la phyſique de *Deſcartes* qui ne fût une erreur. Ce n'eſt pas qu'il n'eût beaucoup de génie ; au contraire, c'eſt parce qu'il ne conſulta que ce génie, ſans conſulter l'expérience & les mathématiques ; il était un des plus grands géomètres de l'Europe, & il abandonna ſa géométrie pour ne croire que ſon imagination. Il ne ſubſtitua donc qu'un chaos au chaos d'*Ariſtote.* Par-là il retarda de plus de cinquante ans les progrès de l'eſprit humain. Ses erreurs étaient d'autant plus condamnables qu'il avait pour ſe conduire dans le labyrinthe de la phyſique, un fil qu'*Ariſtote* ne pouvait avoir, celui des expériences ; les découvertes de *Galilée*, de *Toricelli*, de *Guéric* &c., & ſurtout ſa propre géométrie.

On a remarqué que pluſieurs univerſités condamnèrent dans ſa philoſophie les ſeules choſes qui fuſſent vraies, & qu'elles adoptèrent enfin toutes celles qui étaient fauſſes. Il ne reſte aujourd'hui de tous ces faux ſyſtêmes & de toutes les ridicules diſputes qui en ont été la ſuite, qu'un ſouvenir confus qui s'éteint de jour en jour. L'ignorance préconiſe encor quelquefois *Deſcartes*, & même cette eſpèce d'amour-propre qu'on appelle *national* s'eſt efforcé de ſoutenir ſa philoſophie. Des gens qui n'avaient jamais lu ni *Deſcartes* ni *Newton*, ont prétendu que *Newton* lui avait l'obligation de toutes ſes découvertes. Mais il eſt très certain qu'il n'y a pas dans tous les édifices imaginaires de *Deſcartes* une ſeule pierre ſur laquelle *Newton* ait bâti. Il ne l'a jamais ni ſuivi ni expliqué, ni même réfuté ; à peine le connaiſſait-il. Il voulut un jour en lire un volume, il mit en marge à ſept ou huit pages *Error*, & ne le relut plus. Ce volume a été longtems entre les mains du neveu de *Newton.*

Le cartéſianiſme a été une mode en France ; mais les expériences de *Newton* ſur la lumière & ſes principes mathématiques, ne peuvent pas plus être une mode que les démonſtrations d'*Euclide.*

Il

Il faut être vrai ; il faut être juste ; le philosophe n'est ni Français ni Anglais, ni Florentin, il est de tout pays. Il ne ressemble pas à la duchesse de *Marlborough* qui, dans une fièvre tierce, ne voulait pas prendre de quinquina, parce qu'on l'appellait en Angleterre *la poudre des jésuites.*

Le philosophe, en rendant hommage au génie de *Descartes*, foule aux pieds les ruines de ses systêmes.

Le philosophe surtout dévoue à l'exécration publique & au mépris éternel les persécuteurs de *Descartes* qui osèrent l'accuser d'athéisme, lui qui avait épuisé toute la sagacité de son esprit à chercher de nouvelles preuves de l'existence de DIEU. Lisez le morceau de Mr. *Thomas* dans l'éloge de *Descartes*, où il peint d'une manière si énergique l'infame théologien *Voëtius* qui calomnia *Descartes*, comme depuis le fanatique *Jurieu* calomnia *Bayle* &c. &c. &c., comme *Patouillet* & *Nonotte* ont calomnié un philosophe, comme le vinaigrier *Chaumel* & *Fréron* ont calomnié l'Encyclopédie, comme on calomnie tous les jours. Et plût-à-DIEU qu'on ne pût que calomnier.

DE CATON, DU SUICIDE,

ET DU LIVRE DE L'ABBÉ DE ST. CYRAN QUI LÉGITIME LE SUICIDE.

L'Ingénieux *La Motte* s'est exprimé ainsi sur *Caton* dans une de ses odes plus philosophiques que poëtiques :

Caton d'une ame plus égale,
Sous l'heureux vainqueur de Pharsale,
Eût souffert que Rome pliât ;
Mais incapable de se rendre,
Il n'eut pas la force d'attendre
Un pardon qui l'humiliât.

C'est, je crois, parce que l'ame de *Caton* fut toûjours égale, & qu'elle conserva jusqu'au dernier moment le même amour

pour les loix & pour la patrie, qu'il aima mieux périr avec elles que de ramper fous un tyran ; il finit comme il avait vécu.

Incapable de fe rendre ! Et à qui ? à l'ennemi de Rome, à celui qui avait volé de force le tréfor public pour faire la guerre à fes conciroyens, & les affervir avec leur argent même ?

Un pardon ! il femble que *La Motte Houdart* parle d'un fujet révolté qui pouvait obtenir fa grace de fa majefté avec des lettres en chancellerie.

Malgré fa grandeur ufurpée,
Le fameux vainqueur de Pompée
Ne put triompher de Caton.
C'eft à ce juge inébranlable
Que Céfar, cet heureux coupable,
Aurait dû demander pardon.

Il paraît qu'il y a quelque ridicule à dire que *Caton* fe tua par *faibleffe.* Il faut une ame forte pour furmonter ainfi l'inftinct le plus puiffant de la nature. Cette force eft quelquefois celle d'un frénétique ; mais un frénétique n'eft pas faible.

Le fuicide eft défendu chez nous par le droit canon. Mais les décrétales qui font la jurifprudence d'une partie de l'Europe, furent inconnues à *Caton*, à *Brutus*, à *Caffius*, à la fublime *Arria*, à l'empereur *Othon*, à *Marc-Antoine* & à cent héros de la véritable Rome, qui préférèrent une mort volontaire à une vie qu'ils croyaient ignominieufe.

Nous nous tuons auffi nous autres ; mais c'eft quand nous avons perdu notre argent, ou dans l'excès très rare d'une folle paffion, pour un objet qui n'en vaut pas la peine. J'ai connu des femmes qui fe font tuées pour les plus fots hommes du monde. On fe tue auffi quelquefois parce qu'on eft malade ; & c'eft en cela qu'il y a de la faibleffe.

Le dégoût de fon exiftence, l'ennui de foi-même, eft encor une maladie qui caufe des fuicides. Le remède ferait un peu d'exercice, de la mufique, la chaffe, la comédie, une femme aimable. Tel homme qui dans un accès de mélancolie fe tue aujourd'hui, aimerait à vivre s'il attendait huit jours.

J'ai presque vu de mes yeux un suicide qui mérite l'attention de tous les physiciens. Un homme d'une profession sérieuse, d'un âge mûr, d'une conduite régulière, n'ayant point de passions, étant au-dessus de l'indigence, s'est tué le 17 Octobre 1769, & a laissé au conseil de la ville où il était né, l'apologie par écrit de sa mort volontaire, laquelle on n'a pas jugé à propos de publier, de peur d'encourager les hommes à quitter une vie dont on dit tant de mal. Jusques-là il n'y a rien de bien extraordinaire ; on voit partout de tels exemples. Voici l'étonnant.

Son frère & son père s'étaient tués, chacun au même âge que lui. Quelle disposition secrète d'organes, quelle sympathie, quel concours de loix physiques fait périr le père & les deux enfans de leur propre main & du même genre de mort, précisément quand ils ont atteint la même année ? Est-ce une maladie qui se développe à la longue dans une famille, comme on voit souvent les pères & les enfans mourir de la petite vérole, de la pulmonie ou d'un autre mal ? Trois, quatre générations sont devenues sourdes, aveugles ou goutteuses, ou scorbutiques dans un tems préfix.

Le physique, ce père du moral, transmet le même caractère de père en fils pendant des siècles. Les *Appius* furent toûjours fiers & inflexibles ; les *Catons* toûjours sévères. Toute la lignée des *Guises* fut audacieuse, téméraire, factieuse, pêtrie du plus insolent orgueil & de la politesse la plus séduisante. Depuis *François de Guise* jusqu'à celui qui seul & sans être attendu alla se mettre à la tête du peuple de Naples, tous furent d'une figure, d'un courage & d'un tour-d'esprit au-dessus du commun des hommes. J'ai vu les portraits en pied de *François de Guise*, du *Balafré* & de son fils ; leur taille est de six pieds ; mêmes traits, même courage, même audace sur le front, dans les yeux & dans l'attitude.

Cette continuité, cette série d'êtres semblables est bien plus remarquable encor dans les animaux ; & si l'on avait la même attention à perpétuer les belles races d'hommes que plusieurs nations ont encore à ne pas mêler celles de leurs chevaux & de leurs chiens de chasse, les généalogies seraient écrites sur les visages, & se manifesteraient dans les mœurs.

Il y a eu des races de boſſus, de ſix-digitaires, comme nous en voyons de rouſſeaux, de lippus, de longs nez & de nez plats.

Mais que la nature diſpoſe tellement les organes de toute une race, qu'à un certain âge tous ceux de cette famille auront la paſſion de ſe tuer, c'eſt un problême que toute la ſagacité des anatomiſtes les plus attentifs ne peut réſoudre. L'effet eſt certainement tout phyſique; mais c'eſt de la phyſique occulte. Eh quel eſt le ſecret principe qui ne ſoit pas occulte?

On ne nous dit point, & il n'eſt pas vraiſemblable que du tems de *Jules-Céſar* & des empereurs, les habitans de la Grande-Bretagne ſe tuaſſent auſſi délibérément qu'ils le font aujourd'hui quand ils ont des vapeurs qu'ils appellent le *ſpleen*, & que nous prononçons le *ſpline*.

Au contraire, les Romains qui n'avaient point le ſpline, ne faiſaient aucune difficulté de ſe donner la mort. C'eſt qu'ils raiſonnaient; ils étaient philoſophes, & les ſauvages de l'iſle *Britain* ne l'étaient pas. Aujourd'hui les citoyens Anglais ſont philoſophes, & les citoyens Romains ne ſont rien. Auſſi les Anglais quittent la vie fiérement quand il leur en prend fantaiſie. Mais il faut à un citoyen Romain une *indulgentia in articulo mortis;* ils ne ſavent ni vivre ni mourir.

Le chevalier *Temple* dit, qu'il faut partir quand il n'y a plus d'eſpérance de reſter agréablement. C'eſt ainſi que mourut *Atticus*.

Les jeunes filles qui ſe noyent & qui ſe pendent par amour, ont donc tort; elles devraient écouter l'eſpérance du changement qui eſt auſſi commun en amour qu'en affaires.

Un moyen preſque ſûr de ne pas céder à l'envie de vous tuer, c'eſt d'avoir toûjours quelque choſe à faire. *Crech*, le commentateur de Lucrèce, mit ſur ſon manuſcrit. NB. *Qu'il faudra que je me pende quand j'aurai fini mon commentaire.* Il ſe tint parole pour avoir le plaiſir de finir comme ſon auteur. S'il avait entrepris un commentaire ſur *Ovide*, il aurait vécu plus longtems.

Pourquoi avons-nous moins de ſuicides dans les campagnes que dans les villes? C'eſt que dans les champs il n'y a que le

corps qui souffre ; à la ville c'est l'esprit. Le laboureur n'a pas le tems d'être mélancolique. Ce sont les oisifs qui se tuent ; ce sont ces gens si heureux aux yeux du peuple.

Je résumerai ici quelques suicides arrivés de mon tems, & dont quelques-uns ont déja été publiés dans d'autres volumes. Les morts peuvent être utiles aux vivans.

PRÉCIS DE QUELQUES SUICIDES SINGULIERS.

Philippe Mordant, cousin germain de ce fameux comte de *Peterboroug*, si connu dans toutes les cours de l'Europe, & qui se vantait d'être l'homme de l'univers qui a vu le plus de postillons & le plus de rois ; *Philippe Mordant*, dis-je, était un jeune homme de vingt-sept ans, beau, bien fait, riche, né d'un sang illustre, pouvant prétendre à tout ; & ce qui vaut encor mieux, passionnément aimé de sa maîtresse. Il prit à ce *Mordant* un dégoût de la vie ; il paya ses dettes, écrivit à ses amis pour leur dire adieu, & même fit des vers dont voici les derniers traits en français :

L'opium peut aider le sage ;
Mais, selon mon opinion,
Il lui faut au-lieu d'opion
Un pistolet & du courage.

Il se conduisit selon ses principes, & se dépêcha d'un coup de pistolet, sans en avoir donné d'autre raison, sinon que son ame était lasse de son corps, & que quand on est mécontent de sa maison, il faut en sortir. Il semblait qu'il eût voulu mourir, parce qu'il était dégoûté de son bonheur.

Richard Smith en 1726 donna un étrange spectacle au monde pour une cause fort différente. *Richard Smith* était dégoûté d'être réellement malheureux : il avait été riche, & il était pauvre ; il avait eu de la santé, & il était infirme. Il avait une femme à laquelle il ne pouvait faire partager que sa misère : un enfant au berceau était le seul bien qui lui restât. *Richard Smith* & *Bridget Smith*, d'un commun consentement, après s'être tendrement embrassés, & avoir donné le dernier baiser à leur enfant, ont

commencé par tuer cette pauvre créature, & ensuite se sont pendus aux colonnes de leur lit. Je ne connais nulle part aucune horreur de sang-froid qui soit de cette force; mais la lettre que ces infortunés ont écrite à Mr. *Brindley* leur cousin, avant leur mort, est aussi singulière que leur mort même. „ Nous „ croyons, disent-ils, que DIEU nous pardonnera, &c. Nous „ avons quitté la vie, parce que nous étions malheureux sans „ ressource; & nous avons rendu à notre fils unique le service „ de le tuer, de peur qu'il ne devînt aussi malheureux que „ nous, &c. " Il est à remarquer, que ces gens, après avoir tué leur fils par tendresse paternelle, ont écrit à un ami pour lui recommander leur chat & leur chien. Ils ont cru, apparemment, qu'il était plus aisé de faire le bonheur d'un chat & d'un chien dans le monde, que celui d'un enfant, & ils ne voulaient pas être à charge à leur ami.

Mylord *Scarbourou* en 1727 a quitté la vie depuis peu avec le même sang-froid qu'il avait quitté sa place de grand-écuyer. On lui reprochait dans la chambre des pairs, qu'il prenait le parti du roi, parce qu'il avait une belle charge à la cour. „ Messieurs, dit-il, pour vous prouver que mon opinion ne „ dépend pas de ma place, je m'en démets dans l'instant. " Il se trouva depuis embarrassé entre une maîtresse qu'il aimait, mais à qui il n'avait rien promis, & une femme qu'il estimait, mais à qui il avait fait une promesse de mariage. Il se tua pour se tirer d'embarras.

Toutes ces histoires tragiques, dont les gazettes anglaises fourmillent, ont fait penser à l'Europe qu'on se tue plus volontiers en Angleterre qu'ailleurs. Je ne sais pourtant, si à Paris il n'y a pas autant de fous ou de héros qu'à Londres; peut-être que si nos gazettes tenaient un régistre exact de ceux qui ont eu la démence de vouloir se tuer, & le triste courage de le faire, nous pourions sur ce point avoir le malheur de tenir tête aux Anglais. Mais nos gazettes sont plus discrètes: les avantures des particuliers ne sont jamais exposées à la médisance publique dans ces journaux avoués par le gouvernement.

Tout ce que j'ose dire avec assurance, c'est qu'il ne sera jamais à craindre, que cette folie de se tuer devienne une maladie épidémique: la nature y a trop bien pourvu; l'espé-

rance, la crainte, ſont les reſſorts puiſſans dont elle ſe ſert pour arrêter très ſouvent la main du malheureux prêt à ſe frapper.

On entendit un jour le cardinal *Dubois* ſe dire à lui-même, Tue-toi donc! tu n'oſerais.

On dit qu'il y a eu des pays où un conſeil était établi pour permettre aux citoyens de ſe tuer, quand ils en avaient des raiſons valables. Je réponds, ou que cela n'eſt pas, ou que ces magiſtrats n'avaient pas une grande occupation.

Ce qui pourait nous étonner, & ce qui mérite, je crois, un ſérieux examen, c'eſt que les anciens héros Romains ſe tuaient preſque tous, quand ils avaient perdu une bataille dans les guerres civiles: & je ne vois point que ni du tems de la Ligue, ni de celui de la Fronde, ni dans les troubles d'Italie, ni dans ceux d'Angleterre, aucun chef ait pris le parti de mourir de ſa propre main. Il eſt vrai que ces chefs étaient chrêtiens, & qu'il y a bien de la différence entre les principes d'un guerrier chrêtien & ceux d'un héros payen; cependant pourquoi ces hommes, que le chriſtianiſme retenait quand ils voulaient ſe procurer la mort, n'ont-ils été retenus par rien, quand ils ont voulu empoiſonner, aſſaſſiner, ou faire mourir leurs ennemis vaincus ſur des échaffauts, &c.? La religion chrêtienne ne défend-elle pas ces homicides-là, encor plus que l'homicide de ſoi-même, dont le nouveau Teſtament n'a jamais parlé?

Les apôtres du ſuicide nous diſent, qu'il eſt très permis de quitter ſa maiſon quand on en eſt las. D'accord; mais la plûpart des hommes aiment mieux coucher dans une vilaine maiſon que de dormir à la belle étoile.

Je reçus un jour d'un Anglais une lettre circulaire, par laquelle il propoſait un prix à celui qui prouverait le mieux qu'il faut ſe tuer dans l'occaſion. Je ne lui répondis point: je n'avais rien à lui prouver: il n'avait qu'à examiner, s'il aimait mieux la mort que la vie.

Un autre Anglais nommé Mr. *Bacon Moris* vint me trouver à Paris en 1724; il était malade, & me promit qu'il ſe tuerait s'il n'était pas guéri au 20 Juillet. En conſéquence il me donna ſon épitaphe conçue en ces mots: *Qui mare & terrâ pacem quæ-*

ſivit, *hic invenit*. Il me chargea auſſi de vingt-cinq louis d'or pour lui dreſſer un petit monument au bout du fauxbourg St. Martin. Je lui rendis ſon argent le 20 Juillet, & je gardai ſon épitaphe.

De mon tems, le dernier prince de la maiſon de *Courtenai*, très vieux, & le dernier prince de la branche de *Lorraine-Harcourt*, très jeune, ſe ſont donné la mort ſans qu'on en ait preſque parlé. Ces avantures font un fracas terrible le premier jour, & quand les biens du mort ſont partagés on n'en parle plus.

Voici le plus fort de tous les ſuicides. Il vient de s'exécuter à Lyon au mois de Juin 1770.

Un jeune homme très connu, beau, bien fait, aimable, plein de talens, eſt amoureux d'une jeune fille, que les parens ne veulent point lui donner. Juſqu'ici ce n'eſt que la première ſcène d'une comédie, mais l'étonnante tragédie va ſuivre.

L'amant ſe rompt une veine par un effort. Les chirurgiens lui diſent qu'il n'y a point de remède ; ſa maîtreſſe lui donne un rendez-vous avec deux piſtolets & deux poignards, afin que ſi les piſtolets manquent leur coup les deux poignards ſervent à leur percer le cœur en même tems. Ils s'embraſſent pour la dernière fois ; les détentes des piſtolets étaient attachées à des rubans couleur de roſe ; l'amant tient le ruban du piſtolet de ſa maîtreſſe, elle tient le ruban du piſtolet de ſon amant. Tous deux tirent à un ſignal donné, tous deux tombent au même inſtant.

La ville entière de Lyon en eſt témoin. *Arrie* & *Petus*, vous en aviez donné l'exemple ; mais vous étiez condamnés par un tyran ; & l'amour ſeul a immolé ces deux victimes. On leur a fait cette épitaphe:

A votre ſang mêlons nos pleurs :
Attendriſſons-nous d'âge en âge
Sur vos amours & vos malheurs.
Mais admirons votre courage.

DES LOIX CONTRE LE SUICIDE.

Y a-t-il une loi civile ou religieuſe qui ait prononcé défenſe

fenſe de ſe tuer ſous peine d'être pendu après ſa mort, ou ſous peine d'être damné?

Il eſt vrai que Virgile a dit :

Proxima deinde tenent mæſti loca, qui ſibi lethum
Inſontes peperere manu, lucemque peroſi
Projecere animas; quam vellent æthere in alto
Nunc & pauperiem & duros perferre labores!
Fata obſtant, triſtique Palus innabilis unda
Adligat, & novies Styx interfuſa coërcet.

Virg. Æneïd. Lib. VI. v. 434. & ſeqq.

Là ſont ces inſenſés, qui d'un bras téméraire,
Ont cherché dans la mort un ſecours volontaire;
Qui n'ont pu ſupporter, faibles & furieux,
Le fardeau de la vie impoſé par les Dieux.
Hélas! ils voudraient tous ſe rendre à la lumière,
Recommencer cent fois leur pénible carrière :
Ils regrettent la vie, ils pleurent; & le ſort,
Le ſort, pour les punir, les retient dans la mort;
L'abîme du Cocyte & l'Acheron terrible,
Met entr'eux & la vie un obſtacle invincible.

Telle était la religion de quelques payens; & malgré l'ennui qu'on allait chercher dans l'autre monde, c'était un honneur de quitter celui-ci & de ſe tuer; tant les mœurs des hommes ſont contradictoires. Parmi nous le duel n'eſt-il pas encor malheureuſement honorable, quoique défendu par la raiſon, par la religion & par toutes les loix? Si *Caton* & *Céſar*, *Antoine* & *Auguſte* ne ſe ſont pas battus en duel, ce n'eſt pas qu'ils ne fuſſent auſſi braves que nos Français. Si le duc de *Montmorency*, le maréchal de *Marillac*, de *Thou*, *Cinq-Mars* & tant d'autres, ont mieux aimé être traînés au dernier ſupplice dans une charrette, comme des voleurs de grand chemin, que de ſe tuer comme *Caton* & *Brutus*; ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent autant de courage que ces Romains, & qu'ils n'euſſent autant de ce qu'on appelle *honneur*. La véritable raiſon c'eſt, que la mode

n'était pas alors à Paris de se tuer en pareil cas, & cette mode était établie à Rome.

Les femmes de la côte de Malabar se jettent toutes vives sur le bucher de leurs maris : ont-elles plus de courage que *Cornélie ?* Non ; mais la coutume est dans ce pays-là, que les femmes se brûlent.

> Coutume, opinion, reines de notre sort,
> Vous réglez des mortels & la vie & la mort.

Au Japon, la coutume est que quand un homme d'honneur a été outragé par un homme d'honneur, il s'ouvre le ventre en présence de son ennemi, & lui dit, Fais-en autant si tu as du cœur. L'agresseur est deshonoré à jamais s'il ne se plonge pas incontinent un grand couteau dans le ventre.

La seule religion dans laquelle le suicide soit défendu par une loi claire & positive, est le mahométisme. Il est dit, dans le sura IV, *Ne vous tuez pas vous-même, car* DIEU *est miséricordieux envers vous ; & quiconque se tue par malice & méchamment, sera certainement rôti au feu d'enfer.*

Nous traduisons mot-à-mot. Le texte semble n'avoir pas le sens commun, ce qui n'est pas rare dans les textes. Que veut dire, *ne vous tuez point vous-même, car* DIEU *est miséricordieux ?* Peut-être faut il entendre, ne succombez pas à vos malheurs que DIEU peut adoucir ; ne soyez pas assez fou pour vous donner la mort aujourd'hui, pouvant être heureux demain.

Et quiconque se tue par malice & méchamment ? Cela est plus difficile à expliquer. Il n'est peut-être jamais arrivé dans l'antiquité qu'à la *Phèdre* d'Euripide, de se pendre exprès pour faire accroire à *Thésée* qu'*Hippolite* l'avait violée. De nos jours, un homme s'est tiré un coup de pistolet dans la tête, ayant tout arrangé pour faire jetter le soupçon sur un autre.

Dans la comédie de *George Dandin*, la coquine de femme qu'il a épousée, le menace de se tuer pour le faire pendre. Ces cas sont rares. Si *Mahomet* les a prévus, on peut dire qu'il voyait de loin.

Le fameux *Duverger de Hauranne* abbé de St. Cyran, regardé comme le fondateur de Port-royal, écrivit vers l'an 1608

un traité ſur le ſuicide *a*), qui eſt devenu un des livtes les plus rares de l'Europe.

» Le Décalogue, dit-il, ordonne de ne point tuer. L'ho-
» micide de ſoi-même ne ſemble pas moins compris dans ce
» précepte que le meurtre du prochain. Or s'il eſt des cas
» où il eſt permis de tuer ſon prochain, il eſt auſſi des cas
» où il eſt permis de ſe tuer ſoi-même.

» On ne doit attenter ſur ſa vie qu'après avoir conſulté la rai-
» ſon. L'autorité publique qui tient la place de DIEU peut diſ-
» poſer de notre vie. La raiſon de l'homme peut auſſi tenir lieu
» de la raiſon de DIEU, c'eſt un rayon de la lumière éternelle. «

St. Cyran étend beaucoup cet argument, qu'on peut prendre pour un pur ſophiſme. Mais quand il vient à l'explication & aux détails, il eſt plus difficile de lui répondre. » On
» peut, dit-il, ſe tuer pour le bien de ſon prince, pour celui
» de ſa patrie, pour celui de ſes parens. «

Nous ne voyons pas en effet qu'on puiſſe condamner les *Codrus* & les *Curtius*. Il n'y a point de ſouverain qui oſât punir la famille d'un homme qui ſe ſerait dévoué pour lui; que dis-je? il n'en eſt point qui oſât ne la pas récompenſer. *St. Thomas* avant *St. Cyran* avait dit la même choſe. Mais on n'a beſoin ni de *Thomas*, ni de *Bonaventure*, ni de *Verger de Hauranne*, pour ſavoir qu'un homme qui meurt pour ſa patrie eſt digne de nos éloges.

L'abbé de *St. Cyran* conclut qu'il eſt permis de faire pour ſoi-même ce qu'il eſt beau de faire pour un autre. On ſait aſſez tout ce qui eſt allégué dans *Plutarque*, dans *Sénèque*, dans *Montagne* & dans cent autres philoſophes en faveur du ſuicide. C'eſt un lieu commun épuiſé. Je ne prétends point ici faire l'apologie d'une action que les loix condamnent; mais ni l'ancien Teſtament, ni le nouveau n'ont jamais défendu à l'homme de ſortir de la vie quand il ne peut plus la ſupporter. Aucune loi romaine n'a condamné le meurtre de ſoi-même. Au contraire, voici la loi de l'empereur *Marc-Antonin* qui ne fut jamais révoquée.

a) Il fut imprimé *in*-12 à Paris chez *Touſſaints du Brai* en 1609, avec privilège du roi; il doit être dans la bibliothèque de S. M.

» *b*) Si votre père ou votre frère, n'étant prévenu d'au-
» cun crime, ſe tue ou pour ſe ſouſtraire aux douleurs ou par
» ennui de la vie ou par déſeſpoir ou par démence, que ſon
» teſtament ſoit valable, ou que ſes héritiers ſuccèdent par
» inteſtat. «

Malgré cette loi humaine de nos maîtres, nous traînons encor ſur la claie, nous traverſons d'un pieu le cadavre d'un homme qui eſt mort volontairement, nous rendons ſa mémoire infame autant qu'on le peut. Nous deshonorons ſa famille autant qu'il eſt en nous. Nous puniſſons le fils d'avoir perdu ſon père, & la veuve d'être privée de ſon mari. On confiſque même le bien du mort; ce qui eſt en effet ravir le patrimoine des vivans auxquels il appartient. Cette coutume, comme pluſieurs autres, eſt dérivée de notre droit canon, qui prive de la ſépulture ceux qui meurent d'une mort volontaire. On conclut de-là qu'on ne peut hériter d'un homme qui eſt cenſé n'avoir point d'héritage au ciel. Le droit canon, au titre *de pœnitentiâ*, aſſure que *Judas* commit un plus grand péché en s'étranglant qu'en vendant notre Seigneur JESUS-CHRIST.

CAUSES FINALES.

VIrgile dit :

Mens agitat molem & magno ſe corpore miſcet.

L'eſprit régit le monde ; il s'y mêle, il l'anime.

Virgile a bien dit ; & *Benoit Spinoſa a*) qui n'a pas la clarté de *Virgile* & qui ne le vaut pas, eſt forcé de reconnaître une intelligence qui préſide à tout. S'il me l'avait niée, je lui au-

b) Ier. Cod. *De bonis eorum qui ſibi mortem. leg.* 3. *ff. eod.*

a) Ou plutôt *Baruch* ; car il s'appellait *Baruch* comme on le dit ailleurs. Il ſignait *B. Spinoſa*. Quelques chrétiens fort mal inſtruits & qui ne ſavaient pas que *Spinoſa* avait quitté le judaïſme ſans embraſſer le chriſtianiſme, prirent ce *B.* pour la première lettre de *Benedictus*, *Benoit*,

rais dit, *Benoit*, tu es fou; tu as une intelligence & tu la nies, & à qui la nies-tu ?

Il vient en 1770 un homme très fupérieur à *Spinofa* à quelques égards, auffi éloquent que le juif Hollandais eft fec; moins methodique; mais cent fois plus clair; peut-être auffi géomètre fans affecter la marche ridicule de la géométrie dans un fujet métaphyfique & moral : c'eft l'auteur du *Syftême de la nature* : il a pris le nom de *Mirabeau* fecrétaire de l'académie françaife. Hélas! notre bon *Mirabeau* n'était pas capable d'écrire une page du livre de notre redoutable adverfaire. Vous tous, qui voulez vous fervir de votre raifon & vous inftruire, lifez cet éloquent & dangereux paffage du *Syftême de la nature*, chapitre V. pag. 153 & fuivantes.

» On prétend que les animaux nous fourniffent une preuve » convaincante d'une caufe puiffante de leur exiftence; on » nous dit que l'accord admirable de leurs parties, que l'on » voit fe prêter des fecours mutuels afin de remplir leurs fonc» tions & de maintenir leur enfemble, nous annoncent un » ouvrier qui réunit la puiffance à la fageffe. Nous ne pou» vons douter de la puiffance de la nature; elle produit tous » les animaux à l'aide des combinaifons de la matière qui eft » dans une action continuelle; l'accord des parties de ces mê» mes animaux eft une fuite des loix néceffaires de leur na» ture & de leur combinaifon; dès que cet accord ceffe, l'a» nimal fe détruit néceffairement. Que deviennent alors la » fageffe, l'intelligence *b*) ou la bonté de la caufe prétendue » à qui l'on faifait honneur d'un accord fi vanté? ces animaux » fi merveilleux que l'on dit être les ouvrages d'un DIEU im» muable, ne s'altèrent-ils point fans ceffe & ne finiffent-ils » pas toûjours par fe détruire? Où eft la fageffe, la bonté, » la prévoyance, l'immutabilité *c*) d'un ouvrier qui ne paraît » occupé qu'à déranger & brifer les refforts des machines qu'on » nous annonce comme les chefs-d'œuvre de fa puiffance & » de fon habileté? fi ce DIEU ne peut faire autrement, *d*) il

b) Y a-t-il moins d'intelligence parce que les générations fe fuccèdent?

c) Il y a immutabilité de deffein quand vous voyez immutabilité d'effets. Voyez *Dieu*.

d) Etre libre, c'eft faire fa volonté. S'il l'opère, il eft libre.

» n'eſt ni libre, ni tout-puiſſant. S'il change de volonté, il » n'eſt point immuable. S'il permet que des machines qu'il » a rendues ſenſibles éprouvent de la douleur, il manque de » bonté. *e*) S'il n'a pu rendre ſes ouvrages plus ſolides, c'eſt » qu'il a manqué d'habileté. En voyant que les animaux, ainſi » que tous les autres ouvrages de la Divinité, ſe détruiſent, » nous ne pouvons nous empêcher d'en conclure ou que tout » ce que la nature fait eſt néceſſaire & n'eſt qu'une ſuite de » ſes loix, ou que l'ouvrier qui la fait agir eſt dépourvu de » plan, de puiſſance, de conſtance, d'habileté, de bonté.

» L'homme, qui ſe regarde lui-même comme le chef-d'œu- » vre de la Divinité, nous fournirait plus que toute autre » production la preuve de l'incapacité ou de la malice *f*) de » ſon auteur prétendu. Dans cet être ſenſible, intelligent, » penſant, qui ſe croit l'objet conſtant de la prédilection divine, » & qui fait ſon Dieu d'après ſon propre modèle, nous ne » voyons qu'une machine plus mobile, plus frêle, plus ſujette » à ſe déranger par ſa grande complication que celle des êtres » les plus groſſiers. Les bêtes dépourvues de nos connaiſſan- » ces, les plantes qui végètent, les pierres privées de ſenti- » ment, ſont à bien des égards des êtres plus favoriſés que » l'homme; ils ſont au moins exempts des peines d'eſprit, des » tourmens de la penſée, des chagrins dévorans, dont celui- » ci eſt ſi ſouvent la proie. Qui eſt-ce qui ne voudrait point » être un animal ou une pierre toutes les fois qu'il ſe rap- » pelle la perte irréparable d'un objet aimé? *g*) Ne vaudrait- » il pas mieux être une maſſe inanimée qu'un ſuperſtitieux » inquiet qui ne fait que trembler ici-bas ſous le joug de ſon » DIEU, & qui prévoit encor des tourmens infinis dans une » vie future? Les êtres privés de ſentiment, de vie, de mé- » moire & de penſée ne ſont point affligés par l'idée du paſſé, » du préſent & de l'avenir; ils ne ſe croyent pas en danger

e) Voyez la *réponſe* dans les articles *Dieu*.

f) S'il eſt malin, il n'eſt pas incapable; & s'il eſt capable, ce qui comprend pouvoir & ſageſſe, il n'eſt pas malin.

g) L'auteur tombe ici dans une inadvertence à laquelle nous ſommes tous ſujets. Nous diſons ſouvent, j'aimerais mieux être oiſeau, quadrupède, que d'être homme, avec les chagrins que j'eſſuie. Mais quand on tient

» de devenir éternellement malheureux pour avoir mal raisonné, comme tant d'êtres favorisés, qui prétendent que c'est pour eux que l'architecte du monde a construit l'univers.

» Que l'on ne nous dise point que nous ne pouvons avoir l'idée d'un ouvrage, sans avoir celle d'un ouvrier distingué de son ouvrage. La nature n'est point un ouvrage : elle a toûjours existé par elle-même, *h*) c'est dans son sein que tout se fait ; elle est un attelier immense pourvu de matériaux, & qui fait les instrumens dont elle se sert pour agir : tous ses ouvrages sont des effets de son énergie & des agens ou causes qu'elle fait, qu'elle renferme, qu'elle met en action. Des élémens éternels, incréés, indestructibles, toûjours en mouvement, en se combinant diversement, font éclorre tous les êtres, & les phénomènes que nous voyons, tous les effets bons ou mauvais que nous sentons, l'ordre ou le désordre, que nous ne distinguons jamais que par les différentes façons dont nous sommes affectés, en un mot toutes les merveilles sur lesquelles nous méditons & raisonnons. Ces élémens n'ont besoin pour cela que de leurs propriétés, soit particulières, soit réunies, & du mouvement qui leur est essentiel, sans qu'il soit nécessaire de recourir à un ouvrier inconnu pour les arranger, les façonner, les combiner, les conserver & les dissoudre.

» Mais en supposant pour un instant qu'il soit impossible de concevoir l'univers sans un ouvrier qui l'ait formé & qui veille à son ouvrage, où placerons-nous cet ouvrier ? *i*) sera-t-il dedans ou hors de l'univers ? est-il matière ou mouvement ? ou bien n'est-il que l'espace, le néant ou le vuide ? Dans tous ces cas, ou il ne serait rien, ou il serait contenu dans la nature & soumis à ses loix. S'il est dans la nature, je n'y pense voir que de la matière en mouvement, & je dois en conclure que l'agent qui la meut est corporel & matériel, & que par conséquent il est sujet à se dissoudre.

ce discours on ne songe pas qu'on souhaite d'être anéanti ; car si vous êtes autre que vous-même, vous n'avez plus rien de vous même.

h) Vous supposez ce qui est en question, & cela n'est que trop ordinaire à ceux qui font des systèmes.

i) Est-ce à nous à lui trouver sa place ? C'est à lui de nous donner la nôtre. Voyez la *réponse*.

» Si cet agent eſt hors de la nature, je n'ai plus aucune idée *k*) » du lieu qu'il occupe, ni d'un être immatériel, ni de la fa- » çon dont un eſprit ſans étendue peut agir ſur la matière » dont il eſt ſéparé. Ces eſpaces ignorés, que l'imagination » a placés au-delà du monde viſible, n'exiſtent point pour un » être qui voit à peine à ſes pieds *l*) : la puiſſance idéale » qui les habite, ne peut ſe peindre à mon eſprit que lorſque » mon imagination combinera au hazard les couleurs fantaſ- » tiques qu'elle eſt toûjours forcée de prendre dans le monde » où je ſuis; dans ce cas je ne ferai que reproduire en idée » ce que mes ſens auront réellement apperçu: & ce Dieu, » que je m'efforce de diſtinguer de la nature & de placer hors » de ſon enceinte, y rentrera toûjours néceſſairement & mal- » gré moi.

„ L'on inſiſtera, & l'on dira que ſi l'on portait une ſtatue „ ou une montre à un ſauvage qui n'en aurait jamais vu, il „ ne pourait s'empêcher de reconnaître que ces choſes ſont „ des ouvrages de quelque agent intelligent, plus habile & „ plus induſtrieux que lui-même: l'on conclura de-là que nous „ ſommes pareillement forcés de reconnaître que la machine „ de l'univers, que l'homme, que les phénomènes de la na- „ ture ſont des ouvrages d'un agent dont l'intelligence & le „ pouvoir ſurpaſſent de beaucoup les nôtres.

„ Je réponds en premier lieu, que nous ne pouvons douter „ que la nature ne ſoit très puiſſante & très induſtrieuſe; *m*) „ nous admirons ſon induſtrie toutes les fois que nous ſommes „ ſurpris des effets étendus, variés & compliqués que nous „ trouvons dans ceux de ſes ouvrages que nous prenons la „ peine de méditer: cependant elle n'eſt ni plus ni moins in- „ duſtrieuſe dans l'un de ſes ouvrages que dans les autres. „ Nous ne comprenons pas plus comment elle a pu produire „ une pierre ou un métal qu'une tête organiſée comme celle „ de *Newton*: nous appellons *induſtrieux* un homme qui peut faire

k) Etes-vous fait pour avoir des idées de tout, & ne voyez-vous pas dans cette nature une intelligence admirable?

l) Ou le monde eſt infini, ou l'eſpace eſt infini. Choiſiſſez.

m) *Puiſſante & induſtrieuſe.* Je m'en tiens-là. Celui qui eſt aſſez puiſſant

„ faire des chofes que nous ne pouvons pas faire nous-mê-
„ mes. La nature peut tout; & dès qu'une chofe exifte,
„ c'eft une preuve qu'elle a pu la faire. Ainfi ce n'eft jamais
„ que rélativement à nous-mêmes que nous jugeons la nature
„ induftrieufe; nous la comparons alors à nous-mêmes; &
„ comme nous jouiffons d'une qualité que nous nommons
„ *intelligence*, à l'aide de laquelle nous produifons des ouvra-
„ ges où nous montrons notre induftrie, nous en concluons
„ que les ouvrages de la nature qui nous étonnent le plus,
„ ne lui appartiennent point, mais font dûs à un ouvrier in-
„ telligent comme nous, dont nous proportionnons l'intelli-
„ gence à l'étonnement que fes œuvres produifent en nous;
„ c'eft-à-dire, à notre faibleffe & à notre propre ignorance. *n*)

Voyez la réponfe à ces argumens aux articles *Athéifme* & *Dieu*, & à l'article fuivant, *Caufe finale*, écrit longtems avant le *Syftême de la nature*.

CAUSE FINALE.

SECTION PREMIÈRE.

Si une horloge n'eft pas faite pour montrer l'heure, j'avouerai alors que les caufes finales font des chimères; & je trouverai fort bon qu'on m'appelle *caufe finalier*, c'eft-à-dire, un imbécille.

Toutes les piéces de la machine de ce monde femblent pourtant faites l'une pour l'autre. Quelques philofophes affectent de fe moquer des caufes finales rejettées par *Epicure* & par *Lucrèce*. C'eft plutôt, ce me femble, d'*Epicure* & de *Lucrèce* qu'il faudrait fe moquer. Ils vous difent que l'œil n'eft point fait pour voir; mais qu'on s'en eft fervi pour cet ufage, quand on s'eft apperçu que les yeux y pouvaient fervir. Selon eux, la bouche n'eft point faite pour parler, pour manger, l'eftomac pour digérer, le cœur pour recevoir le fang

fant pour former l'homme & le monde eft DIEU. Vous admettez DIEU malgré vous.

n) Si nous fommes fi ignorans, comment oferons-nous affirmer que tout fe fait fans DIEU?

des veines & l'envoyer dans les artères, les pieds pour marcher, les oreilles pour entendre. Ces gens-là cependant avouaient que les tailleurs leur faisaient des habits pour les vêtir, & les maçons des maisons pour les loger; & ils osaient nier à la nature, au grand-Etre, à l'intelligence universelle ce qu'ils accordaient tous à leurs moindres ouvriers.

Il ne faut pas sans doute abuser des causes finales; nous avons remarqué qu'en vain Mr. *le Prieur*, dans le *Spectacle de la nature*, prétend que les marées sont données à l'Océan pour que les vaisseaux entrent plus aisément dans les ports, & pour empêcher que l'eau de la mer ne se corrompe. En vain dirait-il que les jambes sont faites pour être bottées, & les nez pour porter des lunettes.

Pour qu'on puisse s'assurer de la fin véritable pour laquelle une cause agit, il faut que cet effet soit de tous les tems & de tous les lieux. Il n'y a pas eu des vaisseaux en tout tems & sur toutes les mers; ainsi l'on ne peut pas dire que l'Océan ait été fait pour les vaisseaux. On sent combien il serait ridicule de prétendre que la nature eût travaillé de tout tems pour s'ajuster aux inventions de nos arts arbitraires, qui tous ont paru si tard; mais il est bien évident que si les nez n'ont pas été faits pour les besicles, ils l'ont été pour l'odorat, & qu'il y a des nez depuis qu'il y a des hommes. De même les mains n'ayant pas été données en faveur des gantiers, elles sont visiblement destinées à tous les usages que le métacarpe & les phalanges de nos doigts, & les mouvemens du muscle circulaire du poignet nous procurent.

Cicéron qui doutait de tout, ne doutait pas pourtant des causes finales.

Il paraît bien difficile surtout, que les organes de la génération ne soient pas destinées à perpétuer les espèces. Ce mécanisme est bien admirable, mais la sensation que la nature a jointe à ce mécanisme est plus admirable encore. *Epicure* devait avouer que le plaisir est divin; & que ce plaisir est une cause finale, par laquelle sont produits sans-cesse ces êtres sensibles qui n'ont pu se donner la sensation.

Cet *Epicure* était un grand-homme pour son tems; il vit ce que *Descartes* a nié, ce que *Gassendi* a affirmé, ce que

Newton a démontré, qu'il n'y a point de mouvement ſans vuide. Il conçut la néceſſité des atomes pour ſervir de parties conſtituantes aux eſpèces invariables. Ce ſont là des idées très philoſophiques. Rien n'était ſurtout plus reſpectable que la morale des vrais épicuriens ; elle conſiſtait dans l'éloignement des affaires publiques incompatibles avec la ſageſſe, & dans l'amitié, ſans laquelle la vie eſt un fardeau. Mais pour le reſte de la phyſique d'*Epicure*, elle ne paraît pas plus admiſſible que la matière cannelée de *Deſcartes*. C'eſt, ce me ſemble, ſe boucher les yeux & l'entendement que de prétendre qu'il n'y a aucun deſſein dans la nature ; &, s'il y a du deſſein, il y a une cauſe intelligente, il exiſte un Dieu.

On nous objecte les irrégularités du globe, les volcans, les plaines de ſables mouvans, quelques petites montagnes abîmées & d'autres formées par des tremblemens de terre &c. Mais de ce que les moyeux des roues de votre carroſſe auront pris feu, s'enſuit-il que votre carroſſe n'ait pas été fait expreſſément pour vous porter d'un lieu à un autre?

Les chaînes des montagnes qui couronnent les deux hémiſphères, & plus de ſix cent fleuves qui coulent juſqu'aux mers du pied de ces rochers, toutes les rivières qui deſcendent de ces mêmes réſervoirs & qui groſſiſſent les fleuves après avoir fertiliſé les campagnes ; des milliers de fontaines qui partent de la même ſource, & qui abreuvent le genre animal & le végétal, tout cela ne paraît pas plus l'effet d'un cas fortuit & d'une déclinaiſon d'atomes, que la rétine qui reçoit les rayons de la lumière, le cryſtallin qui les réfracte, l'enclume, le marteau, l'étrier, le tambour de l'oreille qui reçoit les ſons, les routes du ſang dans nos veines, la ſyſtole & la diaſtole du cœur, ce balancier de la machine qui fait la vie.

Section seconde.

Mais, dit-on, ſi Dieu a fait viſiblement une choſe à deſſein, il a donc fait toutes choſes à deſſein. Il eſt ridicule d'admettre la providence dans un cas, & de la nier dans les autres. Tout ce qui eſt fait a été prévu, a été arrangé. Nul arrangement ſans objet, nul effet ſans cauſe ; donc tout eſt égale-

ment le résultat, le produit d'une cause finale ; donc il est aussi vrai de dire que les nez ont été faits pour porter des lunettes, & les doigts pour être ornés de bagues, qu'il est vrai de dire que les oreilles ont été formées pour entendre les sons, & les yeux pour recevoir la lumière.

Il ne résulte de cette objection, rien autre, ce me semble, sinon que tout est l'effet prochain ou éloigné d'une cause finale générale ; que tout est la suite des loix éternelles.

Les pierres en tout lieu & en tout tems, ne composent pas des bâtimens ; tous les nez ne portent pas des lunettes ; tous les doigts n'ont pas une bague ; toutes les jambes ne sont pas couvertes de bas de soie. Un ver à soie n'est donc pas fait pour couvrir mes jambes, précisément comme votre bouche est faite pour manger, & votre derrière pour aller à la garderobe. Il y a donc des effets immédiats produits par les causes finales ; & des effets en très grand nombre qui sont des produits éloignés de ces causes.

Tout ce qui appartient à la nature est uniforme, immuable, est l'ouvrage immédiat du maître ; c'est lui qui a créé les loix par lesquelles la lune entre pour les trois quarts dans la cause du flux & du reflux de l'Océan, & le soleil pour son quart : c'est lui qui a donné un mouvement de rotation au soleil, par lequel cet astre envoye en sept minutes & demie des rayons de lumière dans les yeux des hommes, des crocodiles & des chats.

Mais, si après bien des siécles nous nous sommes avisés d'inventer des ciseaux & des broches, de tondre avec les uns la laine des moutons, & de les faire cuire avec les autres pour les manger, que peut-on en inférer autre chose, sinon, que DIEU nous a faits de façon qu'un jour nous deviendrions nécessairement industrieux & carnassiers ?

Les moutons n'ont pas sans doute été faits absolument pour être cuits & mangés, puisque plusieurs nations s'abstiennent de cette horreur. Les hommes ne sont pas créés essentiellement pour se massacrer, puisque les brames & les respectables primitifs qu'on nomme *quakers* ne tuent personne : mais la pâte dont nous sommes pêtris produit souvent des massacres, comme elle produit des calomnies, des vanités, des per-

fécutions & des impertinences. Ce n'eſt pas que la formation de l'homme ſoit préciſément la cauſe finale de nos fureurs & de nos ſottiſes ; car une cauſe finale eſt univerſelle & invariable en tout tems & en tout lieu. Mais les horreurs & les abſurdités de l'eſpèce humaine n'en ſont pas moins dans l'ordre éternel des choſes. Quand nous battons notre bled, le fléau eſt la cauſe finale de la ſéparation du grain. Mais ſi ce fléau, en battant mon grain écraſe mille inſectes, ce n'eſt pas par ma volonté déterminée, ce n'eſt pas non plus par hazard ; c'eſt que ces inſectes ſe ſont trouvés cette fois ſous mon fléau, & qu'ils devaient s'y trouver.

C'eſt une ſuite de la nature des choſes, qu'un homme ſoit ambitieux, que cet homme enrégimente quelquefois d'autres hommes, qu'il ſoit vainqueur, ou qu'il ſoit battu ; mais jamais on ne pourra dire ; L'homme a été créé de DIEU pour être tué à la guerre.

Les inſtrumens que nous a donnés la nature ne peuvent être toûjours des cauſes finales en mouvement. Les yeux donnés pour voir ne ſont pas toûjours ouverts ; chaque ſens a ſes tems de repos. Il y a même des ſens dont on ne fait jamais d'uſage. Par exemple, une malheureuſe imbécille enfermée dans un cloître à quatorze ans, ferme pour jamais chez elle la porte dont devait ſortir une génération nouvelle ; mais la cauſe finale n'en ſubſiſte pas moins ; elle agira dès qu'elle ſera libre.

CELTES.

PArmi ceux qui ont eu aſſez de loiſir, de ſecours & de courage pour rechercher l'origine des peuples, il s'en eſt trouvé qui ont cru trouver celle de nos Celtes, ou qui du moins ont voulu faire accroire qu'ils l'avaient rencontrée ; cette illuſion était le ſeul prix de leurs travaux immenſes : il ne faut pas la leur envier.

Du moins quand vous voulez connaître quelque choſe des Huns (quoiqu'ils ne méritent guères d'être connus, puiſqu'ils n'ont rendu aucun ſervice au genre-humain) vous trouvez quel-

ques faibles notices de ces barbares chez les Chinois, ce peuple le plus ancien des nations connues après les Indiens. Vous apprenez d'eux que les Huns allèrent dans certains tems, comme des loups affamés ravager des pays regardés encor aujourd'hui comme des lieux d'exil & d'horreur. C'est une bien triste & bien misérable science. Il vaut mieux sans doute cultiver un art utile à Paris, à Lyon & à Bordeaux que d'étudier sérieusement l'histoire des Huns & des ours; mais enfin on est aidé dans ces recherches par quelques archives de la Chine.

Pour les Celtes, point d'archives; on ne connaît pas plus leurs antiquités que celles des Samoyèdes & des terres australes.

Nous n'avons rien appris de nos ancêtres que par le peu de mots que *Jules-César* leur conquérant a daigné en dire. Il commence ses commentaires par distinguer toutes les Gaules en Belges, Aquitainiens & Celtes.

De-là quelques fiers savans ont conclu que les Celtes étaient les Scythes; & dans ces Scythes-Celtes ils ont compris toute l'Europe. Mais pourquoi pas toute la terre? pourquoi s'arrêter en si beau chemin?

On n'a pas manqué de nous dire que *Japhet* fils de *Noé*, vint au plus vîte au sortir de l'arche peupler de Celtes toutes ces vastes contrées, qu'il gouverna merveilleusement bien. Mais des auteurs plus modestes rapportent l'origine de nos Celtes à la tour de Babel, à la confusion des langues, à *Gomer* dont jamais personne n'entendit parler jusqu'au tems très récent, où quelques occidentaux lurent le nom de *Gomer* dans une mauvaise traduction des Septante.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire.

Bochart dans sa chronologie sacrée (quelle chronologie!) prend un tour fort différent; il fait de ces hordes innombrables des Celtes une colonie égyptienne, conduite habilement & facilement des bords fertiles du Nil par *Hercule* dans les forêts & dans les marais de la Germanie, où sans doute ces colons portèrent tous les arts, la langue égyptienne & les mystères d'*Isis*, sans qu'on ait pu jamais en retrouver la moindre trace.

Ceux-là m'ont paru avoir encor mieux rencontrés, qui ont

dit que les Celtes des montagnes du Dauphiné étaient appellés Cottiens, de leur roi *Cottius;* les Bérichons de leur roi *Betrich*, les Welches ou Gaulois de leur roi *Wallus*, les Belges de *Balgen*, qui veut dire hargneux.

Une origine encor plus belle, c'eſt celle des Celtes-Pannoniens, du mot latin *Pannus*, drap; attendu, nous dit-on, qu'ils ſe vêtiſſaient de vieux morceaux de drap mal couſus, aſſez reſſemblans à l'habit d'arlequin. Mais la meilleure origine eſt ſans contredit la tour de Babel.

O braves & généreux compilateurs qui avez tant écrit ſur des hordes de ſauvages, qui ne ſavaient ni lire ni écrire, j'admire votre laborieuſe opiniâtreté! Et vous, pauvres Celtes-Welches, permettez-moi de vous dire auſſi-bien qu'aux Huns, que des gens qui n'ont pas eu la moindre teinture des arts utiles ou agréables, ne méritent pas plus nos recherches que les porcs & les ânes qui ont habité leur pays.

On dit que vous étiez antropophages; mais qui ne l'a pas été?

On me parle de vos druides qui étaient de très ſavans prêtres. Allons donc à l'article *Druide*.

CERÉMONIES, TITRES, PRÉÉMINENCE, &c.

TOutes ces choſes qui ſeraient inutiles, & même fort impertinentes dans l'état de pure nature, ſont fort utiles dans l'état de notre nature corrompue & ridicule.

Les Chinois ſont de tous les peuples celui qui a pouſſé le plus loin l'uſage des cérémonies: il eſt certain qu'elles ſervent à calmer l'eſprit autant qu'à l'ennuyer. Les porte-faix, les charretiers Chinois ſont obligés au moindre embarras qu'ils cauſent dans les rues, de ſe mettre à genoux l'un devant l'autre, & de ſe demander mutuellement pardon ſelon la formule preſcrite. Cela prévient les injures, les coups, les meurtres; ils ont le tems de s'appaiſer, après quoi ils s'aident mutuellement.

Plus un peuple eſt libre, moins il a de cérémonies; moins de titres faſtueux; moins de démonſtration d'anéantiſſement de-

vant ſon ſupérieur. On diſait à Scipion, *Scipion;* & à Céſar, *Céſar:* & dans la ſuite des tems on dit aux empereurs, *Votre majeſté*, *votre divinité*.

Les titres de *St. Pierre* & de *St. Paul* étaient *Pierre* & *Paul*. Leurs ſucceſſeurs ſe donnèrent réciproquement le titre de *votre ſainteté* que l'on ne voit jamais dans les *Actes des apôtres*, ni dans les écrits des diſciples.

Nous liſons dans l'*Hiſtoire d'Allemagne* que le dauphin de France qui fut depuis le roi *Charles V*, alla vers l'empereur *Charles IV* à Metz, & qu'il paſſa après le cardinal de *Périgord*.

Il fut enſuite un tems où les chanceliers eurent la préſéance ſur les cardinaux, après quoi les cardinaux l'emportèrent ſur les chanceliers.

Les pairs précédèrent en France les princes du ſang, & ils marchèrent tous en ordre de pairie juſqu'au ſacre de *Henri III*.

La dignité de la pairie était avant ce tems ſi éminente, qu'à la cérémonie du ſacre d'*Eliʒabeth* épouſe de *Charles IX*, en 1571, décrite par *Simon Bouquet* échevin de Paris, il eſt dit que *les dames & damoiſelles de la reine ayant baillé à la dame d'honneur le pain, le vin & le cierge avec l'argent pour l'offerte pour être préſentés à la reine par la dite dame d'honneur; cette dite dame d'honneur, pour ce qu'elle était ducheſſe, commanda aux dames d'aller porter elles-mêmes l'offerte aux princeſſes*, &c. Cette dame d'honneur était la connétable de *Montmorency*.

Le fauteuil à bras, la chaiſe à dos, le tabouret, la main droite, & la main gauche, ont été pendant pluſieurs ſiécles d'importans objets de politique, & d'illuſtres ſujets de querelles. Je crois que l'ancienne étiquette concernant les fauteuils vient de ce que chez nos barbares de grands-pères, il n'y avait qu'un fauteuil tout au plus dans une maiſon, & ce fauteuil même ne ſervait que quand on était malade. Il y a encor des provinces d'Allemagne & d'Angleterre, où un fauteuil s'appelle *une chaiſe de doléance*.

Longtems après *Attila* & *Dagobert*, quand le luxe s'introduiſit dans les cours, & que les grands de la terre eurent deux ou trois fauteuils dans leurs donjons, ce fut une belle diſtinction de s'aſſeoir ſur un de ces trônes; & tel ſeigneur châtelain prenait acte, comment ayant été à demi-lieue de ſes domaines faire

faire sa cour à un comte, il avait été reçu dans un fauteuil à bras.

On voit par les mémoires de *Mademoiselle*, que cette auguste princesse passa un quart de sa vie dans les angoisses mortelles des disputes pour des chaises à dos. Devait-on s'asseoir dans une certaine chambre sur une chaise ou sur un tabouret, ou même ne point s'asseoir ? Voilà ce qui intriguait toute une cour. Aujourd'hui les mœurs sont plus unies ; les canapés & les chaises longues sont employées par les dames, sans causer d'embarras dans la société.

Lorsque le cardinal de *Richelieu* traita du mariage de *Henriette de France* & de *Charles I* avec les ambassadeurs d'Angleterre, l'affaire fut sur le point d'être rompue, pour deux ou trois pas de plus que les ambassadeurs exigeaient auprès d'une porte ; & le cardinal se mit au lit pour trancher toute difficulté. L'histoire a soigneusement conservé cette précieuse circonstance. Je crois que si on avait proposé à *Scipion* de se mettre nud entre deux draps pour recevoir la visite d'*Annibal*, il aurait trouvé cette cérémonie fort plaisante.

La marche des carrosses, & ce qu'on appelle le *haut du pavé*, ont été encor des témoignages de grandeur, des sources de prétentions, de disputes & de combats pendant un siécle entier. On a regardé comme une signalée victoire de faire passer un carrosse devant un autre carrosse. Il semblait à voir les ambassadeurs se promener dans les rues, qu'ils disputassent le prix dans des cirques ; & quand un ministre d'Espagne avait pu faire reculer un cocher Portugais, il envoyait un courier à Madrid informer le roi son maître de ce grand avantage.

Nos histoires nous réjouïssent par vingt combats à coups de poing pour la préséance, le parlement contre les clercs de l'évêque à la pompe funèbre de *Henri IV*, la chambre des comptes contre le parlement dans la cathédrale quand *Louis XIII* donna la France à la Vierge, le duc d'*Epernon* dans l'église de St. Germain contre le garde-des-sceaux *Du Vair*. Les présidens des enquêtes gourmèrent dans Notre-Dame le doyen des conseillers de grand'chambre *Savare*, pour le faire sortir de sa place d'honneur ; (tant l'honneur est l'ame des gouvernemens monarchiques) & on fut obligé de faire empoigner par quatre

archers le préſident *Barillon* qui frappait comme un ſourd ſur ce pauvre doyen. Nous ne voyons point de telles conteſtations dans l'aréopage ni dans le ſénat Romain.

A meſure que les pays ſont barbares, ou que les cours ſont faibles, le cérémonial eſt plus en vogue. La vraie puiſſance & la vraie politeſſe dédaignent la vanité.

Il eſt à croire qu'à la fin on ſe défera de cette coutume qu'ont encor quelquefois les ambaſſadeurs, de ſe ruiner pour aller en proceſſion par les rues avec quelques carroſſes de louage rétablis & redorés, précédés de quelques laquais à pied. Cela s'appelle *faire ſon entrée;* & il eſt aſſez plaiſant de faire ſon entrée dans une ville ſept ou huit mois après qu'on y eſt arrivé.

Cette importante affaire du *Punctilio*, qui conſtitue le grandeur des Romains modernes; cette ſcience du nombre des pas qu'on doit faire pour reconduire un *Monſignor*, d'ouvrir un rideau à moitié ou tout-à-fait, de ſe promener dans une chambre à droite ou à gauche; ce grand art que les *Fabius* & les *Catons* n'auraient jamais deviné, commence à baiſſer: & les caudataires des cardinaux ſe plaignent que tout annonce la décadence.

Un colonel Français était dans Bruxelles un an après la priſe de cette ville par le maréchal de *Saxe;* & ne ſachant que faire, il voulut aller à l'aſſemblée de la ville. Elle ſe tient chez une princeſſe, lui dit-on. Soit, répondit l'autre, que m'importe? Mais il n'y a que des princes qui aillent là; êtes-vous prince? Va, va, dit le colonel, ce ſont de bons princes; j'en avais l'année paſſée une douzaine dans mon antichambre, quand nous eumes pris la ville, & ils étaient tous fort polis.

En reliſant *Horace* j'ai remarqué ces vers dans une épitre à Mécène: *Te dulcis amice reviſam.* J'irai vous voir, mon bon ami. Ce *Mécène* était la ſeconde perſonne de l'empire Romain, c'eſt-à-dire, un homme plus conſidérable & plus puiſſant que ne l'eſt aujourd'hui le plus grand monarque de l'Europe.

En reliſant *Corneille*, j'ai remarqué que dans une lettre au grand *Scudéri* gouverneur de Notre-Dame de la Garde, il s'exprime ainſi au ſujet du cardinal de Richelieu, *Monſieur le cardinal votre maître & le mien.* C'eſt peut-être la première fois qu'on a parlé ainſi d'un miniſtre, depuis qu'il y a dans le monde des

ministres, des rois, & des flatteurs. Le même *Pierre Corneille*, auteur de *Cinna*, dédie humblement ce *Cinna* au Sr. de *Montauron* trésorier de l'épargne, qu'il compare sans façon à *Auguste*. Je suis faché qu'il n'ait pas appellé *Montauron* monseigneur.

On conte qu'un vieil officier qui savait peu le protocole de la vanité, ayant écrit au marquis de Louvois, *Monsieur*, & n'ayant point eu de réponse, lui écrivit *Monseigneur*, & n'en obtint pas davantage, parce que le ministre avait encor le *Monsieur* sur le cœur. Enfin il lui écrivit, *à mon* DIEU, *mon* DIEU *Louvois;* & au commencement de la lettre il mit, *Mon* DIEU *mon* CRÉATEUR. Tout cela ne prouve-t-il pas que les Romains du bon tems étaient grands & modestes, & que nous sommes petits & vains?

Comment vous portez-vous, mon cher ami? disait un duc & pair à un gentilhomme; A votre service, mon cher ami, répondit l'autre; & dès ce moment il eut son *cher ami* pour ennemi implacable. Un grand de Portugal parlait à un grand d'Espagne, & lui disait à tout moment, *Votre excellence*. Le Castillan lui répondait, Votre courtoisie, *Vuestra merced;* c'est le titre que l'on donne aux gens qui n'en ont pas. Le Portugais piqué appella l'Espagnol à son tour, *Votre courtoisie;* l'autre lui donna alors de l'*excellence*. A la fin le Portugais lassé lui dit, Pourquoi me donnez-vous toûjours de la courtoisie, quand je vous donne de l'excellence? & pourquoi m'appellez-vous, Votre excellence, quand je vous dis Votre courtoisie? C'est que tous les titres me sont égaux, répondit humblement le Castillan, pourvu qu'il n'y ait rien d'égal entre vous & moi.

La vanité des titres ne s'introduisit dans nos climats septentrionaux de l'Europe que quand les Romains eurent fait connaissance avec la sublimité asiatique. La plûpart des rois de l'Asie étaient, & sont encor cousins germains du soleil & de la lune: leurs sujets n'osent jamais prétendre à cette alliance; & tel gouverneur de province qui s'intitule, *Muscade de consolation* & *Rose de plaisir*, serait empâlé, s'il se disait parent le moins du monde de la lune & du soleil.

Constantin fut, je pense, le premier empereur Romain, qui chargea l'humilité chrêtienne d'une page de noms fastueux. Il

eſt vrai qu'avant lui on donnait du *Dieu* aux empereurs. Mais ce mot *Dieu* ne ſignifiait rien d'approchant de ce que nous entendons. *Divus Auguſtus*, *Divus Trajanus*, voulaient dire, *St. Auguſte*, *St. Trajan.* On croyait qu'il était de la dignité de l'empire Romain, que l'ame de ſon chef allât au ciel après ſa mort ; & ſouvent même on accordait le titre de *Saint*, de *Divus*, à l'empereur, en avancement d'hoirie. C'eſt à-peu-près par cette raiſon, que les premiers patriarches de l'égliſe chrêtienne s'appellaient tous, *votre ſainteté.* On les nommait ainſi pour les faire ſouvenir de ce qu'ils devaient être.

On ſe donne quelquefois à ſoi-même des titres fort humbles, pourvu qu'on en reçoive de fort honorables. Tel abbé qui s'intitule *frère*, ſe fait appeller *monſeigneur* par ſes moines. Le pape ſe nomme *ſerviteur des ſerviteurs de* DIEU. Un bon prêtre du Holſtein écrivit un jour au pape Pie IV : *A Pie IV ſerviteur des ſerviteurs de* DIEU. Il alla enſuite à Rome ſolliciter ſon affaire ; & l'inquiſition le fit mettre en priſon pour lui apprendre à écrire.

Il n'y avait autrefois que l'empereur qui eût le titre de *majeſté.* Les autres rois s'appellaient *votre alteſſe*, *votre ſérénité*, *votre grace.* Louis XI fut le premier en France qu'on appella communément *majeſté*, titre non moins convenable en effet à la dignité d'un grand royaume héréditaire qu'à une principauté élective. Mais on ſe ſervait du terme d'*alteſſe* avec les rois de France longtems après lui ; & on voit encor des lettres à *Henri III*, dans leſquelles on lui donne ce titre. Les états d'Orléans ne voulurent point que la reine *Catherine de Médicis* fût appellée *majeſté.* Mais peu-à-peu cette dernière dénomination prévalut. Le nom eſt indifférent ; il n'y a que le pouvoir qui ne le ſoit pas.

La chancellerie allemande, toûjours invariable dans ſes nobles uſages, a prétendu juſqu'à nos jours ne devoir traiter tous les rois que de *ſérénité.* Dans le fameux traité de Veſtphalie, où la France & la Suède donnèrent des loix au ſaint empire Romain, jamais les plénipotentiaires de l'empereur ne préſentèrent de mémoires latins où ſa *ſacrée majeſté impériale* ne traitât avec les *ſéréniſſimes rois de France & de Suède* ; mais de leur côté les Français & les Suédois ne manquaient pas d'aſſurer que

leurs *facrées majeftés de France & de Suède* avaient beaucoup de griefs contre le *féréniffime empereur*. Enfin dans le traité tout fut égal de part & d'autre. Les grands fouverains ont depuis ce tems paffé dans l'opinion des peuples pour être tous égaux ; & celui qui a battu fes voifins a eu la prééminence dans l'opinion publique.

Philippe II fut la première *majefté* en Efpagne ; car la *férénité* de *Charles V* ne devint *majefté* qu'à caufe de l'empire. Les enfans de *Philippe II* furent les premières *alteffes*, & enfuite ils furent *alteffes royales*. Le duc d'Orléans frère de *Louis XIII*, ne prit qu'en 1631 le titre d'*alteffe royale* : alors le prince de *Condé* prit celui d'*alteffe féréniffime*, que n'oférent s'arroger les ducs de Vendôme. Le duc de Savoie fut alors *alteffe royale*, & devint enfuite *majefté*. Le grand-duc de Florence en fit autant, à la *majefté* près ; & enfin le czar, qui n'était connu en Europe que fous le nom de grand-duc, s'eft déclaré *empereur*, & a été reconnu pour tel.

Il n'y avait anciennement que deux marquis d'Allemagne, deux en France, deux en Italie. Le marquis de Brandebourg eft devenu *roi*, & *grand roi ;* mais aujourd'hui nos marquis Italiens & Français font d'une efpèce un peu différente.

Qu'un bourgeois Italien ait l'honneur de donner à dîner au légat de fa province, & que le légat en buvant lui dife, *Monfieur le marquis, à votre fanté*, le voilà marquis lui & fes enfans à tout jamais. Qu'un provincial en France, qui poffédera pour tout bien dans fon village la quatrième partie d'une petite châtellenie ruinée, arrive à Paris, qu'il y faffe un peu de fortune, ou qu'il ait l'air de l'avoir faite, il s'intitule dans fes actes, *Haut & puiffant feigneur, marquis & comte ;* & fon fils fera chez fon notaire, *Très haut & très puiffant feigneur ;* & comme cette petite ambition ne nuit en rien au gouvernement ni à la fociété civile, on n'y prend pas garde. Quelques feigneurs Français fe vantent d'avoir des *barons* Allemands dans leurs écuries : quelques feigneurs Allemands difent qu'ils ont des *marquis* Français dans leurs cuifines : il n'y a pas longtems, qu'un étranger étant à Naples fit fon cocher *duc*. La coutume en cela eft plus forte que l'autorité royale. Soyez peu connu à Paris, vous y ferez *comte* ou *marquis*, tant qu'il vous plaira ; foyez homme de

robe ou de finance, & que le roi vous donne un marquisat bien réel, vous ne serez jamais pour cela *monsieur le marquis*. Le célèbre *Samuel Bernard* était plus *comte* que cinq cent *comtes* que nous voyons qui ne possèdent pas quatre arpens de terre ; le roi avait érigé pour lui sa terre de Coubert en bonne comté. S'il se fût fait annoncer dans une visite, *le comte Bernard*, on aurait éclaté de rire. Il en va tout autrement en Angleterre. Si le roi donne à un négociant un titre de *comte* ou de *baron*, il reçoit sans difficulté de toute la nation le nom qui lui est propre. Les gens de la plus haute naissance, le roi lui-même, l'appellent *mylord*, monseigneur. Il en est de même en Italie : il y a le protocole des *monsignori*. Le pape lui-même leur donne ce titre. Son médecin est *monsignor*, & personne n'y trouve à redire.

En France le *monseigneur* est une terrible affaire. Un évêque n'était avant le cardinal de *Richelieu* que mon *révérendissime père en* DIEU.

Avant l'année 1635, non-seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du *monseigneur* aux cardinaux. Ces deux habitudes s'introduisirent par un évêque de Chartres, qui alla en camail & en rochet appeller *monseigneur* le cardinal de *Richelieu ;* sur quoi *Louis XIII* dit, (si l'on en croit les mémoires de l'archevêque de Toulouse Montchal.) *Ce Chartrain irait baiser le derrière du cardinal, & pousserait son nez dedans jusqu'à ce que l'autre lui dît, c'est assez.*

Ce n'est que depuis ce tems que les évêques se donnèrent réciproquement du *monseigneur*.

Cette entreprise n'essuya aucune contradiction dans le public. Mais comme c'était un titre nouveau que les rois n'avaient pas donné aux évêques, on continua dans les édits, déclarations, ordonnances, & dans tout ce qui émane de la cour, à ne les appeller que *sieurs :* & messieurs du conseil n'écrivent jamais à un évêque que *monsieur*.

Les ducs & pairs ont eu plus de peine à se mettre en possession du *monseigneur*. La grande noblesse, & ce qu'on appelle la *grande robe*, leur refusent tout net cette distinction. Le comble des succès de l'orgueil humain, est de recevoir des titres d'honneur de ceux qui croyent être vos égaux ; mais il est bien difficile d'arriver à ce point : on trouve partout l'orgueil qui combat l'orgueil.

Quand les ducs exigèrent que les pauvres gentilshommes leur écrivissent *monseigneur*, les présidens à mortier en demandèrent autant aux avocats & aux procureurs. On a connu un président, qui ne voulut pas se faire saigner, parce que son chirurgien lui avait dit, „ Monsieur, de quel bras voulez-vous „ je vous saigne? " Il y eut un vieux conseiller de la grand'-chambre qui en usa plus franchement. Un plaideur lui dit, *Monseigneur, monsieur votre secrétaire....* Le conseiller l'arrêta tout court; Vous avez dit trois sottises en trois paroles: je ne suis point *monseigneur*, mon secrétaire n'est point *monsieur*, c'est mon *clerc*.]

Pour terminer ce grand procès de la vanité, il faudra un jour que tout le monde soit *monseigneur* dans la nation; comme toutes les femmes, qui étaient autrefois *mademoiselle*, sont actuellement *madame*. Lorsqu'en Espagne un mendiant rencontre un autre gueux, il lui dit, „ Seigneur, *votre courtoisie* a-t-elle „ pris son chocolat? " Cette manière polie de s'exprimer élève l'ame, & conserve la dignité de l'espèce.

Nous avons dit ailleurs une grande partie de ces choses. Il est bon de les inculquer pour corriger au moins quelques coqs-d'Inde qui passent leur vie à faire la roue.

CERTAIN, CERTITUDE.

JE suis certain, j'ai des amis, ma fortune est sûre; mes parens ne m'abandonneront jamais; on me rendra justice; mon ouvrage est bon, il sera bien reçu; on me doit, on me payera; mon amant sera fidèle, il l'a juré; le ministre m'avancera, il l'a promis en passant: toutes paroles qu'un homme qui a un peu vécu raye de son dictionnaire.

Quand les juges condamnèrent *Danglade*, *le Brun*, *Calas*, *Sirven*, *Martin*, *Montbailli* & tant d'autres, reconnus depuis pour innocens, ils étaient certains, ou ils devaient l'être, que tous ces infortunés étaient coupables; cependant ils se trompèrent.

Il y a deux manières de se tromper, de mal juger, de s'aveugler; celle d'errer en homme d'esprit, & celle de décider comme un sot.

Les juges se trompèrent en gens d'esprit dans l'affaire de *Danglade*, ils s'aveuglèrent sur des apparences qui pouvaient éblouir ; ils n'examinèrent point assez les apparences contraires, ils se servirent de leur esprit pour se croire certains que *Danglade* avait commis un vol, qu'il n'avait certainement pas commis : & sur cette pauvre certitude incertaine de l'esprit humain, un gentilhomme fut appliqué à la question ordinaire & extraordinaire. De là replongé sans secours dans un cachot & condamné aux galères où il mourut ; sa femme renfermée dans un autre cachot avec sa fille âgée de sept ans, laquelle depuis épousa un conseiller au même parlement qui avait condamné le père aux galères & la mère au bannissement.

Il est clair que les juges n'auraient pas prononcé cet arrêt s'ils n'avaient été *certains*. Cependant, dès le tems même de cet arrêt, plusieurs personnes savaient que le vol avait été commis par un prêtre nommé *Gagnat* associé avec un voleur de grand chemin : & l'innocence de *Danglade* ne fut reconnue qu'après sa mort.

Ils étaient de même *certains*, lorsque par une sentence en première instance, ils condamnèrent à la roue l'innocent *le Brun*, qui par appel fut brisé dans les tortures, & en mourut.

L'exemple des *Calas* & des *Sirven* est assez connu ; celui de *Martin* l'est moins. C'était un bon agriculteur d'auprès de Bar en Lorraine. Un scélérat lui dérobe son habit, & va, sous cet habit, assassiner sur le grand chemin un voyageur qu'il savait chargé d'or, & dont il avait épié la marche. *Martin* est accusé ; son habit dépose contre lui ; les juges regardent cet indice comme une certitude. Ni la conduite passée du prisonnier, ni une nombreuse famille qu'il élevait dans la vertu, ni le peu de monnoie trouvé chez lui, probabilité extrême qu'il n'avait point volé le mort ; rien ne peut le sauver. Le juge subalterne se fait un mérite de sa rigueur. Il condamne l'innocent à être roué ; &, par une fatalité malheureuse, la sentence est confirmée à la Tournelle. Le vieillard *Martin* est rompu vif en attestant DIEU de son innocence jusqu'au dernier soupir. Sa famille se disperse ; son petit bien est confisqué. A peine ses membres rompus sont-ils exposés sur le grand chemin, que l'assassin qui avait commis le meurtre & le vol est mis en prison

pour

pour un autre crime ; il avoue sur la roue à laquelle il est condamné à son tour, que c'est lui seul qui est coupable du crime pour lequel *Martin* a souffert la torture & la mort.

Montbailli qui dormait avec sa femme est accusé d'avoir de concert avec elle tué sa mère morte évidemment d'apoplexie : le conseil d'Arras condamne *Montbailli* à expirer sur la roue & sa femme à être brûlée. Leur innocence est reconnue, mais après que *Montbailli* a été roué.

Ecartons ici la foule de ces avantures funestes qui font gémir sur la condition humaine. Mais gémissons du moins sur la *certitude* prétendue que les juges croyent avoir quand ils rendent de pareilles sentences.

Il n'y a nulle certitude, dès qu'il est physiquement & moralement possible que la chose soit autrement. Quoi ! il faut une démonstration pour oser assurer que la surface d'une sphère est égale à quatre fois l'aire de son grand cercle, & il n'en faudra pas pour arracher la vie à un citoyen par un supplice affreux ?

Si tel est le malheur de l'humanité qu'on soit obligé de se contenter d'extrêmes probabilités, il faut du moins consulter l'âge, le rang, la conduite de l'accusé, l'intérêt qu'il peut avoir eu à commettre le crime, l'intérêt de ses ennemis à le perdre : il faut que chaque juge se dise ; La postérité, l'Europe entière ne condamnera-t-elle pas ma sentence ! dormirai-je tranquille les mains teintes du sang innocent ?

Passons de cet horrible tableau à d'autres exemples d'une certitude qui conduit droit à l'erreur.

Pourquoi te charges-tu de chaînes, fanatique & malheureux Santon ? Pourquoi as-tu mis à ta vilaine verge un gros anneau de fer ? C'est que je suis certain d'être placé un jour dans le premier des paradis à côté du grand prophête. Hélas ! mon ami, viens avec moi dans ton voisinage au mont Athos, & tu verras trois mille gueux qui sont certains que tu iras dans le gouffre qui est sous le pont aigu, & qu'ils iront tous dans le premier paradis.

Arrête, misérable veuve Malabare ; ne crois point ce fou qui te persuade que tu seras réunie à ton mari dans les délices d'un autre monde si tu te brûles sur son bucher. Non, je

me brûlerai ; je ſuis certaine de vivre dans les délices avec mon époux ; mon brame me l'a dit.

Prenons des certitudes moins affreuſes, & qui ayent un peu plus de vraiſemblance.

Quel âge a votre ami *Chriſtophe ?* Vingt-huit ans ; j'ai vu ſon contrat de mariage, ſon extrait-batiſtaire, je le connais dès ſon enfance ; il a vingt-huit ans, j'en ai la certitude, j'en ſuis certain.

A peine ai-je entendu la réponſe de cet homme ſi ſûr de ce qu'il dit, & de vingt autres qui confirment la même choſe, que j'apprends qu'on a antidaté par des raiſons ſecrètes, & par un manège ſingulier, l'extrait-batiſtaire de *Chriſtophe.* Ceux à qui j'avais parlé n'en ſavent encor rien ; cependant, ils ont toûjours la certitude de ce qui n'eſt pas.

Si vous aviez demandé à la terre entière avant le tems de *Copernic*, Le ſoleil eſt-il levé ? s'eſt-il couché aujourd'hui ? tous les hommes vous auraient répondu, nous en avons une certitude entière ; ils étaient certains, & ils étaient dans l'erreur.

Les ſortilèges, les divinations, les obſeſſions, ont été longtems la choſe du monde la plus certaine aux yeux de tous les peuples. Quelle foule innombrable de gens qui ont vu toutes ces belles choſes, qui en ont été certains ! aujourd'hui cette certitude eſt un peu tombée.

Un jeune homme qui commence à étudier la géométrie vient me trouver ; il n'en eſt encor qu'à la définition des triangles : N'êtes-vous pas certain, lui dis-je, que les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits ? Il me répond que non-ſeulement il n'en eſt point certain, mais qu'il n'a pas même d'idée nette de cette propoſition ; je la lui démontre, il en devient alors très certain, & il le ſera pour toute ſa vie.

Voilà une certitude bien différente des autres ; elles n'étaient que des probabilités ; & ces probabilités examinées ſont devenues des erreurs ; mais la certitude mathématique eſt immuable & éternelle.

J'exiſte, je penſe, je ſens de la douleur, tout cela eſt-il auſſi certain qu'une vérité géométrique ? Oui ; tout douteur que je ſuis, je l'avoue. Pourquoi ? C'eſt que ces vérités ſont prouvées par le même principe qu'une choſe ne peut être, & n'être

pas en même tems. Je ne peux en même tems exister & n'exister pas, sentir, & ne sentir pas. Un triangle ne peut en même tems avoir cent quatre-vingt degrés, qui sont la somme de deux angles droits, & ne les avoir pas.

La certitude physique de mon existence, de mon sentiment, & la certitude mathématique sont donc de même valeur, quoiqu'elles soient d'un genre différent.

Il n'en est pas de même de la certitude fondée sur les apparences, ou sur les rapports unanimes, que nous font les hommes.

Mais quoi, me dites-vous, n'êtes-vous pas certain que Pékin existe ? n'avez-vous pas chez vous des étoffes de Pékin ? des gens de différens pays, de différentes opinions, & qui ont écrit violemment les uns contre les autres en prêchant tous la vérité à Pékin, ne vous ont-ils pas assuré de l'existence de cette ville ? Je réponds qu'il m'est extrêmement probable qu'il y avait alors une ville de Pékin ; mais je ne voudrais pas parier ma vie que cette ville existe ; & je parierai quand on voudra ma vie, que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits.

On a imprimé dans le Dictionnaire encyclopédique une chose fort plaisante ; on y soutient qu'un homme devrait être aussi sûr, aussi certain que le maréchal de *Saxe* est ressuscité, si tout Paris le lui disait, qu'il est sûr que le maréchal de *Saxe* a gagné la bataille de Fontenoy, quand tout Paris le lui dit. Voyez, je vous prie, combien ce raisonnement est admirable ; je crois tout Paris quand il me dit une chose moralement possible ; donc je dois croire tout Paris quand il me dit une chose moralement & physiquement impossible.

Apparemment que l'auteur de cet article voulait rire, & que l'autre auteur qui s'extasie à la fin de cet article, & écrit contre lui-même, voulait rire aussi. *a*)

Pour nous, qui n'avons entrepris ce petit Dictionnaire que pour faire des questions, nous sommes bien loin d'avoir de la *certitude.*

a) Voyez l'article *Certitude*, Dictionnaire encyclopédique.

C É S A R.

ON n'envifage point ici dans *Céfar* le mari de tant de femmes & la femme de tant d'hommes, le vainqueur de *Pompée* & des *Scipions*, l'écrivain fatyrique qui tourne *Caton* en ridicule, le voleur du tréfor public qui fe fervit de l'argent des Romains pour affervir les Romains, le triomphateur clément qui pardonnait aux vaincus, le favant qui réforma le calendrier, le tyran & le père de fa patrie, affaffiné par fes amis & par fon bâtard. Ce n'eft qu'en qualité de defcendant des pauvres barbares, fubjugués par lui, que je confidère cet homme unique.

Vous ne paffez pas par une feule ville de France ou d'Efpagne ou des bords du Rhin, ou du rivage d'Angleterre vers Calais, que vous ne trouviez de bonnes gens qui fe vantent d'avoir eu *Céfar* chez eux. Des bourgeois de Douvres font perfuadés que *Céfar* a bâti leur château, & des bourgeois de Paris croyent que le grand Châtelet eft un de fes beaux ouvrages. Plus d'un feigneur de paroiffe en France montre une vieille tour qui lui fert de colombier, & dit que c'eft *Céfar* qui a pourvu au logement de fes pigeons. Chaque province difpute à fa voifine l'honneur d'être la première en date à qui *Céfar* donna les étrivières ; c'eft par ce chemin, non c'eft par cet autre qu'il paffa pour venir nous égorger, & pour careffer nos femmes & nos filles, pour nous impofer des loix par interprêtes, & pour nous prendre le très peu d'argent que nous avions.

Les Indiens font plus fages ; nous avons vu qu'ils favent confufément qu'un grand brigand nommé *Alexandre* paffa chez eux après d'autres brigands : & ils n'en parlent prefque jamais.

Un antiquaire Italien, en paffant il y a quelques années par Vannes en Bretagne, fut tout émerveillé d'entendre les favans de Vannes s'enorgueillir du fejour de *Céfar* dans leur ville. Vous avez fans doute, leur dit-il, quelques monumens de ce grand-homme ? Oui, répondit le plus notable ; nous vous montrerons l'endroit où ce héros fit pendre tout le fénat de notre province au nombre de fix cent.

Des ignorans qui trouvèrent dans le chenal de Kerantrait une centaine de poutres en 1755, avancèrent dans les journaux que c'étaient des restes d'un pont de *César ;* mais je leur ai prouvé dans ma dissertation de 1756, que c'étaient les potences où ce héros avait fait attacher notre parlement. Où sont les villes en Gaule qui puissent en dire autant ? Nous avons le témoignage du grand *César* lui-même ; il dit dans ses commentaires, que *nous sommes inconstans, & que nous préférons la liberté à la servitude.* Il nous accuse d'avoir été assez insolens pour prendre des ôtages des Romains à qui nous en avions donné, & de n'avoir pas voulu les rendre à moins qu'on ne nous remît les nôtres. Il nous apprit à vivre. *De bello gallico.* lib. III.

Il fit fort bien, repliqua le virtuose, son droit était incontestable. On le lui disputait pourtant. Car lorsqu'il eut vaincu les Suisses émigrans, au nombre de trois cent soixante & huit mille, & qu'il n'en resta plus que cent dix mille, vous savez qu'il eut une conférence en Alsace avec *Arioviste* roi Germain ou Allemand, & que cet *Arioviste* lui dit ; je viens piller les Gaules, & je ne souffrirai pas qu'un autre que moi les pille. Après quoi ces bons Germains qui étaient venus pour dévaster le pays, mirent entre les mains de leurs sorcières deux chevaliers Romains ambassadeurs de *César ;* & ces sorcières allaient les brûler & les sacrifier à leurs Dieux, lorsque *César* vint les délivrer par une victoire. Avouons que le droit était égal des deux côtés ; & *Tacite* a bien raison de donner tant d'éloges aux mœurs des anciens Allemands.

Cette conversation fit naître une dispute assez vive entre les savans de Vannes & l'antiquaire. Plusieurs Bretons ne concevaient pas quelle était la vertu des Romains d'avoir trompé toutes les nations des Gaules l'une après l'autre, de s'être servi d'elles tour-à-tour pour leur propre ruine, d'en avoir massacré un quart & d'avoir réduit les trois autres quarts en servitude.

Ah ! rien n'est plus beau, repliqua l'antiquaire ; j'ai dans ma poche une médaille à fleur de coin qui représente le triomphe de *César* au capitole. C'est une des mieux conservées ; il montra sa médaille. Un Breton un peu brusque la prit & la jetta dans la rivière. Que ne puis-je, dit-il, y noyer tous ceux qui se servent de leur puissance & de leur

adresse pour opprimer les autres hommes ? Rome autrefois nous trompa, nous désunit, nous massacra, nous enchaîna. Et Rome aujourd'hui dispose encor de plusieurs de nos bénéfices. Est-il possible que nous ayons été si longtems & en tant de façons pays d'obédience ?

Je n'ajouterai qu'un mot à la conversation de l'antiquaire Italien & du Breton ; c'est que Perrot d'Ablancourt, le traducteur des *Commentaires de César*, dans son épitre dédicatoire au grand Condé, lui dit ces propres mots ; *Ne vous semble-t-il pas, monseigneur, que vous lisiez la vie d'un philosophe chrétien ?* Quel philosophe chrétien que *César !* je m'étonne qu'on n'en ait pas fait un saint. Les faiseurs d'épitres dédicatoires disent de belles choses, & fort à propos.

CHAINE DES ÊTRES CRÉÉS.

CEtte gradation d'êtres qui s'élèvent depuis le plus léger atome jusqu'à l'Etre suprême ; cette échelle de l'infini frappe d'admiration. Mais quand on la regarde attentivement, ce grand fantôme s'évanouït, comme autrefois toutes les apparitions s'enfuyaient le matin au chant du coq.

L'imagination se complait d'abord à voir le passage imperceptible de la matière brute à la matière organisée, des plantes aux zoophites, de ces zoophites aux animaux, de ceux-ci à l'homme, de l'homme aux génies, de ces génies revêtus d'un petit corps aërien à des substances immatérielles ; & enfin mille ordres différens de ces substances, qui de beautés en perfections s'élèvent jusqu'à DIEU même. Cette hiérarchie plait beaucoup aux bonnes gens, qui croyent voir le pape & ses cardinaux suivis des archevêques, des évêques ; après quoi viennent les curés, les vicaires, les simples prêtres, les diacres, les sous-diacres, puis paraissent les moines, & la marche est fermée par les capucins.

Mais il y a peut-être un peu plus de distance entre DIEU & ses plus parfaites créatures, qu'entre le saint père & le doyen du sacré collège : ce doyen peut devenir pape, mais

le plus parfait des génies créés par l'Etre ſuprême, peut-il devenir DIEU ? n'y a-t-il pas l'infini entre DIEU & lui ?

Cette chaîne, cette gradation prétendue n'exiſte pas plus dans les végétaux & dans les animaux ; la preuve en eſt qu'il y a des eſpéces de plantes & d'animaux qui ſont détruites. Nous n'avons plus de murex. Il était défendu aux Juifs de manger du griffon & de l'ixion ; ces deux eſpéces ont probablement diſparu de ce monde, quoi qu'en diſe *Bochart* : où donc eſt la chaîne ?

Quand même nous n'aurions pas perdu quelques eſpèces, il eſt viſible qu'on en peut détruire. Les lions, les rhinoceros commencent à devenir fort rares. Si le reſte du monde avait imité les Anglais, il n'y aurait plus de loups ſur la terre.

Il eſt probable qu'il y a eu des races d'hommes qu'on ne retrouve plus ; mais je veux qu'elles ayent toutes ſubſiſté, ainſi que les blancs, les nègres, les Cafres à qui la nature a donné un tablier de leur peau, pendant du ventre à la moitié des cuiſſes, & les Samoyèdes dont les femmes ont un mammelon d'un bel ébène, &c.

N'y a-t-il pas viſiblement un vuide entre le ſinge & l'homme ? n'eſt-il pas aiſé d'imaginer un animal à deux pieds ſans plumes, qui ſerait intelligent ſans avoir ni l'uſage de la parole, ni notre figure, que nous pourions apprivoiſer, qui répondrait à nos ſignes & qui nous ſervirait ? & entre cette nouvelle eſpèce & celle de l'homme, n'en pourait-on pas imaginer d'autres ?

Par de-là l'homme, vous logez dans le ciel, divin *Platon*, une file de ſubſtances céleſtes ; nous croyons nous autres à quelques-unes de ces ſubſtances, parce que la foi nous l'enſeigne. Mais vous, quelle raiſon avez-vous d'y croire ? vous n'avez pas parlé apparemment au génie de *Socrate* ; & le bon homme *Heres* qui reſſuſcita expres pour vous apprendre les ſecrets de l'autre monde, ne vous a rien appris de ces ſubſtances.

La prétendue chaîne n'eſt pas moins interrompue dans l'univers ſenſible.

Quelle gradation, je vous prie, entre vos planètes ! la Lune eſt quarante fois plus petite que notre globe. Quand vous

avez voyagé de la Lune dans le vuide, vous trouvez Vénus; elle eſt environ auſſi groſſe que la Terre. De-là vous allez chez Mercure, il tourne dans une ellipſe qui eſt fort différente du cercle que parcourt Vénus; il eſt vingt-ſept fois plus petit que nous, le Soleil un million de fois plus gros, Mars cinq fois plus petit; celui-là fait ſon tour en deux ans, Jupiter ſon voiſin en douze, Saturne en trente; & encor Saturne, le plus éloigné de tous, n'eſt pas ſi gros que Jupiter. Où eſt la gradation prétendue?

Et puis, comment voulez-vous que dans de grands eſpaces vuides il y ait une chaîne qui lie tout? s'il y en a une, c'eſt certainement celle que *Newton* a découverte; c'eſt elle qui fait graviter tous les globes du monde planétaire les uns vers les autres dans ce vuide immenſe.

O *Platon* tant admiré! j'ai peur que vous ne nous ayez conté que des fables, & que vous n'ayez jamais parlé qu'en ſophiſmes. O *Platon!* vous avez fait bien plus de mal que vous ne croyez. Comment cela? me demandera-t-on; je ne le dirai pas.

CHAINE, OU GÉNÉRATION DES ÉVÉNEMENS.

LE préſent accouche, dit-on, de l'avenir. Les événemens ſont enchaînés les uns aux autres, par une fatalité invincible; c'eſt le deſtin qui, dans *Homère*, eſt ſupérieur à *Jupiter* même. Ce maître des Dieux & des hommes, déclare net, qu'il ne peut empêcher *Sarpédon* ſon fils de mourir dans le tems marqué. *Sarpédon* était né dans le moment qu'il falait qu'il naquît, & ne pouvait pas naître dans un autre; il ne pouvait mourir ailleurs que devant Troye; il ne pouvait être enterré ailleurs qu'en Lycie; ſon corps devait dans le tems marqué produire des légumes qui devaient ſe changer dans la ſubſtance de quelques Lyciens; ſes héritiers devaient établir un nouvel ordre dans ſes états; ce nouvel ordre devait influer ſur les royaumes voiſins; il en réſultait un nouvel arrangement de guerre & de paix avec les voiſins des voiſins de

de la Lycie : ainſi de proche en proche la deſtinée de toute la terre a dépendu de la mort de *Sarpédon*, laquelle dépendait de l'enlèvement d'*Helène :* & cet enlévement était néceſſairement lié au mariage d'*Hécube*, qui en remontant à d'autres événemens était lié à l'origine des choſes.

Si un ſeul de ces faits avait été arrangé différemment, il en aurait réſulté un autre univers : or il n'était pas poſſible que l'univers actuel n'exiſtât pas : donc il n'était pas poſſible à *Jupiter* de ſauver la vie à ſon fils, tout *Jupiter* qu'il était.

Ce ſyſtême de la néceſſité & de la fatalité, a été inventé de nos jours par *Leibnitz*, à ce qu'on dit, ſous le nom de *raiſon ſuffiſante ;* il eſt pourtant fort ancien ; ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il n'y a point d'effet ſans cauſe, & que ſouvent la plus petite cauſe produit les plus grands effets.

Mylord *Bolingbroke* avoue que les petites querelles de Mad. *Marlborough*, & de Mad. *Masham*, lui firent naître l'occaſion de faire le traité particulier de la reine *Anne* avec *Louis XIV:* ce traité amena la paix d'Utrecht ; cette paix d'Utrecht affermit *Philippe V* ſur le trône d'Eſpagne. *Philippe V* prit Naples & la Sicile ſur la maiſon d'Autriche ; le prince Eſpagnol qui eſt aujourd'hui roi de Naples, doit évidemment ſon royaume à mylady *Masham* : & il ne l'aurait pas eu, il ne ſerait peut-être même pas né, ſi la ducheſſe de *Marlborough* avait été plus complaiſante envers la reine d'Angleterre. Son exiſtence à Naples dépendait d'une ſottiſe de plus ou de moins à la cour de Londres.

Examinez les ſituations de tous les peuples de l'univers, elles ſont ainſi établies ſur une petite ſuite de faits qui paraiſſent ne tenir à rien, & qui tiennent à tout. Tout eſt rouage, poulie, corde, reſſort dans cette immenſe machine.

Il en eſt de même dans l'ordre phyſique. Un vent qui ſouffle du fond de l'Afrique & des mers auſtrales, amène une partie de l'atmoſphère africaine, qui retombe en pluie dans les vallées des Alpes ; ces pluies fécondent nos terres ; notre vent du nord à ſon tour envoye nos vapeurs chez les Nègres ; nous faiſons du bien à la Guinée, & la Guinée nous en fait. La chaîne s'étend d'un bout de l'univers à l'autre.

Mais il me ſemble qu'on abuſe étrangement de la vérité de ce principe. On en conclut qu'il n'y a ſi petit atome dont le

mouvement n'ait influé dans l'arrangement actuel du monde entier ; qu'il n'y a si petit accident, soit parmi les hommes, soit parmi les animaux, qui ne soit un chaînon essentiel de la grande chaîne du destin.

Entendons-nous : tout effet a évidemment sa cause, à remonter de cause en cause dans l'abîme de l'éternité ; mais toute cause n'a pas son effet, à descendre jusqu'à la fin des siécles. Tous les événemens sont produits les uns par les autres, je l'avoue ; si le passé est accouché du présent, le présent accouche du futur ; tout a des pères, mais tout n'a pas toûjours des enfans. Il en est ici précisément comme d'un arbre généalogique ; chaque maison remonte, comme on sait, à *Adam ;* mais dans la famille il y a bien des gens qui sont morts sans laisser de postérité.

Il y a un arbre généalogique des événemens de ce monde. Il est incontestable que les habitans des Gaules & de l'Espagne descendent de *Gomer ;* & les Russes de *Magog* son frère cadet : on trouve cette généalogie dans tant de gros livres ! sur ce pied-là, on ne peut nier que le grand Turc qui descend aussi de *Magog*, ne lui ait l'obligation d'avoir été bien battu en 1769 par l'impératrice de Russie *Catherine II.* Cette avanture tient évidemment à d'autres grandes avantures ; mais que *Magog* ait craché à droite ou à gauche, auprès du mont Caucase, & qu'il ait fait deux ronds dans un puits ou trois, qu'il ait dormi sur le côté gauche ou sur le côté droit ; je ne vois pas que cela ait influé beaucoup sur les affaires présentes.

Il faut songer que tout n'est pas plein dans la nature comme *Newton* l'a démontré, & que tout mouvement ne se communique pas de proche en proche, jusqu'à faire le tour du monde comme il l'a démontré encore. Jettez dans l'eau un corps de pareille densité, vous calculez aisément qu'au bout de quelque tems le mouvement de ce corps, & celui qu'il a communiqué à l'eau, sont anéantis ; le mouvement se perd & se répare ; donc le mouvement que put produire *Magog* en crachant dans un puits, ne peut avoir influé sur ce qui se passe aujourd'hui en Moldavie & en Valachie. Donc, les événemens présens ne sont pas les enfans de tous les événemens passés ; ils ont leurs lignes directes ; mais mille petites lignes collatérales ne leur

fervent à rien. Encor une fois, tout être a fon père, mais tout être n'a pas des enfans. Voyez *Deftin.*

CHANGEMENS ARRIVÉS DANS LE GLOBE.

QUand on a vu de fes yeux une montagne s'avancer dans une plaine, c'eft-à-dire un immenfe rocher de cette montagne fe détacher & couvrir des champs, un château tout entier enfoncé dans la terre, un fleuve englouti qui fort enfuite de fon abîme, des marques indubitables qu'un vafte amas d'eaux inondait autrefois un pays habité aujourd'hui, & cent veftiges d'autres révolutions, on eft alors plus difpofé à croire les grands changemens qui ont altéré la face du monde, que ne l'eft une dame de Paris qui fait feulement que la place où eft bâtie fa maifon était autrefois un champ labourable. Mais une dame de Naples, qui a vu fous terre les ruines d'Herculaneum, eft encor moins affervie au préjugé qui nous fait croire que tout a toûjours été comme il eft aujourd'hui.

Y a-t-il eu un grand embrafement du tems d'un *Phaëton?* Rien n'eft plus vraifemblable ; mais ce ne fut ni l'ambition de *Phaëton*, ni la colère de *Jupiter* foudroyant, qui caufèrent cette cataftrophe ; de même qu'en 1755 ce ne furent point les feux allumés fi fouvent dans Lisbonne par l'inquifition qui ont attiré la vengeance divine ; qui ont allumé les feux fouterrains & qui ont détruit la moitié de la ville. Car Mequinès, Tétuan & des hordes confidérables d'Arabes furent encor plus maltraitées que Lisbonne ; & il n'y avait point d'inquifition dans ces contrées.

L'ifle de St. Domingue, toute bouleverfée depuis peu, n'avait pas déplû au Grand-Etre plus que l'ifle de Corfe. Tout eft foumis aux loix phyfiques éternelles.

Le foufre, le bitume, le nitre, le fer renfermés dans la terre, ont par leurs mêlanges & par leurs explofions renverfé mille cités, ouvert & fermé mille gouffres, & nous fommes menacés tous les jours de ces accidens attachés à la manière dont ce monde eft fabriqué, comme nous fommes menacés dans plufieurs contrées des loups & des tigres affamés pendant l'hyver.

Si le feu que *Démocrite* croyait le principe de tout, a bouleversé une partie de la terre, le premier principe de *Thalès*, l'eau a causé d'aussi grands changemens.

La moitié de l'Amérique est encor inondée par les anciens débordemens du Maragnon, de Rio de la Plata, du fleuve St. Laurent, du Missisipi & de toutes les rivières perpétuellement augmentées par les neiges éternelles des montagnes les plus hautes de la terre, qui traversent ce continent d'un bout à l'autre. Ces déluges accumulés ont produit presque partout de vastes marais. Les terres voisines sont devenues inhabitables; & la terre, que les mains des hommes auraient dû fertiliser, a produit des poisons.

La même chose était arrivée à la Chine & à l'Egypte; il falut une multitude de siécles pour creuser des canaux & pour dessécher les terres. Joignez à ces longs désastres les irruptions de la mer, les terrains qu'elle a envahis, & qu'elle a désertés, les isles qu'elle a détachées du continent, vous trouverez qu'elle a dévasté plus de quatre-vingt mille lieuës quarrées d'orient en occident depuis le Japon jusqu'au mont Atlas.

L'engloutissement de l'isle Atlantide par l'Océan, peut être regardé avec autant de raison comme un point d'histoire, que comme une fable. Le peu de profondeur de la mer Atlantide jusqu'aux Canaries, pourait être une preuve de ce grand événement; & les isles Canaries pouraient bien être des restes de l'Atlantide.

Platon prétend dans son *Timée*, que les prêtres d'Egypte, chez lesquels il a voyagé, conservaient d'anciens registres qui faisaient foi de la destruction de cette isle abîmée dans la mer. Cette catastrophe, dit *Platon*, arriva neuf mille ans avant lui. Personne ne croira cette chronologie sur la foi seule de *Platon*; mais aussi personne ne peut apporter contr'elle aucune preuve physique, ni même aucun témoignage historique tiré des écrivains prophanes.

Pline, dans son livre III, dit, que de tout tems les peuples des côtes espagnoles méridionales ont cru que la mer s'était fait un passage entre Calpé & Abila: *Indigenæ columnas Herculis vocant, creduntque perfossas exclusa anteà admisisse maria & rerum naturæ mutasse faciem.*

Un voyageur attentif peut ſe convaincre par ſes yeux que les Ciclades, les Sporades faiſaient autrefois une partie du continent de la Grèce, & ſurtout que la Sicile était jointe à l'Appulie. Les deux volcans de l'Etna & du Véſuve qui ont les mêmes fondemens ſous la mer, le petit gouffre de Caribde, ſeul endroit profond de cette mer; la parfaite reſſemblance des deux terrains, ſont des témoignages non recuſables : les déluges de Deucalion & d'Ogigès ſont aſſez connus; & les fables inventées d'après cette vérité ſont encor l'entretien de tout l'Occident.

Les anciens ont fait mention de pluſieurs autres déluges en Aſie. Celui dont parle *Béroſe* arriva, ſelon lui, en Caldée environ quatre mille trois ou quatre cent ans avant notre ère vulgaire; & l'Aſie fut inondée de fables au ſujet de ce déluge, autant qu'elle le fut des débordemens du Tigre & de l'Euphrate, & de tous les fleuves qui tombent dans le Pont-Euxin. Voyez *Déluge*.

Il eſt vrai que ces débordemens ne peuvent couvrir les campagnes que de quelques pieds d'eau; mais la ſtérilité qu'ils apportent, la deſtruction des maiſons & des ponts, la mort des beſtiaux, ſont des pertes qui demandent près d'un ſiécle pour être réparées. On ſait ce qu'il en a coûté à la Hollande; elle a perdu plus de la moitié d'elle-même depuis 1050. Il faut encor qu'elle combatte tous les jours contre la mer qui la menace; & elle n'a jamais employé tant de ſoldats pour réſiſter à ſes ennemis, qu'elle employe de travailleurs à ſe défendre continuellement des aſſauts d'une mer toûjours prête à l'engloutir.

Le chemin par terre d'Egypte en Phénicie, en côtoyant le lac Sirbon, était autrefois très praticable; il ne l'eſt plus depuis très longtems. Ce n'eſt plus qu'un ſable mouvant abreuvé d'une eau croupiſſante. En un mot, une grande partie de la terre ne ſerait qu'un vaſte marais empoiſonné & habité par des monſtres, ſans le travail aſſidu de la race humaine.

On ne parlera point ici du déluge univerſel de Noé. Il ſuffit de lire la ſainte Ecriture avec ſoumiſſion. Le déluge de Noé eſt un miracle incompréhenſible, opéré ſurnaturellement par la juſtice & la bonté d'une providence ineffable, qui voulait détruire

tout le genre-humain coupable, & former un nouveau genre-humain innocent. Si la race humaine nouvelle fut plus méchante que la première, & si elle devint plus criminelle de siécle en siécle, & de réforme en réforme, c'est encor un effet de cette providence, dont il est impossible de sonder les profondeurs, & dont nous adorons, comme nous le devons, les inconcevables mystères transmis aux peuples d'Occident depuis quelques siécles, par la traduction latine des Septante. Nous n'entrons jamais dans ces sanctuaires redoutables ; nous n'examinons dans nos questions que la simple nature.

CHANT, MUSIQUE, MELOPÉE, GESTICULATION, SALTATION.

QUESTIONS SUR CES OBJETS.

UN Turc poura-t-il concevoir que nous ayons une espèce de chant pour le premier de nos mystères, quand nous le célébrons en musique ; une autre espèce que nous appellons *des motets* dans le même temple, une troisiéme espèce à l'opéra, une quatriéme à l'opéra comique ?

De même pouvons-nous imaginer comment les anciens soufflaient dans leurs flûtes, récitaient sur leurs théatres la tête couverte d'un énorme masque, & comment leur déclamation était notée ?

On promulguait les loix dans Athènes à-peu-près comme on chante dans Paris un air du Pont-neuf. Le crieur public chantait un édit en se faisant accompagner d'une lyre.

C'est ainsi qu'on crie dans Paris, *la rose & le bouton* sur un ton, *vieux passemens d'argent à vendre* sur un autre ; mais dans les rues de Paris on se passe de lyre.

Après la victoire de Chéronée, *Philippe* père d'*Alexandre*, se mit à chanter le décret par lequel *Démosthène* lui avait fait déclarer la guerre, & battit du pied la mesure. Nous sommes fort loin de chanter dans nos carrefours nos édits sur les finances & sur les deux sous pour livre.

Il eſt très vraiſemblable que la *mélopée*, regardée par *Ariſtote* dans ſa *poëtique* comme une partie eſſentielle de la tragédie, était un chant uni & ſimple comme celui de ce qu'on nomme la *préface à la meſſe*, qui eſt, à mon avis, le chant grégorien, & non l'ambroſien, mais qui eſt une vraie mélopée.

Quand les Italiens firent revivre la tragédie au ſeiziéme ſiécle, le récit était une mélopée, mais qu'on ne pouvait noter; car qui peut nòter des inflexions de voix qui ſont des huitiémes, des ſeiziémes de ton? on les apprenait par cœur. Cet uſage fut reçu en France quand les Français commencèrent à former un théatre plus d'un ſiécle après les Italiens. La *Sophoniſbe* de *Mairet* ſe chantait comme celle du *Triſſin*, mais plus groſſiérement; car on avait alors le goſier un peu rude à Paris, ainſi que l'eſprit. Tous les rôles des acteurs, mais ſurtout des actrices, étaient notés de mémoire par tradition. Mlle. *Bauval* actrice du tems de *Corneille*, de *Racine* & de *Molière*, me récita il y a quelque ſoixante ans & plus, le commencement du rôle d'*Emilie* dans *Cinna*, tel qu'il avait été débité dans les premières repréſentations par la *Beaupré*.

Cette mélopée reſſemblait à la déclamation d'aujourd'hui, beaucoup moins que notre récit moderne ne reſſemble à la manière dont on lit la gazette.

Je ne puis mieux comparer cette eſpèce de chant, cette mélopée, qu'à l'admirable récitatif de *Lulli*, critiqué par les adorateurs des doubles croches, qui n'ont aucune connaiſſance du génie de notre langue, & qui veulent ignorer combien cette mélodie fournit de ſecours à un acteur ingénieux & ſenſible.

La mélopée théatrale périt avec la comédienne *Duclos*, qui n'ayant pour tout mérite qu'une belle voix, ſans eſprit & ſans ame, rendit enfin ridicule ce qui avait été admiré dans la *des Œuillets* & dans la *Champmélé*.

Aujourd'hui on joue la tragédie ſéchement; ſi on ne la réchauffait pas par le pathétique du ſpectacle & de l'action, elle ſerait très inſipide. Notre ſiécle recommandable par d'autres endroits, eſt le ſiécle de la ſéchereſſe.

Eſt-il vrai que chez les Romains un acteur récitait, & un autre faiſait les geſtes?

Ce n'eſt pas par mépriſe que l'abbé *Dubos* imagina cette plai-

fante façon de déclamer. *Tite-Live* qui ne néglige jamais de nous inftruire des mœurs & des ufages des Romains, & qui en cela eft plus utile que l'ingénieux & fatyrique *Tacite;* Tite-Live, dis-je, nous apprend qu'*Andronicus* s'étant enroué en chantant dans les intermèdes, obtint qu'un autre chantât pour lui tandis qu'il exécuterait la danfe, & que de-là vint la coutume de partager les intermèdes entre les danfeurs & les chanteurs. *Dicitur cantum egiffe magis vigente motu cum nihil vocis ufus impediebat.* Il exprima le chant par la danfe. *Cantum egiffe magis vigente motu* avec des mouvemens plus vigoureux.

Lib. VII.

Mais on ne partagea point le récit de la piéce entre un acteur qui n'eût fait que gefticuler, & un autre qui n'eût que déclamé. La chofe aurait été auffi ridicule qu'impraticable.

L'art des pantomimes qui jouent fans parler, eft tout différent, & nous en avons vu des exemples très frappans; mais cet art ne peut plaire que lorfqu'on repréfente une action marquée, un événement théatral qui fe deffine aifément dans l'imagination du fpectateur. On peut repréfenter *Orofmane* tuant *Zaire*, & fe tuant lui-même; *Sémiramis* fe traînant bleffée fur les marches du tombeau de *Ninus*, & tendant les bras à fon fils. On n'a pas befoin de vers pour exprimer ces fituations par des geftes, aux fons d'une fymphonie lugubre & terrible. Mais comment deux pantomimes peindront-ils la differtation de *Maxime* & de *Cinna* fur les gouvernemens monarchiques & populaires?

A propos de l'exécution théatrale chez les Romains, l'abbé *Dubos* dit, que les danfeurs dans les intermèdes étaient toûjours en robe. La danfe exige un habit plus lefte. On conferve précieufement dans le pays de Vaud, une grande falle de bains bâtie par les Romains, dont le pavé eft en mofaique. Cette mofaique qui n'eft point dégradée, repréfente des danfeurs vêtus précifément comme les danfeurs de l'opéra. On ne fait pas ces obfervations pour relever des erreurs dans *Dubos;* il n'y a nul mérite dans le hazard d'avoir vu ce monument antique qu'il n'avait point vu; & on peut d'ailleurs être un efprit très folide & très jufte, en fe trompant fur un paffage de *Tite-Live.*

CHARITÉ,

CHARITÉ,

MAISONS DE CHARITÉ, DE BIENFAISANCE, HOPITAUX, HOTELS-DIEU, &c.

Cicéron parle en plusieurs endroits de la charité universelle ; *charitas humani generis* ; mais on ne voit point que la police & la bienfaisance des Romains ayent établi de ces maisons de charité où les pauvres & les malades fussent soulagés aux dépens du public. Il y avait une maison pour les étrangers au port d'Ostia, qu'on appellait *Xenodokium*. St. Jérôme rend aux Romains cette justice. Les hôpitaux pour les pauvres semblent avoir été inconnus dans l'ancienne Rome. Elle avait un usage plus noble, celui de fournir des blés au peuple. Trois cent vingt-sept greniers immenses étaient établis à Rome. Avec cette libéralité continuelle, on n'avait pas besoin d'hôpital ; il n'y avait point de nécessiteux.

On ne pouvait fonder des maisons de charité pour les enfans trouvés ; personne n'exposait ses enfans ; les maîtres prenaient soin de ceux de leurs esclaves. Ce n'était point une honte à une fille du peuple d'accoucher. Les plus pauvres familles, nourries par la république, & ensuite par les empereurs, voyaient la subsistance de leurs enfans assurée.

Le mot de *maison de charité* suppose, chez nos nations modernes, une indigence que la forme de nos gouvernemens n'a pu prévenir.

Le mot d'*hôpital* qui rappelle celui d'*hospitalité*, fait souvenir d'une vertu célèbre chez les Grecs qui n'existe plus ; mais aussi il exprime une vertu bien supérieure. La différence est grande entre loger, nourrir, guérir tous les malheureux qui se présentent, & recevoir chez vous deux ou trois voyageurs chez qui vous aviez aussi le droit d'être reçu. L'hospitalité, après tout n'était qu'un échange. Les hôpitaux sont des monumens de bienfaisance.

Il est vrai que les Grecs connaissaient les hôpitaux sous le nom de *Xénodokia* pour les étrangers, *Nozocomeia* pour les

malades, & de *Ptokia* pour les pauvres. On lit dans Diogène de Laërce concernant Bion ce passage ; *Il souffrit beaucoup par l'indigence de ceux qui étaient chargés du soin des malades.*

L'hospitalité entre particuliers s'appellait *Idioxenia*, & entre les étrangers *Proxenia*. De-là on appellait *Proxenos* celui qui recevait & entretenait chez lui les étrangers au nom de toute la ville ; mais cette institution paraît avoir été fort rare.

Il n'est guère aujourd'hui de ville en Europe sans hôpitaux. Les Turcs en ont, & même pour les bêtes, ce qui semble outrer la charité. Il vaudrait mieux oublier les bêtes & songer davantage aux hommes.

Cette prodigieuse multitude de maisons de charité prouve évidemment une vérité à laquelle on ne fait pas assez d'attention ; c'est que l'homme n'est pas si méchant qu'on le dit, & que malgré toutes ses fausses opinions, malgré les horreurs de la guerre qui le changent en bête féroce, on peut croire que cet animal est bon, & qu'il n'est méchant que quand il est effarouché, ainsi que les autres animaux : le mal est qu'on l'agace trop souvent.

Rome moderne a presque autant de maisons de charité que Rome antique avait d'arcs-de-triomphe & d'autres monumens de conquête. La plus considérable de ces maisons est une banque qui prête sur gages à deux pour cent, & qui vend les effets, si l'emprunteur ne les retire pas dans le tems marqué. On appelle cette maison l'*archihospedale*, l'archihôpital. Il est dit, qu'il y a presque toûjours deux mille malades, ce qui ferait la cinquantiéme partie des habitans de Rome pour cette seule maison, sans compter les enfans qu'on y élève, & les pélerins qu'on y héberge. De quels calculs ne faut-il pas rabattre !

N'a-t-on pas imprimé dans Rome que l'hôpital de la Trinité avait couché & nourri pendant trois jours quatre cent quarante mille cinq cent pélerins, & vingt-cinq mille cinq cent pélerines au jubilé de l'an 1600 ? *Misson* lui-même, n'a-t-il pas dit que l'hôpital de l'Annonciade à Naples possède deux de nos millions de rente ?

Peut-être enfin qu'une maison de charité fondée pour recevoir des pélerins qui sont d'ordinaire des vagabonds, est plutôt un encouragement à la fainéantise qu'un acte d'humanité.

Mais ce qui eſt véritablement humain, c'eſt qu'il y a dans Rome cinquante maiſons de charité de toutes les eſpèces. Ces maiſons de charité, de bienfaiſance, ſont auſſi utiles & auſſi reſpectables que les richeſſes de quelques monaſtères & de quelques chapelles ſont inutiles & ridicules.

Il eſt beau de donner du pain, des vêtemens, des remèdes, des ſecours en tout genre à ſes frères; mais quel beſoin un ſaint a-t-il d'or & de diamans ? quel bien revient-il aux hommes que Notre-Dame de Lorette ait un plus beau tréſor que le ſultan des Turcs ? Lorette eſt une maiſon de vanité & non de charité.

Londres, en comptant les écoles de charité, a autant de maiſons de bienfaiſance que Rome.

Le plus beau monument de bienfaiſance qu'on ait jamais élevé, eſt l'Hôtel des invalides fondé par *Louis XIV*.

De tous les hôpitaux, celui où l'on reçoit journellement le plus de pauvres malades, eſt l'Hôtel-Dieu de Paris. Il y en a eu ſouvent entre quatre à cinq mille à la fois. Dans ces cas, la multitude nuit à la charité même. C'eſt en même tems le receptacle de toutes les horribles miſères humaines, & le temple de la vraie vertu qui conſiſte à les ſecourir.

Il faudrait avoir ſouvent dans l'eſprit le contraſte d'une fête de Verſailles, d'un opéra de Paris, où tous les plaiſirs & toutes les magnificences ſont réunis avec tant d'art, & d'un Hôtel-Dieu où toutes les douleurs, tous les dégoûts & la mort ſont entaſſés avec tant d'horreur. C'eſt ainſi que ſont compoſées les grandes villes.

Par une police admirable, les voluptés même & le luxe ſervent la miſère & la douleur. Les ſpectacles de Paris ont payé année commune un tribut de plus de cent mille écus à l'hôpital.

Dans ces établiſſemens de charité, les inconvéniens ont ſouvent ſurpaſſé les avantages. Une preuve des abus attachés à ces maiſons, c'eſt que les malheureux qu'on y tranſporte craignent d'y être.

L'Hôtel-Dieu, par exemple, était très bien placé autrefois dans le milieu de la ville auprès de l'évêché. Il l'eſt très mal quand la ville eſt trop grande, quand quatre ou cinq malades ſont entaſſés dans chaque lit, quand un malheureux donne le

ſcorbut à ſon voiſin dont il reçoit la vérole, & qu'une atmoſphère empeſtée répand les maladies incurables & la mort, non-ſeulement dans cet hoſpice deſtiné pour rendre les hommes à la vie, mais dans une grande partie de la ville à la ronde.

L'inutilité, le danger même de la médecine en ce cas, ſont démontrés. S'il eſt ſi difficile qu'un médecin connaiſſe & guériſſe une maladie d'un citoyen bien ſoigné dans ſa maiſon, que ſera-ce de cette multitude de maux compliqués, accumulés les uns ſur les autres dans un lieu peſtiféré ?

En tout genre ſouvent plus le nombre eſt grand, plus mal on eſt.

Mr. de *Chamouſſet*, l'un des meilleurs citoyens & des plus attentifs au bien public, a calculé par des relevés fidèles, qu'il meurt un quart des malades à l'Hôtel-Dieu, un huitiéme à l'hôpital de la Charité, un neuviéme dans les hôpitaux de Londres, un trentiéme dans ceux de Verſailles.

Dans le grand & célèbre hôpital de Lyon, qui a été longtems un des mieux adminiſtrés de l'Europe, il ne mourait qu'un quinziéme des malades, année commune.

On a propoſé ſouvent de partager l'Hôtel-Dieu de Paris en pluſieurs hoſpices mieux ſitués, plus aérés, plus ſalutaires ; l'argent a manqué pour cette entrepriſe.

Curtæ neſcio quid ſemper abeſt rei.

On en trouve toûjours quand il s'agit d'aller faire tuer des hommes ſur la frontière ; il n'y en a plus quand il faut les ſauver. Cependant l'Hôtel-Dieu de Paris poſſède plus d'un million de revenu qui augmente chaque année ; & les Pariſiens l'ont doté à l'envi.

On ne peut s'empêcher de remarquer ici que *Germain Brice*, dans ſa *Deſcription de Paris*, en parlant de quelques legs faits par le premier-préſident de *Bellièvre* à la ſalle de l'Hôtel-Dieu, nommée *St. Charles*, dit, „ qu'il faut lire cette belle inſcrip-
„ tion gravée en lettres d'or dans une grande table de mar-
„ bre de la compoſition d'*Olivier Patru* de l'académie Fran-
„ çaiſe, un des plus beaux eſprits de ſon tems, dont on a des
„ plaidoyers fort eſtimés. "

Qui que tu ſois qui entres dans ce ſaint lieu, tu n'y verras preſque partout que des fruits de la charité du grand Pomponne; les brocards d'or & d'argent, & les beaux meubles qui paraient autrefois ſa chambre, par une heureuſe métamorphoſe, ſervent maintenant aux néceſſités des malades. Cet homme divin qui fut l'ornement & les délices de ſon ſiécle, dans le combat même de la mort, a penſé au ſoulagement des affligés. Le ſang de Bellièvre s'eſt montré dans toutes les actions de ſa vie. La gloire de ſes ambaſſades n'eſt que trop connue, &c.

L'utile *Chamouſſet* fit mieux que *Germain Brice* & *Olivier Patru* l'un des plus beaux eſprits du tems; voici le plan dont il propoſa de ſe charger à ſes frais, avec une compagnie ſolvable.

Les adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade, ou mort, ou guéri. Mr. de *Chamouſſet* & ſa compagnie offraient de gérer pour cinquante livres ſeulement par guériſon. Les morts allaient par-deſſus le marché, & étaient à ſa charge.

La propoſition était ſi belle, qu'elle ne fut point acceptée. On craignit qu'il ne pût la remplir. Tout abus qu'on veut réformer eſt le patrimoine de ceux qui ont plus de crédit que les réformateurs.

Une choſe non moins ſingulière, eſt que l'Hôtel-Dieu a ſeul le privilège de vendre la chair en carême à ſon profit; & il y perd. Mr. de *Chamouſſet* offrit de faire un marché où l'Hôtel-Dieu gagnerait; on le refuſa, & on chaſſa le boucher qu'on ſoupçonna de lui avoir donné l'avis.

Ainſi chez les humains, par un abus fatal,
Le bien le plus parfait eſt la ſource du mal.

CHARLATAN.

L'Article *Charlatan* du Dictionnaire encyclopédique, eſt rempli de vérités utiles, agréablement énoncées. Mr. le chevalier de *Jaucour* y a développé le charlataniſme de la médecine.

On prendra ici la liberté d'y ajouter quelques réflexions. Le séjour des médecins est dans les grandes villes ; il n'y en a presque point dans les campagnes. C'est dans les grandes villes que sont les riches malades ; la débauche, les excès de table, les passions causent leurs maladies. *Dumoulin*, non pas le jurisconsulte, mais le médecin, qui était aussi bon praticien que l'autre, a dit en mourant, qu'il laissait deux grands médecins après lui, la diète & l'eau de la rivière.

En 1728, du tems de *Lass* le plus fameux des charlatans de la première espèce ; un autre, nommé *Villars*, confia à quelques amis que son oncle qui avait vécu près de cent ans, & qui n'était mort que par accident, lui avait laissé le secret d'une eau qui pouvait aisément prolonger la vie jusqu'à cent cinquante années, pourvu qu'on fût sobre. Lorsqu'il voyait passer un enterrement, il levait les épaules de pitié ; si le défunt, disait-il, avait bu de mon eau, il ne serait pas où il est. Ses amis, auxquels il en donna généreusement, & qui observèrent un peu le régime prescrit, s'en trouvèrent bien. Alors il vendit la bouteille six francs ; le débit en fut prodigieux. C'était de l'eau de Seine avec un peu de nitre. Ceux qui en prirent & qui s'astreignirent à un peu de régime, surtout qui étaient nés avec un bon tempérament, recouvrèrent en peu de jours une santé parfaite. Il disait aux autres, c'est votre faute si vous n'êtes pas entiérement guéris. Vous avez été intempérans & incontinens : corrigez-vous de ces deux vices, & vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. Quelques-uns se corrigèrent ; la fortune de ce bon charlatan s'augmenta comme sa réputation. L'abbé de *Pons* l'enthousiaste, le mettait fort au-dessus du maréchal de *Villars* : il fait tuer des hommes, lui dit-il, & vous les faites vivre.

On sut enfin que l'eau de *Villars* n'était que de l'eau de rivière ; on n'en voulut plus : & on alla à d'autres charlatans.

Il est certain qu'il avait fait du bien, & qu'on ne pouvait lui reprocher que d'avoir vendu l'eau de la Seine un peu trop cher. Il portait les hommes à la tempérance, & par-là il était supérieur à l'apoticaire *Arnoud* qui a farci l'Europe de ses sachets contre l'apoplexie, sans recommander aucune vertu.

J'ai connu un médecin de Londres nommé *Broun*, qui pra-

tiquait aux Barbades. Il avait une fucrerie & des nègres ; on lui vola une fomme confidérable ; il affemble fes nègres : Mes amis, leur dit-il, le grand ferpent m'a apparu dans la nuit, il m'a dit que le voleur aurait dans ce moment une plume de perroquet fur le bout du nez. Le coupable, fur le champ porte la main à fon nez. C'eft toi qui m'as volé, dit le maître ; le grand ferpent vient de m'en inftruire ; & il reprit fon argent. On ne peut guères condamner une telle charlatanerie ; mais il falait avoir à faire à des nègres.

Scipion le premier Africain, ce grand *Scipion* fort différent d'ailleurs du médecin *Broun*, faifait croire volontiers à fes foldats qu'il était infpiré par les Dieux. Cette grande charlatanerie était en ufage dès longtems. Peut-on blâmer *Scipion* de s'en être fervi ? il fut peut-être l'homme qui fit le plus d'honneur à la république Romaine ; mais pourquoi les Dieux lui infpirèrent-ils de ne point rendre fes comptes ?

Numa fit mieux ; il falait policer des brigands & un fénat qui était la portion de ces brigands la plus difficile à gouverner. S'il avait propofé fes loix aux tribus affemblées, les affaffins de fon prédéceffeur lui auraient fait mille difficultés. Il s'adreffe à la déeffe *Egerie* qui lui donne des pandectes de la part de *Jupiter* ; il eft obéi fans contradiction, & il règne heureux. Ses inftructions font bonnes, fon charlatanifme fait du bien ; mais fi quelque ennemi fecret avait découvert la fourberie, fi on avait dit, Exterminons un fourbe qui proftitue le nom des Dieux pour tromper les hommes, il courait rifque d'être envoyé au ciel avec *Romulus*.

Il eft probable que *Numa* prit très bien fes mefures, & qu'il trompa les Romains pour leur profit avec une habileté convenable au tems, aux lieux, à l'efprit des premiers Romains.

Mahomet fut vingt fois fur le point d'échouer ; mais enfin il réuffit avec les Arabes de Médine, & on le crut intime ami de l'ange *Gabriel*. Si quelqu'un venait aujourd'hui annoncer dans Conftantinople qu'il eft le favori de l'ange *Raphaël* très fupérieur à *Gabriel* en dignité, & que c'eft à lui feul qu'il faut croire, il ferait empâté en place publique. C'eft aux charlatans à bien prendre leur tems.

N'y avait-il pas un peu de charlatanifme dans *Socrate* avec

ſon demon familier, & la déclaration préciſe d'*Apollon* qui le proclama le plus ſage de tous les hommes ? Comment *Rollin*, dans ſon hiſtoire, peut-il raiſonner d'après cet oracle ? comment ne fait-il pas connaître à la jeuneſſe que c'était une pure charlatanerie ? *Socrate* prit mal ſon tems. Peut-être cent ans plus tôt il aurait gouverné Athènes.

Tout chef de ſecte en philoſophie a été un peu charlatan ; mais les plus grands de tous ont été ceux qui ont aſpiré à la domination. *Cromwell* fut le plus terrible de tous nos charlatans. Il parut préciſément dans le ſeul tems où il pouvait réuſſir : ſous *Elizabeth* il aurait été pendu : ſous *Charles II* il n'eût été que ridicule. Il vint heureuſement dans le tems où l'on était dégoûté des rois ; & ſon fils, dans le tems où l'on était las d'un protecteur.

DE LA CHARLATANERIE DES SCIENCES ET DE LA LITTÉRATURE.

Les ſciences ne pouvaient guères être ſans charlatanerie. On veut faire recevoir ſes opinions ; le docteur ſubtil veut éclipſer le docteur angelique ; le docteur profond veut régner ſeul. Chacun bâtit ſon ſyſtême de phyſique, de métaphyſique, de théologie ſcholaſtique ; c'eſt à qui fera valoir ſa marchandiſe. Vous avez des courtiers qui la vantent, des ſots qui vous croyent, des protecteurs qui vous appuyent.

Y a-t-il une charlatanerie plus grande que de mettre les mots à la place des choſes, & de vouloir que les autres croyent ce que vous ne croyez pas vous-mêmes ?

L'un établit des tourbillons de matière ſubtile rameuſe, globuleuſe, ſtriée, cannelée ; l'autre des élémens de matière qui ne ſont point matière, & une harmonie préétablie qui fait que l'horloge du corps ſonne l'heure quand l'horloge de l'ame la montre par ſon aiguille. Ces chimères trouvent des partiſans pendant quelques années. Quand ces drogues ſont paſſées de mode, de nouveaux énergumènes montent ſur le théatre ambulant ; ils banniſſent les germes du monde, ils diſent que la mer a produit les montagnes, & que les hommes ont été autrefois poiſſons.

Combien

Combien a-t-on mis de charlatanerie dans l'hiſtoire, ſoit en étonnant le lecteur par des prodiges, ſoit en chatouillant la malignité humaine par des ſatyres, ſoit en flattant des familles de tyrans par d'infames éloges?

La malheureuſe eſpèce qui écrit pour vivre, eſt charlatane d'une autre manière. Un pauvre homme qui n'a point de métier, qui a eu le malheur d'aller au collège & qui croit ſavoir écrire, va faire ſa cour à un marchand libraire, & lui demande à travailler. Le marchand libraire ſait que la plûpart des gens domiciliés veulent avoir de petites bibliothèques, qu'il leur faut des abrégés & des titres nouveaux; il ordonne à l'écrivain un abrégé de l'*Hiſtoire de Rapin Thoiras*, un abrégé de l'*Hiſtoire de l'égliſe*, un *Recueil de bons mots* tiré de *Ménagiana*, un *Dictionnaire des grands-hommes*, où l'on place un pédant inconnu à côté de Cicéron, & un *ſonnettiero* d'Italie auprès de Virgile.

Un autre marchand libraire commande des romans, ou des traductions de romans. Si vous n'avez pas d'imagination, dit-il à ſon ouvrier, vous prendrez quelques avantures dans *Cyrus*, dans *Guſman d'Alfarache*, dans les *Mémoires ſecrets* d'un homme de qualité ou d'une femme de qualité; & du total vous ferez un volume de quatre cent pages à vingt ſous la feuille.

Un autre marchand libraire donne les gazettes & les almanachs de dix années à un homme de génie. Vous me ferez un extrait de tout cela, & vous me le rapporterez dans trois mois ſous le nom d'*Hiſtoire fidelle du tems*, par Mr. le chevalier de trois étoiles lieutenant de vaiſſeau, employé dans les affaires étrangères.

De ces ſortes de livres il y en a environ cinquante mille en Europe, & tout cela paſſe comme le ſecret de blanchir la peau, de noircir les cheveux & la panacée univerſelle.

CHARLES IX.

CHarles IX roi de France, était, dit-on, un bon poëte. Il eſt ſûr que ſes vers étaient admirables de ſon vivant. *Brantôme* ne dit pas à la vérité que ce roi fût le meilleur poëte de

l'Europe, mais il assure qu'*il faisait surtout fort gentiment des quatrains inpromptu sans songer, (comme il en a vu plusieurs) & quand il faisait mauvais tems ou pluie, ou d'un extrême chaud, il envoyait querir messieurs les poëtes en son cabinet, & là passait son tems avec eux.*

S'il avait toûjours passé son tems ainsi, & surtout s'il avait fait de bons vers, nous n'aurions pas eu la St. Barthelemi; il n'aurait pas tiré de sa fenêtre avec une carabine sur ses propres sujets comme sur des perdreaux. Ne croyez-vous pas qu'il est impossible qu'un bon poëte soit un barbare? pour moi j'en suis persuadé.

On lui attribue ces vers, faits en son nom pour *Ronsard.*

Ta lyre qui ravit par de si doux accords,
Te soumet les esprits dont je n'ai que les corps;
Le maître elle t'en rend, & te fait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

Ces vers sont bons, mais sont-ils de lui? ne sont-ils pas de son précepteur? en voici de son imagination royale qui sont un peu différens.

Il faut suivre ton roi qui t'aime par sus tous,
Pour les vers qui de toi coulent braves & doux;
Et crois, si tu ne viens me trouver à Pontoise,
Qu'entre nous adviendra une très grande noise.

L'auteur de la St. Barthelemi pourait bien avoir fait ceux-là. Les vers de *César* sur *Térence* sont écrits avec un peu plus d'esprit & de goût. Ils respirent l'urbanité romaine. Ceux de *François I* & de *Charles IX* se ressentent de la grossiéreté welche. Plût-à-Dieu que *Charles IX* eût fait plus de vers même mauvais! Une application constante aux arts aimables adoucit les mœurs.

Emollit mores nec sinit esse feros.

Au reste, la langue française ne commença à se dérouiller un

peu, que longtems après *Charles IX*. Voyez les lettres qu'on nous a conſervées de François I. *Tout eſt perdu fors l'honneur*, eſt d'un digne chevalier ; mais en voici une qui n'eſt ni de Cicéron, ni de Céſar.

Tout a ſleure ynſi que je me volois mettre o lit eſt arrivé Laval qui m'a aporté la ſerteneté du lévement du ſiége.

Nous avons quelques lettres de la main de *Louis XIII*, qui ne ſont pas mieux écrites. On n'exige pas qu'un roi écrive des lettres comme *Pline*, ni qu'il faſſe des vers comme *Virgile* ; mais perſonne n'eſt diſpenſé de bien parler ſa langue. Tout prince qui écrit comme une femme de chambre, a été fort mal élevé.

CHEMINS.

IL n'y a pas longtems que les nouvelles nations de l'Europe ont commencé à rendre les chemins praticables, & à leur donner quelque beauté. C'eſt un des grands ſoins des empereurs Mogols & de ceux de la Chine. Mais ces princes n'ont pas approché des Romains. La voie Appienne, l'Aurélienne, la Flaminienne, l'Emilienne, la Trajane ſubſiſtent encor. Les ſeuls Romains pouvaient faire de tels chemins, & ſeuls pouvaient les réparer.

Bergier, qui d'ailleurs a fait un livre utile, inſiſte beaucoup ſur ce que *Salomon* employa trente mille Juifs pour couper du bois ſur le Liban, quatre-vingt mille pour maçonner ſon temple, ſoixante & dix mille pour les charrois ; & trois mille ſix cent pour préſider aux travaux. Soit : mais il ne s'agiſſait pas là de grands chemins.

Pline dit, qu'on employa trois cent mille hommes pendant vingt ans pour bâtir une pyramide en Egypte : je le veux croire ; mais voilà trois cent mille hommes bien mal employés. Ceux qui travaillèrent aux canaux de l'Egypte, à la grande muraille, aux canaux & aux chemins de la Chine ; ceux qui conſtruiſirent les voies de l'empire Romain, furent plus avantageuſement occupés que les trois cent mille miſérables qui bâtirent des tom-

beaux en pointe pour faire repoſer le cadavre d'un ſuperſtitieux Egyptien.

On connaît aſſez les prodigieux ouvrages des Romains ; les lacs creuſés ou détournés, les collines applanies ; la montagne percée par *Veſpaſien* dans la voie Flaminienne l'eſpace de mille piés de longueur, & dont l'inſcription ſubſiſte encor. Le Pauſilipe n'en approche pas.

Il s'en faut beaucoup que les fondations de la plûpart de nos maiſons ſoient auſſi ſolides que l'étaient les grands chemins dans le voiſinage de Rome ; & ces voies publiques s'étendirent dans tout l'empire, mais non pas avec la même ſolidité. Ni l'argent, ni les hommes n'auraient pu y ſuffire.

Preſque toutes les chauſſées d'Italie étaient relevées ſur quatre piés de fondation. Lorſqu'on trouvait un marais ſur le chemin, on le comblait. Si on rencontrait un endroit montagneux, on le joignait au chemin par une pente douce. On ſoutenait en pluſieurs lieux ces chemins par des murailles.

Sur les quatre piés de maçonnerie étaient poſées de larges pierres de taille, des marbres épais de près d'un pié, & ſouvent larges de dix ; ils étaient piqués au ciſeau, afin que les chevaux ne gliſſaſſent pas. On ne ſavait ce qu'on devait admirer davantage ou l'utilité ou la magnificence.

Preſque toutes ces étonnantes conſtructions ſe firent aux dépens du tréſor public. *Céſar* répara & prolongea la voie Appienne de ſon propre argent ; mais ſon argent n'était que celui de la république.

Quels hommes employait-on à ces travaux ? les eſclaves, les peuples domptés, les provinciaux qui n'étaient point citoyens Romains. On travaillait par corvées, comme on fait en France & ailleurs, mais on leur donnait une petite rétribution.

Auguſte fut le premier qui joignit les légions au peuple pour travailler aux grands chemins dans les Gaules, en Eſpagne, en Aſie. Il perça les Alpes à la vallée qui porta ſon nom, & que les Piémontais & les Français appellent par corruption la *vallée d'Aoſte*. Il falut d'abord ſoumettre tous les ſauvages qui habitaient ces cantons. On voit encor entre le grand & le petit St. Bernard l'arc-de-triomphe que le ſénat lui érigea après cette expédition. Il perça encor les Alpes par un autre côté qui conduit

à Lyon, & de là dans toute la Gaule. Les vaincus n'ont jamais fait pour eux-mêmes ce que firent les vainqueurs.

La chûte de l'empire Romain fut celle de tous les ouvrages publics, comme de toute police, de tout art, de toute induſtrie. Les grands chemins diſparurent dans les Gaules, excepté quelques chauſſées que la malheureuſe reine *Brunehaut* fit réparer pour un peu de tems. A peine pouvait-on aller à cheval ſur les anciennes voies qui n'étaient plus que des abîmes de bourbe entremêlée de pierres. Il falait paſſer par les champs labourables ; les charrettes faiſaient à peine en un mois le chemin qu'elles font aujourd'hui dans une ſemaine. Le peu de commerce qui ſubſiſta fut borné à quelques draps, quelques toiles, un peu de mauvaiſe quincaillerie qu'on portait à dos de mulet dans des priſons à crenaux & à machicoulis, qu'on appellait *châteaux*, ſitués dans des marais, ou ſur la cîme des montagnes couvertes de neige.

Pour peu qu'on voyageât pendant les mauvaiſes ſaiſons ſi longues & ſi rebutantes dans les climats ſeptentrionaux, il falait ou enfoncer dans la fange, ou gravir ſur des rocs. Telles furent l'Allemagne & la France entière juſqu'au milieu du dix-ſeptiéme ſiécle. Tout le monde était en bottes : on allait dans les rues ſur des échaſſes dans pluſieurs villes d'Allemagne.

Enfin ſous *Louis XIV*, on commença les grands chemins que les autres nations ont imités. On en a fixé la largeur à ſoixante piés en 1720. Ils ſont bordés d'arbres en pluſieurs endroits juſqu'à trente lieues de la capitale ; cet aſpect forme un coup d'œil admirable. Les voies militaires romaines n'étaient larges que de ſeize piés ; mais elles étaient infiniment plus ſolides. On n'était pas obligé de les réparer tous les ans comme les nôtres. Elles étaient embellies de monumens, de colonnes milliaires, & même de tombeaux ſuperbes. Car ni en Grèce ni en Italie il n'était permis de faire ſervir les villes de ſépultures ; encor moins les temples : c'eût été un ſacrilège. Il n'en était pas comme dans nos égliſes, où une vanité de barbares fait enſevelir à prix d'argent des bourgeois riches qui infectent le lieu même où l'on vient adorer DIEU, & où l'encens ne ſemble brûler que pour déguiſer les odeurs des cadavres, tandis que les pauvres pourriſſent dans le cimetière attenant, & que les uns & les autres répandent les maladies contagieuſes parmi les vivans.

Les empereurs furent prefque les feuls dont les cendres repofèrent dans des monumens érigés à Rome.

Les grands chemins de foixante piés de large occupent trop de terrain. C'eft environ quarante piés de trop. La France a près de deux cent lieuës ou environ de l'embouchure du Rhône au fond de la Bretagne, autant de Perpignan à Dunkerke, en comptant la lieuë à deux mille cinq cent toifes. Cela fait cent vingt millions de piés quarrés pour deux feuls grands chemins, perdus pour l'agriculture. Cette perte eft très confidérable dans un pays où les récoltes ne font pas toûjours abondantes.

On effaya de paver le grand chemin d'Orléans qui n'était pas de cette largeur ; mais on s'apperçut depuis que rien n'était plus mal imaginé pour une route couverte continuellement de gros charrois. De ces pavés pofés tout fimplement fur la terre, les uns fe baiffent, les autres s'élèvent ; le chemin devient raboteux, & bientôt impraticable ; il a falu y renoncer.

Les chemins recouverts de gravier & de fable exigent un nouveau travail toutes les années. Ce travail nuit à la culture des terres, & ruine l'agriculteur.

Mr. *Turgot*, fils du prévôt des marchands, dont le nom eft en bénédiction à Paris, & l'un des plus éclairés magiftrats du royaume & des plus zélés pour le bien public ; & le bienfaifant Mr. de *Fontète* ont remédié autant qu'ils ont pu à ce fatal inconvénient dans les provinces du Limoufin & de la Normandie.

On a prétendu qu'on devait, à l'exemple d'*Augufte* & de *Trajan*, employer les troupes à la confection des chemins ; mais alors il faudrait augmenter la paye du foldat ; & un royaume qui n'était qu'une province de l'empire Romain, & qui eft fouvent obéré, peut rarement entreprendre ce que l'empire Romain faifait fans peine.

C'eft une coutume affez fage dans les Pays-Bas d'exiger de toutes les voitures un péage modique pour l'entretien des voies publiques. Ce fardeau n'eft point pefant. Le payfan eft à l'abri des vexations. Les chemins y font une promenade continue très agréable.

Les canaux font beaucoup plus utiles. Les Chinois furpaffent tous les peuples par ces monumens qui exigent un entretien continuel. *Louis XIV*, *Colbert*, & *Riquet* fe font immortalifés

par le canal qui joint les deux mers ; on ne les a pas encor imités. Il n'eſt pas difficile de traverſer une grande partie de la France par des canaux. Rien n'eſt plus aiſé en Allemagne que de joindre le Rhin au Danube, mais on a mieux aimé s'égorger & ſe ruiner pour la poſſeſſion de quelques villages que de contribuer au bonheur du monde.

CHIEN.

IL ſemble que la nature ait donné le chien à l'homme pour ſa défenſe & pour ſon plaiſir. C'eſt de tous les animaux le plus fidèle : c'eſt le meilleur ami que puiſſe avoir l'homme.

Il paraît qu'il y en a pluſieurs eſpèces abſolument différentes. Comment imaginer qu'un levrier vienne originairement d'un barbet ? il n'en a ni le poil, ni les jambes, ni le corſage, ni la tête, ni les oreilles, ni la voix, ni l'odorat, ni l'inſtinct. Un homme qui n'aurait vu en fait de chiens que des barbets ou des épagneuls, & qui verrait un levrier pour la première fois, le prendrait plutôt pour un petit cheval nain que pour un animal de la race épagneule. Il eſt bien vraiſemblable que chaque race fut toûjours ce qu'elle eſt, ſauf le mêlange de quelques-unes en petit nombre.

Il eſt étonnant que le chien ait été déclaré immonde dans la loi juive, comme l'ixion, le griffon, le liévre, le porc, l'anguille ; il faut qu'il y ait quelque raiſon phyſique ou morale que nous n'ayons pu encor découvrir.

Ce qu'on raconte de la ſagacité, de l'obéiſſance, de l'amitié, du courage des chiens eſt prodigieux, & eſt vrai. Le philoſophe militaire *Ulloa*, nous aſſure que dans le Pérou les chiens eſpagnols reconnaiſſent les hommes de race indienne, les pourſuivent & les déchirent ; que les chiens péruviens en font autant des eſpagnols. Ce fait ſemble prouver que l'une & l'autre eſpèce de chiens retient encor la haine qui lui fut inſpirée du tems de la découverte ; & que chaque race combat toûjours pour ſes maîtres avec le même attachement & la même valeur.

Voyage *d'Ulloa au Pérou*, liv. VI.

Pourquoi donc le mot de *chien* eſt-il devenu une injure ? On

dit par tendresse, *mon moineau*, *ma colombe*, *ma poule*; on dit même *mon chat*; quoique cet animal soit traître. Et quand on est fâché, on appelle les gens *chiens!* Les Turcs mêmes, sans être en colère, disent par une horreur mêlée au mépris, les *chiens de chrétiens*. La populace Anglaise, en voyant passer un homme qui par son maintien, son habit & sa perruque, a l'air d'être né vers les bords de la Seine ou de la Loire, l'appelle communément *French dog*, chien de Français. Cette figure de rhétorique n'est pas polie & paraît injuste.

Le délicat *Homère* introduit d'abord le divin *Achille* disant au divin Agamemnon, qu'*il est impudent comme un chien*. Cela pourait justifier la populace Anglaise.

Les plus zélés partisans du chien doivent confesser que cet animal a de l'audace dans les yeux, que plusieurs sont hargneux, qu'ils mordent quelquefois des inconnus en les prenant pour des ennemis de leurs maîtres; comme des sentinelles tirent sur les passans qui approchent trop de la contrescarpe. Ce sont là probablement les raisons qui ont rendu l'épithète de *chien* une injure; mais nous n'osons décider.

Pourquoi le chien a-t-il été adoré ou révéré (comme on voudra) chez les Egyptiens? C'est, dit-on, que le chien avertit l'homme. *Plutarque* nous apprend qu'après que *Cambyse* eut tué leur bœuf *Apis* & l'eut fait mettre à la broche, aucun animal n'osa manger les restes des convives, tant était profond le respect pour *Apis*; mais le chien ne fut pas si scrupuleux, il avala du Dieu. Les Egyptiens furent scandalisés comme on le peut croire, & *Anubis* perdit beaucoup de son crédit.

Plutarque ch. d'*Isis* & d'*Osiris*.

Le chien conserva pourtant l'honneur d'être toûjours dans le ciel sous le nom du *grand* & du *petit chien*. Nous eumes constamment les jours caniculaires.

Mais de tous les chiens, *Cerbère* fut celui qui eut le plus de réputation; il avait trois gueules. Nous avons remarqué que tout allait par trois. *Isis*, *Osiris* & *Orus* les trois premières divinités égyptiaques; les trois frères Dieux du monde grec, *Jupiter*, *Neptune* & *Pluton*; les trois parques; les trois furies; les trois juges d'enfer; les trois gueules du chien de là-bas.

Nous nous appercevons ici avec douleur que nous avons omis l'article des *chats*; mais nous nous consolons en renvoyant

voyant à leur hiſtoire. Nous remarquerons ſeulement qu'il n'y a point de chats dans les cieux, comme il y a des chèvres, des écreviſſes, des taureaux, des beliers, des aigles, des lions, des poiſſons, des liévres & des chiens. Mais en récompenſe, le chat fut conſacré ou révéré, ou adoré du culte de dulie dans quelques villes, & peut-être de latrie par quelques femmes.

DE LA CHINE.

NOus avons aſſez remarqué ailleurs combien il eſt téméraire & mal-adroit de diſputer à une nation telle que la Chinoiſe ſes titres authentiques. Nous n'avons aucune maiſon en Europe dont l'antiquité ſoit auſſi bien prouvée que celle de l'empire de la Chine. Figurons-nous un ſavant maronite du mont Athos qui conteſterait la nobleſſe des *Morozini*, des *Tiepolo* & des autres anciennes maiſons de Veniſe, des princes d'Allemagne, des *Montmorency*, des *Châtillons*, des *Talerandes* de France, ſous prétexte qu'il n'en eſt parlé ni dans *St. Thomas*, ni dans *St. Bonaventure*. Ce maronite paſſerait-il pour un homme de bon ſens ou de bonne foi?

Je ne ſais quels lettrés de nos climats ſe ſont effrayés de l'antiquité de la nation Chinoiſe. Mais ce n'eſt point ici une affaire de ſcholaſtique. Laiſſez tous les lettrés chinois, tous les mandarins, tous les empereurs reconnaître *Fo-hi* pour un des premiers qui donnèrent des loix à la Chine environ deux mille cinq ou ſix cent ans avant notre ère vulgaire. Convenez qu'il faut qu'il y ait des peuples avant qu'il y ait des rois. Convenez qu'il faut un tems prodigieux avant qu'un peuple nombreux, ayant inventé les arts néceſſaires, ſe ſoit réuni pour ſe choiſir un maître. Si vous n'en convenez pas, il ne nous importe. Nous croirons toûjours ſans vous que deux & deux font quatre.

Dans une province d'Occident nommée autrefois *la Celtique*, on a pouſſé le goût de la ſingularité & du paradoxe juſqu'à dire que les Chinois n'étaient qu'une colonie d'Egypte, ou bien, ſi l'on veut, de Phénicie. On a cru prouver, comme on prouve

tant d'autres chofes, qu'un roi d'Egypte appellé *Ménès* par les Grecs, était le roi de la Chine *Yu*, & qu'*Atoes* était *Ki*, en changeant feulement quelques lettres ; & voici de plus comme on a raifonné.

Les Egyptiens allumaient des flambeaux quelquefois pendant la nuit, les Chinois allument des lanternes ; donc les Chinois font évidemment une colonie d'Egypte. Le jéfuite *Parennin* qui avait déja vécu vingt-cinq ans à la Chine, & qui poffédait également la langue & les fciences des Chinois, a réfuté toutes ces imaginations avec autant de politeffe que de mépris. Tous les miffionnaires, tous les Chinois à qui l'on conta qu'au bout de l'Occident on faifait la réforme de l'empire de la Chine, ne firent qu'en rire. Le père *Parennin* répondit un peu plus férieufement. Vos Egyptiens, difait-il, pafsèrent apparemment par l'Inde pour aller peupler la Chine. L'Inde alors était-elle peuplée ou non ? fi elle l'était, aurait-elle laiffé paffer une armée étrangère ? fi elle ne l'était pas, les Egyptiens ne feraient-ils pas reftés dans l'Inde ? auraient-ils pénétré par des déferts & des montagnes impraticables jufqu'à la Chine, pour y aller fonder des colonies, tandis qu'ils pouvaient fi aifément en établir fur les rivages fertiles de l'Inde & du Gange.

Les compilateurs d'une hiftoire univerfelle imprimée en Angleterre, ont voulu auffi dépouiller les Chinois de leur antiquité, parce que les jéfuites étaient les premiers qui avaient bien fait connaître la Chine. C'eft-là fans doute une bonne raifon pour dire à toute une nation : *vous en avez menti.*

Il y a, ce me femble, une réflexion bien importante à faire fur les témoignages que *Confutzé*, nommé parmi nous *Confucius*, rend à l'antiquité de fa nation ; c'eft que *Confutzé* n'avait nul intérêt de mentir ; il ne faifait point le prophête, il ne fe difait point infpiré, il n'enfeignait point une religion nouvelle, il ne recourait point aux preftiges ; il ne flatte point l'empereur fous lequel il vivait, il n'en parle feulement pas. C'eft enfin le feul des inftituteurs du monde qui ne fe foit point fait fuivre par des femmes.

J'ai connu un philofophe qui n'avait que le portrait de *Confucius* dans fon arrière-cabinet ; il mit au bas ces quatre vers:

De la feule raifon falutaire interprète,
Sans éblouir le monde éclairant les efprits,
Il ne parla qu'en fage, & jamais en prophète;
Cependant on le crut, & même en fon pays.

J'ai lu fes livres avec attention, j'en ai fait des extraits; je n'y ai trouvé que la morale la plus pure, fans aucune teinture de charlatanifme. Il vivait fix cent ans avant notre ère vulgaire. Ses ouvrages furent commentés par les plus favans hommes de la nation. S'il avait menti, s'il avait fait une fauffe chronologie, s'il avait parlé d'empereurs qui n'euffent point exifté, ne fe ferait-il trouvé perfonne dans une nation favante qui eût réformé la chronologie de *Confutzé?* Un feul Chinois a voulu le contredire, & il a été univerfellement bafoué.

Ce n'eft pas ici la peine d'oppofer le monument de la grande muraille de la Chine aux monumens des autres nations qui n'en ont jamais approché, ni de redire que les pyramides d'Égypte ne font que des maffes inutiles & puériles en comparaifon de ce grand ouvrage, ni de parler de trente-deux éclipfes calculées dans l'ancienne chronique de la Chine, dont vingt-huit ont été vérifiées par les mathématiciens d'Europe, ni de faire voir combien le refpect des Chinois pour leurs ancêtres affure l'exiftence de ces mêmes ancêtres, ni de répéter au long combien ce même refpect a nui chez eux au progrès de la phyfique, de la géométrie & de l'aftronomie.

On fait affez qu'ils font encor aujourd'hui ce que nous étions tous il y a environ trois cent ans, des raifonneurs très ignorans. Le plus favant Chinois reffemble à un de nos favans du quinziéme fiécle qui poffédait fon Ariftote. Mais on peut être un fort mauvais phyficien & un excellent morालifte. Auffi c'eft dans la morale & dans l'économie politique, dans l'agriculture, dans les arts néceffaires que les Chinois fe font perfectionnés. Nous leur avons enfeigné tout le refte; mais dans cette partie nous devions être leurs difciples.

DE L'EXPULSION DES MISSIONNAIRES DE LA CHINE.

Humainement parlant, & indépendamment des fervices que

les jésuites pouvaient rendre à la religion chrêtienne, n'étaient-ils pas bien malheureux d'être venus de si loin porter la discorde & le trouble dans le plus vaste royaume & le mieux policé de la terre ? Et n'était-ce pas abuser horriblement de l'indulgence & de la bonté des peuples orientaux, surtout après les torrens de sang versés à leur occasion au Japon ? scène affreuse dont cet empire n'a cru pouvoir prévenir les suites qu'en fermant ses ports à tous les étrangers.

Ils avaient obtenu de l'empereur de la Chine *Cam-hi* la permission d'enseigner le catholicisme ; ils s'en servirent pour faire croire à la petite portion du peuple dirigé par eux, qu'on ne pouvait servir d'autre maître que celui qui tenait la place de DIEU sur la terre, & qui résidait en Italie sur le bord d'une petite rivière nommée *le Tibre ;* que toute autre opinion religieuse, tout autre culte était abominable aux yeux de DIEU, & qu'il punirait éternellement quiconque ne croirait pas aux jésuites ; que l'empereur *Cam-hi* leur bienfaicteur, qui ne pouvait pas prononcer CHRIST parce que les Chinois n'ont point la lettre R, serait damné à tout jamais ; que l'Empereur *Yontchin* son fils le serait sans miséricorde ; que tous les ancêtres des Chinois & des Tartares l'étaient, que leurs descendans le seraient ainsi que tout le reste de la terre ; & que les révérends pères jésuites avaient une compassion vraiment paternelle de la damnation de tant d'ames.

Ils vinrent à bout de persuader trois princes du sang Tartare. Cependant l'empereur *Cam-hi* mourut à la fin de 1722. Il laissa l'empire à son quatriéme fils *Yontchin*, qui a été si célèbre dans le monde entier par la justice & par la sagesse de son gouvernement, par l'amour de ses sujets & par l'expulsion des jésuites.

Ils commencèrent par batiser les trois princes & plusieurs personnes de leur maison : ces néophites eurent le malheur de désobéir à l'empereur en quelques points qui ne regardaient que le service militaire. Pendant ce tems-là même l'indignation de tout l'empire éclata contre les missionnaires ; tous les gouverneurs des provinces, tous les colao présentèrent contr'eux des mémoires. Les accusations furent portées si loin qu'on mit aux fers les trois princes disciples des jésuites.

Il eſt évident que ce n'était pas pour avoir été batiſés qu'on les traita ſi durement, puiſque les jéſuites eux-mêmes avouent dans leurs lettres, que pour eux ils n'eſſuyèrent aucune violence, & que même ils furent admis à une audience de l'empereur qui les honora de quelques préſens. Il eſt donc prouvé que l'empereur *Yontchin* n'était nullement perſécuteur. Et ſi les princes furent renfermés dans une priſon vers la Tartarie, tandis qu'on traitait ſi bien leurs convertiſſeurs, c'eſt une preuve indubitable qu'ils étaient priſonniers d'état & non pas martyrs.

L'empereur céda bientôt aux cris de la Chine entière ; on demandait le renvoi des jéſuites, comme depuis en France & dans d'autres pays on a demandé leur abolition. Tous les tribunaux de la Chine voulaient qu'on les fît partir ſur le champ pour Macao qui eſt regardé comme une place ſéparée de l'empire, & dont on a laiſſé toûjours la poſſeſſion aux Portugais avec garniſon Chinoiſe.

Yontchin eut la bonté de conſulter les tribunaux & les gouverneurs, pour ſavoir s'il y aurait quelque danger à faire conduire tous les jéſuites dans la province de Kanton. En attendant la réponſe il fit venir trois jéſuites en ſa préſence, & leur dit ces propres paroles que le père *Parennin* rapporte avec beaucoup de bonne foi : „ Vos Européans dans la province de Fo-„ Kien voulaient anéantir nos loix *a*) & troublaient nos peu-„ ples ; les tribunaux me les ont déférés ; j'ai dû pourvoir à ces „ déſordres, il y va de l'intérêt de l'empire.... Que diriez-„ vous ſi j'envoyais dans votre pays une troupe de bonzes & „ de lamas prêcher leur loi ? comment les recevriez-vous ?.... „ Si vous avez ſu tromper mon père, n'eſpérez pas me trom-„ per de même..... Vous voulez que les Chinois ſe faſſent „ chrêtiens, votre loi le demande, je le ſais bien ; mais alors „ que deviendrons-nous ? les ſujets de vos rois ! Les chrêtiens „ ne croyent que vous ; dans un tems de trouble ils n'écou-„ teraient d'autre voix que la vôtre. Je ſais bien qu'actuelle-„ ment il n'y a rien à craindre ; mais quand les vaiſſeaux vien-„ dront par mille & dix mille, alors il pourait y avoir du dé-„ ſordre.

a) Le pape y avait déja nommé un évèque.

„ La Chine au nord touche le royaume des Ruſſes qui n'eſt „ pas mépriſable ; elle a au ſud les Européans & leurs royau- „ mes qui ſont encor plus conſidérables ; & à l'oueſt les prin- „ ces de Tartarie qui nous font la guerre depuis huit ans..... „ *Laurent Lange* compagnon du prince *Iſmaelof* ambaſſadeur „ du czar, demandait qu'on accordât aux Ruſſes la permiſſion „ d'avoir dans toutes les provinces une factorerie ; on ne le „ leur permit qu'à Pékin & ſur les limites de Kalkas. Je vous „ permets de demeurer de même ici & à Kanton, tant que „ vous ne donnerez aucun ſujet de plainte ; & ſi vous en „ donnez, je ne vous laiſſerai ni ici ni à Kanton. "

On abattit leurs maiſons & leurs égliſes dans toutes les autres provinces. Enfin les plaintes contr'eux redoublèrent. Ce qu'on leur reprochait le plus, c'était d'affaiblir dans les enfans le reſpect pour leurs pères en ne rendant point les honneurs dûs aux ancêtres, d'aſſembler indécemment les jeunes gens & les filles dans les lieux écartés qu'ils appellaient *égliſes*, de faire agenouiller les filles entre leurs jambes & de leur parler bas en cette poſture. Rien ne paraiſſait plus monſtrueux à la délicateſſe chinoiſe. L'empereur *Yontchin* daigna même en avertir les jéſuites, après quoi il renvoya la plûpart des miſſionnaires à Macao, mais avec des politeſſes & des attentions dont les ſeuls Chinois peut-être ſont capables.

Il retint à Pékin quelques jéſuites mathématiciens, & entr'autres ce même *Parennin* dont nous avons déja parlé, & qui poſſédant parfaitement le chinois & le tartare, avait ſouvent ſervi d'interprète. Pluſieurs jéſuites ſe cachèrent dans des provinces éloignées, d'autres dans Kanton même ; & on ferma les yeux.

Enfin, l'empereur *Yontchin* étant mort, ſon fils & ſon ſucceſſeur *Kun-long* acheva de contenter la nation en faiſant partir pour Macao tous les miſſionnaires déguiſés qu'on put trouver dans l'empire. Un édit ſolemnel leur en interdit à jamais l'entrée. S'il en vient quelques-uns, on les prie civilement d'aller exercer leurs talens ailleurs. Point de traitement dur, point de perſécution. On m'a aſſuré qu'en 1760 un jéſuite de Rome étant allé à Kanton, & ayant été déféré par un facteur des Hollandais, le colao gouverneur de Kanton le renvoya avec un

préfent d'une piéce de foie, des provifions & de l'argent.

DU PRÉTENDU ATHÉISME DE LA CHINE.

On a examiné plufieurs fois cette accufation d'athéïfme, intentée par nos théologaux d'Occident contre le gouvernement chinois *b*) à l'autre bout du monde, c'eft affurément le dernier excès de nos folies & de nos contradictions pédantefques. Tantôt on prétendait dans une de nos facultés que les tribunaux ou parlemens de la Chine étaient idolâtres, tantôt qu'ils ne reconnaiffaient point de divinité; & ces raifonneurs pouffaient quelquefois leur fureur de raifonner jufqu'à foutenir que les Chinois étaient à la fois athées & idolâtres.

Au mois d'Octobre 1700, la Sorbonne déclara hérétiques toutes les propofitions qui foutenaient que l'empereur & les colao croyaient en DIEU. On faifait de gros livres dans lefquels on démontrait, felon la façon théologique de démontrer, que les Chinois n'adoraient que le ciel matériel.

Nil præter nubes & cæli numen adorant.

Mais s'ils adoraient ce ciel matériel, c'était donc là leur Dieu. Ils reffemblaient aux Perfes qu'on dit avoir adoré le foleil; ils reffemblaient aux anciens Arabes qui adoraient les étoiles: ils n'étaient donc ni fabricateurs d'idoles, ni athées. Mais un docteur n'y regarde pas de fi près, quand il s'agit dans fon tripot de déclarer une propofition hérétique & mal-fonnante.

Ces pauvres gens qui faifaient tant de fracas en 1700 fur le ciel matériel des Chinois, ne favaient pas qu'en 1689 les Chinois ayant fait la paix avec les Ruffes à Niptchou qui eft la limite des deux empires, ils érigèrent la même année, le 8 Septembre, un monument de marbre, fur lequel on grava en langue chinoife & en latin ces paroles mémorables.

Si quelqu'un a jamais la penfée de rallumer le feu de la guerre, nous prions le Seigneur fouverain de toutes chofes, qui connaît les cœurs, de punir ces perfides, &c. *c*)

b) Voyez le *Siécle de Louis XIV*, dans l'*Effai fur l'efprit & les mœurs des nations*, & ailleurs.

c) Voyez l'*Hiftoire de la Ruffie*, écrite fur les mémoires envoyés par l'impératrice *Elizabeth*.

Il suffisait de savoir un peu de l'histoire moderne pour mettre fin à ces disputes ridicules ; mais les gens qui croyent que le devoir de l'homme consiste à commenter *St. Thomas* & *Scot*, ne s'abaissent pas à s'informer de ce qui se passe entre les plus grands empires de la terre.

CHRISTIANISME.

Etablissement du Christianisme, dans son état civil et politique.

Dieu nous garde d'oser mêler ici le divin au prophane, nous ne sondons point les voies de la providence. Hommes, nous ne parlons qu'à des hommes.

Lorsqu'*Antoine* & ensuite *Auguste* eurent donné la Judée à l'Arabe *Hérode* leur créature & leur tributaire, ce prince, étranger chez les Juifs, devint le plus puissant de tous leurs rois. Il eut des ports sur la Méditerranée, Ptolomaïde, Ascalon. Il bâtit des villes, il éleva un temple au Dieu *Apollon* dans Rhodes ; un temple à *Auguste* dans Césarée. Il bâtit de fond en comble celui de Jérusalem, & il en fit une très forte citadelle. La Palestine, sous son règne, jouït d'une profonde paix. Enfin, il fut regardé comme un messie, tout barbare qu'il était dans sa famille, & tout tyran de son peuple dont il dévorait la substance pour subvenir à ses grandes entreprises. Il n'adorait que *César*, & il fut presque adoré des hérodiens.

La secte des Juifs était répandue depuis longtems dans l'Europe & dans l'Asie ; mais ses dogmes étaient entiérement ignorés. Personne ne connaissait les livres juifs, quoique plusieurs fussent, dit-on, déja traduits en grec dans Alexandrie. On ne savait des Juifs que ce que les Turcs & les Persans savent aujourd'hui des Arméniens, qu'ils sont des courtiers de commerce, des agens de change. Du reste un Turc ne s'informe jamais si un Arménien est eutichéen, ou jacobite, ou chrêtien de *St. Jean*, ou arien.

Le théisme de la Chine & les respectables livres de *Confutzé* qui

qui vécut environ six cent ans avant *Hérode*, étaient encor plus ignorés des nations occidentales que les rites juifs.

Les Arabes qui fournissaient les denrées précieuses de l'Inde aux Romains, n'avaient pas plus d'idée de la théologie des bracmanes que nos matelots qui vont à Pondichéri ou à Madrass. Les femmes Indiennes étaient en possession de se brûler sur le corps de leurs maris de tems immémorial ; & ces sacrifices étonnans qui sont encor en usage, étaient aussi ignorés des Juifs que les coutumes de l'Amérique. Leurs livres qui parlent de *Gog* & de *Magog*, ne parlent jamais de l'Inde.

L'ancienne religion de *Zoroastre* était célèbre & n'en était pas plus connue dans l'empire Romain. On savait seulement en général que les mages admettaient une résurrection, un paradis, un enfer ; & il falait bien que cette doctrine eût percé chez les Juifs voisins de la Caldée, puisque la Palestine était partagée du tems d'*Hérode* entre les pharisiens qui commençaient à croire le dogme de la résurrection, & les saducéens qui ne regardaient cette doctrine qu'avec mépris.

Alexandrie, la ville la plus commerçante du monde entier, était peuplée d'Egyptiens qui adoraient *Sérapis*, & qui consacraient des chats ; de Grecs qui philosophaient, de Romains qui dominaient, de Juifs qui s'enrichissaient. Tous ces peuples s'acharnaient à gagner de l'argent, à se plonger dans les plaisirs ou dans le fanatisme ; à faire ou à défaire des sectes de religion, surtout dans l'oisiveté qu'ils goûtèrent dès qu'*Auguste* eut fermé le temple de *Janus*.

Les Juifs étaient divisés en trois factions principales ; celle des Samaritains se disait la plus ancienne, parce que Samarie (alors Sebaste) avait subsisté pendant que Jérusalem fut détruite avec son temple sous les rois de Babilone ; mais ces Samaritains étaient un mélange de Persans & de Palestins.

La seconde faction & la plus puissante, était celle des Jerosolimites. Ces Juifs proprement dits, détestaient ces Samaritains, & en étaient détestés. Leurs intérêts étaient tout opposés. Ils voulaient qu'on ne sacrifiât que dans le temple de Jérusalem. Une telle contrainte eût attiré beaucoup d'argent dans cette ville. C'était par cette raison-là même que les Samaritains ne voulaient sacrifier que chez eux. Un petit peuple, dans une petite ville,

peut n'avoir qu'un temple ; mais dès que ce peuple s'eſt étendu dans ſoixante & dix lieuës de pays en long, & dans vingt-trois en large, comme fit le peuple Juif ; dès que ſon territoire eſt preſque auſſi grand & auſſi peuplé que le Languedoc ou la Normandie, il eſt abſurde de n'avoir qu'une égliſe. Où en feraient les habitans de Montpellier s'ils ne pouvaient entendre la meſſe qu'à Toulouſe ?

La troiſiéme faction était des Juifs helléniſtes, compoſée principalement de ceux qui commerçaient, & qui exerçaient des métiers en Egypte & en Grèce. Ceux-là avaient le même intérêt que les Samaritains. *Onias* fils d'un grand-prêtre juif, & qui voulait être grand-prêtre auſſi, obtint du roi d'Egypte *Ptolomée Philometor*, & ſurtout de *Cléopatre* ſa femme, la permiſſion de bâtir un temple juif auprès de Bubaſte. Il aſſura la reine *Cléopatre* qu'*Iſaïe* avait prédit qu'un jour le Seigneur aurait un temple dans cet endroit-là. *Cléopatre*, à qui il fit un beau préſent, lui manda que puis qu'*Iſaïe* l'avait dit, il falait l'en croire. Ce temple fut nommé l'*Onion*. Et ſi *Onias* ne fut pas grand ſacrificateur, il fut capitaine d'une troupe de milices. Ce temple fut conſtruit cent ſoixante ans avant notre ère vulgaire. Les Juifs de Jéruſalem eurent toûjours cet Onion en horreur, auſſi-bien que la traduction dite des Septante. Ils inſtituèrent même une fête d'expiation pour ces deux prétendus ſacrilèges.

Les rabins de l'Onion mêlés avec les Grecs, devinrent plus ſavans (à leur mode) que les rabins de Jéruſalem & de Samarie ; & ces trois factions commencèrent à diſputer entr'elles ſur des queſtions de controverſe qui rendent néceſſairement l'eſprit ſubtil, faux & inſociable.

Les Juifs égyptiens, pour égaler l'auſtérité des eſſéniens & des judaïtes de la Paleſtine, établirent quelque tems avant le chriſtianiſme la ſecte des thérapeutes, qui ſe vouèrent comme eux à une eſpèce de vie monaſtique & à des mortifications.

Ces différentes ſociétés étaient des imitations des anciens myſtères égyptiens, perſans, thraciens, grecs, qui avaient inondé la terre depuis l'Euphrate & le Nil juſqu'au Tibre.

Dans les commencemens les initiés admis à ces confréries étaient en petit nombre, & regardés comme des hommes privilégiés ſéparés de la multitude ; mais du tems d'*Auguſte* leur nombre

fut très confidérable ; de forte qu'on ne parlait que de religion du fond de la Syrie au mont Atlas, & à l'Océan germanique.

Parmi tant de fectes & de cultes s'était établie l'école de *Platon*, non-feulement dans la Grèce, mais à Rome, & furtout dans l'Egypte. *Platon* avait paffé pour avoir puifé fa doctrine chez les Egyptiens, & ceux-ci croyaient révendiquer leur propre bien en faifant valoir les idées archeptiques platoniques, fon verbe, & l'efpèce de trinité qu'on débrouille dans quelques ouvrages de *Platon*.

Il paraît que cet efprit philofophique répandu alors fur tout l'Occident connu, laiffa du moins échapper quelques étincelles d'efprit raifonneur vers la Paleftine.

Il eft certain que du tems d'*Hérode* on difputait fur les attributs de la Divinité, fur l'immortalité de l'efprit humain, fur la réfurrection des corps. Les Juifs racontent que la reine *Cléopatre* leur demanda fi on reffufciterait nu ou habillé.

Les Juifs raifonnaient donc à leur manière. L'exagérateur *Jofeph* était très favant pour un militaire. Il y avait d'autres favans dans l'état civil, puifqu'un homme de guerre l'était. *Philon* fon contemporain aurait eu de la réputation parmi les Grecs. *Gamaliel* le maître de *St. Paul*, était un grand controverfifte. Les auteurs de la Mishna furent des Polymathes.

La populace s'entretenait de religion chez les Juifs, comme nous voyons aujourd'hui en Suiffe, à Genève, en Allemagne, en Angleterre, & furtout dans les Cevennes, les moindres habitans agiter la controverfe. Il y a plus ; des gens de la lie du peuple ont fondé des fectes ; *Fox* en Angleterre, *Muncer* en Allemagne, les premiers réformés en France. Enfin, en faifant abftraction du grand courage de *Mahomet*, il n'était qu'un marchand de chameaux.

Ajoutons à tous ces préliminaires, que du tems d'*Hérode* on s'imagina que le monde était près de fa fin, comme nous l'avons déja remarqué. (Voyez *Fin du monde*.)

Ce fut dans ces tems préparés par la divine providence, qu'il plut au Père éternel d'envoyer fon fils fur la terre ; myftère adorable & incompréhenfible auquel nous ne touchons pas.

Nous difons feulement que dans ces circonftances, fi JESUS prêcha une morale pure, s'il annonça un prochain royaume des

cieux pour la récompenſe des juſtes, s'il eut des diſciples attachés à ſa perſonne & à ſes vertus, ſi ces vertus mêmes lui attirèrent les perſécutions des prêtres ; ſi la calomnie le fit mourir d'une mort infame ; ſa doctrine conſtamment annoncée par ſes diſciples dut faire un très grand effet dans le monde. Je ne parle encor une fois qu'humainement : je laiſſe à part la foule des miracles & des prophéties. Je ſoutiens que le chriſtianiſme dut plus réuſſir par ſa mort que s'il n'avait pas été perſécuté. On s'étonne que ſes diſciples ayent fait de nouveaux diſciples ; je m'étonnerais bien davantage s'ils n'avaient pas attiré beaucoup de monde dans leur parti. Soixante & dix perſonnes convaincues de l'innocence de leur chef, de la pureté de ſes mœurs & de la barbarie de ſes juges, doivent ſoulever bien des cœurs ſenſibles.

Le ſeul *Saul Paul*, devenu l'ennemi de *Gamaliel* ſon maître, (quelle qu'en ait été la raiſon) devait humainement parlant, attirer mille hommages à JESUS, quand même JESUS n'aurait été qu'un homme de bien opprimé. *St. Paul* était ſavant, éloquent, véhément, infatigable, inſtruit dans la langue grecque, ſecondé de zélateurs bien plus intéreſſés que lui à défendre la réputation de leur maître. *St. Luc* était un Grec d'Alexandrie, *a*) homme de lettres puis qu'il était médecin.

Le premier chapitre de *St. Jean* eſt d'une ſublimité platonicienne qui dut plaire aux platoniciens d'Alexandrie. Et en effet, il ſe forma bientôt dans cette ville une école fondée par *Luc*, ou par *Marc* (ſoit l'évangéliſte, ſoit un autre) perpétuée par *Athénagore*, *Panthène*, *Origène*, *Clément*, tous ſavans, tous éloquens. Cette école une fois établie, il était impoſſible que le chriſtianiſme ne fît pas des progrès rapides.

La Grèce, la Syrie, l'Egypte, étaient les théatres de ces célèbres anciens myſtères qui enchantaient les peuples. Les chrêtiens eurent leurs myſtères comme eux. On dut s'empreſſer à s'y faire initier, ne fût-ce d'abord que par curioſité ; & bientôt cette curioſité devint perſuaſion. L'idée de la fin du monde prochaine devait ſurtout engager les nouveaux diſciples à mépriſer les biens

a) Le titre de l'Evangile Syriaque de St. Luc porte, *Evangile de Luc l'Evangéliſte, qui évangéliſa en grec dans Alexandrie la grande.* On trouve encor ces mots dans les Conſtitutions apoſtoliques, *Le ſecond évêque d'Alexandrie fut Avilius inſtitué par Luc.*

paſſagers de la terre qui allaient périr avec eux. L'exemple des thérapeutes invitait à une vie ſolitaire & mortifiée : tout concourait donc puiſſamment à l'établiſſement de la religion chrêtienne.

Les divers troupeaux de cette grande ſociété naiſſante ne pouvaient, à la vérité, s'accorder entr'eux. Cinquante-quatre ſociétés eurent cinquante-quatre évangiles différens, tous ſecrets comme leurs myſtères, tous inconnus aux gentils, qui ne virent nos quatre évangiles canoniques qu'au bout de deux cent cinquante années. Ces différens troupeaux, quoique diviſés, reconnaiſſaient le même paſteur. Ebionites oppoſés à *St. Paul*, nazaréens, diſciples d'*Himeneos*, d'*Alexandros*, d'*Hermogènes*, carpocratiens, baſilidiens, valentiniens, marcionites, ſabelliens, gnoſtiques, montaniſtes, cent ſectes élevées les unes contre les autres; toutes en ſe faiſant des reproches mutuels, étaient cependant toutes unies en JESUS, invoquaient JESUS, voyaient en JESUS l'objet de leurs penſées & le prix de leurs travaux.

L'empire Romain, dans lequel ſe formèrent toutes ces ſociétés, n'y fit pas d'abord attention. On ne les connut à Rome que ſous le nom général de Juifs, auxquels le gouvernement ne prenait pas garde. Les Juifs avaient acquis par leur argent le droit de commercer. On en chaſſa de Rome quatre mille ſous *Tibère*. Le peuple les accuſa de l'incendie de Rome ſous *Néron*, eux & les nouveaux juifs demi-chrêtiens.

On les chaſſa encor ſous *Claude* ; mais leur argent les fit toûjours revenir. Ils furent mépriſés & tranquilles. Les chrêtiens de Rome furent moins nombreux que ceux de Grèce, d'Alexandrie & de Syrie. Les Romains n'eurent ni pères de l'égliſe, ni héréſiarques dans les premiers ſiécles. Plus ils étaient éloignés du berceau du chriſtianiſme, moins on vit chez eux de docteurs & d'écrivains. L'égliſe était grecque, & tellement grecque qu'il n'y eut pas un ſeul myſtère, un ſeul rite, un ſeul dogme qui ne fût exprimé en cette langue.

Tous les chrêtiens, ſoit Grecs, ſoit Syriens, ſoit Romains, ſoit Egyptiens, étaient partout regardés comme des demi-juifs. C'était encor une raiſon de plus pour ne pas communiquer leurs livres aux gentils, pour reſter unis entr'eux & impénétrables. Leur ſecret était plus inviolablement gardé que celui des myſtères

d'*Isis* & de *Cérès*. Ils faisaient une république à part, un état dans l'état. Point de temples, point d'autels, nul sacrifice, aucune cérémonie publique. Ils élisaient leurs supérieurs secrets à la pluralité des voix. Ces supérieurs, sous le nom d'anciens, de prêtres, d'évêques, de diacres ménageaient la bourse commune, avaient soin des malades, pacifiaient leurs querelles. C'était une honte, un crime parmi eux de plaider devant les tribunaux, de s'enrôler dans la milice; & pendant cent ans il n'y eut pas un chrêtien dans les armées de l'empire.

Ainsi retirés au milieu du monde, & inconnus même en se montrant, ils échappaient à la tyrannie des proconsuls & des préteurs, & vivaient libres dans le public esclavage.

On ignore l'auteur du fameux livre intitulé, *Ton apostolon Didakai*, les Constitutions apostoliques; de même qu'on ignore les auteurs des Cinquante évangiles non-reçus, & des Actes de *St. Pierre*, & du Testament des douze patriarches, & de tant d'autres écrits des premiers chrêtiens. Mais il est vraisemblable que ces constitutions sont du second siécle. Quoi qu'elles soient faussement attribuées aux apôtres, elles sont très précieuses. On y voit quels étaient les devoirs d'un évêque élu par les chrêtiens; quel respect ils devaient avoir pour lui, quels tributs ils devaient lui payer.

L'évêque ne pouvait avoir qu'une épouse qui eût bien soin de
Liv. IV. chap. 1. sa maison. *Mias andra gegenimenon gunaikos monogamou kalos tou idiou oikou proestota.*

On exhortait les chrêtiens riches à adopter les enfans des pauvres. On faisait des collectes pour les veuves & les orphelins; mais on ne recevait point l'argent des pécheurs; & nommément il n'était pas permis à un cabaretier de donner son offrande. Il est dit qu'on les regardait comme des fripons. C'est pourquoi très peu de cabaretiers étaient chrêtiens. Cela même empêchait les chrêtiens de fréquenter les tavernes, & les éloignait de toute société avec les gentils. (Chap. VI.)

Les femmes pouvant parvenir à la dignité de diaconesses, en étaient plus attachées à la confraternité chrêtienne. On les consacrait; l'évêque les oignait d'huile au front comme on avait huilé autrefois les rois Juifs. Que de raisons pour lier ensemble les chrêtiens par des nœuds indissolubles!

Les persécutions, qui ne furent jamais que passagères, ne pouvaient servir qu'à redoubler le zèle & à enflammer la ferveur; de sorte que sous *Dioclétien* un tiers de l'empire se trouva chrétien.

Voilà une petite partie des causes humaines qui contribuèrent au progrès du christianisme. Joignez-y les causes divines qui sont à elles comme l'infini est à l'unité, & vous ne pourez être surpris que d'une seule chose, c'est que cette religion si vraie ne se soit pas étendue tout-d'un-coup dans les deux hémisphères, sans en excepter l'isle la plus sauvage.

DIEU lui-même étant descendu du ciel, étant mort pour racheter tous les hommes, pour extirper à jamais le péché sur la surface de la terre, a cependant laissé la plus grande partie du genre-humain en proie à l'erreur, au crime & au diable. Cela paraît une fatale contradiction à nos faibles esprits; mais ce n'est pas à nous d'interroger la providence; nous ne devons que nous anéantir devant elle.

CHRONOLOGIE.

ON dispute depuis longtems sur l'ancienne chronologie, mais y en a-t-il une?

Il faudrait que chaque peuplade considérable eût possédé & conservé des régistres authentiques bien attestés. Mais combien peu de peuplades savaient écrire? & dans le petit nombre d'hommes qui cultivèrent cet art si rare, s'en est-il trouvé qui prissent la peine de marquer deux dates avec exactitude?

Nous avons à la vérité dans des tems très récens les observations célestes des Chinois & des Caldéens. Elles ne remontent qu'environ deux mille ans plus ou moins avant notre ère vulgaire. Mais quand les premières annales se bornent à nous instruire qu'il y eut une éclipse sous un tel prince, c'est nous apprendre que ce prince existait, & non pas ce qu'il a fait.

De plus, les Chinois comptent l'année de la mort d'un empereur toute entière, fût-il mort le premier jour de l'an; & son successeur date l'année suivante du nom de son prédécef-

ſeur. On ne peut montrer plus de reſpect pour ſes ancêtres ; mais on ne peut ſupputer les tems d'une manière plus fautive en comparaiſon de nos nations modernes.

Ajoutez que les Chinois ne commencent leur cycle ſexagenaire, dans lequel ils ont mis de l'ordre, qu'à l'empereur *Iao*, deux mille trois cent cinquante-ſept ans avant notre ère vulgaire. Tout le tems qui précède cette époque eſt d'une obſcurité profonde.

Les hommes ſe ſont toûjours contentés de l'à-peu-près en tout genre. Par exemple, avant les horloges on ne ſavait qu'à-peu-près les heures du jour & de la nuit. Si on bâtiſſait, les pierres n'étaient qu'à-peu-près taillées, les bois à-peu-près équarris, les membres des ſtatues à-peu-près dégroſſis, on ne connaiſſait qu'à-peu-près ſes plus proches voiſins ; & malgré la perfection où nous avons tout porté, c'eſt ainſi qu'on en uſe encor dans la plus grande partie de la terre.

Ne nous étonnons donc pas s'il n'y a nulle part de vraie chronologie ancienne. Ce que nous avons des Chinois eſt beaucoup, ſi vous le comparez aux autres nations.

Nous n'avons rien des Indiens ni des Perſes, preſque rien des anciens Egyptiens. Tous nos ſyſtêmes inventés ſur l'hiſtoire de ces peuples, ſe contrediſent autant que nos ſyſtêmes métaphyſiques.

Les olympiades des Grecs ne commencent que ſept cent vingt-huit ans avant notre manière de compter. On voit ſeulement vers ce tems-là quelques flambeaux dans la nuit, comme l'ère de *Nabonaſſar*, la guerre de Lacédémone & de Meſſène ; encor diſpute-t-on ſur ces époques.

Tite-Live n'a garde de dire en quelle année *Romulus* commença ſon prétendu règne. Les Romains, qui ſavaient combien cette époque eſt incertaine, ſe feraient moqués de lui s'il eût voulu la fixer.

Il eſt prouvé que les deux cent quarante ans qu'on attribue aux ſept premiers rois de Rome, ſont le calcul le plus faux.

Les quatre premiers ſiécles de Rome ſont abſolument dénués de chronologie.

Si quatre ſiécles de l'empire le plus mémorable de la terre, ne forment qu'un amas indigeſte d'événemens mêlés de fables ; ſans

ſans preſque aucune date, que ſera-ce des petites nations reſſerrées dans un coin de terre, qui n'ont jamais fait aucune figure dans le monde, malgré tous leurs efforts pour remplacer en charlataneries & en prodiges, ce qui leur manquait en puiſſance & en culture des arts ?

DE LA VANITÉ DES SYSTÊMES, SURTOUT EN CHRONOLOGIE.

Mr. l'abbé de *Condillac* rendit un très grand ſervice à l'eſprit humain, quand il fit voir le faux de tous les ſyſtêmes. Si on peut eſpérer de rencontrer un jour un chemin vers la vérité, ce n'eſt qu'après avoir bien reconnu tous ceux qui mènent à l'erreur. C'eſt du moins une conſolation d'être tranquille, & de ne plus chercher, quand on voit que tant de ſavans ont cherché en vain.

La chronologie eſt un amas de veſſies remplies de vent. Tous ceux qui ont cru y marcher ſur un terrain ſolide, ſont tombés. Nous avons aujourd'hui quatre-vingt ſyſtêmes, dont il n'y en a pas un de vrai.

Les Babiloniens diſaient, nous comptons quatre cent ſoixante & treize mille années d'obſervations céleſtes. Vient un Pariſien qui leur dit, votre compte eſt juſte ; vos années étaient d'un jour ſolaire ; elles reviennent à douze cent quatre-vingt-dix-ſept des nôtres, depuis *Atlas* roi d'Afrique grand aſtronome, juſqu'à l'arrivée d'*Alexandre* à Babilone.

Mais jamais, quoi qu'en diſe notre Pariſien, aucun peuple n'a pris un jour pour un an ; & le peuple de Babilone encor moins que perſonne. Il falait ſeulement que ce nouveau venu de Paris dît aux Caldéens, vous êtes des exagérateurs, & vos ancêtres des ignorans ; les nations ſont ſujettes à trop de révolutions pour conſerver des quatre mille ſept cent trente-ſix ſiécles de calculs aſtronomiques. Et quant au roi des Maures *Atlas*, perſonne ne ſait en quel tems il a vécu. *Pythagore* avait autant de raiſon de prétendre avoir été coq, que vous de vous vanter de tant d'obſervations.

Le grand ridicule de toutes ces chronologies fantaſtiques, eſt d'arranger toutes les époques de la vie d'un homme, ſans ſavoir ſi cet homme a exiſté.

Langlet répète après quelques autres, dans sa *Compilation chronologique sur l'histoire universelle*, que précisément dans le tems d'*Abraham*, six ans après la mort de *Sara*, très peu connue des Grecs, *Jupiter* âgé de soixante & deux ans commença à régner en Thessalie, que son règne fut de soixante ans, qu'il épousa sa sœur *Junon*, qu'il fut obligé de céder les côtes maritimes à son frère *Neptune*, que les titans lui firent la guerre. Mais y a-t-il eu un *Jupiter?* C'était par-là qu'il falait commencer.

CICÉRON.

C'Est dans le tems de la décadence des beaux-arts en France, c'est dans le siécle des paradoxes, & dans l'avilissement de la littérature & de la philosophie persécutées, qu'on veut flétrir *Cicéron;* & quel est l'homme qui essaye de deshonorer sa mémoire? c'est un de ses disciples, c'est un homme qui prête, comme lui, son ministère à la défense des accusés; c'est un avocat qui a étudié l'éloquence chez ce grand maître; c'est un citoyen qui paraît animé comme *Cicéron* même de l'amour du bien public.

Dans un livre intitulé *Canaux navigables*, livre rempli de vues patriotiques & grandes plus que praticables, on est bien étonné de lire cette philippique contre *Cicéron* qui n'a jamais fait creuser de canaux.

» Le trait le plus glorieux de l'histoire de *Cicéron*, c'est la » ruine de la conjuration de *Catilina;* mais à le bien prendre, » elle ne fit du bruit à Rome qu'autant qu'il affecta d'y mettre » de l'importance. Le danger existait dans ses discours bien plus » que dans la chose. C'était une entreprise d'hommes yvres » qu'il était facile de déconcerter. Ni le chef, ni les complices » n'avaient pris la moindre mesure pour assurer le succès de leur » crime. Il n'y eut d'étonnant dans cette étrange affaire que » l'appareil dont le consul chargea toutes ses démarches, & la » facilité avec laquelle on lui laissa sacrifier à son amour-pro- » pre tant de rejettons des plus illustres familles.

» D'ailleurs, la vie de *Cicéron* eſt pleine de traits honteux ; » ſon éloquence était vénale autant que ſon ame était puſillani- » me. Si ce n'était pas l'intérêt qui dirigeait ſa langue, c'était » la frayeur ou l'eſpérance ; le deſir de ſe faire des appuis le » portait à la tribune pour y défendre ſans pudeur des hommes » plus deshonorés, plus dangereux cent fois que *Catilina*. Parmi » ſes cliens, on ne voit preſque que des ſcélérats : & par un » trait ſingulier de la juſtice divine, il reçut enfin la mort » des mains d'un de ces miſérables que ſon art avait dérobés » aux rigueurs de la juſtice humaine. «

A le bien prendre, la conjuration de *Catilina* fit à Rome plus que *du bruit ;* elle la plongea dans le plus grand trouble, & dans le plus grand danger. Elle ne fut terminée que par une bataille ſi ſanglante qu'il n'eſt aucun exemple d'un pareil carnage, & peu d'un courage auſſi intrépide. Tous les ſoldats de *Catilina* après avoir tué la moitié de l'armée de *Petreius* furent tués juſqu'au dernier ; *Catilina* périt percé de coups ſur un monceau de morts, & tous furent trouvés le viſage tourné contre l'ennemi. Ce n'était pas là une entrepriſe ſi facile à déconcerter ; *Céſar* la favoriſait, & elle apprit à *Céſar* à conſpirer un jour plus heureuſement contre ſa patrie.

Cicéron défendait ſans pudeur des hommes plus deshonorés, plus dangereux cent fois que Catilina.

Eſt-ce quand il défendait dans la tribune la Sicile contre *Verres*, & la république Romaine contre *Antoine ?* eſt-ce quand il réveilla la clémence de *Céſar* en faveur de *Ligarius* & du roi *Dejotare ?* ou lorſqu'il obtenait le droit de cité pour le poëte *Archias ;* ou lorſque dans ſa belle oraiſon pour la loi *Manilia* il emportait tous les ſuffrages des Romains en faveur du grand *Pompée ?*

Il plaida pour *Milon* meurtrier de *Clodius ;* mais *Clodius* avait mérité ſa fin tragique par ſes fureurs. *Clodius* avait trempé dans la conjuration de *Catilina*, *Clodius* était ſon plus mortel ennemi, il avait ſoulevé Rome contre lui, & l'avait puni d'avoir ſauvé Rome ; *Milon* était ſon ami.

Quoi ! c'eſt de nos jours qu'on oſe dire que Dieu punit *Cicéron* d'avoir plaidé pour un tribun militaire nommé *Popilius Léna*, & que la vengeance céleſte le fit aſſaſſiner par ce *Po-*

pilius Léna même ! Perſonne ne ſait ſi *Popilius Léna* était coupable ou non du crime dont *Cicéron* le juſtifia quand il le défendit ; mais tous les hommes ſavent que ce monſtre fut coupable de la plus horrible ingratitude, de la plus infame avarice, & de la plus déteſtable barbarie, en aſſaſſinant ſon bienfaicteur pour gagner l'argent de trois monſtres comme lui. Il était réſervé à notre ſiécle de vouloir faire regarder l'aſſaſſinat de *Cicéron* comme un acte de la juſtice divine. Les triumvirs ne l'auraient pas oſé. Tous les ſiécles juſqu'ici ont déteſté & pleuré ſa mort.

On reproche à *Cicéron* de s'être vanté trop ſouvent d'avoir ſauvé Rome, & d'avoir trop aimé la gloire. Mais ſes ennemis voulaient flétrir cette gloire. Une faction tyrannique le condamnait à l'exil, & abattait ſa maiſon, parce qu'il avait préſervé toutes les maiſons de Rome de l'incendie que *Catilina* leur préparait. Il vous eſt permis (c'eſt même un devoir) de vanter vos ſervices quand on les méconnaît, & ſurtout quand on vous en fait un crime.

On admire encor *Scipion* de n'avoir répondu à ſes accuſateurs que par ces mots : *C'eſt à pareil jour que j'ai vaincu Annibal, allons rendre graces aux Dieux.* Il fut ſuivi par tout le peuple au capitole, & nos cœurs l'y ſuivent encor en liſant ce trait d'hiſtoire ; quoi qu'après tout il eût mieux valu rendre ſes comptes que ſe tirer d'affaire par un bon mot.

Cicéron fut admiré de même par le peuple Romain le jour qu'à l'expiration de ſon conſulat, étant obligé de faire les ſermens ordinaires, & ſe préparant à haranguer le peuple ſelon la coutume, il en fut empêché par le tribun *Metellus* qui voulait l'outrager. *Cicéron* avait commencé par ces mots, *Je jure ;* le tribun l'interrompit, & déclara qu'il ne lui permettrait pas de haranguer. Il s'éleva un grand murmure. *Cicéron* s'arrêta un moment, & renforçant ſa voix noble & ſonore, il dit pour toute harangue, *Je jure que j'ai ſauvé la patrie.* L'aſſemblée enchantée s'écria, *Nous jurons qu'il a dit la vérité.* Ce moment fut le plus beau de ſa vie. Voilà comme il faut aimer la gloire.

Je ne ſais où j'ai lu autrefois ces vers ignorés.

Romains, j'aime la gloire & ne veux point m'en taire ;
Des travaux des humains c'eſt le digne ſalaire :
Ce n'eſt qu'en vous ſervant qu'il la faut acheter.
Qui n'oſe la vouloir n'oſe la mériter.

Peut-on mépriſer *Cicéron* ſi on conſidère ſa conduite dans ſon gouvernement de la Cilicie, qui était alors une des plus importantes provinces de l'empire Romain, en ce qu'elle confinait à la Syrie, & à l'empire des Parthes. Laodicée, l'une des plus belles villes d'Orient, en était la capitale : cette province était auſſi floriſſante qu'elle eſt dégradée aujourd'hui ſous le gouvernement des Turcs, qui n'ont jamais eu de *Cicéron*.

Il commence par protéger le roi de Cappadoce *Ariobarzane*, & il refuſe les préſens que ce roi veut lui faire. Les Parthes viennent attaquer en pleine paix Antioche ; *Cicéron* y vole, il atteint les Parthes après des marches forcées par le mont Taurus, il les fait fuir, il les pourſuit dans leur retraite, *Orzace* leur général eſt tué avec une partie de ſon armée.

De-là il court à Pendeniſſum capitale d'un pays allié des Parthes, il la prend ; cette province eſt ſoumiſe. Il tourne auſſi-tôt contre les peuples appellés *Tiburaniens*, il les défait ; ſes troupes lui déférent le titre d'*empereur* qu'il garda toute ſa vie. Il aurait obtenu à Rome les honneurs du triomphe ſans *Caton* qui s'y oppoſa, & qui obligea le ſénat à ne décerner que des réjouiſſances publiques & des remerciemens aux Dieux, lorſque c'était à *Cicéron* qu'on devait en faire.

Si on ſe repréſente l'équité, le déſintéreſſement de *Cicéron* dans ſon gouvernement, ſon activité, ſon affabilité, deux vertus ſi rarement compatibles, les bienfaits dont il combla les peuples dont il était le ſouverain abſolu, il faudra être bien difficile pour ne pas accorder ſon eſtime à un tel homme.

Si vous faites réflexion que c'eſt-là ce même Romain qui le premier introduiſit la philoſophie dans Rome, que ſes *Tuſculanes* & ſon livre de la *Nature des Dieux* ſont les deux plus beaux ouvrages qu'ait jamais écrit la ſageſſe qui n'eſt qu'humaine, & que ſon traité des *offices* eſt le plus utile que nous ayons en morale, il ſera encor plus mal aiſé de mépriſer *Cicéron*. Plaignons ceux qui ne le liſent pas, plaignons encor plus ceux qui ne lui rendent pas juſtice.

Oppofons au détracteur Français les vers de l'Efpagnol *Martial* dans fon épigramme contre *Antoine*.

Quid profunt facræ pretiofa filentia linguæ ?
Incipient omnes pro Cicerone loqui.

Ta prodigue fureur acheta fon filence,
Mais l'univers entier parle à jamais pour lui.

Voyez furtout ce que dit Juvenal, *Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.*

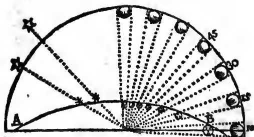
CIEL MATÉRIEL.

Les loix de l'optique fondées fur la nature des chofes, ont ordonné que de notre petit globe nous verrons toûjours le ciel matériel, comme fi nous en étions le centre, quoique nous foyons bien loin d'être centre.

Que nous le verrons toûjours comme une voûte furbaiffée, quoiqu'il n'y ait d'autre voûte que celle de notre atmofphère, laquelle n'eft point furbaiffée.

Que nous verrons toûjours les aftres roulans fur cette voûte, & comme dans un même cercle, quoiqu'il n'y ait que cinq planètes principales & dix lunes, & un anneau, qui marchent ainfi que nous dans l'efpace.

Que notre foleil & notre lune nous paraîtront toûjours d'un tiers plus grands à l'horifon qu'au zénith, quoiqu'ils foient plus près de l'obfervateur au zénith qu'à l'horifon; & que les étoiles nous paraîtront toûjours plus rapprochées à l'horifon qu'au zénith. Voici l'effet que font néceffairement les aftres fur nos yeux.



Cette figure repréſente à-peu-près en quelle proportion le ſoleil & la lune doivent être apperçus dans la courbe A B, *& comment les aſtres doivent paraître plus rapprochés les uns des autres dans la même courbe.*

1°. Telles ſont les loix de l'optique, telle eſt la nature de vos yeux, que premiérement le ciel matériel, les nuages, la lune, le ſoleil qui eſt ſi loin de vous, les planètes qui dans leur apogée en ſont encor plus loin, tous les aſtres placés à des diſtances encor plus immenſes, comètes, météores, tout doit vous paraître dans cette voûte ſurbaiſſée compoſée de votre atmoſphère.

2°. Pour moins compliquer cette vérité, obſervons ſeulement ici le ſoleil qui ſemble parcourir le cercle A B.

Il doit vous paraître au zénith plus petit qu'à quinze degrés au-deſſous, à trente degrés encor plus gros, & enfin à l'horiſon encor davantage; tellement que ſes dimenſions dans le ciel inférieur décroiſſent en raiſon de ſes hauteurs dans la progreſſion ſuivante;

A l'horiſon -	100.
A quinze degrés - - - - - - - - - - - - - - - - -	68.
A trente degrés - - - - - - - - - - - - - - - - -	50.
A quarante-cinq degrés - - - - - - - - - - - - - -	40.

Ses grandeurs apparentes dans la voûte ſurbaiſſée, ſont comme ſes hauteurs apparentes; & il en eſt de même de la lune & d'une comète. (Voyez *Robert Shmith.*)

3°. Ce n'eſt point l'habitude, ce n'eſt point l'interpoſition des terres, ce n'eſt point la réfraction de l'atmoſphère qui cauſent cet effet. *Mallebranche* & *Regis* ont diſputé l'un contre l'autre; mais *Robert Shmith* a calculé.

4°. Obſervez les deux étoiles qui étant à une prodigieuſe diſtance l'une de l'autre, & à des profondeurs très différentes dans l'immenſité de l'eſpace, ſont conſidérées ici comme placées dans le cercle que le ſoleil ſemble parcourir. Vous les voyez diſtantes l'une de l'autre dans le grand cercle; ſe rapprochant dans le petit par les mêmes loix.

C'eſt ainſi que vous voyez le ciel matériel. C'eſt par ces règles invariables de l'optique que vous voyez les planètes tantôt rétrogrades, tantôt ſtationnaires; elles ne ſont rien de tout cela. Si vous étiez dans le ſoleil, vous verriez toutes les planètes & les comètes rouler réguliérement autour de lui dans les ellipſes que Dieu leur aſſigne. Mais vous êtes ſur la planète de la Terre, dans un coin où vous ne pouvez jouir de tout le ſpectacle.

N'accuſons donc point les erreurs de nos ſens avec *Mallebranche;* des loix conſtantes de la nature, émanées de la volonté immuable du Tout-puiſſant, & proportionnées à la conſtitution de nos organes, ne peuvent être des erreurs.

Nous ne pouvons voir que les apparences des choſes, & non les choſes mêmes. Nous ne ſommes pas plus trompés quand le ſoleil, ouvrage de Dieu, cet aſtre un million de fois auſſi gros que notre terre, nous paraît plat & large de deux pieds, que lorſque dans un miroir convexe, ouvrage de nos mains, nous voyons un homme ſous la dimenſion de quelques pouces.

Si les mages Caldéens furent les premiers qui ſe ſervirent de l'intelligence que Dieu leur donna pour meſurer & mettre à leur place les globes céleſtes, d'autres peuples plus groſſiers ne les imitèrent pas.

Ces peuples enfans & ſauvages imaginèrent la terre plate, ſoutenue dans l'air je ne ſais comment par ſon propre poids; le ſoleil, la lune & les étoiles marchant continuellement ſur un ceintre ſolide qu'on appella *plaque firmament;* ce ceintre portant des eaux & ayant des portes d'eſpace en eſpace, les eaux ſortant par ces portes pour humecter la terre.

Mais comment le ſoleil, la lune & tous les aſtres reparaiſſaient-ils après s'être couchés? on n'en ſavait rien. Le ciel touchait à la terre plate; il n'y avait pas moyen que le ſoleil, la lune & les étoiles tournaſſent ſous la terre & allaſſent ſe lever à l'orient

rient après s'être couchés à l'occident. Il eſt vrai que ces ignorans avaient raiſon par hazard, en ne concevant pas que le ſoleil & les étoiles fixes tournaſſent autour de la terre. Mais ils étaient bien loin de ſoupçonner le ſoleil immobile, & la terre avec ſon ſatellite tournant autour de lui dans l'eſpace avec les autres planètes. Il y avait plus loin de leurs fables au vrai ſyſtême du monde que des ténèbres à la lumière.

Ils croyaient que le ſoleil & les étoiles revenaient par des chemins inconnus, après s'être délaſſés de leur courſe dans la mer Méditerranée, on ne ſait pas préciſément dans quel endroit. Il n'y avait pas d'autre aſtronomie du tems même d'*Homère* qui eſt ſi nouveau. Car les Caldéens tenaient leur ſcience ſecrète pour ſe faire plus reſpecter des peuples. *Homère* dit plus d'une fois, que le ſoleil ſe plonge dans l'Océan; (& encor cet océan c'eſt le Nil) c'eſt-là qu'il répare par la fraîcheur des eaux, pendant la nuit, l'épuiſement du jour; après quoi il va ſe rendre au lieu de ſon lever par des routes inconnues aux mortels. On a comparé cette idée à celle du baron de *Feneſte*, qui dit, que ſi on ne voit pas le ſoleil quand il revient, *c'eſt qu'il revient de nuit.*

Comme alors la plûpart des peuples de Syrie & les Grecs, connaiſſaient un peu l'Aſie & une petite partie de l'Europe, & qu'ils n'avaient aucune notion de tout ce qui eſt au nord du Pont-Euxin & au midi du Nil, ils établirent d'abord que la terre était plus longue que large d'un grand tiers; par conſéquent le ciel qui touchait à la terre & qui l'embraſſait, était auſſi plus long que large. De-là nous vinrent les degrés de longitude & de latitude, dont nous avons toûjours conſervé les noms, quoique nous ayons réformé la choſe.

Le livre de *Job*, compoſé par un ancien Arabe, qui avait quelque connaiſſance de l'aſtronomie puiſqu'il parle des conſtellations, s'exprime pourtant ainſi. Où étiez-vous quand je jettais » les fondemens de la terre? qui en a pris les dimenſions? ſur » quoi ſes baſes portent-elles? qui a poſé ſa pierre angulaire? «

Le moindre écolier lui répondrait aujourd'hui, La terre n'a ni pierre angulaire, ni baſe, ni fondement; & à l'égard de ſes dimenſions nous les connaiſſons très bien, puiſque depuis *Magellan* juſqu'à Mr. de *Bougainville*, plus d'un navigateur en a fait le tour.

Le même écolier fermerait la bouche au déclamateur *Lactance* & à tous ceux qui ont dit avant & après lui que la terre est fondée sur l'eau, & que le ciel ne peut être au-dessous de la terre; & que par conséquent il est ridicule & impie de soupçonner qu'il y ait des antipodes.

C'est une chose curieuse de voir avec quel dédain, avec quelle pitié *Lactance* regarde tous les philosophes qui depuis quatre cent ans commençaient à connaître le cours apparent du soleil & des planètes, la rondeur de la terre, la liquidité, la non-résistance des cieux, à travers desquels les planètes couraient dans leurs orbites &c. Il recherche *par quels degrés les philosophes sont parvenus à cet excès de folie de faire de la terre une boule, & d'entourer cette boule du ciel.*

Lactance liv. III. ch. XXIV.

Ces raisonnemens sont dignes de tous ceux qu'il fait sur les sibylles.

Notre écolier dirait à tous ces docteurs; Apprenez qu'il n'y a point de cieux solides placés les uns sur les autres, comme on vous l'a dit; qu'il n'y a point de cercles réels dans lesquels les astres courent sur une prétendue plaque.

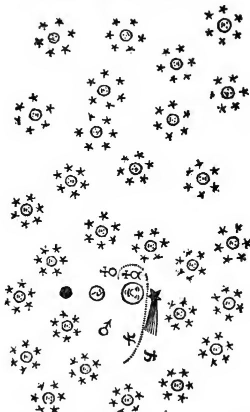
Que le soleil est le centre de notre monde planétaire.

Que la terre & les planètes roulent autour de lui, dans l'espace, non pas en traçant des cercles, mais des ellipses.

Apprenez qu'il n'y a ni dessus ni dessous; mais que les planètes, les comètes tendent toutes vers le soleil, leur centre, & que le soleil tend vers elles, par une gravitation éternelle.

Lactance & les autres babillards seraient bien étonnés en voyant le systême du monde tel qu'il est.

Cette petite planche représente, quoi qu'imparfaitement, comment notre soleil, notre monde planétaire, nos comètes sont perdus dans l'immensité de l'espace peuplé de tant d'autres univers, & à quel point cette expression commune le ciel & la terre *est impropre, quoique nécessaire à notre faiblesse.*



LE CIEL DES ANCIENS.

SI un ver à ſoie donnait le nom de *ciel* au petit duvet qui entoure ſa coque, il raiſonnerait auſſi bien que firent tous les anciens, en donnant le nom de *ciel* à l'atmoſphère, qui eſt, comme dit très-bien Mr. de *Fontenelle* dans ſes *mondes*, le duvet de notre coque.

Les vapeurs qui ſortent de nos mers & de notre terre, & qui forment les nuages, les météores & les tonnerres, furent pris d'abord pour la demeure des Dieux. Les Dieux deſcendent toûjours dans des nuages d'or chez *Homère ;* c'eſt delà que les peintres les peignent encor aujourd'hui aſſis ſur une nuée. Comment eſt-on aſſis ſur l'eau ? Il était bien juſte que le maître des Dieux fût plus à ſon aiſe que les autres : on lui donna un aigle pour le porter, parce que l'aigle vole plus haut que les autres oiſeaux.

Les anciens Grecs voyant que les maîtres des villes demeuraient dans des citadelles, au haut de quelque montagne, jugèrent que les Dieux pouvaient avoir une citadelle auſſi, & la placèrent en Theſſalie ſur le mont Olympe, dont le ſommet eſt quelquefois caché dans les nues ; de ſorte que leur palais était de plain-pied à leur ciel.

Les étoiles & les planètes qui ſemblent attachées à la voûte bleue de notre atmoſphere, devinrent enſuite les demeures des Dieux ; ſept d'entr'eux eurent chacun leur planète, les autres logèrent où ils purent ; le conſeil général des Dieux ſe tenait dans une grande ſalle, à laquelle on allait par la voie lactée ; car il falait bien que les Dieux euſſent une ſalle en l'air, puiſque les hommes avaient des hôtels-de-ville ſur la terre.

Quand les Titans, eſpèce d'animaux entre les Dieux & les hommes, déclarèrent une guerre aſſez juſte à ces Dieux-là, pour réclamer une partie de leur héritage du côté paternel, étant fils du ciel & de la terre, ils ne mirent que deux ou trois montagnes les unes ſur les autres, comptant que c'en était bien aſſez pour ſe rendre maître du ciel, & du château de l'Olympe.

Neve foret terris ſecurior arduus æther ;
Affectaſſe ferunt regnum cæleſte gigantes,
Altaque congeſtos ſtruxiſſe ad ſidera montes.

On attaqua le ciel auſſi bien que la terre ;
Les géants, chez les Dieux oſant porter la guerre,
Entaſſèrent des monts juſqu'aux aſtres des nuits.

Il y a pourtant des ſix cent millions de lieues de ces aſtres

là, & beaucoup plus loin encor de plusieurs étoiles au mont Olympe.

Virgile ne fait point de difficulté de dire

Sub pedibusque videt nubes & sydera Daphnis.

Daphnis voit sous ses pieds les astres & les nuits.

Mais où donc était Daphnis ?

A l'opéra & dans des ouvrages plus sérieux on fait descendre des Dieux au milieu des vents, des nuages & du tonnerre, c'est-à-dire qu'on promène DIEU dans les vapeurs de notre petit globe. Ces idées sont si proportionnées à notre faiblesse, qu'elles nous paraissent grandes.

Cette physique d'enfans & de vieilles, était prodigieusement ancienne ; cependant on croit que les Caldéens avaient des idées presqu'aussi saines que nous de ce qu'on appelle *le ciel ;* ils plaçaient le soleil au centre de notre monde planétaire, à-peu-près à la distance de notre globe que nous avons reconnue ; ils faisaient tourner la terre, & quelques planètes autour de cet astre ; c'est ce que nous apprend *Aristarque* de Samos : c'est à-peu-près le systême du monde que *Copernic* a perfectionné depuis ; mais les philosophes gardaient le secret pour eux, afin d'être plus respectés des rois & du peuple, ou plutôt pour n'être pas persécutés.

Le langage de l'erreur est si familier aux hommes, que nous appellons encor nos vapeurs, & l'espace de la terre à la lune, du nom de *ciel ;* nous disons, monter au ciel, comme nous disons que le soleil tourne, quoiqu'on sache bien qu'il ne tourne pas. Nous sommes probablement le ciel pour les habitans de la lune, & chaque planète place son ciel dans la planète voisine.

Si on avait demandé à *Homère* dans quel ciel était allée l'ame de *Sarpédon*, & où était celle d'*Hercule*, Homère eût été bien embarrassé ; il eût répondu par des vers harmonieux.

Quelle sûreté avait-on que l'ame aërienne d'*Hercule* se fût trouvée plus à son aise dans Vénus, dans Saturne, que sur notre globe ? Aurait-elle été dans le soleil ? la place ne paraît pas tenable dans cette fournaise. Enfin, qu'entendaient les anciens par le ciel ? ils n'en savaient rien, ils criaient toûjours

le ciel & la terre ; c'eſt comme ſi on criait l'infini & un atome. Il n'y a point, à proprement parler, de ciel, il y a une quantité prodigieuſe de globes qui roulent dans l'eſpace vuide ; & notre globe roule comme les autres.

Les anciens croyaient qu'aller dans les cieux c'était monter ; mais on ne monte point d'un globe à un autre ; les globes céleſtes ſont tantôt au-deſſus de notre horiſon, tantôt au-deſſous. Ainſi, ſuppoſons que *Vénus* étant venue à Paphos, retournât dans ſa planète quand cette planète était couchée, la déeſſe *Vénus* ne montait point alors par rapport à notre horiſon ; elle deſcendait, & on devait dire en ce cas *deſcendre au ciel.* Mais les anciens n'y entendaient pas tant de fineſſe ; ils avaient des notions vagues, incertaines, contradictoires ſur tout ce qui tenait à la phyſique. On a fait des volumes immenſes pour ſavoir ce qu'ils penſaient ſur bien des queſtions de cette ſorte. Quatre mots auraient ſuffi ; *ils ne penſaient pas.*

CLERC.

IL y aurait peut-être encor quelque choſe à dire ſur ce mot, même après le Dictionnaire de *Du Cange*, & celui de l'Encyclopédie. Nous pouvons, par exemple, obſerver qu'on était ſi ſavant vers le dixiéme & onziéme ſiécle, qu'il s'introduiſit une coutume ayant force de loi en France, en Allemagne, en Angleterre, de faire grace de la corde à tout criminel condamné qui ſavait lire ; tant un homme de cette érudition était néceſſaire à l'état.

Guillaume le bâtard, conquérant de l'Angleterre, y porta cette coutume. Cela s'appellait bénéfice de clergie, *beneficium clericorum aut clergicorum.*

Nous avons remarqué en plus d'un endroit que de vieux uſages perdus ailleurs ſe retrouvent en Angleterre, comme on retrouva dans l'iſle de Samothrace les anciens myſtères d'*Orphée.* Aujourd'hui même encor ce bénéfice de clergie ſubſiſte chez les Anglais dans toute ſa force pour un meurtre commis ſans deſſein, & pour un premier vol qui ne paſſe pas cinq cent livres ſterling.

Le criminel qui ſait lire, demande le bénéfice de clergie ; on ne peut le lui refuſer. Le juge qui était réputé par l'ancienne loi ne ſavoir pas lire lui-même, s'en rapporte encor au chapelain de la priſon, qui préſente un livre au condamné. Enſuite il demande au chapelain, *Legit ? Lit-il ?* Le chapelain répond, *Legit ut clericus, Il lit comme un clerc.* Et alors on ſe contente de faire marquer d'un fer chaud le criminel à la paume de la main. On a eu ſoin de l'enduire de graiſſe ; le fer fume & produit un ſifflement ſans faire aucun mal au patient réputé clerc.

Du célibat des clercs.

On demande ſi dans les premiers ſiécles de l'égliſe le mariage fut permis aux clercs, & dans quel tems il fut défendu ?

Il eſt avéré que les clercs, loin d'être engagés au célibat dans la religion juive, étaient tous au contraire excités au mariage, non-ſeulement par l'exemple de leurs patriarches, mais par la honte attachée à vivre ſans poſtérité.

Toutefois, dans les tems qui précédèrent les derniers malheurs des Juifs, il s'éleva des ſectes de rigoriſtes, eſſéniens, judaïtes, thérapeutes, hérodiens ; & dans quelques-unes comme celles des eſſéniens & des thérapeutes, les plus dévots ne ſe mariaient pas. Cette continence était une imitation de la chaſteté des veſtales établies par *Numa Pompilius*, de la fille de *Pythagore* qui inſtitua un couvent, des prêtreſſes de *Diane*, de la pythie de Delphe, & plus anciennement de *Caſſandre* & de *Chryſis* prêtreſſes d'*Apollon*, & même des prêtreſſes de *Bacchus*.

Les prêtres de *Cybèle* non-ſeulement faiſaient vœu de chaſteté, mais de peur de violer leurs vœux ils ſe rendaient eunuques.

Plutarque, dans ſa huitiéme queſtion des propos de table, dit qu'il y a des collèges de prêtres en Egypte qui renoncent au mariage.

Les premiers chrêtiens, quoique faiſant profeſſion d'une vie auſſi pure que celle des eſſéniens & des thérapeutes, ne firent point une vertu du célibat. Nous avons vu que preſque tous les apôtres & les diſciples étaient mariés. St. Paul écrit à Tite, *Choiſiſſez pour prêtre celui qui n'aura qu'une femme ayant des enfans fidèles, & non accuſés de luxure.* Epitre à Tite ch. I.

I. à Timot. ch. III. v. 2. Il dit la même chose à Timothée ; *que le surveillant soit mari d'une seule femme.*

Il semble faire si grand cas du mariage, que dans la même lettre à Timothée, il dit, *la femme ayant prévariqué se sauvera en faisant des enfans.* Chap. II. v. 15.

Ce qui arriva dans le fameux concile de Nicée au sujet des prêtres mariés, mérite une grand attention. Quelques évêques, au rapport de *Sozomène* & de *Socrate*, proposèrent une loi qui défendit aux évêques & aux prêtres de toucher dorénavant à leurs femmes ; mais *St. Paphnuce* le martyr, évêque de Thèbes en Egypte, s'y opposa fortement, disant, *que coucher avec sa femme c'est chasteté ;* & son avis fut suivi par le concile. *Sozom. liv. I. Socrate liv. I.*

Suidas, *Gelase Cisicène*, *Cassiodore* & *Nicéphore Caliste*, rapportent précisément la même chose.

Le concile seulement défendit aux ecclésiastiques d'avoir chez eux des agapètes, des associées, autres que leurs propres femmes, excepté leurs mères, leurs sœurs, leurs tantes & des vieilles hors de tout soupçon.

Depuis ce tems, le célibat fut recommandé sans être ordonné. *St. Jérôme* voué à la solitude, fut celui de tous les pères qui fit les plus grands éloges du célibat des prêtres ; cependant, il prend hautement le parti de *Cartérius* évêque d'Espagne qui s'était remarié deux fois. *Si je voulais nommer*, dit-il, *tous les évêques qui ont passé à de secondes noces, j'en trouverais plus qu'il n'y eut d'évêques au concile de Rimini ; Tantus numerus congregabitur ut Riminensis synodus superetur.* Lettre LXVII. à *Oceanus.*

Les exemples des clercs mariés, & vivans avec leurs femmes, sont innombrables. *Sydonius* évêque de Clermont en Auvergne au cinquiéme siécle, épousa *Papianilla* fille de l'empereur *Avitus ;* & la maison de *Polignac* a prétendu en descendre. *Simplicius* évêque de Bourges eut deux enfans de sa femme *Palladia.*

St. Grégoire de Nazianze était fils d'un autre *Grégoire* évêque de Nazianze, & de *Nonna*, dont cet évêque eut trois enfans, savoir *Cesarius*, *Gorgonia* & le *Saint.*

On trouve dans le décret romain, au canon *Osius*, une liste très longue d'évêques enfans des prêtres. Le pape *Osius* lui-même était fils du sous-diacre *Etienne*, & le pape *Boniface I* fils du prêtre *Joconde.* Le pape *Felix III* fut fils du prêtre *Felix*,

&

& devint lui-même un des ayeux de *Grégoire* le grand. *Jean II* eut pour père le prêtre *Projectus*, *Agapet* le prêtre *Gordien*. Le pape *Sylvestre* était fils du pape *Hormisdas*. *Théodore I* naquit du mariage de *Théodore* patriarche de Jérusalem, ce qui devait réconcilier les deux églises.

Enfin, après plus d'un concile tenu inutilement sur le célibat qui devait toûjours accompagner le sacerdoce, le pape *Grégoire VII* excommunia tous les prêtres mariés, soit pour rendre l'église respectable par une discipline plus rigoureuse, soit pour attacher plus étroitement à la cour de Rome les évêques & les prêtres des autres pays qui n'auraient d'autre famille que l'église.

Cette loi ne s'établit pas sans de grandes contradictions.

C'est une chose très remarquable que le concile de Bâle ayant déposé, du moins en paroles, le pape *Eugène IV*, & élu *Amédée de Savoie*, plusieurs évêques ayant objecté que ce prince avait été marié, *Enéas Silvius*, depuis pape sous le nom de *Pie II*, soutint l'élection d'*Amédée* par ces propres paroles; *Non solum qui uxorem habuit, sed uxorem habens potest assumi.* — *Non-seulement celui qui a été marié, mais celui qui l'est peut être pape.*

Ce *Pie II* était conséquent. Lisez ses lettres à sa maîtresse dans le *recueil de ses œuvres*. Il était persuadé qu'il y a de la démence à vouloir frauder la nature, qu'il faut la guider, & non chercher à l'anéantir. Voyez *Onanisme*.

Quoi qu'il en soit, depuis le concile de Trente il n'y a plus de dispute sur le célibat des clercs dans l'église catholique romaine; il n'y a plus que des désirs.

Toutes les communions protestantes se sont séparées de Rome sur cet article.

Dans l'église grecque qui s'étend aujourd'hui des frontières de la Chine au cap Matapan, les prêtres se marient une fois. Partout les usages varient, la discipline change selon les tems & selon les lieux. Nous ne faisons ici que raconter, & nous ne controversons jamais.

DES CLERCS DU SECRET, DEVENUS DEPUIS SECRÉTAIRES D'ÉTAT ET MINISTRES.

Les clercs du secret, clercs du roi, qui sont devenus depuis

ſecrétaires d'état en France & en Angleterre, étaient originairement notaires du roi ; enſuite on les nomma *ſecrétaires des commandemens.* C'eſt le ſavant & laborieux *Paſquier* qui nous l'apprend. Il était bien inſtruit, puiſqu'il avait ſous ſes yeux les regiſtres de la chambre des comptes qui de nos jours ont été conſumés par un incendie.

A la malheureuſe paix du Catau-Cambreſis en 1558, un clerc de *Philippe II* ayant pris le titre de *ſecrétaire d'état*, l'Aubépine qui était clerc ſecrétaire des commandemens du roi de France, & ſon notaire, prit auſſi le titre de *ſecrétaire d'état* afin que les dignités fuſſent égales, ſi les avantages de la paix ne l'étaient pas.

En Angleterre avant *Henri VIII*, il n'y avait qu'un ſecrétaire du roi, qui préſentait debout les mémoires & requêtes au conſeil. *Henri VIII* en créa deux, & leur donna les mêmes titres & les mêmes prérogatives qu'en Eſpagne. Les grands ſeigneurs alors n'acceptaient pas ces places ; mais avec le tems elles ſont devenues ſi conſidérables, que les pairs du royaume & les généraux des armées en ont été revêtus. Ainſi tout change. Il ne reſte rien en France du gouvernement de *Hugues* ſurnommé *Capet*, ni en Angleterre de l'adminiſtration de *Guillaume* ſurnommé *le bâtard.*

CLIMAT.

Hic ſegetes, illic veniunt felicius uvæ :
Arborei fœtus alibi, atque injuſſa vireſcunt
Gramina ; nonne vides, croceos ut Tmolus odores,
India mittit ebur, molles ſua thura Sabæi ?
Ut chalybes nudi ferrum, viroſaque pontus
Caſtorea, Eliadum palmas Epirus equarum ?

Il faut ici ſe ſervir de la traduction de Mr. l'abbé de l'*Iſle*, dont l'élégance en tant d'endroits eſt égale au mérite de la difficulté ſurmontée.

Ici ſont des vergers qu'enrichit la culture,
Là règne un verd gazon qu'entretient la nature ;

Le Tmole eſt parfumé d'un ſafran précieux ;
Dans les champs de Saba l'encens croît pour les Dieux ;
L'Euxin voit le caſtor ſe jouer dans ſes ondes,
Le Pont s'enorgueillit de ſes mines profondes ;
L'Inde produit l'yvoire ; & dans ſes champs guerriers
L'Epire pour l'Elide exerce ſes courſiers.

Il eſt certain que le ſol & l'atmoſphère ſignalent leur empire ſur toutes les productions de la nature, à commencer par l'homme, & à finir par les champignons.

Dans le grand ſiécle de *Louis XIV*, l'ingénieux *Fontenelle* a dit : » On pourait croire que la zône torride & les deux glaciales, ne ſont pas fort propres pour les ſciences. Juſqu'à préſent elles n'ont point paſſé l'Egypte & la Mauritanie d'un côté, & de l'autre la Suède. Peut-être n'a ce pas été par hazard qu'elles ſe ſont tenues entre le mont Atlas & la mer Baltique. On ne ſait ſi ce ne ſont point là les bornes que la nature leur a poſées ; & ſi l'on peut eſpérer de voir jamais de grands auteurs Lappons ou Nègres. «

Chardin, l'un de ces voyageurs qui raiſonnent, & qui approfondiſſent, va encor plus loin que *Fontenelle* en parlant de la Perſe. » La température des climats chauds (dit-il) énerve l'eſprit comme le corps, & diſſipe ce feu néceſſaire à l'imagination pour l'invention. On n'eſt pas capable dans ces climats-là de longues veilles, & de cette forte application qui enfantent les ouvrages des arts libéraux & des arts méchaniques, &c. « *Chardin* ch. VII.

Chardin ne ſongeait pas que *Sadi* & *Lokman* étaient Perſans. Il ne faiſait pas attention qu'*Archimède* était de Sicile, où la chaleur eſt plus grande que dans les trois quarts de la Perſe. Il oubliait que *Pythagore* apprit autrefois la géométrie chez les bracmanes.

L'abbé *Dubos* ſoutint, & développa autant qu'il le put ce ſentiment de *Chardin.*

Cent cinquante ans avant eux *Bodin* en avait fait la baſe de ſon ſyſtême, dans ſa *république* & dans ſa *méthode de l'hiſtoire* ; il dit que l'influence du climat eſt le principe du gouvernement des peuples & de leur religion.

Diodore de Sicile fut de ce ſentiment longtems avant *Bodin.*

L'auteur de l'*Eſprit des loix*, ſans citer perſonne, pouſſa cette idée encor plus loin que *Dubos*, *Chardin* & *Bodin.* Une certaine partie de la nation l'en crut l'inventeur, & lui en fit un crime. C'eſt ainſi que cette partie de la nation eſt faite. Il y a partout des gens qui ont plus d'enthouſiaſme que d'eſprit.

On pourait demander à ceux qui ſoutiennent que l'atmoſphère fait tout, pourquoi l'empereur *Julien* dit dans ſon *Miſopogon* que ce qui lui plaiſait dans les Pariſiens c'était la gravité de leurs caractères, & la ſévérité de leurs mœurs ; & pourquoi ces Pariſiens, ſans que le climat ait changé, ſont aujourd'hui des enfans badins à qui le gouvernement donne le fouet en riant, & qui eux-mêmes rient le moment d'après, & chanſonnent leurs précepteurs ?

Pourquoi les Egyptiens qu'on nous peint encor plus graves que les Pariſiens, ſont aujourd'hui le peuple le plus mou, le plus frivole & le plus lâche, après avoir, dit-on, conquis autrefois toute la terre pour leur plaiſir, ſous un roi nommé *Séſoſtris* ?

Pourquoi dans Athènes n'y a-t-il plus d'*Anacréons* ni d'*Ariſtotes*, ni de *Zeuxis ?*

D'où vient que Rome a pour ſes *Cicérons*, ſes *Catons* & ſes *Tite-Lives*, des citoyens qui n'oſent parler, & une populace de gueux abrutis, dont le ſuprême bonheur eſt d'avoir quelquefois de l'huile à bon marché, & de voir défiler des proceſſions ?

Cicéron plaiſante beaucoup ſur les Anglais dans ſes lettres. Il prie *Quintus* ſon frère, lieutenant de *Céſar*, de lui mander s'il a trouvé de grands philoſophes parmi eux dans l'expédition d'Angleterre. Il ne ſe doutait pas qu'un jour ce pays pût produire des mathématiciens qu'il n'aurait jamais pu entendre. Cependant le climat n'a point changé ; & le ciel de Londre eſt tout auſſi nébuleux qu'il l'était alors.

Tout change dans les corps & dans les eſprits avec le tems. Peut-être un jour les Américains viendront enſeigner les arts aux peuples de l'Europe.

Le climat a quelque puiſſance, le gouvernement cent fois plus ; la religion jointe au gouvernement encor davantage.

INFLUENCE DU CLIMAT.

Le climat influe ſur la religion en fait de cérémonies & d'uſages. Un légiſlateur n'aura pas eu de peine à faire baigner des Indiens dans le Gange à certains tems de la lune ; c'eſt un grand plaiſir pour eux. On l'aurait lapidé s'il eût propoſé le même bain aux peuples qui habitent les bords de la Duina vers Arcangel. Défendez le porc à un Arabe qui aurait la lèpre s'il mangeait de cette chair très mauvaiſe & très dégoûtante dans ſon pays, il vous obéira avec joie. Faites la même défenſe à un Veſtphalien, il ſera tenté de vous battre.

L'abſtinence du vin eſt un bon précepte de religion dans l'Arabie, où les eaux d'orange, de citron, de limon ſont néceſſaires à la ſanté. *Mahomet* n'aurait pas peut-être défendu le vin en Suiſſe, ſurtout avant d'aller au combat.

Il y a des uſages de pure fantaiſie. Pourquoi les prêtres d'Egypte imaginèrent-ils la circonciſion ? ce n'eſt pas pour la ſanté. *Cambyſe* qui les traita comme ils le méritaient, eux & leur bœuf *Apis*, les courtiſans de *Cambyſe*, les ſoldats de *Cambyſe*, n'avaient point fait couper leurs prépuces & ſe portaient fort bien. La raiſon du climat ne fait rien aux parties génitales d'un prêtre. On offrait ſon prépuce à *Iſis* probablement, comme on préſenta partout les prémices des fruits de la terre. C'était offrir les prémices du fruit de la vie.

Les religions ont toûjours roulé ſur deux pivots ; obſervance & croyance ; l'obſervance tient en grande partie au climat ; la croyance n'en dépend point. On ſera tout auſſi bien recevoir un dogme ſous l'équateur & ſous le cercle polaire. Il ſera enſuite également rejetté à Batavia & aux Orcades, tandis qu'il ſera ſoutenu *unguibus & roſtro* à Salamanque. Cela ne dépend point du ſol & de l'atmoſphère, mais uniquement de l'opinion, cette reine inconſtante du monde.

Certaines libations de vin ſeront de précepte dans un pays de vignoble, & il ne tombera point dans l'eſprit d'un légiſlateur d'inſtituer en Norvège des myſtères ſacrés qui ne pouraient s'opérer ſans vin.

Il ſera expreſſément ordonné de brûler de l'encens dans le parvis d'un temple où l'on égorge des bêtes à l'honneur de

la Divinité & pour le fouper des prêtres. Cette boucherie appellée *temple*, ferait un lieu d'infection abominable, fi on ne le purifiait pas continuellement : & fans le fecours des aromates, la religion des anciens aurait apporté la pefte. On ornait même l'intérieur des temples de feftons de fleurs pour rendre l'air plus doux.

On ne facrifiera point de vache dans le pays brûlant de la prefqu'ifle des Indes ; parce que cet animal qui nous fournit un lait néceffaire eft très rare dans une campagne aride, que fa chair y eft fèche, coriace, très peu nourriffante, & que les bracmanes feraient très mauvaife chère. Au contraire, la vache deviendra facrée, attendu fa rareté & fon utilité.

On n'entrera que pieds-nuds dans le temple de *Jupiter-Ammon*, où la chaleur eft exceffive : il faudra être bien chauffé pour faire fes dévotions à Copenhague.

Il n'en eft pas ainfi du dogme. On a cru au polythéïfme dans tous les climats ; & il eft auffi aifé à un Tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un DIEU unique, incommunicable, non-engendré & non-engendreur. C'eft par le dogme encor plus que par les rites qu'une religion s'étend d'un climat à un autre. Le dogme de l'unité d'un DIEU paffa bientôt de Médine au mont Caucafe ; alors le climat cède à l'opinion.

Les Arabes dirent aux Turcs : » Nous nous faifions circon-
» cire en Arabie fans favoir trop pourquoi ; c'était une ancienne
» mode des prêtres d'Egypte d'offrir à *Oshiret* ou *Ofiris* une pe-
» tite partie de ce qu'ils avaient de plus précieux : Nous avions
» adopté cette coutume trois mille ans avant d'être mahométans.
» Vous ferez circoncis comme nous ; vous ferez obligés comme
» nous de coucher avec une de vos femmes tous les vendredis,
» & de donner par an deux & demi pour cent de votre revenu
» aux pauvres. Nous ne buvons que de l'eau & du forbet ;
» toute liqueur enyvrante nous eft défendue ; elles font perni-
» cieufes en Arabie. Vous embrafferez ce régime, quoique
» vous aimiez le vin paffionnément ; & que même il vous foit
» fouvent néceffaire fur les bords du Phaze & de l'Araxe. En-
» fin, fi vous voulez aller au ciel & y être bien placés, vous
» prendrez le chemin de la Mecque. «

Les habitans du nord du Caucafe fe foumettent à ces loix, & embraffent dans toute fon étendue une religion qui n'était pas faite pour eux.

En Egypte le culte emblématique des animaux fuccéda aux dogmes de *Thaut*. Les Dieux des Romains partagèrent enfuite l'Egypte avec les chiens, les chats & les crocodiles. A la religion romaine fuccéda le chriftianifme : il fut entiérement chaffé par le mahométifme, qui cédera peut-être la place à une religion nouvelle.

Dans toutes ces viciffitudes le climat n'eft entré pour rien : le gouvernement a tout fait. Nous ne confidérons ici que les caufes fecondes, fans lever des yeux prophanes vers la providence qui les dirige. La religion chrêtienne, née dans la Syrie, ayant reçu fes principaux accroiffemens dans Alexandrie, habite aujourd'hui les pays où *Teutate*, *Irminful*, *Frida*, *Odin* étaient adorés.

Il y a des peuples dont ni le climat, ni le gouvernement n'ont fait la religion. Quelle caufe a détaché le nord de l'Allemagne, le Dannemarck, les trois quarts de la Suiffe, la Hollande, l'Angleterre, l'Ecoffe, l'Irlande de la communion romaine?... la pauvreté. On vendait trop cher les indulgences & la délivrance du purgatoire à des ames dont les corps avaient alors très peu d'argent. Les prélats, les moines engloutiffaient tout le revenu d'une province. On prit une religion à meilleur marché. Enfin, après vingt guerres civiles on a cru que la religion du pape était fort bonne pour les grands feigneurs, & la réformée pour les citoyens. Le tems fera voir qui doit l'emporter vers la mer Egée & le Pont-Euxin de la religion grecque ou de la religion turque.

C L O U.

NOus ne nous arrêterons pas à remarquer la barbarie agrefte qui fit clou de *clavus*, & cloud de *clodoaldus*, & clou de gérofle, quoique le gérofle reffemble fort mal à un clou; & *clou*, maladie de l'œil; & *clou*, tumeur de la peau, &c. Ces

expreſſions viennent de la négligence & de la ſtérilité de l'imagination ; c'eſt la honte d'un langage.

Nous demandons ſeulement ici aux reviſeurs de livres la permiſſion de tranſcrire ce que le miſſionnaire *Labat* dominicain, provéditeur du St. Office, a écrit ſur les clous de la croix, à laquelle il eſt plus que probable que jamais aucun clou ne fut attaché.

Voyages du jacobin *Labat.* tom. VIII. pag. 34. & 35.

» Le religieux Italien qui nous conduiſait, eut aſſez de crédit pour nous faire voir entr'autre un des clous dont notre » Seigneur fut attaché à la croix. Il me parut bien différent » de celui que les bénédictins font voir à St. Denis. Peut-» être que celui de St. Denis avait ſervi pour les pieds, & » qu'il devait être plus grand que celui des mains. Il falait » pourtant que ceux des mains fuſſent aſſez grands, & aſſez » forts pour ſoutenir tout le poids du corps. Mais il faut que » les Juifs ayent employé plus de quatre clous, ou que quel-» ques-uns de ceux qu'on expoſe à la vénération des fidèles » ne ſoient pas bien authentiques. Car l'hiſtoire rapporte que » *Ste. Hélène* en jetta un dans la mer pour appaiſer une tem-» pête furieuſe qui agitait ſon vaiſſeau. *Conſtantin* ſe ſervit d'un » autre pour faire le mord de la bride de ſon cheval. On en » montre un tout entier à St. Denis en France, un autre auſſi » tout entier à Ste. Croix de Jéruſalem à Rome. Un auteur » Romain de notre ſiécle, très célèbre, aſſure que la couronne » de fer dont on couronne les empereurs en Italie, eſt faite » d'un de ces clous. On voit à Rome & à Carpentras deux » mords de bride auſſi faits de ces clous, & on en fait voir en-» cor en d'autres endroits. Il eſt vrai qu'on a la diſcrétion de » dire

a) Ce même miſſionnaire *Labat*, frère prêcheur, provéditeur du St. Office, qui ne manque pas une occaſion de tomber rudement ſur les reliques & ſur les miracles des autres moines, ne parle qu'avec une noble aſſurance de tous les prodiges & de toutes les prééminences de l'ordre de *St. Dominique.* Nul écrivain monaſtique n'a jamais pouſſé ſi loin la vigueur de l'amour-propre conventuel. Il faut voir comme il traite les bénédictins & le père Martène. *Ingrats bénédictins ! ... ah père Martène ! —— noire ingratitude, que toute l'eau du déluge ne peut effacer ! —— vous enchériſſez ſur les lettres provinciales, & vous retenez le bien des jacobins ! tremblez, révérends bénédictins de la congrégation de St. Vannes. —— Si père Mar-*

Voyage de Labat. tom. V. depuis la page 303 juſqu'à la page 313.

» dire de quelques-uns, tantôt que c'eſt la pointe, & tantôt » que c'eſt la tête. «

Le miſſionnaire parle ſur le même ton de toutes les reliques. Il dit au même endroit que lorſqu'on apporta de Jéruſalem à Rome le corps du premier diacre *St. Etienne*, & qu'on le mit dans le tombeau du diacre St. Laurent, en 557, *St. Laurent ſe retira de lui-même pour donner la droite à ſon hôte ; action qui lui acquit le ſurnom de civil Eſpagnol.* a)

Ne faiſons ſur ces paſſages qu'une réflexion, c'eſt que ſi quelque philoſophe s'était expliqué dans l'Encyclopédie comme le miſſionnaire dominicain *Labat*, une foule de *Patouillets* & de *Nonottes*, de *Chiniacs*, de *Chaumeix* & d'autres poliſſons auraient crié au déiſte, à l'athée, au géomètre.

Selon ce que l'on peut être
Les choſes changent de nom.

Amphitrion.

COHÉRENCE, COHÉSION, ADHÉSION.

FOrce par laquelle les parties des corps tiennent enſemble. C'eſt le phénomène le plus commun & le plus inconnu. *Newton* ſe moque des atomes crochus par leſquels on a voulu expliquer la *cohérence ;* car il reſterait à ſavoir pourquoi ils ſont crochus, & pourquoi ils cohèrent.

Il ne traite pas mieux ceux qui ont expliqué la *cohéſion* par le repos ; *C'eſt*, dit-il, *une qualité occulte.* Il a recours à une

Martène n'eſt pas content, il n'a qu'à parler.

C'eſt bien pis quand il punit le très judicieux & très plaiſant voyageur *Miſſon*, de n'avoir pas excepté les jacobins de tous les moines auxquels il accorde beaucoup de ridicule. *Labat* traite Miſſon de *bouffon ignorant qui ne peut être lu que par la canaille Angloiſe.* Et ce qu'il y a de mieux, c'eſt que ce moine fait tous ſes efforts pour être plus hardi & plus drôle que *Miſſon.* Au ſurplus, c'était un des plus effrontés convertiſſeurs que nous euſſions ; mais en qualité de voyageur il reſſemble à tous les autres qui croyent que tout l'univers a les yeux ouverts ſur tous les cabarets où ils ont couché, & ſur leurs querelles avec les commis de la douane.

attraction ; mais cette attraction qui peut exister , & qui n'est point du tout démontrée , n'est-elle pas une qualité occulte? La grande attraction des globes célestes est démontrée & calculée. Celle des corps adhérens est incalculable. Or, comment admettre une force imméfurable qui ferait de la même nature que celle qu'on mesure ?

Néanmoins , il est démontré que la force d'attraction agit sur toutes les planètes & sur tous les corps graves , proportionnellement à leur solidité ; donc elle agit sur toutes les parties de la matière ; donc il est très vraisemblable qu'en résidant dans chaque partie par rapport au tout , elle réside aussi dans chaque partie par rapport à la continuité ; donc la cohérence peut être l'effet de l'attraction.

Cette opinion paraît admissible jusqu'à ce qu'on trouve mieux ; & le mieux n'est pas facile à rencontrer.

COLIMAÇONS.

Petit ouvrage écrit en 1768.

SECTION PREMIÈRE.

IL y a quelque tems qu'on ne parlait que des jésuites, & à présent on ne s'entretient que des escargots. Chaque chose a son tems ; mais il est certain que les colimaçons dureront plus que tous nos ordres religieux : car il est clair que si on avait coupé la tête à tous les capucins & à tous les carmes , ils ne pouraient plus recevoir de novices ; au-lieu qu'une limace à qui l'on a coupé le cou reprend une nouvelle tête au bout d'un mois.

Plusieurs naturalistes ont fait cette expérience, & ce qui n'ar-

a) Dans un programme des *reproductions animales* imprimé, il est dit page 6, dans l'avis du traducteur , que la tête & les autres parties se reproduisirent dans l'escargot terrestre, & que les cornes se reproduisirent dans le limaçon sans coquille ; c'est communément tout le contraire. Et d'ailleurs les limaces nues incoques , & le colimaçon à coquille sont également terrestres.

b) On est obligé de dire qu'on dou-

rive que trop fouvent, ils ne font pas du même avis. Les uns difent que ce font les limaces fimples que j'appelle *incoques* qui reprennent une tête; les autres difent que ce font les efcargots, les limaçons à coquilles. *Experientia fallax*, l'expérience même eft trompeufe. *a*) Il eft très vraifemblable que le fuccès de cette tentative dépend de l'endroit dans lequel l'on fait l'amputation & de l'âge du patient.

Je me fuis donné fouvent le plaifir innocent de couper des têtes de colimaçons efcargots à coquilles, & de limaces nues incoques. Je vais vous expofer fidélement ce qui m'eft arrivé. Je ferais faché d'en impofer au monde.

Le vingt-fept de May 1768 par les neuf heures du matin, le tems étant ferein, je coupai la tête entière avec fes quatre antennes à vingt limaces nues incoques de couleur mort-doré brun, & à douze efcargots à coquilles. Je coupai auffi la tête à huit autres efcargots, mais entre les antennes. Au bout de quinze jours deux de mes limaces ont montré une tête naiffante, elles mangeaient déja, & leurs quatre antennes commençaient à poindre. Les autres fe portent bien, elles mangent fous le capuchon qui les couvre fans allonger encor le cou. Il ne m'eft mort que la moitié de mes efcargots, tous les autres font en vie. Ils marchent, ils grimpent à un mur, ils allongent le cou; mais il n'y a nulle apparence de tête, excepté à un feul. On lui avait coupé le cou entiérement, fa tête eft revenue; mais il ne mange pas encore. *Unus eft ne defperes; fed unus eft ne confidas. b*)

Ceux à qui l'on n'a fait l'opération qu'entre les quatre antennes, ont déja repris leur mufeau. Dès qu'ils feront en état de manger & de faire l'amour, j'en rendrai compte. Voilà deux prodiges bien avérés: des animaux qui vivent fans tête; des animaux qui reproduifent une tête.

J'ofe efpérer que mes efcargots, mes colimaçons reprendront des têtes entières comme les limaces; mais enfin je n'en ai encor vu qu'un à qui cela foit arrivé; & je crains même de m'être trompé.

te encore fi cet efcargot auquel il revient une tête, & dont une corne commence à paraitre, n'eft pas du nombre de ceux a qui l'on n'a coupé que la tête & deux antennes. Il eft déja revenu un mufeau à ceux-ci au bout de quinze jours. Ces expériences font inconteftables.

Si la tête revient difficilement aux escargots, ils ont en récompense des privilèges bien plus considérables. Les colimaçons ont le bonheur d'être à la fois mâles & femelles, comme ce beau garçon fils de *Vénus* & de *Mercure*, dont la nymphe *Salmacis* fut amoureuse.

Les colimaçons sont assurément l'espèce la plus favorisée de la nature. Ils ont de doubles organes de plaisir. Chacun d'eux est pourvu d'une espèce de carquois blanc, dont il tire une flèche amoureuse longue de trois à quatre lignes. Ils donnent & reçoivent tour-à-tour; leurs voluptés sont non-seulement le double des nôtres, mais elles sont beaucoup plus durables. On sait, jeunes gens, dans quel court espace de tems s'évanouit votre jouïssance. Un moment la voit naître & mourir. Cela passe comme un éclair, & ne revient pas si souvent qu'on le dit dans les chansons. Les colimaçons se pâment trois, quatre heures entières. C'est peu par rapport à l'éternité; mais c'est beaucoup par rapport à nous. Vous voyez évidemment que *Louis Racine* a tort d'appeller le colimaçon *solitaire odieux*, il n'y a rien de plus sociable. J'ose interpeller ici l'amant le plus tendre & le plus vigoureux; s'il était quatre heures entières dans la même attitude avec l'objet de ses chastes amours, je pense qu'il serait bien ennuyé & qu'il désirerait d'être quelque tems à lui-même; mais les colimaçons ne s'ennuyent point. C'est un charme de les voir s'approcher & s'unir ensemble par cette longue fraise qui leur sert à la fois de jambes & de manteau. J'ai vingt fois été témoin de leurs tendres caresses.

Si les limaces incoques n'ont ni deux sexes ni ces longs ravissemens, la nature en récompense les fait renaître. Lequel vaut mieux?

Les escargots nous surpassent autant dans la faculté de la vue que dans celle de l'amour. Ils ont une double paire d'yeux comme un double instrument de tendresse. Quatre yeux pour un colimaçon! O nature! nature! Il y a un grain noir au bout de leurs quatre antennes supérieures. Ce point noir descend dans le creux de ces quatre trompes quand on y touche, à travers une espèce d'humeur vitrée, & remonte ensuite avec célérité; leurs yeux sont mobiles, ils sont enfermés dans une gaîne; ces yeux sont à la fois des cornes, des trompes, avec lesquelles l'escargot & la

limace cherchent leur nourriture. Coupez les yeux & les trompes à l'escargot & à la limace incoque, ces yeux se reproduisent dans la limace incoque. Peut-être qu'ils ressusciteront aussi dans l'escargot.

Je crois l'une & l'autre espèce sourde : car quelque bruit que l'on fasse autour d'eux, rien ne les allarme. Si elles ont des oreilles je me retracterai ; cela ne coûte rien à un galant homme.

Qu'ils soient sourds ou non, il est certain que les têtes des limaces ressuscitent ; & que les colimaçons vivent sans tête. *O altitudo divitiarum !*

SECTION SECONDE.

Cet animal à qui je viens de couper la tête est-il encore animé? Oui sans doute, puisque l'escargot décapité remue & montre son cou, puisqu'il vit, puisque la tête revient en moins d'un mois à des limaces incoques.

Cet animal a-t-il des sensations avant que sa tête soit revenue ? Je dois le soupçonner, puisqu'il remue le cou, qu'il l'étend, & que dès qu'on y touche, il le resserre.

Peut-on avoir des sensations sans avoir au moins quelque idée confuse ? Je ne le crois pas : car toute sensation est plaisir ou douleur, & on a la perception de cette douleur & de ce plaisir. Autrement ce serait ne pas sentir.

Qui donne cette sensation, cette idée commencée ? Celui qui a fait le limaçon, le soleil & les astres. Il est impossible qu'un animal se donne des sensations à lui-même. Le sceau de la Divinité est dans les apperceptions d'un ciron, comme dans le cerveau de *Virgile*.

On cherche à expliquer comme on sent, comment on pense. Je m'en tiens au poëte *Aratus* que *St. Paul* a cité.

In Deo vivimus, movemur & sumus.

Qui ne dira comment une ame, un principe de sensation & d'idées réside entre quatre cornes, & comment l'ame restera dans l'animal quand les quatre cornes & la tête sont coupées ? On ne peut guères dire d'une limace : *Igneus est illis vigor & cœlestis ori-*

go ; il ferait difficile de prouver que l'ame d'un colimaçon qui n'eſt qu'une glaire en vie ſoit un feu céleſte. Enfin ce prodige d'une tête renaiſſante inconnu depuis le commencement des choſes juſqu'à nous, eſt plus inexplicable que la direction de l'aimant. Cet étonnant objet de notre curioſité confondue tient à la nature des choſes, aux premiers principes, qui ne ſont pas plus à notre portée que la nature des habitans de Sirius & de Canope. Pour peu qu'on creuſe on trouve un abîme infini. Il faut admirer & ſe taire.

CONCILE.

ASſemblée, conſeil d'état, parlement, états généraux, c'était autrefois la même choſe parmi nous. On n'écrivait ni en celte, ni en germain, ni en eſpagnol dans nos premiers ſiécles. Le peu qu'on écrivait était conçu en langue latine par quelques clercs ; ils exprimaient toute aſſemblée de leudes, de heerren, ou de ricos-ombres, ou de quelques prélats par le mot de *concilium.* De-là vient qu'on trouve dans le ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme ſiécle, tant de conciles qui n'étaient précíſément que des conſeils d'état.

Nous ne parlerons ici que des grands conciles appellés *généraux* ſoit par l'égliſe grecque, ſoit par l'égliſe latine : on les nomma *ſynodes* à Rome comme en Orient dans les premiers ſiécles ; car les Latins empruntèrent des Grecs les noms & les choſes.

En 325 grand concile dans la ville de Nicée, convoqué par *Conſtantin.* La formule de la déciſion eſt ; *Nous croyons* Jesus *conſubſtantiel au Père*, Dieu *de* Dieu, *lumière de lumière*, *engendré & non fait. Nous croyons auſſi au St. Eſprit.* (Voyez *Arianiſme.*)

Il eſt dit dans le ſupplément appellé *appendix*, que les pères du concile voulant diſtinguer les livres canoniques des apocryphes, les mirent tous ſur l'autel, & que les apocryphes tombèrent par terre d'eux-mêmes.

Liv. VIII. c. XXIII. *Nicéphore* aſſure que deux évêques, *Chriſante* & *Miſonius*, morts pendant les premières ſeſſions, reſſuſcitèrent pour ſigner la condamnation d'*Arius*, & remoururent incontinent après.

Baronius soutient le fait, mais *Fleuri* n'en parle pas. Tom. IV. Nº. 82.

En 359 l'empereur *Constance* assemble le grand concile de Rimini & de Séleucie, au nombre de six cent évêques, & d'un nombre prodigieux de prêtres. Ces deux conciles correspondans ensemble, défont tout ce que le concile de Nicée a fait, & proscrivent la consubstantiabilité. Aussi fut-il regardé depuis comme faux concile.

En 381, par les ordres de l'empereur *Théodose*, grand concile à Constantinople, de cent cinquante évêques, qui anathématisent le concile de Rimini. *St. Grégoire* de Nazianze y préside; *a*) l'évêque de Rome y envoye des députés. On ajoute au symbole de Nicée, JESUS-CHRIST *s'est incarné par le St. Esprit & de la vierge Marie —— il a été crucifié pour nous sous Ponce Pilate —— il a été enseveli, & il est ressuscité le troisiéme jour, suivant les Ecritures. —— Il est assis à la droite du Père —— nous croyons aussi au St. Esprit, Seigneur vivifiant qui procède du Père.*

En 431 grand concile d'Ephèse convoqué par l'empereur Théodose. *Nestorius* évêque de Constantinople ayant persécuté violemment tous ceux qui n'étaient pas de son opinion sur des points de théologie, essuya des persécutions à son tour pour avoir soutenu que la sainte vierge *Marie* mère de JESUS-CHRIST n'était point mère de DIEU, parce que, disait-il, JESUS-CHRIST étant le verbe fils de DIEU, *Marie* ne pouvait pas être à la fois la mère de DIEU le père & de DIEU le fils. *St. Cyrille* s'éleva hautement contre lui. *Nestorius* demanda un concile écuménique; il l'obtint. *Nestorius* fut condamné, mais *Cyrille* fut déposé par un comité du concile. L'empereur cassa tout ce qui s'était fait dans ce concile; ensuite permit qu'on se rassemblât. Les députés de Rome arrivèrent fort tard. Les troubles augmentant, l'empereur fit arrêter *Nestorius* & *Cyrille*. Enfin, il ordonna à tous les évêques de s'en retourner chacun dans son église, & il n'y eut point de conclusion. Tel fut le fameux concile d'Ephèse.

a) Voyez la lettre de *St. Grégoire* de Nazianze à *Procope*; il dit, „ Je „ crains les conciles, je n'en ai jamais „ vu qui n'ayent fait plus de mal que „ de bien, & qui ayent eu une bon„ ne fin; l'esprit de dispute, la vani„ té, l'ambition y dominent; celui „ qui veut y réformer les méchans, „ s'expose à être accusé sans les cor„ riger. "

Ce saint savait que les pères des conciles sont hommes.

En 449 grand concile encor à Ephèse, surnommé depuis *le brigandage*. Les évêques furent au nombre de cent trente. *Dioscore* évêque d'Alexandrie y présida. Il y eut deux députés de l'église de Rome, & plusieurs abbés de moines. Il s'agissait de savoir si JESUS-CHRIST avait deux natures. Les évêques & tous les moines d'Egypte s'écrièrent qu'*il falait déchirer en deux tous ceux qui diviseraient en deux* JESUS-CHRIST. Les deux natures furent anathématisées. On se battit en plein concile, ainsi qu'on s'était battu au petit concile de Cirthe en 355, & au petit concile de Carthage.

En 451 grand concile de Calcédoine convoqué par *Pulchérie*, qui épousa *Martien*, à condition qu'il ne serait que son premier sujet. *St. Léon* évêque de Rome qui avait un très grand crédit, profitant des troubles que la querelle des deux natures excitait dans l'empire, présida au concile par ses légats; c'est le premier exemple que nous en ayons. Mais les pères du concile craignant que l'église d'Occident ne prétendît par cet exemple la supériorité sur celle d'Orient, décidèrent par le vingt-huitiéme canon que le siége de Constantinople & celui de Rome auraient également les même avantages & les mêmes privilèges. Ce fut l'origine de la longue inimitié qui régna & règne encor entre les deux églises.

Ce concile de Calcédoine établit les deux natures & une seule personne.

En 553 grand concile à Constantinople, convoqué par *Justinien* qui se mêlait de théologie. Il s'agissait de trois petits écrits différens qu'on ne connaît plus aujourd'hui. On les appella *les trois chapitres*. On disputait aussi sur quelques passages d'*Origène*.

L'évêque de Rome *Vigile*, voulut y aller en personne, mais *Justinien* le fit mettre en prison. Le patriarche de Constantinople présida. Il n'y eut personne de l'église latine, parce qu'alors le grec n'était plus entendu dans l'Occident devenu tout-à-fait barbare.

En 680 encor un concile général à Constantinople, convoqué par l'empereur *Constantin le barbu*. C'est le premier concile appellé par les Latins *in trullo*, parce qu'il fut tenu dans un sallon du palais impérial. L'empereur y présida lui-même. A sa droite étaient

étaient les patriarches de Conſtantinople & d'Antioche ; à ſa gauche les députés de Rome & de Jéruſalem. On y décida que JESUS-CHRIST avait deux volontés. On y condamna le pape *Honorius I* comme monotélite, c'eſt-à-dire, qui voulait que JESUS-CHRIST n'eût eu qu'une volonté.

En 787 ſecond concile de Nicée, convoqué par *Irène* ſous le nom de l'Empereur *Conſtantin* ſon fils, auquel elle fit crever les yeux. Son mari *Léon* avait aboli le culte des images, comme contraire à la ſimplicité des premiers ſiécles ; & favoriſant l'idolâtrie, *Irène* le rétablit ; elle parla elle-même dans le concile. C'eſt le ſeul qui ait été tenu par une femme. Deux légats du pape *Adrien IV* y aſſiſtèrent & ne parlèrent point, parce qu'ils n'entendaient pas le grec : ce fut le patriarche *Tarèze* qui fit tout.

Sept ans après, les Francs ayant entendu dire qu'un concile à Conſtantinople avait ordonné l'adoration des images, aſſemblèrent par l'ordre de *Charles* fils de *Pepin*, nommé depuis *Charlemagne*, un concile aſſez nombreux à Francfort. On y traita le ſecond concile de Nicée de *ſynode impertinent & arrogant, tenu en Grèce pour adorer des peintures.*

En 842 grand concile à Conſtantinople, convoqué par l'impératrice *Théodora.* Culte des images ſolemnellement établi. Les Grecs ont encor une fête en l'honneur de ce grand concile, qu'on appelle l'*orthodoxie.* Théodora n'y préſida pas.

En 861 grand concile à Conſtantinople, compoſé de trois cent dix-huit évêques, convoqué par l'empereur *Michel.* On y dépoſe *St. Ignace* patriarche de Conſtantinople, & on élut *Photius.*

En 866 autre grand concile à Conſtantinople, où le pape *Nicolas I* eſt dépoſé par contumace & excommunié.

En 869 autre grand concile à Conſtantinople, où *Photius* eſt excommunié & dépoſé à ſon tour, & *St. Ignace* rétabli.

En 879 autre grand concile à Conſtantinople, où *Photius* déja rétabli eſt reconnu pour vrai patriarche par les légats du pape *Jean VIII.* On y traite de *conciliabule* le grand concile écuménique où *Photius* avait été dépoſé.

Le pape *Jean VIII* déclare *Judas*, tous ceux qui diſent que le St. Eſprit procède du Père & du Fils.

En 1123 & 24 grand concile à Rome, tenu dans l'égliſe de

St. Jean de Latran par le pape *Calixte II*. C'eſt le premier concile général que les papes convoquèrent. Les empereurs d'Occident n'avaient preſque plus d'autorité, & les empereurs d'Orient preſſés par les mahometans & par les croiſés, ne tenaient plus que de chétifs petits conciles.

Au reſte, on ne ſait pas trop ce que c'eſt que Latran. Quelques petits conciles avaient été déja convoqués dans Latran. Les uns diſent que c'était une maiſon bâtie par un nommé *Latranus* du tems de *Néron*, les autres que c'eſt l'égliſe de St. Jean même bâtie par l'évêque *Sylveſtre*.

Les évêques dans ce concile ſe plaignirent fortement des moines; *Ils poſſèdent*, diſent-ils, *les égliſes, les terres, les châteaux, les dixmes, les offrandes des vivans & des morts, il ne leur reſte plus qu'à nous ôter la croſſe & l'anneau.* Les moines reſtèrent en poſſeſſion.

En 1139 autre grand concile de Latran par le pape *Innocent II*; il y avait, dit-on, mille évêques. C'eſt beaucoup. On y déclara les dixmes eccléſiaſtiques de *droit divin*, & on excommunia les laïques qui en poſſédaient.

En 1179 autre grand concile de Latran par le pape *Alexandre III*; il y eut trois cent deux évêques Latins & un abbé Grec. Les décrets furent tous de diſcipline. La pluralité des bénéfices y fut défendue.

En 1215 dernier concile général de Latran par *Innocent III*, quatre cent douze évêques, huit cent abbés. Dès ce tems, qui était celui des croiſades, les papes avaient établi un patriarche Latin à Jéruſalem & un à Conſtantinople. Ces patriarches vinrent au concile. Ce grand concile dit, *que* DIEU *ayant donné aux hommes la doctrine ſalutaire par Moïſe, fit naître enfin ſon fils d'une vierge pour montrer le chemin plus clairement; que perſonne ne peut être ſauvé hors de l'égliſe catholique.*

Le mot de *tranſſubſtantiation* ne fut connu qu'après ce concile. Il y fut défendu d'établir de nouveaux ordres religieux. Mais depuis ce tems on en a formé quatre-vingt.

Ce fut dans ce concile qu'on dépouilla *Raimond* comte de Toulouſe de toutes ſes terres.

En 1245 grand concile à Lyon ville impériale. *Innocent IV* y mène l'empereur de Conſtantinople *Jean Paléologue* qu'il fait aſ-

ſeoir à côté de lui. Il y dépoſe l'empereur *Fréderic II* comme *félon ;* il donne un chapeau rouge aux cardinaux, ſigne de guerre contre *Fréderic.* Ce fut la ſource de trente ans de guerres civiles.

En 1274 autre grand concile à Lyon. Cinq cent évêques, ſoixante & dix gros abbés & mille petits. L'empereur Grec *Michel Paléologue*, pour avoir la protection du pape, envoye ſon patriarche Grec *Théophane*, & un évêque de Nicée pour ſe réunir en ſon nom à l'égliſe latine. Mais ces évêques ſont déſavoués par l'égliſe grecque.

En 1311 le pape *Clément V* indique un concile général dans la petite ville de Vienne en Dauphiné. Il y abolit l'ordre des templiers. On ordonne de brûler les bégares, béguins & béguines, eſpèce d'hérétiques auxquels on imputait tout ce qu'on avait imputé autrefois aux premiers chrêtiens.

En 1414 grand concile de Conſtance, convoqué enfin par un empereur qui rentre dans ſes droits ; c'eſt *Sigiſmond.* On y dépoſe le pape *Jean XXIII* convaincu de pluſieurs crimes. On y brûle *Jean Hus* & *Jérôme* de Prague convaincus d'opiniâtreté.

En 1431 grand concile de Bâle, où l'on dépoſe en vain le pape *Eugène IV* qui fut plus habile que le concile.

En 1438 grand concile à Ferrare, transféré à Florence, où le pape excommunié excommunie le concile, & le déclare criminel de lèze-majeſté. On y fit une réunion feinte avec l'égliſe grecque, écraſée par les ſynodes turcs qui ſe tenaient le ſabre à la main.

Il ne tint pas au pape *Jules II* que ſon concile de Latran en 1512, ne paſſât pour un concile général écuménique. Ce pape y excommunia ſolemnellement le roi de France *Louis XII*, mit la France en interdit, cita tout le parlement de Provence à comparaître devant lui ; il excommunia tous les philoſophes, parce que la plûpart avaient pris le parti de *Louis XII.* Cependant, ce concile n'a point le titre de *brigandage* comme celui d'Ephèſe.

En 1537 concile de Trente, convoqué d'abord par le pape *Paul III* à Mantoue, & enſuite à Trente en 1543, terminé en Décembre 1563 ſous *Pie IV.* Les princes catholiques le reçurent quant au dogme, & deux ou trois quant à la diſcipline.

On croit qu'il n'y aura déſormais pas plus de conciles généraux qu'il n'y aura d'états généraux en France & en Eſpagne.

Il y a dans le Vatican un beau tableau qui contient la liſte des conciles généraux. On n'y a inſcrit que ceux qui ſont approuvés par la cour de Rome : chacun met ce qu'il veut dans ſes archives.

CONFESSION.

LE repentir de ſes fautes peut ſeul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les avouer. La confeſſion eſt donc preſque auſſi ancienne que la ſociété civile.

On ſe confeſſait dans tous les myſtères d'Egypte, de Grèce, de Samothrace. Il eſt dit dans la vie de *Marc-Aurèle*, que lorſqu'il daigna s'aſſocier aux myſtères d'*Eleuſine*, il ſe confeſſa à l'hiérophante, quoi qu'il fût l'homme du monde qui eût le moins beſoin de confeſſion.

Cette cérémonie pouvait être très ſalutaire. Elle pouvait auſſi être très dangereuſe : c'eſt le ſort de toutes les inſtitutions humaines. On ſait la réponſe de ce Spartiate à qui un hiérophante voulait perſuader de ſe confeſſer : A qui dois-je avouer mes fautes ? eſt-ce à DIEU ou à toi ? c'eſt à DIEU, dit le prêtre. — Retire-toi donc, homme. (*Plutarque* dits notables des Lacédémoniens.)

Il eſt difficile de dire en quel tems cette pratique s'établit chez les Juifs, qui prirent beaucoup de rites de leurs voiſins. La *Miſhna* qui eſt le recueil des loix juives, dit que ſouvent on ſe confeſſait en mettant la main ſur un veau appartenant au prêtre, ce qui s'appellait *la confeſſion des veaux*. (*Miſhna* tom. II. pag. 394.)

Il eſt dit dans la même *Miſhna* que tout accuſé qui avait été condamné à la mort, s'allait confeſſer devant témoins dans un lieu écarté, quelques momens avant ſon ſupplice. S'il ſe ſentait coupable, il devait dire, *que ma mort expie tous mes péchés*. S'il ſe ſentait innocent, il prononçait, *que ma mort expie mes péchés, hors celui dont on m'accuſe*. (*Miſhna* tom. IV. pag. 134.)

Le jour de la fête que l'on appellait chez les juifs l'*expiation ſolemnelle*, les juifs dévots ſe confeſſaient les uns les autres en ſpécifiant leurs péchés. Le confeſſeur récitait trois fois treize mots (*Synagogue judaïque* ch. XXXV.)

du pſaume LXXVII, ce qui fait trente-neuf; & pendant ce tems il donnait trente-neuf coups de fouet au confeſſé, lequel les lui rendait à ſon tour; après quoi ils s'en retournaient quitte à quitte. On dit que cette cérémonie ſubſiſte encor.

On venait en foule ſe confeſſer à *St. Jean* pour la réputation de ſa ſainteté, comme on venait ſe faire batiſer par lui du batême de juſtice, ſelon l'ancien uſage; mais il n'eſt point dit que *St. Jean* donnât trente-neuf coups de fouet à ſes pénitens.

La confeſſion alors n'était point un ſacrement. Il y en a pluſieurs raiſons. La première eſt que le mot de *ſacrement* était alors inconnu: cette raiſon diſpenſe de déduire les autres. Les chrêtiens prirent la confeſſion dans les rites juifs & non pas dans les myſtères d'*Iſis* & de *Cérès*. Les juifs ſe confeſſaient à leurs camarades & les chrêtiens auſſi. Il parut dans la ſuite plus convenable que ce droit appartînt aux prêtres. Nul rite, nulle cérémonie ne s'établit qu'avec le tems. Il n'était guères poſſible qu'il ne reſtât quelque trace de l'ancien uſage des laïques de ſe confeſſer les uns aux autres.

Voyez le paragraphe ci-deſſous, *Si les laïques &c.* page 210.

Du tems de *Conſtantin*, on confeſſa d'abord publiquement ſes fautes publiques.

Au cinquiéme ſiécle après le ſchiſme de *Novatus* & de *Novatien*, on établit les pénitenciers pour abſoudre ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie. Cette confeſſion aux prêtres pénitenciers fut abolie ſous l'empereur *Théodoſe*. Une femme s'étant accuſée tout haut au pénitencier de Conſtantinople d'avoir couché avec le diacre, cette indiſcrétion cauſa tant de ſcandale & de trouble dans toute la ville, que *Nectarius* permit à tous les fidèles de s'approcher de la ſainte table ſans confeſſion, & de n'écouter que leur conſcience pour communier. C'eſt pourquoi *St. Jean Chryſoſtome* qui ſuccéda à *Nectarius*, dit au peuple dans ſa cinquiéme homélie: » Confeſſez-vous continuellement à DIEU; je » ne vous produis point ſur un théatre avec vos compagnons de » ſervice pour leur découvrir vos fautes. Montrez à DIEU vos » bleſſures, & demandez-lui les remèdes; avouez vos péchés à

Socrate liv. V. *Sozomène* liv. VII.

a) En effet, comment cette indiſcrétion aurait-elle cauſé un ſcandale public ſi elle avait été ſecrète?

» celui qui ne les reproche point devant les hommes. Vous les » céleriez en vain à celui qui connaît toutes chofes, &c. «

On prétend que la confeffion auriculaire ne commença en Occident que vers le feptiéme fiécle, & qu'elle fut inftituée par les abbés, qui exigèrent que leurs moines vinffent deux fois par an leur avouer toutes leurs fautes. Ce furent ces abbés qui inventèrent cette formule, *Je t'abfous autant que je peux & que tu en as befoin.* Il femble qu'il eût été plus refpectueux pour l'Etre-fuprême, & plus jufte, de dire, *puiffe-t-il pardonner à tes fautes & aux miennes !*

Le bien que la confeffion a fait, eft d'avoir obtenu quelquefois des reftitutions de petits voleurs. Le mal eft d'avoir quelquefois dans les troubles des états, forcé les pénitens à être rebelles & fanguinaires en confcience. Les prêtres guelfes refufaient l'abfolution aux gibelins ; & les prêtres gibelins fe gardaient bien d'abfoudre les guelfes.

Le confeiller d'état *Lénet* rapporte dans fes mémoires, que tout ce qu'il put obtenir en Bourgogne pour faire foulever les peuples en faveur du prince de *Condé* détenu à Vincennes par le Mazarin, *fut de lâcher des prêtres dans les confeffionnaux.* C'eft en parler comme de chiens enragés qui pouvaient fouffler la rage de la guerre civile dans le fecret du confeffionnal.

Au fiége de Barcelone, les moines refufèrent l'abfolution à tous ceux qui reftaient fidèles à *Philippe V.*

Dans la dernière révolution de Gènes, on avertiffait toutes les confciences, qu'il n'y avait point de falut pour quiconque ne prendrait pas les armes contre les Autrichiens.

Ce remède falutaire fe tourna de tout tems en poifon. Les affaffins des *Sforces*, des *Médicis*, des princes d'*Orange*, des rois de France, fe préparèrent aux parricides par le facrement de la confeffion.

Louis XI, la *Brinvilliers* fe confeffaient dès qu'ils avaient commis un grand crime ; & fe confeffaient fouvent, comme les gourmands prennent médecine pour avoir plus d'appétit.

DE LA RÉVÉLATION PAR LA CONFESSION.

Jaurigny & *Baltazar Gérard*, affaffins du prince d'Orange

Guillaume I, le dominicain *Jacques Clément*, *Jean Châtel*, le feuillant *Ravaillac* & tous les autres parricides de ce tems-là se confessèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatisme dans ces siécles déplorables etait parvenu à un tel excès, que la confession n'était qu'un engagement de plus à consommer leur scélérateffe : elle devenait sacrée, par cette raison que la confession est un sacrement.

Strada dit lui-même, que Jaurigny *non ante facinus aggredi sustinuit quam expiatam noxis animam apud dominicanum sacerdotem cœlesti pane firmaverit. Jaurigny n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifié par le pain céleste son ame purgée par la confession aux pieds d'un dominicain.*

On voit dans l'interrogatoire de *Ravaillac* que ce malheureux sortant des feuillans & voulant entrer chez les jésuites, s'était adressé au jésuite d'*Aubigni ;* qu'après lui avoir parlé de plusieurs apparitions qu'il avait eues, il montra à ce jésuite un couteau, sur la lame duquel un cœur & une croix étaient gravés, & qu'il dit ces propres mots au jésuite : *Ce cœur indique que le cœur du roi doit être porté à faire la guerre aux huguenots.*

Peut-être si ce d'*Aubigni* avait eu assez de zèle & de prudence pour faire instruire le roi de ces paroles, peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées, le meilleur des rois n'aurait pas été assassiné.

Le vingtiéme Auguste, ou Août, l'année 1610, trois mois après la mort de *Henri IV*, dont les blessures saignaient dans le cœur de tous les Français, l'avocat-général *Servin*, dont la mémoire est encor illustre, requit qu'on fît signer aux jésuites les quatre articles suivans.

1°. Que le concile est au-dessus du pape.

2°. Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ses droits par l'excommunication.

3°. Que les ecclésiastiques sont entiérement soumis au roi comme les autres.

4°. Qu'un prêtre qui sait par la confession une conspiration contre le roi & l'état, doit la révéler aux magistrats.

Le 22 le parlement rendit un arrêt, par lequel il défendait aux jésuites d'enseigner la jeunesse avant d'avoir signé ces qua-

tre articles. Mais la cour de Rome était alors si puissante, & celle de France si faible, que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être observé, c'est que cette même cour de Rome, qui ne voulait pas qu'on révélât la confession, quand il s'agirait de la vie des souverains, obligeait les confesseurs à dénoncer aux inquisiteurs ceux que leurs pénitentes accusaient en confession de les avoir séduites & d'avoir abusé d'elles. *Paul IV*, *Pie IV*, *Clément VIII*, *Grégoire XV* ordonnèrent ces révélations. *b*) C'était un piége bien embarrassant pour les confesseurs & pour les pénitentes. C'était faire d'un sacrement un greffe de délations & même de sacrilèges. Car par les anciens canons, & surtout par le concile de Latran tenu sous *Innocent III*, tout prêtre qui révèle une confession de quelque nature que ce puisse être, doit être interdit & condamné à une prison perpétuelle.

Mais il y a bien pis; voilà quatre papes au seiziéme & dix-septiéme siécles qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté, & qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou suppose dans le sacrement devant un carme qu'un cordelier l'a séduite; le carme doit dénoncer le cordelier. Un assassin fanatique croyant servir DIEU en tuant son prince, vient consulter un confesseur sur ce cas de conscience; le confesseur devient sacrilège s'il sauve la vie à son souverain.

Cette contradiction absurde & horrible est une suite malheureuse de l'opposition continuelle qui règne depuis tant de siécles entre les loix ecclésiastiques & les loix civiles. Le citoyen se trouve pressé dans cent occasions entre le sacrilège & le crime de haute trahison; & les règles du bien & du mal sont ensevelies dans un chaos dont on ne les a pas encor tirées.

La réponse du jésuite *Coton* à *Henri IV* durera plus que l'ordre des jésuites. Révéleriez-vous la confession d'un homme résolu de m'assassiner? *Non; mais je me mettrais entre vous & lui.*

On

b) La constitution de *Grégoire XV* est du 20 Auguste 1622. Voyez les *Mémoires ecclésiastiques* du jésuite d'*Avrigni*, si mieux n'aimez consulter le Bullaire.

On n'a pas toûjours suivi la maxime du père *Coton*. Il y a dans quelques pays des mystères d'état inconnus au public, dans lesquels les révélations des confessions entrent pour beaucoup. On sait par le moyen des confesseurs attitrés les secrets des prisonniers. Quelques confesseurs, pour accorder leur intérêt avec le sacrilège, usent d'un singulier artifice. Ils rendent compte, non pas précisément de ce que le prisonnier leur a dit, mais de ce qu'il ne leur a pas dit. S'ils sont chargés, par exemple, de savoir si un accusé a pour complice un Français ou un Italien, ils disent à l'homme qui les employe, Le prisonnier m'a juré qu'aucun Italien n'a été informé de ses desseins. De-là on juge que c'est le Français soupçonné qui est coupable.

L'auteur de cet article a été presque témoin lui-même d'une révélation encor plus forte & plus singulière.

On connaît la trahison que fit *Daubenton* jésuite, à *Philippe V* roi d'Espagne, dont il était confesseur. Il crut par une politique très mal entendue, devoir rendre compte des secrets de son pénitent au duc d'*Orléans* régent du royaume, & eut l'imprudence de lui écrire ce qu'il n'aurait dû confier à personne de vive voix. Le duc d'*Orléans* envoya sa lettre au roi d'Espagne; le jésuite fut chassé, & mourut quelque tems après. C'est un fait avéré. *c*)

On ne laisse pas d'être fort en peine pour décider formellement dans quels cas il faut révéler la confession; car si on décide que c'est pour crime de lèze-majesté humaine, il est aisé d'étendre bien loin ce crime de lèze-majesté, & de le porter jusqu'à la contrebande du sel & des mousselines, attendu que ce délit offense précisément les majestés. A plus forte raison faudra-t-il révéler les crimes de lèze-majesté divine; & cela peut aller jusqu'aux moindres fautes, comme d'avoir manqué vêpres & le salut.

Il ferait donc très important de bien convenir des confessions qu'on doit révéler, & de celles qu'on doit taire; mais une telle décision ferait encor très dangereuse. Que de choses il ne faut pas approfondir!

c) Voyez le *Précis du siècle de Louis XV* in-4°. tom. II. pag. 61.

Pontas qui décide en trois volumes *in-folio* de tous les cas poſſibles de la conſcience des Français, & qui eſt ignoré dans le reſte de la terre, dit qu'en aucune occaſion on ne doit révéler la confeſſion. Les parlemens ont décidé le contraire. A qui croire de *Pontas* ou des gardiens des loix du royaume, qui veillent ſur la vie des rois & ſur le ſalut de l'état? *d*)

SI LES LAÏQUES ET LES FEMMES ONT ÉTÉ CONFESSEURS ET CONFESSEUSES?

De même que dans l'ancienne loi les laïques ſe confeſſaient les uns aux autres; les laïques dans la nouvelle loi eurent longtems ce droit par l'uſage. Il ſuffit pour le prouver de citer le célèbre *Joinville* qui dit expreſſément, *que le connétable de Chypre ſe confeſſa à lui, & qu'il lui donna l'abſolution ſelon le droit qu'il en avait.*

3e. part. pag. 255. édition de Lyon 1738.

St. Thomas s'exprime ainſi dans ſa ſomme; *Confeſſio ex defectu ſacerdotis laico facta ſacramentalis eſt quodam modo. La confeſſion faite à un laïque au défaut d'un prêtre eſt ſacramentale en quelque façon.*

Livre LXXVI. tom. XVI. pag. 246.

Fleuri, dans ſon *hiſtoire eccléſiaſtique*, dit, qu'en Eſpagne, au treiziéme ſiécle, les abbeſſes donnaient l'abſolution à leurs religieuſes, entendaient leurs confeſſions, & prêchaient publiquement.

Innocent III n'attaque point cet uſage dans ſa lettre du 10 Décembre 1210.

Tom. II. pag. 453.

Ce droit était ſi ancien qu'on le trouve établi dans les règles de *St. Baſile*. Il permet aux abbeſſes de confeſſer leurs religieuſes conjointement avec un prêtre.

Tom. II. pag. 39.

Le père *Martène*, dans ſes *rites de l'égliſe*, convient que les abbeſſes confeſſèrent longtems leurs nonnes; mais il ajoute qu'elles étaient ſi curieuſes, qu'on fut obligé de leur ôter ce droit.

L'ex-jéſuite nommé *Nonotte* doit ſe confeſſer, & faire pénitence, non pas d'avoir été un des plus grands ignorans qui ayent jamais barbouillé du papier, car ce n'eſt pas un péché;

d) Voyez *Pontas* à l'article *Confeſſeur*.

non pas d'avoir appellé du nom d'*erreurs* des vérités qu'il ne connaissait pas ; mais d'avoir calomnié avec la plus stupide insolence l'auteur de cet article, & d'avoir appellé son frère *Raca*, en niant tous ces faits & beaucoup d'autres dont il ne savait pas un mot. Il s'est rendu coupable de *la géhenne du feu ;* il faut espérer qu'il demandera pardon à DIEU de ses énormes sottises : nous ne demandons point la mort du pécheur, mais sa conversion.

On a longtems agité pourquoi trois hommes assez fameux dans cette petite partie du monde où la confession est en usage, sont morts sans ce sacrement. Ce sont le pape *Léon X*, *Pélisson* & le cardinal *Dubois*.

Ce cardinal se fit ouvrir le périnée par le bistouri de *la Peironie*, mais il pouvait se confesser & communier avant l'opération.

Pélisson protestant jusqu'à l'âge de quarante ans, s'était converti pour être maître des requêtes & pour avoir des bénéfices.

A l'égard du pape *Léon X*, il était si occupé des affaires temporelles, quand il fut surpris par la mort, qu'il n'eut pas le tems de songer aux spirituelles.

DES BILLETS DE CONFESSION.

Dans les pays protestans on se confesse à DIEU, & dans les pays catholiques aux hommes. Les protestans disent qu'on ne peut tromper DIEU ; au-lieu qu'on ne dit aux hommes que ce qu'on veut. Comme nous ne traitons jamais la controverse, nous n'entrons point dans cette ancienne dispute. Notre société littéraire est composée de catholiques & de protestans réunis par l'amour des lettres. Il ne faut pas que les querelles ecclésiastiques y sément la zizanie.

Contentons-nous de la belle réponse de ce Grec qu'un prêtre voulait confesser aux mystères de *Cérès* : Est-ce à DIEU ou à toi que je dois parler ? — c'est à DIEU. — Retire-toi donc, ô homme.

En Italie, & dans les pays d'obédience, il faut que tout le monde sans distinction se confesse & communie. Si vous avez par devers vous des péchés énormes, vous avez aussi

les grands pénitenciers pour vous absoudre. Si votre confession ne vaut rien, tant pis pour vous. On vous donne à bon compte un reçu imprimé, moyennant quoi vous communiez, & on jette tous les reçus dans un ciboire ; c'est la règle.

On ne connaissait point à Paris ces billets au porteur, lorsque vers l'an 1750 un archevêque de Paris imagina d'introduire une espèce de banque spirituelle pour extirper le jansénisme & pour faire triompher la bulle *Unigenitus*. Il voulut qu'on refusât l'extrême-onction & le viatique à tout malade qui ne remettait pas un billet de confession, signé d'un prêtre constitutionnaire.

C'était refuser les sacremens aux neuf dixiémes de Paris. On lui disait en vain, Songez à ce que vous faites ; ou ces sacremens sont nécessaires pour n'être point damné, ou l'on peut être sauvé sans eux avec la foi, l'espérance, la charité, les bonnes œuvres & les mérites de notre Sauveur. Si l'on peut être sauvé sans ce viatique, vos billets sont inutiles. Si les sacremens sont absolument nécessaires, vous damnez tous ceux que vous en privez ; vous faites brûler pendant toute l'éternité six à sept cent mille ames, supposé que vous viviez assez longtems pour les enterrer ; cela est violent ; calmez-vous ; & laissez mourir chacun comme il peut.

Il ne répondit point à ce dilemme ; mais il persista. C'est une chose horrible d'employer pour tourmenter les hommes la religion qui les doit consoler. Le parlement qui a la grande police, & qui vit la société troublée, opposa, selon la coutume, des arrêts aux mandemens. La discipline ecclésiastique ne voulut point céder à l'autorité légale. Il falut que la magistrature employât la force, & qu'on envoyât des archers pour faire confesser, communier & enterrer les Parisiens à leur gré.

Dans cet excès de ridicule dont il n'y avait point encor d'exemple, les esprits s'aigrirent ; on cabala à la cour, comme s'il s'était agi d'une place de fermier-général, ou de faire disgracier un ministre. Le royaume fut troublé d'un bout à l'autre. Il entre toûjours dans une cause des incidens qui ne sont pas du fond : il s'en mêla tant que tous les membres du parlement furent exilés, & que l'archevêque le fut à son tour.

Ces billets de confeffion auraient fait naître une guerre civile dans les tems précédens; mais dans le nôtre ils ne produifirent heureufement que des tracafferies civiles. L'efprit philofophique qui n'eft autre chofe que la raifon, eft devenu chez tous les honnêtes gens le feul antidote dans ces maladies épidémiques.

CONFIANCE EN SOI-MÊME.

NOus tromper dans nos entreprifes,
C'eft à quoi nous fommes fujets;
Le matin je fais des projets,
Et le long du jour des fottifes.

Ces petits vers conviennent affez à un grand nombre de raifonneurs; & c'eft une chofe affez plaifante de voir un grave directeur d'ames finir par un procès criminel, conjointement avec un banqueroutier. A ce propos nous réimprimons ici ce petit conte qui eft ailleurs, car il eft bon qu'il foit par tout.

Memnon conçut un jour le projet infenfé d'être parfaitement fage. Il n'y a guères d'hommes à qui cette folie n'ait quelquefois paffé par la tête. *Memnon* fe dit à lui-même; Pour être très fage, & par conféquent très heureux, il n'y a qu'à être fans paffions; & rien n'eft plus aifé, comme on fait. Premiérement je n'aimerai jamais de femme; car en voyant une beauté parfaite, je me dirai à moi-même, Ces joues-là fe rideront un jour, ces beaux yeux feront bordés de rouge, cette gorge ronde deviendra plate & pendante, cette belle tête deviendra chauve. Or je n'ai qu'à la voir à préfent des mêmes yeux dont je la verrai alors; & affurément cette tête ne fera pas tourner la mienne.

En fecond lieu je ferai toûjours fobre: j'aurai beau être tenté par la bonne chère, par des vins délicieux, par la féduction de la fociété; je n'aurai qu'à me repréfenter les fuites des excès, une tête pefante, un eftomac embarraffé, la perte de la raifon, de la fanté, & du tems: je ne mangerai alors que pour le befoin; ma fanté fera toûjours égale, mes idées toûjours pures & lumineufes. Tout cela eft fi facile, qu'il n'y a aucun mérite à y parvenir.

Enſuite, diſait *Memnon*, il faut penſer un peu à ma fortune ; mes déſirs ſont modérés, mon bien eſt ſolidement placé ſur le receveur-général des finances de Ninive ; j'ai de quoi vivre dans l'indépendance ; c'eſt-là le plus grand des biens. Je ne ſerai jamais dans la cruelle néceſſité de faire ma cour : je n'envierai perſonne, & perſonne ne m'enviera. Voilà qui eſt encor très aiſé. J'ai des amis, continuait-il, je les conſerverai, puiſqu'ils n'auront rien à me diſputer. Je n'aurai jamais d'humeur avec eux, ni eux avec moi. Cela eſt ſans difficulté.

Ayant fait ainſi ſon petit plan de ſageſſe dans ſa chambre, *Memnon* mit la tête à la fenêtre. Il vit deux femmes qui ſe promenaient ſous des platanes auprès de ſa maiſon. L'une était vieille & paraiſſait ne ſonger à rien. L'autre était jeune, jolie, & ſemblait fort occupée. Elle ſoupirait, elle pleurait, & n'en avait que plus de graces. Notre ſage fut touché, non pas de la beauté de la dame, (il était bien ſûr de ne pas ſentir une telle faibleſſe) mais de l'affliction où il la voyait. Il deſcendit, il aborda la jeune Ninivienne, dans le deſſein de la conſoler avec ſageſſe. Cette belle perſonne lui conta de l'air le plus naïf & le plus touchant tout le mal que lui faiſait un oncle qu'elle n'avait point ; avec quels artifices il lui avait enlevé un bien qu'elle n'avait jamais poſſédé, & tout ce qu'elle avait à craindre de ſa violence. Vous me paraiſſez un homme de ſi bon conſeil, lui dit-elle, que ſi vous aviez la condeſcendance de venir juſques chez moi, & d'examiner mes affaires, je ſuis ſûre que vous me tireriez du cruel embarras où je ſuis. *Memnon* n'héſita pas à la ſuivre, pour examiner ſagement ſes affaires, & pour lui donner un bon conſeil.

La dame affligée le mena dans une chambre parfumée, & le fit aſſeoir avec elle poliment ſur un large ſopha, où ils ſe tenaient tous deux les jambes croiſées vis-à-vis l'un de l'autre. La dame parla en baiſſant les yeux, dont il échappait quelquefois des larmes, & qui en ſe relevant rencontraient toûjours les regards du ſage *Memnon*. Ses diſcours étaient pleins d'un attendriſſement qui redoublait toutes les fois qu'ils ſe regardaient. *Memnon* prenait ſes affaires extrêmement à cœur, & ſe ſentait de moment en moment la plus grande envie d'obliger une perſonne ſi honnête & ſi malheureuſe. Ils ceſſèrent inſenſiblement, dans la chaleur de la converſation, d'être vis-à-vis l'un de l'autre. Leurs jambes

ne furent plus croifées. *Memnon* la confeilla de fi près, & lui donna des avis fi tendres, qu'ils ne pouvaient ni l'un ni l'autre parler d'affaires, & qu'ils ne favaient plus où ils en étaient.

Comme ils en étaient là, arrive l'oncle, ainfi qu'on peut bien le penfer: Il était armé de la tête aux pieds; & la première chofe qu'il dit, fut qu'il allait tuer, comme de raifon, le fage *Memnon* & fa niéce; la dernière qui lui échappa fut qu'il pouvait pardonner pour beaucoup d'argent. *Memnon* fut obligé de donner tout ce qu'il avait. On était heureux dans ce tems-là d'en être quitte à fi bon marché; l'Amérique n'était pas encor découverte; & les dames affligées n'étaient pas à beaucoup près fi dangereufes qu'elles le font aujourd'hui.

Memnon honteux & défefpéré rentra chez lui: il y trouva un billet qui l'invitait à dîner avec quelques-uns de fes intimes amis. Si je refte feul chez moi, dit-il, j'aurai l'efprit trop occupé de ma trifte avanture, je ne mangerai point, je tomberai malade. Il vaut mieux aller faire avec mes amis intimes un repas frugal. J'oublierai dans la douceur de leur fociété la fottife que j'ai faite ce matin. Il va au rendez-vous; on le trouve un peu chagrin. On le fait boire pour diffiper fa trifteffe. Un peu de vin pris modérément eft un remède pour l'ame & pour le corps. C'eft ainfi que penfe le fage *Memnon;* & il s'enyvre. On lui propofe de jouer après le repas. Un jeu réglé avec des amis eft un paffetems honnête. Il joue; on lui gagne tout ce qu'il a dans fa bourfe, & quatre fois autant fur fa parole. Une difpute s'élève fur le jeu, on s'échauffe: l'un de fes amis intimes lui jette à la tête un cornet, & lui créve un œil. On rapporte chez lui le fage *Memnon*, yvre, fans argent, & ayant un œil de moins.

Il cuve un peu fon vin; & dès qu'il a la tête plus libre, il envoye fon valet chercher de l'argent chez le receveur-général des finances de Ninive, pour payer fes intimes amis: on lui dit que fon débiteur a fait le matin une banqueroute frauduleufe qui met en allarme cent familles. *Memnon* outré va à la cour avec un emplâtre fur l'œil & un placet à la main, pour demander juftice au roi contre le banqueroutier. Il rencontra dans un fallon plufieurs dames qui portaient toutes d'un air aifé des cerceaux de vingt-quatre pieds de circonférence. L'une d'elles qui le connaiffait un peu, dit en le regardant de côté: Ah l'horreur! Une autre qui le

connaiſſait davantage lui dit, Bon ſoir, monſieur *Memnon ;* mais vraiment, monſieur *Memnon*, je ſuis fort aiſe de vous voir ; à propos, monſieur *Memnon*, pourquoi avez-vous perdu un œil ? Et elle paſſa ſans attendre ſa réponſe. *Memnon* ſe cacha dans un coin, & attendit le moment où il pût ſe jetter aux pieds du monarque. Ce moment arriva. Il baiſa trois fois la terre, & préſenta ſon placet. Sa gracieuſe majeſté le reçut très favorablement, & donna le mémoire à un de ſes ſatrapes pour lui en rendre compte. Le ſatrape tire *Memnon* à part, & lui dit d'un air de hauteur en ricanant amèrement ; Je vous trouve un plaiſant borgne, de vous adreſſer au roi plutôt qu'à moi ; & encor plus plaiſant d'oſer me demander juſtice contre un honnête banqueroutier, que j'honore de ma protection, & qui eſt le neveu d'une femme de chambre de ma maîtreſſe. Abandonnez cette affaire-là, mon ami, ſi vous voulez conſerver l'œil qui vous reſte.

Memnon ayant ainſi renoncé le matin aux femmes, aux excès de table, au jeu, à toute querelle, & ſurtout à la cour, avait été avant la nuit trompé & volé par une belle dame, s'était enyvré, avait joué, avait eu une querelle, s'était fait crever un œil, & avait été à la cour où l'on s'était moqué de lui.

Pétrifié d'étonnement, & navré de douleur, il s'en retourne la mort dans le cœur. Il veut rentrer chez lui ; il y trouve des huiſſiers qui démeublaient ſa maiſon de la part de ſes créanciers. Il reſte preſque évanoui ſous une platane ; il y rencontre la belle dame du matin qui ſe promenait avec ſon cher oncle, & qui éclata de rire en voyant *Memnon* avec ſon emplâtre. La nuit vint ; *Memnon* ſe coucha ſur de la paille auprès des murs de ſa maiſon. La fiévre le ſaiſit ; il s'endormit dans l'accès ; & un eſprit céleſte lui apparut en ſonge.

Il était tout reſplendiſſant de lumière. Il avait ſix belles aîles ; mais ni pieds, ni tête, ni queue, & ne reſſemblait à rien. Qui es-tu ? lui dit *Memnon ;* Ton bon génie, lui répondit l'autre. Ren-moi donc mon œil, ma ſanté, mon bien, ma ſageſſe, lui dit *Memnon*. Enſuite il lui conta comment il avait perdu tout cela en un jour. Voilà des avantures qui ne nous arrivent jamais dans le monde que nous habitons, dit l'eſprit. Et quel monde habitez-vous ? dit l'homme affligé. Ma patrie, répondit-il, eſt à cinq cent millions

lions de lieues du ſoleil, dans une petite étoile auprès de *Sirius*, que tu vois d'ici. Le beau pays ! dit *Memnon:* quoi ! vous n'avez point chez vous de coquines qui trompent un pauvre homme, point d'amis intimes qui lui gagnent ſon argent & qui lui crévent un œil, point de banqueroutiers, point de ſatrapes qui ſe moquent de vous en vous refuſant juſtice ? Non, dit l'habitant de l'étoile, rien de tout cela. Nous ne ſommes jamais trompés par les femmes, parce que nous n'en avons point ; nous ne faiſons point d'excès de table, parce que nous ne mangeons point ; nous n'avons point de banqueroutiers, parce qu'il n'y a chez nous ni or ni argent ; on ne peut pas nous crever les yeux, parce que nous n'avons point de corps à la façon des vôtres ; & les ſatrapes ne nous font jamais d'injuſtice, parce que dans notre petite étoile tout le monde eſt égal.

Memnon lui dit alors, Monſeigneur ſans femme & ſans dîner, à quoi paſſez-vous votre tems ? A veiller, dit le génie, ſur les autres globes qui nous ſont confiés : & je viens pour te conſoler. Hélas ! reprit *Memnon*, que ne veniez-vous la nuit paſſée, pour m'empêcher de faire tant de folies ? J'étais auprès d'*Aſſan* ton frère ainé, dit l'être céleſte. Il eſt plus à plaindre que toi. Sa gracieuſe majeſté le roi des Indes, à la cour duquel il a l'honneur d'être, lui a fait crever les deux yeux pour une petite indiſcrétion, & il eſt actuellement dans un cachot les fers aux pieds & aux mains. C'eſt bien la peine, dit *Memnon*, d'avoir un bon génie dans une famille, pour que de deux frères l'un ſoit borgne, l'autre aveugle, l'un couché ſur la paille, l'autre en priſon. Ton ſort changera, reprit l'animal de l'étoile. Il eſt vrai que tu ſeras toûjours borgne, mais, à cela près, tu ſeras aſſez heureux, pourvu que tu ne faſſes jamais le ſot projet d'être parfaitement ſage. C'eſt donc une choſe à laquelle il eſt impoſſible de parvenir ? s'écria *Memnon* en ſoupirant. Auſſi impoſſible, lui repliqua l'autre, que d'être parfaitement habile, parfaitement fort, parfaitement puiſſant, parfaitement heureux. Nous-mêmes, nous en ſommes bien loin. Il y a un globe où tout cela ſe trouve ; mais dans les cent mille millions de mondes qui ſont diſperſés dans l'étendue, tout ſe ſuit par degrés. On a moins de ſageſſe & de plaiſirs dans le ſecond que dans le premier, moins dans le troiſiéme que dans le ſecond. Ainſi du reſte juſqu'au dernier, où tout

le monde eſt complettement fou. J'ai bien peur, dit *Memnon*, que notre petit globe terraquée ne ſoit préciſément les petites-maiſons de l'univers dont vous me faites l'honneur de me parler. Pas tout à-fait, dit l'eſprit; mais il en approche: il faut que tout ſoit en ſa place. Eh mais, certains poëtes, certains philoſophes, ont donc grand tort de dire, *Que tout eſt bien.* Ils ont grande raiſon, dit le philoſophe de là-haut, en conſidérant l'arrangement de l'univers entier. Ah! je ne croirai cela, repliqua le pauvre *Memnon*, que quand je ne ſerai plus borgne.

CONFISCATION.

ON a très bien remarqué dans le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Confiſcation*, que le fiſc ſoit public, ſoit royal, ſoit ſeigneurial, ſoit impérial, ſoit déloyal, était un petit panier de jonc ou d'oſier, dans lequel on mettait autrefois le peu d'argent qu'on avait pu recevoir ou extorquer. Nous nous ſervons aujourd'hui de facs; le fiſc royal eſt le ſac royal.

C'eſt une maxime reçue dans pluſieurs pays de l'Europe, que qui confiſque le corps, confiſque les biens. Cet uſage eſt ſurtout établi dans les pays où la coutume tient lieu de loi; & une famille entière eſt punie dans tous les cas pour la faute d'un ſeul homme.

Confiſquer le corps n'eſt pas mettre le corps d'un homme dans le panier de ſon ſeigneur ſuzerain; c'eſt dans le langage barbare du barreau, ſe rendre maître du corps d'un citoyen, ſoit pour lui ôter la vie, ſoit pour le condamner à des peines auſſi longues que ſa vie: on s'empare de ſes biens ſi on le fait périr, ou s'il évite la mort par la fuite.

Ainſi, ce n'eſt pas aſſez de faire mourir un homme pour ſes fautes, il faut encor faire mourir de faim ſes héritiers.

La rigueur de la coutume confiſque dans plus d'un pays les biens d'un homme qui s'eſt arraché volontairement aux miſères de cette vie; & ſes enfans ſont réduits à la mendicité parce que leur père eſt mort.

Dans quelques provinces catholiques romaines on condamne aux galères perpétuelles, par une ſentence arbitraire, un père de

famille *a*), foit pour avoir donné retraite chez foi à un prédicant, foit pour avoir écouté fon fermon dans quelques cavernes, ou dans quelque défert: alors la femme & les enfans font réduits à mendier leur pain.

Cette jurifprudence qui confifte à ravir la nourriture aux orphelins, & à donner à un homme le bien d'autrui, fut inconnue dans tout le tems de la république Romaine. *Sylla* l'introduifit dans fes profcriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par *Sylla* n'était pas un exemple à fuivre. Auffi cette loi qui femblait n'être dictée que par l'inhumanité & l'avarice, ne fut fuivie ni par *Céfar*, ni par le bon empereur *Trajan*, ni par les *Antonins*, dont toutes les nations prononcent encor le nom avec refpect & avec amour. Enfin, fous *Juftinien*, la confifcation n'eut lieu que pour le crime de lèze-majefté.

Il femble que dans les tems de l'anarchie féodale, les princes & les feigneurs des terres étant très peu riches, cherchaffent à augmenter leur tréfor par les condamnations de leurs fujets, & qu'on voulut leur faire un revenu du crime. Les loix chez eux étant arbitraires, & la jurifprudence romaine ignorée, les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puiffance des fouverains eft fondée fur des richeffes immenfes & affurées, leur tréfor n'a pas befoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureufe. Ils font abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais eft-ce à un citoyen à s'engraiffer des reftes du fang d'un autre citoyen?

La confifcation n'eft point admife dans les pays où le droit romain eft établi, excepté le reffort du parlement de Touloufe. Elle ne l'eft point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais, le Berri, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où au moins elle refpecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais, & les Anglais l'abolirent lorfqu'ils en furent les maîtres. Il eft affez étrange que les habitans de la capitale vivent fur une loi plus rigoureufe que ceux de ces petites villes: tant il eft vrai que la jurifprudence a été fouvent établie au hazard, fans régularité, fans uniformité, comme on bâtit des chaumières dans un village.

a) Voyez l'édit de 1724, 14 Mai, publié à la follicitation du cardinal de *Fleuri*, & revu par lui.

Voici comment l'avocat-général *Omer Talon* parla en plein parlement dans le plus beau fiécle de la France, en 1673, au fujet des biens d'une demoifelle de *Canillac* qui avaient été confifqués. Lecteur, faites attention à ce difcours; il n'eft pas dans le ftile des oraifons de *Cicéron*; mais il eft curieux. *b*)

EXTRAIT DU PLAIDOYER DE L'AVOCAT-GÉNÉRAL TALON SUR DES BIENS CONFISQUÉS.

» Au chap. XIII. du Deuteronome, DIEU dit, » Si tu te rencontres dans une ville, & dans un lieu où régne l'idolâtrie, » mets tout au fil de l'épée, fans exception d'âge, de fexe ni » de condition. Raffemble dans les places publiques toutes les » dépouilles de la ville, brûle-la toute entière avec fes dépouil- » les, & qu'il ne refte qu'un monceau de cendres de ce lieu d'a- » bomination. En un mot, fais-en un facrifice au Seigneur, & » qu'il ne demeure rien en tes mains des biens de cet ana- » thême.

» Ainfi, dans le crime de lèze-majefté le roi était maître des » biens, & les enfans en étaient privés. Le procès ayant été » fait à Naboth *quia maledixerat regi*, le roi *Achab* fe mit en pof- » feffion de fon héritage. *David* étant averti que *Miphibozeth* » s'était engagé dans la rébellion, donna tous fes biens à *Siba* » qui lui en apporta la nouvelle: *tua fint omnia quæ fuerunt Mi- » phibozeth.* «

Il s'agit de favoir qui héritera des biens de Mlle. de *Canillac*, biens autrefois confifqués fur fon père, abandonnés par le roi à un garde du tréfor royal, & donnés enfuite par le garde du tréfor royal à la teftatrice. Et c'eft fur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat-général s'en rapporte à *Achab* roitelet d'une partie de la Paleftine, qui confifqua la vigne de *Naboth* après avoir affaffiné le propriétaire par le poignard de la juftice juive; action abominable qui eft paffée en proverbe, pour infpirer aux hommes l'horreur de l'ufurpation. Affurément la vigne de *Naboth* n'avait aucun rapport avec l'héritage de Mlle. de *Canillac*. Le meurtre & la confifcation des biens de *Miphibozeth*, petit-fils

b) *Journal du palais*, tom. I. pag. 444.

du roi *Saül*, & fils de *Jonathas* ami & protecteur de *David*, n'ont pas une plus grande affinité avec le testament de cette demoiselle.

C'est avec cette pédanterie, avec cette démence de citations étrangères au sujet, avec cette ignorance des premiers principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus & mal appliqués, que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur sphère. On laisse aux lecteurs à se dire ce qu'il est superflu qu'on leur dise.

CONSCIENCE.

SECTION PREMIÈRE.

De la conscience du bien & du mal.

LOcke a démontré, (s'il est permis de se servir de ce terme en morale & en métaphysique) que nous n'avons ni idées innées, ni principes innés; & il a été obligé de le démontrer trop au long, parce qu'alors cette erreur était universelle.

De-là il suit évidemment que nous avons le plus grand besoin qu'on nous mette de bonnes idées & de bons principes dans la tête, dès que nous pouvons faire usage de la faculté de l'entendement.

Locke apporte l'exemple des sauvages qui tuent & qui mangent leur prochain sans aucun remords de conscience; & des soldats chrêtiens bien élevés qui dans une ville prise d'assaut pillent, égorgent, violent non-seulement sans remords, mais avec un plaisir charmant, avec honneur & gloire, avec les applaudissemens de tous leurs camarades.

Il est très sûr que dans les massacres de la St. Barthelemi, & dans les *autos-da-fé*, dans les saints actes de foi de l'inquisition, nulle conscience de meurtrier ne se reprocha jamais d'avoir massacré hommes, femmes, enfans, d'avoir fait crier, évanouïr, mourir dans les tortures des malheureux qui n'avaient d'autres crimes que de faire la pâque différemment des inquisiteurs.

Il résulte de tout cela que nous n'avons point d'autre conscience que celle qui nous est inspirée par le tems, par l'exemple, par notre tempérament, par nos réflexions.

L'homme n'est né avec aucun principe, mais avec la faculté de les recevoir tous. Son tempérament le rendra plus enclin à la cruauté ou à la douceur; son entendement lui fera comprendre un jour que le quarré de douze est cent quarante-quatre, qu'il ne faut pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît; mais il ne comprendra pas de lui-même ces vérités dans son enfance: il n'entendra pas la première, & il ne sentira pas la seconde.

Un petit sauvage qui aura faim, & à qui son père aura donné un morceau d'un autre sauvage à manger, en demandera autant le lendemain, sans imaginer qu'il ne faut pas traiter son prochain autrement qu'on ne voudrait être traité soi-même. Il fait machinalement, invinciblement tout le contraire de ce que cette éternelle vérité enseigne.

La nature a pourvu à cette horreur; elle a donné à l'homme la disposition à la pitié & le pouvoir de comprendre la vérité. Ces deux présens de DIEU sont le fondement de la société civile. C'est ce qui fait qu'il y a toûjours eu peu d'antropophages; c'est ce qui rend la vie un peu tolérable chez les nations civilisées. Les pères & les mères donnent à leurs enfans une éducation qui les rend bientôt sociables; & cette éducation leur donne une conscience.

Une religion pure, une morale pure, inspirées de bonne heure, façonnent tellement la nature humaine, que depuis environ sept ans jusqu'à seize ou dix-sept, on ne fait pas une mauvaise action sans que la conscience en fasse un reproche. Ensuite viennent les violentes passions qui combattent la conscience & qui l'étouffent quelquefois. Pendant le conflit les hommes tourmentés par cet orage, consultent en quelques occasions d'autres hommes, comme dans leurs maladies ils consultent ceux qui ont l'air de se bien porter.

C'est ce qui a produit des casuistes, c'est-à-dire, des gens qui décident des cas de conscience. Un des plus sages casuistes a été *Cicéron* dans son livre des *offices*, c'est-à-dire, des devoirs de l'homme. Il examine les points les plus délicats; mais

longtems avant lui *Zoroaſtre* avait paru régler la conſcience par le plus beau des préceptes : *Dans le doute ſi une action eſt bonne ou mauvaiſe, abſtien-toi.* Porte XXX. Nous en parlons ailleurs.

SECTION SECONDE.

Conſcience. Si un juge doit juger ſelon la conſcience ou ſelon les preuves.

Thomas d'Aquin, vous êtes un grand ſaint, un grand théologien ; & il n'y a point de dominicain qui ait pour vous plus de vénération que moi. Mais vous avez décidé dans votre ſomme, qu'un juge doit donner ſa voix ſelon les allégations & les prétendues preuves contre un accuſé, dont l'innocence lui eſt parfaitement connue. Vous prétendez que les dépoſitions des témoins qui ne peuvent être que fauſſes, les preuves réſultantes du procès qui ſont impertinentes, doivent l'emporter ſur le témoignage de ſes yeux mêmes. Il a vu commettre le crime par un autre ; &, ſelon vous, il doit en conſcience condamner l'accuſé quand ſa conſcience lui dit que cet accuſé eſt innocent.

Il faudrait donc, ſelon vous, que ſi le juge lui-même avait commis le crime dont il s'agit, ſa conſcience l'obligeât de condamner l'homme fauſſement accuſé de ce même crime.

En conſcience, grand ſaint, je crois que vous vous êtes trompé de la manière la plus abſurde & la plus horrible : c'eſt dommage qu'en poſſédant ſi bien le droit canon, vous ayez ſi mal connu le droit naturel. Le premier devoir d'un magiſtrat eſt d'être juſte avant d'être formaliſte : ſi en vertu des preuves qui ne ſont jamais que des probabilités, je condamnais un homme dont l'innocence me ſerait démontrée, je me croirais un ſot & un aſſaſſin.

Heureuſement tous les tribunaux de l'univers penſent autrement que vous. Je ne ſais pas ſi *Farinacius* & *Grillandus* ſont de votre avis. Quoi qu'il en ſoit, ſi vous rencontrez *Cicéron*, *Ulpien*, *Tribonien*, *Dumoulin*, le chancelier de *l'Hôpital*, le chancelier d'*Agueſſeau*, demandez-leur bien pardon de l'erreur où vous êtes tombé.

Section troisiéme.

De la conſcience trompeuſe.

Ce qu'on a peut-être jamais dit de mieux ſur cette queſtion importante, ſe trouve dans le livre comique de *Triſtam Shandy*, écrit par un curé nommé *Sterne*, le ſecond *Rabelais* d'Angleterre ; il reſſemble à ces petits ſatyres de l'antiquité qui renfermaient des eſſences précieuſes.

Deux vieux capitaines à demi-paye, aſſiſtés du docteur *Slop*, font les queſtions les plus ridicules. Dans ces queſtions, les théologiens de France ne ſont pas épargnés. On inſiſte particuliérement ſur un mémoire préſenté à la Sorbonne par un chirurgien qui demande la permiſſion de batiſer les enfans dans le ventre de leurs mères, au moyen d'une canule qu'il introduira proprement dans l'uterus, ſans bleſſer la mère ni l'enfant.

Enfin, ils ſe font lire par un caporal un ancien ſermon ſur la conſcience, compoſé par ce même curé *Sterne.*

Parmi pluſieurs peintures, ſupérieures à celles de *Rimbran* & aux crayons de *Calot*, il peint un honnête-homme du monde paſſant ſes jours dans les plaiſirs de la table, du jeu & de la débauche, ne faiſant rien que la bonne compagnie puiſſe lui reprocher, & par conſéquent ne ſe reprochant rien. Sa conſcience & ſon honneur l'accompagnent aux ſpectacles, au jeu, & ſurtout lorſqu'il paye libéralement la fille qu'il entretient. Il punit ſévérement quand il eſt en charge les petits larcins du commun peuple ; il vit gaîment, & meurt ſans le moindre remords.

Le docteur *Slop* interrompt le lecteur pour dire que cela eſt impoſſible dans l'égliſe anglicane, & ne peut arriver que chez des papiſtes.

Enfin, le curé *Sterne* cite l'exemple de *David* qui a, dit-il, tantôt une conſcience délicate & éclairée, tantôt une conſcience très dure & très ténébreuſe.

Lorſqu'il peut tuer ſon roi dans une caverne, il ſe contente de lui couper un pan de ſa robe : voilà une conſcience délicate. Il paſſe une année entière ſans avoir le moindre remords de ſon adultère avec *Betzabé* & du meurtre d'*Urie :* voilà la même conſcience endurcie, & privée de lumière.

Tels

Tels font, dit-il, la plûpart des hommes. Nous avouons à ce curé que les grands du monde font très fouvent dans ce cas; le torrent des plaifirs & des affaires les entraîne; ils n'ont pas le tems d'avoir de la confcience, cela eft bon pour le peuple; encor n'en a-t-il guères quand il s'agit de gagner de l'argent. Il eft donc très bon de réveiller fouvent la confcience des couturières & des rois par une morale qui puiffe faire impreffion fur eux; mais pour faire cette impreffion, il faut mieux parler qu'on ne parle aujourd'hui.

SECTION QUATRIÉME.

Confcience : Liberté de confcience.

traduit de l'allemand.

(Nous n'adoptons pas tout ce paragraphe ; mais comme il y a quelques vérités, nous n'avons pas cru devoir l'omettre, & nous ne nous chargeons pas de juftifier ce qui peut s'y trouver de peu mefuré & de trop dur.)

L'aumônier du prince de..... lequel prince eft catholique romain, menaçait un anabatifte de le chaffer des petits états du prince; il lui difait qu'il n'y a que trois fectes autorifées dans l'empire; que pour lui anabatifte qui était d'une quatriéme, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monfeigneur: & enfin, la converfation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabatifte de le faire pendre. Tant pis pour fon alteffe, répondit l'anabatifte; je fuis un gros manufacturier; j'employe deux cent ouvriers, je fais entrer deux cent mille écus par an dans fes états; ma famille ira s'établir ailleurs; monfeigneur y perdra.

Et fi monfeigneur fait pendre tes deux cent ouvriers & ta famille? reprit l'aumônier; & s'il donne ta manufacture à de bons catholiques?

Je l'en défie, dit le vieillard; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'induftrie: cela ferait beaucoup plus fou que s'il faifait tuer tous fes chevaux, parce que l'un d'eux t'aura jetté par terre, & que tu es un mauvais écuyer.

L'intérêt de monfeigneur n'eft pas que je mange du pain fans levain ou levé. Il eft que je procure à fes fujets de quoi manger, & que j'augmente fes revenus par mon travail. Je fuis

honnête-homme ; & quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profession me forcerait à le devenir ; car dans les entreprises de négoce, ce n'est pas comme dans celles de cour & dans les tiennes : point de succès sans probité. Que t'importe que j'aye été batisé dans l'âge qu'on appelle de raison, tandis que tu l'as été sans le savoir ? que t'importe que j'adore DIEU à la manière de mes pères ? Si tu suivais tes belles maximes, & si tu avais la force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, faisant pendre à ton plaisir le Grec qui ne croit pas que l'Esprit procède du Père & du Fils ; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Islandais, Prussiens, Hanovriens, Saxons, Holstenois, Hessois, Virtembergeois, Bernois, Hambourgeois, Cosaques, Valaques, Grecs, Russes, qui ne croyent pas le pape infaillible ; tous les musulmans qui croyent un seul DIEU ; & les Indiens dont la religion est plus ancienne que la juive ; & les lettrés Chinois qui depuis quatre mille ans servent un DIEU unique sans superstition, & sans fanatisme ! Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître ! Assurément, dit le moine ; car je suis dévoré du zèle de la maison du Seigneur. *Zelus domus suæ comedit me.*

Ça, di-moi un peu, cher aumônier, repartit l'anabatiste, es-tu dominicain ou jésuite, ou diable ? Je suis jésuite, dit l'autre. Eh mon ami, si tu n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choses si diaboliques ?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général ; & le tout pour plaire à un plus grand seigneur que lui.

Dieux de la terre qui avec trois doigts avez trouvé le secret de vous rendre maîtres d'une grande partie du genre-humain ; si dans le fond du cœur vous avouez que vos richesses & votre puissance ne sont point essentielles à votre salut & au nôtre, jouissez-en avec modération. Nous ne voulons pas vous démîtrer, vous déthiarer : mais ne nous écrasez pas. Jouissez & laissez-nous paisibles ; démêlez vos intérêts avec les rois ; & laissez-nous nos manufactures.

CONSEILLER ou JUGE.

BARTOLOMÉ.

QUoi ! il n'y a que deux ans que vous étiez au collège, & vous voilà déja conseiller de la cour de Naples ?

GERONIMO.

Oui, c'est un arrangement de famille ; il m'en a peu coûté.

BARTOLOMÉ.

Vous êtes donc devenu bien savant depuis que je ne vous ai vu ?

GERONIMO.

Je me suis quelquefois fait inscrire dans l'école de droit, où l'on m'apprenait que le naturel est commun aux hommes & aux bêtes, & que le droit des gens n'est que pour les gens. On me parlait de l'édit du préteur, & il n'y a plus de préteur ; des fonctions des édiles, & il n'y a plus d'édiles ; du pouvoir des maîtres sur les esclaves, & il n'y a plus d'esclaves. Je ne sais presque rien des loix de Naples, & me voilà juge.

BARTOLOMÉ.

Ne tremblez-vous pas d'être chargé de décider du sort des familles, & ne rougissez-vous pas d'être si ignorant ?

GERONIMO.

Si j'étais savant, je rougirais peut-être davantage. J'entends dire aux savans que presque toutes les loix se contredisent, que ce qui est juste à Gayette est injuste à Otrante, que dans la même jurisdiction on perd à la seconde chambre le même procès qu'on gagne à la troisiéme. J'ai toûjours dans l'esprit ce beau discours d'un avocat Vénitien ; *Illustrissimi signori, l'anno passato avete judicao cosi ; e questo anno nella medesima lite avete judicao tutto il contrario ; e sempre ben !*

Le peu que j'ai lu de nos loix m'a paru souvent très embrouillé. Je crois que si je les étudiais pendant quarante ans, je serais embarrassé pendant quarante ans : cependant je les étudie ; mais je pense qu'avec du bon sens & de l'équité, on peut être un très bon magistrat, sans être profondément savant. Je ne connais point de meilleur juge que *Sancho Pança* : cependant il ne savait pas un mot du code de l'isle Balataria. Je ne chercherai point à accorder ensemble *Cujas* & *Camille Descurtis*, ils ne sont point mes législateurs. Je ne connais de loix que celles qui ont la sanction du souverain. Quand elles seront claires, je les suivrai à la lettre ; quand elles seront obscures, je suivrai les lumières de ma raison, qui sont celles de ma conscience.

BARTOLOMÉ.

Vous me donnez envie d'être ignorant, tant vous raisonnez bien. Mais comment vous tirerez-vous des affaires d'état, de finance, & de commerce ?

GERONIMO.

DIEU merci, nous ne nous en mêlons guères à Naples. Une fois le marquis de *Carpi* notre vice-roi voulut nous consulter sur les monnoies ; nous parlames de l'*æs grave* des Romains, & les banquiers se moquèrent de nous. On nous assembla dans un tems de disette pour régler le prix du blé ; nous fumes assemblés six semaines, & on mourait de faim. On consulta enfin deux forts laboureurs, & deux bons marchands de blé ; & il y eut dès le lendemain plus de pain au marché qu'on n'en voulait.

Chacun doit se mêler de son métier ; le mien est de juger les contestations, & non pas d'en faire naître ; mon fardeau est assez grand.

CONSÉQUENCE.

QUelle est donc notre nature, & qu'est-ce que notre chétif esprit ? Quoi ! l'on peut tirer les conséquences les plus justes, les plus lumineuses, & n'avoir pas le sens commun ?

Cela n'eſt que trop vrai. Le fou d'Athènes qui croyait que tous les vaiſſeaux qui abordaient au Pirée lui appartenaient, pouvait calculer merveilleuſement combien valait le chargement de ces vaiſſeaux, & en combien de jours ils pouvaient arriver de Smyrne au Pirée.

Nous avons vu des imbécilles qui ont fait des calculs & des raiſonnemens bien plus étonnans. Ils n'étaient donc pas imbécilles? me dites-vous. Je vous demande pardon, ils l'étaient. Ils poſaient tout leur édifice ſur un principe abſurde; ils enfilaient réguliérement des chimères. Un homme peut marcher très bien & s'égarer, & alors mieux il marche & plus il s'égare.

Le *Fo* des Indiens eut pour père un éléphant qui daigna faire un enfant à une princeſſe Indienne, laquelle accoucha du Dieu *Fo* par le côté gauche. Cette princeſſe était la propre ſœur d'un empereur des Indes : donc *Fo* était le neveu de l'empereur; & les petits-fils de l'éléphant & du monarque étaient couſins iſſus de germain; donc ſelon les loix de l'état la race de l'empereur étant éteinte, ce ſont les deſcendans de l'éléphant qui doivent ſuccéder. Le principe reçu, on ne peut mieux conclure.

Il eſt dit que l'éléphant divin était haut de neuf pieds de roi. Tu préſumes avec raiſon que la porte de ſon écurie devait avoir plus de neuf pieds, afin qu'il pût y entrer à ſon aiſe. Il mangeait cinquante livres de ris par jour, vingt-cinq livres de ſucre, & buvait vingt-cinq livres d'eau. Tu trouves par ton arithmétique qu'il avalait trente-ſix mille cinq cent peſant par année; on ne peut compter mieux. Mais ton éléphant a-t-il exiſté? était-il beau-frère de l'empereur? ſa femme a-t-elle fait un enfant par le côté gauche? C'eſt-là ce qu'il falait examiner; vingt auteurs qui vivaient à la Cochinchine l'ont écrit l'un après l'autre; tu devais confronter ces vingt auteurs, peſer leurs témoignages, conſulter les anciennes archives, voir s'il eſt queſtion de cet éléphant dans les régiſtres; examiner ſi ce n'eſt point une fable que des impoſteurs ont eu intérêt d'accréditer. Tu es parti d'un principe extravagant pour en tirer des concluſions juſtes.

C'eſt moins la logique qui manque aux hommes que la ſource de la logique. Il ne s'agit pas de dire, ſix vaiſſeaux qui m'ap-

partiennent ſont chacun de deux cent tonneaux, le tonneau eſt de deux mille livres peſant ; donc j'ai douze cent mille livres de marchandiſes au port du Pirée. Le grand point eſt de ſavoir ſi ces vaiſſeaux ſont à toi. Voilà le principe dont ta fortune dépend ; tu compteras après. Voyez *Principe*.

Un ignorant, fanatique & conſéquent, eſt ſouvent un homme à étouffer. Il aura lu que *Phinée* tranſporté d'un ſaint zèle, ayant trouvé un Juif couché avec une Madianite, les tua tous deux, & fut imité par les lévites qui maſſacrèrent tous les ménages moitié madianites, moitié juifs. Il ſait que ſon voiſin catholique couche avec ſa voiſine huguenote ; il les tuera tous deux ſans difficulté : on ne peut agir plus conſéquemment. Quel eſt le remède à cette maladie horrible de l'ame ? C'eſt d'accoutumer de bonne heure les enfans à ne rien admettre qui choque la raiſon, à ne leur conter jamais d'hiſtoires de revenans, de fantômes, de ſorciers, de poſſedés, de prodiges ridicules. Une fille d'une imagination tendre & ſenſible, entend parler de poſſeſſions ; elle tombe dans une maladie de nerfs, elle a des convulſions, elle ſe croit poſſedée. J'en ai vu mourir une de la révolution que ces abominables hiſtoires avaient faites dans ſes organes. Voyez *Eſprit faux*, & *Fanatique*.

CONSPIRATIONS CONTRE LES PEUPLES, OU PROSCRIPTIONS.

IL y a des choſes qu'il faut ſans ceſſe mettre ſous les yeux des hommes. Ayant retrouvé ce morceau qui intéreſſe l'humanité entière, nous avons cru que c'était ici ſa place, d'autant plus qu'il y a quelques additions.

CONSPIRATIONS OU PROSCRIPTIONS JUIVES.

L'hiſtoire eſt pleine de conſpirations contre les tyrans ; mais nous ne parlerons ici que des conſpirations des tyrans contre les peuples. Si l'on remonte à la plus haute antiquité reçue parmi

nous, ſi l'on oſe chercher les premiers exemples des proſcriptions dans l'hiſtoire des Juifs ; ſi nous ſéparons ce qui peut appartenir aux paſſions humaines, de ce que nous devons révérer dans les décrets éternels ; ſi nous ne conſidérons que l'effet terrible d'une cauſe divine, nous trouverons d'abord une proſcription de vingt-trois mille Juifs après l'idolâtrie d'un veau d'or ; une de vingt-quatre mille pour punir l'Iſraëlite qu'on avait ſurpris dans les bras d'une Madianite ; une de quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm, égorgés à un gué du Jourdain. C'était une vraie proſcription ; car ceux de Galaad qui exerçaient la vengeance de *Jephté* contre les Ephraïmites, voulaient connaître & démêler leurs victimes en leur faiſant prononcer l'un après l'autre le mot *ſchibolet* au paſſage de la rivière ; & ceux qui diſaient *ſibolet*, ſelon la prononciation éphraïmite, étaient reconnus & tués ſur le champ. Mais il faut conſidérer que cette tribu d'Ephraïm ayant oſé s'oppoſer à *Jephté*, choiſi par DIEU même pour être le chef de ſon peuple, méritait ſans doute un tel châtiment.

C'eſt pour cette raiſon que nous ne regardons point comme une injuſtice l'extermination entière des peuples du Canaan ; ils s'étaient, ſans doute, attiré cette punition par leurs crimes ; ce fut le DIEU vengeur des crimes qui les proſcrivit ; les Juifs n'étaient que les bourreaux.

CELLE DE MITHRIDATE.

De telles proſcriptions commandées par la Divinité même, ne doivent pas ſans doute être imitées par les hommes ; auſſi le genre-humain ne vit point de pareils maſſacres juſqu'à *Mithridate*. Rome ne lui avait pas encor déclaré la guerre, lorſqu'il ordonna qu'on aſſaſſinât tous les Romains qui ſe trouvaient dans l'Aſie mineure. *Plutarque* fait monter le nombre des victimes à cent cinquante mille, *Appien* le réduit à quatre-vingt mille.

Plutarque n'eſt guères croyable, & *Appien* probablement exagère. Il n'eſt pas vraiſemblable que tant de citoyens Romains demeuraſſent dans l'Aſie mineure, où ils avaient alors très peu d'établiſſemens. Mais quand ce nombre ſerait réduit

à la moitié, *Mithridate* n'en ferait pas moins abominable. Tous les hiſtoriens conviennent que le maſſacre fut général, & que ni les femmes, ni les enfans ne furent épargnés.

Celle de Sylla, de Marius et des triumvirs.

Mais environ dans ce tems-là même, *Sylla* & *Marius* exercèrent fur leurs compatriotes la même fureur qu'ils éprouvaient en Afie. *Marius* commença les profcriptions, & *Sylla* les furpaſſa. La raifon humaine eſt confondue quand elle veut juger des Romains. On ne conçoit pas comment un peuple chez qui tout était à l'enchère, & dont la moitié égorgeait l'autre, pût être dans ce tems-là même le vainqueur de tous les rois. Il y eut une horrible anarchie depuis les profcriptions de *Sylla* juſqu'à la bataille d'Actium, & ce fut pourtant alors que Rome conquit les Gaules, l'Eſpagne, l'Egypte, la Syrie, toute l'Afie mineure & la Grèce.

Comment expliquerons-nous ce nombre prodigieux de déclamations qui nous reſtent fur la décadence de Rome, dans ces tems fanguinaires & illuſtres ? Tout eſt perdu, difent vingt auteurs Latins, *Rome tombe par fes propres forces*, *le luxe a vengé l'univers*. Tout cela ne veut dire autre chofe, finon que la liberté publique n'exiſtait plus : mais la puiſſance fubſiſtait ; elle était entre les mains de cinq ou fix généraux d'armée, & le citoyen Romain qui avait juſques-là vaincu pour lui-même, ne combattait plus que pour quelques uſurpateurs.

La dernière profcription fut celle d'*Antoine*, d'*Octave* & de *Lépide* ; elle ne fut pas plus fanguinaire que celle de *Sylla*.

Quelque horrible que fût le règne des *Caligula* & des *Nérons*, on ne voit point de profcriptions fous leur empire ; il n'y en eut point dans les guerres des *Galba*, des *Othons*, des *Vitellius*.

Celle des Juifs sous Trajan.

Les Juifs feuls renouvellèrent ce crime fous *Trajan*. Ce prince humain les traitait avec bonté. Il y en avait un très grand nombre dans l'Egypte & dans la province de Cyrène. La moitié de l'iſle de Chypre était peuplée de Juifs. Un nommé *André* qui fe

se donna pour un messie, pour un libérateur des Juifs, ranima leur exécrable enthousiasme qui paraissait assoupi. Il leur persuada qu'ils seraient agréables au Seigneur, & qu'ils rentreraient enfin victorieux dans Jérusalem, s'ils exterminaient tous les infidèles dans les lieux où ils avaient le plus de synagogues. Les Juifs séduits par cet homme massacrèrent, dit-on, plus de deux cent vingt mille personnes dans la Cyrenaïque & dans Chypre. *Dion* & *Eusèbe* disent que non-contens de les tuer, ils mangeaient leur chair, se faisaient une ceinture de leurs intestins, & se frottaient le visage de leur sang. Si cela est ainsi, ce fut, de toutes les conspirations contre le genre-humain dans notre continent, la plus inhumaine & la plus épouvantable, & elle dut l'être, puisque la superstition en était le principe. Ils furent punis, mais moins qu'ils ne le méritaient, puisqu'ils subsistent encore.

CELLE DE THÉODOSE, &c.

Je ne vois aucune conspiration pareille dans l'histoire du monde, jusqu'au tems de *Théodose*, qui proscrivit les habitans de Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme des menteurs mercénaires l'écrivent si souvent, mais après six mois des plus mûres réflexions. Il mit dans cette fureur méditée un artifice & une lâcheté qui la rendaient encor plus horrible. Les jeux publics furent annoncés par son ordre, les habitans invités; les courses commencèrent au milieu de ces réjouissances, ses soldats égorgèrent sept à huit mille habitans : quelques auteurs disent quinze mille. Cette proscription fut incomparablement plus sanguinaire & plus inhumaine que celle des triumvirs; ils n'avaient compris que leurs ennemis dans leurs listes, mais *Théodose* ordonna que tout pérît sans distinction. Les triumvirs se contentèrent de taxer les veuves & les filles des proscrits, *Théodose* fit massacrer les femmes & les enfans, & cela dans la plus profonde paix, & lorsqu'il était au comble de sa puissance. Il est vrai qu'il expia ce crime; il fut quelque tems sans aller à la messe.

CELLE DE L'IMPÉRATRICE THÉODORA.

Une conspiration beaucoup plus sanglante encore que toutes les précédentes, fut celle d'une impératrice *Théodora*, au

milieu du neuviéme siécle. Cette femme superstitieuse & cruelle, veuve du cruel *Théophile*, & tutrice de l'infame *Michel*, gouverna quelques années Constantinople. Elle donna ordre qu'on tuât tous les manichéens dans ses états. *Fleury*, dans son *Histoire ecclésiastique*, avoue qu'il en périt environ cent mille. Il s'en sauva quarante mille qui se réfugièrent dans les états du calife, & qui devenus les plus implacables comme les plus justes ennemis de l'empire Grec, contribuèrent à sa ruine. Rien ne fut plus semblable à notre St. Barthelemi, dans laquelle on voulut détruire les protestans, & qui les rendit furieux.

Celle des croisés contre les Juifs.

Cette rage des conspirations contre un peuple entier sembla s'assoupir jusqu'au tems des croisades. Une horde de croisés dans la première expédition de *Pierre* l'hermite, ayant pris son chemin par l'Allemagne, fit vœu d'égorger tous les Juifs qu'ils rencontreraient sur leur route. Ils allerent à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence, à Francfort; ils fendirent le ventre aux hommes, aux femmes, aux enfans de la nation juive qui tombèrent entre leurs mains, & cherchèrent dans leurs entrailles l'or qu'on supposait que ces malheureux avaient avalé.

Cette action des croisés ressemblait parfaitement à celle des Juifs de Chypre & de Cyrène, & fut peut-être encor plus affreuse, parce que l'avarice se joignait au fanatisme. Les Juifs alors furent traités comme ils se vantent d'avoir traité autrefois des nations entières : mais selon la remarque de Suarez, *ils avaient égorgé leurs voisins par une piété bien entendue, & les croisés les massacrèrent par une piété mal entendue.* Il y a au moins de la piété dans ces meurtres, & cela est bien consolant.

Celle des croisades contre les Albigeois.

La conspiration contre les Albigeois fut de la même espèce, & eut une atrocité de plus ; c'est qu'elle fut contre des compatriotes, qu'elle dura plus longtems. *Suarez* aurait dû regarder cette proscription comme la plus édifiante de toutes, puisque de saints inquisiteurs condamnèrent aux flammes tous les habitans

de Béſiers, de Carcaſſonne, de Lavaur, & de cent bourgs conſidérables; preſque tous les citoyens furent brûlés en effet, ou pendus, ou égorgés.

LES VÊPRES SICILIENNES.

S'il eſt quelque nuance entre les grands crimes, peut-être la journée des vêpres ſiciliennes eſt la moins exécrable de toutes, quoiqu'elle le ſoit exceſſivement. L'opinion la plus probable, eſt que ce maſſacre ne fut point prémédité. Il eſt vrai que *Jean de Procida*, émiſſaire du roi d'Arragon, préparait dès-lors une révolution à Naples & en Sicile; mais il paraît que ce fut un mouvement ſubit dans le peuple animé contre les Provençaux, qui le déchaina tout-d'un-coup, & qui fit couler tant de ſang. Le roi *Charles d'Anjou* frère de *St. Louis* s'était rendu odieux par le meurtre de *Conradin* & du duc d'Autriche, deux jeunes héros & deux grands princes dignes de ſon eſtime, qu'il fit condamner à mort comme des voleurs. Les Provençaux qui vexaient la Sicile étaient déteſtés. L'un d'eux fit violence à une femme le lendemain de pâques; on s'attroupa, on s'émut, on ſonna le tocſin, on cria *meurent les tyrans;* tout ce qu'on rencontra de Provençaux fut maſſacré; les innocens périrent avec les coupables.

LES TEMPLIERS.

Je mets ſans difficulté au rang des conjurations contre une ſociété entière le ſupplice des templiers. Cette barbarie fut d'autant plus atroce qu'elle fut commiſe avec l'appareil de la juſtice. Ce n'était point une de ces fureurs que la vengeance ſoudaine ou la néceſſité de ſe défendre ſemble juſtifier: c'était un projet réfléchi d'exterminer tout un ordre trop fier & trop riche. Je penſe bien que dans cet ordre il y avait de jeunes débauchés qui méritaient quelque correction; mais je ne croirai jamais qu'un grand-maître, & tant de chevaliers parmi leſquels on comptait des princes, tous vénérables par leur âge & par leurs ſervices, fuſſent coupables des baſſeſſes abſurdes & inutiles dont on les accuſait. Je ne croirai jamais qu'un ordre entier de religieux ait renoncé en Europe à la religion chrêtienne, pour laquelle il com-

battait en Asie, en Afrique ; & pour laquelle même encor plusieurs d'entr'eux gémissaient dans les fers des Turcs & des Arabes, aimant mieux mourir dans les cachots que de renier leur religion.

Enfin, je crois sans difficulté à plus de quatre-vingt chevaliers qui, en mourant, prennent DIEU à témoin de leur innocence. N'hésitons point à mettre leur proscription au rang des funestes effets d'un tems d'ignorance & de barbarie.

MASSACRE DANS LE NOUVEAU MONDE.

Dans ce récensement de tant d'horreurs, mettons surtout les douze millions d'hommes détruits dans le vaste continent du nouveau monde. Cette proscription est à l'égard de toutes les autres ce que serait l'incendie de la moitié de la terre à celui de quelques villages.

Jamais ce malheureux globe n'éprouva une dévastation plus horrible & plus générale, & jamais crime ne fut mieux prouvé. *Las Casas* évêque de Chiapa dans la nouvelle Espagne, ayant parcouru pendant plus de trente années les isles & la terre ferme découvertes, avant qu'il fût évêque ; & depuis qu'il eut cette dignité, témoin oculaire de ces trente années de destruction, vint enfin en Espagne dans sa vieillesse, se jetter aux pieds de *Charles-Quint* & du prince *Philippe* son fils, & fit entendre ses plaintes qu'on n'avait pas écoutées jusqu'alors. Il présenta sa requête au nom d'un hémisphère entier : elle fut imprimée à Valladolid. La cause de plus de cinquante nations proscrites dont il ne subsistait que de faibles restes, fut solemnellement plaidée devant l'empereur. *Las Casas* dit que ces peuples détruits étaient d'une espèce douce, faible & innocente, incapable de nuire & de résister, & que la plûpart ne connaissaient pas plus les vêtemens & les armes que nos animaux domestiques. J'ai parcouru, dit-il, toutes les petites isles Lucaies, & je n'y ai trouvé que onze habitans, reste de plus de cinq cent mille.

Il compte ensuite plus de deux millions d'hommes détruits dans Cuba & dans Hispaniola ; & enfin plus de dix millions dans le continent. Il ne dit pas, j'ai oui dire qu'on a exercé ces énormités incroyables, il dit : *je les ai vues : j'ai vu cinq caciques*

brûlés pour s'être enfuis avec leurs sujets ; j'ai vu ces créatures innocentes massacrées par milliers ; enfin, de mon tems, on a détruit plus de douze millions d'hommes dans l'Amérique.

On ne lui contesta pas cette étrange dépopulation, quelque incroyable qu'elle paraisse. Le docteur *Sepulvéda* qui plaidait contre lui, s'attacha seulement à prouver que tous ces Indiens méritaient la mort, parce qu'ils étaient coupables du péché contre nature, & qu'ils étaient antropophages.

Je prends DIEU à témoin, répond le digne évêque *Las Casas*, que vous calomniez ces innocens après les avoir égorgés. Non, ce n'était pas parmi eux que régnait la pédérastie, & que l'horreur de manger de la chair humaine s'était introduite ; il se peut que dans quelques contrées de l'Amérique que je ne connais pas, comme au Brésil ou dans quelques isles, on ait pratiqué ces abominations de l'Europe ; mais ni à Cuba, ni à la Jamaïque, ni dans l'Hispaniola, ni dans aucune isle que j'ai parcourues, ni au Pérou, ni au Mexique où est mon évêché, je n'ai entendu jamais parler de ces crimes ; & j'en ai fait les enquêtes les plus exactes. C'est vous qui êtes plus cruel que les antropophages ; car je vous ai vu dresser des chiens énormes pour aller à la chasse des hommes, comme on va à celle des bêtes fauves. Je vous ai vus donner vos semblables à dévorer à vos chiens. J'ai entendu des Espagnols dire à leurs camarades, prête-moi une longe d'Indien pour le déjeûner de mes dogues, je t'en rendrai demain un quartier. C'est enfin chez vous seuls que j'ai vu de la chair humaine étalée dans vos boucheries, soit pour vos dogues, soit pour vous-mêmes. Tout cela, continue-t-il, est prouvé au procès, & je jure par le grand DIEU qui m'écoute, que rien n'est plus véritable.

Enfin, *Las Casas* obtint de *Charles-Quint* des loix qui arrêtèrent le carnage réputé jusqu'alors légitime, attendu que c'était des chrêtiens qui massacraient des infidèles.

CONSPIRATION CONTRE MÉRINDOL.

La proscription juridique des habitans de Mérindol & de Cabrière, sous *François I*, en 1546, n'est à la vérité qu'une étincelle en comparaison de cet incendie universel de la moitié de l'Amé-

rique. Il périt dans ce petit pays environ cinq à six mille personnes des deux sexes & de tout âge. Mais cinq mille citoyens surpassent en proportion dans un canton si petit, le nombre de douze millions dans la vaste étendue des isles de l'Amérique, dans le Mexique, & dans le Pérou. Ajoutez surtout que les désastres de notre patrie nous touchent plus que ceux d'un autre hémisphère.

Ce fut la seule proscriprion revêtue des formes de la justice ordinaire; car les templiers furent condamnés par des commissaires que le pape avait nommés, & c'est en cela que le massacre de Mérindol porte un caractère plus affreux que les autres. Le crime est plus grand quand il est commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes & pour protéger l'innocence.

Un avocat-général du parlement d'Aix nommé *Guerin*, fut le premier auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien César Nostradamus, *un homme noir ainsi de corps que d'ame, autant froid orateur que persécuteur ardent & calomniateur effronté.* Il commença par dénoncer en 1540 dix-neuf personnes au hazard comme hérétiques. Il y avait alors un violent parti dans le parlement d'Aix, qu'on appellait les *brûleurs*. Le président d'*Oppède* était à la tête de ce parti. Les dix-neuf accusés furent condamnés à la mort sans être entendus; & dans ce nombre il se trouva quatre femmes & cinq enfans qui s'enfuirent dans des cavernes.

Il y avait alors, à la honte de la nation, un inquisiteur de la foi en Provence; il se nommait frère *Jean de Rome.* Ce malheureux accompagné de satellites allait souvent dans Mérindol & dans les villages d'alentour; il entrait inopinément & de nuit dans les maisons où il était averti qu'il y avait un peu d'argent; il déclarait le père, la mère & les enfans hérétiques, leur donnait la question, prenait l'argent, & violait les filles. Vous trouverez une partie des crimes de ce scélérat dans le fameux plaidoyer d'*Aubri*, & vous remarquerez qu'il ne fut puni que par la prison.

Ce fut cet inquisiteur qui, n'ayant pu entrer chez les dix-neuf accusés, les avait fait dénoncer au parlement par l'avocat-général *Guerin*, quoiqu'il prétendît être le seul juge du crime d'hérésie. *Guerin* & lui soutinrent que dix-huit villages étaient infectés de cette peste. Les dix-neuf citoyens échappés devaient, selon eux, faire revolter tout le canton. Le président d'*Oppède*,

trompé par une information frauduleuſe de *Guerin*, demanda au roi des troupes pour appuyer la recherche & la punition des dix-neuf prétendus coupables. *François I*, trompé à ſon tour, accorda enfin les troupes. Le vice-legat d'Avignon y joignit quelques ſoldats. Enfin en 1544 d'*Oppède* & *Guerin* à leur tête mirent le feu à tous les villages; tout fut tué, & *Aubri* rapporte dans ſon plaidoyer, que pluſieurs ſoldats aſſouvirent leur brutalité ſur les femmes & les filles expirantes qui palpitaient encore. C'eſt ainſi qu'on ſervait la religion.

Quiconque a lu l'hiſtoire, ſait aſſez qu'on fit juſtice; que le parlement de Paris fit pendre l'avocat-général, & que le préſident d'*Oppède* échappa au ſupplice qu'il avait mérité. Cette grande cauſe fut plaidée pendant cinquante audiences. On a encor les plaidoyers, ils ſont curieux. D'*Oppède* & *Guerin* alléguaient pour leur juſtification tous les paſſages de l'Ecriture, où il eſt dit:

Frappez les habitans par le glaive, détruiſez tout juſqu'aux animaux. *a*)

Tuez le vieillard, l'homme, la femme, & l'enfant à la mammelle. *b*)

Tuez l'homme, la femme, l'enfant ſevré, l'enfant qui tette, le bœuf, la brebis, le chameau & l'âne. *c*)

Ils alléguaient encor les ordres & les exemples donnés par l'égliſe contre les hérétiques. Ces exemples & ces ordres n'empêchèrent pas que *Guerin* ne fût pendu. C'eſt la ſeule proſcription de cette eſpèce qui ait été punie par les loix, après avoir été faite à l'abri de ces loix mêmes.

Conspiration de la St. Barthelemi.

Il n'y eut que vingt-huit ans d'intervalle entre les maſſacres de Mérindol & la journée de la St. Barthelemi. Cette journée fait encor dreſſer les cheveux à la tête de tous les Français, excepté ceux d'un abbé qui a oſé imprimer en 1758 une eſpèce d'apologie de cet événement exécrable. C'eſt ainſi que quelques eſprits bizarres ont eu le caprice de faire l'apologie du diable. *Ce ne fut*, dit-il, *qu'une affaire de proſcription*. Voilà une

a) Deut. chap. 13.
b) Joſué, chap. 16.
c) Premier livre des Rois, chapitre 15.

étrange excuſe! Il ſemble qu'une affaire de proſcription ſoit une choſe d'uſage comme on dit, une affaire de barreau, une affaire d'intérêt, une affaire de calcul, une affaire d'égliſe.

Il faut que l'eſprit humain ſoit bien ſuſceptible de tous les travers, pour qu'il ſe trouve au bout de près de deux cent ans un homme qui de ſang froid entreprend de juſtifier ce que l'Europe entière abhorre. L'archevêque *Perefixe* prétend qu'il périt cent mille Français dans cette conſpiration religieuſe. Le duc de *Sulli* n'en compte que ſoixante & dix mille. Mr. l'abbé abuſe du martyrologe des calviniſtes, lequel n'a pu tout compter, pour affirmer qu'il n'y eut que quinze mille victimes. Eh! monſieur l'abbé! ne ferait-ce rien que quinze mille perſonnes égorgées, en pleine paix, par leurs concitoyens!

Le nombre des morts ajoute, ſans doute, beaucoup à la calamité d'une nation, mais rien à l'atrocité du crime. Vous prétendez, homme charitable, que la religion n'eut aucune part à ce petit mouvement populaire. Oubliez-vous le tableau que le pape *Grégoire XIII* fit placer dans le Vatican, & au bas duquel était écrit, *Pontifex Colignii necem probat.* Oubliez-vous ſa proceſſion ſolemnelle de l'égliſe St. Pierre à l'égliſe St. Louis, le *Te Deum* qu'il fit chanter, les médailles qu'il fit frapper pour perpétuer la mémoire de l'heureux carnage de la St. Barthelemi. Vous n'avez peut-être pas vu ces médailles; j'en ai vu entre les mains de Mr. l'abbé de *Rothelin.* Le pape *Grégoire* y eſt repréſenté d'un côté, & de l'autre c'eſt un ange qui tient une croix dans la main gauche & une épée dans la droite. En voilà-t-il aſſez, je ne dis pas pour vous convaincre, mais pour vous confondre?

CONSPIRATION D'IRLANDE.

La conjuration des Irlandais catholiques, contre les proteſtans, ſous *Charles I*, en 1641, eſt une fidelle imitation de la St. Barthelemi. Des hiſtoriens Anglais contemporains, tels que le chancelier *Clarendon* & un chevalier *Jean Temple*, aſſurent qu'il y eut cent cinquante mille hommes de maſſacrés. Le parlement d'Angleterre dans ſa déclaration du 25 Juillet 1643, en compte quatre-vingt mille: mais Mr. *Brooke* qui paraît très inſtruit, crie à l'injuſtice dans un petit livre que j'ai entre les mains. Il dit qu'on

ſe

ſe plaint à tort ; & il ſemble prouver aſſez bien qu'il n'y eut que quarante mille citoyens d'immolés à la religion, en y comprenant les femmes & les enfans.

CONSPIRATION DANS LES VALLÉES DU PIÉMONT.

J'omets ici un grand nombre de proſcriptions particulières. Les petits déſaſtres ne ſe comptent point dans les calamités générales ; mais je ne dois point paſſer ſous ſilence la proſcription des habitans des vallées du Piémont en 1655.

C'eſt une choſe aſſez remarquable dans l'hiſtoire, que ces hommes preſque inconnus au reſte du monde, ayent perſévéré conſtamment de tems immémorial dans des uſages qui avaient changé partout ailleurs. Il en eſt de ces uſages comme de la langue : une infinité de termes antiques ſe conſervent dans des cantons éloignés, tandis que les capitales & les grandes villes varient dans leur langage de ſiécle en ſiécle.

Voilà pourquoi l'ancien roman que l'on parlait du tems de *Charlemagne*, ſubſiſte encor dans le patois du pays de Vaud, qui a conſervé le nom de *pays Roman*. On retrouve des veſtiges de ce langage dans toutes les vallées des Alpes & des Pyrénées. Les peuples voiſins de Turin qui habitaient les cavernes vaudoiſes, gardèrent l'habillement, la langue, & preſque tous les rites du tems de *Charlemagne*.

On ſait aſſez que dans le huitiéme & dans le neuviéme ſiécle, la partie ſeptentrionale de l'Occident ne connaiſſait point le culte des images ; & une bonne raiſon, c'eſt qu'il n'y avait ni peintre ni ſculpteur : rien même n'était décidé encor ſur certaines queſtions délicates, que l'ignorance ne permettait pas d'approfondir. Quand ces points de controverſe furent arrêtés & réglés ailleurs, les habitans des vallées l'ignorèrent ; & étant ignorés eux-mêmes des autres hommes, ils reſtèrent dans leur ancienne croyance ; mais enfin, ils furent mis au rang des hérétiques & pourſuivis comme tels.

Dès l'année 1487, le pape *Innocent VIII* envoya dans le Piémont un légat nommé *Albertus de Capitoneis*, archidiacre de Crémone, prêcher une croiſade contr'eux. La teneur de la bulle du pape eſt ſingulière. Il recommande aux inquiſi-

teurs, à tous les eccléſiaſtiques, & à tous les moines, » de » prendre unanimement les armes contre les Vaudois, de les écra- » ſer comme des aſpics, & de les exterminer ſaintement. « *In hæreticos armis inſurgant, eoſque velut aſpides venenoſos conculcent, & ad tam ſanctam exterminationem adhibeant omnes conatus.*

La même bulle octroye à chaque fidèle le droit » de s'em- » parer des meubles & immeubles des hérétiques, ſans forme » de procès. « *Bona quæcumque mobilia, & immobilia quibuſcumque licitè occupandi, &c.*

Et par la même autorité elle déclara que tous les magiſtrats qui ne prêteront pas main-forte ſeront privés de leurs dignités : *Seculares honoribus, titulis, feudis, privilegiis privandi.*

Les Vaudois ayant été vivement perſécutés, en vertu de cette bulle, ſe crurent des martyrs. Ainſi leur nombre augmenta prodigieuſement. Enfin la bulle d'*Innocent VIII* fut miſe en exécution à la lettre, en 1655. Le marquis de *Pianeſſe* entra le 15 d'Avril dans ces vallées avec deux régimens, ayant des capucins à leur tête. On marcha de caverne en caverne, & tout ce qu'on rencontra fut maſſacré. On pendait les femmes nues à des arbres, on les arroſait du ſang de leurs enfans, & on empliſſait leur matrice de poudre à laquelle on mettait le feu.

Il faut faire entrer, ſans doute, dans ce triſte catalogue les maſſacres des Cevennes & du Vivarais qui durèrent pendant dix ans, au commencement de ce ſiécle. Ce fut en effet un mêlange continuel de proſcriptions & de guerres civiles. Les combats, les aſſaſſinats, & les mains des bourreaux ont fait périr près de cent mille de nos compatriotes, dont dix mille ont expiré ſur la roue, ou par la corde, ou dans les flammes, ſi on en croit tous les hiſtoriens contemporains des deux partis.

Eſt-ce l'hiſtoire des ſerpens & des tigres que je viens de faire ? non, c'eſt celle des hommes. Les tigres & les ſerpens ne traitent point ainſi leur eſpèce. C'eſt pourtant dans le ſiécle de *Cicéron*, de *Pollion*, d'*Atticus*, de *Varius*, de *Tibulle*, de *Virgile*, d'*Horace*, qu'*Auguſte* fit ſes proſcriptions. Les philoſophes de *Thou* & *Montagne*, le chancelier de *l'Hôpital* vivaient du tems de la St. Barthelemi : & les maſſacres des Cevennes ſont du ſiécle le plus floriſſant de la monarchie

Françaife. Jamais les efprits ne furent plus cultivés, les talens en plus grand nombre, la politeffe plus générale. Quel contrafte, quel chaos, quelles horribles inconféquences compofent ce malheureux monde ! On parle des peftes, des tremblemens de terre, des embrafemens, des déluges, qui ont défolé le globe ; heureux, dit-on, ceux qui n'ont pas vécu dans le tems de ces bouleverfemens ! Difons plutôt ; heureux ceux qui n'ont pas vu les crimes que je retrace ! Comment s'eft-il trouvé des barbares pour les ordonner, & tant d'autres barbares pour les exécuter ? Comment y a-t-il encor des inquifiteurs & des familiers de l'inquifition ?

Un homme modéré, humain, né avec un caractère doux, ne conçoit pas plus qu'il y ait eu parmi les hommes des bêtes féroces ainfi altérées de carnage, qu'il ne conçoit des métamorphofes de tourterelles en vautours ; mais il comprend encor moins que ces monftres ayent trouvé à point nommé une multitude d'exécuteurs. Si des officiers & des foldats courent au combat fur un ordre de leurs maîtres, cela eft dans l'ordre de la nature ; mais que fans aucun examen ils aillent affaffiner de fang-froid un peuple fans défenfe, c'eft ce qu'on n'oferait pas imaginer des furies mêmes de l'enfer. Ce tableau foulève tellement le cœur de ceux qui fe pénètrent de ce qu'ils lifent, que pour peu qu'on foit enclin à la trifteffe, on eft fâché d'être né ; on eft indigné d'être homme.

La feule chofe qui puiffe confoler, c'eft que de telles abominations n'ont été commifes que de loin-à-loin ; n'en voilà qu'environ vingt exemples principaux dans l'efpace de près de quatre mille années. Je fais que les guerres continuelles qui ont défolé la terre font des fléaux encore plus deftructeurs par leur nombre & par leur durée ; mais enfin, comme je l'ai déja dit, le péril étant égal des deux côtés dans la guerre, ce tableau révolte bien moins que celui des profcriptions, qui ont toutes été faites avec lâcheté, puifqu'elles ont été faites fans danger, & que les *Sylla* & les *Augustes* n'ont été au fond que des affaffins qui ont attendu des paffans au coin d'un bois, & qui ont profité des dépouilles.

La guerre paraît l'état naturel de l'homme. Toutes les fociétés connues ont été en guerre, hormis les brames & les pri-

mitifs que nous appellons *quakers*, & quelques autres petits peuples. Mais il faut avouer que très peu de fociétés fe font rendues coupables de ces affaffinats publics appellés *profcriptions.* Il n'y en a aucun exemple dans la haute antiquité, excepté chez les Juifs. Le feul roi de l'Orient qui fe foit livré à ce crime eft *Mithridate*; & depuis *Augufte* il n'y a eu de profcriptions dans notre hémifphère que chez les chrêtiens qui occupent une très petite partie du globe. Si cette rage avait faifi fouvent le genre-humain, il n'y aurait plus d'hommes fur la terre, elle ne ferait habitée que par les animaux qui font fans contredit beaucoup moins méchans que nous. C'eft à la philofophie, qui fait aujourd'hui tant de progrès, d'adoucir les mœurs des hommes; c'eft à notre fiécle de réparer les crimes des fiécles paffés. Il eft certain que quand l'efprit de tolérance fera établi, on ne pourra plus dire :

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiofiorem.

On dira plutôt, mais en meilleurs vers que ceux-ci :

Nos ayeux ont été des monftres exécrables,
Nos pères ont été méchans;
On voit aujourd'hui leurs enfans,
Etant plus éclairés devenir plus traitables.

Mais pour ofer dire que nous fommes meilleurs que nos ancêtres, il faudrait que nous trouvant dans les mêmes circonftances qu'eux, nous nous abftinffions avec horreur des cruautés dont ils ont été coupables; & il n'eft pas démontré que nous fuffions plus humains en pareil cas. La philofophie ne pénètre pas toûjours chez les grands qui ordonnent, & encore moins chez les hordes des petits qui exécutent. Elle n'eft le partage que des hommes placés dans la médiocrité, également éloignés de l'ambition qui opprime, & de la baffe férocité qui eft à fes gages.

Il eft vrai qu'il n'eft plus de nos jours de perfécutions générales. Mais on voit quelquefois de cruelles atrocités. La fo-

ciété, la politeſſe, la raiſon inſpirent des mœurs douces ; cependant quelques hommes ont cru que la barbarie était un de leurs devoirs. On les a vus abuſer de leurs miſérables emplois ſi ſouvent humiliés, juſqu'à ſe jouer de la vie de leurs ſemblables en colorant leur inhumanité du nom de juſtice ; ils ont été ſanguinaires ſans néceſſité : ce qui n'eſt pas même le caractère des animaux carnaſſiers. Toute dureté qui n'eſt pas néceſſaire eſt un outrage au genre-humain. Les cannibales ſe vengent, mais ils ne font pas expirer dans d'horribles ſupplices un compatriote qui n'a été qu'imprudent.

Puiſſent ces réflexions ſatisfaire les ames ſenſibles & adoucir les autres !

CONTRADICTION.

EXEMPLES TIRÉS DE L'HISTOIRE DE LA SAINTE ECRITURE, DE PLUSIEURS ÉCRIVAINS, DU FAMEUX CURÉ MÊLIER, D'UN PRÉDICANT NOMMÉ ANTOINE, &c.

ON a déja montré ailleurs a) les contradictions de nos uſages, de nos mœurs, de nos loix : on n'en a pas dit aſſez. Tout a été fait, ſurtout dans notre Europe, comme l'habit d'*Arlequin :* ſon maître n'avait point de drap ; quand il falut l'habiller, il prit des vieux lambeaux de toutes couleurs : *Arlequin* fut ridicule, mais il fut vêtu.

Où eſt le peuple dont les loix & les uſages ne ſe contrediſent pas ? Y a-t-il une contradiction plus frappante & en même tems plus reſpectable que le ſaint empire Romain ? en quoi eſt-il ſaint ? en quoi eſt-il empire ? en quoi eſt-il Romain ?

Les Allemands ſont une brave nation que ni les *Germanicus*, ni les *Trajans* ne purent jamais ſubjuguer entiérement. Tous les peuples Germains qui habitaient au-delà de l'Elbe, furent toûjours invincibles, quoique mal armés ; c'eſt en partie de ces triſtes climats que ſortirent les vengeurs du monde. Loin que

a) On peut voir dans les *Mélanges d'hiſtoire, de littérature & de philoſophie*, l'article *Contradiction*, qui traite différemment la même matière.

l'Allemagne soit l'empire Romain, elle a servi à le détruire.

Cet empire était réfugié à Constantinople, quand un Allemand, un Austrasien alla d'Aix-la-chapelle à Rome, dépouiller pour jamais les *Césars* Grecs de ce qu'il leur restait en Italie. Il prit le nom de César, d'*imperator*; mais ni lui ni ses successeurs n'osèrent jamais résider à Rome. Cette capitale ne peut ni se vanter, ni se plaindre que depuis *Augustule* dernier excrément de l'empire Romain, aucun César ait vécu & soit enterré dans ses murs.

Il est difficile que l'empire soit *saint*, puis qu'il professe trois religions, dont deux sont déclarées impies, abominables, damnables & damnées, par la cour de Rome que toute la cour impériale regarde comme souveraine sur ces cas.

Il n'est pas certainement Romain, puis que l'empereur n'a pas dans Rome une maison.

En Angleterre, on sert les rois à genoux. La maxime constante est que le roi ne peut jamais faire mal. *The king can do no wrong*. Ses ministres seuls peuvent avoir tort; il est infaillible dans ses actions comme le pape dans ses jugemens. Telle est la loi fondamentale, la loi salique d'Angleterre. Cependant le parlement juge son roi *Edouard II* vaincu & fait prisonnier par sa femme; on déclare qu'il a tous les torts du monde, & qu'il est déchu de tous droits à la couronne. *Guillaume Trussel* vient dans sa prison lui faire le compliment suivant:

„ Moi, Guillaume Trussel, procureur du parlement & de „ toute la nation Anglaise, je révoque l'hommage à toi fait au- „ trefois; je te défie & je te prive du pouvoir royal, & nous „ ne tiendrons plus à toi doresnavant. " *b*)

Le parlement juge & condamne le roi *Richard II* fils du grand *Edouard III*. Trente & un chefs d'accusation sont produits contre lui, parmi lesquels on en trouve deux singuliers; Qu'il avait emprunté de l'argent sans payer, & qu'il avait dit en présence de témoins qu'il était le maître de la vie & des biens de ses sujets.

Le parlement dépose *Henri VI* qui avait un très grand tort, mais d'une autre espèce, celui d'être imbécille.

b) *Rapin Thoiras* n'a pas traduit littéralement cet acte.

Le parlement déclare *Edouard IV* traître, confifque tous fes biens ; & enfuite le rétablit quand il eft heureux.

Pour *Richard III*, celui-là eut véritablement tort plus que tous les autres : c'était un *Néron*, mais un *Néron* courageux ; & le parlement ne déclara fes torts que quand il eut été tué.

La chambre repréfentant le peuple d'Angleterre, imputa plus de torts à *Charles I* qu'il n'en avait ; & le fit périr fur un échafaut. Le parlement jugea que *Jacques II* avait de très grands torts, & furtout celui de s'être enfui. Il déclara la couronne vacante, c'eft-à-dire, il le dépofa.

Aujourd'hui *Junius* écrit au roi d'Angleterre que ce monarque a tort d'être bon & fage. Si ce ne font pas là des contradictions, je ne fais où en trouver.

Des contradictions dans quelques rites.

Après ces grandes contradictions politiques qui fe divifent en cent mille petites contradictions, il n'y en a point de plus fortes que celles de quelques-uns de nos rites. Nous déteftons le judaïfme ; il n'y a pas quinze ans qu'on brûlait encor les Juifs. Nous les regardons comme les affaffins de notre Dieu, & nous nous affemblons tous les dimanches pour pfalmodier des cantiques juifs : fi nous ne les récitons pas en hébreu, c'eft que nous fommes des ignorans. Mais les quinze premiers évêques, prêtres, diacres & troupeau de Jérufalem, berceau de la religion chrêtienne, récitèrent toûjours les pfaumes juifs dans l'idiome juif de la langue fyriaque ; & jufqu'au tems du calife *Omar*, prefque tous les chrêtiens depuis Tyr jufqu'à Alep priaient dans cet idiome juif. Aujourd'hui qui réciterait les pfaumes tels qu'ils ont été compofés, qui les chanterait dans la langue juive, ferait foupçonné d'être circoncis, & d'être juif : il ferait brûlé comme tel : il l'aurait été du moins il y a vingt ans, quoique Jesus-Christ ait été circoncis, quoique les apôtres & les difciples ayent été circoncis. Je mets à part tout le fonds de notre fainte religion, tout ce qui eft un objet de foi, tout ce qu'il ne faut confidérer qu'avec une foumiffion craintive, je n'envifage que l'écorce, je ne touche qu'à l'ufage ; je demande s'il y en eut jamais un plus contradictoire ?

DES CONTRADICTIONS DANS LES AFFAIRES ET DANS LES HOMMES.

Si quelque société littéraire veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes *in-folio.*

Le monde ne subsiste que de contradictions; que faudrait-il pour les abolir? Assembler les états du genre-humain. Mais de la manière dont les hommes sont faits, ce serait une nouvelle contradiction s'ils étaient d'accord. Assemblez tous les lapins de l'univers, il n'y aura pas deux avis différens parmi eux.

Je ne connais que deux sortes d'êtres immuables sur la terre, les géomètres & les animaux; ils sont conduits par deux règles invariables, la démonstration & l'instinct: & encor les géomètres ont-ils eu quelques disputes, mais les animaux n'ont jamais varié.

DES CONTRADICTIONS DANS LES HOMMES ET DANS LES AFFAIRES.

Les contrastes, les jours & les ombres sous lesquels on représente dans l'histoire les hommes publics, ne sont pas des contradictions, ce sont des portraits fidèles de la nature humaine.

Tous les jours on condamne & on admire *Alexandre* le meurtrier de *Clitus*, mais le vengeur de la Grèce, le vainqueur des Perses & le fondateur d'Alexandrie.

César le débauché qui vole le trésor public de Rome pour asservir sa patrie, mais dont la clémence égale la valeur, & dont l'esprit égale le courage.

Mahomet imposteur, brigand, mais le seul des législateurs qui ait eu du courage & qui ait fondé un grand empire.

L'enthousiaste *Cromwell*, fourbe dans le fanatisme même, assassin de son roi en forme juridique, mais aussi profond politique que valeureux guerrier.

Mille contrastes se présentent souvent en foule, & ces contrastes sont dans la nature; ils ne sont pas plus étonnans qu'un beau jour suivi de la tempête.

DES

DES CONTRADICTIONS APPARENTES DANS LES LIVRES.

Il faut soigneusement distinguer dans les écrits, & surtout dans les livres sacrés, les contradictions apparentes & les réelles. Il est dit dans le Pentateuque que *Moïse* était le plus doux des hommes, & qu'il fit égorger vingt-trois mille Hébreux qui avaient adoré le veau d'or, & vingt-quatre mille qui avaient ou épousé comme lui, ou fréquenté des femmes Madianites. Mais de sages commentateurs ont prouvé solidement que *Moïse* était d'un naturel très doux, & qu'il n'avait fait qu'exécuter les vengeances de DIEU en faisant massacrer ces quarante-sept mille Israëlites coupables, comme nous l'avons déja vu.

Des critiques hardis ont cru appercevoir une contradiction dans le récit où il est dit que *Moïse* changea toutes les eaux de l'Egypte en sang, & que les magiciens de *Pharaon* firent ensuite le même prodige, sans que l'Exode mette aucun intervalle entre le miracle de *Moïse* & l'opération magique des enchanteurs.

Il paraît d'abord impossible que ces magiciens changent en sang ce qui est déja devenu sang; mais cette difficulté peut se lever, en supposant que *Moïse* avait laissé les eaux reprendre leur première nature, pour donner au pharaon le tems de rentrer en lui-même. Cette supposition est d'autant plus plausible, que si le texte ne la favorise pas expressément, il ne lui est pas contraire.

Les mêmes incrédules demandent, comment tous les chevaux ayant été tués par la grêle dans la sixiéme plaie, *Pharaon* put poursuivre la nation juive avec de la cavalerie? Mais cette contradiction n'est pas même apparente, puisque la grêle qui tua tous les chevaux qui étaient aux champs, ne put tomber sur ceux qui étaient dans les écuries.

Une des plus fortes contradictions qu'on ait cru trouver dans l'histoire des Rois, est la disette totale d'armes offensives & défensives chez les Juifs à l'avénement de *Saül*, comparée avec l'armée de trois cent trente mille combattans que *Saül* conduit contre les Ammonites qui assiégeaient Jabès en Galaad.

Il est rapporté en effet qu'alors, & même après cette ba- I. Rois ch. III. v. 22.

taille, il n'y avait pas une lance, pas une seule épée chez tout le peuple Hébreu ; que les Philistins empêchaient les Hébreux de forger des épées & des lances ; que les Hébreux étaient obligés d'aller chez les Philistins pour faire aiguiser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs coignées, & leurs serpettes.

I. Rois ch. XIII. v. 19. 20. & 21.

Cet aveu semble prouver que les Hébreux étaient en très petit nombre, & que les Philistins étaient une nation puissante, victorieuse, qui tenait les Israëlites sous le joug, & qui les traitait en esclaves ; qu'enfin il n'était pas possible que *Saül* eût assemblé trois cent trente mille combattans, &c.

Note de *Dom Calmet* sur le verset 19.

Le révérend père *Dom Calmet* dit, qu'il est croyable qu'*il y a un peu d'exagération dans ce qui est dit ici de Saül & de Jonathas.* Mais ce savant homme oublie que les autres commentateurs attribuent les premières victoires de *Saül* & de *Jonathas* à un de ces miracles évidens que DIEU daigna faire si souvent en faveur de son pauvre peuple. *Jonathas* avec son seul écuyer tua d'abord vingt ennemis, & les Philistins étonnés tournèrent leurs armes les uns contre les autres. L'auteur du livre des Rois dit positivement, que ce fut comme un miracle de DIEU, *accidit quasi miraculum à* DEO. Il n'y a donc point là de contradiction.

Ch. XIV. 15.

Les ennemis de la religion chrêtienne, les *Celses*, les *Porphires*, les *Juliens*, ont épuisé la sagacité de leur esprit sur cette matière. Des auteurs juifs se sont prévalus de tous les avantages que leur donnait la supériorité de leurs connaissances dans la langue hébraïque pour mettre au jour ces contradictions apparentes ; ils ont été suivis même par des chrêtiens tels que mylord *Herbert*, *Volaston*, *Tindal*, *Toland*, *Colins*, *Shaftersburi*, *Volston*, *Gordon*, *Bolingbroke*, & plusieurs auteurs de divers pays. *Freret* secrétaire perpétuel de l'académie des belles-lettres de France, le savant *Le Clerc* même, *Simon* de l'oratoire, ont cru appercevoir quelques contradictions qu'on pouvait attribuer aux copistes. Une foule d'autres critiques a voulu relever & réformer des contradictions qui leur ont paru inexplicables.

Analyse de la religion

On lit dans un livre dangereux fait avec beaucoup d'art : „ *St. Matthieu* & *St. Luc* donnent chacun une généalogie de

„ Jesus-Christ différentes ; & pour qu'on ne croye pas que
„ ce font de ces différences légeres, qu'on peut attribuer à
„ méprife ou inadvertence, il eft aifé de s'en convaincre par
„ fes yeux en lifant Matthieu au chap. I. & Luc au chap. III. :
„ on verra qu'il y a quinze générations de plus dans l'une que
„ dans l'autre ; que depuis *David* elles fe féparent abfolument,
„ qu'elles fe réuniffent à *Salathiel* ; mais qu'après fon fils elles
„ fe féparent de nouveau, & ne fe réuniffent plus qu'à *Jofeph*.

chrétienne, pag. 22. attribuée à St. Evremont.

„ Dans la même généalogie *St. Matthieu* tombe encor dans
„ une contradiction manifefte ; car il dit qu'*Ofias* était père
„ de *Jonathan* : & dans les Paralipomènes livre premier chap.
„ III. ℣. 11 & 12, on trouve trois générations entr'eux,
„ favoir *Joas*, *Amazias*, *Azarias*, defquels *Luc* ne parle pas
„ plus que *Matthieu*. De plus, cette généalogie ne fait rien à
„ celle de Jesus, puifque, felon notre loi, *Jofeph* n'avait eu
„ aucun commerce avec *Marie*. "

Pour répondre à cette objection faite depuis le tems d'*Origène*, & renouvellée de fiécle en fiécle, il faut lire *Julius Africanus*. Voici les deux généalogies conciliées dans la table fuivante, telle qu'elle fe trouve dans la bibliothèque des auteurs eccléfiaftiques.

	David.	
Salomon & fes defcendans rapportés par *Saint Matthieu.*		*Natham* & fes defcendans rapportés par *Saint Luc.*
	Eftha.	
Mathan premier mari.		*Melchi*, ou plutôt *Mathat* fecond mari.
Jacob fils de *Mathan* premier mari.	Leur femme commune, dont on ne fait point le nom ; mariée premiérement à *Héli*, dont elle n'a point eu d'enfant, & enfuite à *Jacob* fon frère.	*Héli.*
Fils naturel de *Jofeph. Jacob.*		Fils d'*Héli* felon la loi.

Autre manière de concilier les deux généalogies par *St. Epiphane.*

Jacob Panther descendu de *Salomon*, est père de *Joseph* & de *Cléophas.*

Joseph a de sa première femme dix enfans, *Jacques*, *Josué*, *Siméon*, *Juda*, *Marie* & *Salome.*

Il épouse ensuite la vierge *Marie* mère de JESUS, fille de *Joachim* & d'*Anne.*

Il y a plusieurs autres manières d'expliquer ces deux généalogies. Voyez l'ouvrage de Dom Calmet, intitulé, *Dissertation où l'on essaye de concilier St. Matthieu avec St. Luc sur la généalogie de* JESUS-CHRIST.

Les mêmes savans incrédules qui ne sont occupés qu'à comparer des dates, à examiner les livres & les médailles, à confronter les anciens auteurs, à chercher la vérité avec la prudence humaine, & qui perdent par leur science la simplicité de la foi, reprochent à *St. Luc* de contredire les autres évangiles, & de s'être trompé dans ce qu'il avance sur la naissance du Sauveur. Voici comme s'en explique témérairement l'auteur de l'*Analyse de la religion chrétienne.*

» *St. Luc* dit que *Cirénius* avait le gouvernement de Syrie » lorsqu'*Auguste* fit faire le dénombrement de tout l'empire. On » va voir combien il se rencontre de faussetés évidentes dans ce » peu de mots. *Tacite* & *Suetone* les plus exacts de tous les his- » toriens, ne disent pas un mot du prétendu dénombrement de » tout l'empire, qui assurément eût été un événement bien sin- » gulier, puisqu'il n'y en eut jamais sous aucun empereur; du » moins aucun auteur ne rapporte qu'il y en ait eu. 2°. *Cirénius* » ne vint dans la Syrie que dix ans après le tems marqué par » *Luc*; elle était alors gouvernée par *Quintilius Varus*, comme » *Tertullien* le rapporte, & comme il est confirmé par les mé- » dailles. «

On avouera qu'en effet il n'y eut jamais de dénombrement de tout l'empire Romain, & qu'il n'y eut qu'un cens des citoyens Romains, selon l'usage. Il se peut que des copistes ayent écrit *dénombrement* pour *cens.* A l'égard de *Cirénius* que les copistes ont transcrit *Cirinus*, il est certain qu'il n'était pas gouverneur de la Syrie dans le tems de la naissance de notre Sauveur, & que

c'était alors *Quintilius Varus ;* mais il eſt très naturel que *Quintilius Varus* ait envoyé en Judée ce même *Cirénius* qui lui ſuccéda dix ans après dans le gouvernement de la Syrie. On ne doit pas diſſimuler que cette explication laiſſe encor quelques difficultés.

Premiérement, le cens fait ſous *Auguſte* ne ſe rapporte point au tems de la naiſſance de JESUS-CHRIST.

Secondement, les Juifs n'étaient point compris dans ce cens. *Joſeph* & ſon épouſe n'étaient point citoyens Romains. *Marie* ne devait donc point, dit-on, partir de Nazareth qui eſt à l'extrémité de la Judée, à quelques milles du mont Thabor, au milieu du déſert, pour aller accoucher à Bethléem qui eſt à quatre-vingt milles de Nazareth.

Mais il ſe peut très aiſément que *Cirinus* ou *Cirénius* étant venu à Jéruſalem de la part de *Quintilius Varus* pour impoſer un tribut par tête, *Joſeph* & *Marie* euſſent recu l'ordre du magiſtrat de Bethléem de venir ſe préſenter pour payer le tribut dans le bourg de Bethléem lieu de leur naiſſance ; il n'y a rien là qui ſoit contradictoire.

Les critiques peuvent tâcher d'infirmer cette ſolution, en repréſentant que c'était *Hérode* ſeul qui impoſait les tributs ; que les Romains ne levaient rien alors ſur la Judée ; qu'*Auguſte* laiſſait *Hérode* maître abſolu chez lui, moyennant le tribut que cet Iduméen payait à l'empire. Mais on peut dans un beſoin s'arranger avec un prince tributaire, & lui envoyer un intendant, pour établir de concert avec lui la nouvelle taxe.

Nous ne dirons point ici comme tant d'autres, que les copiſtes ont commis beaucoup de fautes, & qu'il y en a plus de dix mille dans la verſion que nous avons. Nous aimons mieux dire avec les docteurs & les plus éclairés, que les Evangiles nous ont été donnés pour nous enſeigner à vivre ſaintement, & non pas à critiquer ſavamment.

Ces prétendues contradictions firent un effet bien terrible ſur le déplorable *Jean Mélier* curé d'Etrepigni & de But en Champagne ; cet homme, vertueux à la vérité, & très charitable, mais ſombre & mélancolique, n'ayant guères d'autres livres que la Bible & quelques pères, les lut avec une attention qui lui devint fatale ; il ne fut pas aſſez docile, lui qui devait

enſeigner la docilité à ſon troupeau. Il vit les contradictions apparentes, & ferma les yeux ſur la conciliation. Il crut voir des contradictions affreuſes entre JESUS né juif, & enſuite reconnu DIEU; entre ce DIEU connu d'abord pour le fils de *Joſeph* charpentier & le frère de *Jacques*, mais deſcendu d'un empirée qui n'exiſte point; pour détruire le péché ſur la terre, & la laiſſant couverte de crimes; entre ce DIEU né d'un vil artiſan, & deſcendant de *David* par ſon père qui n'était pas ſon père; entre le Créateur de tous les mondes & le petit-fils de l'adultère *Betzabé*, de l'impudente *Ruth*, de l'inceſtueuſe *Thamar*, de la proſtituée de Jérico & de la femme d'*Abraham* ravie par un roi d'Egypte, ravie enſuite à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Mélier étale avec une impiété monſtrueuſe toutes ces prétendues contradictions qui le frappèrent, & dont il lui aurait été aiſé de voir la ſolution pour peu qu'il eût eu l'eſprit docile. Enfin ſa triſteſſe s'augmentant dans la ſolitude, il eut le malheur de prendre en horreur la ſainte religion qu'il devait prêcher & aimer; & n'écoutant plus que ſa raiſon ſéduite, il abjura le chriſtianiſme par un teſtament olographe, dont il laiſſa trois copies à ſa mort arrivée en 1732. L'extrait de ce teſtament a été imprimé pluſieurs fois, & c'eſt un ſcandale bien cruel. Un curé qui demande pardon à DIEU & à ſes paroiſſiens, en mourant, de leur avoir enſeigné des dogmes chrêtiens! un curé charitable qui a le chriſtianiſme en exécration, parce que pluſieurs chrêtiens ſont méchans, que le faſte de Rome le révolte, & que les difficultés des ſaints livres l'irritent! un curé qui parle du chriſtianiſme comme *Porphire*, *Jamblique*, *Epictète*, *Marc-Aurèle*, *Julien!* & cela lorſqu'il eſt prêt de paraître devant DIEU! quel coup funeſte pour lui & pour ceux que ſon exemple peut égarer!

C'eſt ainſi que le malheureux prédicant *Antoine*, trompé par les contradictions apparentes qu'il crut voir entre la nouvelle loi & l'ancienne, entre l'olivier franc & l'olivier ſauvage, eut le malheur de quitter la religion chrêtienne pour la religion juive; & plus hardi que *Jean Mélier*, il aima mieux mourir que ſe rétracter.

On voit par le teſtament de *Jean Mélier*, que c'étaient ſur-

tout les contrariétés apparentes des évangiles, qui avaient bouleversé l'esprit de ce malheureux pasteur d'ailleurs d'une vertu rigide, & qu'on ne peut regarder qu'avec compassion. *Mélier* est profondément frappé des deux généalogies qui semblent se combattre ; il n'en avait pas vu la conciliation ; il se soulève ; il se dépite, en voyant que *St. Matthieu* fait aller le père, la mère & l'enfant en Egypte, après avoir reçu l'hommage des trois mages ou rois d'Orient, & pendant que le vieil *Hérode* craignant d'être détrôné par un enfant qui vient de naître à Bethléem, fait égorger tous les enfans du pays, pour prévenir cette révolution. Il est étonné que ni *St. Luc*, ni *St. Jean*, ni *St. Marc* ne parlent de ce massacre. Il est confondu quand il voit que *St. Luc* fait rester *St. Joseph*, la bienheureuse vierge *Marie*, & JESUS notre Sauveur à Bethléem, après quoi ils se retirèrent à Nazareth. Il devait voir que la sainte famille pouvait aller d'abord en Egypte & quelque tems après à Nazareth sa patrie.

Si *St. Matthieu* seul parle des trois mages & de l'étoile qui les conduisit du fond de l'Orient à Bethléem, & du massacre des enfans ; si les autres évangélistes n'en parlent pas, ils ne contredisent point *St. Matthieu* ; le silence n'est point une contradiction.

Si les trois premiers évangélistes, *St. Matthieu*, *St. Marc* & *St. Luc* ne font vivre JESUS-CHRIST que trois mois depuis son batême en Galilée jusqu'à son supplice à Jérusalem ; & si *St. Jean* le fait vivre trois ans & trois mois, il est aisé de rapprocher *St. Jean* des trois autres évangélistes, puisqu'il ne dit point expressément que JESUS-CHRIST prêcha en Galilée pendant trois ans & trois mois, & qu'on l'infère seulement de ses récits. Falait-il renoncer à sa religion sur de simples inductions, sur de simples raisons de controverse, sur des difficultés de chronologie ?

Il est impossible, dit *Mélier*, d'accorder *St. Matthieu* & *St. Luc*, quand le premier dit que JESUS en sortant du désert alla à Capharnaum, & le second qu'il alla à Nazareth.

St. Jean dit que ce fut *André* qui s'attacha le premier à JESUS-CHRIST, les trois autres évangélistes disent que ce fut *Simon Pierre*.

Il prétend encor qu'ils ſe contrediſent ſur le jour où JESUS célébra ſa pâque, ſur l'heure de ſon ſupplice, ſur le lieu, ſur le tems de ſon apparition, de ſa réſurrection. Il eſt perſuadé que des livres qui ſe contrediſent, ne peuvent être inſpirés par le St. Eſprit; mais il n'eſt pas de foi que le St. Eſprit ait inſpiré toutes les ſyllabes; il ne conduiſit pas la main de tous les copiſtes, il laiſſa agir les cauſes ſecondes: c'était bien aſſez qu'il daignât nous révéler les principaux myſtères, & qu'il inſtituât dans la ſuite des tems une égliſe pour les expliquer. Toutes ces contradictions reprochées ſi ſouvent aux Evangiles avec une ſi grande amertume, ſont miſes au grand jour par les ſages commentateurs; loin de ſe nuire, elles s'expliquent chez eux l'une par l'autre, elles ſe prêtent un mutuel ſecours dans les concordances, & dans l'harmonie des quatre Evangiles.

Et s'il y a pluſieurs difficultés qu'on ne peut expliquer, des profondeurs qu'on ne peut comprendre, des avantures qu'on ne peut croire, des prodiges qui révoltent la faible raiſon humaine, des contradictions qu'on ne peut concilier; c'eſt pour exercer notre foi & pour humilier notre eſprit.

CONTRADICTIONS DANS LES JUGEMENS SUR LES OUVRAGES.

J'ai quelquefois entendu dire d'un bon juge plein de goût: cet homme ne décide que par humeur. Il trouvait hier le *Pouſſin* un peintre admirable: aujourd'hui il le trouve très médiocre. C'eſt que le *Pouſſin* en effet a mérité de grands éloges, & des critiques.

On ne ſe contredit point quand on eſt en extaſe devant les belles ſcènes d'*Horace* & de *Curiace*, du *Cid* & de *Chimène*, d'*Auguſte* & de *Cinna*; & qu'on voit enſuite avec un ſoulévement de cœur mêlé de la plus vive indignation quinze tragédies de ſuite ſans aucun intérêt, ſans aucune beauté, & qui ne ſont pas même écrites en français.

C'eſt l'auteur qui ſe contredit: c'eſt lui qui a le malheur d'être entiérement différent de lui-même. Le juge ſe contredirait, s'il applaudiſſait également l'excellent & le déteſtable. Il doit admirer dans *Homère* la peinture des *Prières*, qui marchent après l'*In-*

l'*Injure* les yeux mouillés de pleurs ; la ceinture de *Vénus* ; les adieux d'*Hector* & d'*Andromaque* ; l'entrevue d'*Achille* & de *Priam*. Mais doit-il applaudir de même à des Dieux qui ſe diſent des injures & qui ſe battent ; à l'uniformité des combats qui ne décident rien ; à la brutale férocité des héros ; à l'avarice qui les domine preſque tous ; enfin à un poëme qui finit par une trêve de onze jours, laquelle fait ſans doute attendre la continuation de la guerre & la priſe de Troye que cependant on ne trouve point ?

Le bon juge paſſe ſouvent de l'approbation au blâme, quelque bon livre qu'il puiſſe lire. Voyez *Goût*.

CONTRASTE.

CONtraſte ; oppoſition de figures, de ſituations, de fortune, de mœurs, &c. Une bergère ingénue fait un beau contraſte dans un tableau avec une princeſſe orgueilleuſe. Le rôle de l'Impoſteur & celui d'Ariſte font un contraſte admirable dans le *Tartuffe*.

Le petit peut contraſter avec le grand dans la peinture, mais on ne peut dire qu'il lui eſt contraire. Les oppoſitions de couleurs contraſtent, mais auſſi il y a des couleurs contraires les unes aux autres, c'eſt-à-dire, qui font un mauvais effet parce qu'elles choquent les yeux lorſqu'elles ſont rapprochées.

Contradictoire ne peut ſe dire que dans la dialectique. Il eſt contradictoire qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, qu'elle ſoit en pluſieurs lieux à la fois, qu'elle ſoit d'un tel nombre, d'une telle grandeur, & qu'elle n'en ſoit pas. Cette opinion, ce diſcours, cet arrêt ſont contradictoires.

Les diverſes fortunes de *Charles XII* ont été contraires, mais non pas contradictoires ; elles forment dans l'hiſtoire un beau contraſte.

C'eſt un grand contraſte, & ce ſont deux choſes bien contraires ; mais il n'eſt point contradictoire que le pape ait été adoré à Rome & brûlé à Londres le même jour, & que pendant qu'on l'appellait *vice-Dieu* en Italie, il ait été repréſenté en

cochon dans les rues de Moscou, pour l'amusement de *Pierre le grand.*

Mahomet mis à la droite de DIEU dans la moitié du globe, & damné dans l'autre, est dans le plus grand des contrastes.

Voyagez loin de votre pays, tout sera contraste pour vous.

Le blanc qui le premier vit un nègre fut bien étonné; mais le premier raisonneur qui dit que ce nègre venait d'une paire blanche, m'étonne bien davantage; son opinion est contraire à la mienne. Un peintre qui représente des blancs, des nègres & des olivâtres, peut faire de beaux contrastes.

CONVULSIONS.

On dansa vers l'an 1724 sur le cimetière de St. Médard; il s'y fit beaucoup de miracles: en voici un rapporté dans une chanson de Mad. la duchesse du *Maine*;

Un décroteur à la royale
Du talon gauche estropié,
Obtint pour grace spéciale
D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulsions miraculeuses, comme on sait, continuèrent jusqu'à ce qu'on eût mis une garde au cimetière.

De par le roi, défense à DIEU
De plus fréquenter en ce lieu.

Les jésuites, comme on le sait encor, ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur *Xavier* avait épuisé les graces de la compagnie à réssusciter neuf morts de compte fait, s'avisèrent, pour balancer le crédit des jansénistes, de faire graver une estampe de JESUS-CHRIST habillé en jésuite. Un plaisant du parti janséniste, comme on le sait encore, mit au bas de l'estampe:

Admirez l'artifice extrème
De ces moines ingénieux;

Ils vous ont habillé comme eux,
Mon DIEU, de peur qu'on ne vous aime.

Les janſéniſtes pour mieux prouver que jamais JESUS-CHRIST n'avait pu prendre l'habit de jéſuite, remplirent Paris de convulſions, & attirèrent le monde à leur préau. Le conſeiller au parlement, *Carré de Montgeron*, alla préſenter au roi un recueil *in*-4° de tous ces miracles, atteſtés par mille témoins; il fut mis, comme de raiſon, dans un château, où l'on tâcha de rétablir ſon cerveau par le régime; mais la vérité l'emporte toûjours ſur les perſécutions; les miracles ſe perpétuèrent trente ans de ſuite, ſans diſcontinuer. On faiſait venir chez ſoi ſœur *Roſe*, ſœur *Illuminée*, ſœur *Promiſe*, ſœur *Confite;* elles ſe faiſaient fouetter, ſans qu'il y parût le lendemain; on leur donnait des coups de buches ſur leur eſtomac bien cuiraſſé, bien rembourré, ſans leur faire de mal; on les couchait devant un grand feu, le viſage frotté de pommade, ſans qu'elles brûlaſſent; enfin, comme tous les arts ſe perfectionnent, on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs, & par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu auſſi l'avantage d'être mis en croix: tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule, ce qu'on aurait pu prouver ſans tant de frais. Cependant, & jéſuites & janſéniſtes, ſe réunirent tous contre l'*Eſprit des loix*, & contre.... & contre.... & contre.... & contre.... Et nous oſons après cela nous moquer des Lappons, des Samoyèdes & des Nègres, ainſi que nous l'avons dit tant de fois!

DES COQUILLES

ET DES SYSTÊMES BATIS SUR DES COQUILLES.

IL eſt arrivé aux coquilles la même choſe qu'aux anguilles; elles ont fait éclorre des ſyſtêmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages, on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées: de-là on a conclu que malgré les loix de la gravitation & celles des fluides, &

malgré la profondeur du lit de l'Océan, la mer avait couvert toute la terre il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainsi successivement la terre, a formé les montagnes par ses courans, par ses marées ; & quoique son flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes intumescences sur nos côtes, elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été partout, il y a eu un tems où le monde n'était peuplé que de poissons. Peu-à-peu les nageoires sont devenues des bras, la queue fourchue s'étant allongée a formé des cuisses & des jambes ; enfin les poissons sont devenus des hommes, & tout cela s'est fait en conséquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces systêmes valent bien l'horreur du vuide, les formes substantielles, la matière globuleuse, subtile, cannelée, striée, la négation de l'existence des corps, la baguette divinatoire de *Jacques Aimard*, l'harmonie préétablie, & le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenses de coquilles auprès de Mastricht. Je ne m'y oppose pas, quoique je n'y en aye vu qu'une très petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là ; elle a englouti la moitié de la Frise, elle a couvert des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'est une vérité reconnue, personne ne conteste les changemens arrivés sur la surface du globe dans une longue suite de siécles. Il se peut physiquement, & sans oser contredire nos livres sacrés, qu'un tremblement de terre ait fait disparaître l'isle Atlantide neuf mille ans avant *Platon*, comme il le rapporte, quoique ses mémoires ne soient pas sûrs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont Caucase, les Pyrénées & les Alpes.

On prétend qu'*il y a des fragmens de coquillages à Montmartre & à Courtagnon auprès de Rheims*. On en rencontre presque partout ; mais non pas sur la cîme des montagnes, comme le suppose le systême de *Maillet*.

Il n'y en a pas un seul sur la chaîne des hautes montagnes depuis la Sierra-Morena jusqu'à la dernière cîme de l'Apennin. J'en ai fait chercher sur le mont St. Godard, sur le St. Bernard, dans les montagnes de la Tarentaise, on n'en a pas découvert.

Un ſeul phyſicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée vers le mont Cenis. Je dois le croire, & je ſuis très étonné qu'on n'y en ait pas vu des centaines. Les lacs voiſins nourriſſent de groſſes moules dont l'écaille reſſemble parfaitement aux huîtres ; on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Eſt-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romaneſque de faire réflexion à la foule innombrable de pélerins qui partaient à pied de St. Jacques en Galice, & de toutes les provinces pour aller à Rome par le mont Cenis chargés de coquilles à leurs bonnets ? Il en venait de Syrie, d'Egypte, de Grèce, comme de Pologne & d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus conſidérable que celui des hagi qui ont viſité la Mecque & Médine, parce que les chemins de Rome ſont plus faciles, & qu'on n'était pas forcé d'aller par caravanes. En un mot, une huître près du mont Cenis ne prouve pas que l'océan Indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémiſphère.

On rencontre quelquefois en fouillant la terre des pétrifications étrangères, comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre compoſé de plumes d'autruches que de croire le porphyre compoſé de pointes d'ourſin. Ce quelqu'un là avait grande raiſon, ſi je ne me trompe.

On découvrit, ou l'on crut découvrir il y a quelques années, les oſſemens d'un renne & d'un hippopotame près d'Etampes, & de-là on conclut que le Nil & la Lapponie avaient été autrefois ſur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt ſoupçonner qu'un curieux avait eu autrefois dans ſon cabinet le ſquelette d'un renne & celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner longtems avant que de croire.

AMAS DE COQUILLES.

Mille endroits ſont remplis de mille débris de teſtacées, de cruſtacées, de pétrifications. Mais remarquons encor une fois,

que ce n'eſt preſque jamais ni ſur la croupe, ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la ſurface du globe eſt traverſée ; c'eſt à quelques lieuës de ces grands corps, c'eſt au milieu des terres, c'eſt dans des cavernes, dans des lieux où il eſt très vraiſemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont diſparu, de petites rivières dont le cours eſt changé, des ruiſſeaux conſidérables dont la ſource eſt tarie. Vous y voyez des débris de tortues, d'écreviſſes, de moules, de colimaçons, de petits cruſtacées de rivière, de petites huîtres ſemblables à celles de Lorraine. Mais de véritables corps marins, c'eſt ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait, pourquoi n'y aurait-on jamais vu d'os de chiens marins, de requins, de baleines ?

Vous prétendez que la mer a laiſſé dans nos terres des marques d'un très long ſéjour. Le monument le plus ſûr ſerait aſſurément quelques amas de marſouins au milieu de l'Allemagne. Car vous en voyez des milliers ſe jouer ſur la ſurface de la mer Germanique dans un tems ſerein. Quand vous les aurez découverts & que je les aurai vus à Nuremberg & à Francfort, je vous croirai : mais en attendant permettez-moi de ranger la plûpart de ces ſuppoſitions avec celle du vaiſſeau pétrifié trouvé dans le canton de Berne à cent pieds ſous terre, tandis qu'un de ſes ancres était ſur le mont St. Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules & de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on ſongeait ſeulement que dans une année pluvieuſe il y a plus de limaçons dans dix lieuës de pays que d'hommes ſur la terre, on pourait ſe diſpenſer de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône & ceux des autres rivières ſont tapiſſés dans l'eſpace de pluſieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre eſt de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes & les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies ſont partout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes ſont venus s'amonceler dans nos climats quand nous en avons chez nous par millions ? Tous ces petits fragmens de coquilles dont on fait tant de bruit pour accréditer un ſyſtême, ſont pour la plûpart ſi informes, ſi uſés, ſi méconnaiſſables, qu'on pourait également parier que ce ſont des débris d'écreviſſes ou

de crocodiles, ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien conſervée dans le cabinet d'un curieux, on ne ſait d'où elle vient ; & je doute qu'elle puiſſe ſervir de fondement à un ſyſtême de l'univers.

Je ne nie pas, encor une fois, qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées, des conques, des univalves, des productions qui reſſemblent parfaitement aux productions marines ; mais eſt-on bien ſûr que le ſol de la terre ne peut enfanter ces foſſiles ? La formation des agathes arboriſées ou herboriſées, ne doit-elle pas nous faire ſuſpendre notre jugement ? Un arbre n'a point produit l'agathe qui repréſente parfaitement un arbre ; la mer peut auſſi n'avoir point produit ces coquilles foſſiles qui reſſemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience ſuivante en peut rendre témoignage.

Observation importante sur la formation des pierres et des coquilles.

Monſieur *Le Royer* de la Sauvagère, ingénieur en chef, & de l'académie des belles-lettres de la Rochelle, ſeigneur de la terre de Places en Touraine auprès de Chinon, atteſte qu'auprès de ſon château une partie du ſol s'eſt métamorphoſée deux fois en un lit de pierre tendre dans l'eſpace de quatre-vingt ans. Il a été témoin lui-même de ce changement. Tous ſes vaſſaux, & tous ſes voiſins l'ont vu. Il a bâti avec cette pierre qui eſt devenue très dure étant employée. La petite carrière dont on l'a tirée recommence à ſe former de nouveau. Il y renaît des coquilles qui d'abord ne ſe diſtinguent qu'avec un microſcope, & qui croiſſent avec la pierre. Ces coquilles ſont de différentes eſpèces ; il y a des oſtracites, des griphites qui ne ſe trouvent dans aucune de nos mers ; des cames, des télines, des cœurs dont les germes ſe développent inſenſiblement, & s'étendent juſqu'à ſix lignes d'épaiſſeur.

N'y a-t-il pas là de quoi étonner du moins ceux qui affirment que tous les coquillages qu'on rencontre dans quelques endroits de la terre, y ont été dépoſés par la mer ?

Si on ajoute à tout ce que nous avons déja dit, ce phéno-

mène de la terre de Places ; si d'un autre côté on considère que le fleuve de Gambie & la rivière de Bissao sont remplis d'huîtres, que plusieurs lacs en ont fourni autrefois, & en ont encore, ne sera-t-on pas porté à suspendre son jugement? notre siécle commence à bien observer ; il appartiendra aux siécles suivans de décider, mais probablement on sera un jour assez savant pour ne décider pas.

De la grotte des fées.

Les grottes où se forment les stalactites & les stalagmites sont communes. Il y en a dans presque toutes les provinces. Celle du Chablais est peut-être la moins connue des physiciens, & qui mérite le plus de l'être. Elle est située dans des rochers affreux au milieu d'une forêt d'épines, à deux petites lieuës de Ripaille, dans la paroisse de Féterne. Ce sont trois grottes en voûte l'une sur l'autre, taillées à pic par la nature dans un roc inabordable. On n'y peut monter que par une échelle, & il faut s'élancer ensuite dans ces cavités en se tenant à des branches d'arbres. Cet endroit est appellé par les gens du lieu *les grottes des Fées*. Chacune a dans son fond un bassin dont l'eau passe pour avoir la même vertu que celle de Ste. Reine. L'eau qui distile dans la supérieure à travers le rocher, y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des poussins. Auprès de cette poule est une autre concrétion qui ressemble parfaitement à un morceau de lard avec sa couenne, de la longueur de près de trois pieds.

Dans le bassin de cette même grotte où l'on se baigne, on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez des confiseurs, & à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée, au-dessous du rouet. Mais les observateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions stalactites avaient dessiné autrefois une figure informe de femme ; & c'est ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des Fées*. Il fut un tems qu'on n'osait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a disparu, on est devenu moins timide.

Main-

Maintenant, qu'un philoſophe à ſyſtême raiſonne ſur ce jeu de la nature, ne pourait-il pas dire ; voilà des pétrifications véritables ! Cette grotte était habitée, ſans doute, autrefois par une femme ; elle filait au rouet, ſon lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle ſa poule avec ſes pouſſins ; elle mangeait des pralines, lorſqu'elle fut changée en rocher elle & ſes poulets, & ſon lard, & ſon rouet, & ſa quenouille, & ſes pralines ; comme *Edith* femme de *Loth* fut changée en ſtatue de ſel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il ſerait bien plus raiſonnable de dire, cette femme fut pétrifiée, que de dire, ces petites coquilles viennent de la mer des Indes ; cette écaille fut laiſſée ici par la mer il y a cinquante mille ſiécles ; ces gloſſopètres ſont des langues de marſouins qui s'aſſemblèrent un jour ſur cette colline pour n'y laiſſer que leurs goſiers ; ces pierres en ſpirale renfermaient autrefois le poiſſon *Nautilus* que perſonne n'a jamais vu.

Du fallun de Touraine et de ses coquilles.

On regarde enfin le fallun de Touraine comme le monument le plus inconteſtable de ce ſéjour de l'Océan ſur notre continent dans une multitude prodigieuſe de ſiécles ; & la raiſon, c'eſt qu'on prétend que cette mine eſt compoſée de coquilles pulvériſées.

Certainement ſi à trente-ſix lieuës de la mer il était d'immenſes bancs de coquillages marins, s'ils étaient poſés à plat par couches régulières, il ſerait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer : & il eſt d'ailleurs très vraiſemblable que des terrains bas & plats ont été tour-à-tour couverts & dégagés des eaux juſqu'à trente & quarante lieuës ; c'eſt l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confuſe s'en eſt conſervée, & c'eſt ce qui a donné lieu à tant de fables.

Nil equidem durare diu ſub imagine eadem
Crediderim. Sic ad ferrum veniſtis ab auro
Sæcula. Sic toties verſa eſt fortuna locorum.
Vidi ego quod fuerat quondam ſolidiſſima tellus
Eſſe fretum. Vidi factas ex æquore terras :

Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ :
Et vetus inventa est in montibus anchora summis. a)
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit : & eluvie mons est deductus in æquor :
Eque paludosa siccis humus aret arenis :
Quæque sitim tulerant, stagnata paludibus hument.

C'est ainsi que *Pythagore* s'explique dans *Ovide*. Voici une imitation de ces vers qui en donnera l'idée.

Le tems qui donne à tous le mouvement & l'être,
Produit, accroît, détruit, fait mourir, fait renaître,
Change tout dans les cieux, sur la terre & dans l'air.
L'âge d'or à son tour suivra l'âge de fer.
Flore embellit des champs l'aridité sauvage.
La mer change son lit, son flux & son rivage.
Le limon qui nous porte est né du sein des eaux.
Où croissent les moissons, voguèrent les vaisseaux.
La main lente du tems applanit les montagnes ;
Il creuse les vallons, il étend les campagnes ;
Tandis que l'Eternel, le souverain des tems
Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune montagne sur tant de côtes plates livrées à ses marées ? Et pourquoi s'il a déposé des amas prodigieux de coquilles en Touraine, n'a-t-il pas laissé les mêmes monumens dans les autres provinces à la même distance ?

D'un côté je vois plusieurs lieuës de rivages au niveau de la mer dans la basse Normandie : Je traverse la Picardie, la Flandre, la Hollande, la basse Allemagne, la Poméranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, une grande partie de la Tartarie, sans qu'une seule haute montagne, faisant partie de la grande chaîne, se présente à mes yeux. Je puis franchir ainsi l'espace de deux

a) Cela ressemble un peu à l'ancre de vaisseau qu'on prétendait avoir trouvé sur le grand St. Bernard ; aussi s'est on bien gardé d'insérer cette chimère dans la traduction.

mille lieuës dans un terrain aſſez uni, à quelques collines près. Si la mer répandue originairement ſur notre continent avait fait les montagnes, comment n'en a-t-elle pas fait une ſeule dans cette vaſte étendue?

De l'autre côté ces prétendus bancs de coquilles à trente à quarante lieuës de la mer, méritent le plus ſérieux examen. J'ai fait venir de cette province dont je ſuis éloigné de cent cinquante lieuës, une caiſſe de ce fallun. Le fond de cette minière eſt évidemment une eſpèce de terre calcaire & marneuſe, mêlée de talc, laquelle a quelques lieuës de longueur ſur environ une & demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreuſe ſont un peu ſalés au goût. Les laboureurs l'employent pour féconder leurs terres, & il eſt très vraiſemblable que ſon ſel les fertiliſe: on en fait autant dans mon voiſinage avec du gyps. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurais beau jetter dans mon champ toutes les coques deſſéchées des limaçons & des moules de ma province, ce ſerait comme ſi j'avais ſemé ſur des pierres.

Quoique je ſois ſûr de peu de choſes, je puis affirmer que je mourrais de faim, ſi je n'avais pour vivre qu'un champ de vieilles coquilles caſſées. *b*)

En un mot, il eſt certain, autant que mes yeux peuvent avoir de certitude, que cette marne eſt une eſpèce de terre, & non pas un aſſemblage d'animaux marins, qui ſeraient au nombre de plus de cent mille milliards de milliards. Je ne ſais pourquoi l'académicien qui le premier après *Paliſſi* fit connaître cette ſingularité de la nature, a pu dire, *Ce ne ſont que de petits fragmens de coquilles très reconnaiſſables pour en être des fragmens; car ils ont leurs cannelures très bien marquées, ſeulement ils ont perdu leur luiſant & leur vernis.*

Il eſt reconnu que dans cette mine de pierre calcaire & de talc on n'a jamais vu une ſeule écaille d'huître, mais qu'il y en a quelques-unes de moules, parce que cette mine eſt en-

b) Tout ce que ces coquillages pouraient opérer, c'eſt de diviſer une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles fraiches & pilées pouraient ſervir par leur huile: mais des coquillages deſſéchés ne ſont bons à rien.

tourée d'étangs. Cela ſeul décide la queſtion contre *Bernard Paliſſi*, & détruit tout le merveilleux que *Reaumur* & ſes imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles mêlés à la terre marneuſe, étaient réellement des coquilles de mer, il faudrait avouer qu'elles ſont dans cette fallunière depuis des tems reculés qui épouvantent l'imagination, & que c'eſt un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais auſſi, comment une production enfouïe quinze pieds en terre pendant tant de ſiécles, peut-elle avoir l'air ſi nouveau? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon toute fraîche? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce ſeul petit morceau de terre & non ailleurs? N'eſt-il pas de la plus extrême vraiſemblance que ce fallun qu'on avait pris pour un reſervoir de petits poiſſons, n'eſt préciſément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue?

D'ailleurs l'expérience de Mr. de *la Sauvagère* qui a vu des coquillages ſe former dans une pierre tendre, & qui en rend témoignage avec ſes voiſins, ne doit-elle pas au moins nous inſpirer quelques doutes?

Voici une autre difficulté, un autre ſujet de douter. On trouve entre Paris & Arcueil, ſur la rive gauche de la Seine, un banc de pierre très long, tout parſemé de coquilles maritimes, ou qui du moins leur reſſemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au hazard à cent pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y ſoient amoncelées par couches: elles y ſont éparſes & dans la plus grande confuſion. Cette confuſion ſeule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au fallun de Touraine.

Enfin, ſi ce fallun a été produit à la longue dans la mer, elle eſt donc venue à près de quarante lieuës dans un pays plat, & elle n'y a point formé de montagnes. Il n'eſt donc nullement probable que les montagnes ſoient des productions de l'Océan. De ce que la mer ſerait venue à quarante lieuës, s'enſuivrait-il qu'elle aurait été partout?

Idées de Palissi sur les coquilles prétendues.

Avant que *Bernard Paliſſi* eût prononcé que cette mine de

marne de trois lieuës d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans l'usage de se servir de cet engrais, & ne soupçonnaient pas que ce fussent uniquement des coquilles qu'ils employassent. N'avaient-ils pas des yeux? Pourquoi ne crut-on pas *Palissi* sur sa parole? Ce *Palissi* d'ailleurs était un peu visionnaire. Il fit imprimer le livre intitulé: *Le moyen de devenir riche & la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pouront apprendre à multiplier & à augmenter leur trésor & possessions, par maître Bernard Palissi inventeur des rustiques figulines du roi.* Il tint à Paris une école, où il fit afficher qu'il rendrait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fausseté de ses opinions. En un mot, *Palissi* crut avoir trouvé la pierre philosophale. Son grand œuvre décrédita ses coquilles jusqu'au tems où elles furent remises en honneur par un académicien célèbre qui enrichit les découvertes des *Swammerdam*, des *Leuvenhoeck*, par l'ordre dans lequel il les plaça, & qui voulut rendre de grands services à la physique. L'expérience, comme on l'a déja dit, est trompeuse; il faut donc examiner encor ce fallun. Il est certain qu'il pique la langue par une légère âcreté, c'est un effet que des coquilles ne produiront pas. Il est indubitable que le fallun est une terre calcaire & marneuse. Il est indubitable aussi qu'elle renferme quelques coquilles de moules à dix à quinze pieds de profondeur. L'auteur estimable de l'*Histoire naturelle*, aussi profond dans ses vues qu'attrayant par son stile, dit expressément: *Je prétends que les coquilles sont l'intermède que la nature employe pour former la plûpart des pierres. Je prétends que les crayes, les marnes, & les pierres à chaux ne sont composées que de poussière & de détrimens de coquilles.*

On peut aller trop loin, quelque habile physicien que l'on soit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze ans de suite la pierre à chaux que j'ai employée, & que ni moi, ni aucun des assistans n'y avons apperçu le moindre vestige de coquilles.

A-t-on donc besoin de toutes ces suppositions pour prouver les révolutions que notre globe a essuyées dans des tems prodigieusement reculés? Quand la mer n'aurait abandonné & couvert tour-à-tour les terrains bas de ses rivages que le long de deux milles lieuës sur quarante de large dans les

terres, ce ferait un changement fur la furface du globe de quatre-vingt mille lieuës quarrées.

Les éruptions des volcans, les tremblemens, les affaiffemens des terrains doivent avoir bouleverfé une affez grande quantité de la furface du globe ; des lacs, des rivières ont difparu, des villes ont été englouties ; des îles fe font formées ; des terres ont été féparées : les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus confidérables. N'en voilà-t-il pas affez ? Si l'imagination aime à fe repréfenter ces grandes viciffitudes de la nature, elle doit être contente.

J'avoue encor qu'il eft démontré aux yeux qu'il a falu une prodigieufe multitude de fiécles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe, & dont nous avons des témoignages inconteftables. Les quatre cent foixante & dix mille ans dont les Babiloniens précepteurs des Egyptiens fe vantaient, ne fuffifent peut-être pas : mais je ne veux point contredire la Genèfe que je regarde avec vénération. Je fuis partagé entre ma faible raifon qui eft mon feul flambeau, & les livres facrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toûjours à prier DIEU que des hommes ne perfécutent pas des hommes, qu'on ne faffe pas de cette terre fi fouvent bouleverfée une vallée de mifères & de larmes, dans laquelle des ferpens deftinés à ramper quelques minutes dans leurs trous, dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

Du système de Maillet, qui de l'inspection des coquilles conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes.

Maillet, dont nous avons déja parlé, crut s'appercevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité paffée ; il vit des coquilles ; & voici comme il raifonna : Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de fiécles à Memphis ; donc les Egyptiens & les finges viennent inconteftablement des poiffons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée, quand ils débitèrent que le fameux poiffon *Oannès* fortait tous les jours du fleuve pour les venir

catéchiſer ſur le rivage. *Dercéto* qui eſt la même que *Vénus*, avait une queue de poiſſon. La *Vénus* d'*Héſiode* naquit de l'écume de la mer.

C'eſt peut-être ſuivant cette coſmogonie qu'*Homère* dit que l'Océan eſt le père de toutes choſes ; mais par ce mot d'*Océan*, il n'entend, dit-on, que le Nil, & non notre mer Océane qu'il ne connaiſſait pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau eſt le premier principe de la nature. Ses raiſons ſont, que la ſemence de tous les animaux eſt aqueuſe, qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes, & qu'enfin les étoiles ſont nourries des exhalaiſons humides de notre globe. Cette dernière raiſon eſt merveilleuſe : & il eſt plaiſant qu'on parle encor de *Thalès* & qu'on veuille ſavoir ce qu'*Athénée* & *Plutarque* en penſaient.

Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réuſſi dans notre tems ; & malgré les ſermons du poiſſon *Oannès*, les argumens de *Thalès*, les imaginations de *Maillet*, malgré l'extrême paſſion qu'on a aujourd'hui pour les généalogies, il y a peu de gens qui croyent deſcendre d'un turbot ou d'une morue. Pour étayer ce ſyſtême, il falait abſolument que toutes les eſpèces & tous les élémens ſe changeaſſent les uns en les autres. Les *Métamorphoſes* d'*Ovide* devenaient le meilleur livre de phyſique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu ſans doute ſes métamorphoſes, ſes changemens de forme ; & chaque globe a eu les ſiennes, puiſque tout étant en mouvement, tout a dû néceſſairement changer : il n'y a que l'immobile qui ſoit immuable, la nature eſt éternelle, mais nous autres nous ſommes d'hier. Nous découvrons mille ſignes de variations ſur notre petite ſphère. Ces ſignes nous apprennent que cent villes ont été englouties, que des rivières ont diſparu, que dans de longs eſpaces de terrain on marche ſur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre eſprit. Elles ne ſont rien du tout pour l'univers, & preſque rien pour notre globe. La mer qui laiſſe des coquilles ſur un rivage qu'elle abandonne, eſt une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite taſſe ; les tempêtes les plus horribles ne ſont que le léger mouvement de l'air produit par l'aîle d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions ſont un grain de ſable à peine dérangé de

ſa place. Cependant, que de vains efforts pour expliquer ces petites choſes, que de ſyſtêmes, que de charlataniſme pour rendre compte de ces légéres variations ſi terribles à nos yeux! que d'animoſités dans ces diſputes! les conquérans qui ont envahi le monde n'ont pas été plus orgueilleux & plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre eſt un ſoleil écroûté, dit celui-ci; c'eſt une comète qui a effleuré le ſoleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huître eſt une médaille du déluge. Un autre lui répond qu'elle eſt pétrifiée depuis quatre milliards d'années. Eh pauvres gens qui oſez parler en maîtres, vous voulez m'enſeigner la formation de l'univers, & vous ne ſavez pas celle d'un ciron, celle d'une paille!

CORPS.

Corps & matière, c'eſt ici même choſe, quoiqu'il n'y ait pas de ſynonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont auſſi entendu eſprit. Ils ont dit, eſprit ſignifie originairement *ſouffle*, il n'y a qu'un corps qui puiſſe ſouffler; donc eſprit & corps, pouraient bien au fonds être la même choſe. C'eſt dans ce ſens que *La Fontaine* diſait au célèbre duc de *la Rochefoucault*:

> J'entends les eſprits corps, & pêtris de matière.

C'eſt dans le même ſens qu'il dit à Madame de *la Sablière*:

> Je ſubtiliſerais un morceau de matière,
> Quinteſſence d'atome extrait de la lumière,
> Je ne ſais quoi plus vif & plus ſubtil encor.

Perſonne ne s'aviſa de harceler le bon *La Fontaine*, & de lui faire un procès ſur ces expreſſions. Si un pauvre philoſophe & même un poëte en diſait autant aujourd'hui, que de gens pour ſe faire de fête, que de folliculaires pour vendre douze ſous leurs

leurs extraits, que de fripons uniquement dans le dessein de faire du mal au philosophe, au péripatéticien, au disciple de *Gassendi*, à l'écolier de *Locke* & des premiers pères, au damné!

De même que nous ne savons ce que c'est qu'un esprit, nous ignorons ce que c'est qu'un corps: nous voyons quelques propriétés; mais quel est ce sujet en qui ces propriétés résident? Il n'y a que des corps, disaient *Démocrite* & *Epicure*; il n'y a point de corps, disaient les disciples de *Zénon* d'Elée.

L'évêque de Cloine, *Berklay*, est le dernier, qui par cent sophismes captieux a prétendu prouver que les corps n'existent pas. Ils n'ont, dit-il, ni couleurs, ni odeurs, ni chaleur; ces modalités sont dans vos sensations, & non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité; elle était assez connue. Mais de là il passe à l'étendue, à la solidité qui sont des essences du corps, & il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une piéce de drap verd, parce que ce drap n'est pas verd en effet; cette sensation du verd n'est qu'en vous; donc cette sensation de l'étendue n'est aussi qu'en vous. Et après avoir ainsi détruit l'étendue, il conclut que la solidité qui y est attachée tombe d'elle-même; & qu'ainsi il n'y a rien au monde que nos idées. De sorte que, selon ce docteur, dix mille hommes tués par dix mille coups de canon, ne sont dans le fonds que dix mille appréhensions de notre entendement; & quand un homme fait un enfant à sa femme, ce n'est qu'une idée qui se loge dans une autre idée, dont il naîtra une troisiéme idée.

Il ne tenait qu'à Mr. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue, parce qu'un corps lui a paru avec sa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à ses yeux, & quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. De-là il conclut qu'un corps ne pouvant à la fois avoir quatre pieds, seize pieds, & un seul pied d'étendue, cette étendue n'existe pas; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une mesure, & dire, De quelque étendue qu'un corps me paraisse, il est étendu de tant de ces mesures.

Il lui était bien aisé de voir qu'il n'en est pas de l'étendue & de la solidité comme des sons, des couleurs, des saveurs, des odeurs, &c. Il est clair que ce sont en nous des sentimens excités par la configuration des parties; mais l'étendue n'est point

un ſentiment. Que ce bois allumé s'éteigne, je n'ai plus chaud; que cet air ne ſoit plus frappé, je n'entends plus; que cette roſe ſe fane, je n'ai plus d'odorat pour elle; mais ce bois, cet air, cette roſe, ſont étendus ſans moi. Le paradoxe de *Berklay* ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'eſt ainſi que les *Zénons* d'Elée, les *Parménides* argumentaient autrefois; & ces gens-là avaient beaucoup d'eſprit: ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller auſſi vîte qu'*Achille*; qu'il n'y a point de mouvement: ils agitaient cent autres queſtions auſſi utiles. La plûpart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philoſophie, & tranſmirent leurs tréteaux à nos ſcholaſtiques. *Bayle* lui-même a été quelquefois de la bande; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre; il argumente à l'article *Zénon* contre l'étendue diviſible de la matière & la contiguité des corps; il dit tout ce qui ne ſerait pas permis de dire à un géomètre de ſix mois.

Il eſt bon de ſavoir ce qui avait entraîné l'évêque *Berklay* dans ce paradoxe. J'eus, il y a longtems, quelques converſations avec lui; il me dit que l'origine de ſon opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'eſt que ce ſujet qui reçoit l'étendue. Et en effet, il triomphe dans ſon livre, quand il demande à *Hilas* ce que c'eſt que ce ſujet, ce *ſubſtratum*, cette ſubſtance; C'eſt le corps étendu, répond *Hilas*; alors l'évêque, ſous le nom de *Philonoüs*, ſe moque de lui; & le pauvre *Hilas* voyant qu'il a dit que l'étendue eſt le ſujet de l'étendue, & qu'il a dit une ſottiſe, demeure tout confus & avoue qu'il n'y comprend rien, qu'il n'y a point de corps, que le monde matériel n'exiſte pas; qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Philonoüs devait dire ſeulement à *Hilas*, Nous ne ſavons rien ſur le fonds de ce ſujet, de cette ſubſtance étendue, ſolide, diviſible, mobile, figurée, &c.; je ne la connais pas plus que le ſujet penſant, ſentant & voulant; mais ce ſujet n'en exiſte pas moins, puiſqu'il a des propriétés eſſentielles dont il ne peut être dépouillé.

Nous ſommes tous comme la plûpart des dames de Paris; elles font grande chère ſans ſavoir ce qui entre dans les ragoûts; de même nous jouïſſons des corps, ſans ſavoir ce qui les compoſe. De quoi eſt fait le corps? De parties, & ces parties

ſe réſolvent en d'autres parties. Que ſont ces dernières parties ? Toûjours des corps ; vous diviſez ſans ceſſe, & vous n'avancez jamais.

Enfin, un ſubtil philoſophe remarquant qu'un tableau eſt fait d'ingrédiens, dont aucun n'eſt un tableau, & une maiſon de matériaux dont aucun n'eſt une maiſon, imagina que les corps ſont bâtis d'une infinité de petits êtres qui ne ſont pas corps ; & cela s'appelle *des monades.* Ce ſyſtême ne laiſſe pas d'avoir ſon bon ; & s'il était révélé, je le croirais très poſſible ; tous ces petits êtres ſeraient des points mathématiques, des eſpèces d'ames qui n'attendraient qu'un habit pour ſe mettre dedans : ce ſerait une métempſycoſe continuelle. Ce ſyſtême en vaut bien un autre ; je l'aime bien autant que la déclinaiſon des atomes, les formes ſubſtantielles, la grace verſatile, & les vampires.

COUTUME.

IL y a cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi ; ces loix ſont preſque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi preſque autant de fois qu'il change de chevaux de poſte. La plûpart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du tems de *Charles VII ;* la grande raiſon, c'eſt qu'auparavant très peu de gens ſavaient écrire. On écrivit donc une partie de la coutume du Ponthieu ; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que ſous *Charles VIII.* Il n'y en eut que ſeize de rédigées du tems de *Louis XII.* Enfin, aujourd'hui la juriſprudence s'eſt tellement perfectionnée, qu'il n'y a guères de coutume qui n'ait pluſieurs commentateurs ; & tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déja vingt-ſix ſur la coutume de Paris. Les juges ne ſavent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aiſe, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'eſt ainſi qu'autrefois la prêtreſſe de Delphe rendait ſes oracles.

Les meſures ſont auſſi différentes que les coutumes ; de ſorte

que ce qui eſt vrai dans le fauxbourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de St. Denis. DIEU ait pitié de nous !

DES CRIMES ou DÉLITS

DE TEMS ET DE LIEU.

UN Romain tue malheureuſement en Egypte un chat conſacré; & le peuple en fureur punit ce ſacrilège en déchirant le Romain en piéces. Si on avait mené ce Romain au tribunal, & ſi les juges avaient eu le ſens commun, ils l'auraient condamné à demander pardon aux Egyptiens & aux chats, à payer une forte amende ſoit en argent, ſoit en ſouris. Ils lui auraient dit qu'il faut reſpecter les ſottiſes du peuple quand on n'eſt pas aſſez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la juſtice lui aurait parlé à-peu-près ainſi : Chaque pays a ſes impertinences légales, & ſes délits de tems & de lieu. Si dans votre Rome devenue ſouveraine de l'Europe, de l'Afrique, & de l'Aſie mineure, vous alliez tuer un poulet ſacré dans le tems qu'on lui donne du grain pour ſavoir au juſte la volonté des Dieux, vous ſeriez ſévérement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneſte. Allez en paix; ſoyez plus circonſpect.

C'eſt une choſe très indifférente d'avoir une ſtatue dans ſon veſtibule. Mais ſi lorſqu'*Octave* ſurnommé *Auguſte* était maître abſolu, un Romain eût placé chez lui une ſtatue de *Brutus*, il eût été puni comme ſéditieux. Si un citoyen avait, ſous un empereur régnant, la ſtatue du compétiteur à l'empire, c'était, diſait-on, un crime de lèze-majeſté, de haute trahiſon.

Un Anglais, ne ſachant que faire, s'en va à Rome; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal; il en eſt fort content. De retour chez lui, il boit dans un cabaret à la ſanté du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accuſé de *haute* trahiſon. Mais qui a-t-il trahi *hautement*, lorſqu'il a dit, en buvant, qu'il ſouhaitait que ce prince ſe portât bien? S'il a con-

juré pour le mettre ſur le trône, alors il eſt coupable envers la nation : mais juſques-là on ne voit pas que dans l'exacte juſtice le parlement puiſſe exiger de lui autre choſe que de boire quatre coups à la ſanté de la maiſon de *Hanovre*, s'il en a bu deux à la ſanté de la maiſon de *Stuart*.

Des crimes de tems et de lieu qu'on doit ignorer.

On ſait combien il faut reſpecter Notre-Dame de Lorette, quand on eſt dans la marche d'Ancône. Trois jeunes gens y arrivent; ils font de mauvaiſes plaiſanteries ſur la maiſon de Notre-Dame qui a voyagé par l'air, qui eſt venue en Dalmatie, qui a changé deux ou trois fois de place, & qui enfin ne s'eſt trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à ſouper une chanſon faite autrefois par quelque huguenot contre la tranſlation de la *ſanta caſa* de Jéruſalem au fond du golphe Adriatique. Un fanatique eſt inſtruit par hazard de ce qui s'eſt paſſé à leur ſoupé; il fait des perquiſitions; il cherche des témoins; il engage un monſignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire allarme les conſciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières, bedeaux, cabaretiers, laquais, ſervantes ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit, ont vu tout ce qu'on n'a point fait; c'eſt un vacarme, un ſcandale épouvantable dans toute la marche d'Ancône. Déja l'on dit à une demi-lieuë de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame; à une lieuë plus loin on aſſure qu'ils ont jetté la *ſanta caſa* dans la mer. Enfin, ils ſont condamnés. La ſentence porte que d'abord on leur coupera la main, qu'enſuite on leur arrachera la langue, qu'après cela on les mettra à la torture pour ſavoir d'eux (au moins par ſignes) combien il y avait de couplets à la chanſon; & qu'enfin ils ſeront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan, qui dans ce tems ſe trouvait à Lorette, demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère, & s'ils l'avaient égorgée pour la manger? Oh oh! répondit le juge, il y a bien de la différence; violer, aſſaſſiner & manger ſon père & ſa mère n'eſt qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le Milanais, qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance pour s'être moqués indiscrétement de la *santa casa* dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la marche d'Ancône ? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. — Fort bien, vous deviez donc avoir la discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, & le neveu d'une abbesse aimable & respectable : cet enfant & ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'état des citoyens qui pouraient un jour le servir, vous vous souillez du sang innocent, & vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, & pour vous changer en bêtes féroces? — Le malheureux juge répondit enfin, nous avions eu des querelles avec le clergé d'Ancône : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'église Lombarde, & par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le Milanais, vous avez été assassins pour paraître chrêtiens ; à ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois, ils crièrent qu'on faisait injustice, ils oubliaient celle qu'ils avaient faite ; & ne s'appercevaient pas que la main de DIEU était sur eux.

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr une huitiéme en public à coups de barre de fer sur un théatre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret & mal démêlé dans leur cœur, de voir comment cet homme souffrira son supplice, & d'en parler ensuite à table avec leurs femmes & leurs voisins ; pour que des exécuteurs qui font gaiement ce métier, comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public courre à ce spectacle comme à la foire &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées, & qu'il soit nécessaire au bien de la société : car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut surtout que l'acte du délit soit démontré comme une proposition de géométrie.

Si contre cent probabilités que l'accufé eft coupable, il y en a une feule qu'il eft innocent, cette feule peut balancer toutes les autres.

Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme?

On s'eft imaginé longtems, & le proverbe en eft refté, qu'il fuffit de deux témoins pour faire pendre un homme en fûreté de confcience. Encor une équivoque! Les équivoques gouvernent donc le monde? Il eft dit dans St. Matthieu, (ainfi que nous l'avons déja remarqué) *Il fuffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés;* & d'après ce texte, on a réglé la jurifprudence criminelle, au point de ftatuer que c'eft une loi divine de tuer un citoyen fur la dépofition uniforme de deux témoins qui peuvent être des fcélérats! Une foule de témoins uniformes ne peut conftater une chofe improbable niée par l'accufé; on l'a déja dit. Que faut-il donc faire en ce cas? Attendre, remettre le jugement à cent ans, comme faifaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de fe paffer fous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir fa fille chez elle vers les onze heures du foir; elle court partout; elle foupçonne fa voifine d'avoir caché fa fille; elle la redemande; elle l'accufe de l'avoir proftituée. Quelques femaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône à Condrieux une fille noyée & toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'eft fa fille. Elle eft perfuadée par les ennemis de fa voifine qu'on a deshonoré fa fille chez cette voifine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jettée dans le Rhône. Elle le dit; elle le crie; la populace le répète. Il fe trouve bientôt des gens qui favent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville eft en rumeur; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jufques-là que d'affez commun dans une populace fans jugement. Mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voifine, un enfant de cinq ans & demi accufe fa mère d'avoir fait violer fous fes yeux cette malheureufe fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par

cinq hommes pendant que le sixiéme jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée ; il peint ses attitudes ; il a vu sa mère & ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère & les assassins la jetter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap ; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre & le jetter enfin dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices ; des témoins déposent contr'eux. L'enfant est d'abord entendu, & il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux & de sa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité ? Le crime n'est pas vraisemblable ; mais il l'est encor moins qu'à l'âge de cinq ans & demi on calomnie ainsi sa mère ; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable & inouï, s'il n'en a pas été le témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache de sa bouche.

Tout le peuple s'attend à repaître ses yeux du supplice des accusés.

Quelle est la fin de cet étrange procès criminel ? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre avanture, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, & par qui ? chose étrange, mais vraie ! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le présidial de Lyon sage & éclairé, après avoir déféré à la fureur publique au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour & contre les accusés, les absout pleinement & d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer & brûler tous ces accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

CRIMI-

CRIMINALISTE.

DAns les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliste*, un barbare en robe qui fait faire tomber les accusés dans le piége, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, & qui les force, sans qu'ils s'en apperçoivent, à dépofer contre le prévenu : s'il y a une loi antique & oubliée, portée dans un tems de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un tems de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut servir à justifier un malheureux ; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut servir à le condamner ; son rapport n'est pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

CRIMINEL.

PROCÈS CRIMINEL.

ON a puni souvent par la mort des actions très innocentes ; c'est ainsi qu'en Angleterre *Richard III* & *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils soupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne sont pas là des procès criminels, ce sont des assassinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perversité est de faire servir les loix à l'injustice.

On a dit que les Athéniens punissaient de mort tout étranger qui entrait dans l'église, c'est-à-dire, dans l'assemblée du peuple. Mais si cet étranger n'était qu'un curieux, rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il est dit dans l'*Esprit des loix* qu'on usait de cette rigueur, *parce que cet homme usurpait les droits de la souveraineté.* Mais un Français qui entre à Londres dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit, ne prétend point faire le souverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaise humeur demande le

Clear the houſe, éclairciſſez la chambre, mon voyageur l'éclaircit en s'en allant; il n'eſt point pendu. Il eſt croyable que ſi les Athéniens ont porté cette loi paſſagère, c'était dans un tems où l'on craignait qu'un étranger ne fût un eſpion, & non parce qu'il s'arrogeait les droits de ſouverain. Chaque Athénien opinait dans ſa tribu; tous ceux de la tribu ſe connaiſſaient; un étranger n'aurait pu aller porter ſa fêve.

Nous ne parlons ici que des vrais procès criminels. Chez les Romains tout procès criminel était public. Le citoyen accuſé des plus énormes crimes avait un avocat qui plaidait en ſa préſence, qui faiſait même des interrogations à la partie adverſe, qui diſcutait tout devant ſes juges. On produiſait à portes ouvertes tous les témoins pour ou contre, rien n'était ſecret. *Cicéron* plaida pour *Milon* qui avait aſſaſſiné *Clodius* en plein jour à la vue de mille citoyens. Le même *Cicéron* prit en main la cauſe de *Roſcius Amérinus* accuſé de parricide. Un ſeul juge n'interrogeait pas en ſecret des témoins, qui ſont d'ordinaire des gens de la lie du peuple, auxquels on fait dire tout ce qu'on veut.

Un citoyen Romain n'était pas appliqué à la torture ſur l'ordre arbitraire d'un autre citoyen Romain qu'un contrat eût revêtu de ce droit cruel. On ne faiſait pas cet horrible outrage à la nature humaine dans la perſonne de ceux qui étaient regardés comme les premiers des hommes, mais ſeulement dans celle des eſclaves regardés à peine comme des hommes. Il eût mieux valu ne point employer la torture contre les eſclaves mêmes. (Voyez *Torture*.)

L'inſtruction d'un procès criminel ſe reſſentait à Rome de la magnanimité & de la franchiſe de la nation.

Il en eſt ainſi à-peu-près à Londres. Le ſecours d'un avocat n'y eſt refuſé à perſonne en aucun cas; tout le monde eſt jugé par ſes pairs. Tout citoyen peut de trente-ſix bourgeois jurés en recuſer douze ſans cauſe, douze en alléguant des raiſons, & par conſéquent choiſir lui-même les douze autres pour ſes juges. Ces juges ne peuvent aller ni en-deçà, ni endelà de la loi; nulle peine n'eſt arbitraire, nul jugement ne peut être exécuté que l'on n'en ait rendu compte au roi qui peut & qui doit faire grace à ceux qui en ſont dignes, &

à qui la loi ne la peut faire ; ce cas arrive aſſez ſouvent. Un homme violemment outragé aura tué l'offenſeur dans un mouvement de colère pardonnable ; il eſt condamné par la rigueur de la loi, & ſauvé par la miſéricorde qui doit être le partage du ſouverain.

Remarquons bien attentivement que dans ce pays où les loix ſont auſſi favorables à l'accuſé que terribles pour le coupable, non-ſeulement un empriſonnement fait ſur la dénonciation fauſſe d'un accuſateur eſt puni par les plus grandes réparations & les plus fortes amendes ; mais que ſi un empriſonnement illégal a été ordonné par un miniſtre d'état à l'ombre de l'autorité royale, le miniſtre eſt condamné à payer deux guinées par heure pour tout le tems que le citoyen a demeuré en priſon.

Procédure criminelle chez certaines nations.

Il y a des pays où la juriſprudence criminelle fut fondée ſur le droit canon, & même ſur les procédures de l'inquiſition, quoique ce nom y ſoit déteſté depuis longtems. Le peuple dans ces pays eſt demeuré encor dans une eſpèce d'eſclavage. Un citoyen pourſuivi par l'homme du roi eſt d'abord plongé dans un cachot ; ce qui eſt déja un véritable ſupplice pour un homme qui peut être innocent. Un ſeul juge, avec ſon greffier, entend ſecrétement chaque témoin aſſigné l'un après l'autre.

Comparons ſeulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains les témoins étaient entendus publiquement en préſence de l'accuſé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble & franche ; elle reſpirait la magnanimité romaine.

En France, en pluſieurs endroits de l'Allemagne, tout ſe fait ſecrétement. Cette pratique établie ſous *François I*, fut autoriſée par les commiſſaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670 : une mépriſe ſeule en fut la cauſe.

On s'était imaginé en lisant le code *de Testibus*, que ces mots : *testes intrare judicii secretum*, signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum*, pour dire, parler secrétement, ne serait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les déposans sont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple, & à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois toûjours en secret, ce qui s'appelle *recollement ;* & si après le recollement ils se rétractent dans leurs dépositions, ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles, ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme d'un esprit simple, & ne sachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, & se souvenant qu'il en a dit trop ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence, il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé en fuyant, s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumace ne devait pas être condamné, si le crime n'était pas clairement prouvé. Mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés & peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire ; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître, méritait le même châtiment que s'il était convaincu. Ainsi suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence, que l'on prenne souvent pour loi les rêveries & les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des loix.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances, qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner, en matière civile, par défaut,

quand la demande n'eſt pas prouvée ; mais dans la ſeconde, qui règle la procédure criminelle, il n'eſt point dit que, faute de preuves, l'accuſé ſera renvoyé. Choſe étrange! La loi dit qu'un homme, à qui l'on demande quelque argent, ne ſera condamné par défaut qu'au cas que la dette ſoit avérée ; mais s'il s'agit de la vie, c'eſt une controverſe au barreau, de ſavoir ſi l'on doit condamner le contumace, quand le crime n'eſt pas prouvé; & la loi ne réſout pas la difficulté.

EXEMPLE TIRÉ DE LA CONDAMNATION D'UNE FAMILLE ENTIÈRE.

Voici ce qui arriva à cette famille infortunée dans le tems que des confréries inſenſées de prétendus pénitens, le corps enveloppé dans une robe blanche, & le viſage maſqué, avaient élevé dans une des principales égliſes de Toulouſe un catafalque ſuperbe à un jeune proteſtant homicide de lui-même, qu'ils prétendaient avoir été aſſaſſiné par ſon père & ſa mère pour avoir abjuré la religion réformée ; dans ce tems même où toute la famille de ce proteſtant révéré en martyr, était dans les fers, & que tout un peuple enyvré d'une ſuperſtition également folle & barbare, attendait avec une dévote impatience le plaiſir de voir expirer ſur la roue ou dans les flammes cinq ou ſix perſonnes de la probité la plus reconnue.

Dans ce tems funeſte, dis-je, il y avait auprès de Caſtres un honnête-homme de cette même religion proteſtante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profeſſion de feudiſte. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maiſon de l'évêque de Caſtres, lui propoſe de lui amener la ſeconde fille de *Sirven* nommée *Eliʒabeth*, pour la faire catholique apoſtolique & romaine : elle l'amène en effet : l'évêque la fait enfermer chez les jéſuiteſſes qu'on nomme *les dames régentes*, ou *les dames noires*. Ces dames lui enſeignent ce qu'elles ſavent ; elles lui trouvèrent la tête un peu dure, & lui impoſèrent des pénitences rigoureuſes pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur ; elle devint folle ; les dames noires la chaſſent ; elle retourne chez ſes parens ; ſa mère en la faiſant changer de chemiſe trouve

tout son corps couvert de meurtrissures : la folie augmente : elle se change en fureur mélancolique ; elle s'échappe un jour de la maison, tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de ses fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin vingt jours après l'évasion d'*Elizabeth*, des enfans la trouvent noyée dans un puits, le 4 Janvier 1761.

C'était précisément le tems où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide*, & qui pis est de *huguenot*, volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven*, sa femme & ses deux filles n'eussent noyé la troisiéme par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères & aux mères de tuer leurs enfans, s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jetté de si profondes racines dans les têtes mêmes des magistrats, entraînés malheureusement alors par la clameur publique, que le conseil & l'église de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur, & d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique, que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans, mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens quand ils quittent leur secte pour une autre. On sait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes* juge de village, assisté de quelques gradués aussi savans que lui, s'empressa de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village, aussi éclairé que les juges, ne manqua pas d'assurer à l'inspection du corps, au bout de vingt jours, que cette fille avait été étranglée & jettée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le juge décrète de prise de corps le père, la mère & les deux filles.

La famille justement effrayée par la catastrophe de *Calas* & par les conseils de ses amis, prend incontinent la fuite ; ils marchent au milieu des neiges pendant un hyver rigoureux ; & de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles, qui était mariée & grosse, accouche avant le terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté, c'est que le père & la mère sont condamnés à

être pendus ; les deux filles à demeurer ſous la potence pendant l'exécution de leur mère, & à être reconduites par le bourreau hors du territoire, ſous peine d'être pendues ſi elles reviennent. C'eſt ainſi qu'on inſtruit *la contumace.*

Ce jugement était également abſurde & abominable. Si le père, de concert avec ſa femme, avait étranglé ſa fille, il falait le rouer comme *Calas ;* & brûler la mère, au moins après qu'elle aurait été étranglée ; parce que ce n'eſt pas encor l'uſage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occaſion, c'était avouer que le crime n'était pas avéré, & que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait faute d'être inſtruit. Cette ſentence bleſſait également la loi & la raiſon.

La mère mourut de déſeſpoir ; & toute la famille, dont le bien était confiſqué, allait mourir de miſère, ſi elle n'avait pas trouvé des ſecours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi & quelque raiſon qui puiſſe juſtifier une telle ſentence ? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père & une mère ? C'eſt qu'ils ſe ſont enfuis, répond le juge. Eh miſérable ! voulais-tu qu'ils reſtaſſent pour aſſouvir ton imbécille fureur ? Qu'importe qu'ils paraiſſent devant toi chargés de fers pour te répondre, ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face ! Ne peux-tu pas voir ſans eux la vérité qui doit te frapper ? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieuë de ſa fille au milieu de vingt perſonnes, quand cette malheureuſe fille s'échappa des bras de ſa mère ? Peux-tu ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours & vingt nuits ? Tu ne réponds à cela que ces mots, *coutumace*, *coutumace.* Quoi ! parce qu'un homme eſt abſent, il faut qu'on le condamne à être pendu, quand ſon innocence eſt évidente ! C'eſt la juriſprudence d'un ſot & d'un monſtre. Et la vie, les biens, l'honneur des citoyens dépendront de ce code d'Iroquois !

La famille *Sirven* traîna ſon malheur loin de ſa patrie pendant plus de huit années. Enfin, la ſuperſtition ſanguinaire qui deshonorait le Languedoc, ayant été un peu adoucie, & les eſprits étant devenus plus éclairés, ceux qui avaient conſolé les *Sirven* pendant leur exil, leur conſeillèrent de venir

demander justice au parlement de Toulouse même, lorsque le sang des *Calas* ne fumait plus, & que plusieurs se repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent justifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

CRITIQUE.

L'Article *Critique* fait par Mr. de *Marmontel* dans l'Encyclopédie, est si bon qu'il ne serait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, si on n'y traitait pas une matière toute différente sous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, aussi ancienne que le genre-humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Hésiode* a dit, le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le musicien au musicien.

Le duc de *Sulli* dans ses mémoires, trouve le cardinal d'*Ossat*, & le secrétaire d'état *Villeroi*, de mauvais ministres; *Louvois* faisait ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le grand *Colbert*; mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre: le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte *Peterbouroug*: c'est une sottise qui n'est d'ordinaire attachée qu'à la littérature, à la chicane, & à la théologie. C'est dommage que les œconomies politiques & royales soient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre; il a fait de très belles stances.

Quelquefois au feu qui la charme
Résiste une jeune beauté,
Et contre elle-même elle s'arme
D'une pénible fermeté.
Hélas! cette contrainte extrême
La prive du vice qu'elle aime,
Pour fuir la honte qu'elle hait.
Sa sévérité n'est que faste,

Et

Et l'honneur de paſſer pour chaſte
La réſout à l'être en effet.



En vain ce ſévère ſtoïque
Sous mille défauts abattu,
Se vante d'une ame héroïque
Toute vouée à la vertu;
Ce n'eſt point la vertu qu'il aime,
Mais mon cœur yvre de lui-même
Voudrait uſurper les autels;
Et par ſa ſageſſe frivole
Il ne veut que parer l'idole
Qu'il offre au culte des mortels.



Les champs de Pharſale & d'Arbelle
Ont vu triompher deux vainqueurs,
L'un & l'autre digne modèle
Que ſe propoſent les grands cœurs.
Mais le ſuccès a fait leur gloire;
Et ſi le ſceau de la victoire
N'eût conſacré ces demi-dieux,
Alexandre aux yeux du vulgaire,
N'aurait été qu'un téméraire,
Et Céſar qu'un ſéditieux.

Cet auteur, dis-je, était un ſage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philoſophie. S'il avait toûjours écrit de pareilles ſtances, il ſerait le premier des poëtes lyriques; cependant c'eſt alors qu'il donnait ces beaux morceaux, que l'un de ſes contemporains l'appellait

Certain oiſon, gibier de baſſe-cour.

Il dit de *La Motte* en un autre endroit;

De ſes diſcours l'ennüeuſe beauté.

Il dit dans un autre :

> ...... *Je n'y vois qu'un défaut,*
> *C'est que l'auteur les devait faire en prose.*
> *Ces odes-là sentent bien le Quinaut.*

Il le poursuit partout ; il lui reproche partout la sécheresse, & le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même censeur qui jugeait *La Motte* en maître, & qui le décriait en ennemi ? Lisez.

> Cette influence souveraine
> N'est pour lui qu'une illustre chaîne
> Qui l'attache au bonheur d'autrui ;
> Tous les brillans qui l'embellissent,
> Tous les talens qui l'annoblissent,
> Sont en lui, mais non pas à lui.

> Il n'est rien que le tems n'absorbe, ne dévore ;
> Et les faits qu'on ignore
> Sont bien peu différens des faits non avenus.

> La bonté qui brille en elle
> De ses charmes les plus doux,
> Est une image de celle
> Qu'elle voit briller en vous.
> Et par vous seule enrichie,
> Sa politesse affranchie
> Des moindres obscurités,
> Est la lueur réfléchie
> De vos sublimes clartés.



> Ils ont vu par ta bonne foi
> De leurs peuples troublés d'effroi
> La crainte heureusement déçue,
> Et déracinée à jamais
> La haine si souvent reçue
> En survivance de la paix.



Dévoile à ma vue empressée
Ces déités d'adoption,
Synonymes de la pensée,
Symboles de l'abstraction.



N'est-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix ?
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame,
Le corps seul fasse les fraix ?

Il ne falait pas, sans doute, donner de si détestables ouvrages pour modèles à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume ; il eût mieux valu laisser jouïr en paix son adversaire de son mérite, & conserver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous ? le *genus irritabile vatum*, est malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser.

On est accoutumé chez toutes les nations, aux mauvaises critiques de tous les ouvrages qui ont du succès. Le *Cid* trouva son *Scudéri ;* & *Corneille* fut longtems après vexé par l'abbé d'*Aubignac* prédicateur du roi, soi-disant législateur du théatre, & auteur de la plus ridicule tragédie, toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a sortes d'injures qu'il ne dise à l'auteur de *Cinna* & des *Horaces*. L'abbé d'*Aubignac* prédicateur du roi, aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres, des gens qui se sont établis critiques de profession, comme on a créé des languayeurs de porcs, pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les languayeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain ; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes, des mauvais vers faits dans la capitale & dans les provinces, des romans insipides dont l'Europe est inondée, des systêmes de physique nouveaux, des secrets pour faire

mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier, surtout quand ils disent du mal des bons ouvrages, & du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour sucer le venin de la terre, & pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni*, qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres, — & qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'autre qui a cru être un nouvel *Arétin* & s'enrichir en Italie par sa *frusta letteraria*, n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Giot Desfontaines* qui embrassa cette profession au sortir de Bissêtre, y amassa quelque argent. C'est lui qui lorsque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à Bissêtre, & lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux, répondit, *il faut que je vive*. Il attaquait les hommes les plus estimables à tort & à travers sans avoir seulement lu, ni pu lire les ouvrages de mathématiques & de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'*Alcifron* de Berklay évêque de Cloine pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime.

„ J'en ai trop dit pour vous faire mépriser un livre qui dé„ grade également l'esprit & la probité de l'auteur ; c'est un „ tissu de sophismes libertins forgés à plaisir pour détruire les „ principes de la religion, de la politique & de la morale. “

Dans un autre endroit il prend le mot anglais *kake*, qui signifie *gâteau* en anglais, pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la *Mort de César*, que *Brutus était un fanatique barbare, un quakre*. Il ignorait que les quakres sont les plus pacifiques des hommes, & ne versent jamais le sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur tems, *Fontenelle* & *La Motte*.

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* subalterne par un autre ex-jésuite nommé *Fréron*, dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire, il n'y a pas longtems, une de ses feuilles dont il infecte la basse littérature. *Le tems de Mahomet II*, dit-il, *est le tems de l'entrée des Arabes en Europe*. Quelle foule de bévues en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable, sait que les Ara-

bes affiégèrent Conftantinople fous le calife *Moavia* dès notre feptiéme fiécle, qu'ils conquirent l'Efpagne dans l'année de notre ère 713, & bientôt après une partie de la France, environ fept cent ans avant *Mahomet II.*

Ce *Mahomet II* fils d'*Amurath II*, n'était point Arabe, mais Turc.

Il s'en falait beaucoup qu'il fût le premier prince Turc qui eût paffé en Europe; *Orcan* plus de cent ans avant lui avait fubjugué la Thrace, la Bulgarie & une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort & à travers des chofes les plus aifées à favoir, & dont il ne favait rien. Cependant, il infultait l'académie, les plus honnêtes gens, les meilleurs ouvrages, avec une infolence égale à fon abfurdité; mais fon excufe était celle de Giot Desfontaines, *Il faut que je vive.* C'eft auffi l'excufe de tous les malfaiteurs dont on fait juftice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites*, *juge*, *eftimateur*, *arbitre*. Critique, fignifie *bon juge.* Il faut être un *Quintilien* pour ofer juger les ouvrages d'autrui; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit fa *République des lettres;* il a eu quelques imitateurs, mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés par leur partialité pouffée jufqu'au ridicule, & pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux fe négligent, ou le public s'en dégoûte par pure laffitude, ou les auteurs ne fourniffent pas des matières affez agréables; alors les journaux, pour réveiller le public, ont recours à un peu de fatyre. C'eft ce qui a fait dire à *La Fontaine :*

Tout faifeur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer fon tribut qu'à la raifon & à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraiffe pour faire vîte un livre contre lui. Plus le libellifte attaque un homme accrédité, plus il eft fûr de gagner quelque argent; il vit quelques mois de la réputation de fon adverfaire. Tel était un nommé *Faidit* qui tantôt écrivait contre

Boſſuet, tantôt contre *Tillemont*, tantôt contre *Fénélon*. Tel a été un poliſſon qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Baſtide Duclaux, avocat au parlement*. Cicéron avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac*, puis les réponſes de *Pierre de Chiniac* à ſes critiques. Ces beaux livres ſont accompagnés de brochures ſans nombre, dans leſquelles les auteurs font le public juge entr'eux & leurs adverſaires ; mais le juge qui n'a jamais entendu parler de leur procès, eſt fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à ſa diſſertation inſérée dans le journal littéraire, l'autre à ſes éclairciſſemens donnés dans le mercure. Celui-ci crie qu'il a donné une verſion exacte d'une demi-ligne de *Zoroaſtre*, & qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le perſan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de ſa critique d'un paſſage de *Chauſepié*.

Enfin, il n'y a pas un ſeul de ces critiques qui ne ſe croye juge de l'univers, & écouté de l'univers.

Eh l'ami, qui te ſavait là !

CROIRE.

NOus avons vu à l'article *Certitude* qu'on doit être ſouvent très incertain quand on eſt certain, & qu'on peut manquer de bon ſens quand on juge ſuivant ce qu'on appelle *le ſens commun*. Mais qu'appellez-vous *croire ?*

Voici un Turc qui me dit, „ Je crois que l'ange *Gabriel* deſ„ cendait ſouvent de l'empirée pour apporter à *Mahomet* des „ feuillets de l'Alcoran, écrits en lettres d'or ſur du velin bleu. “

Eh bien, *Mouſtapha*, ſur quoi ta tête raſe croit-elle cette choſe incroyable ?

„ Sur ce que j'ai les plus grandes probabilités qu'on ne m'a „ point trompé dans le récit de ces prodiges improbables ; ſur „ ce qu'*Abubekre* le beau-père, *Ali* le gendre, *Aisha* ou *Aiſſé* „ la fille, *Omar*, *Otman*, certifièrent la vérité du fait en pré„ ſence de cinquante mille hommes, recueillirent tous les

„ feuillets, les lurent devant les fidèles, & atteftèrent qu'il „ n'y avait pas un mot de changé.

„ Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un Alcoran qui n'a „ jamais été contredit par un autre Alcoran. Sur ce que DIEU „ n'a jamais permis qu'on ait fait la moindre altération dans „ ce livre.

„ Sur ce que les préceptes & les dogmes font la perfection „ de la raifon. Le dogme confifte dans l'unité d'un DIEU pour „ lequel il faut vivre & mourir ; dans l'immortalité de l'ame ; „ dans les récompenfes éternelles des juftes, & la punition „ des méchans, & dans la miffion de notre grand prophête „ *Mahomet*, prouvée par des victoires.

„ Les préceptes font d'être jufte & vaillant, de faire l'au- „ mône aux pauvres, de nous abftenir de cette énorme quan- „ tité de femmes que les princes Orientaux & furtout les roi- „ telets Juifs époufaient fans fcrupule. De renoncer au bon „ vin d'Engaddi & de Tadmor, que ces yvrognes d'Hébreux „ ont tant vantés dans leurs livres ; de prier DIEU cinq fois „ par jour, &c.

„ Cette fublime religion a été confirmée par le plus beau „ & le plus conftant des miracles, & le plus avéré dans l'hif- „ toire du monde ; c'eft que *Mahomet* perfécuté par les grof- „ fiers & abfurdes magiftrats fcholaftiques qui le décrétèrent „ de prife de corps, *Mahomet* obligé de quitter fa patrie n'y „ revint qu'en victorieux ; qu'il fit de fes juges imbécilles & „ fanguinaires l'efcabeau de fes pieds ; qu'il combattit toute „ fa vie les combats du Seigneur ; qu'avec un petit nombre „ il triompha toûjours du grand nombre ; que lui & fes fuc- „ ceffeurs convertirent la moitié de la terre, & que DIEU „ aidant nous convertirons un jour l'autre moitié. "

Rien n'eft plus éblouïffant. Cependant *Mouftapha* en croyant fi fermement, fent toûjours quelques petits nuages de doute s'élever dans fon ame, quand on lui fait quelques difficultés fur les vifites de l'ange *Gabriel*, fur le fura ou le chapitre apporté du ciel, pour déclarer que le grand prophête n'eft point cocu ; fur la jument *Borak* qui le tranfporte en une nuit de la Mecque à Jérufalem. *Mouftapha* bégaye, il fait de très mauvaifes réponfes, il en rougit ; & cependant non-feulement il

dit qu'il croit, mais il veut auſſi vous engager à croire. Vous preſſez *Mouſtapha*, il reſte la bouche béante, les yeux égarés, & va ſe laver en l'honneur d'*Alla*, en commençant ſon ablution par le coude, & en finiſſant par le doigt index.

Mouſtapha eſt-il en effet perſuadé, convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? eſt-il parfaitement ſûr que *Mahomet* fut envoyé de DIEU, comme il eſt ſûr que la ville de Stamboul exiſte, comme il eſt ſûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèſe, choſe auſſi étonnante que le voyage de la Mecque à Jéruſalem en une nuit ; & que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fonds de *Mouſtapha* eſt qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'eſt accoutumé à prononcer comme ſon molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'eſt très ſouvent douter.

Sur quoi crois-tu cela ? dit *Harpagon*. Je le crois ſur ce que je le crois, répond maître *Jacques*. La plûpart des hommes pouraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur ; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent perſuader aux autres ce qu'ils ne croyent point ? Et que dirons-nous des monſtres qui perſécutent leurs confrères dans l'humble & raiſonnable doctrine du doute & de la défiance de ſoi-même ?

CROMWELL.

OLivier *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains & les indépendans d'Angleterre ; il eſt encor leur héros. Mais *Richard Cromwell* ſon fils eſt mon homme.

Le premier eſt un fanatique qui ſerait ſifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une ſeule des inintelligibles abſurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques, qui l'écoutaient la bouche béante, & les yeux égarés au nom du Seigneur. S'il diſait qu'il faut chercher

le

le Seigneur, & combattre les combats du Seigneur; s'il introduisait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre à la honte éternelle de l'esprit humain, il serait bien plus prêt d'être conduit à Bedlam que d'être choisi pour commander des armées.

Il était brave sans doute; les loups le sont aussi: il y a même des singes aussi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile, c'est-à-dire, que de loup il devint renard, monta par la fourberie des premiers degrés où l'enthousiasme enragé du tems l'avait placé, jusqu'au faîte de la grandeur; & le fourbe marcha sur les têtes des fanatiques prosternés. Il régna, mais il vécut dans les horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours sereins, ni des nuits tranquilles. Les consolations de l'amitié & de la société n'approchèrent jamais de lui; il mourut avant le tems, plus digne, sans doute, du dernier supplice que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échaffaut.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un esprit doux & sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat sans regret pour vivre en citoyen. Libre & tranquille à la campagne, il y jouit de la santé; il y possède son ame en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre & le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père & celui du fils, lequel prendriez-vous?

C U.

ON répétera ici ce qu'on a déja dit ailleurs, & ce qu'il faut répéter toûjours, jusqu'au tems où les Français se seront corrigés; c'est qu'il est indigne d'une langue aussi polie & aussi universelle que la leur, d'employer si souvent un mot deshonnête & ridicule pour signifier des choses communes, qu'on pourait exprimer autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cu-d'âne* & *cu-de-cheval* des orties de mer? Pourquoi donner le nom de *cu-blanc* à l'ænante, & de *cu-rouge* à l'épeiche? Cette épeiche eſt une eſpèce de pi-vert, & l'ænante une eſpèce de moineau cendré. Il y a un oiſeau qu'on nomme *fêtu-en-cu*, ou *paille-en-cu*. On avait cent manières de le déſigner d'une expreſſion beaucoup plus préciſe. N'eſt-il pas impertinent d'appeller *cu-de-vaiſſeau* le fond de la pouppe?

Pluſieurs aureurs nomment encor *à-cu* un petit mouillage, un ancrage, une grève, un ſable, une anſe où les barques ſe mettent à l'abri des corſaires. *Il y a un petit à-cu à Palo comme à Ste. Marinée.* (Voyage d'Italie.)

On ſe ſert continuellemenr du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petir cartouche, un pendantif, un encorbellement, une baſe de pyramide, un placard, une vignette.

Un graveur ſe ſera imaginé que cet ornemènt reſſemble à la baſe d'une lampe; il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plus tôt fait; & les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'eſt ainſi que les langues ſe forment. Ce ſont les artiſans qui ont nommé leurs ouvrages & leurs inſtrumens.

Certainement il n'y avait nulle néceſſité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes ſphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui eſt toûjours ſurbaiſſée.

Le fond d'un artichaud eſt formé & creuſé en ligne courbe, & le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cu-de-verre*. Une autre maladie des chevaux, qui eſt une eſpèce d'éréſipèle, eſt appellée le *cu-de-poule*. Le haut d'un chapeau eſt un *cu-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cu-de-ſac* à l'*angiportus* des Romains? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour ſignifier *ſtrada ſenza uſcita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impaſſe*, qui eſt expreſſif & ſonore. C'eſt une groſſiéreté énorme que le mot de *cu-de-ſac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer, ne le ſont-ils pas? Ce terme infame de *culage* ſignifiait le droit que s'étaient donnés pluſieurs ſeigneurs dans les tems de la tyrannie féodale, d'avoir à leur choix les prémi-

ces de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On ſubſtitua enſuite le mot de *cuiſſage* à celui de *culage*. Le tems ſeul peut corriger toutes les façons vicieuſes de parler. Voyez *Cuiſſage*.

Il eſt triſte qu'en fait de langue, comme en d'autres uſages plus importans, ce ſoit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

CUISSAGE ou CULAGE,

DROIT DE PRÉLIBATION, DE MARQUETTE, &c.

Dion *Caſſius* ce flatteur d'*Auguſte*, ce détracteur de *Cicéron*, (parce que *Cicéron* avait défendu la cauſe de la liberté) cet écrivain ſec & diffus, ce gazetier des bruits populaires; ce *Dion Caſſius* rapporte que des ſénateurs opinèrent pour récompenſer *Céſar* de tout le mal qu'il avait fait à la république, de lui donner le droit de coucher à l'âge de cinquante-ſept ans avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ſes faveurs. Et il ſe trouve encor parmi nous des gens aſſez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Eſprit des loix* la prend pour une vérité; & en parle comme d'un décret qui aurait paſſé dans le ſénat romain ſans l'extrême modeſtie du dictateur, qui ſe ſentit peu propre à remplir les vœux du ſénat. Mais ſi les empereurs Romains n'eurent pas ce droit par un ſénatus conſulte appuyé d'un plébiſcite, il eſt très vraiſemblable qu'ils l'obtinrent par la courtoiſie des dames. Les *Marc-Aurèles*, les *Juliens* n'uſèrent point de ce droit; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il eſt étonnant que dans l'Europe chrêtienne on ait fait très longtems une eſpèce de loi féodale, & que du moins on ait regardé comme un droit coutumier, l'uſage d'avoir le pucelage de ſa vaſſale. La première nuit des noces de la fille au villain appartenait ſans contredit au ſeigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiſeau ſur le poing, & de ſe faire encenſer à la meſſe. Les ſeigneurs,

il eſt vrai, ne ſtatuèrent pas que les femmes de leurs villains leur appartiendraient, ils ſe bornèrent aux filles ; la raiſon en eſt plauſible. Les filles ſont honteuſes, il faut un peu de tems pour les apprivoiſer. La majeſté des loix les ſubjugue tout-d'un-coup ; les fiancées donnaient donc ſans réſiſtance la première nuit de leurs noces au ſeigneur châtelain, ou au baron, quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette juriſprudence commença en Ecoſſe ; je le croirais volontiers : les ſeigneurs Ecoſſais avaient un pouvoir encor plus abſolu ſur leurs clans, que les barons Allemands & Français ſur leurs ſujets.

Il eſt indubitable que des abbés, des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de ſeigneurs temporels : & il n'y a pas bien longtems que des prélats ſe ſont déſiſtés de cet ancien privilège pour des redevances en argent, auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un ſeigneur ou un prélat avait aſſigné pardevant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ſes vaſſaux, pour venir lui payer ſa redevance, il eût perdu, ſans doute ſa cauſe avec dépens.

Saiſiſſons cette occaſion d'aſſurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civiliſé qui ait établi des loix formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en ait un ſeul exemple. Des abus s'établiſſent, on les tolère ; ils paſſent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des loix fondamentales. Ils ont vu, diſent-ils, dans l'Aſie de ſaints mahométans bien craſſeux marcher tout nuds, & de bonnes dévotes venir leur baiſer ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permiſſion à des gueux de courir tout nuds & de faire baiſer leur vilenie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en proceſſion, & l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'eſt pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le ſaint prépuce en proceſſion ; on le garde encor dans quelques ſacriſties, ſans que cette facétie ait cauſé le moindre trouble

dans les familles. Je puis encor assurer qu'aucun concile, aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le saint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien, qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre; & je dis que la chose est impossible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Lapponie des maris sont venus leur offrir leurs femmes par politesse; c'est une plus grande politesse à moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Lapponie; de même que vous ne trouverez ni dans les constitutions d'Allemagne, ni dans les ordonnances des rois de France, ni dans les regiſtres du parlement d'Angleterre, aucune loi positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

Des loix absurdes, ridicules, barbares, vous en trouverez partout; des loix contre les mœurs nulle part.

LE CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIÈRE.

UN curé, que dis-je, un curé? un iman même, un talapoin, un brame doit avoir honnêtement de quoi vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel, puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé & un brame, que j'associe la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société; je ne compare que la peine & le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de ses concitoyens; je ne dis pas qu'il doive régorger de richesses, souper comme *Lucullus*, être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dixme des lentilles, & des pois, d'être haï, & de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'ame autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue, à qui des moines, nommés *gros décimateurs*, osent donner un salaire de quarante ducats, pour aller faire, pendant toute l'année, à deux ou trois milles de sa maison, le jour, la nuit, au soleil, à la pluie, dans les neiges, au milieu des glaces, les fonctions les plus désagréables, & souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé, gros décimateur, boit son vin de Volney, de Baune, de Chambertin, de Silleri, mange ses perdrix & ses faisans, dort sur le duvet avec sa voisine, & fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina du tems de *Charlemagne* que le clergé, outre ses terres, devait posséder la dixme des terres d'autrui : & cette dixme est au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce payement, on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin ? DIEU était-il descendu sur la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Cassin, à l'abbé de St. Denis, à l'abbé de Foulde ? non pas, que je sache. Mais on trouva qu'autrefois dans le désert d'Ethan, d'Oreb, de Cadés-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, & la dixme de tout ce que la terre produisait.

Eh bien, gros décimateurs, allez à Cadés-Barné ; habitez les quarante-huit villes qui sont dans ce désert inhabitable ; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit ; & grand bien vous fasse.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome donna la dixme à *Melchisedec* prêtre & roi de Salem. Eh bien combattez pour Sodome, mais que *Melchisedec* ne me prenne pas le bled que j'ai semé.

Dans un pays chrêtien de douze cent mille lieuës quarrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suisse, on paye le clergé de l'argent du trésor royal. Les tribunaux n'y retentissent point des procès mûs entre les seigneurs & les curés, entre le gros & le petit décimateur, entre le pasteur demandeur, & l'ouaille intimée, en conséquence du troisiéme concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples cette année 1772, vient d'abolir la dixme

dans une de ses provinces ; les curés sont mieux payés, & la province le bénit.

Les prêtres Egyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non ; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Egypte en propre. O miracle ! ô chose du moins difficile à croire ! ils avaient le tiers du pays, & ils n'eurent pas bientôt les deux autres !

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babilone ; & si vous n'entendez pas le caldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaumin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'avanture d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, & comment le malheur de cette veuve fut cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré* & *Abiron* d'un côté, & *Aaron* de l'autre.

„ Une veuve n'avait qu'une seule brebis, elle voulut la ton- Pag. 165
„ dre : *Aaron* vient qui prend la laine pour lui ; elle m'appar- N°. 297.
„ tient, dit-il, selon la loi, *Tu donneras les prémices de la laine à* DIEU. La veuve implore en pleurant la protection de *Coré*. *Coré* va trouver *Aaron*. Ses prières sont inutiles ; *Aaron* répond que par la loi la laine est à lui. *Coré* donne quelque argent à la femme & s'en retourne plein d'indignation.

„ Quelque tems après la brebis fait un agneau, *Aaron* revient & s'empare de l'agneau. La veuve vient encor pleurer auprès de *Coré* qui veut en vain fléchir *Aaron*. Le grand-prêtre lui répond, il est écrit dans la loi, *Tout mâle premier né de ton troupeau appartiendra à ton* DIEU ; il mangea l'agneau, & *Coré* s'en alla en fureur.

„ La veuve au désespoir tue sa brebis. *Aaron* arrive encor, il en prend l'épaule & le ventre ; *Coré* vient encor se plaindre. *Aaron* lui répond, il est écrit, *Tu donneras le ventre & l'épaule aux prêtres*.

„ La veuve ne pouvant plus contenir sa douleur, dit *anathème* à sa brebis. *Aaron* alors dit à la veuve, il est écrit, *Tout ce qui sera anathème dans Israël sera à toi*, & il emporta la brebis toute entière. "

Ce qui n'eſt pas ſi plaiſant, mais ce qui eſt fort ſingulier, c'eſt que dans un procès entre le clergé de Rheims & les bourgeois, cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaumin* aſſure qu'il en fut témoin. Cependant, on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple ; les commis des fermes ne le ſouffriraient pas. Chacun partage, comme il eſt bien juſte.

Au reſte, nous penſons que ni *Aaron*, ni aucun de nos curés ne ſe ſont appropriés les brebis & les agneaux des veuves de notre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne* que par ce dialogue, dont une partie a déja été imprimée.

SECTION SECONDE.

DIALOGUE.

ARISTON.

Eh bien, mon cher Téotime, vous allez donc être curé dè campagne ?

TEOTIME.

Oui ; on me donne une petite paroiſſe, & je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence & d'activité ; je ne pourais certainement pas diriger ſoixante & dix mille ames, attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraye, mais je pourai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié aſſez de juriſprudence pour empêcher, autant que je le pourai, mes pauvres paroiſſiens de ſe ruiner en procès. J'ai aſſez de connaiſſance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conſeils utiles. Le ſeigneur du lieu & ſa femme ſont d'honnêtes gens qui ne ſont point dévots, & qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai aſſez heureux, & qu'on ne ſera pas malheureux avec moi.

ARISTON.

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce ſerait une grande conſolation ; il ſerait doux après avoir prôné, chanté,

chanté, confessé, communié, batisé, enterré, consolé des malades, appaisé des querelles, consumé votre journée au service du prochain, de trouver dans votre logis une femme douce, agréable & honnête, qui aurait soin de votre linge & de votre personne, qui vous égayerait dans la santé, qui vous soignerait dans la maladie, qui vous ferait de jolis enfans, dont la bonne éducation ferait utile à l'état. Je vous plains vous qui servez les hommes, d'être privé d'une consolation si nécessaire aux hommes.

TEOTIME.

L'église grecque a grand soin d'encourager les curés au mariage; l'église anglicane & les protestans ont la même sagesse; l'église latine a une sagesse contraire; il faut m'y soumettre. Peut-être aujourd'hui que l'esprit philosophique a fait tant de progrès, un concile ferait des loix plus favorables à l'humanité. Mais en attendant, je dois me conformer aux loix présentes; il en coûte beaucoup, je le sais; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y sont soumis, que je ne dois pas murmurer.

ARISTON.

Vous êtes savant, & vous avez une éloquence sage; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne?

TEOTIME.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerai toûjours de morale, & jamais de controverse; DIEU me préserve d'approfondir la grace concomitante, la grace efficace, à laquelle on résiste, la suffisante qui ne suffit pas; d'examiner si les anges qui mangèrent avec *Abraham* & avec *Loth* avaient un corps, ou s'ils firent semblant de manger; si le diable *Asmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie*; quelle est la montagne sur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable; & si JESUS-CHRIST envoya deux mille diables, ou deux diables seulement dans le corps de deux mille cochons, &c. &c. Il y a bien des choses que mon auditoire n'entendrait pas, ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens

de bien, & de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens, & je le ferai le moins que je pourai.

ARISTON.

Oh le bon curé! Je veux acheter une maiſon de campagne dans votre paroiſſe. Dites-moi, je vous prie, comment vous en uſerez dans la confeſſion ?

TEOTIME.

La confeſſion eſt une choſe excellente, un frein aux crimes, inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on ſe confeſſait dans la célébration de tous les anciens myſtères ; nous avons imité & ſanctifié cette ſage pratique ; elle eſt très bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner, & pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvéniens. Il y a beaucoup de confeſſeurs indiſcrets, ſurtout parmi les moines, qui apprennent quelquefois plus de ſottiſes aux filles que tous les garçons d'un village ne pouraient leur en faire. Point de détails dans la confeſſion ; ce n'eſt point un interrogatoire juridique, c'eſt l'aveu de ſes fautes qu'un pécheur fait à l'Etre-ſuprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuſer à ſon tour. Cet aveu ſalutaire n'eſt point fait pour contenter la curioſité d'un homme.

ARISTON.

Et des excommunications, en uſerez-vous ?

TEOTIME.

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les ſauterelles, les ſorciers & les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'égliſe aux ſauterelles, attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les ſorciers, parce qu'il n'y a point de ſorciers : & à l'égard des comédiens, comme ils ſont penſionnés par le roi, & autoriſés par le magiſtrat, je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même comme à mon ami, que j'ai du goût pour la comédie, quand elle ne cho-

que point les mœurs. J'aime paſſionnément le *Miſantrope*, & toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le ſeigneur de mon village fait jouer dans ſon château quelques-unes de ces piéces, par de jeunes perſonnes qui ont du talent : ces repréſentations inſpirent la vertu par l'attrait du plaiſir ; elles forment le goût ; elles apprennent à bien parler & à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très innocent, & même de très utile ; je compte bien aſſiſter quelquefois à ces ſpectacles pour mon inſtruction, mais dans une loge grillée, pour ne point ſcandaliſer les faibles.

ARISTON.

Plus vous me découvrez vos ſentimens, & plus j'ai envie de devenir votre paroiſſien. Il y a un point bien important qui m'embarraſſe. Comment ferez-vous pour empêcher les payſans de s'enyvrer les jours de fêtes ? c'eſt là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poiſon liquide, la tête penchée vers les genoux, les mains pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au-deſſous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, ſouvent malades & abrutis pour le reſte de leur vie. Vous en voyez d'autres devenus furieux par le vin, exciter des querelles ſanglantes, frapper & être frappés, & quelquefois finir par le meurtre ces ſcènes affreuſes, qui ſont la honte de l'eſpèce humaine. Il le faut avouer, l'état perd plus de ſujets par les fêtes que par les batailles ; comment pourez-vous diminuer dans votre paroiſſe un abus ſi exécrable ?

TEOTIME.

Mon parti eſt pris ; je leur permettrai, je les preſſerai même de cultiver leurs champs les jours de fêtes après le ſervice divin que je ferai de très bonne heure. C'eſt l'oiſiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne ſont point les jours de la débauche & du meurtre. Le travail modéré contribue à la ſanté du corps & à celle de l'ame : de plus, ce travail eſt néceſſaire à l'état. Suppoſons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix ſous d'ouvrage l'un portant l'autre,

& ce compte eſt bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année. C'eſt donc trente fois cinq millions de piéces de dix ſous que l'état perd en main d'œuvre. Or certainement, DIEU n'a jamais ordonné, ni cette perte, ni l'yvrognerie.

ARISTON.

Ainſi vous concilierez la prière & le travail ; DIEU ordonne l'un & l'autre. Vous ſervirez DIEU & le prochain ; mais dans les diſputes eccléſiaſtiques, quel parti prendrez-vous ?

TEOTIME.

Aucun. On ne diſpute jamais ſur la vertu, parce qu'elle vient de DIEU : on ſe querelle ſur des opinions qui viennent des hommes.

ARISTON.

Oh le bon curé ! le bon curé !

CURIOSITÉ.

Suave mari magno turbantibus æquora ventis,
E terra magnum alterius ſpectare laborem ;
Non quia vexari quemquam eſt jucunda voluptas,
Sed quibus ipſe malis careas, quia cernere ſuave eſt ;
Suave etiam belli certamina magna tueri
Per campos inſtructa tuâ ſine parte pericli ;
Sed nil dulcius eſt, bene quam munita tenere
Edita doctrinâ ſapientum templa ſerenâ,
Deſpicere undè queas alios, paſſimque videre
Errare atque viam palantes quærere vitæ
Certare ingenio, contendere nobilitate,
Noctes atque dies niti præſtante labore
Ad ſummas emergere opes rerumque potiri.
O miſeras hominum mentes ! ô pectora cæca !

On voit avec plaiſir dans le ſein du repos,
Des mortels malheureux lutter contre les flots;
On aime à voir de loin deux terribles armées
Dans les champs de la mort au combat animées;
Non que le mal d'autrui ſoit un plaiſir ſi doux;
Mais ſon danger nous plait quand il eſt loin de nous.
Heureux qui retiré dans le temple des ſages
Voit en paix ſous ſes pieds ſe former les orages,
Qui rit en contemplant les mortels inſenſés
De leur joug volontaire eſclaves empreſſés,
Inquiets, incertains du chemin qu'il faut ſuivre,
Sans penſer, ſans jouïr, ignorans l'art de vivre,
Dans l'agitation conſumant leurs beaux jours,
Pourſuivant la fortune, & rampant dans les cours.
O vanité de l'homme! ô faibleſſe! ô miſère!

Pardon, *Lucrèce*, je ſoupçonne que vous vous trompez ici en morale comme vous vous trompez toûjours en phyſique. C'eſt, à mon avis, la curioſité ſeule qui fait courir ſur le rivage pour voir un vaiſſeau que la tempête va ſubmerger. Cela m'eſt arrivé; & je vous jure que mon plaiſir mêlé d'inquiétude & de mal-aiſe, n'était point du tout le fruit de ma réflexion; il ne venait point d'une comparaiſon ſecrète entre ma ſécurité & le danger de ces infortunés; j'étais curieux & ſenſible.

A la bataille de Fontenoy les petits garçons & les petites filles montaient ſur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames ſe firent apporter des ſiéges ſur un baſtion de la ville de Liége, pour jouïr du ſpectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit, *heureux qui voit en paix ſe former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille & de chercher le vrai; & non pas de voir ſouffrir des êtres penſans perſécutés pour l'avoir cherché, opprimés par des fanatiques, ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait ſuppoſer un ange volant ſur ſix belles aîles du haut de l'empirée, s'en allant regarder par un ſoupirail de l'enfer les tourmens & les contorſions des damnés, & ſe

réjouïssant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs, cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth.*

Je ne connais point la nature des anges parce que je ne suis qu'homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent. Mais en qualité d'homme, je pense par ma propre expérience & par celle de tous les badauts mes confrères, qu'on ne court à aucun spectacle de quelque genre qu'il puisse être, que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai, que le spectacle a beau être admirable, on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guères au *Tartuffe* qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière*; pourquoi? c'est qu'il y est allé souvent; c'est qu'il le sait par cœur. Il en est ainsi d'*Andromaque.*

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune *Isabelle* de la mener voir comment on donne la question; cela fait, dit-il, passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice, plus cruelle souvent que le supplice même, était un spectacle public, toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* souffrant à deux reprises ces tourmens abominables sur les conclusions du procureur-général. Pénitens blancs, pénitens gris & noirs, femmes, filles, maîtres des jeux floraux, étudians, laquais, servantes, filles de joie, docteurs en droit canon, tout se serait pressé. On se serait étouffé à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente quelquefois chez la plus frivole des nations & la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence & de l'équité; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes, comme ceux de la St. Barthelemi & ses diminutifs, se renouvellaient tous les jours; on déserterait bientôt un tel pays; on le fuirait avec horreur; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons & les petites filles déplument leurs moineaux, c'est purement par esprit de curiosité, comme lorsqu'elles mettent en piéces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de monde aux exécutions

publiques, comme nous l'avons vu. *Etrange empreſſement de voir des miſérables !* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me ſouviens, qu'étant à Paris lorſqu'on fit ſouffrir à *Damiens* une mort des plus recherchées & des plus affreuſes qu'on puiſſe imaginer, toutes les fenêtres qui donnaient ſur la place furent louées chérement par les dames ; aucune d'elles aſſurément ne faiſait la réflexion conſolante qu'on ne la tenaillerait point aux mammelles, qu'on ne verſerait point du plomb fondu & de la poix réſine bouillante dans ſes plaies, & que quatre chevaux ne tireraient point ſes membres diſloqués & ſanglans. Un des bourreaux jugea plus ſainement que *Lucrèce ;* car lorſqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la choſe de plus près, & qu'il fut repouſſé par les archers ; *laiſſez entrer, Monſieur*, dit-il, *c'eſt un amateur.* C'eſt-à-dire, c'eſt un curieux ; ce n'eſt pas par méchanceté qu'il vient ici, ce n'eſt pas par un retour ſur ſoi-même, pour goûter le plaiſir de n'être pas écartelé : c'eſt uniquement par curioſité comme on va voir des expériences de phyſique.

La curioſité eſt naturelle à l'homme, aux ſinges & aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carroſſe, il mettra continuellement ſes pattes à la portière pour voir ce qui ſe paſſe. Un ſinge fouille partout, il a l'air de tout conſidérer. Pour l'homme, vous ſavez comme il eſt fait ; Rome, Londre, Paris, paſſent leur tems à demander ce qu'il y a de nouveau.

CYRUS.

Pluſieurs doctes, & *Rollin* après eux, dans un ſiécle où l'on cultive ſa raiſon, nous ont aſſuré que *Javan*, qu'on ſuppoſe être le père des Grecs, était petit-fils de *Noé.* Je le crois, comme je crois que *Perſée* était le fondateur du royaume de Perſe, & *Niger* de la Nigritie. C'eſt ſeulement un de mes chagrins que les Grecs n'ayent jamais connu ce *Noé* le véritable auteur de leur race. J'ai marqué ailleurs mon étonnement & ma douleur qu'*Adam* notre père à tous ait été abſolument

ignoré de tous, depuis le Japon jufqu'au détroit de Lemaire; excepté d'un petit peuple, qui n'a lui-même été connu que très tard. La fcience des généalogies eft fans doute très certaine; mais bien difficile.

Ce n'eft ni fur *Javan*, ni fur *Noé*, ni fur *Adam* que tombent aujourd'hui mes doutes; c'eft fur *Cyrus*; & je ne recherche pas laquelle des fables débitées fur *Cyrus* eft préférable, celle d'*Hérodote* ou de *Ctéfias*, ou celle de *Xénophon*, ou de *Diodore*, ou de *Juftin*, qui toutes fe contredifent. Je ne demande point pourquoi on s'eft obftiné à donner ce nom de *Cyrus* à un barbare qui s'appellait *Kofrou*, & ceux de *Cyropolis*, de *Perfépolis*, à des villes qui ne fe nommèrent jamais ainfi.

Je laiffe là tout ce qu'on a dit du grand *Cyrus*, & jufqu'au roman de ce nom, & jufqu'aux *voyages* que l'Ecoffais *Ramfay* lui a fait entreprendre. Je demande feulement quelques inftructions aux Juifs fur ce *Cyrus* dont ils ont parlé.

Je remarque d'abord qu'aucun hiftorien n'a dit un mot des Juifs dans l'hiftoire de *Cyrus*, & que les Juifs font les feuls qui ofent faire mention d'eux-mêmes en parlant de ce prince.

Ils reffemblent en quelque forte à certaines gens qui difaient d'un ordre de citoyens fupérieur à eux: *Nous connaiffons meffieurs, mais meffieurs ne nous connaiffent pas.* Il en eft de même d'Alexandre par rapport aux Juifs. Aucun hiftorien d'*Alexandre* n'a mêlé le nom d'*Alexandre* avec celui des Juifs; mais *Jofeph* ne manque pas de dire qu'*Alexandre* vint rendre fes refpects à Jérufalem; qu'il adora je ne fais quel pontife juif nommé *Jaddus*, lequel lui avait autrefois prédit en fonge la conquête de la Perfe. Tous les petits fe rengorgent; les grands fongent moins à leur grandeur.

Quand *Tarif* vient conquérir l'Efpagne, les vaincus lui difent qu'ils l'ont prédit. On en dit autant à *Gengiskan*, à *Tamerlan*, à *Mahomet II*.

A DIEU ne plaife que je veuille comparer les prophéties juives à tous les difeurs de bonne-avanture qui font leur cour aux victorieux, & qui leur prédifent ce qui leur eft arrivé. Je remarque feulement que les Juifs produifent des témoignages de leur nation fur *Cyrus*, environ cent foixante ans avant qu'il fût au monde.

On

On trouve dans Isaïe : (chap. XLV.) *Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus qui est mon Christ ; que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations, pour mettre en fuite les rois, pour ouvrir devant lui les portes. Je marcherai devant vous ; j'humilierai les grands ; je romprai les coffres ; je vous donnerai l'argent caché, afin que vous sachiez que je suis le Seigneur, &c.*

Quelques savans ont peine à digérer que le Seigneur gratifie du nom de son CHRIST un prophane de la religion de *Zoroastre.* Ils osent dire que les Juifs firent comme tous les faibles qui flattent les puissans, qu'ils supposèrent des prédictions en faveur de *Cyrus.*

Ces savans ne respectent pas plus *Daniel* qu'*Isaïe.* Ils traitent toutes les prophéties attribuées à *Daniel* avec le même mépris que *St. Jérôme* montre pour l'avanture de *Suzanne*, pour celle du dragon de *Bélus*, & pour les trois enfans de la fournaise.

Ces savans ne paraissent pas assez pénétrés d'estime pour les prophêtes. Plusieurs même d'entr'eux prétendent qu'il est métaphysiquement impossible de voir clairement l'avenir ; qu'il y a une contradiction formelle à voir ce qui n'est point ; que le futur n'existe pas, & par conséquent ne peut être vu ; que les fraudes en ce genre sont innombrables chez toutes les nations ; qu'il faut enfin se défier de tout dans l'histoire ancienne.

Ils ajoutent que s'il y a jamais eu une prédiction formelle, c'est celle de la découverte de l'Amérique dans Sénèque le tragique.

. . . . . Venient annis
Secula seris quibus oceanus
Vincula rerum laxet, & ingens
Pateat tellus, &c. . . .

Les quatre étoiles du pole antarctique sont annoncées encor plus clairement dans le *Dante.* Cependant personne ne s'est avisé de prendre *Sénèque* & *Aligeri Dante* pour des devins.

Nous sommes bien loin d'être du sentiment de ces savans, nous nous bornons à être extrêmement circonspects sur les prophêtes de nos jours.

Quant à l'histoire de *Cyrus*, il est vraiment fort difficile de

ſavoir s'il mourut de ſa belle mort, ou ſi *Thomiris* lui fit couper la tête. Mais je ſouhaite, je l'avoue, que les ſavans qui font couper le cou à *Cyrus*, ayent raiſon. Il n'eſt pas mal que ces illuſtres voleurs de grand chemin, qui vont pillant, enſanglantant la terre, ſoient un peu châtiés quelquefois.

Cyrus a toûjours été deſtiné à devenir le ſujet d'un roman. *Xénophon* a commencé, & malheureuſement *Ramſay* a fini. Enfin, pour faire voir quel triſte ſort attend les héros, *Danchet* a fait une tragédie de *Cyrus*.

Cette tragédie eſt entiérement ignorée. La *Cyropédie* de Xénophon eſt plus connue ; parce qu'elle eſt d'un Grec. Les *Voyages de Cyrus* le ſont beaucoup moins, quoiqu'ils ayent été imprimés en anglais & en français, & qu'on y ait prodigué l'érudition.

Le plaiſant du roman intitulé *Voyages de Cyrus* conſiſte à trouver un *Meſſie* partout, à Memphis, à Babilone, à Ecbatane, à Tyr comme à Jéruſalem, & chez *Platon* comme dans l'Evangile. L'auteur ayant été quakre, anabatiſte, anglican, presbytérien, était venu ſe faire *feneloniſte* à Cambrai ſous l'illuſtre auteur du *Télémaque*. Etant devenu depuis précepteur de l'enfant d'un grand ſeigneur, il ſe crut fait pour inſtruire l'univers, & pour le gouverner ; il donne en conſéquence des leçons à *Cyrus* pour devenir le meilleur roi de l'univers, & le théologien le plus orthodoxe.

Ces deux rares qualités paraiſſent aſſez incompatibles.

Il le mène à l'école de *Zoroaſtre*, & enſuite à celle du jeune juif *Daniel* le plus grand philoſophe qui ait jamais été. Car non-ſeulement il expliquait tous les ſonges ; (ce qui eſt le fin de la ſcience humaine) mais il devinait tous ceux qu'on avait faits ; & c'eſt à quoi nul autre que lui n'eſt encor parvenu. On s'attendait que *Daniel* préſenterait la belle *Suzanne* au prince : c'était la marche naturelle d'un roman ; mais il n'en fit rien.

Cyrus en récompenſe a de longues converſations avec le grand roi *Nabucodonoſor*, dans le tems qu'il était bœuf ; & *Ramſay* fait ruminer *Nabucodonoſor* en théologien très profond.

Et puis, étonnez-vous que le prince, pour qui cet ouvrage fut compoſé, aimât mieux aller à la chaſſe, ou à l'opéra que de le lire.

D A V I D.

Nous devons révérer *David* comme un prophête, comme un roi, comme un ancêtre du saint époux de *Marie*, comme un homme qui a mérité la miséricorde de Dieu par sa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui suscita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur d'un dictionnaire de faits & de raisonnemens, ne méritait pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait défendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande ses ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine, au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes, & d'avoir refuté les calomnies débitées contr'eux.

Cette ridicule & honteuse injustice fut signée de douze théologiens le 20 Décembre 1698, dans le même consistoire où ils feignaient de prendre la défense du roi *David*. Comment osaient-ils manifester hautement une passion lâche que le reste des hommes s'efforce toûjours de cacher ? Ce n'était pas seulement le comble de l'injustice & du mépris de toutes les sciences; c'était le comble du ridicule que de défendre à un historien d'être impartial, & à un philosophe d'être raisonnable. Un homme seul n'oserait être insolent & injuste à ce point : mais dix ou douze personnes rassemblées avec quelque espèce d'autorité, sont capables des injustices les plus absurdes. C'est qu'elles sont soutenues les unes par les autres, & qu'aucune n'est chargée en son propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut personnelle, est ce qui arriva en 1761 à Mr. *Hutte* membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* & *Palmer* avaient prononcé l'oraison funèbre du roi *George II*, & l'avaient, dans leurs discours, comparé au roi *David*, selon l'usage de la plûpart des prédicateurs qui croyent flatter les rois.

Mr. *Hutte* ne regarda point cette comparaison comme une louange; il publia la fameuse dissertation *The Man after God's*

own heart. Dans cet écrit il veut faire voir que *George II*, roi beaucoup plus puiſſant que *David*, n'étant pas tombé dans les fautes du melk Juif, & n'ayant pu par conſéquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il ſuit pas-à-pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus ſévérement que *Bayle ;* & il fonde ſon opinion ſur ce que le St. Eſprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David*. L'auteur Anglais juge le roi de Judée uniquement ſur les notions que nous avons aujourd'hui du juſte & de l'injuſte.

Il ne peut approuver que *David* raſſemble une bande de voleurs au nombre de quatre cent, qu'il ſe faſſe armer par le grand-prêtre *Abimelec* de l'épée de *Goliath*, & qu'il en reçoive les pains conſacrés. Livre I. des Rois, chap. XXI & XXII.

Qu'il deſcende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu & à ſang, parce que *Nabal* a refuſé des contributions à ſa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après, & que *David* épouſe la veuve. Chap. XXV.

Il réprouve ſa conduite avec le roi *Achis*, poſſeſſeur de cinq ou ſix villages dans le canton de Geth. *David* était alors à la tête de ſix cent bandits, allait faire des courſes chez les alliés de ſon bienfaicteur *Achis ;* il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mammelle. Et pourquoi maſſacrait-il les enfans à la mammelle ? *C'eſt*, dit le texte, *de peur que ces enfans n'en portaſſent la nouvelle au roi Achis*. Chap. XXVII.

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philiſtins, & il ſe fait tuer par ſon écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David* qui lui donne la mort pour ſa récompenſe. Livre II. des Rois, chap. I.

Isboſeth ſuccède à ſon père *Saül ; David* eſt aſſez fort pour lui faire la guerre. Enfin, *Isboſeth* eſt aſſaſſiné.

David s'empare de tout le royaume ; il ſurprend la petite ville ou le village de Raba, & il fait mourir tous les habitans par des ſupplices aſſez extraordinaires ; on les ſcie en deux, on les déchire avec des herſes de fer, on les brûle dans des fours à briques. Livre II. des Rois, chap. XII.

Après ces expéditions, il y a une famine de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on faiſait la guerre, les

terres devaient être mal ensemencées. On consulte le Seigneur, & on lui demande pourquoi il y a famine? La réponse était fort aisée; c'était assurément parce que dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, & qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour cultiver la terre: mais le Seigneur répond que c'est parce que *Saül* avait tué autrefois des Gabaonites.

Que fait aussi-tôt *David?* il assemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre; que *Saül* n'était point comme lui, selon le cœur de DIEU, qu'il est juste de punir sa race; & il leur donne sept petits-fils de *Saül* à pendre, lesquels furent pendus, parce qu'il y avait eu famine. Livre II. des Rois, chap. XXI.

Mr. *Hutte* a la justice de ne point insister sur l'adultère avec *Betzabé* & sur le meurtre d'*Urie*, puisque ce crime fut pardonné à *David* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable: mais enfin le Seigneur transféra son péché, l'auteur Anglais le transfère aussi.

Personne ne murmura en Angleterre contre l'auteur; son livre fut réimprimé avec l'approbation publique: la voix de l'équité se fait entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraissait téméraire il y a quatre-vingt ans, ne paraît aujourd'hui que simple & raisonnable, pourvu qu'on se tienne dans les bornes d'une critique sage & du respect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'est plus le tems où un verset d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons justice à *Dom Calmet;* il n'a point passé les bornes dans son Dictionnaire de la Bible à l'article David. *Nous ne prétendons point*, dit-il, *approuver la conduite de David; il est croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec Betzabé.* Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous; car ils sont assez nombreux.

Faisons ici une question qui nous paraît très importante.

Ne s'eſt-on pas ſouvent mépris ſur l'article *David ?* S'agit-il de ſa perſonne, de ſa gloire, du reſpect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéreſſe le genre-humain n'eſt-ce pas que l'on ne conſacre jamais le crime ? Qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes & les enfans de ſes alliés, qui faiſait pendre les petits-fils de ſon roi, qui faiſait ſcier en deux, brûler dans des fours, déchirer ſous des herſes des citoyens malheureux ? Ce ſont ces actions que nous jugeons, & non les lettres qui compoſent le nom du coupable ; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par ſon repentir, & plus on condamne les cruautés dont il s'eſt rendu coupable.

DÉFLORATION.

IL ſemble que le Dictionnaire encyclopédique, à l'article *Défloration*, faſſe entendre qu'il n'était pas permis par les loix romaines de faire mourir une fille, à moins qu'auparavant on ne lui otât ſa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan*, que le bourreau viola dans la priſon avant de l'étrangler, pour n'avoir pas à ſe reprocher d'avoir étranglé une pucelle, & pour ſatisfaire à la loi.

Premiérement, *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais exiſté ; & ſi une fille de vingt ans, vierge ou non, avait commis un crime capital, elle aurait été punie comme une vieille mariée ; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans, parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant auſſi bien que ſon frère ; & ſi la barbarie de *Tibère*, & la lâcheté du ſénat les abandonnèrent au bourreau, ce fut contre toutes les loix. De telles horreurs ne ſe ſeraient pas commiſes du tems des *Scipions* & de *Caton* le cenſeur. *Cicéron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catilina* âgée de ſept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* & le ſénat de *Tibère* qui puſſent outrager ainſi la nature. Le bour-

reau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans, & de l'étrangler ensuite, méritait d'être un des favoris de *Tibère.*

Heureusement *Tacite* ne dit point que cette exécrable exécution soit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée, *tradunt ;* & ce qu'il faut bien observer, c'est qu'il ne dit point que la loi défendît d'infliger le dernier supplice à une vierge ; il dit seulement que la chose était inouïe, *inauditum.* Quel livre immense on composerait de tous les faits qu'on a crus, & dont il falait douter !

DÉJECTION.

EXCRÉMENS, LEUR RAPPORT AVEC LE CORPS DE L'HOMME, AVEC SES IDÉES ET SES PASSIONS.

L'Homme n'a jamais pu produire par l'art, rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or, & il n'a jamais pu seulement faire de la boue, quoiqu'il en soit pêtri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait, qui béquetait, mais on n'a pu réussir à le faire digérer, & à former de vraies déjections.

Quel art pourait produire une matière qui ayant été préparée par les glandes salivaires, ensuite par le suc gastrique, puis par la bile hépatique, & par le suc pancréatique, ayant fourni dans sa route un chile qui s'est changé en sang, devient enfin ce composé fétide & putride, qui sort de l'intestin rectum par la force étonnante des muscles ?

Il y a sans doute autant d'industrie & de puissance à former ainsi cette déjection qui rebute la vue, & à lui préparer les conduits qui servent à sa sortie, qu'à produire la semence qui fit naître *Alexandre*, *Virgile* & *Newton*, & les yeux avec lesquels *Galilée* vit de nouveaux cieux. La décharge de ces excrémens est nécessaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare, les pousse, & les évacue chez l'homme & chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme avec tout son orgueil,

naiſſe entre la matière fécale & l'urine, puiſque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées, plus ſouvent, ou plus rarement expulſées, plus ou moins putrides, décident de ſon caractère & de la plûpart des actions de ſa vie.

Sa merde commence à ſe former dans le duodenum quand ſes alimens ſortent de ſon eſtomac & s'impreignent de la bile de ſon foie. Qu'il ait une diarrhée, il eſt languiſſant & doux, la force lui manque pour être méchant. Qu'il ſoit conſtipé, alors les ſels & les ſoufres de ſa merde entrent dans ſon chile, portent l'acrimonie dans ſon ſang, fourniſſent ſouvent à ſon cerveau des idées atroces. Tel homme (& le nombre en eſt grand) n'a commis des crimes qu'à cauſe de l'acrimonie de ſon ſang, qui ne venait que de ſes excrémens par leſquels ce ſang était altéré.

O homme! qui oſes te dire l'image de DIEU, dis-moi ſi DIEU mange, & s'il a un boyau rectum!

Toi l'image de DIEU! & ton cœur & ton eſprit dépend d'une ſelle!

Toi l'image de DIEU ſur ta chaiſe percée! Le premier qui dit cette impertinence, la proféra-t-il par une extrême bêtiſe, ou par un extrême orgueil?

Plus d'un penſeur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle & immortelle, pût venir je ne ſais d'où, ſe loger pour ſi peu de tems entre de la matière fécale & de l'urine.

Qu'avons-nous, diſent-ils, au-deſſus des animaux? plus d'idées, plus de mémoire, la parole, & deux mains adroites. Qui nous les a données? celui qui donne des aîles aux oiſeaux & des écailles aux poiſſons. Si nous ſommes ſes créatures, comment pouvons-nous être ſon image?

Nous répondons à ces philoſophes que nous ne ſommes l'image de DIEU que par la penſée. Ils nous répliquent que la penſée eſt un don de DIEU, qui n'eſt point du tout ſa peinture; & que nous ne ſommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laiſſons dire, & nous les renvoyons à Meſſieurs de Sorbonne.

Pluſieurs animaux mangent nos excrémens; & nous mangeons ceux de pluſieurs animaux, ceux des grives, des bécaſſes, des ortolans, des alouettes.

Voyez

Voyez à l'article *Ezéchiel* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, & se borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières; mais ce cas est rare, & c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DÉLUGE UNIVERSEL.

NOus commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel, parce qu'il est rapporté dans les saintes Ecritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle, 1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les sacrés cahiers sont autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées, ou vingt & un pieds & demi de roi au-dessus des plus hautes montagnes, sans laisser son lit à sec, & sans violer en même tems toutes les loix de la pesanteur & de l'équilibre des liqueurs; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée, l'arche n'aurait pu contenir, selon les loix de la physique, toutes les bêtes de l'univers & leur nourriture pendant si longtems, attendu que les lions, les tigres, les panthères, les léopards, les onces, les rhinoceros, les ours, les loups, les hiennes, les aigles, les éperviers, les milans, les vautours, les faucons, & tous les animaux carnassiers, qui ne se nourrissent que de chair, feraient morts de faim, même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois à la suite des *Pensées* de *Pascal* une dissertation d'un marchand de Rouen nommé *Pelletier*, dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux, & les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envisager Mr. *le Pelletier* architecte de l'arche, comme un visionnaire qui ne se connaiss-

fait pas en ménagerie, & le déluge comme un miracle adorable, terrible, & incompréhenſible à la faible raiſon du Sr. *le Pelletier*, tout comme à la nôtre.

4°. Parce que l'impoſſibilité phyſique d'un déluge univerſel par des voies naturelles, eſt démontrée en rigueur ; en voici la démonſtration.

Toutes les mers couvrent la moitié du globe ; en prenant une meſure commune de leur profondeur vers les rivages & en haute mer, on compte cinq cent pieds.

Pour qu'elles couvriſſent les deux hémiſphères ſeulement de cinq cent pieds, il faudrait non-ſeulement un océan de cinq cent pieds de profondeur ſur toute la terre habitable ; mais il faudrait encor une nouvelle mer pour envelopper notre Océan actuel ; ſans quoi les loix de la peſanteur & des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cent pieds, que la terre ſupporterait.

Voilà donc deux nouveaux océans pour couvrir ſeulement de cinq cent pieds le globe terraquée.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur, ce ſerait donc quarante océans de cinq cent pieds de hauteur chacun, qu'il ſerait néceſſaire d'établir les uns ſur les autres pour égaler ſeulement la cîme des hautes montagnes. Chaque océan ſupérieur contiendrait tous les autres, & le dernier de tous ces océans ſerait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette maſſe d'eau, il aurait falu la créer du néant. Pour la retirer, il aurait falu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge eſt un double miracle, & le plus grand qui ait jamais manifeſté la puiſſance de l'Eternel ſouverain de tous les globes.

Nous ſommes très ſurpris que des ſavans ayent attribué à ce déluge quelques coquilles répandues çà & là ſur notre continent ; & que d'autres ſavans ayent prétendu que des couches régulières de coquilles (qui n'exiſtent point) ſont des marques certaines du ſéjour de la mer pendant des millions de ſiécles ſur la terre que nous habitons. (Voyez *Coquilles*.)

Nous ſommes encor plus ſurpris de ce que nous liſons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique ; on y cite

un auteur qui dit des choses si profondes, qu'on les prendrait pour creuses. C'est toûjours *Pluche*; il prouve l'universalité du déluge par l'histoire des géants qui firent la guerre aux Dieux. *Hist. du ciel*, tom. I. depuis la page 105.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité*; & en quelle langue signifie-t-il cette perte ? En hébreu. Mais *briarée* est un mot grec qui veut dire *robuste*. Ce n'est point un mot hébreu. Quand par hazard il le serait, gardons-nous d'imiter *Bochart* qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébraïque. Il est certain que les Grecs ne connaissaient pas plus l'idiome juif que la langue chinoise.

Le géant *Othus* est aussi en hébreu, selon Pluche, le *dérangement des saisons*. Mais c'est encor un mot grec qui ne signifie rien, du moins que je sache; & quand il signifierait quelque chose, quel rapport s'il vous plait avec l'hébreu ?

Porphirion est un *tremblement de terre* en hébreu; mais en grec c'est du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

Mimas, c'est une *grande pluie*; pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *imitateur*, *comédien*; & il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu; car, selon *Pluche*, c'est la *fontaine du tems*; mais malheureusement en grec c'est du *bruit*.

Ephialtes, autre démonstration du déluge en hébreu; car *éphialtes* qui signifie *sauteur*, *oppresseur*, *incube* en grec, est, selon *Pluche*, un *grand amas de nuées*.

Or les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux qu'ils ne connaissaient pas, ont évidemment donné à leurs géants tous ces noms que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, selon lui, signifie l'*affaiblissement du soleil*. Cela n'est pas vrai; mais n'importe.

C'est ainsi que raisonne *Pluche*; c'est lui qui cite l'auteur de l'article *Déluge* sans le réfuter. Parle-t-il sérieusement ? se moque-t-il ? je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'y a guères de systême dont on puisse parler sans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à

Mr. *Boulanger* ne ſoit ſérieux ; en ce cas nous demandons ſi ce morceau eſt philoſophique ? La philoſophie ſe trompe ſi ſouvent, que nous n'oſons prononcer contre Mr. *Boulanger.*

Nous oſons encor moins demander ce que c'eſt que l'abîme qui ſe rompit, & les cataractes du ciel qui s'ouvrirent. *Iſaac Voſſius* nie l'univerſalité du déluge ; il dit, *hoc eſt pie nugari.* Calmet la ſoutient en aſſurant que les corps ne pèſent dans l'air que par la raiſon que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas phyſicien, & la peſanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire & de reſpecter tout ce qui eſt dans la Bible ſans en comprendre un mot.

Commentaire ſur la Geneſe page 197. &c.

Je ne comprends pas comment DIEU créa une race pour la noyer & pour lui ſubſtituer une race plus méchante encore.

Comment ſept paires de toutes les eſpèces d'animaux inondés vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, ſans que les loups mangeaſſent les brebis en chemin ; & ſans que les éperviers mangeaſſent les pigeons, &c. &c.

Comment huit perſonnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans ; car il falut encor un an après la ceſſation du déluge pour alimenter tous ces paſſagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne ſuis pas comme Mr. *Pelletier.* J'admire tout ; & je n'explique rien.

DÉMOCRATIE.

LE pire des états c'eſt l'état populaire.

Cinna s'en explique ainſi à *Auguſte.* Mais auſſi *Maxime* ſoutient que

Le pire des états c'eſt l'état monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois, dans ſon Dictionnaire, ſoutenu le pour & le contre, fait à l'article *Périclès* un portrait fort hideux de la démocratie, & ſurtout de celle d'Athènes.

Un républicain, grand amateur de la démocratie, qui eſt l'un

de nos faiseurs de questions, nous envoye sa réfutation de *Bayle* & son apologie d'Athènes. Nous exposerons ses raisons. C'est le privilège de quiconque écrit de juger les vivans & les morts; mais on est jugé soi-même par d'autres, qui le feront à leur tour; & de siècle en siècle toutes les sentences sont réformées.

Bayle donc, après quelques lieux communs, dit ces propres mots; *Qu'on chercherait en vain, dans l'histoire de Macédoine, autant de tyrannie que l'histoire d'Athènes nous en présente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainsi, & probablement mon républicain qui le réfute est content de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes, & celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encor aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *Thémistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à mort portés contre *Phocion* & contre *Socrate*, jugemens qui ressemblent à quelques-uns de nos tribunaux absurdes & cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le tems d'enterrer leurs morts après la victoire, & pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule & si barbare, il porte un tel caractère de superstition & d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier*, & contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de sorciers, &c. ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens, qu'ils croyaient d'après *Homère*, que les ames des morts étaient toûjours errantes, à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bucher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques Grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux, & des vivans qui vous ont gagné une bataille, des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus sots & les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à préſent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieuſement ſur Athènes en fait de tyrannie & de ſcélérateſſe.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaiſon à faire entre les crimes des grands qui ſont toûjours ambitieux, & les crimes du peuple qui ne veut jamais, & qui ne peut vouloir que la liberté & l'égalité. Ces deux ſentimens *liberté* & *égalité*, ne conduiſent point droit à la calomnie, à la rapine, à l'aſſaſſinat, à l'empoiſonnement, à la dévaſtation des terres de ſes voiſins, &c. ; mais la grandeur ambitieuſe, & la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tout tems & en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine, dont *Bayle* oppoſe la vertu à celle d'Athènes, qu'un tiſſu de crimes épouvantables, pendant deux cent années de ſuite.

C'eſt *Ptolomée* oncle d'*Alexandre le grand*, qui aſſaſſine ſon frère *Alexandre*, pour uſurper le royaume.

C'eſt *Philippe* ſon frère, qui paſſe ſa vie à tromper & à violer, & qui finit par être poignardé par *Pauſanias*.

Olimpias fait jetter la reine *Cléopatre* & ſon fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle aſſaſſine *Aridée*.

Antigone aſſaſſine *Eumènes*.

Antigone Gonathas ſon fils empoiſonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe ; épouſe ſa veuve, la chaſſe, & s'empare de la citadelle.

Philippe ſon petit-fils empoiſonne *Démétrius*, & ſouille toute la Macédoine de meurtres.

Perſée tue ſa femme de ſa propre main, & empoiſonne ſon frère.

Ces perfidies & ces barbaries ſont fameuſes dans l'hiſtoire.

Ainſi donc pendant deux ſiécles la fureur du deſpotiſme fait de la Macédoine le théatre de tous les crimes ; & dans le même eſpace de tems vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes ſouillé que de cinq ou ſix iniquités judiciaires, de cinq ou ſix jugemens atroces, dont le peuple s'eſt toûjours repenti, & dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après ſa mort, & lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il demanda pardon à *Phocion*, & lui éleva une ſtatue. Il de-

manda pardon aux six généraux condamnés avec tant de ridicule, & si indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accusateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple Athénien était donc naturellement aussi bon que léger. Dans quel état despotique a-t-on jamais pleuré ainsi l'injustice de ses arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raison. Le gouvernement populaire est donc par lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'est certainement pas la tyrannie & la cruauté ; il y eut des républicains montagnards, sauvages & féroces ; mais ce n'est pas l'esprit républicain qui les fit tels, c'est la nature. L'Amérique septentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civilisée est dans la fable turque du dragon à plusieurs têtes, & du dragon à plusieurs queues. La multitude des têtes se nuit, & la multitude des queues obéit à une seule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne semble convenir qu'à un très petit pays, encor faut-il qu'il soit heureusement situé. Tout petit qu'il sera il fera beaucoup de fautes, parce qu'il sera composé d'hommes. La discorde y régnera comme dans un couvent de moines ; mais il n'y aura ni St. Barthelemi, ni massacres d'Irlande, ni vêpres siciliennes, ni inquisition, ni condamnation aux galères pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer, à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon Suisse contre l'ambidextre *Bayle* ; j'ajouterai

Que les Athéniens furent guerriers comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV*.

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie & la main, comme les Florentins du tems de *Médicis*.

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences & dans l'éloquence, du tems même de *Cicéron*.

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire, & qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans, cent fois moins nombreux que les Juifs, & ayant perdu jusqu'à son nom,

l'emporte pourtant sur l'empire Romain par son antique réputation qui triomphe des siécles & de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encor qu'Athènes, attirer pendant cent cinquante ans les regards de l'Europe, & son nom placé à côté du nom de Rome, dans le tems que Rome commandait encor aux rois; qu'elle condamnait un *Henri* souverain de la France, & qu'elle absolvait & fouettait un autre *Henri* le premier homme de son siécle, dans le tems même que Venise conservait son ancienne splendeur, & que la nouvelle république des sept Provinces-Unies étonnait l'Europe & les Indes par son établissement & par son commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi & dominateur des deux mondes, ni par les intrigues du Vatican qui faisaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole & par les armes; & à l'aide d'un Picard qui écrivait, & d'un petit nombre de Suisses qui combattit, elle s'affermit, elle triompha; elle put dire, *Rome & moi.* Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions, *Romanos rerum dominos*, & les pauvres habitans d'un coin de terre longtems ignoré dans le pays de la pauvreté & des goîtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des *Calvin*, des *Bèze*, des *Turrettins* pour ses *Démosthènes*, ses *Platons* & ses *Aristotes*.

L'absurdité de la plûpart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le systême de *Lass* plus chimérique & non moins funeste que ceux des supralapsaires & des infralapsaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, & ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou je l'ai dit aussi quelque part; mais c'eût été une très grande inadvertence. Les Espagnols trouvèrent en Amérique la république de Tlascala très bien établie. Tout ce qui n'a pas été subjugué dans cette partie du monde est encor république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux

deux royaumes lorfqu'il fut découvert ; & cela pourait bien prouver que le gouvernement républicain eft le plus naturel. Il faut s'être bien rafiné, & avoir paffé par bien des épreuves pour fe foumettre au gouvernement d'un feul.

En Afrique les Hottentots, les Cafres & plufieurs peuplades de Nègres font des démocraties. On prétend que les pays où l'on vend le plus de Nègres font gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger font des républiques de foldats & de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates, plufieurs hordes de Patanes, les Seiks n'ont point de rois ; ils élifent des chefs quand ils vont piller.

Telles font encor plufieurs fociétés de Tartares. L'empire Turc même a été très longtems une république de janiffaires qui étranglaient fouvent leur fultan, quand leur fultan ne les faifait pas décimer.

On demande tous les jours fi un gouvernement républicain eft préférable à celui d'un roi ? La difpute finit toûjours par convenir qu'il eft fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même ; voyez ce qui leur en eft arrivé : ils ont été prefque toûjours battus & efclaves ; & aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure ?

DÉMONIAQUES,

POSSEDÉS DU DÉMON, ENERGUMÈNES, EXORCISÉS,

ou plutôt,

MALADES DE LA MATRICE, DES PALES COULEURS, HYPOCONDRIAQUES, EPILEPTIQUES, CATALEPTIQUES, GUÉRIS PAR LES ÉMOLLIENS DE MR. POMME GRAND EXORCISTE.

LEs vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'uterus, pafferent toûjours pour être les victimes des efprits malins, des démons malfaifans, des vengeances des Dieux. Nous avons vu que ce mal s'appellait le *mal facré*, & que les prêtres

de l'antiquité s'emparèrent partout de ces maladies ; attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les fymptomes étaient fort compliqués, c'eft qu'on avait plufieurs démons dans le corps ; un démon de fureur, un de luxure, un de contraction, un de roideur, un d'éblouïffement, un de *furdité* ; & l'exorcifeur avait à coup fûr un démon d'*abfurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chaffaient les diables du corps des poffedés avec la racine barath & des paroles, que notre Sauveur les chaffait par une vertu divine, qu'il communiqua cette vertu à fes apôtres, mais que cette vertu eft aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveller depuis peu l'hiftoire de *St. Paulin*. Ce faint vit à la voûte d'une églife un pauvre démoniaque qui marchait fous cette voûte ou fur cette voûte, la tête en-bas & les pieds en-haut, à-peu-près comme une mouche. *St. Paulin* vit bien que cet homme était poffedé ; il envoya vîte chercher à quelques lieues de là des reliques de *St. Félix* de Nole : on les appliqua au patient comme des veffïcatoires. Le démon qui foutenait cet homme contre la voûte s'enfuit auffi-tôt, & le démoniaque tomba fur le pavé.

Nous pouvons douter de cette hiftoire en confervant le plus profond refpect pour les vrais miracles ; & il nous fera permis de dire que ce n'eft pas ainfi que nous guériffons aujourd'hui les démoniaques. Nous les faignons, nous les baignons, nous les purgeons doucement, nous leur donnons des émolliens ; voilà comme Mr. *Pomme* les traite ; & il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Ifis* & de *Diane* ou autres, n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui fe difent poffedés pour gagner de l'argent, au-lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait fouvent que des épileptiques ayant les fibres & les mufcles defféchés, pefaient moins qu'un pareil volume d'eau, & furnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle ; on difait, c'eft un poffedé ou un forcier ; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable, ou que le démon s'était rendu maître du corps de la perfonne furnageante, ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorcifée ; dans le fecond elle était brûlée.

C'eſt ainſi que nous avons raiſonné & agi pendant quinze ou ſeize cent ans ; & nous avons oſé nous moquer des Cafres ! c'eſt une exclamation qui peut ſouvent échapper.

En 1603, dans une petite ville de la Franche-Comté, une femme de qualité faiſait lire les vies des ſaints à ſa belle-fille devant ſes parens ; cette jeune perſonne un peu trop inſtruite, mais ne ſachant pas l'orthographe, ſubſtitua le mot d'*hiſtoires* à celui de *vies*. Sa maratre qui la haïſſait, lui dit aigrement, *pourquoi ne liſez-vous pas comme il y a ?* la petite fille rougit, trembla, n'oſa répondre ; elle ne voulut pas déceler celle de ſes compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié, qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confeſſeur de la maiſon prétendit que c'était le diable qui lui avait enſeigné ce mot. La fille aima mieux ſe taire que ſe juſtifier : ſon ſilence fut regardé comme un aveu. L'inquiſition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée, parce qu'elle avait beaucoup de bien de ſa mère ; & que la confiſcation appartenait de droit aux inquiſiteurs : elle fut la cent milliéme victime de la doctrine des démoniaques, des poſſedés, des exorciſmes, & des véritables diables qui ont régné ſur la terre.

DE St. DENIS L'ARÉOPAGITE,

ET DE LA FAMEUSE ÉCLIPSE.

L'Auteur de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels, & qui étant entiérement oubliés, ſemblaient ne pas mériter d'entrer dans ſa liſte. Nous avons cru devoir ne pas omettre *St. Denis* ſurnommé l'*aréopagite*, qu'on a prétendu longtems avoir été diſciple de *St. Paul* & d'un *Hierothée* compagnon de *St. Paul*, qu'on n'a jamais connu. Il fut, dit-on, ſacré évêque d'Athènes par *St. Paul* lui-même. Il eſt dit dans ſa vie, qu'il alla rendre une viſite dans Jéruſalem à la Ste. Vierge, & qu'il la trouva ſi belle & ſi majeſtueuſe, qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir longtems gouverné l'église d'Athènes, il alla conférer avec *St. Jean* l'évangéliste à Ephèse, ensuite à Rome avec le pape *Clément*; de-là il alla exercer son apostolat en France; *& sachant*, dit l'histoire, *que Paris était une ville riche, peuplée, abondante, & comme la capitale des autres, il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer & l'infidélité en ruine.*

On le regarda très longtems comme le premier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de ses historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les payens Parisiens le jettèrent alors dans un four chaud; il en sortit frais & en parfaite santé. On le crucifia; quand il fut crucifié il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* & *Eleuthère* ses compagnons. Il y dit la messe, *St. Rustique* servit de diacre, & *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre, & on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle; le corps de *St. Denis* se leva debout, prit sa tête entre ses mains, les anges l'accompagnaient en chantant: *Gloria tibi Domine, alleluia.* Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église, qui est la fameuse église de St. Denis.

Metaphraste, *Harduinus*, *Hincmar* évêque de Rheims, disent qu'il fut martirisé à l'âge de quatre-vingt onze ans; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix, en quoi il est suivi par *Ribadeneira* savant auteur de la *Fleur des saints*. C'est surquoi nous ne prenons point de parti.

Baronius tom. II. pag. 37.

On lui attribue dix-sept ouvrages, dont malheureusement nous avons perdu six. Les onze qui nous restent, ont été traduits du grec par *Jean Scot*, *Hugues de St. Victor*, *Albert* dit *le grand*, & plusieurs autres savans illustres.

Il est vrai que depuis que la saine critique s'est introduite dans le monde, on est convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un imposteur l'an 362 de notre ère, & il ne reste plus sur cela de difficultés.

Voyez *Cave*.

DE LA GRANDE ÉCLIPSE OBSERVÉE PAR DENIS.

Ce qui a furtout excité une grande querelle entre les favans, c'eft ce que rapporte un des auteurs inconnus de la vie de *St. Denis.* On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diofpôlis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, & n'étant pas encor chrêtien, il y fut témoin avec un de fes amis de la fameufe éclipfe du foleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, & qu'il s'écria en grec; *Ou* DIEU *pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diverfement rapportées par divers auteurs; mais dès le tems d'*Eufèbe* de Céfarée on prétendait que deux hiftoriens, l'un nommé *Phlegon* & l'autre *Thallus*, avaient fait mention de cette éclipfe miraculeufe. *Eufèbe* de Céfarée cite *Phlegon*, mais nous n'avons plus fes ouvrages. Il difait, à ce qu'on prétend, que cette éclipfe arriva la quatriéme année de la deux centiéme olympiade, qui ferait la dix-huitiéme année de *Tibère.* Il y a fur cette anecdote plufieurs leçons, & on peut fe défier de toutes, d'autant plus qu'il refte à favoir fi on comptait encor par olympiades du tems de *Phlegon;* ce qui eft fort douteux.

Ce calcul important intéreffa tous les aftronomes; *Hodgfon*, *Wifton*, *Gale*, *Maurice* & le fameux *Halley* ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipfe de foleil cette année; mais que dans la première année de la deux cent deuxiéme olympiade, le 24 Novembre, il en arriva une qui obfcurcit le foleil pendant deux minutes à une heure & un quart à Jérufalem.

On a été encor plus loin; un jéfuite nommé *Greslon* prétendit que les Chinois avaient confervé dans leurs annales la mémoire d'une éclipfe arrivée à-peu-près dans ce tems-là, contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était affez plaifant de prier des aftronomes de calculer une éclipfe qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipfe.

Il réfulte de l'hiftoire de *St. Denis* l'aréopagite, & du paffage de *Phlegon*, & de la lettre du jéfuite *Greslon*, que les hommes aiment fort à en impofer. Mais cette prodigieufe multitude de

menſonges, loin de faire du tort à la religion chrêtienne, ne ſert au contraire qu'à en prouver la divinité, puis qu'elle s'eſt affermie de jour en jour malgré eux.

DÉNOMBREMENT.

LEs plus anciens dénombremens que l'hiſtoire nous ait laiſſés, ſont ceux des Iſraëlites. Ceux-là ſont indubitables puis qu'ils ſont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Iſraëlites au nombre de ſix cent mille hommes de pied, parce que le texte ne les ſpécifie pas tribu par tribu; il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramaſſés ſe joignit à eux; ce n'eſt qu'un récit.

Exode ch. XII. v. 37. & 38.

Le premier dénombrement circonſtancié eſt celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, & que nous nommons les *Nombres.* Par le recenſement que *Moïſe* & *Aaron* firent du peuple dans le déſert, on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, ſix cent trois mille cinq cent cinquante hommes en état de porter les armes; & ſi vous y joignez la tribu de Lévi ſuppoſée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez ſix cent cinquante-trois mille neuf cent trente-cinq hommes, auxquels il faut ajouter un nombre égal de vieillards, de femmes & d'enfans, ce qui compoſera deux millions ſix cent quinze mille ſept cent quarante-deux perſonnes parties de l'Egypte.

Nomb. ch. I.

Lorſque *David*, à l'exemple de *Moïſe*, ordonna le recenſement de tout le peuple, il ſe trouva huit cent mille guerriers des tribus d'Iſraël, & cinq cent mille de celle de Juda, ſelon le livre des Rois; mais, ſelon les Paralipomènes, on compta onze cent mille guerriers dans Iſraël, & moins de cinq cent mille dans Juda.

Liv. II. des Rois, ch. XXIV.

Liv. I. des Paralip. ch. XXI. v. 5.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi & Benjamin; & les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres, proportion gardée, le total des guerriers ſera de dix-neuf cent vingt mille. C'eſt beaucoup pour le petit

pays de la Judée, dont la moitié eſt compoſée de rochers affreux & de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'eſt pas à nous d'entrer dans les raiſons pour leſquelles le ſouverain arbitre des rois & des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïſe.* Il nous appartient encor moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David*, c'eſt le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophête *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choiſir la guerre, la famine ou la peſte; *David* accepta la peſte, & il en mourut ſoixante & dix mille juifs en trois jours.

St. Ambroiſe dans ſon livre de la *pénitence*, & *St. Auguſtin* dans ſon livre contre *Fauſte*, reconnaiſſent que l'orgueil & l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion eſt d'un grand poids, & nous ne pouvons que nous ſoumettre à leur déciſion, en éteignant toutes les lumières trompeuſes de notre eſprit.

L'Ecriture rapporte un nouveau dénombrement du tems d'*Eſdras*, lorſque la nation juive revint de la captivité. *Toute cette multitude*, diſent également Eſdras & Néhémie, *étant comme un ſeul homme, ſe montait à quarante-deux mille trois cent ſoixante perſonnes.* Ils les nomment toutes par familles, & ils comptent le nombre des Juifs de chaque famille & le nombre des prêtres. Mais non-ſeulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres & les noms des familles; on voit encor une erreur de calcul dans l'un & dans l'autre. Par le calcul d'*Eſdras*, au-lieu de quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cent dix-huit; & par celui de *Néhémie* on en trouve trente & un mille quatre-vingt neuf.

Liv. I. d'*Eſdras* ch. II. v. 64. Liv. II. d'*Eſdras* qui eſt l'hiſt. de *Néhémie* ch. VII. v. 66.

Il faut ſur cette mépriſe apparente, conſulter les commentateurs, & ſurtout *Dom Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, & ajoutant encor ce qui leur manque à tous deux, réſout toute la difficulté. Il manque à la ſupputation d'*Eſdras* & de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille ſept cent ſoixante & dix-ſept perſonnes; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie: d'ailleurs s'il y avait quelque faute de copiſte, elle ne pourait nuire à la véracité du texte divinement inſpiré.

Il eſt à croire que les grands rois voiſins de la Paleſtine, avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il eſt poſſible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui ſuivirent *Xerxès*, ſans y faire entrer ſon armée navale. Il compte dix-ſept cent mille hommes, & il prétend que pour parvenir à cette ſupputation, on les faiſait paſſer en diviſions de dix mille dans une enceinte qui ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très preſſés. Cette méthode eſt bien fautive; car en ſe preſſant un peu moins, il ſe pouvait aiſément que chaque diviſion de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'eſt nullement guerrière; & il eût été beaucoup plus aiſé de voir le complet, en faiſant marcher les ſoldats par rangs & par files.

Hérodote liv. VII. ou Polimnie.

Il faut encor obſerver combien il était difficile de nourrir dix-ſept cent mille hommes dans le pays de la Grèce qu'il allait conquérir. On pourait bien douter & de ce nombre & de la manière de le compter, & du fouet donné à l'Helleſpont, & du ſacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi Perſan qui ne la connaiſſait pas, & qui ne vénérait que le ſoleil comme l'unique ſymbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-ſept cent mille hommes n'eſt pas d'ailleurs complet, de l'aveu même d'*Hérodote*, puis que *Xerxès* mena encor avec lui tous les peuples de la Thrace & de la Macédoine, qu'il força, dit-il, chemin faiſant de le ſuivre, apparemment pour affamer plus vîte ſon armée. On doit donc faire ici ce que les hommes ſages font à la lecture de toutes les hiſtoires anciennes, & même modernes, ſuſpendre ſon jugement & douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation prophane, eſt celui que fit *Servius Tullius* ſixiéme roi de Rome. Il ſe trouva, dit *Tite-Live*, quatre-vingt mille combattans, tous citoyens Romains. Cela ſuppoſe trois cent quarante mille citoyens au moins, tant vieillards que femmes & enfans; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domeſtiques tant eſclaves que libres.

Or on peut raiſonnablement douter que le petit état Romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (ſuppoſé qu'on puiſſe l'appeller *roi*) que ſur environ trois mille bandits raſ-

ſemblés

femblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout fon pays n'avait pas trois mille pas de circuit. *Servius* était le fixiéme chef ou roi de cette peuplade naiffante. La règle de *Newton*, qui eft indubitable pour les royaumes électifs, donne à chaque roi vingt & un ans de règne, & contredit par-là tous les anciens hiftoriens qui n'ont jamais obfervé l'ordre des tems, & qui n'ont donné aucune date précife. Les cinq rois de Rome doivent avoir regné environ cent ans.

Il n'eft certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat qui n'avait pas cinq lieuës en long & trois en large, & qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans fes petites guerres prefque continuelles, pût être peuplé de trois cent quarante mille ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui eft la métropole du monde chrêtien, où l'affluence des étrangers & des ambaffadeurs de tant de nations doit fervir à peupler la ville, où l'or coule de la Pologne, de la Hongrie, de la moitié de l'Allemagne, de l'Efpagne, de la France, par mille canaux dans la bourfe de la daterie, & doit faciliter encor la population, fi d'autres caufes ne l'interceptent.

L'hiftoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cent ans après fa fondation. Il ne ferait point du tout furprenant que les hiftoriens euffent donné libéralement quatre-vingt mille guerriers à *Servius Tullius* au-lieu de huit mille, par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand & plus vrai, s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il eft plus beau de s'être élevé d'une fi petite origine à tant de grandeur, que d'avoir eu le double des foldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieuës de pays en quatre cent années.

Le cens ne s'eft jamais fait que des citoyens Romains. On prétend que fous *Augufte* il était de quatre millions foixante-trois mille l'an 29 avant notre ère vulgaire, felon *Tillemont* qui eft affez exact; mais il cite *Dion Caffius* qui ne l'eft guères.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-fept mille hommes l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'empire

pour la première année de la même ère ; mais il ne cite aucun auteur Romain, & ne ſpécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* & *Suétone* ; mais c'eſt très mal-à-propos. Le cens dont parle *Suétone* n'eſt point un dénombrement de citoyens, ce n'eſt qu'une liſte de ceux auxquels le public fourniſſait du blé.

Tacite ne parle au livre II. que d'un cens établi dans les ſeules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Auguſte* ne fit un dénombrement des autres ſujets de ſon empire, parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Annales livre I. Tacite dit qu'*Auguſte avait un mémoire écrit de ſa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires.* Il ne parle point d'un dénombrement.

L. XLIII. *Dion Caſſius* ſpécifie un cens, mais il n'articule aucun nombre.

Joſeph, L. XVIII. ch. I. *Joſeph*, dans ſes *Antiquités*, dit que l'an 759 de Rome (tems qui répond à l'onziéme année de notre ère) *Cirénius* établi alors gouverneur de Syrie, ſe fit donner une liſte de tous les biens des Juifs, ce qui cauſa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, & prouve ſeulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naiſſance de notre Sauveur, & non pas au tems de ſa naiſſance.

Voilà, ce me ſemble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les prophanes touchant les dénombremens attribués à *Auguſte.* Si nous nous en rapportions à eux, JESUS-CHRIST ſerait né ſous le gouvernement de *Varus* & non ſous celui de *Cirénius* ; il n'y aurait point eu de dénombrement univerſel. Mais *St. Luc* dont l'autorité doit prévaloir ſur *Joſeph*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Caſſius* & tous les écrivains de Rome, *St. Luc* affirme poſitivement qu'il y eut un dénombrement univerſel de toute la terre, & que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, ſans même chercher à le concilier avec *Flavien Joſeph*, ni avec aucun autre hiſtorien.

Au reste, ni le nouveau Testament, ni l'ancien ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'histoire, mais pour nous annoncer des vérités salutaires, devant lesquelles tous les événemens & toutes les opinions doivent disparaître. C'est toûjours ce que nous répondons aux faux calculs, aux contradictions, aux absurdités, aux fautes énormes de géographie, de chronologie, de physique ; & même de sens commun, dont les philosophes nous disent sans cesse que la sainte Ecriture est remplie : nous ne cessons de leur dire, qu'il n'est point ici question de raison, mais de foi & de piété.

DÉNOMBREMENT.

Section seconde.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes, les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur proposer, de la part de DIEU, la famine, la guerre ou la peste, pour les punir d'avoir voulu savoir leur compte. Aucun d'eux ne le sait.

On conjecture, on devine, & toûjours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui composent l'empire de Russie, à vingt-quatre millions, sur les mémoires qui m'ont été envoyés, mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on sait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose; mais *Don Ustaris* employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre seize & vingt millions. C'est une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au ministère de France. Quant aux villes capitales, les opinions sont

encor partagées. Paris, ſelon quelques calculateurs, a ſept cent mille habitans; &, ſelon d'autres, cinq cent. Il en eſt ainſi de Londres, de Conſtantinople, du grand Caire.

Pour les ſujets du pape, ils feront la foule en paradis; mais la foule eſt médiocre ſur terre. Pourquoi cela? C'eſt qu'ils ſont ſujets du pape. *Caton* le cenſeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là? Voyez *Population.*

DESTIN.

De tous les livres de l'occident, qui ſont parvenus juſqu'à nous, le plus ancien eſt *Homère;* c'eſt là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité prophane, des héros groſſiers, des Dieux groſſiers, faits à l'image de l'homme. Mais c'eſt là que parmi les rêveries & les inconſéquences on trouve auſſi les ſemences de la philoſophie, & ſurtout l'idée du deſtin qui eſt maître des Dieux, comme les Dieux ſont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut abſolument combattre le magnanime *Achille*, & que pour cet effet il ſe met à fuir de toutes ſes forces & fait trois fois le tour de la ville avant de combattre, afin d'avoir plus de vigueur; quand *Homère* compare *Achille* aux-pieds-légers qui le pourſuit à un homme qui dort; quand madame *Dacier* s'extaſie d'admiration ſur l'art & le grand ſens de ce paſſage; alors *Jupiter* veut ſauver le grand *Hector* qui lui a fait tant de ſacrifices: & il conſulte les deſtinées; il pèſe
Iliade liv. XXII. dans une balance les deſtins d'*Hector* & d'*Achille;* il trouve que le Troyen doit abſolument être tué par le Grec; il ne peut s'y oppoſer; & dès ce moment *Apollon*, le génie gardien d'*Hector*, eſt obligé de l'abandonner. Ce n'eſt pas qu'*Homère* ne prodigue ſouvent, & ſurtout en ce même endroit, des idées toutes contraires, ſuivant le privilège de l'antiquité; mais enfin, il eſt le premier chez qui on trouve la notion du deſtin. Elle était donc très en vogue de ſon tems.

Les phariſiens, chez le petit peuple Juif, n'adoptèrent le deſtin que pluſieurs ſiécles après. Car ces phariſiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très nou-

veaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des ſtoïciens, aux anciennes idées juives. *St. Jérôme* prétend même que leur ſecte n'eſt pas de beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philoſophes n'eurent jamais beſoin ni d'*Homère*, ni des phariſiens, pour ſe perſuader que tout ſe fait par des loix immuables, que tout eſt arrangé, que tout eſt un effet néceſſaire. Voici comme ils raiſonnaient.

Ou le monde ſubſiſte par ſa propre nature, par ſes loix phyſiques, ou un Etre ſuprême l'a formé ſelon ſes loix ſuprêmes; dans l'un & l'autre cas ces loix ſont immuables; dans l'un & l'autre cas, tout eſt néceſſaire; les corps graves tendent vers le centre de la terre, ſans pouvoir tendre à ſe repoſer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'inſtinct d'un épagneul ne peut être l'inſtinct d'une autruche; tout eſt arrangé, engrené & limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents, de cheveux & d'idées; il vient un tems où il perd néceſſairement ſes dents, ſes cheveux & ſes idées.

Il eſt contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été, que ce qui eſt aujourd'hui ne ſoit pas; il eſt auſſi contradictoire que ce qui doit être, puiſſe ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la deſtinée d'une mouche, il n'y aurait nulle raiſon qui pût t'empêcher de faire le deſtin de toutes les autres mouches, de tous les autres animaux, de tous les hommes, de toute la nature; tu te trouverais au bout du compte plus puiſſant que DIEU.

Des imbécilles diſent, Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle, il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre; d'autres qui ſont les capables diſent, L'homme prudent fait lui-même ſon deſtin.

Nullum numen abeſt ſi ſit prudentia, ſed nos
Te facimus fortuna Deam cæloque locamus.

La fortune n'eſt rien; c'eſt en vain qu'on l'adore.
La prudence eſt le Dieu qu'on doit ſeul implorer.

Mais ſouvent le prudent ſuccombe ſous ſa deſtinée, loin de la faire ; c'eſt le deſtin qui fait les prudens.

De profonds politiques aſſurent que ſi on avait aſſaſſiné *Cromwell*, *Ludlow*, *Ireton*, & une douzaine d'autres parlementaires, huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I*, ce roi aurait pu vivre encor & mourir dans ſon lit ; ils ont raiſon ; ils peuvent ajouter encor que ſi toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer, ce monarque n'aurait pas péri ſur un échaffaut auprès de *Whitehall la ſalle blanche :* mais les choſes étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Oſſat* était ſans doute plus prudent qu'un fou des petites-maiſons ; mais n'eſt-il pas évident que les organes du ſage d'*Oſſat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard ſont différens de ceux d'une grue & d'une alouette ?

Ton médecin a ſauvé ta tante ; mais certainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature, il l'a ſuivi. Il eſt clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville, qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel tems une certaine maladie, que le médecin ne pouvait pas être ailleurs que dans la ville où il était, que ta tante devait l'appeller, qu'il devait lui preſcrire les drogues qui l'ont guérie.

Un payſan croit qu'il a grêlé par hazard ſur ſon champ ; mais le philoſophe ſait qu'il n'y a point de hazard, & qu'il était impoſſible, dans la conſtitution de ce monde, qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui étant effrayés de cette vérité en accordent la moitié, comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers, & demandent répit pour le reſte. Il y a, diſent-ils, des événemens néceſſaires, & d'autres qui ne le ſont pas. Il ſerait plaiſant qu'une partie de ce monde fût arrangée, & que l'autre ne le fût point ; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver, & qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près, on voit que la doctrine contraire à celle du deſtin eſt abſurde ; mais il y a beaucoup de gens deſtinés à raiſonner mal, d'autres à ne point raiſonner du tout, d'autres à perſécuter ceux qui raiſonnent.

Quelques-uns vous diſent, Ne croyez pas au fataliſme ; car

alors tout vous paraiſſant inévitable vous ne travaillerez à rien, vous croupirez dans l'indifférence, vous n'aimerez ni les richeſſes ni les honneurs, ni les louanges; vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez ſaus mérite comme ſans pouvoir; aucun talent ne ſera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, meſſieurs, nous aurons toûjours des paſſions & des préjugés, puiſque c'eſt notre deſtinée d'être ſoumis aux préjugés & aux paſſions : nous ſaurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup de mérite & de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés & la main belle : nous ſerons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, & cependant nous aurons toûjours de la vanité.

J'ai néceſſairement la paſſion d'écrire ceci, & toi tu as la paſſion de me condamner; nous ſommes tous deux également ſots, également les jouets de la deſtinée. Ta nature eſt de faire du mal, la mienne eſt d'aimer la vérité, & de la publier malgré toi.

Le hibou qui ſe nourrit de ſouris dans ſa maſure, a dit au roſſignol, Ceſſe de chanter ſous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore; & le roſſignol a répondu, Je ſuis né pour chanter ici, & pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté? Je ne vous entends pas. Je ne ſais ce que c'eſt que cette liberté dont vous parlez; il y a ſi longtems que vous diſputez ſur ſa nature, qu'aſſurément vous ne la connaiſſez pas. Si vous voulez, ou plutôt, ſi vous pouvez examiner paiſiblement avec moi ce que c'eſt, paſſez à la lettre L.

D É V O T.

L'évangile au chrètien ne dit en aucun lieu;
Sois dévot : elle dit; ſois doux, ſimple, équitable;
Car d'un dévot ſouvent au chrètien véritable
La diſtance eſt cent fois plus grande, à mon avis,
Que du pole antarctique au détroit de Davis.

Boileau ſatyre XI.

IL est bon de remarquer, dans nos Questions, que *Boileau* est le seul poëte qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point: la sainte évangile; mais le saint évangile. Ces inadvertences échappent aux meilleurs écrivains; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisé de mettre à la place:

L'évangile au chrêtien ne dit en aucun lieu;
Sois dévot; mais il dit: sois doux, simple, équitable.

A l'égard de *Davis*, il n'y a point de détroit de Davis; mais un détroit de David. Les Anglais mettent un *s* au singulier, & c'est la source de la méprise. Car au tems de *Boileau*, personne en France n'apprenait l'anglais, qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac qui a inspiré aux Français le goût de cette langue, & qui leur ayant fait connaître la philosophie & la poësie anglaise, a été pour cela persécuté par des Welches.

Venons à-présent au mot *dévot;* il signifie *dévoué;* & dans le sens rigoureux du terme, cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines & aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'évangile, ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis; il s'arroge une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes; leur faiblesse & leur frivolité les rendent excusables; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi; mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent, qui abusent de leur ignorance, qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit serrail mystique, composé de sept ou huit vieilles beautés, subjuguées par le poids de leur désœuvrement; & presque toûjours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant: point de vieilles dévotes sans un directeur. Oh! que les Orientaux sont plus sensés que nous! Jamais un pacha n'a dit: nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires qui est l'amant de ma sœur, & le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.

DICTIONNAIRE.

LA méthode des dictionnaires inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester ; & l'Encyclopédie imaginée par Mrs. *d'Alembert* & *Diderot*, achevée par eux & par leurs associés avec tant de succès malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire ; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges & des satyres par ordre alphabétique ; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire & critique, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre*, & imprimé en 1758 en six volumes 8°. sans nom d'auteur.

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la Gazette ecclésiastique, écrivain redoutable*, disent-ils, *dont la flèche déja comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en arrière, & est toûjours teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans : A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum.*

On conviendra sans peine que *Jonathas* fils de *Saül*, tué à la bataille de Gelboé, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles ecclésiastiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'est du ministre d'état qui a rendu de si grands services à la France ; point du tout, c'est d'un évêque de Montpellier. Il se plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illustre *Bourfier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, & qu'on n'ait pas dit assez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet* & à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'Hercule à la mer Glaciale. Il promet qu'il sera *vif, fort & piquant par principe de religion ; qu'il rendra son visage plus ferme que le visage de ses ennemis, & son front plus dur que leur front, selon la parole d'Ezéchiel.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux & tous les ana, & il finit par eſpérer que le ciel répandra ſes bénédictions ſur ſon travail.

Dans ces eſpèces de dictionnaires qui ne ſont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, & ſouvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuſe de lui; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonaï* chez les Phéniciens; rien ſur ces fêtes ſi antiques & ſi célèbres, ſur les lamentations ſuivies de réjouïſſances qui étaient des allégories manifeſtes, ainſi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Iſis* & tous les myſtères de l'antiquité. Mais en récompenſe on trouve la religieuſe *Adkichomia* qui traduiſit en vers les pſaumes de *David* au ſeizième ſiécle, & *Adkichomius* qui était apparemment ſon parent & qui fit la *Vie de* JESUS-CHRIST en bas-allemand.

On peut bien penſer que tous ceux de la faction dont était le rédacteur ſont accablés de louanges, & les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin* procureur-général des tréſoriers de France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était *poëte & athée*.

Ce magiſtrat n'a pourtant fait jamais imprimer de vers; & n'a rien écrit ſur la métaphyſique ni ſur la religion.

Il ajoute que *Boindin* ſera mis par la poſtérité au rang des *Vanini*, des *Spinoſa* & des *Hobbes*. Il ignore qu'*Hobbes* n'a jamais profeſſé l'athéiſme, qu'il a ſeulement ſoumis la religion à la puiſſance ſouveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée. Que le mot d'*athée* même ne ſe trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accuſé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philoſophie d'*Ariſtote*, & pour avoir diſputé aigrement & ſans retenue contre un conſeiller au parlement de Toulouſe nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conſeiller *Du Bourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin* & les livres des janſéniſtes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le ſavant *La Croſe*; & à l'article *Athéiſme*.

Le vocabuliſte traite Boindin de *ſcélérat*; ſes parens voulaient

attaquer en juſtice & faire punir un auteur qui mérite ſi bien le nom qu'il oſe donner à un magiſtrat, à un ſavant eſtimable. Mais le calomniateur ſe cachait ſous un nom ſuppoſé comme la plûpart des libelliſtes.

Immédiatement après avoir parlé ſi indignement d'un homme reſpectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parce que *Boindin* dont la mauvaiſe humeur était connue, a laiſſé un mémoire très mal fait & très téméraire, dans lequel il accuſe *La Motte* le plus honnête homme du monde, un géomètre & un marchand quincaillier d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Batiſte Rouſſeau.* Enfin, dans la liſte des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ſes excellentes diſſertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très diſtingué.

L'article *Fontenelle* n'eſt qu'une ſatyre de cet ingénieux & ſavant académicien dont l'Europe littéraire eſtime la ſcience & les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *ſon Hiſtoire des oracles ne fait pas honneur à ſa religion.* Si Vandale auteur de l'*Hiſtoire des oracles*, & ſon rédacteur Fontenelle avaient vécu du tems des Grecs & de la république Romaine, on pourait dire avec raiſon, qu'ils étaient plutôt de bons philoſophes que de bons payens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrêtienne en faiſant voir que les prêtres payens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cauſe? *Jam proximus ardet Ucalegon.* Mais ſerait-ce inſulter à la religion chrêtienne que de prouver la friponnerie des convulſionnaires? Le gouvernement a fait plus; il les a punis ſans être accuſé d'irréligion.

Le libelliſte ajoute, qu'il ſoupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ſes devoirs de chrêtien que par mépris pour le chriſtianiſme même. C'eſt une étrange démence dans ces fanatiques de crier toûjours qu'un philoſophe ne peut être chrêtien; il faudrait les excommunier & les punir pour cela ſeul: car c'eſt aſſurément vouloir détruire le chriſtianiſme, que d'aſſurer qu'il eſt impoſſible de bien raiſonner & de croire une religion ſi raiſonnable & ſi ſainte.

Des-Ivetaux précepteur de *Louis XIII*, eſt accuſé d'avoir vécu & d'être mort ſans religion. Il ſemble que les compilateurs

n'en ayent aucune, ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable, ils cherchent partout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles, se complait à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française, & des anecdotes aussi ridicules que fausses. C'est apparemment encor par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occasion de réfuter le conte absurde qui a tant couru, & qu'il répète fort mal-à-propos à l'article de l'abbé *Gédouin*, sur lequel il se fait un plaisir de tomber, parce qu'il avait été jésuite dans sa jeunesse; faiblesse passagère dont je l'ai vu se repentir toute sa vie.

Le dévot & scandaleux rédacteur du dictionnaire, prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon l'Enclos*, le jour même qu'elle eut quatre-vingt ans accomplis. Ce n'était pas assurément à un prêtre de conter cette avanture dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illustres*. Une telle sottise n'est nullement vraisemblable; & je puis certifier que rien n'est plus faux. On mettait autrefois cette anecdote sur le compte de l'abbé de *Châteauneuf*, qui n'était pas difficile en amour, & qui, disait-on, avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de soixante ans, ou plutôt lui avait donné les siennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé de *Gédouin*, l'abbé de *Châteauneuf* & Mdlle. *l'Enclos*; je puis assurer qu'à l'âge de quatre-vingt ans son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse; que son corps en avait toutes les infirmités, & qu'elle avait dans l'esprit les maximes d'un philosophe austère.

A l'article *Deshoulières*, le rédacteur prétend que c'est elle qui est désignée sous le nom de *précieuse* dans la satyre de *Boileau* contre les femmes. Jamais personne n'eut moins ce défaut que madame *Deshoulières*; elle passa toûjours pour la femme du meilleur commerce; elle était très simple & très agréable dans la conversation.

L'article *La Motte* est plein d'injures atroces contre cet académicien; homme très aimable, poëte-philosophe qui a fait des ouvrages estimables dans tous les genres. Enfin l'auteur, pour vendre son livre en six volumes, en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros est *Carré de Montgeron* qui présenta au roi un re-

cueil des miracles opérés par les convulſionnaires dans le cimetière de St. Medard ; & ſon héros était un ſot qui eſt mort fou.

L'intérêt du public, de la littérature & de la raiſon, exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libelliſtes à qui l'avidité d'un gain ſordide pourait ſuſciter des imitateurs ; d'autant plus que rien n'eſt ſi aiſé que de copier des livres par ordre alphabétique, & d'y ajouter des platitudes, des calomnies & des injures.

EXTRAIT DES RÉFLEXIONS D'UN ACADÉMICIEN, SUR LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

J'aurais voulu rapporter l'étymologie naturelle & inconteſtable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverſes ſignifications, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverſes, la force ou la faibleſſe du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères ; enfin, citer les meilleurs auteurs qui ont fait uſage de ce mot ; faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné, remarquer s'il eſt plus propre à la poëſie qu'à la proſe.

Par exemple, j'obſervais que l'*inclémence* des airs eſt ridicule dans une hiſtoire, parce que ce terme d'*inclémence* a ſon origine dans la colère du ciel qu'on ſuppoſe manifeſtée par l'intempérie, les dérangemens, les rigueurs des ſaiſons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs peſtilentielles, &c. Ainſi donc *inclémence* étant une métaphore, eſt conſacrée à la poëſie.

Je donnais au mot *impuiſſance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je faiſais voir dans quelle faute eſt tombé un hiſtorien qui parle de l'impuiſſance du roi *Alphonſe*, en n'exprimant pas ſi c'était celle de réſiſter à ſon frère, ou celle dont ſa femme l'accuſait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irréſiſtible*, *incurable*, exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit, l'*impulſion irréſiſtible du génie*, a très bien rencontré, parce qu'en effet il s'agiſſait d'un grand génie qui s'était livré à ſon talent malgré tous les obſtacles. Les imitateurs qui ont employé cette expreſſion pour des hommes médiocres, ſont des plagiaires qui ne ſavent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encor enchâssé dans un vers que par l'induſtrieux Racine.

D'un incurable amour remèdes impuiſſans.

Voilà ce que Boileau appelle *des mots trouvés.*

Dès qu'un homme de génie a fait un uſage nouveau d'un terme de la langue, les copiſtes ne manquent pas d'employer cette même expreſſion mal-à-propos en vingt endroits, & n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un ſeul de ces mots ttouvés, une ſeule expreſſion neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce ſont pour l'ordinaire des termes lâches, oiſeux, rebattus, ſi mal mis en place qu'il en réſulte un ſtile barbare; & à la honte de la nation, ces ouvrages viſigoths & vandales, furent quelque tems prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, ſurtout quand ils furent protégés par je ne ſais quelle dame qui ne s'y connaiſſait point du tout. On en eſt revenu aujourd'hui; & à un ou deux près, ils ſont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions, mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je faiſais voir à la lettre E que nos *e* muets qui nous ſont reprochés par un Italien, ſont préciſément ce qui forme la délicieuſe harmonie de notre langue. *Empire*, *couronne*, *diadême*, *épouvantable*, *ſenſible*; cet *e* muet qu'on fait ſentir, ſans l'articuler, laiſſe dans l'oreille un ſon mélodieux, comme celui d'un timbre qui réſonne encor quand il n'eſt plus frappé. C'eſt ce que nous avons déja répondu à un Italien homme de lettres, qui était venu à Paris pour enſeigner ſa langue, & qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne ſentait pas la beauté & la néceſſité de nos rimes féminines; elles ne ſont que des *e* muets. Cet entrelaſſement de rimes maſculines & féminines fait le charme de nos vers.

De ſemblables obſervations ſur l'alphabet & ſur les mots, auraient pu être de quelque utilité; mais l'ouvrage eût été trop long.

DIEU. DIEUX.

SECTION PREMIÈRE.

JE crains toûjours de me tromper; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaissaient un DIEU suprême. Il n'y a pas un seul livre, une médaille, un bas relief, une inscription où il soit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars* & des autres Dieux, comme d'un Etre formateur, souverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres prophanes que nous ayons, *Hésiode* & *Homère*, représentent leur *Zeus* comme seul lançant la foudre, comme seul maître des Dieux & des hommes; il punit même les autres Dieux; il attache *Junon* à une chaîne, il chasse *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des bracmanes, la première qui admit des créatures célestes, la première qui parla de leur rébellion, s'explique d'une manière sublime sur l'unité & la puissance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils sont, ne viennent qu'après les Indiens; ils ont reconnu un seul DIEU de tems immémorial, point de Dieux subalternes, point de génies ou daimons médiateurs entre DIEU & les hommes, point d'oracles, point de dogmes abstraits, point de disputes théologiques chez les lettrés; l'empereur fut toûjours le premier pontife, la religion fut toûjours auguste & simple: c'est ainsi que ce vaste empire, quoique subjugué deux fois, s'est toûjours conservé dans son intégrité, qu'il a soumis ses vainqueurs à ses loix, & que malgré les crimes & les malheurs attachés à la race humaine, il est encor l'état le plus florissant de la terre.

Les mages de Caldée, les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul DIEU suprême, & l'adoraient dans les étoiles qui sont son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis, était l'emblême d'un

DIEU unique & parfait, nommé *Kne* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus maximus*, n'a jamais été donné par les Romains qu'au ſeul Jupiter, *Hominum ſator atque Deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. *a*)

Cette adoration d'un DIEU ſuprême eſt confirmée depuis *Romulus* juſqu'à la deſtruction entière de l'empire, & à celle de ſa religion. Malgré toutes les folies du peuple qui vénérait des Dieux ſécondaires & ridicules, & malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaiſſaient aucun, il eſt avéré que les magiſtrats & les ſages adorèrent dans tous les tems un DIEU ſouverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous reſtent de cette vérité, je choiſirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr qui floriſſait ſous les *Antonins*, ces modèles de la vraie piété, puiſqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ſes paroles dans ſon diſcours intitulé, *De* DIEU *ſelon Platon*. Le lecteur qui veut s'inſtruire eſt prié de les bien peſer.

Les hommes ont eu la faibleſſe de donner à DIEU *une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-deſſus de l'homme. Mais il eſt ridicule de s'imaginer avec* Homère, *que Jupiter ou la ſuprême Divinité, a les ſourcils noirs & les cheveux d'or, & qu'il ne peut les ſecouer ſans ébranler le ciel.*

Quand on interroge les hommes ſur la nature de la Divinité toutes leurs réponſes ſont différentes. Cependant, au milieu de cette prodigieuſe variété d'opinions, vous trouverez un même ſentiment par toute la terre, c'eſt qu'il n'y a qu'un ſeul DIEU *qui eſt le père de tous, &c.*

Que deviendront après cet aveu formel & après les diſcours immortels des *Cicérons*, des *Antonins*, des *Epictètes*, que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encor aujourd'hui ? A quoi ſerviront ces éternels reproches d'un polythéiſme groſſier & d'une idolâtrie puérile, qu'à

a) Le prétendu *Jupiter* né en Crète, n'était qu'une fable hiſtorique ou poëtique, comme celles des autres Dieux. *Jovis*, depuis *Jupiter*, était la traduction du mot grec *Zeus*; & *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jeova*.

qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité ? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encor plus fort & plus expressif ? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à *St. Augustin* ; tous deux étaient philosophes & orateurs ; du moins ils s'en piquaient, ils s'écrivaient librement ; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion & un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, & la réponse de l'évêque d'Hippone.

LETTRE DE MAXIME DE MADAURE.

» Or qu'il y ait un DIEU souverain qui soit sans commen-
» cement, & qui sans avoir rien engendré de semblable à
» lui, soit néanmoins le père & le formateur de toutes cho-
» ses, quel homme est assez grossier, assez stupide pour en
» douter ? C'est celui dont nous adorons sous des noms divers
» l'éternelle puissance, répandue dans toutes les parties du mon-
» de ; ainsi honorant séparément par diverses sortes de cultes, ce
» qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout en-
» tier .... qu'ils vous conservent ces Dieux *subalternes*, sous
» les noms desquels, & par lesquels tout autant de mortels que
» nous sommes sur la terre, nous adorons le *Père commun des*
» *Dieux & des hommes*, par différentes sortes de cultes, à la vé-
» rité, mais qui s'accordent tous dans leur variété même, &
» ne tendent qu'à la même fin. «

Qui écrivait cette lettre ? Un Numide, un homme du pays d'Alger.

RÉPONSE D'AUGUSTIN.

» Il y a dans votre place publique deux statues de *Mars*,
» nud dans l'une & armé dans l'autre, & tout auprès la figure
» d'un homme qui avec trois doigts qu'il avance vers *Mars*,
» tient en bride cette divinité dangereuse à toute la ville. Sur ce
» que vous me dites que de pareils Dieux sont comme les mem-
» bres du seul véritable DIEU, je vous avertis avec toute la

» liberté que vous me donnez, de ne pas tomber dans de pa-
» reils sacrilèges; car ce seul DIEU dont vous parlez, est sans
» doute celui qui est reconnu de tout le monde, & sur lequel les
» ignorans conviennent avec les savans, comme quelques an-
» ciens ont dit. Or, direz-vous que celui dont la force, pour
» ne pas dire la cruauté, est réprimée par un homme mort soit
» un membre de celui-là ? Il me serait aisé de vous pousser sur
» ce sujet; car vous voyez bien ce qu'on pourait dire sur cela;
» mais je me retiens de peur que vous ne disiez que ce sont
» les armes de la rhétorique que j'employe contre vous plutôt
» que celles de la vérité. «

Traduction de *Dubois* précepteur du dernier duc de *Guise*.

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces deux statues dont il ne reste aucun vestige; mais toutes les statues dont Rome était remplie, le Panthéon & tous les temples consacrés à tous les Dieux subalternes, & même aux douze grands Dieux, n'empêchèrent jamais que *Deus optimus maximus*, DIEU *très bon & très grand*, ne fût reconnu dans tout l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir ignoré la loi mosaïque, & ensuite d'ignorer la loi des disciples de notre Sauveur JESUS-CHRIST, de n'avoir pas eu la foi, d'avoir mêlé au culte d'un DIEU suprême le culte de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon* qui n'existaient pas, & d'avoir conservé cette religion jusqu'au tems des *Théodoses*. Heureusement les Goths, les Huns, les Vandales, les Hérules, les Lombards, les Francs qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité, & jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux *Scipions*, aux *Catons*, aux *Metellus*, aux *Emiles*, aux *Cicérons*, aux *Varrons*, aux *Virgiles* & aux *Horaces*. (Voyez l'article *Idolâtrie*.)

Tous ces grands-hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

D'UNE CALOMNIE DE WARBURTON CONTRE CICÉRON, AU SUJET D'UN DIEU SUPRÊME.

Warburton a calomnié *Cicéron* & l'ancienne Rome, ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans son oraison pour *Flaccus* : IL EST INDIGNE DE LA MAJESTÉ DE L'EMPIRE D'ADORER UN SEUL DIEU. *Majestatem imperii non decuit ut unus tantum* DEUS *colatur.* Préface de la II. partie du tome II de la légation de *Moïse*, pag. 19.

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraison pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de *Cicéron.* Il s'agit de quelques vexations dont on accusait *Flaccus*, qui avait exercé la prêture dans l'Asie mineure. Il était secrétement poursuivi par les juifs, dont Rome était alors inondée; car ils avaient obtenu à force d'argent des privilèges à Rome, dans le tems même que *Pompée* après *Crassus* ayant pris Jérusalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre* fils d'*Aristobule. Flaccus* avait défendu qu'on fît passer des espèces d'or & d'argent à Jérusalem, parce que ces monnoies en revenaient altérées, & que le commerce en souffrait; il avait fait saisir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, est encor dans le trésor; *Flaccus* s'est conduit avec autant de désintéressement que *Pompée.*

Ensuite *Cicéron* avec son ironie ordinaire prononce ces paroles. » Chaque pays a sa religion, nous avons la nôtre. Lorsque » Jérusalem était encor libre, & que les juifs étaient en paix, » ces juifs n'avaient pas moins en horreur la splendeur de cet » empire, la dignité du nom romain, les institutions de nos ancêtres. Aujourd'hui cette nation a fait voir plus que jamais » par la force de ses armes ce qu'elle doit penser de l'empire » Romain. Elle nous a montré par sa valeur combien elle est » chère aux Dieux immortels; elle nous l'a prouvé en étant » vaincue, dispersée, tributaire. «

Stantibus hierosolimis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum à splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis abhorrebat : nunc verò hoc magis, quid illa gens, quid de imperio nostro sentiret, ostendit armis : quam cara Diis immortalibus esset, docuit, quòd est victa, quòd elocata, quòd servata.

Il est donc très faux que jamais ni *Cicéron*, ni aucun Ro-

main ait dit, qu'il ne convenait pas à la majesté de l'empire de reconnaître un DIEU suprême. Leur *Jupiter* ce *Zeus* des Grecs, ce *Jehova* des Phéniciens, fut toûjours regardé comme le maître des Dieux sécondaires. On ne peut trop inculquer cette grande vérité.

LES ROMAINS ONT-ILS PRIS TOUS LEURS DIEUX DES GRECS ?

Les Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs Dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs ?

Par exemple, ils ne pouvaient avoir été plagiaires en adorant *Cœlum*, quand les Grecs adoraient *Ouranon*; en s'adressant à *Saturnus* & à *Tellus* quand les Grecs s'adressaient à *Gé* & à *Cronos.*

Ils appellaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* & *Demiter.*

Leur Neptune était *Poseidon*; leur Vénus était *Aphrodite*; leur Junon s'appellait en grec *Era*; leur Proserpine *Coré*; enfin, leur favori Mars, *Ares*; & leur favorite Bellone *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs & romains s'étaient-ils rencontrés, ou les uns avaient-ils pris des autres, la chose dont ils déguisaient le nom ?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter les Grecs, se soient faits des Dieux du ciel, du tems, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des Dieux en Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander des loix. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien, il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter* le maître de tous les Dieux, n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre ? C'était *Jov*, *Jovis* chez les premiers Romains, *Zeus* chez les Grecs, *Jehova* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la connaissance de l'Etre suprême ? connaissance confuse à la vérité; mais quel homme peut l'avoir distincte ?

SECTION SECONDE.

Examen de Spinofa.

Spinofa ne put s'empêcher d'admettre une intelligence agiffante dans la matière, & faifant un tout avec elle.

Je dois conclure, dit-il, *que l'être abfolu n'eft ni penfée, ni étendue exclufivement l'un de l'autre, mais que l'étendue & la penfée font les attributs néceffaires de l'être abfolu.* Pag. 13. édition de *Foppens.*

C'eft en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité, *Ocellus Lucanus*, *Héraclite*, *Démocrite*, *Leucipe*, *Straton*, *Epicure*, *Pythagore*, *Diagore*, *Zenon* d'Elée, *Anaximandre* & tant d'autres. Il en diffère furtout par fa méthode qu'il avait entiérement puifée dans la lecture de *Defcartes*, dont il a imité jufqu'au ftile.

Ce qui étonnera furtout la foule de ceux qui crient *Spinofa*, *Spinofa*, & qui ne l'ont jamais lu, c'eft fa déclaration fuivante. Il ne la fait pas pour éblouir les hommes, pour appaifer des théologiens, pour fe donner des protecteurs, pour défarmer un parti; il parle en philofophe fans fe nommer, fans s'afficher; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très petit nombre. Voici fa profeffion de foi. *Spinofa* dit qu'il aime DIEU. Pag. 44.

PROFESSION DE FOI DE SPINOSA.

„ Si je concluais auffi que l'idée de DIEU comprife fous celle „ de l'infinité de l'univers, me difpenfe de l'obéiffance, de l'a„ mour & du culte, je ferais encor un plus pernicieux ufage de „ ma raifon; car il m'eft évident que les loix que j'ai reçues, „ non par le rapport ou l'entremife des autres hommes, mais „ immédiatement de lui, font celles que la lumière naturelle me „ fait connaître pour véritables guides d'une conduite raifonnable. „ Si je manquais d'obéiffance à cet égard, je pécherais non-feu„ lement contre le principe de mon être & contre la fociété de „ mes pareils, mais contre moi-même, en me privant du plus „ folide avantage de mon exiftence. Il eft vrai que cette obéif„ fance ne m'engage qu'aux devoirs de mon état, & qu'elle

„ me fait envifager tout le refte comme des pratiques frivoles,
„ invenrées fuperftitieufement, ou par l'utilité de ceux qui les
„ ont inftituées.

„ A l'égard de l'amour de DIEU, loin que cette idée le puiffe
„ affaiblir, j'eftime qu'aucun autre n'eft plus propre à l'augmen-
„ ter, puifqu'elle me fait connaître que DIEU eft intime à mon
„ être; qu'il me donne l'exiftence & toutes mes propriétés;
„ mais qu'il me les donne libéralement fans reproche, fans in-
„ térêt, fans m'affujettir à autre chofe qu'à ma propre nature.
„ Elle bannit la crainte, l'inquiétude, la défiance, & tous les
„ défauts d'un amour vulgaire ou intéreffé. Elle me fait fentir
„ que c'eft un bien que je ne puis perdre, & que je poffède
„ d'autant mieux que je le connais & que je l'aime. "

Eft-ce le vertueux & tendre *Fénelon*, eft-ce *Spinofa* qui a écrit ces penfées? Comment deux hommes fi oppofés l'un à l'autre ont-ils pu fe rencontrer dans l'idée d'aimer DIEU pour lui-même, avec des notions de DIEU fi différentes? (Voyez *Amour de* DIEU.)

Il le faut avouer; ils allaient tous deux au même but, l'un en chrêtien, l'autre en homme qui avait le malheur de ne le pas être. Le faint archevêque en philofophe perfuadé que DIEU eft diftingué de la nature, l'autre en difciple très égaré de *Defcartes*, qui s'imaginait que DIEU eft la nature entière.

Le premier était orthodoxe; le fecond fe trompait, j'en dois convenir: mais tous deux étaient dans la bonne foi; tous deux eftimables dans leur fincérité comme dans leurs mœurs douces & fimples; quoi qu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'*Odyffée* & un cartéfien fec, hériffé d'argumens; entre un très bel efprit de la cour de *Louis XIV*, revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité*, & un pauvre juif déjudaïfé, vivant avec trois cent florins de rente *b*) dans l'obfcurité la plus profonde.

S'il eft entr'eux quelque reffemblance, c'eft que *Fénelon* fut accufé devant le fanhédrin de la nouvelle loi, & l'autre devant

b) On vit après fa mort, par fes comptes, qu'il n'avait quelquefois dépenfé que quatre fous & demi en un jour pour fa nourriture. Ce n'eft pas là un repas de moines affemblés en chapitre.

une synagogue sans pouvoir comme sans raison ; mais l'un se soumit & l'autre se révolta.

DU FONDEMENT DE LA PHILOSOPHIE DE SPINOSA.

Le grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinosa*. Ce système n'est donc pas démontré comme une proposition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

Voyez l'article *Spinosa* Dictionnaire de *Bayle*.

J'ai toûjours eu quelque soupçon que *Spinosa* avec sa substance universelle, ses modes & ses accidens, avait entendu autre chose que ce que *Bayle* entend ; & que par conséquent *Bayle* peut avoir eu raison, sans avoir confondu *Spinosa*. J'ai toûjours cru surtout que *Spinosa* ne s'entendait pas souvent lui-même, & que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourait battre les remparts du spinosisme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinosa* pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance ; & il paraît partout son livre qu'il se fonde sur la méprise de Descartes *que tout est plein*. Or, il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que dans une balance égale un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Spinosa croit que DIEU est tout & qu'il n'y a qu'une seule substance.

Or si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de *Spinosa ?* Comment la substance d'une étoile entre laquelle & nous est un espace vide si immense, sera-t-elle précisément la substance de notre terre, la substance de moi-même, *c*) la substance d'une mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être ; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinosa* admettant une substance infinie dont la pensée & la matière sont les deux modalités, admettant la substance qu'il appelle *Dieu*, & dont tout ce que nous voyons est mode ou

c) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas pressé cet argument, c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de *Newton*, de *Keil*, de *Grégori*, de *Halley*, que le vide est nécessaire pour le mouvement.

accident, a pu cependant rejetter les causes finales ? Si cet être infini, universel, pense, comment n'aurait-il pas des desseins ? s'il a des desseins, comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous sommes, dit *Spinosa*, des modes de cet Etre absolu, nécessaire, infini. Je dis à *Spinosa*, nous voulons, nous avons des desseins, nous qui ne sommes que des modes ; donc cet Etre infini, nécessaire, absolu ne peut en être privé ; donc il a volonté, desseins, puissance.

Causes finales.

Je sais bien que plusieurs philosophes, & surtout *Lucrèce*, ont nié les causes finales ; & je sais que *Lucrèce*, quoique peu châtié, est un très grand poëte dans ses descriptions & dans sa morale ; mais en philosophie il me paraît, je l'avoue, fort au-dessous d'un portier de collège & d'un bedaut de paroisse. Affirmer que ni l'œil n'est fait pour voir, ni l'oreille pour entendre, ni l'estomac pour digérer, n'est-ce pas là la plus énorme absurdité, la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain ? Tout douteur que je suis, cette démence me paraît évidente, & je le dis.

Pour moi je ne vois dans la nature comme dans les arts, que des causes finales ; & je crois un pommier fait pour porter des pommes comme je crois une montre faite paur marquer l'heure.

Je dois avertir ici que si *Spinosa* dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales, il les reconnait plus expressément que personne dans sa première partie de l'*Etre en général & en particulier*.

Voici ses paroles.

Causes finales admises par *Spinosa*, pag. 14.

» Qu'il me soit permis de m'arrêter ici quelque instant, » pour admirer la merveilleuse dispensation de la nature, laquelle ayant enrichi la constitution de l'homme de tous les » ressorts nécessaires pour prolonger jusqu'à certain terme la » durée de sa fragile existence, & pour animer la connaissance qu'il a de lui-même par celle d'une infinité de choses » éloignées, semble avoir exprès négligé de lui donner des » moyens pour bien connaître celle dont il est obligé de faire » un usage plus ordinaire, & même les individus de sa propre » espèce. Cependant, à le bien prendre, c'est moins l'effet » d'un refus que celui d'une extrême libéralité ; puisque s'il y

avait

» avait quelque être intelligent qui en pût pénétrer un autre
» contre son gré, il jouïrait d'un tel avantage au-dessus de lui,
» que par cela même il ferait exclus de sa société; au-lieu que
» dans l'état présent, chaque individu jouïssant de lui-même
» avec une pleine indépendance, ne se communique qu'autant
» qu'il lui convient. «

Que conclurai-je de là ? que *Spinosa* se contredisait souvent, qu'il n'avait pas toûjours des idées nettes, que dans le grand naufrage des systêmes il se sauvait tantôt sur une planche, tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette faiblesse à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Bossuet*, à *Claude*, qui se sont contredits quelquefois dans leurs disputes; qu'il était comme tant de métaphysiciens & de théologiens. Je conclurai que je dois me défier à plus forte raison de toutes mes idées en métaphysique, que je suis un animal très faible, marchant sur des sables mouvans qui se dérobent continuellement sous moi, & qu'il n'y a peut-être rien de si fou que de croire avoir toûjours raison.

Spinosa se contredit.

Vous êtes très confus, *Baruc d) Spinosa;* mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit ? je soutiens que non; & ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, & qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoi qu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux ? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour & par les dames.

SECTION TROISIÉME.

Du Systême de la nature.

L'auteur du *Systême de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le stile des mérites que n'avait pas *Spinosa*. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoi qu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, & de se contredire comme tous les

d) Il s'appellait *Baruc* & non *Benoit*, car il ne fut jamais batisé.

autres. Pour le fonds des choses, il faut s'en défier très souvent en physique & en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie & utile, & soyons courts si nous pouvons.

Ire. partie pag. 60. *L'ordre & le désordre n'existent point*, &c.

Quoi! en physique un enfant né aveugle ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, & l'irrégularité qui est le désordre? N'est-ce pas un très grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, & a bouché l'œsophage? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, & souvent les conduits manquent d'orifices; on est obligé d'y remédier: ce désordre a sa cause sans doute. Point d'effet sans cause; mais c'est un effet très désordonné.

L'assassinat de son ami, de son frère, n'est-il pas un désordre horrible en morale? Les calomnies d'un *Garasse*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucin* contre des jansénistes, & celles des jansénistes contre des jésuites, les impostures des *Patouillet* & *Paulian* ne sont-elles pas de petits désordres? La St. Barthelemi, les massacres d'Irlande &c. &c., ne sont-ils pas des désordres exécrables? Ce crime a sa cause dans des passions, mais l'effet est exécrable; la cause est fatale; ce désordre fait frémir. Reste à découvrir, si l'on peut, l'origine de ce désordre; mais il existe.

Pag. 69. *L'expérience prouve que les matières que nous regardons comme inertes & mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles sont combinées d'une certaine façon.*

C'est-là précisément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie? l'auteur & le lecteur n'en savent rien. Dès-là les deux volumes du *Systême*, & tous les systêmes du monde, ne sont-ils pas des rêves?

Pag. 78. *Il faudrait définir la vie, & c'est ce que j'estime impossible.*

Cette définition n'est-elle pas très aisée, très commune? la vie n'est-elle pas organisation avec sentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement seul de la matière, c'est ce dont il est impossible de donner une preuve: & si on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *je sais*, quand on se dit tout bas, *j'ignore?*

L'on demandera ce que c'est que l'homme, &c. Pag. 80.

Cet article n'est pas assurément plus clair que les plus obscurs de *Spinosa*, & bien des lecteurs s'indigneront de ce ton si décisif que l'on prend sans rien expliquer.

La matière est éternelle & nécessaire, mais ses formes & ses combinaisons sont passagères & contingentes, &c. Pag. 82.

Il est difficile de comprendre comment la matière étant nécessaire, & aucun être libre n'existant, selon l'auteur, il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être & ne pas être. Mais tout devant être d'une nécessité absolue, toute manière d'être qu'il appelle ici mal-à-propos *contingent*, est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C'est-là où l'on se trouve encor plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de DIEU, que la matière agit par elle-même par une nécessité éternelle, il faut le démontrer comme une proposition d'*Euclide*; sans quoi vous n'appuyez votre systême que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre-humain!

Si l'homme d'après sa nature est forcé d'aimer son bien-être, il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile & peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux, il doit aimer le vice. Pag. 152.

Cette maxime est encor plus exécrable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il serait vrai qu'un homme ne pourait être vertueux sans souffrir, il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur serait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment saura-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience, que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé; plaisir toûjours empoisonné, plaisir qui mène au malheur. On acquiert en domptant ses vices la tranquillité, le témoignage consolant de sa conscience; on perd en s'y livrant son repos, sa santé; on risque tout. L'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu. Qu'est-ce donc qu'un systême rempli de ces contradictions?

Pag. 167. *Ceux qui rejettent avec tant de raiſon les idées innées, auraient dû ſentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, & dont nos ſens ne peuvent conſtater ni l'exiſtence ni les qualités, eſt un être de raiſon.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'enſuit-il qu'il n'y a point de DIEU? cette conſéquence n'eſt-elle pas abſurde? y a-t-il quelque contradiction à dire que DIEU nous donne des idées par nos ſens? n'eſt-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il eſt un Etre tout-puiſſant dont nous tenons la vie, nous lui devons nos idées & nos ſens comme tout le reſte? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'exiſte pas; & c'eſt ce que l'auteur n'a point fait; c'eſt même ce qu'il n'a pas encor tenté de faire juſqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, à l'erreur étonnante ſur laquelle il a élevé ſon ſyſtême. Je dois abſolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

Voyez l'article *Anguilles.*

HISTOIRE DES ANGUILLES SUR LESQUELLES EST FONDÉ LE SYSTÊME.

Il y avait en France vers l'an 1750 un jéſuite Anglais nommé *Néedham*, déguiſé en ſéculier, qui ſervait alors de précepteur au neveu de Mr. *Dillon* archevêque de Toulouſe. Cet homme faiſait des expériences de phyſique, & ſurtout de chymie.

Après avoir mis de la farine de ſeigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, & du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que ſon jus de mouton & ſon ſeigle avaient fait naître des anguilles, leſquelles même en reproduiſaient bientôt d'autres; & qu'ainſi une race d'anguilles ſe formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de ſeigle.

Pag. 7. Un phyſicien qui avait de la réputation, ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que puiſque l'on faiſait des anguilles avec de la farine de ſeigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment, que la nature & la chymie produiſaient tout; & qu'il était démontré qu'on peut ſe paſſer d'un DIEU formateur de toutes choſes.

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central, disséquer des Patagons pour connaître la nature de l'ame ; enduire les malades de poix résine pour les empêcher de transpirer; exalter son ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encor plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme, & servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes en niant un créateur, se soient attribués le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule systême du jésuite *Néedham*, & le joignirent à celui de *Maillet*, qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées & les Alpes, & que les hommes étaient originairement des marsouins, dont la queue fourchue se changea en cuisses & en jambes dans la suite des tems ; ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas longtems qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapreaux à une poule.

Cette transmutation de farine & de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fausse & aussi ridicule qu'elle l'est en effet, par Mr. *Spalanzani* un peu meilleur observateur que *Néedham*.

On n'avait pas besoin même de ces observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant, en 1768, le traducteur exact, élégant & judicieux de *Lucrèce*, se laissa surprendre au point que non-seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII. pag. 361, les prétendues expériences de *Néedham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du *Systême de la nature*. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi.

En humectant de la farine avec de l'eau, & en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque tems à l'aide du microf- Ire. partie pag. 23.

cope, qu'il a produit des êtres organisés dont on croyait la farine & l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens.

Quand cette sottise inouie serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de DIEU; car il se pourait très bien qu'il y eût un Être suprême intelligent & puissant, qui ayant formé le soleil & tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que DIEU n'existe pas, & c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu. Mais cet argument si méprisé est de *Cicéron* & de *Newton*. Il pourait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui en observant le cours des astres, & l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux & des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle & sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont! cela est-il concevable? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune; il ne prouve jamais rien, & il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion, mais quelle témérité!

Spinosa du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible; j'ai tout cela aussi bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante & pensante? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations & pensées; à qui le dois-je? ce n'est pas à de l'eau, à de la fange; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens, me dites-vous. Prou-

vez-le-moi donc ; faites-moi donc voir nettement qu'une cauſe intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec ſuccès le Dieu des ſcholaſtiques, un Dieu composé de qualités diſcordantes, un Dieu auquel on donne, comme à ceux d'*Homère*, les paſſions des hommes ; un Dieu capricieux, inconſtant, vindicatif, inconſéquent, abſurde ; mais il ne peut combattre le DIEU des ſages. Les ſages en contemplant la nature admettent un pouvoir intelligent & ſuprême. Il eſt peut-être impoſſible à la raiſon humaine deſtituée du ſecours divin de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réſide cet Etre ? & de ce que perſonne ſans être infini ne peut dire où il réſide, il conclut qu'il n'exiſte pas. Cela n'eſt pas philoſophique ; car de ce que nous ne pouvons dire où eſt la cauſe d'un effet, nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cauſe. Si vous n'aviez jamais vu de canonnier, & que vous viſſiez l'effet d'une batterie de canon, vous ne devriez pas dire, elle agit toute ſeule par ſa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire, il n'y a point de DIEU, pour qu'on vous en croye ſur votre parole ?

Enfin, ſa grande objection eſt dans les malheurs & dans les crimes du genre-humain, objection auſſi ancienne que philoſophique ; objection commune, mais fatale & terrible, à laquelle on ne trouve de réponſe que dans l'eſpérance d'une vie meilleure. Et quelle eſt encor cette eſpérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raiſon. Mais j'oſe dire que quand il nous eſt prouvé qu'un vaſte édifice conſtruit avec le plus grand art eſt bâti par un architecte quel qu'il ſoit, nous devons croire à cet architecte quand même l'édifice ſerait teint de notre ſang, ſouillé de nos crimes, & qu'il nous écraſerait par ſa chûte. Je n'examine pas encor ſi l'architecte eſt bon, ſi je dois être ſatisfait de ſon édifice, ſi je dois en ſortir plutôt que d'y demeurer ; ſi ceux qui ſont logés comme moi dans cette maiſon pour quelques jours, en ſont contens. J'examine ſeulement s'il eſt vrai qu'il y ait un architecte, ou ſi cette maiſon remplie de tant de beaux appartemens & de vilains galetas, s'eſt bâtie toute ſeule.

SECTION QUATRIÉME.

De la néceſſité de croire un Etre ſuprême.

Le grand objet, le grand intérêt, ce me ſemble, n'eſt pas d'argumenter en métaphyſique, mais de peſer s'il faut pour le bien commun de nous autres animaux miſérables & penſans, admettre un DIEU rémunérateur & vengeur, qui nous ſerve à la fois de frein & de conſolation, ou rejetter cette idée en nous abandonnant à nos calamités ſans eſpérances, à nos crimes ſans remords?

Hobbes dit, que ſi dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de DIEU, quelque citoyen en propoſait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU; un charlatan qui voudrait ſe faire tyran. Nous entendons des citoyens qui ſentant la faibleſſe humaine, ſa perverſité & ſa miſère, cherchent un point fixe pour aſſurer leur morale, & un appui qui les ſoutienne dans les langueurs & dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* juſqu'à nous, un très grand nombre d'hommes a maudit ſon exiſtence; nous avons donc un beſoin perpétuel de conſolation & d'eſpoir. Votre philoſophie nous en prive. La fable de *Pandore* valait mieux, elle nous laiſſait l'eſpérance; & vous nous la raviſſez! La philoſophie, ſelon vous, ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non; mais vous n'avez aucune démonſtration du contraire. Il ſe peut qu'il y ait en nous une monade indeſtructible qui ſente & qui penſe, ſans que nous ſachions le moins du monde comment cette monade eſt faite. La raiſon ne s'oppoſe point abſolument à cette idée, quoique la raiſon ſeule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage ſur la vôtre? La mienne eſt utile au genre-humain, la vôtre eſt funeſte; elle peut (quoique vous en diſiez) encourager les *Néron*, les *Alexandre VI* & les *Cartouche*; la mienne peut les réprimer.

Marc-Antonin, *Epictète*, croyaient que leur monade (de quelque

quelque espèce qu'elle fût) se rejoindrait à la monade du grand Etre ; & ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux, je ne vous dis pas avec Pascal, *prenez le plus sûr.* Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier, mais d'examiner ; il faut juger, & notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas, Allez à la Mecque baiser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez-vous d'un scapulaire, soyez imbécille & fanatique pour acquérir la faveur de l'Etre des êtres. Je vous dis, Continuez à cultiver la vertu, à être bienfaisant, à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature, & par conséquent l'auteur de ce dessein, la cause primordiale & finale de tout ; espérez avec moi que notre monade qui raisonne sur le grand Etre éternel, poura être heureuse par ce grand Etre même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guères en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant. Abordera qui poura ; mais celui qui me crie, Vous nagez en vain, il n'y a point de port, me décourage & m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous ou moi ?

Vous avouez-vous même dans quelques endroits de votre ouvrage, que la croyance d'un DIEU a tenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats, dix calomnies, dix jugemens iniques sur la terre, je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion, dites-vous, a produit des milliasses de forfaits ; dites la superstition, qui règne sur notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Etre suprême. Détestons ce monstre qui a toûjours déchiré le sein

de ſa mère ; ceux qui le combattent ſont les bienfaicteurs du genre-humain ; c'eſt un ſerpent qui entoure la religion de ſes replis, il faut lui écraſer la tête ſans bleſſer celle qu'il infecte & qu'il dévore.

Vous craignez qu'*en adorant* DIEU *on ne redevienne bientôt ſuperſtitieux & fanatique.* Mais n'eſt-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux paſſions les plus atroces, & aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès, n'y a-t-il pas un milieu très raiſonnable ? Où eſt l'aſyle entre ces deux écueils ? le voici. DIEU, & des loix ſages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la ſuperſtition. Il y a l'infini pour les eſprits bien faits : & ils ſont aujourd'hui en grand nombre ; ils ſont à la tête des nations, ils influent ſur les mœurs publiques ; & d'année en année le fanatiſme qui couvrait la terre ſe voit enlever ſes déteſtables uſurpations.

Je répondrai encor un mot à vos paroles de la page 223. *Si l'on préſume des rapports entre l'homme & cet Etre incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des préſens* &c. ; *ſi l'on ne conçoit rien à cet Etre, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui* . . . . . . &c. &c. &c. Le grand mal de s'aſſembler aux tems des moiſſons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné ! qui vous dit de faire des préſens à DIEU ! l'idée en eſt ridicule : mais où eſt le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grace à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne ſoit pas un *Grégoire VII* qui marche ſur la tête des rois, ou un *Alexandre VI* ſouillant par un inceſte le ſein de ſa fille qu'il a engendrée par un ſtupre, & aſſaſſinant, empoiſonnant, à l'aide de ſon bâtard, preſque tous les princes voiſins ; pourvu que dans une paroiſſe ce prêtre ne ſoit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confeſſe, & employant cet argent à ſéduire les petites filles qu'il catéchiſe ; pourvu que ce prêtre ne ſoit pas un *le Tellier*, qui met tout un royaume en combuſtion par des fourberies dignes du pilori ; un *Warburton* qui viole les loix de la ſociété en manifeſtant les papiers ſecrets d'un membre du parlement pour le perdre, & qui calomnie quiconque n'eſt pas de ſon avis ? Ces derniers cas

sont rares. L'état du sacerdoce est un frein qui force à la bienséance.

Un sot prêtre excite le mépris ; un mauvais prêtre inspire l'horreur : un bon prêtre, doux, pieux, sans superstition, charitable, tolérant, est un homme qu'on doit chérir & respecter. Vous craignez l'abus, & moi aussi. Unissons-nous pour le prévenir ; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société, quand il n'est pas perverti par le fanatisme ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur ; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux, même sans DIEU, quoique vous ayez dit malheureusement que *dès que le vice rend l'homme heureux, il doit aimer le vice.* Proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Partout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne sera qu'entre vous & quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra pas parler. Le peuple ne nous lit point. Si quelque théologien voulait vous persécuter, il serait un méchant, il serait un imprudent qui ne servirait qu'à vous affermir, & à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort ; mais les Grecs n'ont point persécuté *Epicure*, les Romains n'ont point persécuté *Lucrèce*. Vous avez tort ; mais il faut respecter votre génie & votre vertu en vous réfutant de toutes ses forces.

Le plus bel hommage, à mon gré, qu'on puisse rendre à DIEU, c'est de prendre sa défense sans colère ; comme le plus indigne portrait qu'on puisse faire de lui est de le peindre vindicatif & furieux. Il est la vérité même : la vérité est sans passion. C'est être disciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux, & d'un esprit inaltérable.

Je pense avec vous que le fanatisme est un monstre mille fois plus dangereux que l'athéïsme philosophique. *Spinosa* n'a pas commis une seule mauvaise action. *Châtel* & *Ravaillac*, tous deux dévots, assassinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet est presque toûjours un philosophe tranquille ; le fanatique est toûjours turbulent ; mais l'athée de cour,

le prince athée pourait être le fléau du gente-humain. *Borgia* & ses semblables ont fait presqu'autant de mal que les fanatiques de Munster & des Cevennes : je dis les fanatiques des deux partis. Le malheur des athées de cabinet est de faire des athées de cour. C'est *Chiron* qui élève *Achille ;* il le nourrit de moëlle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troye, & immolera douze captifs innocens à sa vengeance.

Dieu nous garde d'un abominable prêtre qui hâche un roi en morceaux avec son couperet sacré, ou de celui qui, le casque en tête & la cuirasse sur le dos, à l'âge de soixante & dix ans, ose signer de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France, ou de ... ou de ... ou de ....

Mais que Dieu nous préserve aussi d'un despote colère & barbare, qui ne croyant point Dieu, serait son Dieu à lui-même ; qui se rendrait indigne de sa place sacrée en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose ; qui sacrifierait sans remords ses amis, ses parens, ses serviteurs, son peuple à ses passions. Ces deux tigres, l'un tondu, l'autre couronné, sont également à craindre. Par quel frein pourons-nous les retenir ? &c. &c.

Si l'idée d'un Dieu, auquel nos ames peuvent se rejoindre, a fait des *Titus*, des *Trajans*, des *Antonins*, des *Marc-Aurèles*, & ces grands empereurs Chinois, dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens & des plus vastes empires du monde ; ces exemples suffisent pour ma cause. Et ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'état, un seul homme un peu versé dans les affaires du monde, qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles, c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable ; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de *Gilles* & de *Pierrot* à la foire. Une usurpation également odieuse & ridicule, fondée d'un côté sur la fraude & de l'autre sur la bêtise, est minée chaque instant par la raison qui établit son règne. La bulle *in Cœna Domini*, le chef-

d'œuvre de l'insolence & de la folie, n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les loix de l'état, il est cassé sur le champ. Mais quoi! parce qu'on a chassé les jésuites, faut-il chasser DIEU? au contraire, il faut l'en aimer davantage.

AMOUR DE DIEU.

LEs disputes sur l'amour de DIEU ont allumé autant de haines qu'aucune querelle théologique. Les jésuites & les jansénistes se sont battus pendant cent ans, à qui aimerait DIEU d'une façon plus convenable, & à qui désolerait plus son prochain.

Dès que l'auteur du *Télémaque* qui commençait à jouïr d'un grand crédit à la cour de *Louis XIV*, voulut qu'on aimât DIEU d'une manière qui n'était pas celle de l'auteur des *Oraisons funèbres;* celui-ci qui était un grand ferrailleur, lui déclara la guerre, & le fit condamner dans l'ancienne ville de *Romulus*, où DIEU était ce qu'on aimait le mieux après la domination, les richesses, l'oisiveté, le plaisir & l'argent.

Si madame *Guion* avait su le conte de la bonne vieille qui apportait un réchaut pour brûler le paradis, & une cruche d'eau pour éteindre l'enfer, afin qu'on n'aimât DIEU que pour lui-même, elle n'aurait peut-être pas tant écrit. Elle eût dû sentir qu'elle ne pouvait rien dire de mieux. Mais elle aimait DIEU & le galimatias si cordialement, qu'elle fut quatre fois en prison pour sa tendresse: traitement rigoureux & injuste. Pourquoi punir comme une criminelle une femme qui n'avait d'autre crime que celui de faire des vers dans le stile de l'abbé *Cotin*, & de la prose dans le goût de *Polichinelle?* Il est étrange que l'auteur de *Télémaque* & des froides amours d'*Eucharis* ait dit, dans ses *Maximes des saints*, d'après le bienheureux François de Sales, *Je n'ai presque point de desirs; mais si j'étais à renaître je n'en aurais point du tout. Si* DIEU *venait à moi, j'irais aussi à lui; s'il ne voulait pas venir à moi, je me tiendrais là & n'irais pas à lui.*

C'est sur cette proposition que roule tout son livre; on ne

condamna point *St. François de Sales ;* mais on condamna *Fénelon.* Pourquoi ? c'eſt que *François de Sales* n'avait point un violent ennemi à la cour de Turin, & que *Fénelon* en avait un à Verſailles.

Ce qu'on a écrit de plus ſenſé ſur cette controverſe myſtique, ſe trouve peut-être dans la ſatyre de *Boileau*, ſur l'*amour de* DIEU, quoique ce ne ſoit pas aſſurément ſon meilleur ouvrage.

> Qui fait exactement ce que ma loi commande,
> A pour moi, dit ce DIEU, l'amour que je demande.

S'il faut paſſer des épines de la théologie, à celles de la philoſophie qui ſont moins longues & moins piquantes, il paraît clair qu'on peut aimer un objet ſans aucun retour ſur ſoi-même, ſans aucun mélange d'amour-propre, intéreſſé. Nous ne pouvons comparer les choſes divines aux terreſtres, l'amour de DIEU à un autre amour. Il manque préciſément un infini d'échellons pour nous élever de nos inclinations humaines à cette amour ſublime. Cependant, puis qu'il n'y a pour nous d'autre point d'appui que la terre, tirons nos comparaiſons de la terre. Nous voyons un chef-d'œuvre de l'art en peinture, en ſculpture, en architecture, en poëſie, en éloquence, nous entendons une muſique qui enchante nos oreilles & notre ame, nous l'admirons, nous l'aimons ſans qu'il nous en revienne le plus léger avantage, c'eſt un ſentiment pur ; nous allons même juſqu'à ſentir quelquefois de la vénération, de l'amitié pour l'auteur ; & s'il était là nous l'embraſſerions.

C'eſt à-peu-près la ſeule manière dont nous puiſſions expliquer notre profonde admiration & les élans de notre cœur envers l'éternel architecte du monde. Nous voyons l'ouvrage avec un étonnement de reſpect, & d'anéantiſſement ; & notre cœur s'élève autant qu'il le peut vers l'ouvrier.

Mais quel eſt ce ſentiment ? je ne ſais quoi de vaſte & d'interminé, un ſaiſiſſement qui ne tient rien de nos affections ordinaires ; une ame plus ſenſible qu'une autre, plus déſoccupée, peut-être ſi touchée du ſpectacle de la nature, qu'elle voudrait s'élancer juſqu'au maître éternel qui l'a formée. Une telle affection de l'eſprit, un ſi puiſſant attrait peut-il encourir la cenſure ? A-t-on pu condamner le tendre archevêque de Cambrai ?

Malgré les expreſſions de *St. François de Sales* que nous avons rapportées, il s'en tenait à cette aſſertion, qu'on peut aimer l'auteur uniquement pour la beauté de ſes ouvrages. Quelle héréſie avait-on à lui reprocher ? les extravagances du ſtile d'une dame de Montargis, & quelques expreſſions peu meſurées de ſa part, lui nuiſirent.

Où était le mal ? on n'en fait plus rien aujourd'hui. Cette querelle eſt anéantie comme tant d'autres. Si chaque ergoteur voulait bien ſe dire à ſoi-même, Dans quelques années perſonne ne ſe ſouciera de mes ergotiſmes, on ergoterait beaucoup moins. Ah, *Louis XIV ! Louis XIV !* il falait laiſſer deux hommes de génie ſortir de la ſphère de leurs talens, au point d'écrire ce qu'on a jamais écrit de plus obſcur & de plus ennuyeux dans votre royaume.

Pour finir tous ces débats là,
Tu n'avais qu'à les laiſſer faire.

Remarquons à tous les articles de morale & d'hiſtoire par quelle chaîne inviſible, par quels reſſorts inconnus toutes les idées qui troublent nos têtes & tous les événemens qui empoiſonnent nos jours ſont liés enſemble, ſe heurtent & forment nos deſtinées. *Fénelon* meurt dans l'exil pour avoir eu deux ou trois converſations myſtiques avec une femme un peu extravagante. Le cardinal de *Bouillon*, le neveu du grand *Turenne*, eſt perſécuté pour n'avoir pas lui-même perſécuté à Rome l'archevêque de Cambrai ſon ami : il eſt contraint de ſortir de France, & il perd toute ſa fortune.

C'eſt par ce même enchaînement que le fils d'un procureur de Vire trouve, dans une douzaine de phraſes obſcures d'un livre imprimé dans Amſterdam, de quoi remplir de victimes tous les cachots de la France ; & à la fin, il ſort de ces cachots mêmes un cri dont le retentiſſement fait tomber par terre toute une ſociété habile & tyrannique fondée par un fou ignorant.

DE DIODORE DE SICILE, ET D'HÉRODOTE.

IL eſt juſte de commencer par *Hérodote* comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula ſa comique rapſodie, *Apologie d'Hérodote*, on ſait aſſez que ſon deſſein n'était pas de juſtifier les contes de ce père de l'hiſtoire ; il ne voulait que ſe moquer de nous, & faire voir que les turpitudes de ſon tems étaient pires que celles des Egyptiens & des Perſes. Il uſa de la liberté que ſe donnait tout proteſtant contre ceux de l'égliſe catholique apoſtolique & romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches, leur avarice, leurs crimes expiés à prix d'argent, leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets, les fauſſes reliques ſuppoſées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il oſe dire que ſi les Egyptiens adoraient, à ce qu'on dit, des chats & des oignons, les catholiques adoraient des os de morts. Il oſe les appeller, dans ſon diſcours préliminaire, *théophages*, & même *théokeſes*. *a*) Nous avons quatorze éditions de ce livre ; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun, autant que nous regimbons contre celles qui s'adreſſent à nos perſonnes en notre propre & privé nom.

Henri Etienne ne ſe ſervit donc d'*Hérodote* que pour nous rendre exécrables & ridicules. Nous avons un deſſein tout contraire ; nous prétendons montrer que les hiſtoires modernes de nos bons auteurs depuis *Guichardin*, ſont en général auſſi ſages, auſſi vraies que celles de *Diodore* & d'*Hérodote* ſont folles & fabuleuſes.

1°. Que veut dire le père de l'hiſtoire dès le commencement de ſon ouvrage : *Les hiſtoriens Perſes rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre ?* &c. Il ſemblerait que les Phéniciens

a) *Théokeſe* ſignifie qui rend Dieu à la ſelle, proprement ch... Dieu : ce reproche affreux, cette injure aviliſſante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques : preuve évidente que les livres n'étant point lus par le peuple, n'ont point d'influence ſur le peuple.

Phéniciens se fussent embarqués au golphe de Suez, qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel ils eussent côtoyé l'Ethiopie, passé la ligne, doublé le cap des Tempêtes appellé depuis le *cap de Bonne-Espérance*, remonté au loin entre l'Afrique & l'Amérique qui est le seul chemin, repassé la ligne, entré de l'Océan dans la Méditerranée par les colonnes d'Hercule; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieuës marines, dans un tems où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus*, après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe* fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après vient *Candale* roi de Lydie, qui rencontrant un de ses soldats aux gardes nommé *Gigès*, lui dit, Il faut que je te montre ma femme toute nue; il n'y manque pas. La reine l'ayant su, dit au soldat, comme de raison, Il faut que tu meures, ou que tu assassines mon mari, & que tu règnes avec moi; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion* porté par un marsouin sur la mer du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan, ce qui fait u nvoyage assez extraordinaire d'environ cent lieuës.

5°. De conte en conte (& qui n'aime pas les contes?) on arrive à l'oracle infaillible de Delphe, qui tantôt devine que *Crésus* fait cuire un quartier d'agneau & une tortue dans une tourtière de cuivre, & tantôt lui prédit qu'il sera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaises dont toute l'histoire ancienne regorge, en est-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens, au-lieu d'acheter des vivres chez l'étranger, ne trouva d'autre secret que celui de jouer aux dames de deux jours l'un, sans manger pendant vingt-huit années de suite.

7°. Connaissez-vous rien de plus merveilleux que l'histoire de *Cyrus?* son grand-père le Mède *Astiage* qui, comme vous voyez, avait un nom grec, rêve une fois que sa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Asie en pissant; une autre fois, que de sa matrice il sort une vigne dont toute l'Asie mange les raisins. Et là-dessus, le bon homme *Astiage* ordonne à un

Harpage, autre Grec, de faire tuer son petit-fils *Cyrus ;* car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute sa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Astiage* qui était prudent & juste fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*, & le fait manger à son père, selon l'usage des anciens héros.

8°. *Hérodote*, non moins bon naturaliste qu'historien exact, ne manque pas de vous dire que la terre à froment de vers Babilone, rapporte trois cent pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarbek quand les Turcs en seront chassés par *Catherine II*, qui a de très beaux blés aussi, mais non pas trois cent pour un.

9°. Ce qui m'a toûjours semblé très honnête & très édifiant chez *Hérodote*, c'est la belle coutume religieuse établie dans Babilone, & dont nous avons parlé, que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très vraisemblable chez les Orientaux qui ont toûjours renfermé leurs femmes, & qui plus de dix siécles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes. *b*) Je m'arrête ; si quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il sera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, sept siécles après *Hérodote*, est de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités & la physique. L'abbé *Terrasson* nous disait, Je traduis le texte de *Diodore* dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez Mr. de *la Faye ;* & quand on riait, il disait, vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* est la charmante descrip-

b) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du tems de *Xerxès*, lorsque Babilone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue caldéenne. Quelque interprète se moqua de lui, ou *Hérodote* se moqua des Grecs. Lorsque les *Musicos* d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue, on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières da-

tion de l'isle Pancaie, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile.* Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue, de la myrrhe & de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs; des oiseaux ailleurs inconnus qui chantent sous d'éternels ombrages; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes & de statues colossales, &c. &c.

Cela fait souvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui disait un jour, Ah! si vous aviez vu mon fils qui est mort à l'âge de quinze ans! quels yeux! quelle fraîcheur de teint! quelle taille admirable! l'Antinoüs du Belvedère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis, quelle douceur de mœurs! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé! L'abbé *Servien* s'attendrit; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ses propres paroles, s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec sa discrétion ordinaire un autre conte de *Diodore.* C'était à propos du roi d'Egypte *Sésostris*, qui probablement n'a pas plus existé que l'isle Pancaie. Le père de *Sésostris* qu'on ne nomme point, imagina, le jour que son fils naquit, de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il serait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet, il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte; & pour en faire des conquérans, on ne leur donnait à déjeûner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingt stades, qui font environ huit de nos grandes lieuës.

Quand *Sésostris* fut majeur, il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encor au nombre de dix-sept cent; & probablement la moitié était morte, selon le train ordinaire de la nature, & surtout de la nature de l'Egypte, qui de tout tems fut désolée par une peste destructive, au moins une fois en dix ans.

Il falait donc qu'il fût né trois mille quatre cent garçons

mes de la ville venaient se prostituer aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaisant de tout ceci, c'est que des pédans Welches ont trouvé la coutume de Babilone très vraisemblable & très honnête.

en Egypte le même jour que *Sésostris*. Et comme la nature produit presque autant de filles que de garçons, il naquit ce jour-là environ six mille personnes au moins; mais on accouche tous les jours : & six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre, selon la règle de *Kerseboum*, vous aurez en Egypte plus de soixante & quatorze millions d'habitans, dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin* qui avait un peu vu le monde, & qui savait comme il va.

Mais un *Larcher* qui n'était jamais sorti du collège Mazarin, prit violemment le parti de *Sésostris* & de ses coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote* en parlant aux Grecs, ne comptait pas par stades de la Grèce, & que les héros de *Sésostris* ne couraient que quatre grandes lieuës pour avoir à déjeûner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais savant en *us*, ou en *es* n'en avait pas encor dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-sept cent petits garçons; il alla jusqu'à prouver par les prophêtes que les femmes, les filles, les niéces des rois de Babilone, toutes les femmes des satrapes & des mages, allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babilone pour de l'argent, avec tous les chameliers & tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrêtien, de damné, & d'ennemi de l'état, quiconque osait défendre l'honneur des dames de Babilone.

Il prit aussi le parti des boucs qui avaient communément les faveurs des jeunes Egyptiennes. Sa grande raison, disait-il, c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux *Bossuet* auteur d'un discours éloquent sur l'*Histoire non-universelle ;* mais ce n'est pas là une raison péremptoire.

Gardez-vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce Sicilien n'avait pas un esprit de la trempe de son compatriote *Archimède* qui chercha & trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones & de leur reine *Mirine ;* l'histoire des Gorgones qui combattirent contre les Amazones; celle des Titans, celle de tous les Dieux.

Il approfondit l'hiſtoire de *Priape* & d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails ſur *Hercule :* ce héros parcourt tout l'hémiſphère, tantôt à pied & tout ſeul comme un pélerin, tantôt comme un général d'une grande armée. Tous ſes travaux y ſont fidélement diſcutés ; mais ce n'eſt rien en comparaiſon de l'hiſtoire des Dieux de Crète.

Diodore juſtifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves hiſtoriens lui ont fait d'avoir détrôné & mutilé ſon père. On voit comment ce *Jupiter* alla combattre des géants, les uns dans ſon iſle, les autres en Phrygie, & enſuite en Macédoine & en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de ſa ſœur *Junon* & de ſes favorites n'eſt omis.

On voit enſuite comment il devint Dieu, & Dieu ſuprême.

C'eſt ainſi que toutes les hiſtoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort, c'eſt qu'elles étaient ſacrées ; & en effet, ſi elles n'avaient pas été ſacrées, elles n'auraient jamais été lues.

Il n'eſt pas mal d'obſerver que quoiqu'elles fuſſent ſacrées, elles étaient toutes différentes ; & de province en province, d'iſle en iſle, chacune avait une hiſtoire des Dieux, des demi-dieux & des héros contradictoire avec celle de ſes voiſins. Mais auſſi, ce qu'il faut bien obſerver, c'eſt que les peuples ne ſe battirent jamais pour cette mythologie.

L'hiſtoire honnête de *Thucidide*, & qui a quelques lueurs de vérité, commence à *Xerxès :* mais avant cette époque que de tems perdu !

DIRECTEUR.

CE n'eſt ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi &c. &c. que je prétends parler, mais d'un directeur de conſcience ; car celui-là dirige tous les autres, il eſt le précepteur du genre humain. Il ſait & enſeigne ce qu'on doit faire & ce qu'on doit omettre dans tous les cas poſſibles.

Il eſt clair qu'il ſerait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *conſciencieux*, que le monarque conſultât en ſecret dans plus d'une occaſion, & qui lui dît hardiment, *non licet*. Louis le juſte n'aurait pas commencé ſon triſte & malheureux règne par aſſaſſiner ſon premier miniſtre & par empriſonner ſa mère. Que de guerres auſſi funeſtes qu'injuſtes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais ſouvent on croit conſulter un agneau & on conſulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon*. Je voudrais bien ſavoir quel fut le directeur de conſcience qui conſeilla la St. Barthelemi.

Il n'eſt pas plus parlé de directeurs que de confeſſeurs dans l'Evangile. Chez les peuples que notre courtoiſie ordinaire nomme *payens*, nous ne voyons pas que *Scipion*, *Fabricius*, *Caton*, *Titus*, *Trajan*, les *Antonins* euſſent des directeurs. Il eſt bon d'avoir un ami ſcrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs. Mais votre conſcience doit être le chef de votre conſeil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confeſſeur pour l'abſoudre de ſes péchés, & un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaiſſeau, lui dit-il, Madame, a-t-il pu faire eau ſi ſouvent ayant deux ſi bons pilotes ?

Les doctes obſervent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en eſt de cette charge dans une maiſon comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé *Gobelin* homme proceſſif & avide, ne dirigeait que madame de *Maintenon*. Les directeurs à la ville ſervent ſouvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris, tantôt avec leurs amans, & rempliſſent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs, & les hommes n'en ont-ils point ? c'eſt par la raiſon que madame de *la Valière* ſe fit carmélite quand elle fut quittée par *Louis XIV* ; & que Mr. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coetquen* ne ſe fit pas moine.

St. Jérôme & *Rufin* ſon antagoniſte étaient grands directeurs

de femmes & de filles ; ils ne trouvèrent pas un ſénateur romain, pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à tous ces gens-là du *devoto femineo ſexu.* Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton, & ſouvent trop de force dans l'eſprit. *Boileau* a fait dans la ſatyre des femmes le portrait d'un directeur.

Nul n'eſt ſi bien ſoigné qu'un directeur de femmes ;
Quelque léger dégoût vient-il le travailler,
Une froide vapeur le fait-elle bailler,
Un eſcadron coëffé d'abord court à ſon aide :
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède :
Chez lui ſirops exquis, ratafiats vantés,
Confitures, ſurtout, volent de tous côtés. &c.

Ces vers ſont bons pour *Broſſette.* Il y avait ce me ſemble quelque choſe de mieux à nous dire.

DISPUTE.

On a toujours diſputé, & ſur tous les ſujets. *Mundum tradidit diſputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour ſavoir ſi le tout eſt plus grand que ſa partie ; ſi un corps peut être en pluſieurs endroits à la fois ; ſi la matière eſt toûjours impénétrable ; ſi la blancheur de la neige peut ſubſiſter ſans neige ; ſi la douceur du ſucre peut ſe faire ſentir ſans ſucre, ſi on peut penſer ſans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janſéniſte aura fait un livre pour démontrer que deux & un font trois, il ne ſe trouve un moliniſte qui démontre que deux & un font cinq.

Nous avons cru inſtruire le lecteur & lui plaire en mettant ſous ſes yeux cette piéce de vers ſur les diſputes. Elle eſt fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'eſt point des ſavans qui diſputent encor ſur la prédeſtination gratuite, & ſur la grace concomitante, & ſur la queſtion ſi la mer a produit les montagnes.

Liſez les vers ſuivans ſur les diſputes ; voilà comme on en faiſait dans le bon tems.

Discours en vers, sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis, nouvel an, nouveau goût,
Autre ville, autres mœurs, tout change, on détruit tout.
Examine pour toi ce que ton voiſin penſe;
Le plus beau droit de l'homme eſt cette indépendance.
Mais ne diſpute point; les deſſeins éternels
Cachés au ſein de Dieu ſont trop loin des mortels;
Le peu que nous ſavons d'une façon certaine,
Frivole comme nous ne vaut pas tant de peine.
Le monde eſt plein d'erreurs, mais de-là je conclus
Que prêcher la raiſon n'eſt qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous ſommes
Que verrons-nous? Les torts & les travers des hommes.
Ici c'eſt un ſynode, & là c'eſt un divan,
Nous verrons le muphti, le derviche, l'iman,
Le bonze, le lama, le talapoin, le Pope,
Les antiques rabins, & les abbés d'Europe,
Nos moines, nos prélats, nos docteurs aggrégés;
Etes-vous diſputeurs, mes amis? Voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre,
Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre,
Qu'à Paris, au palais l'honnète citoyen
Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen,
Qu'au fond d'un diocèſe un vieux prêtre gémiſſe
Quand un abbé de cour enlève un bénéfice,
Et que dans le parterre un poëte envieux
Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux,
Tel eſt le cœur humain: mais l'ardeur inſenſée
D'aſſervir ſes voiſins à ſa propre penſée,
Comment la concevoir? Pourquoi, par quel moyen
Veux-tu que ton eſprit ſoit la règle du mien?

Je hais ſurtout, je hais tout cauſeur incommode,
Tous ces demi-ſavans gouvernés par la mode,

Ces

Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'esprit,
Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.
Un peu musiciens, philosophes, poëtes
Et grands-hommes d'état formés par les gazettes;
Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
Et qui contrediraient *Voltaire* sur le goût,
Montesquieu sur les loix, de *Broglie* sur la guerre,
Ou la jeune d'*Egmont* sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
Sans cesse répliquant sans répondre jamais,
„ Je ne céderais pas au prix d'une couronne...
„ Je sens . . le sentiment ne consulte personne....
„ Et le roi serait là. . . . je verrais là le feu . . ,
„ Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
„ Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire ? . . :

C'est bien dit; mais pourquoi cette roideur austère?
Hélas! c'est pour juger de quelques nouveaux airs
Ou des deux Poinsinet lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hazard connu feu monsieur d'Aube, *a*)
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube?
Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Vous seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée;
Et Richelieu présent il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit & de mérite,
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur
Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
J'en ai vus dans le feu d'une dispute aigrie,

a) Oui je l'ai connu; il était précisément tel que le dépeint Mr. de *Rulière* auteur de cette épitre. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Prêts de l'injurier le quitter de furie;
Et rejettant la porte à ſon double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en ſortant.
Ses neveux qu'à ſa ſuite attachait l'eſpérance
Avaient vu dérouter toute leur complaiſance.
Un voiſin aſmatique en l'embraſſant un ſoir
Lui dit, Mon médecin me défend de vous voir.
Et parmi cent vertus cette unique faibleſſe
Dans un triſte abandon réduiſit ſa vieilleſſe.
Au ſortir d'un ſermon la fiévre le ſaiſit
Las d'avoir écouté ſans avoir contredit.
Et tout prêt d'expirer, gardant ſon caractère,
Il faiſait diſputer le prêtre & le notaire.

Que la bonté divine arbitre de ſon ſort
Lui donne le repos que nous rendit ſa mort!
Si du moins il s'eſt tû devant ce grand arbitre,

Un jeune bachelier bientôt docteur en titre,
Doit, ſuivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant ſur l'eſſence de Dieu.
Venez-y, venez voir comme ſur un théâtre
Une diſpute en règle, un choc opiniâtre,
L'entimème ſerré, les dilemmes preſſans,
Poignards à double lame, & frappant en deux ſens,
Et le grand ſyllogiſme en forme régulière,
Et le ſophiſme vain de ſa fauſſe lumière,
Des moines échauffés vrai fléau de docteurs,
De pauvres Hibernois complaiſans diſputeurs,
Qui fuyant leur pays pour les ſaintes promeſſes
Viennent vivre à Paris d'argumens & de meſſes;
Et l'honnête public qui même écoutant bien,
A la ſaine raiſon de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles!

Mais tous les argumens ſont-ils faux ou frivoles?
Socrate diſputait juſques dans les feſtins,

Et tout nud quelquefois argumentait aux bains.
Etait-ce dans un ſage une folle manie?
La contrariété fait ſortir le génie.
La veine d'un caillou recèle un feu qui dort,
Image de ces gens, froids au premier abord;
Et qui dans la diſpute, à chaque repartie
Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point ſentie.

C'eſt un bien, j'y conſens. Quant au mal le voici.
Plus on a diſputé, moins on s'eſt éclairci.
On ne redreſſe point l'eſprit faux ni l'œil louche,
Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
Nos cris & nos efforts ne frappent que le vent,
Chacun dans ſon avis demeure comme avant.
C'eſt mêler ſeulement aux opinions vaines
Le tumulte inſenſé des paſſions humaines.
Le vrai peut quelquefois n'être point de ſaiſon;
Et c'eſt un très grand tort que d'avoir trop raiſon.

Autrefois la juſtice & la vérité nues,
Chez les premiers humains furent longtems connues;
Elles régnaient en ſœurs: mais on ſait que depuis
L'une a fui dans le ciel, & l'autre dans un puits.
La vaine opinion règne ſur tous les âges,
Son temple eſt dans les airs porté ſur les nuages,
Une foule de dieux, de démons, de lutins
Sont au pied de ſon trône; & tenant dans leurs mains
Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
Nous les montrent de loin ſous des verres d'optique.
Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers
En boules de ſavon ſont épars dans les airs;
Et le ſouffle des vents y promène ſans ceſſe
De climats en climats le temple & la déeſſe.
Elle fuit & revient. Elle place un mortel
Hier ſur un bucher, demain ſur un autel.
Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.

Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres ;
Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siécles à venir.
Une beauté frappante & dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de *Brionne*,
Sans croire qu'autrefois un petit front serré,
Un front à cheveux d'or fut toûjours adoré ;
Ainsi l'opinion changeante & vagabonde
Soumet la beauté même autre reine du monde.
Ainsi dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour aux pieds d'un sage
Nous la voyons tomber du haut de son nuage,
Et que la vérité se montrant aussi-tôt
Vienne au bord de son puits voir ce qu'on fait en-haut.

Il est pour les savans & pour les sages même
Une autre illusion : cet esprit de systême,
Qui bâtit en rêvant des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres.
L'auteur du *mécanisme* attacha follement
La liberté de l'homme aux loix du mouvement ;
L'un du soleil éteint veut composer la terre,
„ La terre, dit un autre, est un globe de verre. " *b*)
De-là ces différends soutenus à grands cris
Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits,
La dispute s'assied dans l'asyle du sage.

La contrariété tient souvent au langage ;
On peut s'entendre moins, formant un même son,
Que si l'un parlait basque, & l'autre bas-breton.
C'est-là, qui le croirait ? un fléau redoutable ;
Et la pâle famine, & la peste effroyable

b) C'est une des rêveries de *Buffon*.

N'égalent point les maux & les troubles divers
Que les mal-entendus ſément dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les diſcordes funeſtes,
Les ſaints emportemens de ces ames céleſtes,
Le fanatiſme au meurtre excitant les humains,
Des poiſons, des poignards, des flambeaux dans les mains,
Nos villages déſerts, nos villes embraſées,
Sous nos foyers détruits nos mères écraſées,
Dans nos temples ſanglans abandonnés du ciel,
Les miniſtres rivaux égorgés ſur l'autel,
Tous les crimes unis, meurtre, inceſte, pillage,
Les fureurs du plaiſir ſe mêlant au carnage,
Sur des corps expirans d'infames raviſſeurs
Dans leurs embraſſemens reconnaiſſant leurs ſœurs,
L'étranger dévorant le ſein de ma patrie,
Et ſous la piété déguiſant ſa furie,
Les pères conduiſant leurs enfans aux bourreaux,
Et les vaincus toûjours traînés aux échaffauts?...
Dieu puiſſant! permettez que ces tems déplorables,
Un jour par nos neveux ſoient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux diſputeur,
Son air d'humilité couvre mal ſa hauteur;
Et ſon auſtérité, pleine de l'Evangile,
Paraît offrir à Dieu le venin qu'il diſtile.
„ Monſieur, tout ceci cache un dangereux poiſon;
„ Perſonne, ſelon vous, n'a ni tort ni raiſon;
„ Et ſur la verité n'ayant point de meſure,
„ Il faut ſuivre pour loi l'inſtinct de la nature! "

Monſieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela....
„ Eh! quoique vous ayez déguiſé ce ſens-là,
„ En vous interprêtant la choſe devient claire. "....

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
Cherchons la vérité; mais d'un commun accord,

Qui discute a raison, & qui dispute a tort.
Voilà ce que j'ai dit; & d'ailleurs qu'à la guerre,
A la ville, à la cour, souvent il faut se taire....
„ Mon cher monsieur, ceci cache toûjours deux sens;
„ Je distingue... " Monsieur, distinguez, j'y consens.
J'ai dit mon sentiment, je vous laisse les vôtres,
En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres....
„ Mon fils, nous vous avons défendu de penser;
„ Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. "

Heureux! ô trop heureux qui loin des fanatiques,
Des causeurs importuns & des jaloux critiques,
En paix sur l'hélicon pourait cueillir des fleurs!
Tels on voit dans les champs de sages laboureurs,
D'une ruche irritée évitans les blessures,
En dérober le miel à l'abri des piquûres.

DE LA DISTANCE.

UN homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout-d'un-coup cette distance, & qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur mer un vaisseau voguer loin du sien, vous dira sans hésiter à quelle distance on est à-peu-près de ce vaisseau; & le passager n'en poura former qu'un doute très confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point; nous ne sentons donc que ce point; & soit que l'objet existe à mille lieuës, ou qu'il soit à un pied, ce point est toûjours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour appercevoir tout-d'un-coup la distance, comme nous en avons pour

ſentir par l'attouchement, ſi un corps eſt dur ou mou; par le goût, s'il eſt doux ou amer; par l'ouïe, ſi de deux ſons l'un eſt grave & l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un corps, qui cédent à mon doigt, ſont la plus prochaine cauſe de ma ſenſation de molleſſe; & les vibrations de l'air, excitées par le corps ſonore, ſont la plus prochaine cauſe de ma ſenſation du ſon. Or ſi je ne puis avoir ainſi immédiatement une idée de diſtance, il faut donc que je connaiſſe cette diſtance par le moyen d'une autre idée intermédiaire; mais il faut au moins que j'apperçoive cette idée intermédiaire; car une idée que je n'aurai point, ne ſervira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit, qu'une telle maiſon eſt à un mille d'une telle rivière; mais ſi je ne ſais pas où eſt cette rivière, je ne ſais certainement pas où eſt cette maiſon. Un corps cède aiſément à l'impreſſion de ma main; je conclus immédiatement ſa molleſſe. Un autre réſiſte; je ſens immédiatement ſa dureté. Il faudrait donc que je ſentiſſe les angles formés dans mon œil, pour en conclure immédiatement les diſtances des objets. Mais la plûpart des hommes ne ſavent pas même ſi ces angles exiſtent: donc il eſt évident que ces angles ne peuvent être la cauſe immédiate de ce que vous connaiſſez les diſtances.

Celui qui, pour la première fois de ſa vie, entendrait le bruit du canon, ou le ſon d'un concert, ne pourait juger, ſi on tire ce canon, ou ſi on exécute ce concert, à une lieuë, ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puiſſe l'accoutumer à juger de la diſtance qui eſt entre lui & l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air portent un ſon à ſes oreilles, ou plutôt à ſon *ſenſorium;* mais ce bruit n'avertit pas plus ſon *ſenſorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des inſtrumens de muſique. C'eſt la même choſe préciſément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet; ils ne nous apprennent point du tout où eſt cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde. J'avance, j'apperçois, & je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois, & ce que je touche,

n'eſt pas ce que je voyais. Ce petit objet rond, qui était dans mes yeux, n'eſt point ce grand bâtiment quarré. Autre choſe eſt donc, par rapport à nous, l'objet meſurable & tangible, autre choſe eſt l'objet viſible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carroſſe : j'ouvre la fenêtre, & je le vois ; je deſcends, & j'entre dedans. Or ce carroſſe que j'ai entendu, ce carroſſe que j'ai vu, ce carroſſe que j'ai touché, ſont trois objets abſolument divers de trois de mes ſens, qui n'ont aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il eſt démontré qu'il ſe forme dans mon œil un angle une fois plus grand, à très peu de choſe près, quand je vois un homme à quatre pieds de moi, que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toûjours cet homme de la même grandeur. Comment mon ſentiment contredit-il ainſi le mécaniſme de mes organes ? L'objet eſt réellement une fois plus petit dans mes yeux, & je le vois une fois plus grand. C'eſt en vain qu'on veut expliquer ce myſtère par le chemin, ou par la forme que prend le cryſtallin dans nos yeux. Quelque ſuppoſition que l'on faſſe, l'angle ſous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi, eſt toûjours à-peu-près double de l'angle ſous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne réſoudra jamais ce problême : la phyſique y eſt également impuiſſante ; car vous avez beau ſuppoſer que l'œil prend une nouvelle conformation, que le cryſtallin s'avance, que l'angle s'agrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui eſt à huit pas, & pour l'objet qui eſt à quatre. La proportion ſera toûjours la même ; ſi vous voyez l'objet à huit pas ſous un angle de moitié plus grand, vous voyez auſſi l'objet à quatre pas ſous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie, ni la phyſique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes & ces angles géométriques ne ſont pas plus réellement la cauſe de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs, & à telle diſtance. L'ame ne conſidère pas ſi telle partie va ſe peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil ſe baiſſe ſeulement, pour voir ce qui eſt près de la terre, & ſe relève pour voir ce qui eſt au-deſſus de la terre.

terre. Tout cela ne pouvait être éclairci, & mis hors de toute contestation, que par quelque aveugle-né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs & des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout-d'un-coup dans sa rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur *Berclay* assurait, après Mr. *Locke*, (& allant même en cela plus loin que *Locke*) que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout-d'un-coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle-né, dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre *Cheselden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle-né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presqu'au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop, que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire & à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il est impossible d'être malheureux, par la privation des biens dont on n'a pas d'idée;* vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite & réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* & *Berclay* avaient si bien prévu. Il ne distingua de longtems ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis devant son œil, & qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, & les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait jugé rond à l'aide de ses mains, d'avec ce qu'il avait jugé angulaire; ni discerner avec ses yeux, si ce que ses mains avaient senti être en-haut ou en-bas, était en effet en-haut ou en-bas. Il était si loin de connaître les grandeurs, qu'après avoir enfin conçu par la vue, que sa maison était plus grande que sa

chambre, il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience, qu'il put appercevoir que les tableaux repréſentaient des corps ſaillans. Et lorſqu'après ce long tâtonnement d'un ſens nouveau en lui, il eut ſenti que des corps, & non des ſurfaces ſeules, étaient peints dans les tableaux, il y porta la main, & fut étonné de ne point trouver avec ſes mains ces corps ſolides, dont il commençait à appercevoir les repréſentations. Il demandait quel était le trompeur, du ſens du toucher, ou du ſens de la vue.

Ce fut donc une déciſion irrévocable, que la manière dont nous voyons les choſes, n'eſt point du tout la ſuite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme, comme dans les nôtres; & ne lui ſervaient de rien ſans le ſecours de l'expérience & des autres ſens.

L'avanture de l'aveugle-né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens de Newton*, qui avait beaucoup vu *Cheſelden*, fit mention de cette découverte importante; mais à peine y prit-on garde. Et même lorſqu'on fit enſuite à Paris la même opération de la cataracte ſur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès ſon berceau, on négligea de ſuivre le développement journalier du ſens de la vue en lui, & la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philoſophes.

Comment nous repréſentons-nous les grandeurs, & les diſtances? De la même façon dont nous imaginons les paſſions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent ſur leurs viſages, & par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a perſonne, qui ne liſe tout-d'un-coup ſur le front d'un autre, la douleur, ou la colère. C'eſt la langue que la nature parle à tous les yeux; mais l'expérience ſeule apprend ce langage. Auſſi l'expérience ſeule nous apprend, que quand un objet eſt trop loin, nous le voyons confuſément & faiblement. De-là nous formons des idées, qui enſuite accompagnent toûjours la ſenſation de la vue. Ainſi tout homme qui, à dix pas, aura vu ſon cheval haut de cinq pieds, s'il voit, quelques minutes après, ce cheval gros comme un mouton, ſon ame, par

un jugement involontaire, conclut à l'inſtant que ce cheval eſt très loin.

Il eſt bien vrai, que quand je vois mon cheval de la groſſeur d'un mouton, il ſe forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'eſt-là ce qui accompagne, non ce qui cauſe mon ſentiment. De même il ſe fait un autre ébranlement dans mon cerveau, quand je vois un homme rougir de honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impreſſions ne m'apprendraient rien de ce qui ſe paſſe dans l'ame de cet homme, ſans l'expérience, dont la voix ſeule ſe fait entendre.

Loin que cet angle ſoit la cauſe immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval eſt très loin, quand je vois ce cheval fort petit; il arrive au contraire, à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas ſoit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme poſté ſur un toit; le lointain & le peu de rayons m'empêchent d'abord de diſtinguer ſi c'eſt un homme: l'objet me paraît très petit, je crois voir une ſtatue haute de deux pieds tout au plus: l'objet ſe remue, je juge que c'eſt un homme: & dès ce même inſtant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens ſi différens? Quand j'ai cru voir une ſtatue, je l'ai imaginée de deux pieds, parce que je la voyais ſous un tel angle: nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine; mais dès que j'ai jugé que c'était un homme, la liaiſon miſe par l'expérience dans mon cerveau, entre l'idée d'un homme & l'idée de la hauteur de cinq à ſix pieds, me force, ſans que j'y penſe, à imaginer, par un jugement ſoudain, que je vois un homme de telle hauteur, & à voir une telle hauteur en effet.

Il faut abſolument conclure de tout ceci, que les diſtances, les grandeurs, les ſituations ne ſont pas, à proprement parler, des choſes viſibles, c'eſt-à-dire, ne ſont pas les objets propres & immédiats de la vue. L'objet propre & immédiat de la vue n'eſt autre choſe que la lumière colorée; tout le reſte, nous ne le ſentons qu'à la longue & par expérience. Nous apprenons à voir, préciſément comme nous apprenons à parler

& à lire. La différence eſt, que l'art de voir eſt plus facile, & que la nature eſt également à tous notre maître.

Les jugemens ſoudains, preſque uniformes, que toutes nos ames, à un certain âge, portent des diſtances, des grandeurs, des ſituations, nous font penſer, qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux, pour voir de la manière dont nous voyons. On ſe trompe; il y faut le ſecours des autres ſens. Si les hommes n'avaient que le ſens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur & profondeur; & un pur eſprit ne la connaîtrait pas peut-être, à moins que DIEU ne la lui révélât. Il eſt très difficile de ſéparer dans notre entendement l'extenſion d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, & de-là nous ſommes tous portés à croire, que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guères diſtinguer dans notre ame ce jaune, que nous voyons dans un louis-d'or, d'avec ce louis-d'or dont nous voyons le jaune. C'eſt comme, lorſque nous entendons prononcer ce mot *louis-d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnoie au ſon que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous ſerions toûjours prêts à croire qu'il y aurait une connexion néceſſaire entre les mots & les idées. Or tous les hommes ont ici le même langage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous: Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain tems, votre imagination vous repréſentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs ſemblent attachées. Ce jugement prompt & involontaire que vous formerez, vous ſera utile dans le cours de votre vie; car s'il falait attendre, pour eſtimer les diſtances, les grandeurs, les ſituations, de tout ce qui vous environne, que vous euſſiez examiné des angles & des rayons viſuels, vous ſeriez morts avant que de ſavoir ſi les choſes dont vous avez beſoin ſont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieuës, & ſi elles ſont de la groſſeur d'un ciron, ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort, quand nous diſons que nos ſens nous trompent. Chacun de nos ſens fait la fonction à laquelle la terre l'a deſtiné. Ils s'aident mutuellement,

pour envoyer à notre ame, par les mains de l'expérience, la meſure des connaiſſances que notre être comporte. Nous demandons à nos ſens ce qu'ils ne ſont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fiſſent connaître la ſolidité, la grandeur, la diſtance, &c; mais il faut que le coucher s'accorde en cela avec la vue, & que l'expérience les ſeconde. Si le père *Mallebranche* avait enviſagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos ſens, qui ſont les ſeules ſources de toutes nos idées.

Il ne faut pas, ſans doute, étendre à tous les cas cette eſpèce de métaphyſique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeller au ſecours, que quand les mathématiques nous ſont inſuffiſantes.

DIVORCE.

IL eſt dit dans l'Encyclopédie à l'article *Divorce*, que l'*uſage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainſi que Biſſine ou Bazine quitta le roi de Thuringe ſon mari, pour ſuivre Childéric qui l'épouſa.* C'eſt comme ſi on diſait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Menelas* ſuivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, & la fable ridicule de *Childéric* qui n'a jamais été roi de France, & qu'on prétend avoir enlevé *Bazine* femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encor *Cherébert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Iſſy, *Lutetia Pariſiorum*, qui répudia ſa femme. L'abbé *Velly*, dans ſon *Hiſtoire de France*, dit que ce *Chirebert*, ou *Caribert*, répudia ſa femme *Ingoberge* pour épouſer *Mireſleur* fille d'un artiſan, & enſuite *Theudegilde* fille d'un berger, qui *fut élevée ſur le premier trône de l'empire Français.*

Il n'y avait point alors ni premier, ni ſecond trône chez ces barbares, que l'empire Romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire *Français.*

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne.* Il eſt fort douteux que le mot *Mireſleur* fût en uſage dans la langue

welche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encor que le réga, ou régule *Chilpéric*, seigneur de la province du Soissonnais, & qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère*; & voici la raison de ce divorce.

Cette *Andovère* après avoir donné au seigneur de Soissons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrêtiens depuis *Clovis*. *Andovère* étant relevée de couche présenta sa fille au batême. *Chilpéric* de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les loix de l'église, & il épousa *Fredegonde*; après quoi il chassa *Fredegonde*, épousa une Visigote, & puis reprit *Fredegonde*.

Tout cela n'a rien de bien légal, & ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande & dans les isles Orcades.

Le code justinien que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce. Mais le droit canonique que les catholiques ont encor plus adopté, ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit, *que le divorce se pratique dans les états d'Allemagne de la confession d'Augsbourg.*

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord, chez tous les réformés de toutes les confessions possibles, & dans toute l'église grecque.

Le divorce est probablement de la même date à-peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien, c'est-à-dire, qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours, qu'on la battit au bout d'un mois, & qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien qui rassembla toutes les loix faites avant lui, auxquelles il ajouta les siennes, non-seulement confirme celle du divorce, mais il lui donne encor plus d'étendue, au point que toute femme dont le mari était non pas esclave, mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans, pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Justinien était chrêtien, & même théologien; comment donc arriva-t-il que l'église dérogeât à ses loix? ce fut quand l'église

devint souveraine & légiſlatrice. Les papes n'eurent pas de peine à ſubſtituer leurs décrétales au code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance & dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la ſtupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enſeignât le droit civil. On peut dire de cette hardieſſe; Cela n'eſt pas croyable, mais cela eſt vrai.

Comme l'égliſe jugea ſeule du mariage, elle jugea ſeule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, & qui ait épouſé une ſeconde femme ſans l'ordre du pape, avant *Henri VIII* roi d'Angleterre, qui ne ſe paſſa du pape qu'après avoir longtems ſollicité ſon procès en cour de Rome.

Cette coutume établie dans des tems d'ignorance, ſe perpétua dans les tems éclairés, par la ſeule raiſon qu'elle exiſtait. Tout abus s'éterniſe de lui-même; c'eſt l'écurie d'*Augias*; il faut un *Hercule* pour la nétoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une ſentence du pape: encor falut-il, comme on l'a déja remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage.

DOGMES.

ON ſait que toute croyance enſeignée par l'égliſe, eſt un dogme qu'il faut embraſſer. Il eſt triſte qu'il y ait des dogmes reçus par l'égliſe latine & rejettés par l'égliſe grecque. Mais ſi l'unanimité manque, la charité la remplace. C'eſt ſurtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un ſonge qui a déja trouvé grace devant quelques perſonnes pacifiques.

Le 18 Février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le ſoleil entrant dans le ſigne des poiſſons, je fus tranſporté au ciel, comme le ſavent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borak* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni ſur l'éléphant de *Sammonocodom* le Siamois, ni ſur le cheval de *St.*

George patron de l'Angleterre, ni ſur le cochon de *St. Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage ſe fit je ne ſais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'eſt que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'étaient, ne vous en déplaiſe, tous ceux qui ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète*, *Charon*, de *Thou*, le chancelier de *l'Hôpital*; tous les grands-hommes qui ayant enſeigné & pratiqué les vertus que DIEU exige, ſemblaient ſeuls être en droit de prononcer ſes arrêts.

Je ne dirai point ſur quels trônes ils étaient aſſis, ni combien de millions d'êtres céleſtes étaient proſternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéreſſantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait ſa cauſe & qui étalait ſes beaux ſentimens, avait à côté de lui tous les témoins de ſes actions. Par exemple, quand le cardinal de *Lorraine* ſe vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ſes opinions par le concile de Trente, & que pour prix de ſon orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout auſſi-tôt paraiſſaient autour de lui vingt courtiſannes ou dames de la cour, portant toutes ſur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jetté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de ſes deſſeins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin*, qui ſe vantait dans ſon patois groſſier d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale, après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture & la ſculpture, diſait-il; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne ſervent à rien du tout; & j'ai prouvé qu'il eſt diabolique de danſer le menuet; chaſſez vîte d'ici le cardinal de *Lorraine*, & placez-moi à côté de *St. Paul.*

Comme il parlait, on vit auprès de lui un bucher enflammé; un ſpectre épouvantable portant au cou une fraiſe eſpagnole à moitié brûlée, ſortait du milieu des flammes avec des cris affreux: Monſtre,

Monſtre, s'écriait-il, monſtre exécrable, tremble, reconnai ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des ſupplices, parce qu'il avait diſputé contre toi ſur la manière dont trois perſonnes peuvent faire une ſeule ſubſtance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* ſerait précipité dans l'abîme, mais que *Calvin* ſerait puni plus rigoureuſement.

Je vis une foule prodigieuſe de morts qui diſaient, J'ai cru, j'ai cru; mais ſur leur front il était écrit, J'ai fait; & ils étaient condamnés.

Le jéſuite *le Tellier* paraiſſait fiérement la bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ſes côtés s'éleva tout-d'un-coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janſéniſte y mit le feu, *le Tellier* fut brûlé juſqu'aux os, & le janſéniſte, qui n'avait pas moins cabalé que le jéſuite, eut ſa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite & à gauche des troupes de faquirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs & gris, qui s'étaient tous imaginés que pour faire leur cour à l'Etre ſuprême il falait ou chanter, ou ſe fouetter, ou marcher tout nuds. J'entendis une voix terrible qui leur demanda, Quel bien avez-vous fait aux hommes? A cette voix ſuccéda un morne ſilence, aucun n'oſa répondre, & ils furent tous conduits aux petites-maiſons de l'univers; c'eſt un des plus grands bâtimens qu'on puiſſe imaginer.

L'un criait, c'eſt aux métamorphoſes de *Xaca* qu'il faut croire; l'autre, c'eſt à celles de *Sammonocodom; Bacchus* arrêta le ſoleil & la lune, diſait celui-ci; les Dieux reſſuſcitèrent *Pelops*, diſait celui-là. Voici la bulle *in Cœna Domini*, diſait un nouveau venu, & l'huiſſier des juges criait, Aux petites-maiſons, aux petites-maiſons.

Quand tous ces procès furent vuidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt.

De par l'Eternel créateur,
Conſervateur, rémunérateur,
Vengeur, pardonneur, &c. &c.

Soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliards de mondes qu'il nous a plû de former, que nous ne

jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses, mais uniquement sur leurs actions, car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né, finissaient par ces mots; *car tel est notre plaisir.*

DONATIONS.

LA république Romaine qui s'empara de tant d'états, en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit *Massinisse* roi de Numidie.

Lucullus, *Sylla*, *Pompée*, donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopatre reçut l'Egypte de *César. Antoine*, & ensuite *Octave*, donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan* on frappa la fameuse médaille, *Regna assignata;* les royaumes accordés.

Des villes, des provinces données en souveraineté à des prêtres, à des collèges pour la plus grande gloire de DIEU, ou des Dieux; c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet & les califes ses vicaires, prirent beaucoup d'états pour la propagation de leur foi; mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran & de leur sabre.

La religion chrétienne qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut longtems que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* & de *Saphira* sa femme. Elle fut en argent comptant, & ne réussit pas aux donateurs.

DONATION DE CONSTANTIN.

La célèbre donation de Rome & de toute l'Italie au pape *Silvestre* par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seiziéme siécle. Il falait croire que *Constantin* étant à Nicomédie, fut guéri de la lèpre à Rome, par le batême qu'il reçut de l'évêque *Silvestre*, (quoi qu'il ne fut point

batifé) & que pour récompenfe il donna fur le champ fa ville de Rome & toutes fes provinces occidentales à ce *Silveftre.* Si l'acte de cette donation avait été dreffé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaifamment conçu. On ajoute que *Conftantin* déclara tous les chanoines de Rome confuls & patrices ; *patricios & confules effici ;* qu'il tint lui-même la bride de la haquenée fur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius.*

Quand on fait réflexion que cette belle hiftoire a été en Italie une efpèce d'article de foi, & une opinion révérée du refte de l'Europe pendant huit fiécles, qu'on a pourfuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

DONATION DE PEPIN.

Aujourd'hui on n'excommunie plus perfonne pour avoir douté que *Pepin* l'ufurpateur ait donné & pu donner au pape l'exarcat de Ravenne. C'eft tout au plus une mauvaife penfée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps & de l'ame.

Voici ce qui pourait excufer les jurifconfultes Allemands qui ont des fcrupules fur cette donation.

1°. Le bibliothécaire *Anaftafe* dont le témoignage eft toûjours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraifemblable que *Pepin* mal affermi en France, & à qui l'Aquitaine faifait la guerre, allât donner en Italie des états qu'il avouait appartenir à l'empereur réfidant à Conftantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaiffait l'empereur Romain-grec pour fouverain de ces terres difputées par les Lombards, & lui en avait prêté ferment, comme il fe voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Mayence *Boniface.* Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de *St. Pierre* à *Pepin*, pour fe plaindre des vexations du roi des Lombards Aftolphe, *St. Pierre* ne dit point du tout dans fa lettre que *Pepin* eût fait préfent de l'exarcat de Ravenne au pape ; & certainement *St. Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chofe eût été feulement équivoque ; il entend trop bien fes intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; & ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc au-lieu de certitude que des écrits de moines absurdes, copiés de siécle en siécle.

L'avocat Italien qui écrivit en 1722, pour faire voir qu'originairement Parme & Plaisance avaient été concédés au St. Siége comme une dépendance de l'exarcat, assure que *les empereurs Grecs furent justement dépouillés de leurs droits, parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre* DIEU. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi! mais c'est à Rome. Le cardinal *Bellarmin* va plus loin; *Les premiers chrétiens*, dit-il, *ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts.* L'aveu est franc; & je suis persuadé que Bellarmin a raison.

Page 120. seconde partie.

DONATION DE CHARLEMAGNE.

Dans le tems que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres, elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarcat, & qu'il y avait ajouté la Sicile, Venise, Bénèvent, la Corse, la Sardaigne. Mais comme *Charlemagne* ne possédait aucun de ces états, il ne pouvait les donner; & quant à la ville de Ravenne, il est bien clair qu'il la garda, puis que dans son testament il fait un legs à *sa ville de Ravenne*, ainsi qu'à *sa ville de Rome.* C'est beaucoup que les papes ayent eu Ravenne & la Romagne avec le tems. Mais pour Venise, il n'y a pas d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place St. Marc le diplôme qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siécles sur tous ces actes, instrumens, diplômes. Mais c'est une opinion constante, dit *Giannone* ce martyr de la vérité, que toutes ces piéces furent forgées du tems de Grégoire VII. *E costante opinione presso i piu gravi scrittori che tutti questi istromenti e diplomi furono suppositi ne' tempi d'Ildebrando.*

Lib. IX. cap. III.

DONATION DE BENEVENT PAR L'EMPEREUR HENRI III.

La première donation bien avérée qu'on ait faite au siége

de Rome, fut celle de Bénévent; & ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX*; il n'y manqua qu'une formalité, c'eſt qu'il eût falu que l'empereur qui donnait Bénévent, en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent; & les empereurs Romains-grecs réclamaient leurs droits ſur ce duché. Mais l'hiſtoire n'eſt autre choſe que la liſte de ceux qui ſe ſont accommodés du bien d'autrui.

DONATION DE LA COMTESSE MATHILDE.

La plus conſidérable des donations & la plus autentique, fut celle de tous les biens de la fameuſe comteſſe *Mathilde* à *Grégoire VII.* C'était une jeune veuve qui donnait tout à ſon directeur. Il paſſe pour conſtant que l'acte en fut réitéré deux fois, & enſuite confirmé par ſon teſtament.

Cependant, il reſte encor quelque difficulté. On a toûjours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ſes états, tous ſes biens préſens & à venir à ſon ami *Grégoire VII*, par un acte ſolemnel dans ſon château de Canoſſa en 1077, pour le remède de ſon ame & de l'ame de ſes parens. Et pour corroborer ce ſaint inſtrument, on nous en montre un ſecond de l'an 1102, par lequel il eſt dit, que c'eſt à Rome qu'elle a fait cette donation, laquelle s'eſt égarée, & qu'elle la renouvelle, & toûjours pour le remède de ſon ame.

Comment un acte ſi important était-il égaré? la cour Romaine eſt-elle ſi négligente? comment cet inſtrument écrit à Canoſſe avait-il été écrit à Rome? que ſignifient ces contradictions? Tout ce qui eſt bien clair, c'eſt que l'ame des donataires ſe portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait beſoin pour ſe guérir de ſe dépouiller de tout en faveur de ſes médecins.

Enfin, voilà donc en 1102 une ſouveraine réduite par un acte en forme à ne pouvoir pas diſpoſer d'un arpent de terre; & depuis cet acte juſqu'à ſa mort en 1115, on trouve encor des donations de terres conſidérables faites par cette même *Mathilde* à des chanoines & à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin, cet acte de 1102 pourait bien avoir été fait après ſa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encor à tous ses droits le testament de *Mathilde* qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il falait encor savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens, qui étaient la plûpart des fiefs de l'empire.

L'empereur *Henri V* son héritier, s'empara de tout; ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes en temporisant gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité, & avec le tems ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de St. Pierre.*

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.

Les gentilshommes Normands qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples & de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement, délivrent Salerne au moment qu'elle est prise par une armée de Sarasins. Sept autres gentilshommes Normands, tous frères, suffisent pour chasser ces mêmes Sarasins de toute la contrée, & pour l'ôter à l'empereur Grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur, s'accoutumassent à leur obéir par admiration & par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner ces états en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture quand on la leur aurait demandée; car dans le tems de l'anarchie des fiefs, quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection, il ne pouvait s'adresser qu'à son seigneur suzerain. Or certainement le pape n'était pas seigneur suzerain de Naples, de la Pouille, & de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue, mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes, comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal, d'un principe reçu, les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai?

Ce premier fait fur lequel ils s'appuyent, eft-il inconteftable ? C'eft ce qu'ils fe donnent bien de garde d'examiner. Ils reffemblent à nos anciens romanciers qui fuppofaient tous que *Francus* avait apporté en France le cafque d'*Hector*. Ce cafque était impénétrable fans doute : mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la vierge eft auffi très refpectable ; mais vingt facrifties qui fe vantent d'en poffèder une roquille, la poffèdent-ils en effet ?

Les hommes de ce tems-là auffi méchans qu'imbécilles, ne s'effrayaient pas des plus grands crimes ; & redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encor plus méchans qu'eux, & beaucoup plus fots.

Robert Guifcard & *Richard* vainqueurs de la Pouille & de la Calabre, furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vaffaux de l'empire : mais l'empereur *Henri III* mécontent de ces feudataires conquérans, avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'Allemands. Les Normands qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient, battirent les Allemands & prirent le pape prifonnier. Mais pour empêcher déformais les empereurs & les papes de venir les troubler dans leurs poffeffions, ils offrirent leurs conquêtes à l'églife fous le nom d'*Oblata*. C'eft ainfi que l'Angleterre avait payé le *denier de St. Pierre*, c'eft ainfi que les premiers rois d'Efpagne & de Portugal, en recouvrant leurs états contre les Sarafins, promirent à l'églife de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Efpagne, ni le Portugal ne regardèrent jamais le pape comme leur feigneur fuzerain.

Le duc Robert *oblat* de l'églife, ne fut pas non plus feudataire du pape ; il ne pouvait pas l'être, puifque les papes n'étaient pas fouverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par fon fénat, & l'évêque n'avait que du crédit ; le pape était à Rome précifément ce que l'électeur eft à Cologne. Il y a une différence prodigieufe entre être oblat d'un faint & être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans fes actes, rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert* duc de la Pouille & de la Calabre à *Nicolas II* ; mais cette piéce eft fufpecte comme tant d'autres ; on ne l'a

jamais vue ; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula, *Duc par la grace de* DIEU *& de St. Pierre.* Mais certainement *St. Pierre* ne lui avait rien donné, & n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que *St. Pierre*, reçurent sans difficulté l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples, surtout quand ces princes furent les plus forts.

DONATION DE L'ANGLETERRE ET DE L'IRLANDE AUX PAPES, PAR LE ROI JEAN.

En 1213 le roi *Jean*, vulgairement nommé *Jean sans terre*, & plus justement *sans vertu*, étant excommunié, & voyant son royaume mis en interdit, le donna au pape *Innocent III* & à ses successeurs. *Non contraint par aucune crainte, mais de mon plein gré & de l'avis de mes barons, pour la rémission de mes péchés contre* DIEU *& l'église ; je résigne l'Angleterre & l'Irlande à* DIEU, *à St. Pierre, à St. Paul & à monseigneur le pape Innocent & à ses successeurs dans la chaire apostolique.*

Il se déclara feudataire lieutenant du pape ; paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat *Pandolphe ;* promit d'en payer mille tous les ans. Donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds, & jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaisant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent, & oublia de lever l'excommunication.

EXAMEN DE LA VASSALITÉ DE NAPLES ET DE L'ANGLETERRE.

On demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre ;* tous deux avaient été excommuniés ; tous deux donnaient leurs états à *St. Pierre*, & n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons Anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape & le cassèrent, les barons Napolitains ont pu casser celui du duc *Robert :* & s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une ; ou l'Angleterre & la Pouille étaient don-

données au pape selon la loi de l'église, ou selon la loi des fiefs, ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de Jesus-Christ qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, & qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain ; c'était un crime de lèze-majesté impériale. Les Normands avaient déja fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit spirituel, ni temporel n'appartenait aux papes dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont. Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encor une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché, c'est le droit des gens plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre souverain ; & la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi, à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome, ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'ayent fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays, ou même voulait le conquérir, les papes le lui accordaient au nom de *St. Pierre*. Quelquefois même ils firent les avances, & l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que *Jules II* donna les états du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien*, qui ne put s'en mettre en possession ; & l'on ne se souvient pas assez que *Sixte-Quint*, *Grégoire XIV* & *Clément VIII* furent prêts de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choisi pour le mari de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs, il n'y en a pas un depuis *Charlemagne*, que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son *Conte du tonneau*, dit, que mylord *Pierre* devint tout-à-fait fou, & que *Martin* & *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphême plaisant d'un prêtre Anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celle des Indes orientales & occidentales, dont *Alexandre VI* investit l'Espagne & le Portugal de sa pleine puissance & autorité divine : c'était donner presque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* & de *Saturne* avec leurs satellites.

Donations entre particuliers.

Les donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unanimement, que personne ne peut donner le bien d'autrui, de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet, comme sur presque tous les autres, jusqu'à l'année 1731, où l'équitable chancelier d'*Aguesseau* ayant conçu le dessein de rendre enfin la loi uniforme, ébaucha très faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les *donations*. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations, on excepta la Flandre de la loi générale ; & en exceptant la Flandre on oublia l'Artois qui devrait jouïr de la même exception ; de sorte que six ans après la loi générale, on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit surtout ces nouveaux édits concernant les donations & les testamens, pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les loix ; & on en a déja fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations, c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal, droit de contrôle, droit d'insinuation, droit de centiéme denier, droit de deux sous pour livre, droit de huit sous pour livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen, vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers-généraux ; mais cet argent ne sort point du royaume, comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

LES SEPT DORMANTS.

LA fable imagina qu'un *Epimènide* avait dormi d'un somme pendant vingt-sept ans, & qu'à son reveil il fut tout étonné de trouver ses petits enfans mariés qui lui demandaient son nom; ses amis morts, sa ville & les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique, & un plaisant sujet de comédie. La légende a emprunté tous les traits de la fable, & les a grossis.

L'auteur de la *Légende dorée* ne fut pas le premier qui au treiziéme siécle, au-lieu d'un dormeur nous en donna sept, & en fit bravement sept martyrs. Il avait pris cette édifiante histoire chez *Grégoire* de Tours, écrivain véridique qui l'avait prise chez *Sigebert*, qui l'avait prise chez *Métaphraste*, qui l'avait prise chez *Nicéphore*. C'est ainsi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend père *Pierre Ribadeneira* de la compagnie de JESUS, enchérit encor sur la *Légende dorée* dans sa célèbre *Fleur des saints*, dont il est fait mention dans le *Tartuffe* de Molière. Elle fut traduite, augmentée & enrichie de tailles-douces par le révérend père *Antoine Girard* de la même société; rien n'y manque.

Quelques curieux seront peut-être bien aises de voir la prose du révérend père *Girard*, la voici.

„ Du tems de l'empereur *Dèce*, l'église reçut une furieuse &
„ épouvantable bourasque; entre les autres chrêtiens l'on prit
„ sept frères, jeunes, bien dispos & de bonne grace, qui
„ étaient enfans d'un chevalier d'Ephèse, & qui s'appellaient
„ *Maximien*, *Marie*, *Martinien*, *Denis*, *Jean*, *Sérapion* &
„ *Constantin*. L'empereur leur ôta d'abord leurs ceintures do-
„ rées..... ils se cachèrent dans une caverne; l'empereur en
„ fit murer l'entrée pour les faire mourir de faim. "

Aussi-tôt ils s'endormirent tous sept, & ne se réveillèrent qu'après avoir dormi cent soixante & dix-sept ans.

Le père *Girard* loin de croire que ce soit un *conte à dormir debout*, en prouve l'autenticité par les argumens les plus démonstratifs: & quand on n'aurait d'autre preuve que les noms

des ſept aſſoupis, cela ſuffirait : on ne s'aviſe pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais exiſté. Les ſept dormants ne pouvaient être ni trompés, ni trompeurs. Auſſi ce n'eſt pas pour conteſter cette hiſtoire que nous en parlons, mais ſeulement pour remarquer qu'il n'y a pas un ſeul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les anciens légendaires. Toute l'hiſtoire d'*Œdipe*, d'*Hercule*, de *Théſée* ſe trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne ſais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle hiſtoire. Je ſuppoſe que c'était de la tradition d'Ephèſe ; car la caverne des ſept dormants, & la petite égliſe qui leur eſt dédiée, ſubſiſtent encore. Les moins éveillés des pauvres Grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* & pluſieurs autres voyageurs Anglais ont vu ces deux monumens ; mais pour leurs dévotions, ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raiſonnement d'*Abadie*. Voilà des *mémoriaux* inſtitués pour célébrer à jamais l'avanture des ſept dormants. Aucun Grec n'en a jamais douté dans Ephèſe ; ces Grecs n'ont pu être abuſés ; ils n'ont pu abuſer perſonne ; donc l'hiſtoire des ſept dormants eſt inconteſtable.

DROIT.

DROIT DES GENS, DROIT NATUREL, DROIT PUBLIC.

JE ne connais rien de mieux ſur ce ſujet que ces vers de l'*Arioſte* au chant XLIV.

Fan' lega oggi ré, papi, imperatori
Doman' ſaranno capitali nimici
Perche quella apparenza eſteriori
Non hanno i cor' non hanno gli animi tali
Che non guardando al torto piu che a dritto
Attendon' ſolamente al' lor profitto.

Rois, empereurs & successeurs de Pierre
Au nom de Dieu signent un beau traité;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela? C'est que la piété,
La bonne foi ne les tourmente guère.
Et que malgré St. Jacques & St. Matthieu
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre, comment vivraient-ils ensemble? ils s'aideraient, se nuiraient, se caresseraient, se diraient des injures, se battraient, se réconcilieraient, ne pouraient vivre l'un sans l'autre, ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raisonnement, oui; mais ils ont aussi le don de l'instinct, & ils sentiront, & ils raisonneront, & ils agiront toûjours comme ils sont destinés par la nature.

Un Dieu n'est pas venu sur notre globe pour assembler le genre-humain & pour lui dire, „ J'ordonne aux Nègres & „ aux Cafres d'aller tout nuds & de manger des insectes.

„ J'ordonne aux Samoyèdes de se vêtir de peaux de rangifères & d'en manger la chair toute insipide qu'elle est, avec „ du poisson séché & puant, le tout sans sel. Les Tartares du „ Thibet croiront tout ce que leur dira le dalai-lama; & les „ Japonois croiront tout ce que leur dira le dairi.

„ Les Arabes ne mangeront point de cochon, & les Vestphaliens ne se nourriront que de cochon.

„ Je vais tirer une ligne du mont Caucase à l'Egypte, & de „ l'Egypte au mont Atlas: tous ceux qui habiteront à l'orient „ de cette ligne pouront épouser plusieurs femmes, ceux qui „ seront à l'occident n'en auront qu'une.

„ Si vers le golphe Adriatique depuis Zara jusqu'à la Polesine, ou vers les marais du Rhin & de la Meuse, ou vers „ le mont Jura, ou même dans l'isle d'Albion, ou chez les Sarmates, ou chez les Scandinaviens quelqu'un s'avise de vouloir rendre un seul homme despotique, ou de prétendre lui-même à l'être, qu'on lui coupe le cou au plus vîte, en attendant que la destinée & moi nous en ayons autrement „ ordonné.

» Si quelqu'un a l'insolence & la démence de vouloir établir ou rétablir une grande assemblée d'hommes libres sur le Mançanarès ou sur la Propontide, qu'il soit ou empâlé ou tiré à quatre chevaux.

» Quiconque produira ses comptes suivant une certaine règle d'arithmétique à Constantinople, au grand Caire, à Tafilet, à Deli, à Andrinople, sera sur le champ empâlé sans forme de procès; & quiconque osera compter suivant une autre règle à Rome, à Lisbonne, à Madrid, en Champagne, en Picardie & vers le Danube depuis Ulm jusqu'à Belgrade, sera brûlé dévotement pendant qu'on lui chantera des *miserere*.

» Ce qui sera juste tout le long de la Loire sera injuste sur les bords de la Tamise: car mes loix sont universelles, &c. &c. &c. «

Il faut avouer que nous n'avons pas de preuve bien claire, pas même dans le *Journal chrétien*, ni dans la *Clé du cabinet des princes* qu'un Dieu soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer; & on a compilé, compilé, compilé sur ce droit des nations de très beaux commentaires, qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre ou par des édits, ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner: il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie & au son des trompettes; c'est la régle.

Du tems qu'il y avait encor des antropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un antropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois ému de pitié, tua le mangeur d'enfans, & délivra le petit garçon qui s'enfuit aussi-tôt. Deux passans voyent de loin le bon homme, & l'accusent devant le prévôt d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations; la loi était précise: le villageois fut pendu sur le champ pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place *Hercule*, *Thésée*, *Roland* & *Amadis*. Falait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre? Et que jugea-t-on

à la grande audience ? Pour résoudre mille cas de cette espèce on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. *Ce sont*, dit-il, *certains modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles, ou aux mouvemens physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme pour mettre quelque ordre, quelque convenance & quelque beauté dans la vie humaine.* Tom. I. pag. 2. traduction de *Barbeirac*, avec commentaires.

Ensuite pour donner des idées nettes aux Suédois & aux Allemands du juste & de l'injuste, il remarque qu'*il y a deux sortes d'espace, l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part, par exemple ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain tems, par exemple aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale, & qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui désigne un certain tems en tant qu'il provient de là quelque effet moral*, &c. Page 6.

Ce n'est pas tout; *Puffendorf* distingue très curieusement les modes moraux simples & les modes d'estimation, les qualités formelles & les qualités opératives. Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les opératives doivent soigneusement se diviser en originales & en dérivées. Page 16.

Et cependant *Barbeirac* a commenté ces belles choses, & on les enseigne dans des universités. On y est partagé entre *Grotius* & *Puffendorf* sur des questions de cette importance. Croyez-moi, lisez les offices de *Cicéron*.

DROIT PUBLIC.

Seconde section.

Rien ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf* & de presque tous les commentaires sur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'*Esprit des loix*.

Quand les droits doivent-ils être conſtatés par la preſcription ? Les publiciſtes appellent ici à leur ſecours le droit divin & le droit humain, les théologiens ſe mettent de la partie. *Abraham*, diſent-ils, & ſa ſemence, avait droit ſur le Canaan, car il y avait voyagé, & DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais nos ſages maîtres, il y a cinq cent quarante-ſept ans, ſelon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays & *Joſué* qui en ſaccagea une partie. N'importe, ſon droit était clair & net. Mais la preſcription ?............... point de preſcription. Mais ce qui s'eſt paſſé autrefois en Paleſtine doit-il ſervir de règle à l'Allemagne & à l'Italie ?..... Oui; car il l'a dit. Soit, meſſieurs, je ne diſpute pas contre vous, DIEU m'en préſerve.

Les deſcendans d'*Attila* s'établiſſent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel tems les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conſcience d'être ſerfs des deſcendans d'*Attila ?*

Nos docteurs qui ont écrit ſur la guerre & la paix ſont bien profonds; à les en croire tout appartient de droit au ſouverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de ſon domaine. L'empereur doit poſſéder Rome, l'Italie & la France, (c'était l'opinion de *Barthole*) premiérement parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains;* ſecondement parce que l'archevêque de Cologne eſt chancelier d'Italie, & que l'archevêque de Trèves eſt chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à ſon ſacre; donc il eſt maître du globe de la terre.

A Rome il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans ſon cours de théologie que le pape doit être ſouverain du monde, attendu qu'il eſt écrit que *Simon* fils de *Jone* en Galilée, ayant ſurnom *Pierre*, on lui dit, *Tu es Pierre & ſur cette pierre je bâtirai mon aſſemblée.* On avait beau dire à *Grégoire VII*, Il ne s'agit que des ames, il n'eſt queſtion que du royaume céleſte. Maudit damné, répondait-il, il s'agit du terreſtre; & il vous damnait! & il vous faiſait pendre, s'il pouvait.

Des eſprits encor plus profonds fortifient cette raiſon par un argument ſans replique. Celui dont l'évêque de Rome ſe dit vicaire, a déclaré que ſon royaume n'eſt point de ce monde; donc

donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre-humain ou des décrétales ? Les décrétales sans difficulté.

On demande ensuite, s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés ? On répond qu'il n'y a rien de plus juste & de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques apostoliques & romains.

Il n'y a pas un siécle qu'il était toûjours ordonné dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-sus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles & à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un Auvergnac rencontrait une Allemande il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban & l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer & se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? quelques docteurs disaient oui ; quelques justes disaient non ; que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé ni ne s'embarrassera, il falut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Berg & de Juliers, sur le comté de Tournay, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces ; & le plus faible perdit toûjours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'*Orléans*, *Louis XII*, *François I*, avaient droit au duché de Milan, en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan*, petite-fille du bâtard d'un brave paysan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie, de Lorraine, de Toscane, prétendirent aussi au Milanais ; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes issue en droit ligne d'*Albouin* roi des Lombards, qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait ; mais Jérusalem

leur appartient, du moins jusqu'à présent dans l'année 1770; & Jérusalem n'est point un royaume.

DROIT CANONIQUE.

Idée générale du droit canonique, par Mr. Bertrand ci-devant premier pasteur de l'église de Berne.

Fausse idée du droit canon.

Nous ne prétendons ni adopter, ni contredire ses principes; c'est au public d'en juger.

Le *droit canonique* ou *canon* est suivant les idées vulgaires, la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons, des règles des conciles, des décrets des papes, & des maximes des pères.

Véritable idée du droit canon.

Selon la raison, selon les droits des rois & des peuples, la jurisprudence ecclésiastique n'est & ne peut être que l'exposé des privilèges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentans la nation.

Source du véritable droit canon.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui ayent leurs droits séparés, l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des chocs perpétuels, des guerres civiles, l'anarchie, la tyrannie, malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain, si le dairi du Japon a été roi jusqu'à notre seiziéme siécle, si le dalai-lama est souverain au Thibet, si *Numa* fut roi & pontife, si les califes furent les chefs de l'état & de la religion, si les papes régnent dans Rome, ce sont autant de preuves de ce que nous avançons; alors l'autorité n'est point divisée, il n'y a qu'une puissance. Les souverains de Russie & d'Angleterre président à la religion; l'unité essentielle de puissance est conservée.

La vraie religion ne peut établir l'indépendance du clergé.

Toute religion est dans l'état, tout prêtre est dans la société civile; & tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques, en les soustrayant à l'autorité souveraine & légitime,

cette religion ne ſaurait venir de DIEU auteur de la ſociété.

Il eſt par-là même de toute évidence que dans une religion, dont DIEU eſt repréſenté comme l'auteur, les fonctions des miniſtres, leurs perſonnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enſeigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines ſpirituelles, que tout en un mot ce qui intéreſſe l'ordre civil doit être ſoumis à l'autorité du prince & à l'inſpection des magiſtrats. **Tout ce qui regarde la religion & le clergé eſt ſoumis à l'autorité ſouveraine.**

Si cette juriſprudence fait une ſcience, on en trouvera ici les élémens.

C'eſt aux magiſtrats ſeuls d'autoriſer les livres admiſſibles dans les écoles, ſelon la nature & la forme du gouvernement. C'eſt ainſi que Mr. *Paul-Joſeph Rieger*, conſeiller de cour, enſeigne judicieuſement le droit canonique dans l'univerſité de Vienne. Ainſi nous voyons la république de Veniſe examiner & réformer toutes les règles établies dans ſes états, qui ne lui conviennent plus. Il eſt à déſirer que des exemples auſſi ſages ſoient enfin ſuivis dans toute la terre. **L'enſeignement du droit canon ſoumis à l'inſpection publique.**

SECTION PREMIÈRE.

Du miniſtère eccléſiaſtique.

La religion n'eſt inſtituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, & leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger, ou dangereux. **Idée de la religion.**

L'inſtruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promeſſes d'une béatitude immortelle, les prières, les conſeils, les ſecours ſpirituels ſont les ſeuls moyens que les eccléſiaſtiques puiſſent mettre en uſage pour eſſayer de rendre les hommes vertueux ici-bas & heureux pour l'éternité. **Moyens qu'ils doivent employer.**

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raiſon, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de ſa conſcience, à l'eſſence de la religion, à celle du miniſtère eccléſiaſtique, à tous les droits du ſouverain. **La religion exclut toute contrainte.**

La vertu ſuppoſe la liberté comme le tranſport d'un fardeau ſuppoſe la force active. Dans la contrainte point de vertu, &

sans vertu point de religion. Rends-moi esclave, je n'en serai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à la religion qui suppose essentiellement choix & liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique, & de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'église.

Ce que c'est que l'église.

L'église est l'assemblée de tous les fidèles appellés certains jours à prier en commun, & à faire en tout tems de bonnes actions.

Ce que c'est qu'un ecclésiastique.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain pour diriger ces prières & tout le culte religieux.

1re. conséquence.

Une église nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'église.

2de. conséquence.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allassent à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

3me. conséquence.

Il est encor de la plus grande évidence que si DIEU a attaché à l'église des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement ni au chef de l'église, ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'église, comme les magistrats ne sont le souverain ni dans un état démocratique, ni dans une monarchie.

4me. conséquence.

Enfin, il est très évident que ce sont nos ames qui sont soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre ame agit intérieurement, ses actes sont la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes sont au-dessus de toute contrainte, & ne sont du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire & jamais commander.

5me. conséquence.

Cette ame agit aussi extérieurement. Les actions extérieures sont soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre eccléſiaſtique doit par conſéquent toûjours être libre & volontaire ; il ne ſaurait y en avoir d'autre. La ſoumiſſion au contraire à l'ordre civil peut être contrainte & forcée.

Par la même raiſon, les peines eccléſiaſtiques toûjours ſpirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui eſt intérieurement convaincu de ſa faute. Les peines civiles au contraire accompagnées d'un mal phyſique ont leurs effets phyſiques, ſoit que le coupable en reconnaiſſe la juſtice ou non. 6me. conſéquence.

De-là il réſulte manifeſtement que l'autorité du clergé n'eſt & ne peut être que ſpirituelle ; qu'il ne ſaurait avoir aucun pouvoir temporel ; qu'aucune force coactive ne convient à ſon miniſtère qui en ſerait détruit.

Il ſuit encor de-là que le ſouverain attentif à ne ſouffrir aucun partage de ſon autorité, ne doit permettre aucune entrepriſe qui mette les membres de la ſociété dans une dépendance extérieure & civile d'un corps eccléſiaſtique. 7me. conſéquence.

Tels ſont les principes inconteſtables du véritable droit canonique, dont les règles & les déciſions doivent en tout tems être jugés d'après ces vérités éternelles & immuables, fondées ſur le droit naturel & l'ordre néceſſaire de la ſociété.

SECTION SECONDE.

Des poſſeſſions des eccléſiaſtiques.

Remontons toûjours aux principes de la ſociété, qui dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, ſont les fondemens de tous droits.

La ſociété en général eſt propriétaire du territoire d'un pays, ſource de la richeſſe nationale. Une portion de ce revenu national eſt attribuée au ſouverain pour ſoutenir les dépenſes de l'adminiſtration. Chaque particulier eſt poſſeſſeur de la partie du territoire & du revenu que les loix lui aſſurent ; & aucune poſſeſſion, ni aucune jouiſſance ne peut en aucun tems être ſouſtraite à l'autorité de la loi. Principe ſur la propriété.

Dans l'état de ſociété nous ne tenons aucun bien, aucune poſſeſſion de la ſeule nature, puiſque nous avons renoncé aux Nous ne poſſédons

pas par le droit de la nature. droits naturels pour nous ſoumettre à l'ordre civil qui nous garantit & nous protège ; c'eſt de la loi que nous tenons toutes nos poſſeſſions.

Ni par la religion. Perſonne non plus ne peut rien tenir ſur la terre de la religion ; ni domaine, ni poſſeſſions, puiſque ſes biens ſont tous ſpirituels. Les poſſeſſions du fidèle comme véritable membre de l'égliſe, ſont dans le ciel ; là eſt ſon tréſor. Le royaume de JESUS-CHRIST qu'il annonça toûjours comme prochain, n'était & ne pouvait être de ce monde. Aucune poſſeſſion ne peut donc être de droit divin.

Sous la loi de *Moïſe*. Les lévites ſous la loi hébraïque, avaient, il eſt vrai, la dixme par une loi poſitive de DIEU ; mais c'était une théocratie qui n'exiſte plus ; & DIEU agiſſait comme le ſouverain de la terre. Toutes ces loix ont ceſſé, & ne ſauraient être aujourd'hui un titre de poſſeſſion.

Aucune poſſeſſion n'eſt de droit divin. Si quelque corps aujourd'hui, comme celui des eccléſiaſtiques, prétend poſſéder la dixme ou tout autre bien, de droit divin poſitif, il faut qu'il produiſe un titre enregiſtré dans une révélation divine, expreſſe & inconteſtable. Ce titre miraculeux ferait, j'en conviens, exception à la loi civile, autoriſée de DIEU, qui dit, *que toute perſonne doit être ſoumiſe aux puiſſances ſupérieures, parce qu'elles ſont ordonnées de* DIEU, *& établies en ſon nom.*

Mais par la loi civile. Au défaut d'un titre pareil, un corps eccléſiaſtique quelconque ne peut donc jouir ſur la terre que du conſentement du ſouverain, & ſous l'autorité des loix civiles : ce ſera là le ſeul titre de ſes poſſeſſions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre, il n'en aurait plus aucun ; & il pourait être dépouillé par quiconque aurait aſſez de puiſſance pour l'entreprendre. Son intérêt eſſentiel eſt donc de dépendre de la ſociété civile qui ſeule lui donne du pain.

Tous les biens ſoumis aux charges publiques. Par la même raiſon, puiſque tous les biens du territoire d'une nation ſont ſoumis ſans exception aux charges publiques pour les dépenſes du ſouverain & de la nation, aucune poſſeſſion ne peut être exemptée que par la loi ; & cette loi même eſt toûjours révocable lorſque les circonſtances viennent à changer. *Pierre* ne peut être exempté que la charge de *Jean* ne ſoit augmentée. Ainſi l'équité réclamant ſans ceſſe pour la proportion

contre toute furcharge, le fouverain eft à chaque inftant en droit d'examiner les exemptions, & de remettre les chofes dans l'ordre naturel & proportionnel, en aboliffant les immunités accordées, fouffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le fouverain fît tout aux frais du public pour la fûreté & la confervation des biens d'un particulier ou d'un corps, fans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, ferait une fubverfion des loix. Loi injufte.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier, ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le fouverain ou les magiftrats, felon la loi & la forme générale. Ainfi le fouverain doit connaître, & peut demander un état des biens & des poffeffions de tout corps, comme de tout particulier. Le magiftrat doit avoir un état des biens eccléfiaftiques.

C'eft donc encor dans ces principes immuables que doivent être puifées les règles du droit canonique, par rapport aux poffeffions & aux revenus du clergé.

Les eccléfiaftiques doivent fans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'eft ni comme membres, ni comme repréfentans de l'églife; car l'églife par elle-même n'a ni règne ni poffeffion fur cette terre. L'églife n'a point de biens temporels.

Mais s'il eft de la juftice que les miniftres de l'autel vivent de l'autel, il eft naturel qu'ils foient entretenus par la fociété, tout comme les magiftrats & les foldats le font. C'eft donc à la loi civile à faire la penfion proportionnelle du corps eccléfiaftique.

Lors même que les poffeffions des eccléfiaftiques leur ont été données par teftament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les fouftrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des loix. C'eft toûjours fous la garantie des loix, fans lefquelles il ne faurait y avoir poffeffion affurée & légitime, qu'ils en jouïront. Biens donnés au clergé.

C'eft donc encor au fouverain ou aux magiftrats en fon nom, à examiner en tout tems fi les revenus eccléfiaftiques font fuffifans; s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de penfions; mais s'ils étaient manifeftement exceffifs, c'eft à eux à difpofer du fuperflu pour le bien commun de la fociété.

Mais, felon les principes du droit vulgairement appellé *cano-* Les biens

ecclésiastiques sont-ils sacrés ? *nique*, qui a cherché à faire un état dans l'état, un empire dans l'empire, les biens ecclésiastiques sont sacrés & intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion & à l'église ; ils viennent de DIEU & non des hommes.

D'abord, ils ne sauraient appartenir, ces biens terrestres, à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'église qui est le corps universel de tous les fidèles, à l'église qui renferme les rois, les magistrats, les soldats, tous les sujets ; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'église que les magistrats ne sont l'état.

Enfin, ces biens ne viennent de DIEU, que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout est soumis à sa providence.

Ainsi, tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente, en jouit comme sujet & citoyen de l'état, sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel & de temporel, ne saurait être sacré ni saint, dans aucun sens, ni au propre, ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne, un édifice sont sacrés, cela signifie qu'ils sont consacrés, employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits & des prétentions destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, & même des exemples bien singuliers qui ne sont pas ici de mon ressort.

SECTION TROISIÉME.

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

Ce qui fait la légitimité des assemblées. Il est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'état aucune assemblée publique & régulière, que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil, afin qu'elles soient légitimes.

Exemple de la Hollande. En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à-peu-près qu'en Russie, en Angleterre,

terre, en Pruſſe, ceux qui veulent former une égliſe doivent en obtenir la permiſſion: dès-lors cette égliſe eſt dans l'état, quoiqu'elle ne ſoit pas la religion de l'état. En général, dès qu'il y a un nombre ſuffiſant de perſonnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte & des aſſemblées, elles peuvent ſans doute en demander la permiſſion au magiſtrat ſouverain; & c'eſt à ce magiſtrat à en juger. Ce culte une fois autoriſé, on ne peut le troubler ſans pécher contre l'ordre public. La facilité que le ſouverain a eue en Hollande d'accorder ces permiſſions, n'entraîne aucun déſordre; & il en ſerait ainſi partout, ſi le magiſtrat ſeul examinait, jugeait & protégeait.

Le ſouverain a le droit en tout tems de ſavoir ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées, de les diriger ſelon l'ordre public, d'en réformer les abus, & d'abroger les aſſemblées s'il en naiſſait des déſordres. Cette inſpection perpétuelle eſt une portion eſſentielle de l'adminiſtration ſouveraine que toute religion doit reconnaître. Inſpection ſur ces aſſemblées.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être ſoumis de même à l'inſpection du magiſtrat. Les eccléſiaſtiques peuvent compoſer ces formulaires; mais c'eſt au ſouverain à les examiner, à les approuver, à les réformer au beſoin. On a vu des guerres ſanglantes pour des formulaires, & elles n'auraient pas eu lieu ſi les ſouverains avaient mieux connu leurs droits. Sur les formulaires.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis ſans le concours & le conſentement du ſouverain, qui en tout tems peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration ſelon que le public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toûjours la dépravation des mœurs, & l'appauvriſſement d'une nation. Sur les fêtes.

L'inſpection ſur l'inſtruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au ſouverain. Ce n'eſt pas lui qui enſeigne, mais c'eſt à lui à voir comment ſont enſeignés ſes ſujets. Il doit faire enſeigner ſurtout la morale, qui eſt auſſi néceſſaire que les diſputes ſur le dogme ont été ſouvent dangereuſes. Sur l'inſtruction publique.

S'il y a quelque diſpute entre les eccléſiaſtiques ſur la manière d'enſeigner, ou ſur certains points de doctrine, le ſouverain Sur les diſputes.

peut impoſer ſilence aux deux partis, & punir ceux qui déſobéiſſent.

Sur les prédications. Comme les aſſemblées religieuſes ne ſont point établies ſous l'autorité ſouveraine pour y traiter des matières politiques, les magiſtrats doivent réprimer les prédicateurs ſéditieux qui échauffent la multitude par des déclamations puniſſables; ils ſont la peſte des états.

Sur la diſcipline. Tout culte ſuppoſe une diſcipline pour y conſerver l'ordre, l'uniformité & la décence. C'eſt au magiſtrat à maintenir cette diſcipline, & à y apporter les changemens que le tems & les circonſtances peuvent exiger.

Sur les conciles. Pendant près de huit ſiécles, les empereurs d'Orient aſſemblèrent des conciles pour appaiſer des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus ſûrement fait tomber des vaines diſputes que les paſſions avaient allumées. Depuis le partage des états d'Occident en divers royaumes, les princes ont laiſſé aux papes la convocation de ces aſſemblées. Les droits du pontife de Rome ne ſont à cet égard que conventionnels, & tous les ſouverains réunis peuvent en tout tems en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'eſt obligé de ſoumettre ſes états à aucun canon, ſans l'avoir examiné & approuvé. Mais comme le concile de Trente ſera apparemment le dernier, il eſt très inutile d'agiter toutes les queſtions qui pouraient regarder un concile futur & général.

Sur les ſynodes. Quant aux aſſemblées, ou ſynodes, ou conciles nationaux, ils ne peuvent ſans contredit être convoqués que quand le ſouverain les juge néceſſaires; ſes commiſſaires doivent y préſider, & en diriger toutes les délibérations, & c'eſt à lui à donner la ſanction aux décrets.

Sur les aſſemblées périodiques. Il peut y avoir des aſſemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre & ſous l'autorité du ſouverain; mais la puiſſance civile doit toûjours en déterminer les vues, en diriger les délibérations, & en faire exécuter les déciſions. L'aſſemblée périodique du clergé de France, n'eſt autre choſe qu'une aſſemblée de commiſſaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Sur les vœux. Les vœux par leſquels s'obligent quelques eccléſiaſtiques de

vivre en corps felon une certaine règle, fous le nom de *moines* ou de *religieux*, fi prodigieufement multipliés dans l'Europe; ces vœux doivent auffi être toûjours foumis à l'examen & à l'infpection des magiftrats fouverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la fociété, & tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue, ces ordres qui portent tant de noms fi bizarres, ne peuvent être établis dans un pays, & tous leurs vœux ne peuvent être valables, ou obligatoires, que quand ils ont été examinés & approuvés au nom du fouverain.

Sur les couvens.

En tout tems le prince eft donc en droit de prendre connaiffance des règles de ces maifons religieufes, de leur conduite: il peut réformer ces maifons & les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonftances préfentes, & le bien actuel de la fociété.

Sur les biens des moines.

Les biens & les acquifitions de ces corps religieux font de même foumis à l'infpection des magiftrats pour en connaître la valeur & l'emploi. Si la maffe de ces richeffes qui ne circulent plus était trop forte, fi les revenus excédaient trop les befoins raifonnables de ces réguliers, fi l'emploi de ces rentes était contraire au bien général, fi cette accumulation appauvriffait les autres citoyens, dans tous ces cas il ferait du devoir des magiftrats, pères communs de la patrie, de diminuer ces richeffes, de les partager, de les faire rentrer dans la circulation qui fait la vie d'un état, de les employer même à d'autres ufages pour le bien de la fociété.

Sur leurs règles fpirituelles.

Par les mêmes principes le fouverain doit expreffément défendre qu'aucun ordre religieux ait un fupérieur dans le pays étranger, c'eft prefque un crime de lèze-majefté.

Sur l'admiffion dans les ordres.

Le fouverain peut prefcrire les règles pour entrer dans ces ordres; il peut, felon les anciens ufages, fixer un âge, & empêcher que l'on ne faffe des vœux que du confentement exprès des magiftrats. Chaque citoyen naît fujet de l'état, & il n'a pas le droit de rompre des engagemens naturels envers la fociété fans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

De la diffolution d'un ordre.

Si le fouverain abolit un ordre religieux, ces vœux ceffent d'être obligatoires. Le premier vœu eft d'être citoyen; c'eft un ferment primordial & tacite, autorifé de DIEU, un vœu dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & imprefcriptible

qui unit l'homme en société avec la patrie & avec le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif a été réservé ; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel & dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel ; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, & contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu ; pourquoi ? parce que la conscience les attachait primitivement au serment naturel, & au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

SECTION QUATRIÉME.

Des peines ecclésiastiques.

Peines spirituelles.

Puisque ni l'église qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette église au nom du souverain & sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutrice, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine dont un pasteur peut faire usage. Si l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces censures, ou à ces déclamations, les ministres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

De l'excommunication.

L'église peut-elle bannir de son sein ceux qui la deshonorent ou la troublent ? Grande question sur laquelle les canonistes n'ont point hésité de prendre l'affirmative. Observons d'abord que les ecclésiastiques ne sont pas l'église. L'église assemblée dans laquelle sont les magistrats souverains, pourait sans doute de droit, exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux, après des avertissemens charitables, réitérés & suffisans. Cette exclusion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine

civile, aucun mal corporel, ni la privation d'aucun avantage terrestre. Mais ce que peut l'église de droit, les ecclésiastiques qui sont dans l'église ne le peuvent qu'autant que le souverain les y autorise & le leur permet.

C'est donc encor même dans ce cas au souverain à veiller sur la manière dont ce droit sera exercé; vigilance d'autant plus nécessaire qu'il est plus aisé d'abuser de cette discipline. C'est par conséquent à lui, en consultant les règles du support & de la charité, à prescrire les formes & les restrictions convenables : sans cela, toute déclaration du clergé, toute excommunication serait nulle & sans effet, même dans l'ordre spirituel. C'est confondre des cas entiérement différens que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le souverain n'était pas de la religion des apôtres, l'église n'était pas encore dans l'état; les ministres du culte ne pouvaient pas recourir au magistrat. D'ailleurs, les apôtres étaient des ministres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées sans l'autorité du souverain, que dis-je, si l'on rappelle ce que l'on ne peut entendre sans frémir d'horreur, des exemples mêmes d'excommunications fulminées insolemment contre des souverains & des magistrats, je répondrai hardiment que ces attentats sont une rébellion manifeste, une violation ouverte des devoirs les plus sacrés de la religion, de la charité, & du droit naturel.

L'excommunication appartient privativement à l'église.

On voit donc évidemment que c'est au nom de toute l'église que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puisqu'il s'agit seulement de l'exclusion de ce corps; ainsi elle doit être prononcée par les ecclésiastiques sous l'autorité des magistrats & au nom de l'église, pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'église entière bien instruite la prononcerait, si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ce n'est que la privation des biens spirituels sur la terre.

Ajoutons encor pour donner une idée complette de l'excommunication, & des vraies règles du droit canonique à cet égard, que cette excommunication légitimement prononcée par ceux à qui le souverain au nom de l'église en a expressément laissé l'exercice, ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui serait au-

delà ferait abufif, & plus ou moins tyrannique. Les miniftres de l'églife ne font que déclarer qu'un tel homme n'eft plus membre de l'églife. Il peut donc joüir malgré l'excommunication de tous les droits naturels, de tous les droits civils, de tous les bien temporels comme homme, ou comme citoyen. Si le magiftrat intervient & prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la fociété, c'eft alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil.

L'excommunication peut être déclarée nulle par la confcience.

Suppofons encor que les eccléfiaftiques qui ont prononcé l'excommunication, ayent été féduits par quelque erreur ou quelque paffion, (ce qui peut toûjours arriver puifqu'ils font hommes) celui qui a été ainfi expofé à une excommunication précipitée eft juftifié par fa confcience devant Dieu. La déclaration faite contre lui n'eft & ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidèles, il peut encor jouir ici-bas de toutes les confolations de la communion intérieure. Juftifié par fa confcience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de Dieu qui eft fon véritable juge.

Si le magiftrat ou le fouverain peut être excommunié.

C'eft encor une grande queftion dans le droit canonique, fi le clergé, fi fon chef, fi un corps eccléfiaftique quelconque, peut excommunier les magiftrats ou le fouverain, fous prétexte, ou pour raifon de l'abus de leur pouvoir. Cette queftion feule eft fcandaleufe, & le fimple doute une rébellion manifefte. En effet, le premier devoir de l'homme en fociété eft de refpecter & de faire refpecter le magiftrat; & vous prétendriez avoir le droit de le diffamer & de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit auffi abfurde qu'exécrable? ferait-ce Dieu qui gouverne le monde politique par les fouverains, qui veut que la fociété fubfifte par la fubordination?

Les premiers eccléfiaftiques, à la naiffance du chriftianifme, fe font-ils crus autorifés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, & enfuite les *Conftances* qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu fouffrir fi longtems des prétentions auffi monftrueufes, des idées auffi atroces, & les attentats affreux qui en ont été la fuite; attentats également réprouvés par la raifon, le droit naturel & la religion? S'il était une religion qui enfeignât de pareilles horreurs, elle devrait être

proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre-humain. Le cri des nations s'est déja fait entendre contre ces prétendues loix canoniques, dictées par l'ambition & le fanatisme. Il faut espérer que les souverains mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, & qui ont causé tant de malheurs. Le philosophe inimitable qui nous a donné l'*Essai sur l'histoire générale & les mœurs des nations*, a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

Section cinquiéme.

De l'inspection sur le dogme.

Le souverain n'est point le juge de la vérité du dogme; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme; mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil, soit quant à la nature de la doctrine si elle avait quelque chose de contraire au bien public, soit quant à la manière de la proposer. Attention du souverain sur le dogme.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu, ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux loix, obéissans au souverain, intéressent l'état, & viennent évidemment de Dieu.

Section sixiéme.

Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.

L'administration des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public. Inspection nécessaire.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des régistres publics des mariages, des batêmes, des morts, Sur les régistres.

ſans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'état.

Les mêmes raiſons de police & d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des régiſtres exacts entre les mains du magiſtrat, de tous ceux qui ſont des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloitres ſont admis.

Dans le ſacrement de la pénitence, le miniſtre qui refuſe ou accorde l'abſolution, n'eſt comptable de ſes jugemens qu'à DIEU; de même auſſi le pénitent n'eſt comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, & s'il communie bien ou mal.

Aucun paſteur pécheur ne peut avoir le droit de refuſer publiquement & de ſon autorité privée, l'euchariſtie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refuſa pas la communion à *Judas.*

L'extrême-onction & le viatique demandés par les malades ſont ſoumis aux mêmes règles. Le ſeul droit du miniſtre eſt de faire des exhortations au malade, & le devoir du magiſtrat eſt d'avoir ſoin que le paſteur n'abuſe pas de ces circonſtances pour perſécuter les malades.

Autrefois c'était l'égliſe en corps qui appellait ſes paſteurs, & leur conférait le droit d'inſtruire & de gouverner le troupeau. Ce ſont aujourd'hui des eccléſiaſtiques qui en conſacrent d'autres, mais la police publique doit y veiller.

C'eſt ſans doute un grand abus introduit depuis longtems, que de conférer les ordres ſans fonction; c'eſt enlever des membres à l'état ſans en donner à l'égliſe. Le magiſtrat eſt en droit de réformer cet abus.

De la nature du mariage.

Le mariage, dans l'ordre civil, eſt une union légitime de l'homme & de la femme pour avoir des enfans, pour les élever, & pour leur aſſurer les droits des propriétés ſous l'autorité de la loi. Afin de conſtater cette union, elle eſt accompagnée d'une cérémonie religieuſe, regardée par les uns comme un ſacrement, par les autres comme une pratique du culte public; vraie logomachie qui ne change rien à la choſe. Il faut donc diſtinguer deux parties dans le mariage, le contrat civil ou l'engagement naturel, & le ſacrement ou la cérémonie ſacrée. Le mariage peut donc ſubſiſter avec tous ſes effets naturels & civils, indépendamment de la cérémonie religieuſe. Les cérémonies même de l'égliſe ne ſont devenues néceſſaires dans l'ordre civil que parce

parce que le magiſtrat les a adoptées. Il s'eſt même écoulé un longtems ſans que les miniſtres de la religion ayent eu aucune part à la célébration des mariages. Du tems de *Juſtinien* le conſentement des parties en préſence de témoins, ſans aucune cérémonie de l'égliſe, légitimait encor le mariage parmi les chrêtiens. C'eſt cet empereur qui fit vers le milieu du ſixiéme ſiécle, les premières loix pour que les prêtres intervinſſent comme ſimples témoins, ſans ordonner encor de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon* qui mourut ſur le trône en 886, ſemble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuſe au rang des conditions néceſſaires. La loi même qu'il fit atteſte que c'était un nouvel établiſſement.

De l'idée juſte que nous nous formons ainſi du mariage, il réſulte d'abord que le bon ordre & la piété même rendent aujourd'hui néceſſaires les formalités religieuſes, adoptées dans toutes les communions chrêtiennes. Mais l'eſſence du mariage ne peut en être dénaturée; & cet engagement qui eſt le principal dans la ſociété eſt, & doit demeurer toûjours ſoumis dans l'ordre politique à l'autorité du magiſtrat.

Il ſuit de-là encor que deux époux élevés dans le culte même des infidéles & des hérétiques, ne ſont point obligés de ſe remarier s'ils l'ont été ſelon la loi de leur patrie; c'eſt au magiſtrat dans tous les cas d'examiner la choſe.

Le prêtre eſt aujourd'hui le magiſtrat que la loi a déſigné librement en certains pays pour recevoir la foi de mariage. Il eſt très évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plait, l'étendue de cette autorité eccléſiaſtique.

Les teſtamens & les enterremens ſont inconteſtablement du reſſort de la loi civile & de celui de la police. Jamais ils n'auraient dû ſouffrir que le clergé uſurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encor dans le *Siécle de Louis XIV* & dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entrepriſes de certains eccléſiaſtiques fanatiques ſur la police des enterremens. On a vu des refus de ſacremens, d'inhumation, ſous prétexte d'héréſie; barbarie dont les payens mêmes auraient eu horreur.

Des teſtamens & enterremens.

Section septiéme.

Jurisdiction des eccléſiaſtiques.

Le ſouverain peut ſans doute abandonner à un corps eccléſiaſtique ou à un ſeul prêtre une juriſdiction ſur certains objets & ſur certaines perſonnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainſi une portion de l'autorité civile entre les mains d'un corps ou d'une perſonne, qui avait déja une autorité ſur les choſes ſpirituelles. Livrer à ceux qui devaient ſeulement conduire les hommes au ciel, une autorité ſur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile : mais il eſt certain du moins qu'aucun homme en tant qu'eccléſiaſtique, ne peut avoir aucune ſorte de juriſdiction. S'il la poſſède, elle eſt ou concédée par le ſouverain, ou uſurpée ; il n'y a point de milieu. Le royaume de Jesus-Christ n'eſt point de ce monde ; il a refuſé d'être juge ſur la terre, il a ordonné de rendre à *Céſar* ce qui appartient à *Céſar* ; il a interdit à ſes apôtres toute domination ; il n'a prêché que l'humilité, la douceur & la dépendance. Les eccléſiaſtiques ne peuvent tenir de lui ni puiſſance, ni autorité, ni domination, ni juriſdiction dans le monde. Ils ne peuvent donc poſſéder légitimement aucune autorité que par une conceſſion du ſouverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la ſociété.

Puiſque c'eſt du ſouverain ſeul que les eccléſiaſtiques tiennent quelque juriſdiction ſur la terre, il ſuit de-là que le ſouverain & ſes magiſtrats doivent veiller ſur l'uſage que le clergé fait de ſon autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un tems, dans l'époque malheureuſe du gouvernement féodal, où les eccléſiaſtiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magiſtrature. On a borné dès-lors l'autorité des ſeigneurs de fiefs laïques, ſi redoutable au ſouverain, & ſi dure pour les peuples. Mais une partie de l'indépendance des juriſdictions eccléſiaſtiques a ſubſiſté. Quand donc eſt-ce que les ſouverains ſeront aſſez inſtruits, ou aſſez courageux pour reprendre à eux toute autorité uſurpée, & tant de droits dont on a ſi ſouvent abuſé pour vexer les ſujets qu'ils doivent protéger ?

C'eſt de cette inadvertence des ſouverains que ſont venues les entrepriſes audacieuſes de quelques eccléſiaſtiques contre le ſouverain même. L'hiſtoire ſcandaleuſe de ces attentats énormes eſt conſignée dans des monumens qui ne peuvent être conteſtés, & il eſt à préſumer que les ſouverains éclairés aujourd'hui par les écrits des ſages, ne permettront plus des tentatives qui ont ſi ſouvent été accompagnées ou ſuivies de tant d'horreurs.

La bulle *in Cœna Domini* eſt encor en particulier une preuve ſubſiſtante des entrepriſes continuelles du clergé contre l'autorité ſouveraine & civile, &c. (Voyez *Bulle.*) Voyez ſurtout l'article des *Deux puiſſances.*

EXTRAIT DU TARIF DES DROITS QU'ON PAYE EN FRANCE *à la cour de Rome pour les bulles, diſpenſes, abſolutions &c., lequel tarif fut arrêté au conſeil du roi le 4 Septembre 1691, & qui eſt rapporté tout entier dans l'*Inſtruction de Jacques Le Pelletier, *imprimée à Lyon en 1699, avec approbation & privilège du roi; à Lyon chez* Antoine Boudet, *huitiéme édition.* On en a retiré les exemplaires, & les taxes ſubſiſtent.

1°. Pour abſolution du crime d'apoſtaſie, on payera au pape quatre-vingt livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, payera pour la diſpenſe vingt-cinq livres; s'il veut poſſéder un bénéfice ſimple, il payera de plus cent quatre-vingt livres. S'il veut que dans la diſpenſe on ne faſſe pas mention de ſon illégitimité, il payera mille cinquante livres.

3°. Pour diſpenſe & abſolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour diſpenſe à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt dix livres.

5°. Abſolution d'héréſie, quatre-vingt livres.

6°. Bref de quarante heures pour ſept ans, douze livres.

7°. Abſolution pour avoir commis un homicide à ſon corps défendant ou ſans mauvais deſſein, quatre-vingt quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent auſſi ſe faire abſoudre & payer pour cela quatre-vingt cinq livres.

8°. Indulgences pour ſept années, douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrairie, quarante livres.

10°. Difpenfe d'irrégularité ou d'inhabilité, vingt-cinq livres; fi l'irrégularité eft grande, cinquante livres.

11°. Permiffion de lire les livres défendus, vingt-cinq livres.

12°. Difpenfe de fimonie, quarante livres; fauf à augmenter fuivant les circonftances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues, foixante-cinq livres.

14°. Difpenfe de vœux fimples de chafteté ou de religion, quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profeffion d'un religieux ou d'une religieufe, cent livres: fi on demande ce bref dix ans après la profeffion, on paye le double.

DISPENSES DE MARIAGE.

Difpenfe du quatriéme degré de parenté avec caufe, foixante-cinq livres; fans caufe quatre-vingt dix livres; avec abfolution des familiarités que les futurs ont eues enfemble, cent quatre-vingt livres.

Pour les parens du troifiéme au quatriéme degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la difpenfe fans caufe eft de huit cent quatre-vingt livres; avec caufe cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au fecond degré d'un côté, & au quatriéme de l'autre, les nobles payeront mille quatre cent trente livres; pour les roturiers mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra époufer la fœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, payera pour la difpenfe mille quatre cent trente livres.

Ceux qui font parens au troifiéme degré, s'ils font nobles, ou s'ils vivent honnêtement, payeront mille quatre cent trente livres; fi la parenté eft tant du côté du père que de celui de la mère, deux mille quatre cent trente livres.

Parens au fecond degré payeront quatre mille cinq cent trente livres; fi la future a accordé des faveurs au futur, ils payeront de plus pour l'abfolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu fur les fonts de batême l'enfant de l'un

ou de l'autre, la difpenfe eft de deux mille fept cent trente livres. Si l'on veut fe faire abfoudre d'avoir pris des plaifirs prématurés, on payera de plus mille trois cent trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, payera pour l'époufer légitimement cent quatre-vingt dix livres.

En Efpagne & en Portugal, les difpenfes de mariage font beaucoup plus chères. Les coufins-germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus de dix jules de Componade.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes auffi fortes, on leur fait des remifes. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refufant la difpenfe.

On ne rapporte pas ici les fommes que l'on paye pour les bulles des évêques, des abbés, des prieurs, des curés &c.; on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité il impofe des taxes fur les laïcs qui époufent leurs coufines.

DU DROIT DE LA GUERRE.

Dialogue entre un Anglais & un Allemand.

L'ALLEMAND.

QU'entendez-vous par le droit de la guerre ?

L'ANGLAIS.

Votre *Grotius* en a fait un ample traité, dans lequel il cite plus de deux cent auteurs Grecs ou Latins, & même des auteurs Juifs.

L'ALLEMAND.

Croyez-vous que le prince *Eugène*, & le duc de *Marlborough* l'euffent etudié quand ils vinrent humilier la fierté de *Louis XIV ?* Le droit de la paix je le connais affez; c'eft de tenir fa parole, & de laiffer tous les hommes jouïr des droits

de la nature ; mais pour le droit de la guerre, je ne fais ce que c'eſt. Le code du meurtre me ſemble une étrange imagination. J'eſpère que bientôt on nous donnera la juriſprudence des voleurs de grand chemin.

L'ANGLAIS.

Comment accorderons-nous donc cette horreur ſi ancienne, ſi univerſelle de la guerre, avec des idées du juſte & de l'injuſte ? avec cette bienveillance pour nos ſemblables que nous prétendons être née avec nous ? avec le *to Kalon*, le beau & l'honnête ?

L'ALLEMAND.

N'allons pas ſi vîte. Ce crime qui conſiſte à commettre un ſi grand nombre de crimes en front de bandière, n'eſt pas tout-à-fait ſi univerſel qu'on le croit. Les brames & les primitifs nommés *quakres*, n'ont jamais été coupables de cette abomination. Les nations qui ſont au-delà du Gange verſent très rarement le ſang ; & je n'ai point lu que la république de San Marino ait jamais fait la guerre, quoiqu'elle ait à-peu-près autant de terrain qu'en avait *Romulus*. Les Lappons, les Somoyèdes, les peuples du Kamshatka n'ont jamais attaqué leurs voiſins. Les peuples de l'Indus & de l'Hidaſpe furent bien ſurpris de voir les premiers voleurs armés qui vinrent s'emparer de leur beau pays. Pluſieurs peuples de l'Amérique n'avaient jamais entendu parler de ce péché horrible, quand les Eſpagnols vinrent les exterminer l'Évangile à la main.
Il n'eſt point dit que les Cananéens euſſent jamais fait la guerre à perſonne, lorſqu'une horde de Juifs parut tout-d'un-coup, mit les bourgades en cendres, égorgea les femmes ſur les corps de leurs maris, & les enfans ſur le ventre de leurs mères. Comment expliquerons-nous cette fureur dans nos principes ?

L'ANGLAIS.

Comme les médecins rendent raiſon de la peſte, des deux véroles & de la rage. Ce ſont des maladies attachées à la conſtitution de nos organes. On n'eſt pas toûjours attaqué de

la rage & de la peste ; il suffit souvent qu'un prétendu politique enragé ait mordu un autre ministre pour que la rage se communique dans trois mois à quatre ou cinq cent mille hommes.

Mais quand on a ces maladies, il y a quelques remèdes. En connaissez-vous pour la guerre ?

L'ALLEMAND.

Je n'en connais que deux dont la tragédie s'est emparée. La crainte & la pitié. La crainte nous oblige souvent à faire la paix : & la pitié que la nature a mise dans nos cœurs comme un contrepoison contre l'héroïsme carnassier, fait qu'on ne traite pas toûjours les vaincus à toute rigueur. Notre intérêt même est d'user envers eux de miséricorde, afin qu'ils servent sans trop de répugnance leurs nouveaux maîtres : je sais bien qu'il y a eu des brutaux qui ont fait sentir rudement le poids de leurs chaînes aux nations subjuguées. A cela je n'ai autre chose à répondre que ce vers d'une tragédie intitulée *Spartacus*, composée par un Français qui pense profondément.

La loi de l'univers est malheur aux vaincus.

J'ai dompté un cheval : si je suis sage je le nourris bien, je le caresse, & je le monte ; si je suis un fou furieux, je l'égorge.

L'ALLEMAND.

Cela n'est pas consolant : car nous avons presque tous été subjugués. Vous autres Anglais vous l'avez été par les Romains, par les Saxons & les Danois ; & ensuite par un bâtard de Normandie. Le berceau de notre religion est entre les mains des Turcs : une poignée de Francs a soumis la Gaule. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains, les Goths, les Arabes ont tour-à-tour subjugué l'Espagne ; des Latins vinrent des bords du Tibre voler les bestiaux des bords du Rhin & du Danube ; ils firent les cultivateurs esclaves. Enfin, de la Chine à Cadix, presque tout l'univers a toûjours appartenu au plus fort. Je ne connais aucun conquérant qui soit venu l'épée dans une main & un code dans l'autre ; ils n'ont fait des loix qu'après la victoire, c'est-à-dire, après la rapine ; & ces loix,

ils les ont faites précifément pour foutenir leur tyrannie. Que diriez-vous, fi quelque bâtard de Normandie venait s'emparer de votre Angleterre pour venir vous donner fes loix ?

L'ANGLAIS.

Je ne dirais rien ; je tâcherais de le tuer à fa defcente dans ma patrie ; s'il me tuait je n'aurais rien à repliquer : s'il me fubjuguait, je n'aurais que deux partis à prendre, celui de me tuer moi-même, ou celui de le bien fervir.

L'ALLEMAND.

Voilà de triftes alternatives. Quoi ! point de loi de la guerre, point de droit des gens ?

L'ANGLAIS.

J'en fuis fâché ; mais il n'y en a point d'autres que de fe tenir continuellement fur fes gardes. Tous les rois, tous les miniftres penfent comme moi ; & c'eft pourquoi, douze cent mille mercenaires en Europe font aujourd'hui la parade tous les jours en tems de paix.

Qu'un prince licencie fes troupes dans votre continent, qu'il laiffe tomber fes fortifications en ruines, & qu'il paffe fon tems à lire *Grotius*, vous verrez fi dans un an ou deux il n'aura pas perdu fon royaume.

L'ALLEMAND.

Quoi ! votre Angleterre ferait perdue fi vous n'aviez pas *a ftanding army*, une armée fur pied ?

L'ANGLAIS.

Oh ! nous fommes dans un cas différent ; c'eft une *ftanding army* qui peut nous perdre ; il ne nous faut que des flottes. Mais de façon ou d'autre, il faut fe mettre en état d'être auffi injufte que fes voifins. Alors l'ambition eft contenue par l'ambition, alors les chiens d'égale force montrent les dents, & ne fe déchirent que lorfqu'ils ont à difputer une proie.

L'ALLE-

L'ALLEMAND.

Mais les Romains, les Romains ces grands légiſlateurs !

L'ANGLAIS.

Ils faiſaient des loix, comme les Algériens aſſujettiſſent leurs eſclaves à la règle ; mais quand ils combattaient pour réduire les nations en eſclavage, leur loi était leur épée. Voyez le grand *Céſar*, le mari de tant de femmes, & la femme de tant d'hommes, il fait mettre en croix deux mille citoyens du pays de Vannes, afin que le reſte apprenne à être plus ſouple ; enſuite quand toute la nation eſt bien apprivoiſée, viennent les loix & les beaux réglemens. On bâtit des cirques, des amphithéatres ; on élève des aqueducs, on conſtruit des bains publics ; & les peuples ſubjugués danſent avec leurs chaînes.

L'ALLEMAND.

On dit pourtant que dans la guerre il y a des loix qu'on obſerve. Par exemple, on fait une trêve de quelques jours pour enterrer ſes morts. On ſtipule qu'on ne ſe battra pas dans un certain endroit. On accorde une capitulation à une ville aſſiégée ; on lui permet de racheter ſes cloches. On n'éventre point les femmes groſſes quand on prend poſſeſſion d'une place qui s'eſt rendue. Vous faites des politeſſes à un officier bleſſé qui eſt tombé entre vos mains ; & s'il meurt vous le faites enterrer.

L'ANGLAIS.

Ne voyez-vous pas que ce ſont-là les loix de la paix, les loix de la nature, les loix primitives qu'on exécute réciproquement ? La guerre ne les a pas dictées ; elles ſe font entendre malgré la guerre ; & ſans cela les trois quarts du globe ne feraient qu'un déſert couvert d'oſſemens.

Si deux plaideurs acharnés & prêts d'être ruinés par leurs procureurs, font entr'eux un accord qui leur laiſſe à chacun un peu de pain, appellerez-vous cet accord une *loi du barreau ?* Si une horde de théologiens allant faire brûler en cérémonie quelques raiſonneurs qu'ils appellent *hérétiques*, apprend que le lendemain le parti hérétique les fera brûler à ſon

tour ; s'ils font grace afin qu'on la leur faffe, direz-vous que c'eft-là une loi théologique ? Vous avouerez qu'ils ont écouté la nature & l'intérêt malgré la théologie. Il en eft de même dans la guerre. Le mal qu'elle ne fait pas, c'eft le befoin & l'intérêt qui l'arrête. La guerre, vous dis-je, eft une maladie affreufe qui faifit les nations l'une après l'autre, & que la nature guérit à la longue.

L'ALLEMAND.

Quoi ! vous n'admettez donc point de guerre jufte ?

L'ANGLAIS.

Je n'en ai jamais connu de cette efpèce ; cela me paraît contradictoire & impoffible.

L'ALLEMAND.

Quoi ! lorfque le pape *Alexandre VI* & fon infame fils *Borgia* pillaient la Romagne, égorgeaient, empoifonnaient tous les feigneurs de ce pays, en leur accordant des indulgences, il n'était pas permis de s'armer contre ces monftres ?

L'ANGLAIS.

Ne voyez-vous pas que c'étaient ces monftres qui faifaient la guerre ? Ceux qui fe défendaient, la foutenaient. Il n'y a certainement dans ce monde que des guerres offenfives, la défenfive n'eft autre chofe que la réfiftance à des voleurs armés.

L'ALLEMAND.

Vous vous moquez de nous. Deux princes fe difputent un héritage, leur droit eft litigieux, leurs raifons font également plaufibles ; il faut bien que la guerre en décide : alors cette guerre eft jufte des deux côtés.

L'ANGLAIS.

C'eft vous qui vous moquez. Il eft impoffible phyfiquement, que l'un des deux n'ait pas tort ; & il eft abfurde & barbare que des nations périffent parce que l'un de ces deux princes

a mal raifonné. Qu'ils fe battent en champ clos s'ils veulent ; mais qu'un peuple entier foit immolé à leurs intérêts, voilà où eft l'horreur. Par exemple, l'archiduc *Charles* difpute le trône d'Efpagne au duc d'*Anjou*, & avant que le procès foit jugé, il en coûte la vie à plus de cinq cent mille hommes. Je vous demande fi la chofe eft jufte ?

L'ALLEMAND.

J'avoue que non. Il falait trouver quelqu'autre biais pour accommoder le différend.

L'ANGLAIS.

Le tems feul amène la guérifon de cette horrible épidémie ; la nation & ceux qui entrent dans la querelle font malades de la rage. Ses horribles fymptomes durent douze ans jufqu'à ce que les enragés épuifés n'en pouvant plus, foient forcés de s'accorder. Le hazard, le mêlange de bons & de mauvais fuccès, les intrigues, la laffitude ont éteint cet incendie, que d'autres hazards, d'autres intrigues, la cupidité, la jaloufie, l'efpérance avaient allumée. La guerre eft comme le mont Véfuve ; fes éruptions engloutiffent des villes, & fes embrafemens s'arrêtent. Il y a des tems où les bêtes féroces defcendues des montagnes dévorent une partie de vos travaux, enfuite elles fe retirent dans leurs cavernes.

L'ALLEMAND.

Quelle funefte condition que celle des hommes ?

L'ANGLAIS.

Celle des perdrix eft pire ; les renards, les oifeaux de proie les dévorent, les chaffeurs les tuent, les cuifiniers les rôtiffent ; & cependant il y en a toûjours. La nature conferve les efpèces, & fe foucie très peu des individus.

L'ALLEMAND.

Vous êtes dur, & la morale ne s'accommode pas de ces maximes.

L'ANGLAIS.

Ce n'eſt pas moi qui ſuis dur ; c'eſt la deſtinée. Vos moraliſtes font très bien de crier toûjours , „ Miſérables mortels , „ ſoyez juſtes & bienfaiſans , cultivez la terre & ne l'enſanglantez pas. Princes , n'allez pas dévaſter l'héritage d'autrui , de peur qu'on ne vous tue dans le vôtre ; reſtez chez „ vous , pauvres gentillâtres , rétabliſſez votre maſure ; tirez „ de vos fonds le double de ce que vous en tiriez ; entourez „ vos champs de hayes vives ; plantez des meuriers ; que vos „ ſœurs vous faſſent des bas de ſoie ; améliorez vos vignes ; & „ ſi des peuples voiſins veulent venir boire votre vin malgré „ vous , défendez-vous avec courage ; mais n'allez pas vendre „ votre ſang à des princes qui ne vous connaiſſent pas , qui ne „ jetteront jamais ſur vous un coup d'œil , & qui vous traitent comme des chiens de chaſſe qu'on mène contre le ſanglier , & qu'on laiſſe enſuite mourir dans un chenil. "

Ces diſcours feront peut-être impreſſion ſur trois ou quatre têtes bien organiſées , tandis que cent mille autres ne les entendront ſeulement pas , & brigueront l'honneur d'être lieutenants de houzards.

Pour les autres moraliſtes à gages que l'on nomme *prédicateurs* , ils n'ont jamais ſeulement oſé prêcher contre la guerre. Ils déclament contre les appétits ſenſuels après avoir pris leur chocolat. Ils anathématiſent l'amour , & au ſortir de la chaire où ils ont crié , geſticulé & ſué , ils ſe font eſſuyer par leurs dévotes. Ils s'époumonnent à prouver des myſtères dont ils n'ont pas la plus légère idée. Mais ils ſe gardent bien de décrier la guerre , qui réunit tout ce que la perfidie a de plus lâche dans les manifeſtes , tout ce que l'infame friponnerie a de plus bas dans les fournitures des armées , tout ce que le brigandage a d'affreux dans le pillage , le viol , le larcin , l'homicide , la dévaſtation , la deſtruction. Au contraire , ces bons prêtres béniſſent en cérémonie les étendarts du meurtre : & leurs confrères chantent pour de l'argent des chanſons juives , quand la terre a été inondée de ſang.

Les Français nos voiſins ſont de grands comédiens en chaire ; mais je ne me ſouviens point en effet d'avoir lu dans leur pro-

lixe & argumentant *Bourdalouë*, le premier qui ait mis les apparences de la raiſon dans ſes ſermons, je ne me ſouviens point, dis-je, d'avoir lu une ſeule page contre la guerre.

Leur élégant & compaſſé *Maſſillon*, en béniſſant les drapeaux du régiment de *Catinat*, fait à la vérité quelques vœux pour la paix ; mais il permet l'ambition. „ Ce déſir, dit-il, „ de voir vos ſervices récompenſés, s'il eſt modéré, s'il ne „ vous porte pas à vous frayer des routes d'iniquité pour par- „ venir à vos fins, n'a rien dont la morale chrêtienne puiſſe „ être bleſſée. " Enfin il prie Dieu d'envoyer l'ange exterminateur au-devant du régiment de *Catinat*. „ O mon Dieu, „ faites-le précéder toûjours de la victoire & de la mort ; „ répandez ſur ſes ennemis les eſprits de terreur & de vertige. "

J'ignore ſi la victoire peut précéder un régiment & ſi Dieu répand des eſprits de vertige ; mais je ſais que les prédicateurs Autrichiens en diſaient autant aux cuiraſſiers de l'empereur, & que l'ange exterminateur ne ſavait auquel entendre.

Les prédicateurs Juifs allèrent encore plus loin. On voit avec édification les prières humaines dont leurs pſaumes ſont remplis. Il n'eſt queſtion que de mettre l'épée divine ſur ſa cuiſſe, d'éventrer les femmes, d'écraſer les enfans à la mammelle contre la muraille. L'ange exterminateur ne fut pas heureux dans ſes campagnes ; il devint l'ange exterminé ; & les Juifs pour prix de leurs pſaumes furent toûjours vaincus & eſclaves. Ils ne réparèrent que par l'uſure le mal que leur avait fait la guerre.

De quelque côté que vous vous tourniez, vous verrez que les prêtres ont toûjours prêché le carnage, depuis un *Aaron* que *Toland* prétend avoir été pontife d'une horde d'Arabes, juſqu'au prédicant *Jurieu* prophête d'Amſterdam. Les négocians de cette ville auſſi ſenſés que ce pauvre garçon était fou, le laiſſaient dire, & vendaient leur géroſle & leur canelle.

L'ALLEMAND.

Eh bien, n'allons point à la guerre ; ne nous faiſons point tuer au hazard pour avoir de quoi vivre. Contentons-nous de nous bien défendre contre les voleurs appellés *conquérans*.

L'ANGLAIS.

C'eſt bien dit. Mais c'eſt cela qui eſt difficile.

DRUIDES.

(*La ſcène eſt dans le Tartare.*)

LES FURIES *entourées de ſerpens & le fouet à la main.*

ALlons, barbaroquincorix, druide Celte, & toi déteſtable Calchas, hiérophante Grec, voici les momens où vos juſtes ſupplices ſe renouvellent ; l'heure des vengeances a ſonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Ah ! la tête ! les flancs, les yeux, les oreilles, les feſſes ; pardon, meſdames, pardon !

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les yeux.

LE DRUIDE.

Un ſerpent m'entre dans les entrailles par le fondement ; je. ſuis dévoré.

CALCHAS.

Je ſuis déchiré ; faut-il que mes yeux reviennent tous les jours pour m'être arrachés !

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaiſſe pour tomber en lambeaux ! aie ! ouf !

TISIPHONE.

Cela t'apprendra, vilain druide, à donner une autrefois la miſérable plante paraſite nommée le gui de chêne pour un remède

universel. Eh bien, immoleras-tu encor à ton Dieu Theutatès des petites filles & des petits garçons? les brûleras-tu encor dans des paniers d'osier au son du tambour?

LE DRUIDE.

Jamais, jamais, madame, un peu de charité.

TISIPHONE.

Tu n'en as jamais eu. Courage, mes serpens; encor un coup de fouet à ce sacré coquin.

ALECTON.

Qu'on m'étrille vigoureusement ce Calchas,

Qui vers nous s'est avancé
L'œil farouche, l'air sombre, & le poil hérissé.

Iphigénie de Racine.

CALCHAS.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empâle.

ALECTON.

Scélérat! égorgeras-tu encor une jeune fille au-lieu de la marier, & le tout pour avoir du vent?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah! quels tourmens! que de peines, & point mourir!

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah! ah! j'entends de la musique, Dieu me pardonne; c'est Orphée; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout; voilà qui est bien étrange!

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. O la grande puissance de la bonne

musique ! & qui es-tu, divin homme, qui guéris les blessures, & qui réjouis l'enfer ?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous ; mais je n'ai jamais trompé personne, & je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au-lieu de faire abhorrer les Dieux, je les ai fait aimer ; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces. Je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on fessait à toute outrance ; l'un avait autrefois hâché un roi en morceaux, l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence, je leur ai joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant, foi de prêtres.

ORPHÉE.

Oui, mais passato il pericolo gabbato il santo.

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée, des damnés & des furies, & par une symphonie très agréable.*)

ÉCONOMIE.

CE mot ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien ; elle est commune à un père de famille & à un surintendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de gouvernement, les tracasseries de famille & de cour, les guerres injustes & mal conduites, l'épée de *Thémis* mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent, les discordes intestines, sont des objets étrangers à l'économie.

Il

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un état du fond de leur cabinet par des brochures.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

La première économie, celle par qui subsistent toutes les autres, est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin, le vivre, le vêtir & le couvert; il n'y en a pas une quatriéme, à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé, sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarcale;* mais dans nos climats cette vie patriarcale serait impraticable & nous ferait mourir de froid, de faim & de misère.

Abraham va de la Caldée au pays de Sichem; de là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis pour aller acheter du bled. J'écarte toûjours respectueusement, comme je le dois, tout ce qui est divin dans l'histoire d'*Abraham* & de ses enfans; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison: il quitte la plus fertile contrée de l'univers & des villes où il y avait des maisons commodes, pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodome dans le désert de Gérar sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoye *Agar* & l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encor dans un désert; & il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain & une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encor dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, & le charge sur le dos de son fils qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arbé* ou *Hébron;* il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir: il est obligé d'acheter une caverne pour mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans; car sans compter *Isaac* & sa postérité, il eut de son autre femme *Cethura* à l'âge de

cent quarante ans ſelon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'eſt point dit qu'*Iſaac* eût un ſeul quartier de terre dans le pays où mourut ſon père; au contraire, il s'en va dans le déſert de Gérar avec ſa femme *Rebecca*, chez ce même *Abimelec* roi de Gérar qui avait été amoureux de ſa mère.

Ce roi du déſert devient auſſi amoureux de ſa femme *Rebecca* que ſon mari fait paſſer pour ſa ſœur, comme *Abraham* avait donné ſa femme *Sara* pour ſa ſœur à ce même roi *Abimelec* quarante ans auparavant. Il eſt un peu étonnant que dans cette famille on faſſe toûjours paſſer ſa femme pour ſa ſœur afin d'y gagner quelque choſe; mais puiſque ces faits ſont conſacrés, c'eſt à nous de garder un ſilence reſpectueux.

L'Ecriture dit, qu'il s'enrichiſſait dans cette terre horrible devenue fertile pour lui, & qu'il devint extrêmement puiſſant. Mais il eſt dit auſſi qu'il n'avait pas de l'eau à boire, qu'il eut une grande querelle avec les paſteurs du roitelet de Gérar pour un puits; & on ne voit pas qu'il eût une maiſon en propre.

Ses enfans, *Eſaü* & *Jacob*, n'ont pas plus d'établiſſement que leur père. *Jacob* eſt obligé d'aller chercher à vivre dans la Méſopotamie dont *Abraham* était ſorti: il ſert ſept années pour avoir une des filles de *Laban*, & ſept autres années pour obtenir la ſeconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* & les troupeaux de ſon beau-père qui court après lui. Ce n'eſt pas là une fortune bien aſſurée.

Eſaü eſt repréſenté auſſi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches, enfans de *Jacob*, n'a de demeure fixe, ni un champ dont il ſoit propriétaire. Ils ne repoſent que ſous des tentes, comme les Arabes Bédouins.

Il eſt clair que cette vie patriarcale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne, une maiſon ſaine tournée à l'orient, de vaſtes granges, de non moins vaſtes écuries, des étables proprement tenues; & le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnoie d'aujourd'hui. Il doit ſemer tous les ans cent arpens en blé, en mettre autant en bons pâturages, poſſéder quelques arpens de vignes, & environ cinquante arpens pour les menus grains & les légumes; une trentaine d'ar-

pens de bois, une plantation de meuriers, des vers à ſoie, des ruches. Avec tous ces avantages bien économiſés, il entretiendra une nombreuſe famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour; il ſupportera ſans rien craindre les dérangemens des ſaiſons & le fardeau des impôts; parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaiſes. Il jouïra dans ſon domaine d'une ſouveraineté réelle qui ne ſera ſoumiſe qu'aux loix. C'eſt l'état le plus naturel de l'homme, le plus tranquille, le plus heureux, & malheureuſement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche ſe voyant riche, ſe dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille; il a malheureuſement appris quelque latin; il court à la ville, achète une charge qui l'exempte de cette taxe & qui donnera la nobleſſe à ſon fils au bout de vingt ans. Il vend ſon domaine pour payer ſa vanité. Une fille élevée dans le luxe, l'épouſe, le deshonore & le ruine; il meurt dans la mendicité; & ſon fils porte la livrée dans Paris.

Telle eſt la différence entre l'économie de la campagne & les illuſions des villes.

L'économie à la ville eſt toute différente. Vivez-vous dans votre terre, vous n'achetez preſque rien; le ſol vous produit tout, vous pouvez nourrir ſoixante perſonnes ſans preſque vous en appercevoir. Portez à la ville le même revenu, vous achetez tout chérement, & vous pouvez nourrir à peine cinq ou ſix domeſtiques. Un père de famille qui vit dans ſa terre avec douze mille livres de rente, aura beſoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toûjours ſubſiſté entre l'économie rurale & celle de la capitale. Il en faut toûjours venir à la ſingulière lettre de madame de *Maintenon* à ſa belle-ſœur madame d'*Aubigné*, dont on a tant parlé; on ne peut trop la remettre ſous les yeux.

. . . .
. . . .

» Vous croirez bien que je connais Paris mieux que vous;
» dans ce même eſprit, voici, ma chère ſœur, un projet de
» dépenſe, tel que je l'exécuterais ſi j'étais hors de la cour.

» Vous êtes douze personnes, monsieur & madame, trois fem-
» mes, quatre laquais, deux cochers, un valet de chambre.

» Quinze livres de viande à cinq sous la livre	3 liv. 15 sous.
» Deux piéces de rôti - - - - - - -	2 -- 10.
» Du pain - - - - - - - - - - - -	1 -- 10.
» Le vin - - - - - - - - - - - -	2 -- 10.
» Le bois - - - - - - - - - - - -	2.
» Le fruit - - - - - - - - - - - -	1 -- 10.
» La bougie - - - - - - - - - -	-- 10.
» La chandelle - - - - - - - - - -	-- 8.
	14 liv. 13 sous.

» Je compte quatre sous en vin pour vos quatre laquais & » vos deux cochers. C'est ce que madame de *Montespan* donne » aux siens. Si vous aviez du vin en cave il ne vous coûterait » pas trois sous : j'en mets six pour votre valet de chambre, » & vingt pour vous deux qui n'en buvez pas pour trois.

» Je mets une livre de chandelle par jour, quoiqu'il n'en » faille qu'une demi-livre. Je mets dix sous en bougie ; il y en » a six à la livre qui coûte une liv. dix sous, & qui dure trois » jours.

» Je mets deux livres pour le bois ; cependant vous n'en » brûlerez que trois mois de l'année ; & il ne faut que deux » feux.

» Je mets une livre dix sous pour le fruit ; le sucre ne coûte » que onze sous la livre : & il n'en faut qu'un quarteron pour » une compôte.

» Je mets deux piéces de rôti : on en épargne une quand » monsieur ou madame soupe ou dîne en ville ; mais aussi j'ai » oublié une volaille bouillie pour le potage. Nous entendons » le ménage. Vous pouvez fort bien sans passer quinze livres » avoir une entrée, tantôt de saucisses, tantôt de langues de « mouton ou de fraise de veau, le gigot bourgeois, la pyra- » mide éternelle, & la compôte que vous aimez tant. *a*)

a) Dans ce tems-là, & c'était le plus brillant de *Louis XIV*, on ne servait d'entremets que dans les grands repas d'appareil.

» Cela posé, & ce que j'apprends à la cour, ma chère en-
» fant, votre dépense ne doit pas passer cent livres par se-
» maine : c'est quatre cent livres par mois. Posons cinq cent,
» afin que les bagatelles que j'oublie ne se plaignent point que
» je leur fais injustice. Cinq cent livres par mois font,

» Pour votre dépense de bouche - - - - -	6000 L.
» Pour vos habits - - - - - - - - - -	1000.
» Pour loyer de maison - - - - - - - - -	1000.
» Pour gages & habits des gens - - - - -	1000.
» Pour les habits, l'opéra & les magnificences » de monsieur *b*) - - - - - - - - - -	3000.
	12000 L.

» Tout cela n'est-il pas honnête? &c.

Le marc de l'argent valait alors à-peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : & le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire & qui n'est plus luxe, coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ses douze mille livres de rente qu'il mangeait à Paris assez obscurément, vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cent familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle, & dont le bien est en rentes sur l'hôtel-de-ville. Je suppose qu'elles eussent chacune vingt mille livres de rente, ces vingt mille livres faisaient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui; ainsi elles n'ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le tems inconcevable du système de *Lass*. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avénement de *Louis XIV* au trône; & le luxe étant augmenté des trois quarts, reste à-peu-près rien pour elles; à moins qu'elles n'ayent réparé leur ruine par de riches mariages, ou par des

b) Madame de *Maintenon* compte deux cochers, & oublie quatre chevaux, qui dans ce tems-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

successions, ou par une industrie secrette : & c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale, le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que l'argent augmentant numériquement, le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur ; & ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe & leur inattention non moins dangereuse encor, les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent, & dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élévation & de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'économie d'un état n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un état pour longtems ; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté & mal entendu l'appauvrit encore ; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un état riche & bien économisé ? C'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi & à finir par le manœuvre.

Prenons pour exemple l'état où le gouvernement des finances est le plus compliqué ; l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toûjours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs & ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation : car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consument leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouïr de son revenu aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hazard & d'induſtrie contre preſque tout l'univers ; & il eſt longtems incertain s'il mariera ſa fille à un pair du royaume, ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui ſans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce, reſſemblent parfaitement aux oiſifs de la France qui achètent des effets royaux, & dont le ſort dépend de la bonne ou mauvaiſe fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profeſſion eſt de vendre & d'acheter des billets publics ſur les nouvelles heureuſes ou malheureuſes qu'on débite, & de trafiquer la crainte & l'eſpérance, ſont en ſous ordre dans le même cas que les actionnaires ; & tous ſont des joueurs, hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre ſurvient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant, car on ne paye pas des flottes & des armées avec des promeſſes. La chambre des communes imagine une taxe ſur la bierre, ſur le charbon, ſur les cheminées, ſur les fenêtres, ſur les acres de bled & de pâturage, ſur l'importation, &c.

On calcule ce que cet impôt poura produire à-peu-près ; toute la nation en eſt inſtruite ; un acte du parlement dit aux citoyens, Ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix ans, au bout deſquels ils ſeront rembourſés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortiſſement du ſurplus de ce que produiſent les taxes. Ce fonds doit ſervir à rembourſer les créanciers. Le tems du rembourſement venu, on leur dit, Voulez-vous votre fonds, ou voulez-vous nous le laiſſer à trois pour cent ? Les créanciers qui croyent leur dette aſſurée, laiſſent pour la plûpart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre, nouveaux emprunts, nouvelles dettes ; le fonds d'amortiſſement eſt vide, on ne rembourſe rien.

Enfin, ce monceau de papiers repréſentatifs d'un argent qui n'exiſte pas, a été porté juſqu'à cent trente millions de livres ſterling, qui font cent millions & demi de guinées en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Diſons en paſſant que la France eſt à-peu-près dans ce cas ;

elle doit de fonds environ cent vingt-ſept millions de louis-d'or ; or ces deux ſommes montant à deux cent cinquante-quatre millions de louis-d'or, n'exiſtent pas dans l'Europe. Comment payer ? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande ſon fonds, la choſe eſt viſiblement impoſſible à moins de la pierre philoſophale, ou de quelque multiplication pareille. Que faire ? Une partie de la nation a prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions ſterling à trois pour cent d'intérêt : elle paye donc de ce ſeul article très modique trois millions neuf cent mille livres ſterling d'or chaque année. Les impôts ſont d'environ ſept millions ; il reſte donc pour ſatisfaire aux charges de l'état, trois millions & cent mille livres ſterling, ſur quoi l'on peut en économiſant éteindre peu-à-peu une partie des dettes publiques.

Ceci était écrit en 1770.

La banque de l'état en produiſant des avantages immenſes aux directeurs, eſt utile à la nation ; parce qu'elle augmente le crédit, que ſes opérations ſont connues, & qu'elle ne pourait faire plus de billets qu'il n'en faut ſans perdre ce crédit & ſans ſe ruiner elle-même. C'eſt-là le grand avantage d'un pays commerçant, où tout ſe fait en vertu d'une loi poſitive, où nulle opération n'eſt cachée, où la confiance eſt établie ſur des calculs faits par les repréſentans de l'état, examinés par tous les citoyens. L'Angleterre, quoiqu'on diſe, voit donc ſon opulence aſſurée, tant qu'elle aura des terres fertiles, des troupeaux abondans, & un commerce avantageux.

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas beſoin de ſes blés & à tourner contr'elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très grand bouleverſement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reſte, l'induſtrie reſte ; & l'Angleterre alors moins riche en argent l'eſt toûjours en valeurs renaiſſantes que le ſol produit ; elle revient au même état où elle était au ſeiziéme ſiécle.

Il en eſt abſolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; ſi le fonds de la terre eſt bon, elle ne ſera jamais ruinée ; la famille qui la faiſait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le ſol proſpérera ſous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne ſeront jamais riches, quelque

que effort qu'ils faſſent : ce ſont ceux qui ſitués ſous un ciel rigoureux, ne peuvent avoir tout au plus que l'exact néceſſaire. Les citoyens n'y peuvent jouïr des commodités de la vie qu'en les faiſant venir de l'étranger à un prix qui eſt exceſſif pour eux. Donnez à la Sibérie & au Kamshatka réunis, qui ſont quatre fois l'étendue de l'Allemagne, un *Cyrus* pour ſouverain, un *Solon* pour légiſlateur, un duc de *Sulli*, un *Colbert* pour ſurintendant des finances, un duc de *Choiſeul* pour miniſtre de la guerre & de la paix, un *Anſon* pour amiral ; ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire, faites gouverner la France par un fou ſérieux tel que *Laſs*, par un fou plaiſant tel que le cardinal *Dubois*, par des miniſtres tels que nous en avons vus quelquefois, on poura dire d'eux ce qu'un ſénateur de Veniſe diſait de ſes confrères au roi *Louis XII*, à ce que prétendent les raconteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de ruiner la république ; Je vous en défie, dit le ſénateur, la choſe me paraît impoſſible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire, & ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant ſans doute que de créer une compagnie imaginaire du Miſſiſſipi qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéreſſé ; de tripler tout-d'un-coup la valeur numéraire des eſpèces, de rembourſer en papier chimérique les dettes & les charges de l'état, & de finir enfin par la défenſe auſſi folle que tyrannique à tout citoyen de garder chez ſoi plus de cinq cent francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances était inouï : le bouleverſement général fut auſſi grand qu'il devait l'être : chacun criait que c'en était fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraiſſait pas.

Un bon pays ſe rétablit toûjours par lui-même, pour peu qu'il ſoit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une induſtrie extrême & heureuſe.

La proportion ſera toûjours la même entre l'Eſpagne, la France, l'Angleterre proprement dite, & la Suède. On compte communément vingt millions d'habitans en France, c'eſt peut-être trop. *Uſtaris* n'en admet que ſept en Eſpagne, *Nicols* en

donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Efpagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingt de nos livres à dépenfer par an. Le Français meilleur cultivateur a cent livres, l'Anglais cent quatre-vingt, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'eft pas fon territoire qui le nourrit & qui l'habille. La Hollande eft une foire continuelle où perfonne n'eft riche que de fa propre induftrie, ou de celle de fon père.

Quelle énorme difproportion entre les fortunes! un Anglais qui a fept mille guinées de revenu abforbe la fubfiftance de mille perfonnes. Ce calcul effraye au premier coup d'œil; mais au bout de l'année il a réparti fes fept mille guinées dans l'état; & chacun a eu à-peu-près fon contingent.

En général l'homme coûte très peu à la nature. Dans l'Inde où les rayas & les nababs entaffent tant de tréfors, le commun peuple vit pour deux fous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne font fous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépenfent rien; la moitié de l'Afrique a toûjours vécu de même; & nous ne fommes fupérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus font une prodigieufe différence; c'eft elle qui couvre la terre de belles villes, & la mer de vaiffeaux.

C'eft avec nos quarante écus que *Louis XIV* eut deux cent vaiffeaux, & bâtit Verfailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, poura être cenfé jouir de quarante écus de rente, l'état poura être floriffant.

Il eft évident que plus il y a d'hommes & de richeffes dans un état, plus on y voit d'abus. Les frottemens font fi confidérables dans les grandes machines, qu'elles font prefque toûjours détraquées. Ces dérangemens font une telle impreffion fur les efprits, qu'en Angleterre, où il eft permis à tout citoyen de dire ce qu'il penfe, il fe trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement fes compatriotes que tout eft perdu, & que la nation eft ruinée fans reffource. La permiffion de penfer étant moins grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort fouvent, que jamais fous les enfans de *Clotaire*, ni du tems du roi *Jean*,

de *Charles VI*, de la bataille de Pavie, des guerres civiles & de la St. Barthelemi, le peuple ne fut ſi miſérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne paſſe pas pour une raiſon bien légitime, mais qui eſt très péremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux a'guafils qu'ils n'en ont pas pour ſix ſemaines, & que DIEU merci ils mourront de faim avant ce tems-là comme les autres.

Bois-Guilbert qui attribua ſi impudemment ſon inſenſée *Dixme royale* au maréchal de *Vauban*, prétendait dans ſon *Détail de la France*, que le grand miniſtre *Colbert* avait déja appauvri l'état de quinze cent millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre tems qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille abſolument qu'on s'enyvre après la meſſe, prétend que les valeurs renaiſſantes de la France qui forment le revenu de la nation ne ſe montent qu'à environ quatre cent millions ; en quoi il paraît qu'il ne ſe trompe que d'environ ſeize cent millions de livres à vingt ſous la piéce, le marc d'argent monnoié étant à quarante-neuf livres dix. Et il aſſure que l'impôt pour payer les charges de l'état ne peut être que de ſoixante & quinze millions, dans le tems qu'il l'eſt de trois cent, leſquels ne ſuffiſent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une ſeule erreur dans toutes ces ſpéculations, dont le nombre eſt très conſidérable, reſſemble aux erreurs commiſes dans les meſures aſtronomiques priſes ſur la terre. Deux lignes répondent à des eſpaces immenſes dans le ciel.

C'eſt en France & en Angleterre que l'économie publique eſt le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle adminiſtration dans le reſte du globe depuis le mont Atlas juſqu'au Japon. Il n'y a guères que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre ; de faire paſſer avec du papier les fortunes de main en main, de rendre l'état créancier de l'état, de faire un chaos de ce qui devrait être ſoumis à une règle uniforme. Cette méthode s'eſt étendue en Allemagne & en Hollande. On a pouſſé ce rafinement & cet excès juſqu'à établir un jeu entre

le fouverain & les fujets ; & ce jeu eft appellé *loterie*. Votre en-jeu eft de l'argent comptant ; fi vous gagnez vous obtenez des efpèces ou des rentes ; qui perd ne fouffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour fa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut pour étourdir & pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne & en Hollande ; prefque tout état a été obéré tour-à-tour. Cela n'eft pas trop fage ; mais qui l'eft ? les petits qui n'ont pas le pouvoir de fe ruiner.

ECONOMIE DE PAROLES.

PARLER PAR ÉCONOMIE.

C'Eft une expreffion confacrée aux pères de l'églife & même aux premiers inftituteurs de notre fainte religion ; elle fignifie *parler felon les tems & felon les lieux*.

Actes des apôtres ch. XXI. Par exemple, *St. Paul* étant chrêtien vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mofaïque ; il eft reconnu au bout de fept jours, & accufé d'avoir prophané le temple. Auffi-tôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte ; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis a*) arrive & le fait lier de deux

Ch. XXII. chaînes. Le lendemain ce tribun fait affembler le fanhédrin, & amène *Paul* devant ce tribunal ; le grand-prêtre *Annaniah*

Ch. XXIII. commence par lui faire donner un foufflet, *b*) & *Paul* l'appelle *muraille blanchie*.

Il me donna un foufflet ; mais je lui dis bien fon fait.

Ibid. *Or Paul fachant qu'une partie des juges était compofée de faducéens, & l'autre de pharifiens, il s'écria, Je fuis pharifien*

a) Il n'y avait pas à la vérité dans la milice Romaine de tribun de cohorte. C'eft comme fi on difait parmi nous colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, & les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns fouvent dans une légion. Ils commandaient alors tour-à-tour, & étaient fubordonnés les uns aux autres. L'au-

& fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance & de la résurrection des morts. Paul ayant ainsi parlé il s'éleva une dispute entre les pharisiens & les saducéens, & l'assemblée fut rompue ; car les saducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit ; & les pharisiens confessent le contraire.

Il est bien évident par le texte que *Paul* n'était point pharisien puisqu'il était chrêtien, & qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange, ni d'esprit.

Le texte fait voir que *St. Paul* ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens & les saducéens. C'était parler par *économie*, par prudence ; c'était un artifice pieux qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainsi que presque tous les pères de l'église ont parlé par *économie*. St. Jérôme développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatriéme à *Pammaque*. Pesez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain & jetter une pierre, voici comme il continue.

» Lisez, je vous prie, *Démosthène*, lisez *Cicéron* ; & si les » rhétoriciens vous déplaisent parce que leur art est de dire » le vraisemblable plutôt que le vrai, lisez *Platon*, *Théophraste*, » *Xénophon*, *Aristote*, & tous ceux qui ayant puisé dans la » fontaine de *Socrate* en ont tiré divers ruisseaux. Y a-t-il ,, chez eux quelque candeur, quelque simplicité ? quels termes ,, chez eux n'ont pas deux sens ? & quels sens ne présentent-,, ils pas pour remporter la victoire ? *Origène*, *Méthodius*, *Eusèbe*, *Apollinaire* ont écrit des milliers de versets contre *Celse* ,, & *Porphire*. Considérez avec quel artifice, avec quelle ,, subtilité problématique ils combattent l'esprit du diable. Ils ,, disent, non ce qu'ils pensent, mais ce qui est nécessaire. *Non* ,, *quod sentiunt, sed quod necesse est dicunt.*

teur des *Actes* a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

b) Un soufflet chez les peuples Asiatiques était une punition légale. Encor aujourd'hui à la Chine & dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

„ Je ne parle point des auteurs Latins, *Tertullien*, *Cyprien*,
„ *Minutius*, *Victorin*, *Lactance*, *Hilaire*; je ne veux point les
„ citer ici; je ne veux que me défendre; je me contenterai
„ de vous rapporter l'exemple de l'apôtre *St. Paul*, &c. "

St. Augustin écrit ſouvent par *économie*. Il ſe proportionne tellement au tems & aux lieux, que dans une de ſes épitres il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il falait bien dire quelque choſe.*

Ce n'eſt pas aſſurément qu'il doutât de la ſainte Trinité; mais il ſentait combien ce myſtère eſt ineffable, & il avait voulu contenter la curioſité du peuple.

Cette méthode fut toûjours reçue en théologie. On employe contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cauſe aux carpocratiens: & quand on diſpute enſuite contre les carpocratiens, on change ſes armes.

Tantôt on dit que JESUS n'eſt mort que pour *pluſieurs*, quand on étale le grand nombre des réprouvés; tantôt on affirme qu'il eſt mort pour *tous*, lorſqu'on veut manifeſter ſa bonté univerſelle. Là vous prenez le ſens propre pour le ſens figuré; ici vous prenez le ſens figuré pour le ſens propre, ſelon que la prudence l'exige.

Un tel uſage n'eſt pas admis en juſtice. On punirait un témoin qui dirait le pour & le contre dans une affaire capitale. Mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, & les intérêts divins qui ſont cachés dans un abîme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubitables approchantes de la démonſtration, ſe contenteront au ſermon de preuves morales, & même de déclamations ſans preuves.

St. Auguſtin parle par *économie* quand il dit, *Je crois parce que cela eſt abſurde. Je crois parce que cela eſt impoſſible.* Ces paroles qui ſeraient extravagantes dans toute affaire mondaine, ſont très reſpectables en théologie. Elles ſignifient, ce qui eſt abſurde & impoſſible aux yeux mortels, ne l'eſt point aux yeux de DIEU: or DIEU m'a révélé ces prétendues abſurdités, ces impoſſibilités apparentes; donc je dois les croire.

Un avocat ne ſerait pas reçu à parler ainſi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient, Nous

affirmons qu'un accufé étant au berceau à la Martinique, a tué un homme à Paris ; & nous fommes d'autant plus certains de cet homicide qu'il eft abfurde & impoffible. Mais la révélation, les miracles, la foi fondée fur des motifs de crédibilité, font un ordre de chofes tout différent.

Le même *St. Auguftin* dit dans fa lettre cent cinquante-troifiéme : *Il eft écrit* c) *que le monde entier appartient aux fidèles ; & les infidèles n'ont pas une obole qu'ils poffèdent légitimement.*

Si fur ce principe deux dépofitaires viennent m'affurer qu'ils font fidèles, & fi en cette qualité ils me font banqueroute à moi miférable mondain, il eft certain qu'ils feront condamnés par le châtelet & par le parlement malgré toute l'économie avec laquelle *St. Auguftin* a parlé.

St. Irénée prétend qu'il ne faut condamner ni l'incefte des deux filles de *Loth* avec leur père, ni celui de *Thamar* avec fon beau-père, par la raifon que la fainte Ecriture ne dit pas expreffément que cette action foit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'incefte parmi nous ne foit puni par les loix. Il eft vrai que fi DIEU ordonnait expreffément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père, non-feulement elles feraient innocentes ; mais elles deviendraient très coupables en n'obéiffant pas. C'eft là où eft l'économie d'*Irénée ;* fon but très louable eft de faire refpecter tout ce qui eft dans les faintes Ecritures hébraïques : mais comme DIEU qui les a dictées n'a donné nul éloge aux filles de *Loth* & à la bru de *Juda*, il eft permis de les condamner. Liv. IV. ch. XXV.

Tous les premiers chrêtiens fans exception penfaient fur la guerre comme les efféniens & les thérapeutes, comme penfent & agiffent aujourd'hui les primitifs appellés *quakers*, & les autres primitifs appellés *dunkars*, comme ont toûjours penfé & agi les bracmanes. *Tertullien* eft celui qui s'explique le plus fortement fur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus néceffaires ; *Il n'y a point de règle, point d'ufage qui puiffe rendre légitime cet acte criminel.* De l'idolâtrie, chap. XIX.

Cependant après avoir affuré qu'il n'eft aucun chrêtien

c) Cela eft écrit dans les Proverbes chapitre XVII ; mais ce n'eft que dans la traduction des feptante, à laquelle toute l'églife s'en tenait alors.

qui puiſſe porter les armes, il dit par économie dans le même livre, pour intimider l'empire Romain, *Nous ſommes d'hier, & nous rempliſſons vos villes & vos armées.*
Ch. XLII.

Cela n'était pas vrai, & ne fut vrai que ſous *Conſtance-Clore;* mais l'économie exigeait que *Tertullien* exagérât dans la vue de rendre ſon parti redoutable.

Apologét. ch. XXI. C'eſt dans le même eſprit qu'il dit que *Pilate* était chrêtien dans le cœur. Tout ſon apologétique eſt plein de pareilles aſſertions qui redoublaient le zèle des néophites.

Terminons tous ces exemples du ſtile économique qui ſont innombrables, par ce paſſage de *St. Jérôme* dans ſa diſpute contre *Jovinien* ſur les ſecondes noces. „ Si les organes de la „ génération dans les hommes, l'ouverture de la femme, le „ fond de ſa vulve, & la différence des deux ſexes faits l'un „ pour l'autre, montrent évidemment qu'ils ſont deſtinés pour „ former des enfans, voici ce que je réponds. Il s'enſuivrait „ que nous ne devons jamais ceſſer de faire l'amour, de peur „ de porter en vain des membres deſtinés pour lui. Pourquoi „ un mari s'abſtiendrait-il de ſa femme? pourquoi une veuve „ perſévérerait-elle dans le veuvage ſi nous ſommes nés pour „ cette action comme les autres animaux? en quoi me nuira un „ homme qui couchera avec ma femme? Certainement ſi les „ dents ſont faites pour manger, & pour faire paſſer dans l'eſto- „ mac ce qu'elles ont broyé; s'il n'y a nul mal qu'un homme „ donne du pain à ma femme, il n'y en a pas davantage ſi étant „ plus vigoureux que moi il appaiſe ſa faim d'une autre maniè- „ re, & qu'il me ſoulage de mes fatigues, puiſque les génitoires „ ſont faits pour jouïr toûjours de leur deſtinée. "
Liv. I.

Quoniam ipſa organa & genitalium fabrica & noſtra feminarumque diſcretio, & receptacula vulvæ, ad ſuſcipiendos & coalendos fœtus condita, ſexus differentiam prædicant, hoc breviter reſpondebo. Numquam ergo ceſſemus à libidine, ne fruſtra hujuſcemodi membra portemus. Cur enim maritus ſe abſtineat ab uxore? Cur caſta vidua perſeveret, ſi ad hoc tantum nati ſumus, ut pecudum more vivamus? Aut quid mihi nocebit ſi cum uxore meâ alius concubuerit? Quomodo enim dentium officium eſt mandere, & in alvum ea, quæ ſunt manſa, tranſmittere, & non habet crimen, qui conjugi meæ panem dederit: ita ſi genitalium hoc eſt officium, ut ſemper

ſemper fruantur naturâ ſuâ, meam laſſitudinem alterius vires ſuperent: & uxoris, ut ita dixerim, ardentiſſimam gulam, fortuita libido reſtinguat.

Après un tel paſſage il eſt inutile d'en citer d'autres. Remarquons ſeulement que ce ſtile économique qui tient de ſi près au polémique, doit être manié avec la plus grande circonſpection, & qu'il n'appartient point aux prophanes d'imiter dans leurs diſputes ce que les ſaints ont hazardé, ſoit dans la chaleur de leur zèle, ſoit dans la naïveté de leur ſtile.

ECROUELLES.

ECrouelles, ſcrofules, appellées *humeurs froides*, quoi qu'elles ſoient très cauſtiques; l'une de ces maladies preſque incurable qui défigurent la nature humaine, & qui mènent à une mort prématurée par les douleurs & par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois en qualité d'images de la Divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des ſcrofuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raiſon ce privilège aux empereurs qui avaient une dignité ſi ſupérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes qui ſe diſaient les maîtres des empereurs, & qui étaient bien autre choſe que de ſimples images de DIEU, puiſqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque ſonge-creux de Normandie, pour rendre l'uſurpation de *Guillaume le bâtard* plus reſpectable, lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'eſt quelque tems après *Guillaume* qu'on trouve cet uſage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux, & le refuſer aux rois de France leurs ſuzerains. C'eût été bleſſer le reſpect dû aux loix féodales. Enfin, on fit remonter ce droit à *St. Edouard* en Angleterre, & à *Clovis* en France.

Appendix N°. 6. Le ſeul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet uſage, ſe trouve dans les écrits en faveur de la maiſon de *Lancaſter*, compoſés par le chevalier *Jean Forteſcue* ſous le roi *Henri VI*, reconnu roi de France à Paris dans ſon berceau & enſuite roi d'Angleterre, & qui perdit ſes deux royaumes. *Jean Forteſcue* grand chancelier d'Angleterre, dit que de tems immémorial les rois d'Angleterre étaient en poſſeſſion de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendit leurs perſonnes plus ſacrées dans les guerres de la Roſe rouge & de la Roſe blanche.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guériſſaient pas les écrouelles, parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois ; mais *Elizabeth* reine de ſon chef & ointe les guériſſait ſans difficulté.

Il arriva une choſe aſſez triſte à *Martorillo* le Calabrois, que nous nommons *St. François de Paule* ; le roi *Louis XI* le fit venir au Pleſſis-les-Tours pour le guérir des ſuites de ſon apoplexie : le ſaint arriva avec les écrouelles : *Ipſe fuit detentus gravi inflatura quam in parte inferiori genæ ſuæ dextræ circa guttur patiebatur chirurgi dicebant morbum eſſe ſcropharum.* (*Acta Sti. Franciſci Pauli*, pag. 155.)

Le ſaint ne guérit point le roi, & le roi ne guérit point le ſaint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rocheſter à Wittehall, on propoſa de lui laiſſer faire quelque acte de royauté, comme de toucher les écrouelles ; il ne ſe préſenta perſonne. Il alla exercer ſa prérogative en France, à St. Germain, où il toucha quelques Irlandaiſes. Sa fille *Marie*, le roi *Guillaume*, la reine *Anne*, les rois de la maiſon de *Brunſwick* ne guérirent perſonne. Cette mode ſacrée paſſa, quand le raiſonnement arriva.

EDUCATION.

Dialogue entre un conseiller & un ex-jésuite.

L'EX-JÉSUITE.

MOnsieur, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurement aucune correspondance avec frère *La Valette* & frère *Saci*; j'étais un pauvre prêtre du collège de Clermont dit *Louis le Grand*; je savais un peu de latin & de catéchisme que je vous ai enseignés pendant six ans, sans aucun salaire: à peine sorti du collège, à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez vous acheté une charge de conseiller au parlement, que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie, ou pour me réduire à y vivre bafoué avec seize louis & seize francs par an, qui ne suffisent pas pour me vêtir & me nourrir, moi & ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de *La Valette* & *Saci* missionnaires; mais parce que frère *La Chaise* confesseur avait été un trigaud, & frère *Le Tellier* confesseur un persécuteur impudent: mais je n'ai jamais connu ni l'un ni l'autre; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes & de molinistes sur la grace versatile & sur la science moyenne, ont fort contribué à nous chasser de nos maisons: mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grace. Je vous ai fait lire autrefois *Despautère* & *Cicéron*, les vers de *Commire* & de *Virgile*; le *Pédagogue chrétien* & *Sénèque*; les psaumes de *David* en latin de cuisine, & les odes d'*Horace* à la brune Lalagé & au blond Ligurinus, *flavam religantis comam*, renouant sa blonde chevelure. En un mot, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever; & voilà ma récompense.

LE CONSEILLER.

Vraiment vous m'avez donné là une plaiſante éducation ; il eſt vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorſque j'entrai dans le monde, je voulus m'aviſer de parler & on ſe moqua de moi ; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* & le *Pédagogue chrétien :* je ne ſavais ni ſi *François I* avait été fait priſonnier à Pavie, ni où eſt Pavie ; le pays même où je ſuis né était ignoré de moi ; je ne connaiſſais ni les loix principales, ni les intérêts de ma patrie : pas un mot de mathématiques, pas un mot de ſaine philoſophie ; je ſavais du latin & des ſottiſes.

L'EX-JÉSUITE.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enſeigné. J'avais étudié au même collège juſqu'à quinze ans ; à cet âge un jéſuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, & enſuite on me fit régenter. Ne voudriez-vous pas que je vous euſſe donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

LE CONSEILLER.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réuſſir dans la profeſſion à laquelle il eſt deſtiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il ſut lire & écrire, ſon père lui montra ſon art : il devint très bon géomètre à douze ans ; il apprit enſuite le latin, qui ne lui ſervit jamais à rien. La célèbre marquiſe du *Châtelet* apprit le latin en un an & le ſavait très bien ; tandis qu'on nous tenait ſept années au collège pour nous faire balbutier cette langue ſans jamais parler à notre raiſon.

Quant à l'étude des loix dans laquelle nous entrions en ſortant de chez vous, c'était encore pis. Je ſuis de Paris & on m'a fait étudier pendant trois ans les loix oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me ſuffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon profeſſeur qui commence par diſtinguer la juriſprudence en droit naturel & droit des gens : le

droit naturel eſt commun, ſelon lui, aux hommes & aux bêtes; & le droit des gens commun à toutes les nations, dont aucune n'eſt d'accord avec ſes voiſins.

Enſuite on me parla de la loi des douze tables abrogée bien vite chez ceux qui l'avaient faite, de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur, de tout ce qui concerne les eſclaves quand nous n'avons point d'eſclaves domeſtiques, (au moins dans l'Europe chrêtienne) du divorce quand le divorce n'eſt pas encore reçu chez nous, &c. &c. &c.

Je m'apperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abîme dont je ne pourais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confuſion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances; il y en a la valeur de quatre-vingt volumes, qui preſque toutes ſe contrediſent: je ſuis obligé quand je juge de m'en rapporter au peu de bon ſens & d'équité que la nature m'a donné; & avec ces deux ſecours je me trompe à preſque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand vicaire; il ſe plaint bien davantage de ſon éducation: il faut qu'il conſume ſix années à bien ſtatuer s'il y a neuf chœurs d'anges, & quelle eſt la différence préciſe entre un trône & une domination; ſi le Phiſon dans le paradis terreſtre était à droite ou à gauche du Géon; ſi la langue dans laquelle le ſerpent eut des converſations avec *Eve* était la même que celle dont l'âneſſe ſe ſervit avec *Balaam*: comment *Melchiſédec* était né ſans père & ſans mère; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'eſt point mort: où ſont les chevaux qui tranſportèrent *Elie* dans un char de feu après qu'il eut ſéparé les eaux du Jourdain avec ſon manteau, & dans quel tems il doit revenir pour annoncer la fin du monde? Mon frère dit que toutes ces queſtions l'embarraſſent beaucoup, & ne lui ont encor pu procurer un canonicat de Notre-Dame ſur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plûpart de nos éducations ſont ridicules, & que celles qu'on reçoit dans les arts & métiers ſont infiniment meilleures.

L'Ex-Jésuite.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cent francs, qui ſont vingt-deux ſous deux deniers par jour ; tandis que tel homme, dont le père allait derrière un carroſſe, a trente-ſix chevaux dans ſon écurie, quatre cuiſiniers & point d'aumônier.

Le Conseiller.

Eh bien, je vous donne quatre cent autres francs de ma poche ; c'eſt ce que *Jean Deſpautère* ne m'avait point enſeigné dans mon éducation.

EGALITÉ.

Section première.

IL eſt clair que les hommes jouïſſant des facultés attachées à leur nature, ſont égaux ; ils le ſont quand ils s'acquittent des fonctions animales, & quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le grand-mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes, Je te défends de digérer, d'aller à la garderobe & de penſer. Tous les animaux de chaque eſpèce ſont égaux entr'eux.

Un cheval ne dit point au cheval ſon confrère
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille & me ferre ;
Toi, cours, & va porter mes ordres ſouverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voiſins.
Toi, prépare les grains dont je fais des largeſſes
A mes fiers favoris, à mes douces maîtreſſes.
Qu'on châtre les chevaux déſignés pour ſervir
Les coquettes jumens dont ſeul je dois jouïr.
Que tout ſoit dans la crainte & dans la dépendance.
Et ſi quelqu'un de vous hennit en ma préſence,
Pour punir cet impie & ce ſéditieux,

Qui foule aux pieds les loix des chevaux & des Dieux,
Pour venger dignement le ciel & la patrie,
Qu'il ſoit pendu ſur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-deſſus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtiſe une geniſſe eſt chaſſé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtreſſe dans un autre pré ; & il vit libre. Un coq battu par un coq, ſe conſole dans un autre poulailler. Il n'en eſt pas ainſi de nous. Un petit viſir exile à Lemnos un boſtangi ; le viſir *Azem* exile le petit viſir à Tenedos. Le padisha exile le viſir *Azem* à Rhodes. Les janiſſaires mettent en priſon le padisha, & en éliſent un autre qui exilera les bons muſulmans à ſon choix ; encor lui ſera-t-on bien obligé s'il ſe borne à ce petit exercice de ſon autorité ſacrée.

Si cette terre était ce qu'elle ſemble devoir être, ſi l'homme y trouvait partout une ſubſiſtance facile & aſſurée, & un climat convenable à ſa nature, il eſt clair qu'il eût été impoſſible à un homme d'en aſſervir un autre. Que ce globe ſoit couvert de fruits ſalutaires, que l'air qui doit contribuer à notre vie, ne nous donne point des maladies & une mort prématurée, que l'homme n'ait beſoin d'autre logis & d'autre lit que de celui des daims & des chevreuils ; alors les *Gengiskan* & les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui ſeront aſſez honnêtes gens pour les aider dans leur vieilleſſe.

Dans cet état naturel dont jouiſſent tous les quadrupèdes non-domptés, les oiſeaux & les reptiles, l'homme ſerait auſſi heureux qu'eux ; la domination ſerait alors une chimère, une abſurdité à laquelle perſonne ne penſerait ; car pourquoi chercher des ſerviteurs quand vous n'avez beſoin d'aucun ſervice ?

S'il paſſait par l'eſprit de quelque individu à tête tyrannique & à bras nerveux, d'aſſervir ſon voiſin moins fort que lui, la choſe ſerait impoſſible ; l'opprimé ſerait ſur le Danube, avant que l'oppreſſeur eût pris ſes meſures ſur le Volga.

Tous les hommes ſeraient donc néceſſairement égaux, s'ils étaient ſans beſoins ; la miſère attachée à notre eſpèce ſubordonne un homme à un autre homme : ce n'eſt pas l'inégalité

qui eſt un malheur réel, c'eſt la dépendance. Il importe fort peu que tel homme s'appelle *ſa hauteſſe*, tel autre *ſa ſainteté*; mais il eſt dur de ſervir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuſe a cultivé un bon terroir; deux petites familles voiſines ont des champs ingrats & rebelles; il faut que les deux pauvres familles ſervent la famille opulente, ou qu'ils l'égorgent; cela va ſans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ſes bras à la riche pour avoir du pain; l'autre va l'attaquer & eſt battue. La famille ſervante eſt l'origine des domeſtiques & des manœuvres; la famille battue eſt l'origine des eſclaves.

Il eſt impoſſible dans notre malheureux globe que les hommes vivans en ſociété ne ſoient pas diviſés en deux claſſes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui ſervent; & ces deux ſe ſubdiviſent en mille, & ces mille ont encor des nuances différentes.

Tu viens quand les lots ſont faits nous dire, Je ſuis homme comme vous, j'ai deux mains & deux pieds, autant d'orgueil & plus que vous, un eſprit auſſi déſordonné pour le moins, auſſi inconſéquent, auſſi contradictoire que le vôtre. Je ſuis citoyen de St. Marin, ou de Raguſe, ou de Vaugirard; donnez-moi ma part de la terre. Il y a dans notre hémiſphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant paſſables que ſtériles. Nous ne ſommes qu'environ un milliard d'animaux à deux pieds ſans plumes ſur ce continent; ce ſont cinquante arpens pour chacun, faites-moi juſtice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond, Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots ou chez les Samoyèdes; arrange-toi avec eux à l'amiable; ici toutes les parts ſont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger & le chauffer, travaille pour nous comme faiſait ton père; ſers-nous, ou amuſe-nous, & tu ſeras payé; ſinon tu ſerais obligé de demander l'aumône; ce qui dégraderait trop la ſublimité de ta nature, & t'empêcherait réellement d'être égal aux rois, & même aux vicaires de village, ſelon les prétentions de ta noble fierté.

SEC-

Section seconde.

Tous les pauvres ne font pas malheureux. La plûpart font nés dans cet état, & le travail continuel les empêche de trop fentir leur fituation; mais quand ils la fentent, alors on voit des guerres, comme celle du parti populaire contre le parti du fénat à Rome; celles des payfans en Allemagne, en Angleterre, en France. Toutes ces guerres finiffent tôt ou tard par l'afferviffement du peuple, parce que les puiffans ont l'argent, & que l'argent eft maître de tout dans un état; je dis dans un état, car il n'en eft pas de même de nation à nation. La nation qui fe fervira le mieux du fer, fubjuguera toûjours celle qui aura plus d'or & moins de courage.

Tout homme naît avec un penchant affez violent pour la domination, la richeffe & les plaifirs; & avec beaucoup de goût pour la pareffe: par conféquent tout homme voudrait avoir l'argent & les femmes ou les filles des autres, être leur maître, les affujettir à tous fes caprices, & ne rien faire, ou du moins ne faire que des chofes très agréables. Vous voyez bien qu'avec ces belles difpofitions il eft auffi impoffible que les hommes foient égaux, qu'il eft impoffible que deux prédicateurs ou deux profeffeurs de théologie ne foient pas jaloux l'un de l'autre.

Le genre-humain tel qu'il eft, ne peut fubfifter à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne poffèdent rien du tout. Car certainement un homme à fon aife ne quittera pas fa terre pour venir labourer la vôtre; & fi vous avez befoin d'une paire de fouliers, ce ne fera pas un maître de requêtes qui vous la fera. L'égalité eft donc à la fois la chofe la plus naturelle, & en même tems la plus chimérique.

Comme les hommes font exceffifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité, on a prétendu dans plufieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de fortir de la contrée où le hazard l'a fait naître; le fens de cette loi eft vifiblement, *Ce pays eft fi mauvais & fi mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en fortir, de peur que tout le monde n'en forte.* Faites mieux, donnez à tous vos fujets envie de demeurer chez vous, & aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de ſon cœur a droît de ſe croire entiérement égal aux autres hommes : il ne s'enſuit pas de-là que le cuiſinier d'un cardinal doive ordonner à ſon maître de lui faire à dîner. Mais le cuiſinier peut dire : Je ſuis homme comme mon maître ; je ſuis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les mêmes angoiſſes & les mêmes cérémonies. Nous faiſons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome, & ſi alors je ſuis cardinal & mon maître cuiſinier, je le prendrai à mon ſervice. Tout ce diſcours eſt raiſonnable & juſte ; mais en attendant que le grand Turc s'empare de Rome, le cuiſinier doit faire ſon devoir, ou toute ſociété humaine eſt pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'eſt ni cuiſinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'état ; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui eſt fâché d'être reçu partout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que pluſieurs *monſignors* n'ont ni plus de ſcience, ni plus d'eſprit, ni plus de vertu que lui, & qui s'ennuye quelquefois dans leur antichambre, quel parti doit-il prendre ? celui de s'en aller.

EGLISE.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÊTIENNE.

NOus ne porterons point nos regards ſur les profondeurs de la théologie ; DIEU nous en préſerve ; l'humble foi ſeule nous ſuffit. Nous ne faiſons jamais que raconter.

Dans les premières années qui ſuivirent la mort de JESUS-CHRIST Dieu & homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles ou neuf ſociétés religieuſes, phariſiens, ſaducéens, eſſéniens, judaïtes, thérapeutes, récabites, hérodiens, diſciples de *Jean*, & les diſciples de JESUS, nommés les *frères*, les *Galiléens*, les *fidèles*, qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche vers l'an 60 de notre ère, conduits ſecrétement par DIEU même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempsycose, les saducéens niaient l'immortalité de l'ame & l'existence des esprits, & cependant étaient fidèles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (apparemment sur la foi de *Flavien Joseph*) appelle les esséniens *gens æterna in quâ nemo nascitur*; famille éternelle dans laquelle il ne naît personne; parce que les esséniens se mariaient très rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines. Liv. V. ch. XVII.

Il est difficile de juger si c'est des esséniens ou des judaïtes que parle *Joseph* quand il dit : *Ils méprisent les maux de la terre ; ils triomphent des tourmens par leur constance ; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer & le feu, & vu briser leurs os, plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur, ni manger des viandes défendues.* Hist. chap. XII.

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes, & non pas sur les esséniens. Car voici les paroles de Joseph : *Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte, entièrement différente des trois autres*, c'est-à-dire, *des saducéens, des pharisiens & des esséniens.* Il continue & dit ; *Ils sont Juifs de nation ; ils vivent unis entr'eux, & regardent la volupté comme un vice :* le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.

Quoi qu'il en soit, on connut ces judaïtes avant que les disciples du CHRIST commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient *Judas Iscariote.*

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens & des judaïtes ; ils ressemblaient aux gymnosophistes des Indes, & aux brames. *Ils ont*, dit Philon, *un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes & des coribantes, & qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie qui était toute remplie de Juifs ; & s'étendit beaucoup dans l'Egypte.*

Les récabites subsistaient encor ; ils faisaient vœu de ne jamais boire de vin ; & c'est peut-être à leur exemple que *Mahomet* défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* premier du nom comme un messie, un envoyé de DIEU, qui avait rebâti le temple.

Il est évident que les Juifs célébraient sa fête à Rome du tems de *Néron*, témoins les vers de Perse; *Herodi venere dies*, &c.

> Voici le jour d'Hérode, où tout infame Juif
> Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie & vers le golphe Persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St. Jean*; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les *Actes des apôtres* (chap. IX), que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse; il leur dit: *Avez-vous reçu le St. Esprit?* Ils lui répondirent, *Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un St. Esprit.* Il leur dit, *Quel batême avez-vous donc reçu?* Ils lui répondirent, *Le batême de Jean.*

Les véritables chrêtiens cependant, jettaient, comme on fait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie, *a*) & fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel* disciple de *Hillel*. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des *Actes de Ste. Thécle*. Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte & grosse, & les jambes torses. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen Romain, car en ce temslà on n'accordait ce titre à aucun Juif; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère*: & Tarsis ne fut colonie romaine que près de cent ans après sous *Caracalla*, comme le remarque *Cellarius* dans sa Géographie livre III, & *Grotius* dans son commentaire sur les actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité & de pauvreté, donnait à son église les plus faibles

a) *St. Jérôme* dit qu'il était de Gifcala en Galilée.

commencemens, & la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidèles furent des hommes obſcurs ; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre *St. Paul* témoigne qu'il gagnait ſa vie à faire des tentes. *St. Pierre* reſſuſcita la couturière *Dorcas* qui faiſait les robes des frères. L'aſſemblée des fidèles ſe tenait à Joppé, dans la maiſon d'un corroyeur nommé *Simon*, comme on le voit au chap. IX. des *Actes des apôtres*.

Les fidèles ſe répandirent ſecrétement en Grèce, & quelques-uns allèrent de-là à Rome, parmi les Juifs à qui les Romains permettaient une ſynagogue. Ils ne ſe ſéparèrent point d'abord des Juifs ; ils gardèrent la circonciſion ; & comme on l'a déja remarqué ailleurs, les quinze premiers évêques ſecrets de Jéruſalem furent tous circoncis, ou du moins de la nation Juive.

Lorſque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée* qui était fils d'un père gentil, il le circoncit lui-même dans la petite ville de Liſtre. Mais *Tite* ſon autre diſciple, ne voulut point ſe ſoumettre à la circonciſion. Les frères diſciples de Jesus furent unis aux Juifs, juſqu'au tems où *Paul* eſſuya une perſécution à Jéruſalem, pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accuſé par les Juifs de vouloir détruire la loi moſaïque par Jesus-Christ. C'eſt pour ſe laver de cette accuſation que l'apôtre *St. Jacques* propoſa à l'apôtre *Paul* de ſe faire raſer la tête, & de s'aller purifier dans le temple avec quatre Juifs qui avaient fait vœu de ſe raſer ; *Prenez-les avec vous*, lui dit Jacques (chap. XXI. Act. des apôt.) *purifiez-vous avec eux, & que tout le monde ſache que ce que l'on dit de vous eſt faux, & que vous continuez à garder la loi de Moïſe.* Ainſi donc *Paul* qui d'abord avait été le perſécuteur ſanguinaire de la ſainte ſociété établie par Jesus, *Paul* qui depuis voulut gouverner cette ſociété naiſſante ; *Paul* chrêtien judaïſe *afin que le monde ſache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne ſuit plus la loi moſaïque.*

St. Paul n'en fut pas moins accuſé d'impiété & d'héréſie, & ſon procès criminel dura longtems ; mais on voit évidemment par les accuſations mêmes intentées contre lui, qu'il était venu à Jéruſalem pour obſerver les rites judaïques.

Il dit à *Feſtus* ces propres paroles (chap. XXV. des Actes :) *Je n'ai péché ni contre la loi juive, ni contre le temple.*

Les apôtres annonçaient JESUS-CHRIST comme un juste indignement persécuté, un prophête de DIEU, un fils de DIEU envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

La circoncision est utile, dit l'apôtre St. Paul, (ch. II. épit. aux Rom.) *si vous observez la loi ; mais si vous la violez, votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis garde la loi, il sera comme circoncis. Le vrai Juif est celui qui est Juif intérieurement.*

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épitres, il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU ; „ Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. V. épit. aux Rom.) „ de la colère de DIEU : le don de DIEU „ s'est répandu sur nous, par la grace donnée à un seul homme „ qui est JESUS-CHRIST..... La mort a régné par le péché „ d'un seul homme, les justes régneront dans la vie par un „ seul homme qui est JESUS-CHRIST.

Et au chap. VIII. „ Nous les héritiers de DIEU, & les cohé„ritiers de CHRIST. Et au chap. XVI. A DIEU, qui est le „ seul sage, honneur & gloire par JESUS-CHRIST..... Vous „ êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST à DIEU. (I. aux Corinth. chap. III.)

Et, (I. aux Corinth. chap. XV. ℣. 27.) „ Tout lui est assu„jetti, en exceptant sans doute DIEU qui lui a assujetti toutes „ choses. "

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épitre aux Philippiens ; *Ne faites rien par une vaine gloire ; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs, ayez les mêmes sentimens que* CHRIST JESUS, *qui étant dans l'empreinte de* DIEU *n'a point cru sa proie de s'égaler à* DIEU. Ce passage paraît très bien approfondi, & mis dans tout son jour, dans une lettre qui nous reste des églises de Vienne & de Lyon, écrite l'an 117, & qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidèles : *Ils n'ont pas voulu*, dit la lettre, *prendre le grand titre de martyrs*, (pour quelques tribulations) *à l'exemple de* JESUS-CHRIST, *lequel étant empreint de* DIEU, *n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à* DIEU. Origène dit aussi dans son commentaire sur *Jean ;* La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, *que s'il eût fait sa proie d'être égal à* DIEU.

En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait, *Croyez les autres supérieurs à vous ; imitez* Jesus *qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation, de s'égaler à* Dieu ? Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie ; ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'église naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres *Pierre*, *Jacques* & *Jean* d'un côté, & *Paul* de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre *Pierre*, autrement *Céphas*, ou *Simon Barjone*, mangeait avec les gentils convertis, & n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes ; il mangeait, lui, *Barnabé*, & d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu & qui ne ruminaient pas ; mais plusieurs Juifs chrêtiens arrivés, *St. Pierre* se remit avec eux à l'abstinence des viandes défendues, & aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très prudente ; il ne voulait pas scandaliser les Juifs-chrêtiens ses compagnons ; mais *St. Paul* s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui résistai*, dit-il, *à sa face, parce qu'il était blâmable.* (Epitre aux Galates chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de *St. Paul*, qu'ayant été d'abord persécuteur, il devait être modéré, & que lui-même il était allé sacrifier dans le temple à Jérusalem, qu'il avait circoncis son disciple *Timothée*, qu'il avait accompli les rites juifs, lesquels il reprochait alors à *Céphas*. *St. Jérôme* prétend que cette querelle entre *Paul* & *Céphas* était feinte. Il dit dans sa première homélie, tom. III. qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent & se piquent au barreau, pour plus d'autorité sur leurs clients ; il dit que *Pierre Céphas* étant destiné à prêcher aux Juifs, & *Paul* aux Gentils, ils firent semblant de se quereller, *Paul* pour gagner les Gentils, *Pierre* pour gagner les Juifs. Mais *St. Augustin* n'est point du tout de cet avis. *Je suis fâché*, dit-il dans l'épître à Jérôme, *qu'un aussi grand-homme se rende le patron du mensonge, patronum mendacii.*

Cette dispute entre *St. Jérôme* & *St. Augustin* ne doit pas

diminuer notre vénération pour eux, encor moins pour *St. Paul* & pour *St. Pierre.*

Au reste, si *Pierre* était destiné aux Juifs judaïsans, & *Paul* aux étrangers, il paraît probable que *Pierre* ne vint point à Rome. Les *Actes des apôtres* ne font aucune mention du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit, ce fut vers l'an 60 de notre ère, que les chrêtiens commencèrent à se séparer de la communion juive, & c'est ce qui leur attira tant de querelles & tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome, en Grèce, dans l'Egypte & dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété, d'athéisme par leurs frères Juifs, qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat. Mais DIEU les soutint toûjours au milieu des persécutions.

Petit-à-petit, plusieurs églises se formèrent, & la séparation devint entière entre les Juifs & les chrêtiens, avant la fin du premier siécle; cette séparation était ignorée du gouvernement Romain. Le sénat de Rome, ni les empereurs n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que DIEU avait jusques-là conduit dans l'obscurité, & qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce & dans Alexandrie. Les chrêtiens y eurent à combattre une nouvelle secte de Juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs; c'était celle de la gnose ou des gnostiques; il s'y mêla de nouveaux chrêtiens. Toutes ces sectes jouïssaient alors d'une entière liberté de dogmatiser, de conférer & d'écrire quand les courtiers Juifs établis dans Rome & dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats; mais sous *Domitien* la religion chrêtienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrêtiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'église de faire les progrès que DIEU lui destinait. Les chrêtiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit; de-là leur vint le titre de *lucifugaces* (selon Minutius Felix.) *Philon* les appelle *gesséens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers siécles chez les Gentils, étaient ceux de *Galiléens*, & de *Nazaréens*; mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni

Ni la hiérarchie, ni les uſages ne furent établis tout-d'un-coup; les tems apoſtoliques furent différens des tems qui les ſuivirent.

La meſſe, qui ſe célèbre au matin, était la cène qu'on faiſait le ſoir; ces uſages changèrent à meſure que l'égliſe ſe fortifia. Une ſociété plus étendue exigea plus de réglemens, & la prudence des paſteurs ſe conforma aux tems & aux lieux.

St. Jérôme & *Euſèbe* rapportent que quand les égliſes reçurent une forme, on y diſtingua peu-à-peu cinq ordres différens. Les ſurveillans, *épiſcopoi*, d'où ſont venus les évêques: les anciens de la ſociété, *presbyteroi*, les prêtres, les ſervans, ou diacres; les *piſtoi*, croyans, initiés; c'eſt-à-dire, les batiſés, qui avaient part aux ſoupers des agapes, les catéchumènes qui attendaient le batême, & les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun, dans ces cinq ordres, ne portait d'habit différent des autres; aucun n'était contraint au célibat, temoin le livre de *Tertullien* dédié à ſa femme, témoin l'exemple des apôtres. Aucune repréſentation, ſoit en peinture, ſoit en ſculpture, dans leurs aſſemblées, pendant les deux premiers ſiécles; point d'autels, encor moins de cierges, d'encens & d'eau luſtrale. Les chrêtiens cachaient ſoigneuſement leurs livres aux gentils; ils ne les confiaient qu'aux initiés; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraiſon dominicale.

DU POUVOIR DE CHASSER LES DIABLES DONNÉ A L'ÉGLISE.

Ce qui diſtinguait le plus les chrêtiens, & ce qui a duré juſqu'à nos derniers tems, était le pouvoir de chaſſer les diables avec le ſigne de la croix. *Origène* dans ſon traité contre *Celſe*, avoue au nombre 133 qu'*Antinoüs* divinifé par l'empereur *Adrien*, faiſait des miracles en Egypte par la force des charmes & des preſtiges; mais il dit que les diables ſortent du corps des poſſedés à la prononciation du ſeul nom de JESUS.

Tertullien va plus loin, & du fond de l'Afrique où il était, il dit dans ſon apologétique, au chap. XXIII. *Si vos Dieux ne confeſſent pas qu'ils ſont des diables à la préſence d'un vrai chrêtien, nous voulons bien que vous répandiez le ſang de ce chrêtien. Y a-t-il une démonſtration plus claire?*

En effet, Jesus-Christ envoya ſes apôtres pour chaſſer les démons. Les Juifs avaient auſſi de ſon tems le don de les chaſſer ; car lorſque Jesus eut délivré des poſſedés, & eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de deux mille cochons, & qu'il eut opéré d'autres guériſons pareilles, les phariſiens dirent, il chaſſe les démons par la puiſſance de Belzébuth. *Si c'eſt par Belzébuth que je les chaſſe*, répondit Jesus, *par qui vos fils les chaſſent-ils ?* Il eſt inconteſtable que les Juifs ſe vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorciſtes, & des exorciſmes. On invoquait le nom de Dieu, de *Jacob* & d'*Abraham*. On mettait des herbes conſacrées dans le nez des démoniaques, (*Joſeph* rapporte une partie de ces cérémonies.) Ce pouvoir ſur les diables, que les Juifs ont perdu, fut tranſmis aux chrêtiens, qui ſemblent auſſi l'avoir perdu depuis quelque tems.

Dans le pouvoir de chaſſer les démons, était compris celui de détruire les opérations de la magie ; car la magie fut toûjours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'égliſe rendent témoignage à la magie. *St. Juſtin* avoue dans ſon apologétique au livre III. qu'on évoque ſouvent les ames des morts, & il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'ame. *Lactance*, au liv. VII. de ſes inſtitutions divines, dit, *que ſi on oſait nier l'exiſtence des ames après la mort, le magicien vous en convaincrait bientôt en les faiſant paraître.* Irénée, *Clément* Alexandrin, *Tertullien*, l'évêque *Cyprien*, tous affirment la même choſe. Il eſt vrai qu'aujourd'hui tout eſt changé, & qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais Dieu eſt le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains tems, & de les faire ceſſer dans d'autres.

Des martyrs de l'église.

Quand les ſociétés chrêtiennes devinrent un peu nombreuſes, & que pluſieurs s'élevèrent contre le culte de l'empire Romain, les magiſtrats ſévirent contr'elles, & les peuples ſurtout les perſécutèrent. On ne perſécutait point les Juifs qui avaient des privilèges particuliers, & qui ſe renfermaient dans leurs

ſynagogues ; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encor aujourd'hui à Rome ; on ſouffrait tous les cultes divers répandus dans l'empire, quoique le ſénat ne les adoptât pas.

Mais les chrêtiens ſe déclarant ennemis de tous ces cultes, & ſurtout de celui de l'empire, furent expoſés pluſieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers, & des plus célèbres martyrs, fut *Ignace* évêque d'Antioche, condamné par l'empereur *Trajan* lui-même, alors en Aſie, & envoyé par ſes ordres à Rome, pour être expoſé aux bêtes, dans un tems où l'on ne maſſacrait point à Rome les autres chrêtiens. On ne ſait point préciſément de quoi il était accuſé auprès de cet empereur, renommé d'ailleurs pour ſa clémence ; il falait que *St. Ignace* eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en ſoit, l'hiſtoire de ſon martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de JESUS-CHRIST gravé ſur le cœur, en caractères d'or ; & c'eſt de-là que les chrêtiens prirent en quelques endroits le nom de *Théophores*, qu'*Ignace* s'était donné à lui-même.

On nous a conſervé une lettre de lui, *a*) par laquelle il prie les évêques & les chrêtiens de ne point s'oppoſer à ſon martyre ; ſoit que dès-lors les chrêtiens fuſſent aſſez puiſſans pour le délivrer, ſoit que parmi eux quelques-uns euſſent aſſez de crédit pour obtenir ſa grace. Ce qui eſt encor très remarquable, c'eſt qu'on ſouffrit que les chrêtiens de Rome vinſſent au-devant de lui, quand il fut amené dans cette capitale ; ce qui prouverait évidemment qu'on puniſſait en lui la perſonne, & non pas la ſecte.

Les perſécutions ne furent pas continuées. *Origène* dans ſon livre III. contre *Celſe*, dit, *On ne peut compter facilement les chrêtiens qui ſont morts pour leur religion, parce qu'il en eſt mort peu, & ſeulement de tems en tems, & par intervalle.*

DIEU eut un ſi grand ſoin de ſon égliſe, que malgré ſes ennemis, il fit enſorte qu'elle tint cinq conciles dans le premier ſiécle, ſeize dans le ſecond, & trente dans le troiſiéme ;

a) *Du Pin* dans ſa *Bibliothèque eccléſiaſtique*, prouve que cette lettre eſt autentique.

c'eſt-à-dire, des aſſemblées ſecrètes & tolérées. Ces aſſemblées furent quelquefois défendues, quand la fauſſe prudence des magiſtrats craignit qu'elles ne deviinſſent tumultueuſes. Il nous eſt reſté peu de procès verbaux des proconſuls & des préteurs qui condamnèrent les chrêtiens à mort. Ce ſerait les ſeuls actes ſur leſquels on pût conſtater les accuſations portées contr'eux, & leurs ſupplices.

Nous avons un fragment de *Denys* d'Alexandrie, dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconſul d'Egypte, ſous l'empereur *Valérien*; le voici.

» *Denys*, *Fauſte*, *Maxime*, *Marcel*, & *Cherémon*, ayant été » introduits à l'audience, le préfet *Emilien* leur a dit : Vous » avez pu connaître par les entretiens que j'ai eus avec vous, » & par tout ce que je vous ai écrit, combien nos princes » ont témoigné de bonté à votre égard; je veux bien encor » vous le redire : ils ſont dépendre votre conſervation & votre » ſalut de vous-mêmes, & votre deſtinée eſt entre vos mains : » ils ne demandent de vous qu'une ſeule choſe, que la raiſon » exige de toute perſonne raiſonnable, c'eſt que vous adoriez » les Dieux protecteurs de leur empire, & que vous abandonniez cet autre culte ſi contraire à la nature & au bon » ſens. «

Denys a répondu : » Chacun n'a pas les mêmes Dieux, & » chacun adore ceux qu'il croit l'être véritablement. «

Le préfet *Emilien* a repris : » Je vois bien que vous êtes » des ingrats, qui abuſez des bontés que les empereurs ont » pour vous. Eh bien, vous ne demeurerez pas davantage » dans cette ville, & je vous envoye à Cephro dans le fond » de la Lybie; ce ſera là le lieu de votre banniſſement, ſelon » l'ordre que j'en ai reçu de nos empereurs : au reſte, ne penſez pas y tenir vos aſſemblées, ni aller faire vos prières » dans ces lieux que vous nommez des cimetières, cela vous » eſt abſolument défendu, & je ne le permettrai à perſonne. «

Rien ne porte plus les caractères de vérité, que ce procès verbal. On voit par-là qu'il y avait des tems où les aſſemblées étaient prohibées. C'eſt ainſi qu'en France il eſt défendu aux calviniſtes de s'aſſembler; on a même quelquefois fait pendre & rouer des miniſtres, ou prédicans, qui tenaient des

assemblées malgré les loix ; & depuis 1745 il y en a eu six de pendus. C'est ainsi qu'en Angleterre & en Irlande, les assemblées sont défendues aux catholiques romains ; & il y a eu des occasions, où les délinquans ont été condamnés à la mort.

Malgré ces défenses portées par les loix romaines, DIEU inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrêtiens. *Dioclétien* même, qui passe chez les ignorans pour un persécuteur, *Dioclétien* dont la première année de régne est encor l'époque de l'ère des martyrs, fut, pendant plus de dix-huit ans, le protecteur déclaré du christianisme, au point que plusieurs chrêtiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrêtienne, il souffrit que dans Nicomédie sa résidence, il y eût une superbe église, élevée vis-à-vis son palais.

Le césar *Galérius* ayant malheureusement été prévenu contre les chrêtiens, dont il croyait avoir à se plaindre, engagea *Dioclétien* à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrêtien plus zélé que sage, mit en piéces l'édit de l'empereur, & de-là vint cette persécution si fameuse, dans laquelle il y eut plus de deux cent personnes exécutées à mort dans l'empire Romain, sans compter ceux que la fureur du petit peuple, toûjours fanatique, & toûjours barbare, fit périr, contre les formes juridiques.

Il y eut en divers tems un si grand nombre de martyrs, qu'il faut bien se donner de garde d'ébranler la vérité de l'histoire de ces véritables confesseurs de notre sainte religion, par un mêlange dangereux de fables, & de faux martyrs.

Le bénédictin *Dom Ruinart*, par exemple, homme d'ailleurs aussi instruit qu'estimable & zélé, aurait dû choisir avec plus de discrétion ses actes sincères. Ce n'est pas assez qu'un manuscrit soit tiré de l'abbaye de St. Benoit-sur-Loire, ou d'un couvent de célestins de Paris, conforme à un manuscrit des feuillans, pour que cet acte soit autentique ; il faut que cet acte soit ancien, écrit par des contemporains, & qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu se passer de rapporter l'avanture du jeune *Romanus*, arrivée en 303. Ce jeune Romain avait obtenu son

pardon de *Dioclétien* dans Antioche. Cependant, il dit que le juge *Asclépiade* le condamna à être brûlé. Des Juifs préfens à ce fpectacle, fe moquèrent du jeune *St. Romanus*, & reprochèrent aux chrêtiens que leur DIEU les laiffait brûler, lui qui avait délivré *Sidrac*, *Mifac*, & *Abdenago* de la fournaife; qu'auffi-tôt il s'éleva, dans le tems le plus ferein, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune *Romanus*; que le premier médecin de l'empereur fe trouvant là, fit officieufement la fonction de bourreau, & lui coupa la langue dans la racine; qu'auffi-tôt le jeune homme qui était bègue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que l'empereur fut étonné que l'on parlât fi bien fans langue; que le médecin pour réitérer cette expérience coupa fur le champ la langue à un paffant, lequel en mourut fubitement.

Eufèbe, dont le bénédictin *Ruinart* a tiré ce conte, devait refpecter affez les vrais miracles, opérés dans l'ancien & dans le nouveau Teftament (defquels perfonne ne doutera jamais) pour ne pas leur affocier des hiftoires fi fufpectes, lefquelles pouraient fcandalifer les faibles.

Cette dernière perfécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque chriftianifme, qui s'éclipfa bientôt pour reparaitre fous les rois Saxons. Les Gaules méridionales & l'Efpagne, étaient remplies de chrêtiens. Le céfar *Conftance-Clore* les protégea beaucoup dans toutes ces provinces. Il avait une concubine, qui était chrêtienne, c'eft la mère de *Conftantin*, connue fous le nom de *Ste. Hélène*; car il n'y eut jamais de mariage avéré entr'elle & lui, & il la renvoya même dès l'an 92 quand il époufa la fille de *Maximien-Hercule*; mais elle avait confervé fur lui beaucoup d'afcendant, & lui avait infpiré une grande affection pour notre fainte religion.

DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE SOUS CONSTANTIN.

La divine providence préparait ainfi, par des voies qui femblent humaines, le triomphe de fon églife.

Conftance-Clore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans

un tems où les enfans qu'il avait de la fille d'un césar étaient en bas âge, & ne pouvaient prétendre à l'empire. *Constantin* eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats Allemands, Gaulois & Anglais pour la plûpart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection faite sans le consentement de Rome, du sénat, & des armées, pût prévaloir; mais DIEU lui donna la victoire sur *Maxentius* élu à Rome, & le délivra enfin de tous ses collègues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendît d'abord indigne des faveurs du ciel, par le meurtre de tous ses proches, & enfin de sa femme & de son fils.

On peut douter de ce que *Zozime* rapporte à ce sujet. Il dit que *Constantin* agité de remords, après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire, s'il y avait quelques expiations pour lui, & qu'ils lui dirent qu'ils n'en connaissaient pas. Il est bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour *Néron*, & qu'il n'avait osé assister aux sacrés mystères en Grèce. Cependant, les tauroboles étaient en usage; & il est bien difficile de croire qu'un empereur tout-puissant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des sacrifices expiatoires. Peut-être même est-il encor moins croyable que *Constantin* occupé de la guerre, de son ambition, de ses projets, & environné de flatteurs, ait eu le tems d'avoir des remords. *Zozime* ajoute qu'un prêtre Egyptien arrivé d'Espagne, qui avait accès à sa porte, lui promit l'expiation de tous ses crimes dans la religion chrêtienne. On a soupçonné que ce prêtre était *Ozius* évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en soit, DIEU réserva *Constantin* pour l'éclairer & pour en faire le protecteur de l'église. Ce prince fit bâtir sa ville de Constantinople, qui devint le centre de l'empire & de la religion chrêtienne. Alors l'église prit une forme auguste. Et il est à croire que lavé par son batême & repentant à sa mort, il obtint miséricorde, quoi qu'il soit mort arien. Il serait bien dûr que tous les partisans des deux évêques *Eusèbe* eussent été damnés.

Dès l'an 314, avant que *Constantin* résidât dans sa nouvelle ville, ceux qui avaient persécuté les chrêtiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrêtiens jettèrent la femme de *Maximien* dans l'Oronte; ils égorgèrent tous ses parens; ils maf-

facrèrent dans l'Egypte & dans la Paleftine, les magiftrats qui s'étaient le plus déclarés contre le chriftianifme. La veuve & la fille de *Dioclétien* s'étant cachées à Theffalonique, furent reconnues, & leurs corps jettés dans la mer. Il eût été à fouhaiter que les chrêtiens euffent moins écouté l'efprit de vengeance ; mais DIEU qui punit felon fa juftice, voulut que les mains des chrêtiens fuffent teintes du fang de leurs perfécuteurs, fi-tôt que ces chrêtiens furent en liberté d'agir.

Conftantin convoqua, affembla dans Nicée, vis-à-vis de Conftantinople, le premier concile œcuménique, auquel préfida *Ozius*. On y décida la grande queftion qui agitait l'églife, touchant la divinité de JESUS-CHRIST. (Voyez *Arianifme*.)

On fait affez comme l'églife ayant combattu trois cent ans contre les rites de l'empire Romain, combattit enfuite contre elle-même, & fut toûjours militante & triomphante.

Dans la fuite des tems l'églife grecque prefque toute entière, & toute l'églife d'Afrique devinrent efclaves fous les Arabes, & enfuite fous les Turcs, qui élevèrent la religion mahométane fur les ruines de la chrêtienne. L'églife romaine fubfifta, mais toûjours fouillée de fang par plus de fix cent ans de difcorde entre l'empire d'Occident & le facerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très puiffante. Les évêques, les abbés en Allemagne fe firent tous princes, & les papes acquirent peu-à-peu la domination abfolue dans Rome & dans un pays confidérable. Ainfi DIEU éprouva fon églife par les humiliations, par les troubles, par les crimes, & par la fplendeur.

Cette églife latine perdit au feiziéme fiécle la moitié de l'Allemagne, le Dannemarck, la Suède, l'Angleterre, l'Ecoffe, l'Irlande, la meilleure partie de la Suiffe, la Hollande ; elle a gagné plus de terrain en Amérique par les conquêtes des Efpagnols, qu'elle n'en a perdu en Europe, mais avec plus de territoire elle a bien moins de fujets.

La providence divine femblait deftiner le Japon, Siam, l'Inde & la Chine, à fe ranger fous l'obéiffance du pape, pour le récompenfer de l'Afie mineure, de la Syrie, de la Grèce, de l'Egypte, de l'Afrique, de la Ruffie, & des autres états perdus, dont nous avons parlé. *St. François Xavier* qui porta le St. Evangile aux Indes orientales, & au Japon quand les Portu-

gais

gais y allèrent chercher des marchandises, fit un très grand nombre de miracles, tous attestés par les RR. PP. jésuites; quelques-uns disent qu'il ressuscita neuf morts; mais le R. P. *Ribadeneira*, dans sa *Fleur des saints*, se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre; c'est bien assez. La providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains dans les isles du Japon. Mais le diable sema son yvroie au milieu du bon grain. Les jésuites, à ce qu'on croit, formèrent une conjuration suivie d'une guerre civile, dans laquelle tous les chrêtiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma ses ports à tous les étrangers, excepté aux Hollandais qu'on regardait comme des marchands, & non pas comme des chrêtiens, & qui furent d'abord obligés de marcher sur la croix pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prison où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangazaki.

La religion catholique, apostolique & romaine fut proscrite à la Chine dans nos derniers tems, mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jésuites n'avaient pas à la vérité ressuscité des morts à la cour de Pékin, ils s'étaient contentés d'enseigner l'astronomie, de fondre du canon, & d'être mandarins. Leurs malheureuses disputes avec des dominicains & d'autres, scandalisèrent à tel point le grand empereur *Yontchin*, que ce prince qui était la justice & la bonté même, fut assez aveugle pour ne plus permettre qu'on enseignât notre sainte religion, dans laquelle nos missionnaires ne s'accordaient pas. Il les chassa avec une bonté paternelle, leur fournissant des subsistances & des voitures jusqu'aux confins de son empire.

Toute l'Asie, toute l'Afrique, la moitié de l'Europe, tout ce qui appartient aux Anglais, aux Hollandais dans l'Amérique, toutes les hordes Américaines non domptées, toutes les terres australes, qui sont une cinquiéme partie du globe, sont demeurées la proie du démon, pour vérifier cette sainte parole: *Il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.*

DE LA SIGNIFICATION DU MOT *EGLISE*. PORTRAIT DE L'ÉGLISE PRIMITIVE. DÉGÉNÉRATION. EXAMEN DES SOCIÉTÉS QUI ONT VOULU RÉTABLIR L'ÉGLISE PRIMITIVE, ET PARTICULIÉREMENT DES PRIMITIFS APPELLÉS *QUAKERS*.

Ce mot grec signifiait chez les Grecs *assemblée du peuple*. Quand on traduisit les livres hébreux en grec, on rendit synagogue par église, & on se servit du même nom pour exprimer la *société juive*, *la congrégation politique*, l'*assemblée juive*, *le peuple Juif*. Ainsi il est dit dans les Nombres : *Pourquoi avez-vous mené l'église dans le désert ?* Et dans le Deuteronome : *L'eunuque, le Moabite, l'Ammonite n'entreront pas dans l'église ; les Iduméens, les Egyptiens n'entreront dans l'église qu'à la troisiéme génération.*

Ch. XX. v. 4. Ch. XXIII. v. 1. 2. 3.

Chapitre XXXVIII. JESUS-CHRIST dit dans St. Matthieu : „ Si votre frère a „ péché contre vous, (vous a offensé) reprenez-le entre vous „ & lui. Prenez, amenez avec vous un ou deux témoins, afin „ que tout s'éclaircisse par la bouche de deux ou trois témoins ; „ & s'il ne les écoute pas, plaignez-vous à l'assemblée du „ peuple, à l'église : & s'il n'écoute pas l'église, qu'il soit „ comme un gentil ou un receveur des deniers publics. Je vous „ dis, ainsi soit-il, en vérité, tout ce que vous aurez lié sur „ terre sera lié au ciel ; & ce que vous aurez délié sur terre „ sera délié au ciel. (Allusion aux clés des portes dont on liait „ & déliait la courroie.) “

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offensé l'autre & persiste. On ne pouvait le faire comparaître dans l'assemblée, dans l'église chrêtienne, il n'y en avait point encore ; on ne pouvait faire juger cet homme dont son compagnon se plaignait, par un évêque & par les prêtres qui n'existaient pas encore ; de plus, ni les prêtres Juifs, ni les prêtres chrêtiens ne furent jamais juges des querelles entre particuliers ; c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le tems de *Valentinien III*.

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain sacré de cet Evangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation, que c'est une allégorie, une prédiction de ce qui arrivera quand l'église chrêtienne sera formée & établie.

Selden fait une remarque importante sur ce passage ; c'est qu'on n'excommuniait point chez les Juifs les publicains, les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détester ; mais étant des officiers nécessaires nommés par le prince, il n'était jamais tombé dans la tête de personne de vouloir les séparer de l'*assemblée*. Les Juifs étaient alors sous la domination du proconsul de Syrie, qui étendait sa jurisdiction jusqu'aux confins de la Galilée & jusques dans l'isle de Chypre, où il avait des vice-gérens. Il aurait été très imprudent de marquer publiquement son horreur pour les officiers légaux du proconsul. L'injustice même eût été jointe à l'imprudence : car les chevaliers Romains fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de *César* étaient autorisés par les loix. *In Sinedriis hebraeorum, liv. II.*

St. Augustin dans son sermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce passage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner. *Cœpisti habere fratrem tuum tanquam publicanum. Ligas illum in terrâ ; sed ut juste alliges, vide : nam injusta vincula disrumpit justitia. Cum autem correxeris & concordaveris cum fratre tuo, solvisti eum in terra.*

„ Vous regardez votre frère comme un publicain. C'est l'a-
„ voir lié sur la terre. Mais voyez si vous le liez justement :
„ car la justice rompt les liens injustes. Mais si vous avez
„ corrigé votre frère, si vous vous êtes accordé avec lui, vous
„ l'avez délié sur la terre. "

Il semble par la manière dont *St. Augustin* s'explique, que l'offensé ait fait mettre l'offenseur en prison, & qu'on doive entendre que s'il est jetté dans les liens sur la terre, il est aussi dans les liens célestes ; mais que si l'offensé est inexorable, il devient lié lui-même. Il n'est point question de l'église dans l'explication de *St. Augustin* ; il ne s'agit que de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. *St. Augustin* ne parle point ici du droit sacerdotal de remettre les péchés de la part de DIEU. C'est un droit reconnu ailleurs, un droit dérivé du sacrement de la confession. *St. Augustin* tout profond qu'il est dans les types & dans les allégories, ne regarde pas ce fameux passage comme une allusion à l'absolution donnée ou refusée par les ministres de l'église catholique romaine dans le sacrement de pénitence.

Du nom d'*Eglise* dans les societés chrêtiennes.

On ne reconnait dans plusieurs états chrêtiens que quatre églises, la grecque, la romaine, la luthérienne, la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne; les primitifs ou quakers, les anabatistes, les sociniens, les memnonistes, les piétistes, les moraves, les Juifs & autres, ne forment point d'église. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrêtiennes qui sont tolérées, n'ont que des assemblées secrètes, des conventicles; il en est de même à Londres.

On ne reconnait l'église catholique ni en Suède ni en Dannemarck, ni dans les parties septentrionales de l'Allemagne, ni en Hollande, ni dans les trois quarts de la Suisse, ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

De la primitive eglise, et de ceux qui ont cru la rétablir.

Les Juifs, ainsi que tous les peuples de Syrie, furent divisés en plusieurs petites congrégations religieuses, comme nous l'avons vu: toutes tendaient à une perfection mystique.

Un rayon plus pur de lumière anima les disciples de *St. Jean*, qui subsistent encor vers Mosul. Enfin vint sur la terre le fils de Dieu annoncé par *St. Jean*. Ses disciples furent constamment tous égaux. Jesus leur avait dit expressément: *Il n'y aura parmi vous ni premier, ni dernier... Je suis venu pour servir & non pour être servi... Celui qui voudra être le maître des autres les servira.*

Matth. ch. xx. & Marc ch. ix. & x.

Une preuve d'égalité c'est que les chrêtiens dans les commencemens, ne prirent d'autre nom que celui de *frères*. Ils s'assemblaient & attendaient l'esprit: ils prophétisaient quand ils étaient inspirés. *St. Paul* dans sa première lettre aux Corinthiens, leur dit: *Si dans votre assemblée chacun de vous a le don du cantique, celui de la doctrine, celui de l'apocalypse, celui des langues, celui d'interpréter, que tout soit à l'édification. Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou trois & par parties, qu'il y en ait un qui interprête.*

Ch. xiv.

Que deux ou trois prophètes parlent, que les autres jugent; &

que si quelque chose est révélée à un autre, que le premier se taise : car vous pouvez tous prophétiser chacun à part ; afin que tous apprennent & que tous exhortent, l'esprit de prophétie est soumis aux prophètes : car le Seigneur est un DIEU *de paix.... Ainsi donc, mes frères, ayez tous l'émulation de prophétiser, & n'empêchez point de parler des langues.*

J'ai traduit mot-à-mot, par respect pour le texte, & pour ne point entrer dans des disputes de mots.

St. Paul, dans la même épitre, convient que les femmes peuvent prophétiser, quoi qu'il leur défende au chapitre XIV de parler dans les assemblées. *Toute femme*, dit-il, *priant ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête, souille sa tête : car c'est comme si elle était chauve.* Ch. XI. v. 5.

Il est clair par tous ces passages & par beaucoup d'autres, que les premiers chrêtiens étaient tous égaux, non-seulement comme frères en JESUS-CHRIST, mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux ; ils parlaient également diverses langues ; ils avaient également le don de prophétiser, sans distinction de rang ni d'âge, ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophites, avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écolier ; mais de jurisdiction, de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité, ils n'en avaient assurément aucune, ni ceux qui leur succédèrent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente, celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun. Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entr'eux pour avoir soin des tables & de pourvoir aux nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons *Etienne*, *Philippe*, *Procore*, *Nicanor*, *Timon*, *Parmenas* & *Nicolas*. Ce qu'on peut remarquer, c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive, il y a six Grecs. Actes des apôtres, ch. VI.

Après les apôtres on ne trouve aucun exemple d'un chrêtien qui ait eu sur les autres chrêtiens d'aurre pouvoir que celui d'enseigner, d'exhorter, de chasser les démons du corps des énergumènes, de faire des miracles. Tout est spirituel ; rien ne se ressent des pompes du monde. Ce n'est guères que dans le troi-

fiéme fiécle que l'efprit d'orgueil, de vanité, d'intérêt fe manifefta de tous côtés chez les fidèles.

Les agapes étaient déja de grands feftins, on leur reprochait le luxe & la bonne chère. *Tertullien* l'avoue. „ Oui, dit-il, „ nous faifons grande chère; mais dans les myftères d'Athènes „ & d'Egypte ne fait-on pas bonne chère auffi? Quelque dé- „ penfe que nous faffions, elle eft utile & pieufe, puifque les „ pauvres en profitent. „ *Quamtifcumque fumptibus conftet, lu-* „ *crum eft pietatis, fiquidem inopes refrigerio ifto juvamus.*

Tertullien chapitre XXXIX.

Dans ce tems-là même des fociétés de chrêtiens qui ofaient fe dire plus parfaites que les autres, les montaniftes, par exemple, qui fe vantaient de tant de prophéties & d'une morale fi auftère, qui regardaient les fecondes noces comme des adultères, & la fuite de la perfécution comme une apoftafie, qui avaient fi publiquement des convulfions facrées & des extafes, qui prétendaient parler à DIEU face à face, furent convaincus, à ce qu'on prétend, de mêler le fang d'un enfant d'un an au pain de l'euchariftie. Ils attirèrent fur les véritables chrêtiens ce cruel reproche qui les expofa aux perfécutions.

Auguftin *de herefibus.* Herefi XXVI.

Voici comme ils s'y prenaient, felon *St. Auguftin*; ils piquaient avec des épingles tout le corps de l'enfant, ils pêtriffaient la farine avec ce fang & en faifaient un pain; s'il en mourait, ils l'honoraient comme un martyr.

Les mœurs étaient fi corrompues, que les faints pères ne ceffaient de s'en plaindre. Ecoutez *St. Cyprien* dans fon livre des *Tombés*: „ Chaque prêtre, dit-il, court après les biens & les „ honneurs avec une fureur infatiable. Les évêques font fans reli- „ gion, les femmes fans pudeur, la friponnerie régne; on jure, „ on fe parjure; les animofités divifent les chrêtiens; les évê- „ ques abandonnent les chaires pour courir aux foires, & pour „ s'enrichir par le négoce; enfin, nous nous plaifons à nous „ feuls, & nous déplaifons à tout le monde. "

Voyez les œuvres de *St. Cyprien* & l'*Hift. eccléfiaft. de Fleuri*, tome II. pag. 168. édition *in*-12°. 1725.

Avant ces fcandales, le prêtre *Novatien* en avait donné un bien funefte aux fidèles de Rome: il fut le premier antipape. L'épifcopat de Rome quoique fecret, & expofé à la perfécution, était un objet d'ambition & d'avarice par les grandes contributions des chrêtiens, & par l'autorité de la place.

Ne répétons point ici ce qui eft dépofé dans tant d'archives, ce

qu'on entend tous les jours dans la bouche des perſonnes inſtruites ; ce nombre prodigieux de ſchiſmes & de guerres ; ſix cent années de querelles ſanglantes entre l'empire & le ſacerdoce ; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorſque les papes y fixèrent leur ſéjour pendant ſoixante & douze ans ; & le ſang coulant dans toute l'Europe ſoit pour l'intérêt d'une thiare ſi inconnue à JESUS-CHRIST, ſoit pour des queſtions inintelligibles dont il n'a jamais parlé. Notre religion n'en eſt pas moins vraie, moins ſacrée, moins divine, pour avoir été ſouillée ſi longtems dans le crime, & plongée dans le carnage.

Quand la fureur de dominer, cette terrible paſſion du cœur humain, fut parvenue à ſon dernier excès, lorſque le moine *Hildebrand* élu contre les loix évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs, & défendit à tous les évêques d'Occident de porter l'ancien nom de pape pour ſe l'attribuer à lui ſeul, lorſque les évêques d'Allemagne à ſon exemple ſe rendirent ſouverains, que tous ceux de France & d'Angleterre tâchèrent d'en faire autant, il s'éleva depuis ces tems affreux juſqu'à nos jours, des ſociétés chrêtiennes, qui ſous cent noms différens voulurent rétablir l'égalité primitive dans le chriſtianiſme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite ſociété cachée au monde, ne l'était plus dans de grands royaumes. L'égliſe militante & triomphante ne pouvait plus être l'égliſe ignorée & humble. Les évêques, les grandes communautés monaſtiques riches & puiſſantes ſe réuniſſant ſous les étendarts du pontife de la Rome nouvelle, combattirent alors *pro aris & pro focis*, pour leurs autels & pour leurs foyers. Croiſades, armées, ſiéges, batailles, rapines, tortures, aſſaſſinats par la main des bourreaux, aſſaſſinats par la main des prêtres des deux partis, poiſons, dévaſtations par le fer & par la flamme, tout fut employé pour ſoutenir ou pour humilier la nouvelle adminiſtration eccléſiaſtique ; & le berceau de la primitive égliſe fut tellement caché ſous les flots de ſang & ſous les oſſemens des morts, qu'on put à peine le retrouver.

Des Primitifs appellés *Quakers*.

Les guerres religieuſes & civiles de la Grande-Bretagne, ayant déſolé l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande dans le regne infortuné de *Charles I ; Guillaume Penn*, fils d'un vice-amiral, réſolut d'aller rétablir ce qu'il appellait la *primitive égliſe*, ſur les rivages de l'Amérique ſeptentrionale, dans un climat doux, qui lui parut fait pour ſes mœurs. Sa ſecte était nommée celle des *trembleurs ;* dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblemens de corps qu'ils affectaient en prêchant, & par un nazillonnement qui ne fut dans l'égliſe romaine que le partage d'une eſpèce de moines appellés *capucins*. Mais on peut en parlant du nez & en ſe ſecouant, être doux, frugal, modeſte, juſte, charitable. Perſonne ne nie que cette ſociété de primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans & les presbytériens avaient été la cauſe d'une guerre affreuſe pour un ſurplis, des manches de linon, & une liturgie ; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni ſurplis. Les apôtres n'en avaient point. Jesus-Christ n'avait batiſé perſonne ; les aſſociés de *Penn* ne voulurent point être batiſés.

Les premiers fidèles étaient égaux ; ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il eſt poſſible. Les premiers diſciples reçurent l'eſprit & parlaient dans l'aſſemblée ; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens, ni cierges, ni encens, ni cérémonies ; *Penn* & les ſiens ſe flattèrent de recevoir l'eſprit, & renoncèrent à toute cérémonie, à tout appareil. La charité était précieuſe aux diſciples du Sauveur ; ceux de *Penn* firent une bourſe commune pour ſecourir les pauvres. Ainſi ces imitateurs des eſſéniens & des premiers chrêtiens, quoi qu'errans dans les dogmes & dans les rites, étaient pour toutes les autres ſociétés chrêtiennes un modèle étonnant de morale & de police.

Enfin, cet homme ſingulier alla s'établir avec cinq cent des ſiens dans le canton alors le plus ſauvage de l'Amérique. La reine *Chriſtine* de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réuſſi ; les primitifs de *Penn* eurent plus de ſuccès.

C'était

C'était fur les bords de la rivière Laware, vers le quarantiéme degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parce qu'elle n'était réclamée alors par perfonne, & que les peuples nommés par nous *fauvages*, qui auraient pu la cultiver, avaient toûjours demeuré affez loin dans l'épaiffeur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête, *Penn* & fes primitifs auraient eu en horreur un tel afyle. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature, & comme une rapine.

Le roi *Charles II* déclara *Penn* fouverain de tout ce pays défert, par l'acte le plus autentique du 4 Mars 1681. *Penn*, dès l'année fuivante y promulgua fes loix. La première fut la liberté civile entière, de forte que chaque colon poffédant cinquante acres de terre était membre de la légiflation ; la feconde une défenfe expreffe aux avocats & aux procureurs de prendre jamais d'argent ; la troifiéme l'admiffion de toutes les religions, & la permiffion même à chaque habitant d'adorer DIEU dans fa maifon, fans affifter jamais à aucun culte public: Voici cette loi telle qu'elle eft portée.

» La liberté de confcience étant un droit que tous les hom» mes ont reçu de la nature avec l'exiftence, & que tous les » gens paifibles doivent maintenir ; il eft fermement établi, » que perfonne ne fera forcé d'affifter à aucun exercice public » de religion.

» Mais il eft expreffément donné plein pouvoir à un chacun » de faire librement l'exercice public ou privé de fa religion, » fans qu'on puiffe y apporter aucun trouble ni empêchement » fous aucun prétexte ; pourvu qu'il faffe profeffion de croire » en un feul DIEU éternel, tout-puiffant, créateur, confer» vateur, gouverneur de l'univers, & qu'il rempliffe tous les » devoirs de la fociété civile, auxquels on eft obligé envers fes » compatriotes. «

Cette loi eft encor plus indulgente, plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par *Locke* le *Platon* de l'Angleterre, fi fupérieur au *Platon* de la Grèce. *Locke* n'a permis d'autres religions publiques que celles qui feraient approuvées par fept pères de famille. C'eft une autre forte de fageffe que celle de *Penn*.

Mais ce qui eſt pour jamais honorable pour ces deux légiſlateurs, & ce qui doit ſervir d'exemple éternel au genre-humain, c'eſt que cette liberté de conſcience n'a pas cauſé le moindre trouble. On dirait au contraire que DIEU a répandu ſes bénédictions les plus ſenſibles ſur la colonie de la Penſilvanie. Elle était de cinq cent perſonnes en 1682 ; & en moins d'un ſiécle elle s'eſt accrue juſqu'à près de trois cent mille : c'eſt la proportion de cinquante à un. La moitié des colons eſt de la religion primitive ; vingt autres religions compoſent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie, & d'ailleurs chaque maiſon eſt un temple. Cette ville a mérité ſon nom d'*amitié fraternelle*. Sept autres villes & mille bourgades fleuriſſent ſous cette loi de concorde. Trois cent vaiſſeaux partent du port tous les ans.

Cet établiſſement qui ſemble mériter une durée éternelle, fut ſur le point de périr dans la funeſte guerre de 1755, quand d'un côté les Français avec leurs alliés ſauvages, & les Anglais avec les leurs commencèrent par ſe diſputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs, fidèles à leur chriſtianiſme pacifique, ne voulurent point prendre les armes. Des ſauvages tuèrent quelques-uns de leurs colons ſur la frontière. Les primitifs n'uſèrent point de repréſailles ; ils refuſèrent même longtems de payer des troupes ; ils dirent au général Anglais ces propres paroles : *Les hommes ſont des morceaux d'argile qui ſe briſent les uns contre les autres, pourquoi les aiderons-nous à ſe briſer ?*

Enfin, dans l'aſſemblée générale par qui tout ſe règle, les autres religions l'emportèrent ; on leva des milices ; les primitifs contribuèrent ; mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient propoſé, la paix avec leurs voiſins. Ces prétendus ſauvages leur dirent, *Envoyez-nous quelque deſcendant du grand Penn qui ne nous trompa jamais ; nous traiterons avec lui.* On leur députa un petit-fils de ce grand-homme, & la paix fut concluе.

Pluſieurs primitifs avaient des eſclaves nègres pour cultiver leurs terres ; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres chrêtiens ; ils ont donné la liberté à leurs eſclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de confcience ; & quoiqu'il y ait des presbytériens & des gens de la haute églife, perfonne n'eft gêné dans fa croyance. C'eft ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puiffance Efpagnole qui poffède l'or & l'argent. Il y aurait un moyen fûr d'énerver toutes les colonies anglaifes, ce ferait d'y établir l'inquifition.

NB. L'exemple des primitifs nommés *quakers* a produit dans la Penfilvanie une fociété nouvelle dans un canton qu'elle appelle *Eufrate*, c'eft la fecte des dunkards, ou des dumplers, beaucoup plus détachée du monde que celle de *Penn*, efpèce de religieux hofpitaliers, tous vêtus uniformément; elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'Eufrate, ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le tréfor public fournit à tous leurs befoins dans les difettes. Cette fociété n'adminiftre le batême qu'aux adultes; elle rejette le péché originel comme une impiété, & l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laiffe pas imaginer que Dieu puiffe tourmenter fes créatures cruellement, & éternellement. Egarés dans un coin du nouveau monde, loin du troupeau de l'églife catholique, ils font jufqu'à préfent, malgré cette malheureufe erreur, les plus juftes & les plus inimitables des hommes.

Querelles entre l'église grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe.

Les gens de bien gémiffent depuis environ quatorze fiécles que les deux églifes grecque & latine ayent été toûjours rivales, & que la robe de Jesus-Christ qui était fans couture ait été toûjours déchirée. Cette divifion eft bien naturelle. Rome & Conftantinople fe haïffaient ; quand les maîtres fe déteftent, leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions fe difputaient la fupériorité de la langue, l'antiquité des fiéges, la fcience, l'éloquence, le pouvoir.

Il eft vrai que les Grecs eurent longtems tout l'avantage; ils fe vantaient d'avoir été les maîtres des Latins, & de leur avoir tout enfeigné. Les Evangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme, un rite, un myftère, un ufage qui ne

fût grec ; depuis le mot de *batême* jusqu'au mot d'*euchariſtie*, tout était grec. On ne connut de pères de l'égliſe que parmi les Grecs juſqu'à *St. Jérôme* qui même n'était pas Romain, puiſqu'il était de Dalmatie. *St. Auguſtin* qui ſuivit de près *St. Jérôme*, était Africain. Les ſept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques ; les évêques de Rome n'y parurent jamais, parce qu'ils ne ſavaient que leur latin, qui même était déja très corrompu.

L'inimitié entre Rome & Conſtantinople éclata dès l'an 452 au concile de Calcédoine, aſſemblé pour décider ſi JESUS-CHRIST avait eu deux natures & une perſonne, ou deux perſonnes avec une nature. On y décida que l'égliſe de Conſtantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs ; & le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape *St. Léon* ſouſcrivit aux deux natures ; mais ni lui, ni ſes ſucceſſeurs ne ſouſcrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette diſpute de rang & de prééminence on allait directement contre les paroles de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Evangile, *Il n'y aura parmi vous ni premier, ni dernier.* Les ſaints ſont ſaints ; mais l'orgueil ſe gliſſe partout : le même eſprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village, quand on ne l'appelle pas *monſeigneur*, a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toûjours moins diſputeurs, moins ſubtils que les Grecs ; mais ils furent bien plus politiques. Les évêques d'Orient en argumentant demeurèrent ſujets, celui de Rome ſans argumens ſut établir enfin ſon pouvoir ſur les ruines de l'empire d'Occident. Et on pouvait dire des papes ce que *Virgile* dit des *Scipions* & des *Céſars* ;

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Vers digne de *Virgile*, rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs.

Tous gens en robe & ſouverains des rois.

La haine devint une ſciſſion du tems de *Photius* pâpa ou ſurveillant de l'égliſe bizantine, & *Nicolas I* pâpa ou ſurveillant de l'égliſe romaine. Comme malheureuſement il n'y eut

presque jamais de querelle eccléfiaftique fans ridicule, il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques; *Ignace* & *Photius* qui fe difputaient la chaire de Conftantinople étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdifant la vraie paternité, ils ne pouvaient être que pères de l'églife.

On dit que les châtrés font tracaffiers, malins, intrigans. *Ignace* & *Photius* troublèrent toute la cour Grecque.

Le Latin *Nicolas I* ayant pris le parti d'*Ignace*, *Photius* déclara ce pape hérétique, attendu qu'il admettait la proceffion du fouffle de DIEU, du St. Efprit par le Père & par le Fils, contre la décifion unanime de toute l'églife, qui ne l'avait fait procéder que du Père.

Outre cette proceffion hérétique, *Nicolas* mangeait & faifait manger des œufs & du fromage en carême. Enfin, pour comble d'infidélité, le pâpa Romain fe faifait rafer la barbe; ce qui était une apoftafie manifefte aux yeux des pâpas Grecs, vu que *Moïfe*, les patriarches & JESUS-CHRIST étaient toûjours peints barbus par les peintres Grecs & Latins.

Lorfqu'en 879 le patriarche *Photius* fut rétabli dans fon fiége par le huitiéme concile œcuménique grec, compofé de quatre cent évêques, dont trois cent l'avaient condamné dans le concile œcuménique précédent, alors le pape *Jean VIII* le reconnut pour fon frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile, fe joignirent à l'églife grecque, & déclarèrent *Judas*, quiconque dirait que le St. Efprit procède du Père & du Fils. Mais ayant perfifté dans l'ufage de fe rafer le menton & de manger des œufs en carême, les deux églifes reftèrent toûjours divifées.

Le fchifme fut entiérement confommé l'an 1053 & 1054, lorfque *Michel Cerularicus* patriarche de Conftantinople condamna publiquement l'évêque de Rome *Léon IX* & tous les Latins, ajoutant à tous les reproches de *Photius*, qu'ils ofaient fe fervir de pain azime dans l'euchariftie contre la pratique des apôtres; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin, & de tordre le cou aux pigeons au-lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les églifes latines dans l'empire Grec, & on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape *Léon IX* négocia férieufement cette affaire avec l'empereur *Conftantin Monomaque*, & obtint quelques adouciffemens. C'était précifément le tems où ces célèbres gentilshommes Normands, enfans de *Tancrède de Hauteville*, fe moquant du pape & de l'empereur Grec, prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille & dans la Calabre, & mangeaient du boudin effrontément. L'empereur Grec favorifa le pape autant qu'il put; mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adverfaires comme des barbares qui ne favaient pas un mot de grec.

L'irruption des croifés fous prétexte de délivrer les faints lieux, & dans le fond pour s'emparer de Conftantinople, acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puiffance de l'églife latine augmenta tous les jours, & les Grecs furent enfin conquis peu-à-peu par les Turcs. Les papes étaient depuis longtems de puiffans & riches fouverains; toute l'églife grecque fut efclave depuis *Mahomet II*, excepté la Ruffie qui était alors un pays barbare, & dont l'églife n'était pas comptée.

Quiconque eft un peu inftruit des affaires du Levant, fait que le fultan confère le patriarchat des Grecs par la croffe & par l'anneau, fans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs Allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien eft-il vrai que l'églife de Stamboul a confervé en apparence la liberté d'élire fon archevêque; mais elle n'élit que celui qui eft indiqué par la porte Ottomane. Cette place coûte à préfent environ quatre-vingt mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne fur les Grecs. S'il fe trouve quelque chanoine accrédité qui offre plus d'argent au grand-vifir, on dépoffède le titulaire & on donne la place au dernier enchériffeur, précifément comme *Marozia* & *Théodora* donnaient le fiége de Rome dans le dixiéme fiécle. Si le patriarche titulaire réfifte, on lui donne cinquante coups de bâton fur la plante des pieds & on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête, comme il arriva au patriarche *Lucas Cyrille* en 1638.

Le grand Turc donne ainfi tous les autres évêchés moyennant finance; & la fomme à laquelle chaque évêché fut taxé

ſous *Mahomet II*, eſt toûjours exprimée dans la patente ; mais le ſupplément qu'on a payé n'y eſt pas énoncé. On ne ſait jamais au juſte combien un prêtre Grec achète ſon évêché.

Ces patentes ſont plaiſantes. *J'accorde à N*** prêtre chrétien le préſent mandement pour perfection de félicité. Je lui commande de réſider en la ville ci-nommée, comme évêque des infidèles chrétiens, ſelon leur ancien uſage & leurs vaines & extravagantes cérémonies ; voulant & ordonnant que tous les chrétiens de ce diſtrict le reconnaiſſent, & que nul prêtre ni moine ne ſe marie ſans ſa permiſſion.* (C'eſt-à-dire ſans payer.)

L'eſclavage de cette égliſe eſt égal à ſon ignorance ; mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité. Ils ne s'occupaient que de leurs diſputes ſur la lumière du Thabor & ſur celle de leur nombril, lorſque Conſtantinople fut priſe.

On eſpère qu'au moment où nous ecrivons ces douloureuſes vérités, l'impératrice de Ruſſie *Catherine II* rendra aux Grecs leur liberté. On ſouhaite qu'elle puiſſe leur rendre le courage & l'eſprit qu'ils avaient du tems de *Miltiade*, de *Thémiſtocle*, & qu'ils ayent de bons ſoldats & moins de moines au mont Athos.

DE LA PRÉSENTE ÉGLISE GRECQUE.

Si quelque choſe peut nous donner une grande idée des mahométans, c'eſt la liberté qu'ils ont laiſſée à l'égliſe grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes puiſqu'ils n'en ont point abuſé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la protection que les muſulmans leur accordent ; voici ce qu'en dit Mr. *Porter* ambaſſadeur d'Angleterre en Turquie.

„ Je voudrais tirer le rideau ſur ces diſputes ſcandaleuſes „ des Grecs & des Romains au ſujet de Bethléem & de la „ Terre ſainte, comme ils l'appellent. Les procédés iniques, „ odieux qu'elles occaſionnent entr'eux, ſont la honte du nom „ chrêtien. Au milieu de ces débats, l'ambaſſadeur chargé „ de protéger la communion romaine, malgré ſa dignité émi„ nente, devient véritablement un objet de compaſſion.

„ Il ſe lève dans tous les pays de la croyance romaine des „ ſommes immenſes pour ſoutenir contre les Grecs des pré-

„ tentions équivoques à la possession précaire d'un coin de „ terre réputée sacrée, & pour conserver entre les mains des „ moines de leur communion les restes d'une vieille étable à „ Bethléem, où l'on a érigé une chapelle, & où, sur l'autorité incertaine d'une tradition orale, on prétend que naquit „ le CHRIST; de même qu'un tombeau, qui peut être, & plus „ vraisemblablement peut n'être pas, ce qu'on appelle son „ *sépulcre*. Car la situation exacte de ces deux endroits est aussi „ peu certaine que la place qui recèle les cendres de *César*. "

Ce qui rend les Grecs encor plus méprisables aux yeux des Turcs, c'est le miracle qu'ils font tous les ans au tems de pâques. Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme dans le petit caveau qu'on fait passer pour le tombeau de notre Seigneur JESUS-CHRIST, avec des paquets de petite bougie; il bat le briquet, allume un de ces petits cierges, & sort de son caveau en criant, *Le feu du ciel est descendu, & la sainte bougie est allumée.* Tous les Grecs aussi-tôt achètent de ces bougies, & l'argent se partage entre le commandant Turc & l'évêque.

On peut juger par ce seul trait de l'état déplorable de cette église sous la domination du Turc.

L'église grecque, en Russie, a pris depuis peu une consistance beaucoup plus respectable depuis que l'impératrice *Catherine II* l'a délivrée du soin de son temporel; elle lui a ôté quatre cent mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui du trésor impérial, entiérement soumise au gouvernement, contenue par des loix sages; elle ne peut faire que du bien; elle devient tous les jours savante & utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé *Platon* qui a fait des sermons que l'ancien *Platon* Grec n'aurait pas désavoués.

EGLOGUE.

IL semble qu'on ne doive rien ajouter à ce que Mr. le chevalier de *Jaucour* & Mr. *Marmontel* ont dit de l'églogue dans le Dictionnaire encyclopédique; il faut après les avoir lus, lire *Théocrite* & *Virgile*, & ne point faire d'églogues. Elles n'ont

n'ont été jufqu'à préfent parmi nous que des madrigaux amoureux, qui auraient beaucoup mieux convenus aux filles d'honneur de la reine-mère qu'à des bergers.

L'ingénieux *Fontenelle*, auffi galant que philofophe, qui n'aimait pas les anciens, donne le plus de ridicules qu'il peut au tendre *Théocrite* le maître de *Virgile*; il lui reproche une églogue qui eft entiérement dans le goût ruftique; mais il ne tenait qu'à lui de donner de juftes éloges à d'autres églogues qui refpirent la paffion la plus naïve exprimée avec toute l'élégance & la molle douceur convenable aux fujets.

Il y en a de comparables à la belle ode de *Sapho* traduite dans toutes les langues. Que ne nous donnait-il une idée de la pharmaceutrée imitée par *Virgile*, & non égalée peut-être? on ne pourait pas en juger par ce morceau que je vais rapporter; mais c'eft une efquiffe qui fera connaître la beauté du tableau à ceux dont le goût démêle la force de l'original dans la faibleffe même de la copie.

Reine des nuits dis quel fut mon amour;
Comme en mon fein les friffons & la flamme
Se fuccédaient, me perdaient tour-à-tour,
Quels doux tranfports égarèrent mon ame;
Comment mes yeux cherchaient envain le jour;
Comme j'aimais, & fans fonger à plaire!
Je ne pouvais ni parler ni me taire....
Reine des nuits dis quel fut mon amour.

Mon amant vint. O momens délectables!
Il prit mes mains, tu le fais, tu le vis,
Tu fus témoin de fes fermens coupables,
De fes baifers, de ceux que je rendis,
Des voluptés dont je fus enyvrée.
Momens charmans paffez-vous fans retour?
Daphnis trahit la foi qu'il m'a jurée.
Reine des cieux dis quel fut mon amour.

Ce n'eft là qu'un échantillon de ce *Théocrite* dont *Fontenelle* faifait fi peu de cas. Les Anglais qui nous ont donné des tra-

ductions en vers de tous les poëtes anciens, en ont auffi une de *Théocrite;* elle eft de Mr. *Fawkes:* toutes les graces de l'original s'y retrouvent. Il ne faut pas omettre qu'elle eft en vers rimés ainfi que les traductions anglaifes de *Virgile* & d'*Homère.* Les vers blancs dans tout ce qui n'eft pas tragédie, ne font, comme difait *Pope*, que le partage de ceux qui ne peuvent pas rimer.

Je ne fais fi après avoir parlé des églogues qui enchantèrent la Grèce & Rome, il fera bien convenable de citer une églogue allemande, & furtout une églogue dont l'amour n'eft pas le principal fujet; elle fut écrite dans une ville qui venait de paffer fous une domination étrangère.

EGLOGUE ALLEMANDE.

HERNAND, DERNIN.

DERNIN.

Confolons-nous, Hernand, l'aftre de la nature
Va de nos aquilons tempérer la froidure;
Le zéphyre à nos champs promet quelques beaux jours.
Nous chanterons auffi nos vins & nos amours:
Nous n'égalerons point la Grèce & l'Aufonie;
Nous fommes fans printems, fans fleurs & fans génie;
Nos voix n'ont jamais eu ces fons harmonieux
Qu'aux pafteurs de Sicile ont accordé les Dieux.
Ne pourons-nous jamais, en lifant leurs ouvrages,
Surmonter l'âpreté de nos climats fauvages,
Vers ces côteaux du Rhin que nos foins affidus
Ont forcés à s'orner des tréfors de Bacchus?

Forçons le Dieu des vers exilé de la Grèce,
A venir de nos chants adoucir la rudeffe.
Nous connaiffons l'amour, nous connaîtrons les vers.
Orphée était de Thrace; il brava les hyvers;
Il aimait; c'eft affez: Vénus monta fa lyre.
Il polit fon pays; il eut un doux empire
Sur des cœurs étonnés de céder à fes loix.

HERNAND.

On dit qu'il amollit les tigres de ses bois.
Humaniserons-nous les loups qui nous déchirent?

Depuis qu'aux étrangers les destins nous soumirent,
Depuis que l'esclavage affaissa nos esprits,
Nos chants furent changés en de lugubres cris.
D'un commis odieux l'insolence affamée
Vient ravir la moisson que nous avons semée,
Vient décimer nos fruits, notre lait, nos troupeaux;
C'est pour lui que ma main couronna ces côteaux
Des pampres consolans de l'amant d'Ariane.

Si nous osons nous plaindre, un traitant nous condamne;
Nous craignons de gémir, nous dévorons nos pleurs.
Ah! dans la pauvreté, dans l'excès des douleurs,
Le moyen d'imiter Théocrite & Virgile!
Il faut pour un cœur tendre un esprit plus tranquile.
Le rossignol tremblant dans son obscur séjour,
N'élève point sa voix sous le bec du vautour.
Fuyons, mon cher Dernin, ces malheureuses rives.
Portons nos chalumeaux & nos lyres plaintives
Aux bords de l'Adigé loin des yeux des tyrans.
Et le reste.

Voici une chose plus extraordinaire; une églogue française sans madrigaux & sans galanterie.

EGLOGUE A MR. DE ST. LAMBERT,
auteur du poëme des quatre saisons.

Chantre des vrais plaisirs, harmonieux émule
Du pasteur de Mantoue & du tendre Tibulle,
Qui peignez la nature & qui l'embellissez;
Que vos SAISONS m'ont plu! que mes sens émoussés,
A votre aimable voix se sentirent renaître!
Que j'aime, en vous lisant, ma retraite champêtre!
Je fais, depuis quinze ans, tout ce que vous chantez.

Sss ij

Dans ces champs malheureux si longtems désertés,
Sur les pas du travail j'ai conduit l'abondance,
J'ai séché de mes mains les pleurs de l'innocence.
Ces vignobles, ces bois, ma main les a plantés,
Ces granges, ces hameaux désormais habités,
Ces landes, ces marais changés en pâturages,
Ces colons rassemblés, ce sont-là mes ouvrages;
Ouvrages fortunés dont le succès constant
De la mode & du goût n'est jamais dépendant,
Ouvrages plus chéris que Mérope & Zaïre,
Et que n'atteindront point les traits de la satire.

Heureux qui peut chanter les jardins & les bois,
Les charmes des amours, l'honneur des grands exploits!
Et parcourant des arts la flatteuse carrière
Aux mortels aveuglés rendre un peu de lumière.
Mais encor plus heureux qui peut loin de la cour,
Embellir sagement un champètre séjour,
Entendre autour de lui cent voix qui le bénissent!

De ses heureux succès quelques fripons gémissent,
Un vil cagot titré, tyran des gens de bien,
Va l'accuser en cour de n'être pas chrètien;
Le sage ministère écoute avec surprise,
Il reconnait Tartuffe & rit de sa sottise. a)
Cependant le vieillard achève ses moissons,
Le pauvre en est nourri: ses chanvres, ses toisons,
Habillent décemment le berger, la bergère,
Il unit par l'hymen Méris avec Glicère,
Il donne une chasuble au bon curé du lieu,
Qui, buvant avec lui, voit bien qu'il croit un Dieu;
Ainsi dans l'allégresse il achève sa vie.

Ce n'est qu'au successeur du chantre d'Ausonie,
De peindre ces tableaux ignorés dans Paris,
D'en ranimer les traits par son beau coloris,

a) On ne sait quel est le misérable brouillon dont l'auteur veut parler ici.

D'inſpirer aux humains le goût de la retraite.
Mais de nos chers Français la nobleſſe inquiete
Pouvant régner chez ſoi, va ramper dans les cours,
Les folles vanités conſument ſes beaux jours,
Le vrai ſéjour de l'homme eſt un exil pour elle.

Plutus eſt dans Paris: c'eſt de-là qu'il appelle,
Les voiſins de l'Adour, & du Rhône & du Var.
Tous viennent à genoux environner ſon char.
Les uns montent deſſus, les autres dans la boue
Baiſent en ſoupirant les rayons de ſa roue.
Le fils de mon manœuvre en ma ferme élevé,
A d'utiles travaux à quinze ans enlevé,
Des laquais de Paris s'en va groſſir l'armée,
Il ſert d'un vieux traitant la maitreſſe affamée;
De ſergent des impôts il obtient un emploi,
Il vient dans ſon hameau tout fier *de par le roi*,
Fait des procès verbaux, tyranniſe, empriſonne,
Ravit aux citoyens le pain que je leur donne,
Entraine en des cachots le père & les enfans.
Vous le ſavez, grand Dieu, j'ai vu des innocens,
Sur le faux expoſé de ces loups mercenaires,
Pour cinq ſous de tabac envoyés aux galères.

Chers enfans de Cérès, ô chers agriculteurs,
Vertueux nourriciers de vos perſécuteurs,
Juſqu'à quand ferez-vous vers ces triſtes frontières,
Ecraſés ſans pitié ſous ces mains meurtrières;
Ne vous ai-je aſſemblés que pour vous voir périr,
En maudiſſant les champs que vos mains font fleurir?
Un tems viendra ſans doute, où des loix plus humaines
De vos bras opprimés relâcheront les chaînes.
Dans un monde nouveau vous aurez un ſoutien,
Car pour ce monde-ci je n'en eſpère rien.

ELIE & ENOCH.

ELie & *Enoch* font deux perfonnages bien importans dans l'antiquité. Ils font tous deux les feuls qui n'ayent point goûté de la mort, & qui ayent été tranfportés hors du monde. Un très favant homme a prétendu que ce font des perfonnages allégoriques. Le père & la mère d'*Elie* font inconnus. Il croit que fon pays *Galaad* ne veut dire autre chofe que la circulation des tems; on le fait venir de *Galgala* qui fignifie *révolution*. Mais le nom du village de Galgala fignifiait-il quelque chofe?

Le mot d'*Elie* a un rapport fenfible avec celui d'*Elios*, le Soleil. L'holocaufte offert par *Elie* & allumé par le feu du ciel, eft une image de ce que peuvent les rayons du foleil réunis. La pluie qui tombe après de grandes chaleurs eft encor une vérité phyfique.

Le char de feu, & les chevaux enflammés qui enlèvent *Elie* au ciel, font une image frappante des quatre chevaux du foleil. Le retour d'*Elie* à la fin du monde, femble s'accorder avec l'ancienne opinion que le foleil viendrait s'éteindre dans les eaux, au milieu de la deftruction générale que les hommes attendaient: car prefque toute l'antiquité fut longtems perfuadée que le monde ferait bientôt détruit.

Nous n'adoptons point ces allégories, & nous nous en tenons à ce qui eft rapporté dans l'ancien Teftament.

Enoch eft un perfonnage auffi fingulier qu'*Elie*, à cela près que la Genèfe nomme fon père & fon fils, & que la famille d'*Elie* eft inconnue. Les Orientaux & les Occidentaux ont célébré cet *Enoch*.

La fainte Ecriture qui eft toûjours notre guide infaillible, nous apprend qu'*Enoch* fut père de *Mathufala* ou *Mathufalem*, & qu'il ne vécut fur la terre que trois cent foixante & cinq ans, ce qui a paru une vie bien courte pour un des premiers patriarches. Il eft dit, qu'il marcha avec DIEU & qu'il ne parut plus parce que DIEU l'enleva. „ C'eft ce qui fait, dit *Dom Calmet*, „ que les pères & le commun des commentateurs affu-

„ rent qu'*Enoch* eſt encor en vie, que DIEU l'a tranſporté hors „ du monde auſſi-bien qu'*Elie*, qu'ils viendront avant le ju- „ gement dernier s'oppoſer à l'antechriſt, qu'*Elie* prêchera aux „ Juifs, & *Enoch* aux Gentils. "

St. Paul, dans ſon Epitre aux Hébreux, (qu'on lui a conteſtée) dit expreſſément, *c'eſt par la foi qu'Enoch fut enlevé, afin qu'il ne vît point la mort; & on ne le vit plus parce que le Seigneur le tranſporta.*

St. Juſtin, ou celui qui a pris ſon nom, dit qu'*Enoch* & *Elie* ſont dans le paradis terreſtre, & qu'ils y attendent le ſecond avénement de JESUS-CHRIST.

St. Jérôme au contraire croit qu'*Enoch* & *Elie* ſont dans le ciel. C'eſt ce même *Enoch* ſeptiéme homme après *Adam*, qu'on prétend avoir écrit un livre cité par *St. Jude.* (Voyez *Livres apocryphes.*) *Jérôme commentaire ſur Amos.*

Tertullien dit que cet ouvrage fut conſervé dans l'arche, & qu'*Enoch* en fit même une ſeconde copie après le déluge. Liv. I. *de cultu fœminarum*, &c.

Voilà ce que la ſainte Ecriture & les pères nous diſent d'*Enoch*; mais les prophanes de l'Orient en diſent bien davantage. Ils croyent en effet qu'il y a eu un *Enoch*, & qu'il fut le premier qui fit des eſclaves à la guerre; ils l'appellent tantôt *Enoc*, tantôt *Edris*; ils diſent que c'eſt lui qui donna des loix aux Egyptiens ſous le nom de ce *Thaut*, appellé par les Grecs *Hermès Triſmégiſte.* On lui donne un fils nommé *Sabi* auteur de la religion des Sabiens ou Sabéens.

Il y avait une ancienne tradition en Phrygie ſur un certain *Anach*, dont on diſait que les Hebreux avaient fait *Enoch*. Les Phrygiens tenaient cette tradition des Caldéens ou Babiloniens, qui reconnaiſſaient auſſi un *Enoch* ou *Anach* pour inventeur de l'aſtronomie.

On pleurait *Enoch* un jour de l'année en Phrygie, comme on pleurait *Adoni* ou *Adonis* chez les Phéniciens.

L'écrivain ingénieux & profond qui croit *Elie* un perſonnage purement allégorique, penſe la même choſe d'*Enoch*. Il croit qu'*Enoch*, *Anach*, *Annoch*, ſignifiait l'*année*; que les Orientaux le pleuraient ainſi qu'*Adonis*, & qu'ils ſe réjouiſſaient au commencement de l'année nouvelle.

Que le *Janus* connu enſuite en Italie, était l'ancien *Anach*, ou *Annoch* de l'Aſie.

Que non-feulement *Enoch* fignifiait autrefois chez tous ces peuples le commencement & la fin de l'an, mais le dernier jour de la femaine.

Que les noms d'*Anne*, de *Jean*, de *Januarius*, *Janvier*, ne font venus que de cette fource.

Il eft difficile de pénétrer dans les profondeurs de l'hiftoire ancienne. Quand on y faifirait la vérité à tâtons, on ne ferait jamais fûr de la tenir. Il faut abfolument qu'un chrêtien s'en tienne à l'Ecriture, quelque difficulté qu'on trouve à l'entendre.

Fin du Tome fecond.

TABLE

TABLE

des Articles contenus dans ce volume.




ALLEGRI
LABORAT
RESTAURO
LIBRI
PARMA